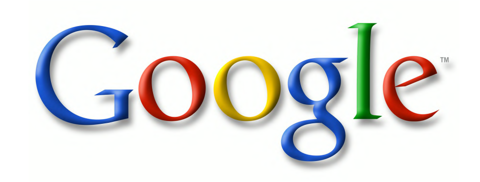
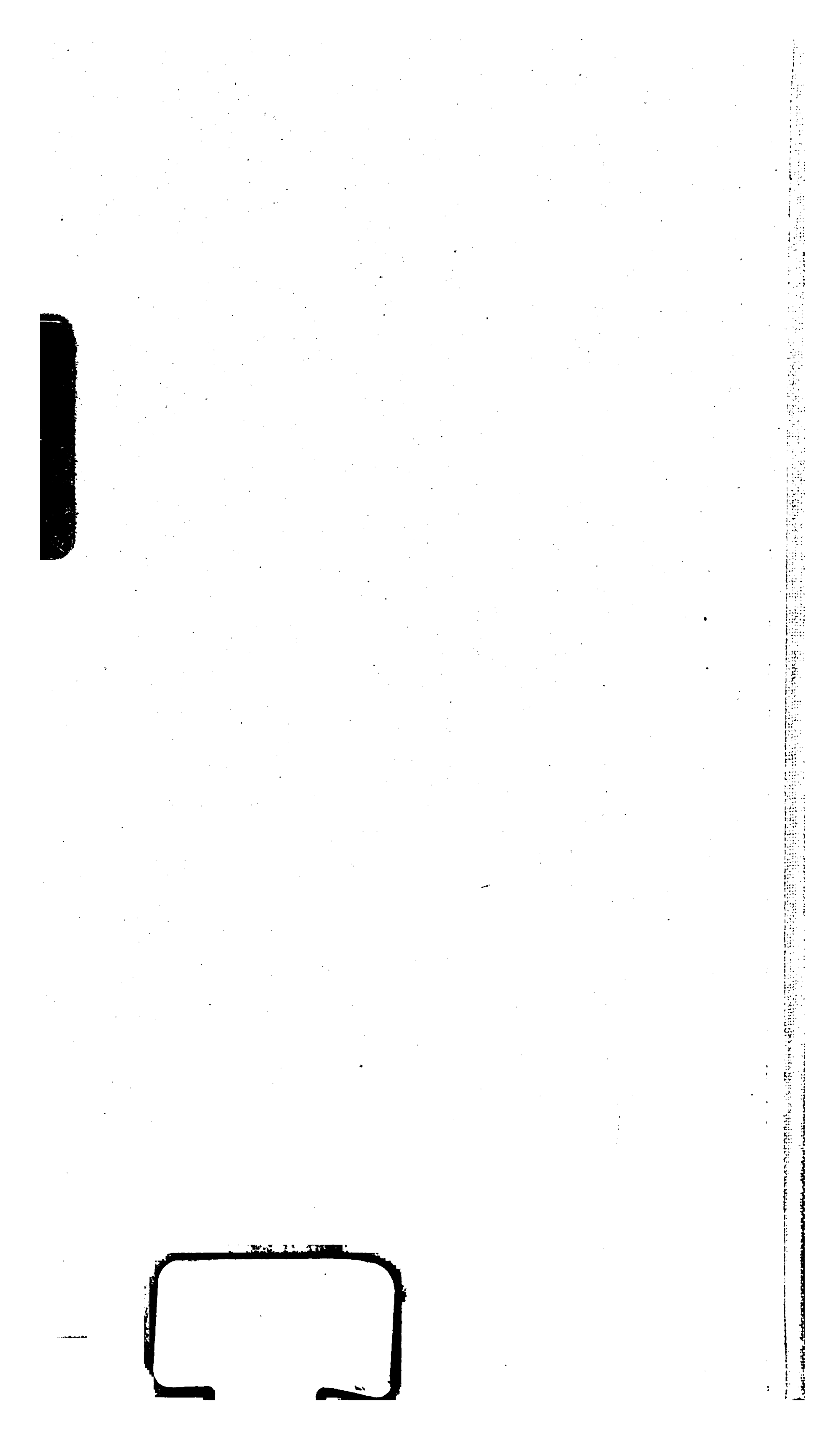
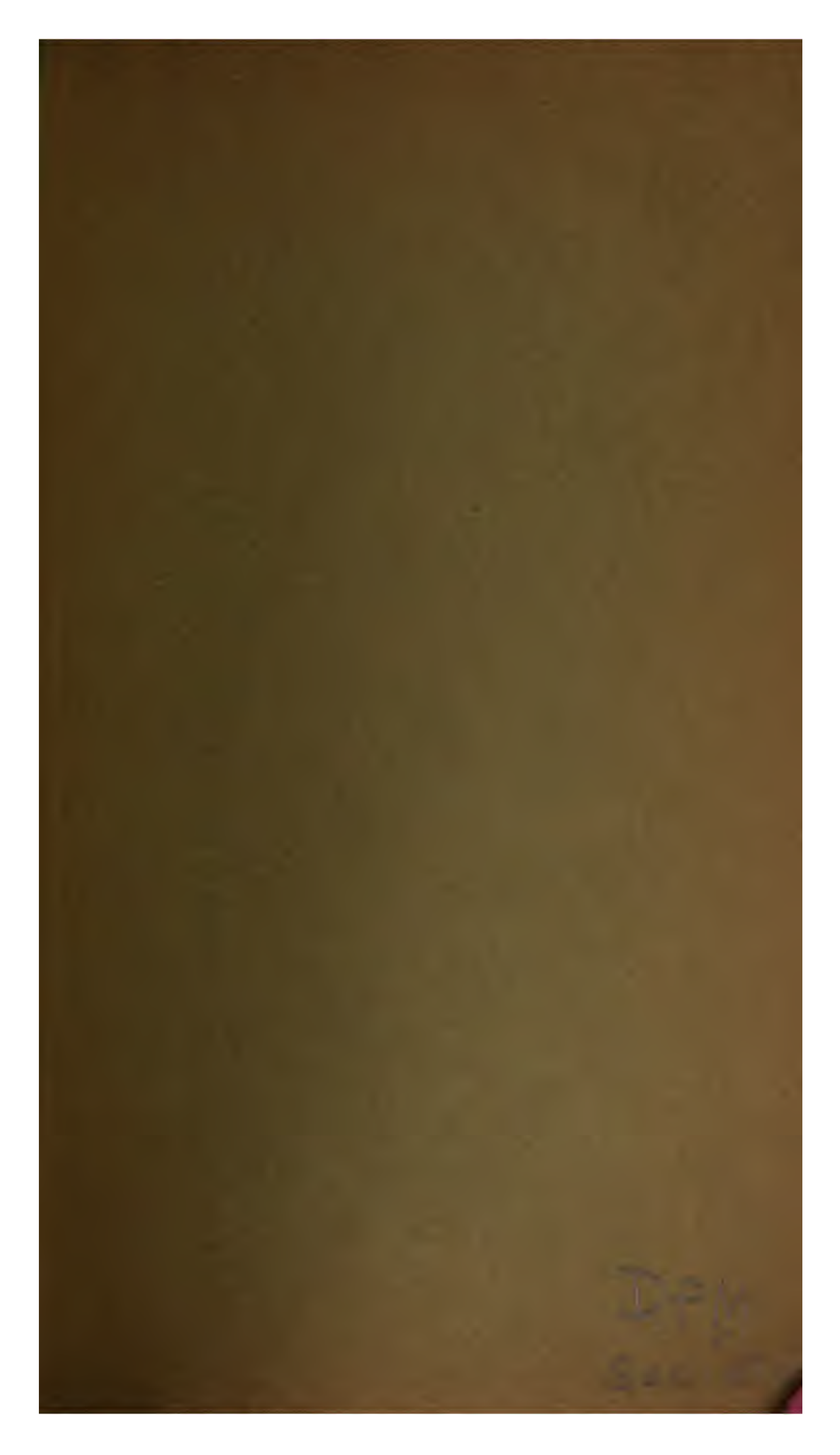






BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

TOME IX

ANNÉES 1878-1879 ET 1879-1880



CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2

ROUEN, CH. MÉTÉRIE, SUCC^r DE LE BRUMENT

PARIS, HONORÉ CHAMPION, QUAI MALAQUAIS, 15

1881

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

avaient exprimé par lettres tous leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion. Un public nombreux remplissait la salle et les tribunes latérales.

Le programme était ainsi composé :

« Discours d'ouverture, par M. Desnoyers. »

« Rapport sur les travaux de l'année, par le Secrétaire. »

« Les constructions dites de la Merveille au Mont-St-Michel, par M. Alfred Ramé. »

« Daniel Huet et les échevins de la ville de Caen, par M. Armand Gasté. »

Le soir, la Compagnie a offert un banquet à son directeur dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Au dessert, M. Guinat, président, s'est levé et a porté un toast à M. Desnoyers, en rappelant, avec un véritable bonheur d'expression, ses titres si nombreux au choix de la Société et à l'estime du monde savant.

M. Desnoyers a remercié M. Guinat des paroles élogieuses qu'il lui avait adressées, et a renouvelé à la Compagnie l'assurance de sa gratitude et de son dévouement.

M. Desnoyers avait pris pour sujet de son discours l'histoire de notre Société et l'appréciation des œuvres les plus distinguées de ses membres. Nous espérons pouvoir publier plus tard ce travail important, qui présente pour notre Société un intérêt de premier ordre et que la compétence si connue de son auteur nous rend particulièrement précieux.

La lecture de M. Ramé est un chapitre détaché d'une description d'ensemble des constructions du Mont-St-Michel. Cette dissertation, avec planches explicatives, paraîtra dans une de nos prochaines livraisons.

Nous reproduisons ci-dessous le rapport du Secrétaire, le mémoire de M. Gasté et le toast de M. Guinat.

RAPPORT DE M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Secrétaire.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MESSIEURS,

Je viens, aux termes de nos règlements, vous présenter le rapport sommaire de vos travaux pendant l'année 1877.

Le discours si attachant que vous avez entendu me permettra d'être bref. Notre savant et vénéré Directeur a apprécié ici l'ensemble de nos publications avec une autorité qui me manque et avec une bienveillance qui est pour nous, tout à la fois, un encouragement et une récompense. Insister n'ajouterait rien et ne ferait qu'affaiblir l'impression que vous avez ressentie.

Pendant l'année académique qui se clôt aujourd'hui, la Société des Antiquaires n'est pas restée inactive. Les procès-verbaux des séances mensuelles constatent les nombreuses découvertes archéologiques dont elle a été entretenue et l'importance des questions historiques sur lesquelles son attention a été appelée.

Dans le courant du mois de janvier, M. Georges Villers, dont le dévouement ne se lasse jamais, nous adressait une note sur un lot de monnaies de Louis XIV trouvées aux environs de Bayeux ; à la séance suivante, M. Jules Appert nous envoyait l'empreinte d'un ancien sceau du couvent des Augustins de Rouen, acheté chez un marchand de ferrailles, à Condé-sur-Noireau ; un peu plus tard nous recevions, de M. Ch. Gervais et de M. Noel, curé de Saint-Aignan-de-Cramesnil, des renseignements précieux sur des objets mérovingiens exhumés du sol à Villy et à Garcelles-Secqueville.

Les boucles en bronze de Villy, grâce à la générosité du directeur des Frères de la Doctrine chrétienne, ont pris place dans la collection de notre Musée, et M. le vicomte de Saint-Quentin tient à notre disposition les objets découverts à Garcelles, dont il s'est rendu acquéreur.

Ce sont encore des instruments en bronze et en fer appartenant à la même époque, que M. Deslongchamps nous soumettait, il y a à peine quelques jours. Ils ont été rencontrés à Écoville, à une faible profondeur, et par leur nombre, leur état de conservation et leurs singularités de forme, ils méritent d'être étudiés avec le soin le plus attentif. Notre confrère nous fera part ultérieurement du résultat de l'examen auquel il doit se livrer. Pour en finir avec les découvertes, nous ajouterons que M. Quenault nous a transmis quelques conjectures sur un bronze antique provenant de Vieux, qui fait partie du Musée de Coutances, et que M. Costard nous a fait connaître l'existence à Baron, de l'emplacement indiscutable d'un ancien atelier de silex taillés, de l'âge préhistorique. Les types que M. Costard

a bien voulu nous offrir prendront place dans nos vitrines à côté des silex d'Olendon et de la Brèche-au-Diable, dont nous sommes redevables au même donateur.

Les édifices civils et religieux qui couvrent notre sol et qui présentent une valeur architecturale n'ont jamais été perdus de vue par notre Compagnie. Cette année nous avons eu la bonne fortune d'entendre la lecture d'un mémoire de M. Ramé, conseiller à la Cour d'appel de Paris et membre du Comité des Monuments historiques, sur les diverses constructions du Mont-Saint-Michel. Nous comptons recevoir prochainement cette dissertation consciencieuse, qui se recommande tout à la fois par le nom de son auteur et par l'originalité des aperçus qui s'y trouvent consignés.

Les études historiques proprement dite touchent de bien près aux branches de l'archéologie dont nous venons de nous occuper. Les travaux de ce genre, toujours en grand honneur dans notre Société, ne nous ont pas fait défaut en 1877.

Après MM. Tessier et Desdevises du Dézert, qui vous ont entretenus, l'un de la jeunesse de Bohémond, l'autre de l'administration d'Alphonse de Poitiers, vous avez entendu des explications nouvelles de M. Émile Travers sur les inscriptions célèbres du marbre de Torigny et des observations de M. Guillouard sur un sujet particulièrement intéressant pour nous, les Coliberts et le Colibertisme. A plusieurs reprises, dans différentes séances, M. le curé de Cormelles et M. Chatel ont traité avec les plus minutieux détails la question controversée du lieu de la sépulture de Charles de Bourgueville, sieur de Bras. La lumière paraît aujourd'hui complètement faite sur ce point et la publica-

tion intégrale des mémoires de M. l'abbé Le Cointe, et des documents extraits, pour la première fois, des archives par M. Chatel, vous permettra d'apprécier, en pleine connaissance de cause, la part d'honneur qui leur revient à chacun dans la solution de ce problème historique. En même temps que nos deux confrères recueillaient, avec un zèle digne d'éloges, tous les textes relatifs à la mort de de Bras, à ses obsèques et aux fondations pieuses qui le concernent, M. Charles Hettier déterminait, à l'aide de documents authentiques, la situation exacte de l'habitation de ville du vieil historien de la ville de Caen. C'est avec une ardeur égale que M. le docteur Pepin a tour à tour dirigé ses investigations sur l'état civil du poète Sarrasin, sur les particularités de l'histoire communale de Caen, sur *la fête des bonnes gens à Canon* et sur les modifications diverses apportées aux armoiries de la ville de Caen. Il y aura certainement d'utiles indications à tirer de recherches poursuivies avec tant de persévérance. L'histoire peut encore réclamer la biographie du lecteur royal Turnébe ou Tournebus, par M. Legay, conseiller à la Cour d'appel de Rouen; les essais de M. Tirard, sur la direction des voies romaines en Basse-Normandie; la note explicative du tableau de l'hôtel de Valois, par M. le vicomte de Blangy; l'étude sur Étienne de Rouen, par M. Charles Fierville; la lettre de M. Guilbert, sur les pèlerinages de Solignac; les Religieux de la Congrégation de Saint-Maur, au Mont-Saint-Michel, et l'enlèvement de Destouches, par votre secrétaire.

C'est à l'étude critique des anciens textes littéraires, cette science séduisante qui a fait tant de progrès de nos jours, que se rattachent les observations piquantes

qui vous ont été présentées par le savant Doyen de la Faculté des lettres, M. Joly, sur les *miracles de saint Nicolas*, ainsi que les recherches judicieuses de M. Armand Gasté, sur un manuscrit de la bibliothèque de Caen.

La science ne connaît plus aujourd'hui de frontières, et, sans se laisser aller à un vain engouement, il est essentiel de se tenir toujours au courant des tentatives faites à l'étranger, des systèmes littéraires qui y prévalent, des idées historiques qui y sont mises en circulation. A ce point de vue l'exposé des vues développées par Hugo Andresen, dans l'introduction de son édition du Roman de Rou, était fort utile à connaître. M. Charles Hettier, après avoir traduit l'ouvrage tout entier, a eu l'heureuse idée de vous le résumer dans les parties véritablement importantes. Le mémoire qu'écrit pour nous en ce moment notre dévoué correspondant de Copenhague, M. Steenstrup, sur les relations anciennes des Scandinaves avec notre pays, nous offrira le même genre d'intérêt.

Cette année la Société a perdu trois de ses membres titulaires, M. le pasteur Cachemaille, M. Morin-Lavallée, ancien maire de Vire, M. Raymond Bordeaux. M. Cachemaille, avec lequel je suis entré en relations, vers 1872, par l'entremise de M. Dupont, était un homme modeste et instruit, d'habitudes courtoises et distinguées. Il nous a fait parvenir, peu de temps avant sa mort, des *Recherches sur l'île de Serk*, qui ont paru dans notre Bulletin ; M. Morin-Lavallée s'occupait depuis plusieurs années de recherches bibliographiques sur la ville et l'arrondissement de Vire : grâce aux bons soins de M. Gasté elles ne seront pas perdues pour le public. M. Raymond Bordeaux, comme

archéologue, avait conquis une plus éclatante notoriété. Pendant plus de trente ans il a été mêlé à tous nos travaux, il a vécu de notre vie et je crois répondre à vos sentiments intimes en venant aujourd'hui payer à sa mémoire un dernier et public hommage.

Jacques-Hippolyte-Raymond Bordeaux naquit à Lisieux le 5 novembre 1821. Son père, d'abord avocat au barreau de cette ville, entra plus tard dans la magistrature et fut nommé juge au siége d'Évreux, où il alla résider avec sa famille. Élevé dans un milieu judiciaire, le futur archéologue songea tout naturellement à s'initier à la science du droit, et, après de fortes études classiques, il vint suivre les cours de la Faculté de Caen et y conquit brillamment les diplômes de licencié et de docteur. Il fit plus, il obtint devant la même Faculté la médaille d'or au concours de doctorat à la fin de l'année 1847. Son mémoire, qui parut avec quelques additions au mois de mai 1849, est intitulé : « *De la législation* « *des cours d'eau dans le droit ancien et dans le* « *droit moderne et des améliorations dont elle serait* « *susceptible.* »

Encouragé par l'accueil fait à ce premier essai, Raymond Bordeaux écrivit en 1852 son *Traité de la philosophie de la procédure civile, mémoire sur la réformation de la justice*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, le 23 juin 1853. Ce travail fut publié en volume au cours de l'année 1857 (1). Les vues qui s'y trouvent exposées frappèrent un moment l'attention publique et ne furent pas sans influence sur la rédaction du nouveau Code de procédure que

(1) Bordeaux avait pour concurrent M. Seligman, alors juge à Chartres, qui obtint une mention honorable.



RAYMOND BORDEAUX

Avocat à Évreux, membre de la Société des Antiquaires de Normandie

préparait alors le gouvernement Sarde. Cette collaboration indirecte valut à notre compatriote la croix des SS. Maurice et Lazare.

Dans une note de son ouvrage, Raymond Bordeaux s'est ainsi exprimé à propos de ces relations si honorables pour lui :

« Au moment où le Code de procédure était en « discussion devant le Sénat de Piémont, nous avons « eu l'honneur de correspondre à son sujet avec « l'un des sénateurs chargés du rapport. Nous avons « ainsi suivi la discussion de ce grand travail lé- « gislatif. Son Exc. M. le Ministre de grâce et de « justice nous ayant fait adresser, par la voie di- « plomatique, un exemplaire du projet, avec l'exposé « des motifs, rédigé sous ses auspices et le rapport « fait par M. Séb. Tecchio, député à la Chambre des « députés de Turin, nous avons pu comparer le texte « en discussion avec les idées exposées dans ce mé- « moire qui venait d'être couronné par l'Académie des « sciences morales et politiques et transmettre une « série de réflexions qui ont été communiquées à la « Commission du Sénat (1). »

Un travail analogue sur les réformes à introduire dans les innombrables règlements administratifs, aujourd'hui en vigueur, lui valut en 1864, à la même Académie, une médaille d'or de 1,200 fr.; malheureusement ce mémoire, que l'auteur se proposait toujours de revoir et d'améliorer, n'a pas été livré à l'impression (2).

(1) *Philosophie de la procédure civile*, par R. Bordeaux, docteur en droit, ancien bâtonnier du barreau d'Évreux. Paris, 1857, p. 98.

(2) Les concurrents de R. Bordeaux étaient M. Sévin, conseiller à la Cour de Cassation, qui obtint une médaille d'or de 800 fr., et M. Lenoël, auquel fut donnée une autre médaille de 500 fr.

Nous ne saurions entrer ici dans un examen approfondi de ces trois traités juridiques, nous nous bornerons à faire observer que tous se distinguent par l'étendue des recherches, par la curiosité des détails, par des traits incisifs et par un esprit pratique et sagement novateur. Les *Remarques sur les frais d'ingénieur prélevés d'office sur les riverains*, placées, en manière d'appendice, à la suite de l'*Étude sur la législation des cours d'eau*, annonçaient déjà les critiques piquantes du réformateur de la procédure civile et des règlements administratifs. Cependant, de tous ces travaux, le mieux étudié, le plus original et celui qui touche aux problèmes les plus intéressants, est à coup sûr le *Mémoire sur la Réformation de la justice.* Malgré le laps de temps écoulé, il conserve aujourd'hui toute sa valeur, je dirais presque toute son actualité. La question, comme l'auteur l'a entendue, dépasse les limites du droit proprement dit; elle confine à l'histoire générale, à la philosophie et à la science politique. En se plaçant à ce point de vue, Bordeaux, il convient de le dire, ne faisait que s'inspirer des idées élevées énoncées par Boncenne dans sa *Théorie de la procédure civile :*

« La théorie de la procédure civile ne sera jamais « bien comprise si l'on n'aspire pas à se mettre en « rapport avec l'esprit du législateur, si l'on ne visite « pas les sources où il a puisé, si l'on ne cherche pas « à découvrir sous l'enveloppe des formes les prin- « cipes de justice et de morale qui doivent éclairer la « pratique elle-même et lui faire perdre, en la relevant, « son allure étroite et routinière (1). »

(1) *Théorie de la procédure civile*, t. I, p. 632.

Ce qu'avait commencé Boncenne, en composant son commentaire, Raymond Bordeaux essaya de le continuer en dressant le tableau des réformes à introduire dans cette partie de la science juridique. Grâce à cette direction d'esprit, ce long traité, qui atteste les lectures les plus étendues et la connaissance la plus exacte de la législation française à toutes les époques, ainsi que des législations étrangères, nous présente, dans un cadre attrayant, une infinité de vues judicieuses, d'appréciations sensées et d'indications utiles. L'auteur n'est ni un idéologue, ni un rêveur; en contact quotidien avec les difficultés de la pratique, il sait mesurer la distance infinie qui sépare les théories des applications, et son expérience personnelle, aidée par les études historiques, lui a appris à distinguer le progrès véritable de ces folles conceptions sans racine dans le passé, sans point d'appui dans le présent, qui sont à l'usage des imaginations aventureuses ou des esprits faibles et mal équilibrés. Tous les chapitres de ce travail sont intéressants à lire, quelques-uns ont une incontestable portée. Nous citerons spécialement ceux qui ont trait aux réformes opérées par les Ordonnances jusqu'en 1667, aux plaintes élevées contre l'Ordre judiciaire et la procédure depuis le XVI[e] jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, à l'avenir du Code de procédure et aux réformes opérées à l'étranger, au personnel des juges, aux moyens de rehausser sa considération et d'assurer son aptitude. Dès 1853, Raymond Bordeaux demandait, pour ceux qui aspirent à l'honneur de rendre la justice, non-seulement la garantie du doctorat en droit, mais encore celle d'un examen professionnel spécial analogue à celui qui était réglementé, sous l'ancien régime, par l'article 108 de l'Ordonnance de Blois. Sous une forme

un peu différente, nous pouvons reconnaître là les idées qui tendent à prévaloir aujourd'hui et dont les concours organisés pour l'obtention des places d'attachés et les inspections annuelles recommandées aux procureurs généraux, constituent une double manifestation.

Ces publications distinguées établissaient d'une façon certaine la valeur de Raymond Bordeaux comme jurisconsulte ; de nombreux articles insérés dans la *Gazette des Tribunaux*, dans le *Journal de Procédure*, dans la *Revue historique de Droit français et étranger*, augmentèrent encore la notoriété honorable qu'il avait laborieusement conquise.—Avec son élocution imagée, sa facilité de travail, son amour de la lutte, il n'eût tenu qu'à lui de se créer au barreau une situation exceptionnelle. Il y obtint sans doute de grands succès ; il eut l'honneur de prêter l'appui de sa parole à de graves intérêts et à de nobles causes, mais son esprit mobile et impressionnable ne se résigna jamais à se livrer aux affaires sans arrière-pensée. Tout en suivant les audiences, il avait l'oreille ouverte aux bruits du dehors et poursuivait d'autres desseins. Il ressemblait un peu en cela à Gaspard Le Marchand, conseiller à la Cour des Comptes, seigneur d'Outrelaize, dont il a publié l'épitaphe et que poursuivait à certains jours l'ennui irrémédiable de la chicane et des procès (1).

Il ne faut pas, en effet, s'y tromper : quelle que fût sa valeur comme avocat et comme publiciste, Raymond Bordeaux était surtout et avant tout un artiste, un bibliophile et un archéologue. Pendant les cinq années

(1) « Reliquum vitæ tempus sibi suisque præstitit non quod tæderet patriæ vivere sed quod puderet in litibus mori. » *Philosophie, la Procédure civile*, p. 67.

qu'il passa à Caen, de 1842 à 1847, ce côté de son caractère était déjà nettement accusé. En même temps, en effet, qu'il compulsait consciencieusement les textes du droit romain et du droit français, il se livrait, avec non moins d'ardeur, à l'étude des vieux livres, à l'interprétation des inscriptions lapidaires, des blasons effacés, de la flore monumentale et de toutes les curiosités de la science architecturale. A ce point de vue, la ville de Caen était, vers 1840, un centre intellectuel d'une réelle importance et, sous l'impulsion de M. de Caumont et d'un artiste aussi modeste que distingué, Georges Bouet, notre confrère, se lança résolûment dans la croisade archéologique. Avant nous, M. l'abbé V. Dufour a reconnu l'action de ces influences diverses et les a caractérisées en ces termes :

« La Normandie, dont le sol est si riche en monu-
« ments de tous genres, n'avait pas été la dernière à
« s'associer à ce mouvement intellectuel et national.
« Elle fut électrisée par la voix chaleureuse, les écrits
« instructifs, les nobles encouragements des de Ger-
« ville, des Auguste Le Prevost, des François Rever,
« des Emmanuel Guillard, des Antoine Passy, et
« surtout par les savantes leçons de M. de Caumont.
« Notre jeune étudiant ressentit, comme tant d'autres,
« l'influence des nouvelles idées qui allaient faire
« revivre cette vieille France du moyen âge jusqu'alors
« si méconnue. La lecture assidue des écrits remar-
« quables qui se publiaient alors, et surtout les
« savantes leçons de M. de Caumont, dont il suivit
« assidûment les cours d'archéologie, achevèrent de
« le conquérir à la science nouvelle... Il eut encore la
« bonne fortune de se lier d'amitié avec un jeune
« dessinateur dont M. de Caumont s'aidait pour ses

« publications, M. Georges Bouet. Par les conseils et « les leçons de cet artiste, Raymond Bordeaux se « rendit habile dans le maniement du crayon et la « pratique du dessin, art précieux, sinon indispensable « et toujours d'une incontestable utilité dans les mains « d'un archéologue (1). »

Grâce à ce milieu favorable, à des aptitudes spéciales et à l'entrain passionné qui était dans sa nature, Raymond Bordeaux ne tarda pas à se placer au premier rang.

Ces cinq années de travail opiniâtre, de projets, de découvertes, d'enthousiasmes artistiques et littéraires furent décisives dans sa vie ; elles déterminèrent la direction définitive de son esprit et lui laissèrent au cœur les plus vifs souvenirs.

En 1854, il écrivait à son ami Bouet :

« J'ai vu B. à Avranches, mais quelques instants « seulement, au milieu du tohu-bohu d'un congrès. Les « nouvelles des vieilles connaissances de Caen se font « bien rares. Je ne sais plus ce que deviennent les « de B..... et toute la coterie d'autrefois. Ainsi passe « la vie : la jeunesse et les franches relations s'en- « volent, les amis se dispersent. Quant à moi, je « deviens inerte et je me vieillis ; je vous écris au « coin du feu, où je passe mes soirées. Je me rappelle « le temps où, dans l'hiver, j'allais regarder par « dessus votre épaule quand vous dessiniez et où nous « faisions de grands plans ensemble et des projets « superbes, quand je ne soulevais pas de discussion « politique avec Mme B... »

A un autre de ses amis, le 14 août 1862, il rappelait,

(1) *Bulletin du bouquiniste*, année 1877, p. 452.

en termes émus, le temps où ils voyaient tout en beau en circulant sur le *Cours* pendant la journée et en moulant, le soir, avec rage, des plâtres précieusement conservés depuis.

C'était aussi à ces amis des anciens jours, et surtout à G. Bouet, qu'il recourait de préférence dans ses heures d'ennui et de découragement :

« Parker m'annonce, mandait-il à ce dernier, le « 7 juin 1875, son projet de voyage avec vous en « Normandie. Alors la ville d'Évreux sera un terrain « fécond d'observations. Je serai très-heureux de vous « servir de cicérone à tous deux ; j'ai une infinité de « choses à vous faire voir. J'ai, d'ailleurs, le besoin « le plus extrême de vous pour me retremper un peu : « depuis la mort de notre pauvre ami Saint-Germain, « je suis livré aux bêtes. Je me trouve ici sans avoir un « archéologue à qui causer, et je moisis dans mon « trou. Venez donc me secouer et me ranimer (1). »

On pourrait citer beaucoup d'autres fragments où respirent la même tristesse et le même découragement.

En quittant la ville de Caen, en 1847, pour aller se fixer à Évreux, Raymond Bordeaux était déjà un jurisconsulte exercé ; c'était aussi, par surcroît et dès cette époque, un écrivain formé et un archéologue ayant à sa disposition un fond considérable d'idées et d'observations. Aussi M. de Caumont s'empressa-t-il de s'en emparer et de l'incorporer dans la phalange d'esprits jeunes et ardents qu'il était en train d'organiser.

Le rôle militant, j'allais dire agressif, qui fut dévolu au nouvel adepte, était admirablement dans ses aptitudes. Raymond Bordeaux était bien l'homme des

(1) Lettre à G. Bouet, 7 juin 1853.

entreprises difficiles, des ballons d'essai, des revendications désespérées. Ceux qui ont suivi les Congrès archéologiques, les séances de la Société française, les concours de l'Association normande, ne l'ont certes pas oublié. Sa parole âpre et colorée, assaisonnée d'érudition, d'idées neuves, quelquefois de paradoxes, suffisait à redonner du vif aux discussions et à ranimer la flamme qui menaçait de s'éteindre. Personne n'avait collectionné, avec un soin plus impitoyable, les bévues des architectes officiels, les erreurs liturgiques des desservants, voire même des hauts-dignitaires ecclésiastiques. A cet égard, sa mémoire était prodigieuse, et Dieu sait quelles plaisanteries humoristiques, quels sarcasmes et quelles indignations il mêlait au récit animé de tous ces méfaits archéologiques. Avait-il toujours absolument raison ? Il serait téméraire de l'affirmer. Qui ne se trompe pas dans ce monde, au milieu de questions d'art aussi nombreuses et aussi complexes, même avec les intentions les plus droites et la science la plus étendue? Ce que nous pouvons toutefois affirmer hautement et sans crainte d'être démenti, c'est que, malgré les vivacités de sa polémique et les sévérités excessives de certaines appréciations, il se dégage de toutes ses improvisations un ensemble d'idées saines, de vues esthétiques sérieuses, de considérations élevées qui s'imposent à l'attention et dont il y a à tirer encore un incontestable profit.

Cet antiquaire ferrailleur qui aimait le bruit, que la discussion ravissait, apportait d'ailleurs dans toutes ces luttes de la parole une droiture de sentiments, une netteté d'idées et une sincérité d'opinions, propres sinon à ramener ses adversaires, du moins à se les concilier. Quelle que fût la vigueur intempérante de sa critique,

il était difficile, à la longue, de ne pas rendre justice à la loyauté de ses procédés et à la fermeté de ses convictions. Pour lui, il n'y avait pas de petite question, son goût s'arrangeait peu des compromis, et toutes les infractions au *credo archéologique* qu'il s'était imposé lui paraissaient également condamnables. Hélas ! ce causeur disert, prêt à l'attaque et à la riposte, préparé sur tous les sujets, abondant en paroles, étourdissant de verve et d'aplomb, est à peu près mort tout entier, et c'est à peine si on peut en retrouver quelques traits dans les procès-verbaux, souvent rédigés par lui, des associations nombreuses dont il fit successivement partie. Fort heureusement ses volumes, ses tirages à part et les innombrables articles qu'il dissémina dans les journaux et dans les recueils périodiques permettent de faire revivre cette physionomie expressive sous un jour un peu adouci, — mais avec quelque chose encore de son relief et de son originalité.

Les premiers articles de notre confrère remontent à l'année 1843 et furent publiés dans le *Pilote* de Caen, d'abord sous le voile de l'anonyme et plus tard sous le pseudonyme de Kerbelec (1). L'un de ces articles, relatif à l'église St-Gilles, étonna quelque peu, par ses allures batailleuses, les abonnés de cette feuille habituellement pacifique et réservée. A peu près à la même époque, il publia dans le *Bulletin monumental*, et cette fois sous son nom, des recherches étendues sur le *logis abbatial de l'évêque de Castres*, sur les *anciennes maisons de Caen* et sur les *emblèmes héraldiques des*

(1) La lettre sur St-Gilles est anonyme ; l'auteur n'étant pas encore possesseur du fief littéraire de Kerbelec.

Lettre à G. Bouet, du 19 juin 1870.

édifices civils et religieux de la ville. Ces œuvres de jeunesse, entreprises en collaboration avec G. Bouet, offrent déjà le plus vif intérêt et ne trahissent en rien l'inexpérience d'un débutant. Elles furent, du reste, rapidement suivies de diverses autres publications. Sans vouloir ici toutes les énumérer, nous citerons : *Statistique routière de Lisieux à la frontière de Normandie* (1849). — *Statistique routière d'Orbec à Bernay* (1849). — *Excursion faite dans la vallée d'Orbec, aux environs de Lisieux.* — *Excursions archéologiques dans la vallée d'Orbec, aux environs de Lisieux* (1850 et 1851). — *Note sur des morceaux inédits du Chapitre d'Évreux et de l'abbaye St-Désir de Lisieux.* (1852). —*Note sur des textes de droit romain gravés à l'entrée d'un château du XVIe siècle* (1853). — *Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Évreux* (1854). —*Conservation du cloître de la cathédrale d'Évreux et démolition du célèbre pont de Pont-de-l'Arche.* — *Les Autels de Sebecourt, le Pèlerinage de Sainte-Suzanne, l'Église de Bretagnoles.* — *L'Église d'Épaignes et la Statue de saint Christophe.* — *Le Château de Courteilles.* — *Les Tapisseries de l'église et le Château de Navarre.* — *Notice biographique sur M. le général marquis de Chambray.* — *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique.* — *Notice sur M. Philémon Fouquet, ancien manufacturier; sur M. Delarue, ancien secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Eure; sur M. Ch. Julien Bourdon, archéologue*, etc.

Tout en se délectant dans ces brochures, écrites généralement suivant les exigences du moment et au hasard de l'inspiration, Raymond Bordeaux s'attachait à la composition d'œuvres de plus longue haleine. En 1854, il inséra dans la *Normandie illustrée* de Charpentier

la description pittoresque du département de l'Eure; en 1859, il rédigea, pour le grand libraire d'Oxford, Parker, un traité des plus complets sur la serrurerie au moyen âge. Ce magnifique ouvrage, imprimé avec un grand luxe, enrichi de nombreux dessins par Georges Bouet et depuis longtemps épuisé, fait honneur tout à la fois à l'auteur, au dessinateur et à l'éditeur.

Deux ans plus tard, Raymond Bordeaux publia, à la demande de la Société française d'archéologie, un exposé didactique des règles qui doivent présider à la réparation des églises. Ce volume, dans lequel il exposait avec calme et maturité les enseignements qu'il avait répandus dans les Congrès sous une forme plus incisive, fut très-goûté au moment de son apparition et dut bientôt être réimprimé (1).

Dans la pensée de l'écrivain, ces pages qui, comme l'a remarqué M. l'abbé Dufour, témoignent d'un savoir dont pourrait s'honorer plus d'un doyen vieilli dans l'administration paroissiale, devaient se compléter par une autre étude sur les principes de l'architecture chrétienne *tirés du droit canon et des règlements ecclésiastiques*. En 1867, il nous entretint longuement de ce travail encore en projet dans une visite qu'il nous fit, en passant dans le Berry, avec son parent et son émule M. Charles Vasseur. L'année suivante, il nous adressa, pour les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, des remarques faites, à ce point de vue, sur les

(1) *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, à la décoration et à l'ameublement artistique des églises*, etc., etc. Caen, Hardel, 1852. — Réimprimé en 1862, chez Hérissey, à Évreux, avec de nouvelles vignettes, sous le titre de : *Traité de la réparation des églises.*

églises de Bourges. Il avait donné antérieurement à la *Revue de l'Art chrétien* un article intitulé : *Questions ecclésiologiques*, où se révèlent les mêmes préoccupations.

Mentionnons ici, pour ordre, sa collaboration à l'histoire de la faïence de Rouen laissée inachevée par André Pottier et au Cartulaire de Louviers, dont la publication avait été commencée par M. Bonnin.

Le droit, l'archéologie, les sciences historiques lui laissaient encore le temps de vaquer à d'autres soins. Le goût des vieux livres et des belles reliures qu'il avait contracté pendant son séjour à Caen en fréquentant Thorigny, s'était affirmé en plusieurs occasions et singulièrement développé à mesure qu'il avançait en âge. Cette passion, qui n'avait chez lui rien de banal, parce qu'elle s'alliait à un goût délicat et à une sérieuse érudition, l'appela tout naturellement à faire partie de la Société des bibliophiles normands fondée à Rouen le 7 mai 1863. Pendant quelques années il en fut un des membres les plus actifs et publia pour elle, avec des notes et une introduction, *La vie et l'office de saint Adjuteur par Jean Théroude, prestre de Vernon et bachelier en l'Université de Paris.* C'est aussi aux amateurs des beaux livres tout autant qu'aux céramographes qu'il songeait lorsque, à la demande de Trebutien, il écrivait cette curieuse monographie *Des brocs à cidre en faïence de Rouen*, imprimée grand in-folio avec un soin particulier par Le Blanc-Hardel, et enrichie de dessins et d'eaux-fortes par Bouet.

Nous serions ingrat et par trop incomplet si nous ne signalions dans cette revue rapide les articles fort nombreux que, pendant plus de vingt ans, il donna au *Bulletin du Bouquiniste.* Ce qui frappe avant tout dans ces comptes-rendus, toujours fort goûtés des lecteurs,

c'est le soin scrupuleux avec lequel ils ont été préparés et le caractère personnel que très-souvent l'auteur a su leur communiquer. La notice de M. Houbigant sur le *château de Sarcus* lui permet de rapprocher les douze grands médaillons renaissance qui y sont reproduits, des médaillons similaires de la vieille maison des *Gendarmes;* les plombs historiés trouvés dans la Seine l'amènent à décrire des objets analogues recueillis à Évreux, tandis que les sceaux de l'église de Marseille du R. P. Dassy lui fournissent une occasion de s'indigner du renversement en plein XIX[e] siècle de l'antique cathédrale de La Major, et que le vocabulaire du Haut-Maine provoque assez naturellement une digression sur les débris intéressants du passé depuis les *pignons épérés d'arcelet* de la ville du Mans jusqu'à ces vieux patois que les enfants de la campagne commencent eux-mêmes à ne plus comprendre :

« Hélas! nous dit-il, les Manceaux en viennent à rougir « de la manière de parler de leurs ancêtres et substi- « tuent à ce langage plein de fine bonhomie un patois « moderne entremêlé de néologismes empruntés à « l'argot populaire des grandes villes. La vieille langue « s'en va du Maine comme s'en vont les pittoresques « costumes des bonnes gens remplacés par les imita- « tions gauches et arriérées des modes de Paris (1). »

Ailleurs, en terminant son aperçu de l'ouvrage de Demmin sur les faïences, il ajoute ces lignes qui ne sont pas d'un profane et qui, sous leur tour ironique, révèlent l'homme de goût et l'explorateur perspicace :

« L'usage des terres cuites pour décorer les toitures « est encore en pleine vigueur dans la Basse-Normandie

(1) *Bulletin du Bouquiniste*, 1861, p. 89.

« aux environs de Valognes et de Cherbourg. L'œil de « l'observateur est charmé de voir les faîtières de ces « deux villes former des crêtes découpées et d'aper« cevoir sur les pignons des girouettes en terre cuite « et des épis en forme de vases que les gens du pays « appellent *gaudions*. Au reste, les vieux propriétaires « normands aimaient à coiffer le haut de leurs demeures « de terres émaillées en forme de pigeons et de gi« rouettes fantastiques. Les gentillâtres campagnards « trouvaient que ces poteries, enfilées le long d'une « tige de fer, donnaient bon air à leur colombier et aux « pavillons de leur manoir. Aux yeux des maçons « d'aujourd'hui, ces pauvres girouettes en terre ver« nissée, qui reluisent au soleil, sentent l'ancien régime « et nuisent à l'égalité. La girouette de zinc est la « seule que tolère le XIXe siècle. Aussi les potiers « d'Infréville, de Châtel-la-Lune et d'Armentières, où « l'on faisait autrefois, avec une originalité charmante, « les *épis* ou *étocs* qui penchent aujourd'hui tristement « sur les lucarnes et les tourelles disloquées de quelques « vieux logis, ne fabriquent-ils depuis longtemps que « des pots à fleurs et des tuyaux (1). »

Au mois de juillet 1872, cette question des faîtières et des vieux épis le charmait encore. Il ne vit guère que cela dans la ville de Saint-Brieuc, et ce fut avec une joie d'enfant qu'il alla visiter, auprès de Lamballe, la fabrique d'où sortaient ces céramiques rustiques qui l'avaient si fort intrigué et dont il avait dessiné les anciens types (2).

(1) *Bulletin du Bouquiniste*, 1862, 295.

(2) St-Brieuc, 3 juillet 1872. Lettre de G. Bouet.

« J'ai à peine vu la ville, ce qui se trouve de plus curieux,

Nous avons parcouru les principales publications de notre laborieux confrère. A leur seule énumération, on peut juger de son activité incessante, de la multiplicité et de la vigueur de ses efforts. La lecture de la correspondance suivie que, depuis son départ de Caen, il entretint avec son plus intime ami G. Bouet, tout en confirmant cette impression générale, nous fait encore mieux comprendre avec quel entrain et quelle persévérance il s'associa à toutes les luttes soutenues depuis vingt ans pour la défense de nos monuments. En cherchant bien dans ces feuillets épars, nous les y trouvons tous, St-Étienne le vieux, St-Gilles, St-Pierre, le Mont-St-Michel, le château de Conches, la cathédrale de Bayeux, le Pont-de-l'Arche, le château de Vernon et cette pauvre cathédrale d'Évreux, dont la mutilation savante devait être l'un de ses derniers chagrins. En voyant l'œuvre de destruction s'étendre et se développer, il se multiplie à l'infini, et après avoir épuisé toutes les démarches pour conserver, il dessine, avec une ardeur fébrile et une prestesse de main remar-

ce sont les vases ou girouettes qui servent d'épis aux vieilles maisons. J'en dessinerai avant de partir. »

Évreux, 27 août 1872. Lettre à G. Bouet.

« Pendant mon séjour à St-Brieuc, j'ai été au Pardon de Guingamp, qui, malgré un orage, a été très-beau. Partis à sept heures du matin, nous revînmes dans la nuit. Je quittai St-Brieuc le lundi dans l'après-midi pour aller coucher à Lamballe, petite ville charmante dont l'église, longtemps fermée, est grande comme une cathédrale et renferme une ancienne chaire gothique que j'ai dessinée. J'ai fait à Lamballe un séjour très-agréable et j'y suis resté une après-midi de plus que je ne voulais. J'ai été à pied pour juger de la campagne bretonne jusqu'à la Poterie, village où l'on fabrique les épis de toiture qui, à St-Brieuc, m'avaient fort intrigué et dont j'ai dessiné les vieux types. »

quable, tout ce qui lui paraît voué, dans un avenir plus ou moins prochain, à une inévitable destruction.

Dès l'année 1859, il écrivait à son confident habituel ces lignes caractéristiques :

« Dans ce pays-ci, l'archéologie va de mal en pis. Les châteaux, les églises tombent de tous côtés. On démolit, on restaure ; on rajeunit avec une rage croissante, comme au commencement de ce siècle. Je ne puis plus suffire à dessiner tout ce qui disparaît. Les digues péniblement construites par les archéologues sont enfoncées, et je ne vois pas de Gaignières pour sauver au moins le souvenir de ce qui périt. Le découragement me gagne et je ne me sens plus la vigueur du temps où je ferraillais dans le *Pilote ;* il est vrai que je ne vous ai plus pour me soutenir. Je suis ici dans un isolement absolu au point de vue archéologique. »

A des dates diverses, mais pour ainsi dire sans discontinuité, ce sont toujours les mêmes plaintes, les mêmes appréciations chagrines et les mêmes exhortations à dessiner. Comme il faut se borner, nous nous contenterons de quelques extraits rapides.

Évreux, 23 janvier 1859.

« Si vous avez besoin de moi comme auxiliaire à propos des projets néfastes relatifs à l'abside de St-Pierre, je serai votre homme, malgré que mon humeur batailleuse d'il y a quinze ans soit bien calmée, hélas ! A force de voir ravager tous nos beaux vieux monuments, la susceptibilité archéologique s'émousse, et le sire de Kerbelec a laissé rouiller la vieille plume avec laquelle il égratignait, dans sa prime jeunesse, vos vandales municipaux. Notre ami Billon s'indigne de

mon calme, et Trebutien doit bondir à la vue de tout ce qui se passe. Mais si l'on ne peut empêcher le monde nouveau de démolir le vieux monde, il faut dessiner tant qu'on peut avant qu'il n'ait disparu. Vous savez combien, de tout temps, j'ai aimé à garder le portrait des choses en démolition. Nous avons ici un évêque archéologue qui est pour moi de la plus extrême bienveillance; mais jusqu'ici il n'a point encore pu faire grand'chose contre la manie de tout changer. Le vandalisme va son train dans ce pays comme partout ailleurs; aussi, je me retire sous ma tente. Il faut bien laisser couler l'eau sous le pont et laisser passer la bêtise humaine. »

4 juin 1864.

« J'ai eu du guignon, à mon dernier voyage de Caen, de ne pas faire un croquis de la belle porte *Goujon*, qui était encore debout. Qui se fût douté qu'une belle chose comme cela était frappée d'alignement! Êtes-vous bien sûr que le propriétaire ne l'a pas fait démolir avec soin pour la remonter sur l'alignement? Ce serait à vérifier. Dans tous les cas, vous devez vous en rappeler assez pour en faire un croquis de souvenir. Je vous en prierais; revoyez le lieu et dessinez de mémoire. S'il n'y avait pas si longtemps que j'ai quitté Caen, je la dessinerais à coup sûr. Je me rappelle seulement de ses trois grands claveaux et de son effet pittoresque. N'avait-elle pas deux bornes en forme de boules ou d'espèces de bouteilles. Peut-être retrouverez-vous quelque chose de tout cela. La chose me semble en mériter la peine. J'ai fait un bond de regret lorsque mon cousin m'a appris cette véritable perte.

J'ai reproché à nos maîtres en archéologie de laisser démolir Caen en détail sans employer un sou de leurs Sociétés à faire dessiner ce qui tombe ! Et ces gens-là parlent des arts !! J'ai oublié de demander à Thorigny, qui est venu faire des dessins à l'exposition d'Évreux, s'il n'aurait pas un croquis de cette noble arcade. »

5 octobre 1865.

« *L'Ordre et la Liberté* de Caen annonce qu'on bâtit au Château une espèce d'arsenal, et qu'après l'achèvement de cette bicoque l'administration de la guerre déménagera des bâtiments du Sépulcre, « qui seront démolis pour « les matériaux en être vendus au commerce. » Surveillez ces nouvelles démolitions, dessinez, dessinez !! »

« Un numéro précédent du même journal annonçait que l'église de *Basse-Allemagne* venait d'être reconstruite ! Et les Antiquaires n'ont nul souci de tout cela ! »

9 mai 1866.

« Il n'y a ici rien de nouveau : cependant on va abattre nos halles, dont la toiture aiguë déplaisait à nos municipaux et à notre intelligent préfet. L'édifice, qui date du XVe siècle, a été vendu 26,000 fr. à enlever. Je suis occupé à dessiner les charpentes. J'ai fait un plan et une vue intérieure. »

10 janvier 1868.

« Dessinez donc cette fenêtre des Cordeliers à tracerie plate dont vous me parlez. Pourquoi, hélas ! la Société d'archéologie ne fait-elle pas photographier tout cela, puisqu'elle a de l'argent ? »

Mais il y avait quelque chose que Raymond Bordeaux détestait peut-être tout autant que les renversements et les démolitions : c'étaient les replâtrages, les rajeunissements et les prétendues restaurations ; non pas que notre compatriote songeât à contester la convenance, l'utilité et souvent même la nécessité absolue de certains travaux de réparation ; mais, en sa qualité d'artiste, il avait un faible pour les ruines (1). D'ailleurs, il nous faut bien le confesser, à tort ou à raison, les architectes officiels lui inspiraient peu de confiance, et il n'admettait jamais que, sous prétexte de réparation, on vînt modifier de fond en comble la physionomie de nos édifices les plus vénérables. En cela, ses vues étaient judicieuses, et les idées qu'il professait, soutenues énergiquement en toutes occasions par M. de Caumont, mises récemment en pleine lumière par M. Leroy-Beaulieu, paraissent aujourd'hui généralement acceptées. La prétention chimérique de ramener, dans une construction quelconque, toutes les parties à un style unique, en supprimant les additions souvent très-heureuses des époques postérieures, lui était également antipathique. Pour notre part, nous nous associons encore, sans réserve, à cette manière de voir, et nous ne saurions trop énergiquement pro-

(1) « Il est incroyable de voir M. de C..... laisser ainsi à l'abandon, non-seulement cet intéressant château de Fontaine-Étoupefour, mais encore les portraits et les archives qu'il contient. *Quant au château, j'avoue que j'aime mieux rencontrer un vieux manoir délabré, que des châteaux rhabillés de la manière dont nos imbéciles de restaurateurs, architectes ou propriétaires les arrangent.* La découverte d'archives ainsi jetées dans la poussière forme aussi un épisode émouvant dans les pérégrinations d'archéologue » (26 octobre 1856).

tester contre ces proscriptions déraisonnables qui, au grand profit de quelques industriels et au grand dommage de l'art, substituent à des œuvres charmantes du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle, je ne sais quel faux gothique sans caractère et sans solidité.

Cet amour général du clinquant et ces actes multipliés du vandalisme restaurateur ne l'étonnaient, après tout, que d'une façon très-modérée. Le premier moment d'humeur passé, il en prenait résolûment son parti et se consolait, comme il pouvait, en décochant, sous le pseudonyme de *Quiquengrogne*, les traits les plus acérés aux contempteurs de l'art, ou en entreprenant, avec quelques fidèles, un de ces voyages d'exploration, auxquels il se complut toujours, à travers les campagnes de la Normandie. Chaque année, ces courses archéologiques occupaient ses loisirs, et en même temps qu'elles ramenaient le calme dans son esprit, elles produisaient au point de vue archéologique les plus heureux résultats. « Quelle jouissance, « écrit à ce sujet M. Ch. Vasseur, quand la journée « avait été fructueuse, quand une ruine pittoresque « avait livré son secret, quand un manoir avait fourni « ses épis en plomb ou en faïence de Pré-d'Auge, des « plaques de cheminée armoriées ou une antique boi- « serie; quand l'église fermée et non desservie, au « milieu des toiles d'araignées dont ses murs étaient « couverts, avait montré une inscription, une peinture « à demi effacée; quand le clocher, si pénible à esca- « lader, recélait une cloche gothique dont on rap- « portait l'empreinte, une vieille ferrure de coffre, « un saint du XIIIe siècle mis au rebut; quand on « découvrait des murs avec chaînages de briques ro- « maines comme à l'église supprimée de N.-D. de

« Rugles, un temple antérieur au XI[e] siècle, comme « à Reuilly, ou encore des curiosités comme à la cha« pelle St-Éloi, visitée le 30 juin 1862 (1). »

Une lettre, prise un peu au hasard, et adressée à son ami Bouet, le 27 avril 1863, suffira, croyons-nous, à montrer comment il associait, dans ces explorations fantaisistes, l'entrain et la bonne humeur à l'esprit sérieux d'investigation qui ne l'abandonnait jamais :

Lisieux, 27 avril 1863.

« J'arrive ce soir à Lisieux ou plutôt j'y suis arrivé ; naturellement, la première chose dont on a parlé a été archéologie, et mon cousin m'a annoncé que vous seriez d'humeur à prendre part à un voyage en zig-zag que nous allons entreprendre par monts et par vaux dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Or, je ne suis ici que jusqu'à demain et il ne faut pas perdre de temps. Je vous écris donc à la table du cher docteur

(1) *Notice biographique sur Raymond Bordeaux*, par un membre de l'Association normande, p. 18. Caen, Le Blanc-Hardel, 1878. « J'ai fait un certain nombre d'excursions à pied, avec mon cousin, dans le canton de Rugles. J'ai revu avec lui des églises que je connaissais déjà, mais où nous avons fait de nouvelles découvertes, notamment dans les clochers qu'on a visités à fond et où il y a des cloches anciennes (XVI[e] et XVII[e] siècles). J'avais besoin de cela pour réveiller mes instincts archéologiques ; car depuis que je ne vous vois plus, l'archéologie sommeille. A Rugles, il y a une petite église abandonnée que je croyais tout entière de la Renaissance comme son portail. Mon cousin, qui a été frappé de la tournure de l'abside en cul-de-four, l'a examinée de plus près et a découvert qu'elle est bâtie en petit appareil avec chaînes horizontales de briques, rangs de travertin, mortiers à gros grains ; en un mot, qu'elle a tous les caractères romano-carolingiens. » (Lettre du 14 octobre 1857.

Billon (1), éclairé par sa lampe, sur son papier, avec une plume que Mme Billon a bien voulu me procurer, afin que la lettre puisse partir ce soir et vous parvenir demain matin. Nous resterons demain à vous attendre flanant par la ville et les suburbes, rôdant le long des vieux pignons, flairant le bric-à-brac. Mais, mardi matin, lorsque les horloges de la ville auront sonné huit heures, nous nous embarquerons dans la voiture de Pont-Audemer pour débarquer à Cormeilles, errer à Épaignes et circuler outre, selon que la fantaisie et l'apparence des clochers nous poussera. Si donc, très-cher, vous êtes demain d'humeur primesautière et disposé à partir impromptu, arrivez dans l'après-midi, et mardi matin, à l'heure susdite, nous partirons joyeusement ! »

Ce fut au milieu de ces occupations si multipliées que la guerre de 1870 vint le surprendre. Les désastres qui suivirent frappèrent vivement son imagination. Les vantardises et les défaillances répugnaient également à sa nature, et il a apprécié au jour le jour, avec son bon sens et sa perspicacité habituels, les événements qui se succédaient et le contre-coup qu'ils avaient dans le pays. Au milieu de ce désarroi général, son sang-froid ne l'abandonna pas, et tout en recueillant des renseignements sur ce qui se passait autour de lui, il eut soin de noter les désastres archéologiques dont il était témoin :

(1) M. Jean-Baptiste-Benjamin Billon, né à Vimoutiers, le 21 mai 1812, décédé le 14 mai 1864, chirurgien en chef des hospices de Lisieux, a laissé un volume intitulé : *Campanologie, étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères;* in-8° de 215 pages avec planches. Caen, Le Blanc-Hardel, 1866.

« La canonnade d'Évreux nous a épargnés. Un boulet cependant est venu crever, chez le voisin, un petit bâtiment contigu à notre remise. Quelques toises plus à droite, et il tombait chez nous. *Un boulet ou un obus a traversé la cathédrale dans le vitrage du triforium du chœur et a troué un des médaillons aux armes de Jehan de Gonesse, que j'ai publié dans notre ouvrage sur la serrurerie.* » (Lettre du 20 décembre 1870.)

Dans l'isolement absolu où il se trouvait placé, alors que, réduit à l'impuissance, il avait sous les yeux les plus lamentables spectacles, il essaya aussi de se distraire en procédant méthodiquement à une sorte d'inventaire des documents de tout genre qu'il avait, depuis si longtemps, patiemment réunis.

« Je ne puis maintenant sortir de la ville, écrivait-il. J'emploie mon temps à mettre en ordre mes paperasses et mes dessins. J'ai de quoi m'occuper; je fais des découvertes dans toute cette accumulation de matériaux et je me rafraîchis la mémoire au milieu de tant de choses oubliées. La seule peur que j'aie, c'est que le pillage ou l'incendie ne viennent anéantir ces fruits de longues années de recherches et de patience (1). »

Il voulut, plus tard, mener à fin une histoire monumentale de la ville d'Évreux et préparer définitivement pour l'impression deux mémoires couronnés autrefois par l'Académie de Rouen, relatifs : l'un *aux transformations du dialecte normand;* l'autre *à la vie et aux œuvres des artistes de notre province pendant la Renaissance.*

Raymond Bordeaux présumait trop de ses forces. Sous le coup des émotions patriotiques qu'il éprouva,

(1) Lettre du 17 septembre 1870.

sa plume resta inerte et ses veilles furent frappées de stérilité (1).

Des deuils répétés s'ajoutèrent bientôt pour lui aux malheurs publics et portèrent à sa santé, si robuste autrefois, une irrémédiable atteinte. Il assista, toutefois, à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 1er septembre 1873; le lendemain, il nous fit une communication des plus intéressantes sur les plaques de cheminée décorées de devises ou d'armoiries. Le sujet était neuf, et, comme toujours, il avait su le présenter sous un jour piquant et original.

Quelques mois après, à la suite d'une bronchite de la nature la plus grave, notre confrère s'alita et suspendit tous ses travaux. Il ne devait plus les reprendre. A partir de ce moment, sa vie ne fut plus qu'une suite de souffrances, de fausses guérisons et de rechutes. A la fin de l'année 1876, il ne se faisait plus d'illusions, et pourtant, en nous adressant au mois d'août quelques renseignements sur sa santé, il nous entretenait encore des sujets qui lui tenaient le plus au cœur : les ruines de St-Évroult, la cathédrale d'Évreux. La faiblesse l'empêcha d'entrer dans de longs détails, et l'aspect seul de cette lettre reprise, à quatre fois différentes, à plusieurs jours d'intervalle, était de nature à faire naître les plus tristes pressentiments. Ces prévisions n'étaient que trop fondées. Le 10 avril 1877, Raymond Bordeaux expirait loin de la terre natale, à Amélie-les-Bains, fidèle aux convictions qui avaient dirigé sa vie et qui furent sa dernière espérance et sa suprême consolation.

(1) Nous avons eu des jours si agités que la plume restait dans l'encrier (Lettre du 20 décembre 1870).

Et maintenant, que deviendront les notes soigneusement classées, les dessins, les plans, les matériaux de toute nature que, pendant plus de trente années, ce travailleur infatigable avait laborieusement accumulés? Aucune de ces ébauches n'est vraisemblablement arrivée à un état d'achèvement tel qu'on puisse en demander l'impression. Il y a là pourtant une infinité de renseignements précieux qu'il importe à tout prix de conserver, et dont la perte ou la dispersion serait infiniment regrettable. A notre sens, cet ensemble considérable de documents originaux, ces mémoires commencés, ces projets, ces extraits, ces dessins, ces impressions de voyages seraient merveilleusement à leur place dans une des bibliothèques publiques de Normandie. Cette mesure, si jamais elle était prise, profiterait à la réputation de Raymond Bordeaux, et elle permettrait désormais d'associer son nom à ceux de ces collectionneurs érudits et désintéressés dont Gaignières est resté le type, et qui ont rendu tant de services à l'histoire monumentale de notre pays.

BIBLIOGRAPHIE.

La Bibliographie des œuvres de Raymond Bordeaux est fort difficile à établir ; aussi ne donnons-nous notre travail que comme un essai qui comporte certainement bien des rectifications et bien des additions. Tel qu'il est, nous croyons qu'il peut avoir son utilité, ne fût-ce que pour faire apprécier, d'une manière exacte, l'activité variée et féconde de notre laborieux compatriote. Nous exprimons ici toute notre gratitude à MM. Bouet et Charles Vasseur pour les nombreux et précieux

renseignements qu'ils ont mis, avec tant d'obligeance, à notre disposition (1).

NOTICE SUR LE LOGIS ABBATIAL DE L'ÉVÊQUE DE CASTRES, ancien édifice de l'abbaye royale de St-Étienne, à Caen. Extrait du Bulletin monumental, t. XI, 1845, p. 342-347.

SUR LES RÉPARATIONS DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX. Extrait du Bulletin monumental, t. XI, 1845.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES; procès-verbal des séances tenues à Évreux en septembre 1845. Caen, 1845, 28 pages et 3 vignettes.

LES ANCIENNES MAISONS MONUMENTALES DE CAEN (l'Hôtel de Mondrainville, blasons et légendes énigmatiques). Bulletin monumental, t. XII, 1846, p. 106-129. Tirage à part avec vignettes sur bois.

ÉTUDES HÉRALDIQUES SUR LES ANCIENS MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS DE LA VILLE DE CAEN; texte par Raymond Bordeaux, avocat; figures par G. Bouet, peintre, suivies d'une Notice des Monuments, Tombeaux, Blasons de l'abbaye de St-Étienne de Caen, relevés en 1706 par ordre de l'intendant Foucault, publiée d'après le ms. de la Bibliothèque royale. Caen, Hardel, 1846; in-8° de 75 p. (extrait du Bulletin monumental, t. XII (1846), p. 461-482, et t. XIII (1847), p. 428-478).

Dès 1859, Bordeaux songeait à réimprimer ces trois travaux: « Nous causerons, écrivait-il à Bouet au mois de février, de

(1) On peut consulter sur Raymond Bordeaux, indépendamment des articles qui lui ont été consacrés dans la presse locale par MM. Alph. Chassant et Isidore Cantrel: 1° *Manuel du Bibliographe normand*, t. I, p. 128; 2° *Notice anonyme* insérée dans l'*Annuaire* de l'Institut des Provinces, 1860, p. 312; 3° *Nécrologie*, par l'abbé Valentin Dufour, *Bulletin du Bouquiniste*, 1877, p. 451; 4° *Notice biographique*, par un membre de l'Association normande (M. Ch. Vasseur); in-8° de 40 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1878. Ce dernier travail est le plus complet et le plus intéressant.

nos blasons de Caen, auxquels je suis disposé à travailler cette année. Ainsi, si vous marchez, je vous suivrai. J'ai aussi des matériaux de mon côté. »

Sur le Dictionnaire des Abréviations latines et françaises dans les inscriptions, par A. Chassant. Extrait du Bulletin monumental, t. XII, 1846.

Note sur la Porte de Secours du Chateau de Caen. Extrait du Bulletin monumental, t. XII, 1846.

Sur la Statue couchée, sculptée par M. Douin, pour le tombeau de M. l'abbé Jamet, au couvent du Bon-Sauveur à Caen. Extrait du Bulletin monumental, t. XII, 1846.

Description des anciennes Maisons de Bayeux, publiée d'abord dans le *Calvados pittoresque*, et réimprimée avec quelques changements dans le 3e volume de la Statisque monumentale de M. de Caumont.

De la Législation des cours d'eau dans le droit français et dans le droit moderne. De quelles améliorations serait-elle susceptible ! Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Caen. Paris, Delhomme, 1849 ; in-8° de VIII et 256 pages.

La thèse de Raymond Bordeaux pour le doctorat, intitulée : *De la Transmission du droit de propriété entre vifs et à titre onéreux, principalement au moyen âge*, avait été déjà particulièrement remarquée en 1846.

Statistique routière de Lisieux à la frontière de Normandie. Caen, Delos, 1849 ; in-8° de 30 pages, avec gravures sur bois. Extrait de l'Annuaire normand, 1849, p. 29-59.

Statistique routière depuis l'entrée dans le département de l'Eure jusqu'à la jonction à la route directe de Paris (depuis Orbec jusqu'à Bernay). Caen, Delos, 1849 ; in-8° de 18 pages, avec gravures sur bois. Extrait de l'Annuaire normand, 1849, p. 169-186.

Séances générales de la Société française d'Archéologie, tenues à Rouen et à St-Georges de Boscherville, les 11 et 12 avril 1849. Revue de Rouen, 1849, p. 203-216.

Mémoires sur les Arts et les Artistes en Normandie, à l'époque de la Renaissance.

Ce travail, qui avait obtenu le prix Gossier, à l'Académie de Rouen, le 16 avril 1849, était une des œuvres préférées de l'auteur. En 1852, il l'annonçait comme devant paraître prochainement sous le titre : *Des Artistes et des œuvres d'Art en Normandie au XVIe siècle, ouvrage couronné par l'Académie de Rouen.* Nous savons par sa correspondance qu'il s'est occupé de revoir et de compléter ces recherches jusqu'à sa mort.

Congrès des Délégués des Sociétés savantes des départements, sous la direction de l'Institut des Provinces de France. Revue de Rouen, 1850, p. 203-216.

Notice biographique sur M. le général marquis de Chambray. Caen, Hardel, 1850 ; in-8° de 15 pages. Extrait de l'Annuaire normand, 1850.

« J'ai écrit l'autre jour à M. Jacques de Chambray, pour lui dire que j'allais publier, dans l'Annuaire de l'Association normande, la notice sur son père que j'ai adressée, il y a à peu près trois semaines, à M. Hardel, comme vous m'en aviez exprimé le désir. » Lettre à M. de Caumont. Paris, 13 déc. 1849.

Excursion faite dans la vallée d'Orbèc, aux environs de Lisieux, le 11 juin 1850. Caen, Hardel, 1850 ; in-8° de 16 p. Extrait du Bulletin monumental.

« Je viens de mettre la dernière main au compte-rendu de notre excursion dans la vallée d'Orbec, que je vous adresse ci-joint. J'ai dépassé les trois ou quatre pages que vous m'aviez allouées, mais j'ai pensé qu'il valait mieux prendre l'espace convenable que de faire un travail qui, plus court, aurait été d'une sécheresse absolue. Il est bien entendu, d'ailleurs, que vous êtes très-libre d'élaguer à coups de plume ou de ciseau ce qui vous paraîtrait tenir trop de place. » Lettre à M. de Caumont. Évreux, 15 septembre 1850.

Excursion archéologique dans la vallée d'Orbec, aux environs de Lisieux, les 11 juin 1850 et 11 juillet 1851, 2e édition. Caen, Delos, 1851; in-8° de 28 pages avec

vignettes sur bois. Extrait de l'Annuaire normand, 1852, p. 477-561.

Cette publication est, pour la première partie, une 2e édition de l'excursion publiée en 1851 dans l'Annuaire normand; la deuxième partie est entièrement neuve.

Mémoire sur la réunion au chef-lieu de chaque département des titres anciens déposés dans les greffes.

Extrait du 2e tome de la 18e session des Congrès Scientifiques de France, 1851.

Note relative a Philippe Cospean, évêque du diocèse de Lisieux au XVIIe siècle, par M. le baron de Stassart, et Note sur les descendants de Corneille. Extrait de la Revue de Rouen, mai 1852.

Description du département de l'Eure, par Raymond Bordeaux (*Normandie illustrée* de Charpentier. Nantes; in-fo, 1852), 2e partie du t. Ier (1).

Principes d'Archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises, à l'usage des curés, des conseils de fabriques et des architectes et ouvriers appelés à réparer les églises rurales. Caen, A. Hardel;

(1) *La Statistique monumentale du Comté d'Évreux* devait être le développement de l'ébauche publiée en 1852 dans la *Normandie illustrée*. Ce travail, d'une importance capitale, occupa R. Bordeaux jusque dans les derniers temps de sa vie. A partir de 1856, il en détacha de courtes notices pour l'*Almanach-Annuaire* de l'Eure : Les Autels de l'église de Sébecourt, le Pèlerinage de Ste-Suzanne, le Champart, l'Église de Bretagnolles, l'Église d'Épaigne et sa statue de saint Christophe, le Château de Courteilles, les Confréries de charité, les Maisons curieuses des villes du département de l'Eure, la Légende du sire des Essarts et les ruines de son donjon, les Tapisseries de l'église de Vernon, le Château de Navarre (Cf. Notice biographique sur R. Bordeaux, par un membre de l'Association normande, p. 20). Nous croyons aussi que c'est à ce volume projeté qu'étaient destinés « ses grands dessins d'après nature, ses calques de vitraux ou d'inscriptions, mine inépuisable de renseignements pour les auteurs futurs. »

Paris, Derache et Dumoulin, 1852; in-8° de 288 pages, avec gravures sur bois.

Ce travail a été publié par fragments dans le Bulletin monumental, ainsi que le faisait pressentir ce passage de la correspondance :

« J'espère vous donner un jour la statistique monumentale du canton d'Évreux..., mais auparavant j'enverrai mon mémoire commencé sur la *décoration* et l'ameublement des églises. Si vous le jugez digne d'être inséré dans le Bulletin monumental, je vous demanderai huit ou dix vignettes pour expliquer mon texte... Si l'idée de ce travail vous convient, je le pousserai et je pourrai vous le donner au commencement de 1851. » Lettre à M. de Caumont. Évreux, 15 septembre 1850.

Une seconde édition de cet ouvrage a été publiée en 1862, chez Hérissey, à Évreux, sous le titre de : *Traité de la réparation des églises, principes d'archéologie pratique, par Raymond Bordeaux, avec quatre-vingt-dix figures intercalées dans le texte.* Dans les projets de l'auteur, ce travail devait être complété par un second volume intitulé : *Les règles de l'architecture sacrée tirées du droit canonique, des monuments et des prescriptions liturgiques;* il en publia même (en 1866) une esquisse partielle dans la *Revue de l'art chrétien*, de M. l'abbé Corblet, sous le titre de *Questions ecclésiologiques.*

On peut lire dans le Bulletin du Bouquiniste, année 1862, p. 491, un excellent compte-rendu du traité de la réparation des églises, par M. l'abbé Dufour.

Note sur des méreaux inédits du chapitre d'Évreux et de l'abbaye de St-Denis de Lisieux. Caen, Hardel, 1852; in-4° de 8 pages avec une planche. Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIX, p. 584-590.

Note sur des textes de droit romain gravés à l'entrée d'un château du XVI[e] siècle. Caen, 1853; in-8°. Extrait du Bulletin monumental, t. XIX, p. 177-185.

Il s'agit ici d'inscriptions gravées sur la poterne du châ-

teau de Serville (Seine-Inférieure), signalées d'abord par M. de La Querière, *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières*, p. 113, et plus tard par M. de Glanville, *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp;* Annuaire normand de 1852, p. 451.

Séances tenues aux Andelys par la Société française d'Archéologie. Paris, 1854; in-8°.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Stanislas Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique, mort à Évreux le 15 décembre 1852. Caen Delos, 1854; in-8°. Extrait de l'Annuaire de l'Association normande, 1854, p. 524, 54.

Procès-verbal de la séance archéologique tenue à Avranches, le 20 juillet 1854, par la Société Française pour la conservation des monuments historiques. Bulletin monumental, t. XXI, p. 251-266.

Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Évreux. Caen, Hardel, 1854; in-8° de 7 pages. Extrait du Bulletin monumental, t. XX, p. 479-483.

Conservation du cloître de la cathédrale d'Évreux et démolition du célèbre pont de Pont-de-l'Arche. Bulletin monumental, t. XXI, p. 148-155; 1855.

Note sur une crosse du XII° siècle, avec un dessin de l'auteur. Extrait du Bulletin archéologique du comité historique.

Origines et transformations du dialecte normand au moyen âge et sa part dans la constitution définitive des langues anglaise et française actuelles.

Mémoire couronné par. l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, séance du 10 août 1855. Une partie du prix fut attribuée à M. Édouard Le Héricher, d'Avranches, qui avait traité le même sujet.

Le manuscrit de ce travail est déposé à la Bibliothèque de l'Académie de Rouen.

La Normandie souterraine (compte-rendu); in-8°. Dieppe, 1855.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. CHARLES-JULIEN BOURDON, archéologue. Caen, 1856; in-8° de 16 pages. Extrait de l'Annuaire normand, 1856.

« Pour ma part, je voudrais mettre en relief l'antiquaire. Donnez-moi par exemple quelques détails sur sa collection de pavés émaillés ou sur les autres objets d'art qu'il a légués au musée de la Société des Antiquaires. Ne pourrait-on pas dire quelque chose des promenades archéologiques que vous faisiez ensemble ? Sa passion pour nos églises, pour nos châteaux, forme tout un côté de son caractère, négligé par M. Charma. Il y aurait de bonnes choses à raconter sans doute dans vos explorations à travers le vieux Caen, dans les fonds de cour, les ruines de couvents. » Lettre du 9 novembre 1854 à G. Bouet.

SESSION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE à Louviers, les 20, 21 et 22 mai 1856. Lettre-circulaire et programme. Évreux, Hérissey; in-4°, 1856.

NOTICE SUR M. PHILEMON FOUQUET, ancien manufacturier, membre du Conseil général de l'Eure. Annuaire nornand, 1856, p. 632-636.

NOTICE SUR M. L.-H. DELARUE, ancien secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de l'Eure. Annuaire normand, 1857, p. 522-526.

PHILOSOPHIE DE LA PROCÉDURE CIVILE. Mémoire sur la réformation de la justice, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Durand, 1857; in-8° de 4 ff. et de 613 pages.

« Mon cher Bouet, je vous remercie de ce que vous me dites de mon livre, et je vous remercie encore plus de vous être résigné à me lire, vous dont je connais le peu de goût pour les études juridiques et qui, de toute ma bibliothèque, n'avez jamais mis le nez, je crois, que dans le *Traité des droits historiques*, grâce aux girouettes, aux litres et aux colombiers. Vous avoir pour lecteur en semblable matière, c'est un succès complet et cela me ferait presque croire que les dames me liront un jour. L'*Univers* a commencé son

numéro du 17 avril par un article de trois colonnes sur le susdit livre, *un premier Paris*, en vérité. » Évreux, 29 avril 1857.

VERNEUIL, LE NEUBOURG ET PONT-DE-L'ARCHE, procès-verbaux archéologiques par Raymond Bordeaux, docteur en droit. Évreux, Hérissey, 1857; in-8° de 80 pages, 26 octobre 1856. « Ce qui me restera de loisir au mois de novembre sera pour reviser les procès-verbaux de Louviers, que M. de Caumont demande. Si vous le voyez, dites-lui que je vais très-incessamment expédier à M. Hardel les procès-verbaux de Verneuil et du Neubourg, qui, joints à celui de Louviers, feront un ensemble relatif au département de l'Eure. »

QUELQUES MOTS SUR L'HISTOIRE DE LA RELIURE DES LIVRES. Brochure in-8° avec deux eaux-fortes, par l'auteur. Évreux, Herissey, 1858.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. DE LA BIGOTTIÈRE. Extrait de l'Annuaire de l'Association normande, 1857.

SERRURERIE DU MOYEN AGE; les ferrures de portes, avec 40 planches lithographiées et de nombreuses vignettes par G. Bouet. Oxford, Parker; 1 vol. in-4°, 1859.

7 juin 1855. « J'ai reçu deux ou trois jours avant d'être éclopé, les épreuves de vos charmants dessins et depuis, deux lettres de M. Parker lui-même auquel j'ai répondu. Je vois que nous nous entendons parfaitement et vous savez sans doute qu'il sera à Caen, le 4 juillet ou nous pourrons tous les trois arrêter un plan définitif. » — 18 janvier 1856. « Une chose qui m'a fort embarrassé, c'est le choix d'un titre pour ce volume, songez-y vous-même, je vous prie. Voici celui que provisoirement j'ai inscrit en tête de mon manuscrit : Ferrures de portes au moyen âge, précédées d'un essai sur la Ferronnerie ornée. » — Évreux, jour de St-Mathieu, 1856. « Mon cher Bouet, voici enfin le traité de Serrurerie fini; hier j'ai inscrit le mot fin sur la dernière page et cousu le cahier qui touche à environ 120 pages du format des planches. »

HISTOIRE DE LA FAÏENCE DE ROUEN, ouvrage posthume de M. André Pottier, chevalier de la Légion d'Honneur, con-

servateur de la bibliothèque publique et du musée Céramique de la ville de Rouen, publié par les soins de MM. l'abbé Colas, conservateur du musée céramique, Gustave Gouellain et Raymond Bordeaux.

Rouen, Auguste Le Brument, 1859; petit in-4° orné de 60 planches imprimées en couleurs et de vignettes d'après les dessins de Mlle Émilie Pottier.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. ANGE PETIT, ancien vice-président de la Société d'agriculture de l'Eure, membre de l'Association normande, par Raymond Bordeaux, avocat à Évreux. Caen, Hardel, 1860 ; in-8° de 19 pages. Extrait de l'Annuaire de l'Association normande.

DÉMOLITION DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR DU CLOITRE de la cathédrale d'Évreux. Extrait du Bulletin monumental, t. XXVII, 1861.

NOTICE SUR L'HOSPICE DE BERNAY (Eure), par F. Malbranche. Extrait du Bulletin monumental, t. XXVII.

DE LA NOBLESSE AU TEMPS PRÉSENT. Extrait de la Revue de Normandie; 12 pages grand in-8°.

DE LA RESTAURATION DES ÉGLISES en France par l'État, les départements et les communes. De l'influence de l'Administration et de la Législation sur l'avenir de l'art. Analyse d'une allocution prononcée au Congrès scientifique de Bordeaux. Caen, 1861 ; 7 pages in-8°.

EXPOSITION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ELBEUF (Compte-rendu), 1862.

LA VIE ET L'OFFICE DE SAINT ADJUTEUR, patron de la noblesse et de la ville de Vernon en Normandie, par Jean Theroude, ornés de trois planches gravées par Louis de Merval, précédés d'une introduction historique et bibliographique, par Raymond Bordeaux (1864).

Cette curieuse réimpression, qui fait partie de la collection des Bibliophiles normands, comprend, indépendamment du texte, une introduction de Raymond Bordeaux, I-XXXII, et une note de l'abbé Colas, sur l'office de saint Adjuteur, XXXII-XL.

« Parmi les dossiers archéologiques qui sont sur mon

bureau, l'un est relatif à un petit livre rarissime sur Vernon, la vie de saint Adjuteur, que la Société des Bibliophiles normands m'a chargé de rééditer. A propos de ce livret, j'ai recours à votre obligeance et à celle de M. Trebutien, pour vous prier de consulter le *Moréri des Normands* et l'*Athenæ Normannorum*, à la Bibliothèque de Caen, aux articles Jean Theroude ou Teroude, Jean Vaudichon, Benard, curé de Cailloué, et Jean Leard. Teroude, prêtre de Vernon et curé de Ste-Madelaine de Beauvais, est l'auteur de l'opuscule que je vais publier pour les bibliophiles, avec les vues de Vernon qui l'accompagnent, et dont d'excellents fac-simile viennent d'être gravés par M. de Merval. » Évreux, 20 décembre 1864.

Essai philosophique sur l'Administration française.

Ce mémoire manuscrit a été déposé à la Bibliothèque de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, après le concours, en 1864.

Exposition d'objets d'art et de curiosité à Évreux, en mai 1864, compte-rendu au point de vue normand.

Caen, Le Blanc-Hardel, 1865. Extrait de l'Annuaire normand, 1865; in-8° de 27 pages.

R. Bordeaux a rédigé également le *Catalogue analytique* de l'Exposition. Évreux, 1864; in-12.

Questions ecclésiologiques. Extrait de la Revue de l'Art chrétien. Arras, 1866.

De Lisieux a Pont-Audemer, itinéraire pour les archéologues de l'Association normande, par Charles Vasseur ; in-8° de 65 pages. Caen , Le Blanc-Hardel, 1867.

Les lithographies sur papier de couleur qui ornent cette intéressante excursion archéologique sont de Raymond Bordeaux.

Les Armoiries des corporations d'arts et métiers d'Évreux et villes d'alentour, par Raymond Bordeaux; in-12 orné de nombreuses gravures, 1867.

On peut lire sur cet ouvrage un compte-rendu d'Édouard de Barthelémy. Bulletin du Bouquiniste, 1867, p. 392.

Le brocs a cidre en faïence de Rouen ; étude de céra-

mique normande, par Raymond Bordeaux. Caen, Le Blanc-Hardel, 1868, tiré à 250 exemplaires, 50 sur papier vergé et 200 sur papier vélin fort. Têtes de pages, lettres ornées, culs-de-lampes et chromolithographies, gravés par G. Bouet.

« Depuis deux jours, je suis en mal d'enfant, j'accouche enfin de la monographie promise à notre excellent ami M. Trebutien. Elle a pour titre : *Les Brocs à cidre en Faïence de Rouen*, *Étude de Céramique normande par une cruche du pays*.

« Voilà six mois que le dossier, qui ne se grossit plus, est sur mon bureau. Les vacances, les voyages, etc., m'ont empêché d'y mettre la main, mais je rédige en ce moment pour lui envoyer bientôt ma copie. »

Lettre du 30 septembre 1868.

LES MENUISERIES D'ÉGLISE et le denier de St-Pierre.

Extrait de l'Almanach de l'Archéologue. Caen, Le Blanc-Hardel, 1868.

REMARQUES ECCLÉSIOLOGIQUES sur les églises de Bourges, 1869.

Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, t. II, 1869, p. 291-306.

DÉCOUVERTES DE FRAGMENTS DE COLONNES DÉCORÉES DE BAS-RELIEFS dans les démolitions du mur de la cité d'Évreux.

Extrait du *Courrier de l'Eure* du 23 août 1874. Des moulages de ces colonnes ont été déposés au musée de la Société française d'Archéologie à Caen.

CARTULAIRE DE LOUVIERS, du Xe au XVIIIe siècle.

Raymond Bordeaux, qui avait remplacé M. Bonnin, chargé primitivement de la publication de ce cartulaire, ne surveilla l'impression que des chartes comprises entre les années 1431 et 1451.

Cf. Notice biographique sur Raymond Bordeaux, par un membre de l'Association normande, p. 30.

GÉNÉALOGIE de la famille du Buat (sans date).

Raymond Bordeaux à disséminé une foule d'ar-

ticles dans les journaux d'Évreux, de Caen, de Rouen et de Lisieux; il a également collaboré à la rédaction de la *Gazette des tribunaux*, du *Journal de procédure*, des *Archives de l'art français*, de la *Revue historique du droit français*, de l'*Annuaire normand*, de l'*Almanach de l'archéologue*, des *Almanachs-Annuaires de l'Eure*, du *Bulletin bibliographique de l'Institut des provinces*, de l'*Athenæum*, de la *Revue de Normandie*, de la *Revue contemporaine*, du journal belge des *Beaux-Arts*, et des revues anglaises : *The Builder* et *the Gentleman's Magazine*. Il serait impossible de donner même d'une manière approximative la liste de ces diverses communications ; quelques-unes sont anonymes, d'autres sont signées d'initiales de fantaisie ou des pseudonymes *Quiquengrogne*, *de Kerbelec*, *Lionel de Rubremont*. Il est deux autres recueils auxquels notre compatriote a fourni des notices, des mémoires ou des comptes-rendus d'une façon peut-être encore plus suivie et cela pendant un grand nombre d'années. Ce sont le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et le *Bulletin du Bouquiniste* d'Auguste Aubry. Nous avons relevé les titres de ces travaux d'étendue et de valeur fort inégales; nous les publions ci-dessous. Ces indications sommaires complètent, à un certain point de vue, les recherches bibliographiques que nous avons entreprises.

Articles insérés dans le *Bulletin du Bouquiniste*.

Maldonat et l'Université de Paris au XVI[e] siècle, par le P. Prat, de la Compagnie de Jésus, t. I, 1857, p. 278.

L'advocacie Notre-Dame ou la Vierge Marie plaidant contre le diable. — Petit vocabulaire latin-français du XIII[e] siècle ex-

trait d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Évreux, par Alph. Chassant, t. I, 1857, p. 343.

En 1838, R. Bordeaux avait déjà rendu compte dans le *Courrier de l'Eure* du 23 février d'un autre ouvrage de M. Chassant, intitulé : *Les nobles et les vilains du temps passé.*

Les La Boderie, étude sur une famille normande, par le comte Hector de La Ferrière-Percy, t. I, 1857, p. 473.

Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même, traduite d'après le manuscrit original par le P. Marcel Bouis, de la Compagnie de Jésus, t. I, 1857, p. 484-486.

Cet article souleva une critique de l'abbé Postel à propos de l'orthographe du nom de sainte Thérèse, Bulletin du Bouquiniste, t. II, 1858, p. 26-28.

Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres, par A. Bonardot, 1858, p. 279.

Prix de divers objets de librairie fournis à une église de campagne à la fin du XVIe siècle, 1858, p. 328-329.

Notice sur le doctorat en droit, etc., par de Fontaine de Resbecq, 1858, p. 361.

Froissart, étude littéraire par M. Kervyn de Lettenhove, 1858, p. 419.

Portrait de Eléazar de Chandeville, neveu de Malherbe, tiré du *Cyrus* de Mlle de Scudery, 1858, p. 568-569.

Catalogue de la bibliothèque de Dieppe, par A. Morin, 1859, p. 189.

Croix de procession, de cimetières et de carrefours, par Léo Drouin, de l'Académie de Bordeaux, 1859, p. 532-534.

Les écrivains normands au XVIIe siècle, par C. Hippeau, 1859, p. 595-598.

Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arth. Forgeais, 1860, p. 130-135.

De la législation et de la compétence en matière de cours d'eau, par Denizot, 1860, p. 238.

La vie de saint Thomas le martyr, archevêque de Canterbury, publiée par Ch. Hippeau, 1860, p. 259-263.

Cet article souleva quelques observations de M. Le Héricher, id., p. 499.

Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle, dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion, par J. de Blavignac, 1860, p. 555.

Archéologie céramique et sépulcrale, par M. l'abbé Cochet, 1860, p. 579-584.

Les sceaux de l'église de Marseille au moyen-âge, par L.-T. Dassy, 1860, p. 647-649.

Vocabulaire du Haut-Maine, par C.-R. de M., 1861, p. 88-91.

Notice sur le château de Sarcus, 1861, p. 179-186.

Albert Durer, sa vie et ses œuvres, par E. Galichon, 1861, p. 273-277.

Histoire de la ville de Reims, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, 1861, p. 391.

Manuel de l'amateur de jetons, par J. de Fontenay, 1861, p. 447-451.

Études étymologiques sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord, par E. Mannier. — Dordogne, noms anciens de lieux du département, par M. le vicomte de Gourgues, 1861, p. 510-575.

Dommages aux champs causés par le gibier, par Alexandre Sorel, 1861, p. 575.

St-Martin-sur-Renelle, ancienne église paroissiale de Rouen, par E. de La Querière, 1861, p. 708.

Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes, par E. Dramard, 1862, p. 76.

Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines, par M. Auguste Demmin. — La faïence de Rouen à l'exposition par M. E. de Robillard de Beaurepaire. — Une fabrique de faïence à Lyon sous Henri II, par M. le comte de La Ferrière-Percy, 1862, p. 291-296.

Le Sceau de la basoche royale de Chartres, 1862, p. 355-357.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais, 1862, p. 419-423.

Essai sur l'emplacement de Noviodunum Suessionum et de Bratuspuntium, par A. de Grattier. — Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et de divers autres lieux du Soissonais, par M. Peigné-Delacour, 1862, p. 657.

Recherches sur les faïences, réponse à M. de Battines, 1863, p. 153.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine par Arthur Forgeais, 1863, 307-310.

Histoire des Seigneurs et de la Seigneurie de Roubaix, et Histoire des Institutions communales et municipales de la ville de Roubaix, par T. Leuridan, 1863, p. 440-443.

Histoire des faïences hispano-moresques. — Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, par M. J. C. Davillier, 1863, p. 503.

Livres populaires imprimés à Troyes, 1600 à 1800, hagiographie, ascétisme, par Alexis Socard, 1864, p. 523-525.

Livres liturgiques du diocèse de Troyes, imprimés au XV[e] et au XVI[e] siècle, par Alexis Socard et Alexandre Assier, 1854, p. 55-58.

Recherches sur la céramique, par M. Jules Greslou, 1864, p. 190-193.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, par Arthur Forgeais, 3[e] série, 1864, p. 219-222.

Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines, par M. A. Demmin, 1865, p. 247-251.

Les Livres aux armes du collége d'Harcourt, 1865.

Noëls et Cantiques imprimés à Troyes, par Socard, 1865, p. 558.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, 4[e] série, 1866, p. 795-799.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, 5[e] série, 1867, p 51-55.

Jacques de Sainte-Beuve, 1867, p. 120-123.

Le Tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur, par E. de Robillard de Beaurepaire, 1867, p. 154-156.

Un cas de contrainte par corps, 1868, p. 86.

Paléographie des chartes et des manuscrits des XIe ou XVIIe siècles, par A. Chassant, 1868, p. 87.

Catalogue et armoiries des présidents, conseillers, etc., du Parlement de Rouen, par Steph. de Merval, 1868, p. 147-150.

Nouvelle substance pour réparer les anciennes reliures, 1869, n° 268.

La justice révolutionnaire à Bourges, par E. de Robillard de Beaurepaire, 1870, p. 26-27.

Les monogrammes historiques d'après les monuments originaux, par Aglaus Bouvenne, 1872, p. 90-92.

Céramique révolutionnaire, l'assiette dite à la guillotine, 1873, p. 2-5.

Traité élémentaire de la gravure à l'eau-forte, par V.-M. Bouton, 1873, p. 521.

Numismatique des corporations parisiennes, par Arthur Forgeais, 1874, p. 357-391.

Crayons, écritoires et ampoules du moyen-âge, par Arthur Forgeais, 1877, 51-55.

Le *Bulletin du Bouquiniste* a consacré à Raymond Bordeaux une notice nécrologique. Année 1877, p. 451.

Articles insérés dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont.

Notice sur le logis abbatial de l'évêque de Castres, t. XI, p. 342.

Notice sur quelques maisons monumentales de la ville de Caen, t. XII, p. 106.

Études héraldiques sur les anciens monuments de Caen, t. XII, p. 461 ; t. XIII, p. 428.

— Sur la statue couchée (sculpture par M. Douin), destinée au tombeau de M. Jamet, t. XII.

Note sur la porte de secours du château de Caen, t. XII.

Notice sur la céramique de Manerbe, t. XIV, p. 629.

Questions sur la peinture murale, proposées au Congrès des Sociétés savantes, t. XV, p. 335.

Réponses à ces questions, t. XVI, p. 40.

Les vrais principes contre l'éclectisme dans l'art, t. XVI, p. 103.

Questions sur les moulures de la Renaissance, t. XVII, p. 168.

Idée du *Monasticon gallicanum* de dom Germain, t. XVII, p. 333.

Des soins à prendre au point de vue de l'art des ornements sacerdotaux, t. XVII, p. 399.

Contre la démolition du jubé de Bayeux, t. XVII, p. 411 ; t. XVIII, p. 42.

Principes d'archéologie pratique appliqués aux églises, t. XVII, p. 425-505-585 ; t. XVIII, p. 65.

Séance tenue à Lisieux, le 10 juillet 1851, par la Société Française d'Archéologie, pendant le Congrès de l'Association normande, t. XVIII, p. 150-162.

Défense des colombiers féodaux, t. XVIII, p. 168.

Notes sur des textes de droit romain, gravés à l'entrée d'un château du XII[e] siècle, t. XIX, p. 177.

Notice des objets d'art religieux pillés en 1853, dans les couvents de la Suisse par le gouvernement, t. XIX, p. 412.

Séances de la Société Française d'Archéologie aux Andelys, en 1853, t. XX, p. 143.

Réclamation pour la cathédrale d'Évreux, contre les projets du Comité des arts, t. XX, p. 499.

Conservation du cloître de Ste-Croix d'Orléans, t. XXI, p. 177.

Procès-verbal de la séance d'archéologie tenue à Avranches, en 1854, t. XXI, p. 251.

Restauration de l'église abbatiale du Breuil-Benoît, t. XXI, p. 490.

Histoire de Flers, par M. le comte de La Ferrière, compte-rendu du t. XXI, p. 685.

Les fioles de verres dites lacrymatoires, par M. de Namur, t. XXII, p. 77.

Le Cabinet historique, t. XXII, p. 244.

Découverte d'antiquités romaines et d'un tumulus dans le département de l'Eure, t. XXII, p. 416.

Idée d'un manuel des divers systèmes orthographiques classés par époque, t. XXII, p. 509.

Dalles ciselées et dalles à incrustation de métal, t. XXII, p. 537.

Restauration d'une verrière renaissance dans l'église de la Madelaine de Verneuil, t. XXII, p. 596.

Histoire de la Major de Marseille, t. XXIII, p. 156.

Les armes et les habitudes militaires des nations du nord-ouest de l'Europe avant le XIV[e] siècle, t. XXIII, p. 330.

Essai historique archéologique sur le canton de Forges-les-Eaux, t. XXIII, p. 332.

Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes faisant suite à la *Normandie souterraine*, t. XXIII, p. 430.

Les critiques de l'histoire de France de M. Henri Martin, par M. de Beaucourt, t. XXIII, p. 508.

Histoire de la reliure des livres, t. XXIV, p. 159.

Restauration de vitraux à la cathédrale d'Évreux, t. XXIV, p. 445.

Séances de la Société Française à Louviers, t. XXV, p. 68.

Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen, t. XXV, p. 89.

Classement des monnaies françaises trouvées sur le territoire de Beaufay et de Moulicent (Orne), t. XXV, p. 92.

Sur les anciennes murailles de Chartres et la collégiale de St-Jean-Baptiste, t. XXV, p. 668.

Sur onze croix d'orfèvrerie et dix-sept croix de pierre des XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, t. XXVI, p. 101.

Note sur la tour de l'horloge d'Évreux, t. XXVI, p. 103.

Serrurerie du moyen âge, les ferrures des portes, t. XXVI, p. 103.

Note historique sur l'origine, les seigneurs, les fiefs, le bourg de Damville, t. XXVI, p. 194.

Le journal de la comtesse de Sanzay, t. XXVI, p. 194.

La baronnie du Pont (Évêché de Cornouailles), t. XXVI, p. 196.

Le tombeau de Childéric, t. XXVI, p. 376.

La Renaissance monumentale en France, t. XXVI, p. 381.

De la destruction de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Évreux, t. XXVII, p. 175.

Notice historique sur St-Jean de Rouen, t. XXVII, p. 178.

Le Bestiaire d'amour, par M. Hippeau, t. XXVII, p. 453.

Histoire de Jouvenet, t. XXVII, p. 456.

Les grands architectes français de la Renaissance, t. XXVII, p. 458.

Notice sur les hospices de Bernay, t. XXVII, p. 639.

Préface du traité de la réparation des églises, t. XXVIII, p. 423.

Notice sur l'ancienne église collégiale du St-Sépulcre de Rouen, t. XXVIII, p. 788.

De la Restauration des églises de France, par l'État, les départements, les communes, t. XXIX, p. 274.

Collection des dalles tumulaires de la Normandie, t. XXIX, p. 439.

Rapports adressés à Mgr le cardinal de Bonnechose, sur l'inspection des églises de son diocèse, en 1862 et 1863, t. XXX, p. 154.

Notice historique sur la ville de Conches, t. XXXI, p. 521.

La pierre-levée de la Butte-Crémouville, près Louviers, t. XXXI, p. 631.

Notices pour servir à l'Histoire de la révolution dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux, t. XXXI, p. 739.

Histoire de la ville des Andelys et de ses dépendances, t. XXXII, p. 666.

Du rhabillage à neuf des monuments, t. XXXIII, p.77.

Mémoires et notes de M. A. Le Prevost, t. XXXIII, p. 193.

De la destruction, à Chartres, de la salle Saint-Cosme, t. XXXIII, p. 403.

Étude sur l'Étimacia, t. XXXIII, p. 419.

Histoire des rues d'Étaples et Étude historique sur le plain-chant, t. XXXIII, p. 830.

De quelques publications archéologiques étrangères, t. XXXIV, p. 353.

La seigneurie de Courbépine et la marquise de Pric, t. XXXIV, p. 358.

La légende de St-Christophe et ses statues, t. XXXIV, p. 552.

Observations sur le catalogue du musée d'antiquités de la ville de Rouen, t. XXXV, p. 114.

Pierres tombales du département de l'Eure, 6e livraison, t. XXXVI, p. 292.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, t. XXXVI, p. 294; XXXVIII, p. 732; XL, p. 397.

Notice sur l'ancien couvent des Pénitents de Bernay, t. XXXVII, p. 521.

L'église supprimée des Augustins de Rouen, t. XXXVIII, p. 714.

Compte-rendu de la séance de la Société d'archéologie tenue à St-Brieuc, en juillet 1872, t. XXXVIII, p. 718.

Acte de vandalisme sur une dalle tumulaire du XVIe siècle, t. XXXVIII, p. 731.

Les boiseries du monastère de St-Robert en Dauphiné, t. XXXIX, p. 150.

Vol au musée d'antiquités de Rouen, t. XXXIX, p. 105.

La cathédrale d'Évreux, t. XL, p. 781.

Le *Bulletin monumental* a consacré à Raymond Bordeaux une Notice nécrologique, t. XLIII, p. 397.

DANIEL HUET ET LES ECHEVINS DE CAEN,

Par M. A. GASTÉ.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, un de nos honorables sénateurs, M. le vicomte de Saint-Pierre, alors député de l'arrondissement de Vire, offrit gracieusement à la Bibliothèque de cette ville un carton, que sa famille possédait depuis longtemps déjà, et qu'elle avait toujours pieusement conservé. Personne ne s'étonnera du prix qu'on attachait à ce carton, quand j'aurai dit qu'il contient une soixantaine de lettres adressées à Daniel Huet, et portant les signatures de Louis XIV, du grand Dauphin, dont Huet avait été sous-précepteur, de la grande Mademoiselle, Anne-Marie-Louise d'Orléans, celle qui faillit épouser Lauzun, de la Princesse Palatine, mère du Régent, de deux princes de Bourbon, du prince de Monaco, enfin de Chamillart, de Seignelay, de Pontchartrain, de Barillon, etc., etc. J'en passe, je ne dirai pas des meilleurs, mais je ne veux pas allonger démesurément cette liste.

Parmi ces lettres, qui m'ont été communiquées avec la plus grande courtoisie par un de nos confrères, M. Charles Fédérique, conservateur de la bibliothèque de Vire, j'en prendrai deux qui doivent nous intéresser tout particulièrement, d'abord parce qu'il s'agit de notre chère ville de Caen, ensuite parce qu'elles nous font voir le savant évêque d'Avranches sous un jour tout

nouveau. Nous savions déjà que, malgré certains « coups de langue venimeux des Caennais », coups de langue dont il s'est plus d'une fois plaint (1), Huet aimait sa ville natale, et que, s'il s'agissait de décorer l'église où il avait reçu le baptême, il s'adressait au peintre officiel du Roi, à Charles Le Brun, lui-même. Aujourd'hui, grâce aux deux lettres que je me propose de mettre sous vos yeux, vous verrez en Daniel Huet un protecteur, souvent invoqué, de la ville de Caen, un défenseur zélé de ses plus chers intérêts.

J'aurais mauvaise grâce à vous faire attendre plus longtemps ces deux pièces inédites. Les voici; si elles ont besoin de commentaires, les commentaires viendront plus tard.

La première est datée du 2 juillet 1671.

MONSIEUR,

Nous auons appris (2) de Mr nostre Scindic la maniere obligeante auec laquelle vous employez tout vostre credit pour les interets de nostre ville, nous l'auons chargé de vous en tesmoigner nos reconnoissances, mais outre cela nous nous trouuons encor obligez de vous escrire cette cy pour vous demander la continuation de vos bons offices enuers Monseigneur le duc de Montausier dans l'affaire que

(1) Voir, entre autres, une lettre datée d'Aunay, 20 septembre 1702 : « Il me revient tous les jours des discours malins contre ma conduite, mais je sais pratiquer, il y a longtemps, la sage maxime: « *Fais bien et laisse dire* » particulièrement à l'égard des langues de Caen, dont j'ai senti le venin dès mon enfance, et que j'ai toujours méprisées. »

Voir BRÉDIF : *Segrais, sa vie et ses œuvres*, p. 319.

(2) Nous respecterons l'orthographe et la ponctuation.

nous auons contre le sieur de Vieuxfumé maior de cette ville, Et vous asseurer que nous sommes

Monsieur

Vos tres-humbles et obeissans seruiteurs

Les gouuerneurs escheuins de la ville de Caen,

Danisy (sic), Gosselin, Lefebure, de Ste-Honorine, Daumesnil, Gost.

A Caen ce 2 juillet 1671.

La seconde porte la date — assez éloignée — du 16 janvier 1677.

MONSIEUR,

Nous faisons vn fond si asseuré sur vostre bienueillance ordinaire pour nostre ville, qu'en mesme temps, que nous sommes obligés de vous marquer nos reconnoissances de l'affection et de tous les bons soins, que vous aués pour elle, nous ne faisons point de difficulté d'implorer encore vostre secours dans la grande affaire, qu'on lui a faite, ou vous scaués qu'il va de son salut ou de sa ruine entiere, vous auez dejà pris la peine, Monsieur, d'en entretenir M. de Montauzier, et nous nous sommes toujours promis par vostre moyen d'auoir l'honneur de sa protection en ce rencontre, nous esperons que vous agréerés la tres-humble priere que nous vous faisons de nous la procurer et que vous nous fairés toujours la grace d'estre bien persuadé que nous sommes

Monsieur

Vos tres-humbles et tres-obeissans seruiteurs

Les gouuerneurs escheuins de la ville de Caen,

Cauuigny, Le Cailletel, Ancelin, Daumesnil.

A Caen ce X6 januier 1677.

Quelle est donc cette « grande affaire » pour laquelle les échevins de Caen implorent avec tant d'instances la protection de Huet? J'avouerai naïvement qu'il y a deux mois je n'en savais pas long sur la question; mais, me souvenant du précepte de l'Evangile : « Frappez, et l'on vous ouvrira », je suis allé frapper à nos Archives municipales, et l'archiviste, M. Canivet, m'a ouvert le plus obligeamment du monde ses trésors (1).

L'affaire paraît toute simple au premier abord; mais, comme dans les drames bien conduits, l'intrigue se noue aussitôt après le premier acte; et nous n'arrivons au dénouement qu'après les péripéties d'usage.

Jusqu'en 1648, les Echevins de la ville de Caen avaient été en possession du droit de nommer un Major de la Ville et du Château. Ce Major était logé au Château et recevait 900 livres du Roi. Mais, en 1648, le duc de Longueville avait fait nommer à cette charge le sieur de Plenoche et avait engagé les Echevins à ajouter 1,200 livres aux 900 fournies par le trésor royal. Cette addition considérable aux appointements du Major ne devait être que temporaire; d'ailleurs les 1,200 livres devaient être remboursées à la ville; du moins le duc de Longueville le promettait. A M. de Plenoche succéda M. de Maisy. M. de Maisy, grâce à la même influence et aux mêmes promesses, toucha, lui aussi, outre les 900 livres du Roi, les 1,200 versées par la Municipalité de Caen. Ces 1,200 livres annuelles, fournies par la ville depuis

(1) Archives municipales de Caen : Patrimonial, fossés et remparts; fêtes publiques, feu de la Saint-Jean.

1648, furent-elles remboursées, comme on l'avait si bien promis ? Je me permets d'en douter ; car, en 1662, les Echevins, alléguant comme raison majeure le retranchement de la moitié des Octrois, n'eurent rien de plus pressé que de supprimer la pension du Major.

Qui fut mécontent de cette suppression, et qui se plaignit en termes très-amers ? Ce fut le Major de la Ville et Château de Caen, M. de Vieuxfumé. Mais la ville tint bon. L'affaire fut portée devant l'intendant Chamillart. Celui-ci donna gain de cause à la ville. M. de Vieuxfumé était de plus en plus mécontent ; mais que faire pour ennuyer les Echevins ? Ne s'avisa-t-il pas de réclamer, comme un droit attaché à sa qualité de Major du Château, la jouissance des terrains dépendant des fortifications ? Si la ville l'avait cru, elle n'aurait pas eu la permission de louer ces terrains ; c'est lui, le sieur de Vieuxfumé, qui les eût loués, et à son profit. C'était une manière ingénieuse, on l'avouera, de rentrer dans ses fonds. M. de Chamillart ne se crut pas compétent, et renvoya les parties se pourvoir devant le Conseil d'Etat. L'affaire fut neuf ans pendante. Ce n'est en effet que le 20 novembre 1671 que, par arrêt du Conseil, « il fut fait défense au sieur de Vieuxfumé de s'immiscer en la possession des fossés, remparts, contrescarpes et dehors de la ville. »

M. de Vieuxfumé était donc battu sur tous les points. Mais ce serait mal le connaître que de croire qu'il se tint tranquille et laissa les Echevins en paix.

Depuis quand plaidez-vous ? dit Chicaneau à la comtesse de Pimbesche. *Il ne m'en souvient pas*, répond-elle, *depuis trente ans au plus — Ce n'est pas trop....* M. de Vieuxfumé était de l'avis de Chicaneau des *Plaideurs*,

qu'il avait pu voir jouer à Paris, ou même à Caen, par quelque troupe de passage. Il ne trouvait pas que ce fût trop de *dix-neuf* ans de procès. En effet, les démêlés du Major et des Echevins ne furent terminés que par un arrêt du conseil d'Etat, le 23 avril 1681; et Dieu sait ce que les pauvres Echevins de le bonne ville de Caen eurent à souffrir d'avanies de la part d'un Major aussi entêté et surtout aussi rancunier que le sieur de Vieuxfumé.

Chamillart lui avait donné tort sur la question des 1,200 livres que la ville de Caen lui avait retranchées en 1662; mais qui sait si le Conseil d'Etat ne lui donnerait pas cette fois raison? Il se pourvoit donc devant le Conseil d'Etat, et, en attendant sa décision, il se promet bien de faire misères sur misères aux pauvres Echevins.

Ici, Messieurs, il faut ouvrir une parenthèse, et vous parler quelques instants du feu de la St-Jean. Vous ne tarderez pas à voir que, sans en avoir l'air, nous ne nous écartons pas de la question.

De temps immémorial, la veille de la St-Jean d'été (1), les Echevins faisaient dresser sur la place

(1) A Paris, on brûlait des chats sur le bûcher de la St-Jean. Sauval (*Antiq. de Paris*, t. III, p. 631) cite un curieux passage des Registres de la ville au XVI[e] siècle: « Payé à Lucas Pommereul, l'un des commissaires des quais de la ville, cent sols parisis, pour avoir fourni durant trois années, finies à la St-Jean 1773, tous les chats qu'il falloit au dit feu, comme de coutume, et même pour avoir fourni il y a un an, où le roi y assista, un renard pour donner plaisir à sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile, où estoient lesdits chats. » — Voir aussi une lettre de l'abbé Lebeuf (*Journal de Verdun*, août 1751) sur cette bizarre et cruelle coutume, dont on ne trouve la raison que dans la croyance où l'on était qu'ils se rendaient tous à un

Saint-Pierre un immense bûcher; et, pour donner plus de solennité à cette réjouissance publique, c'était toujours un personnage important qui était chargé d'y mettre le feu. Cet honneur fut souvent disputé, et les Echevins durent plus d'une fois se réunir pour délibérer et décider à qui serait présenté le flambeau.

En 1616, il est arrêté que le feu sera mis au bûcher par le lieutenant-général.

En 1627, de même qu'en 1630 et en 1631, le feu est mis par M. Vauquelin des Yveteaux, lieutenant-général du bailliage.

Mais en 1629, le lieutenant-général étant absent, le procureur du roi prétendit le remplacer. Pour éviter les contestations, il fut arrêté que le procureur du roi et le premier Echevin mettraient ensemble le feu au bûcher. Concession fâcheuse, et qui devait ouvrir la voie à d'interminables disputes !

En effet, en 1634, ce n'est plus seulement le procureur du roi, mais c'est encore le lieutenant-particulier qui veut qu'on lui présente la torche d'honneur. Nouvel arrangement provisoire : le lieutenant-particulier et le premier Echevin mettent le feu ensemble.

En 1645, on invita le comte de Tresmes, « gouverneur de la Ville et Château, » à mettre le feu au bûcher. Pour remercier les Echevins de l'honneur qu'ils lui faisaient, le comte de Tresmes fit tirer le canon pendant la cérémonie.

L'année suivante, la fête fut loin d'être aussi brillante. Mécontents des dispositions d'une ordonnance

sabbat général la veille de la St-Jean. (Voir aussi Montcrif, *Les chats*, 1re lettre) — [Note empruntée à M. Ed. Fournier: *Les caquets de l'accouchée*, p. 23.]

obtenue par le lieutenant-général et les autres gens du roi, et par M. l'intendant du Tronchay, « en ce qui concernait le cérémonial du feu St-Jean », MM. les Echevins s'absentèrent de la ville, pour ne point paraître à cette solennité. Le lieutenant-général, en mettant le feu au bûcher, fit une protestation entre les mains de l'huissier de la ville, qui lui présenta le flambeau.

En 1657, nouvelle question de prérogative. Les Echevins invitèrent les comtes de Dunois et de Saint-Paul, fils du duc de Longueville, à présider la cérémonie et à mettre le feu.

Les années 1664, 1671 et 1675, le lieutenant-général et le premier Echevin mettent ensemble le feu au bûcher.

En 1680, nous voyons apparaître le sieur de Vieuxfumé. Lui aussi, il veut qu'on lui présente le flambeau; lui aussi, il veut allumer le bûcher. Les Echevins font la sourde oreille. Qui triomphera ? Le 23 juin arrive. Le peuple accourt de toutes les parties de la ville et des campagnes environnantes ; on se rue sur la place Saint-Pierre, pour assister à l'imposant spectacle. Le sieur de Vieuxfumé est là, sous l'allée de l'Hôtel du Grand-Cheval; mais il n'est pas seul: il est accompagné de soldats, armés de leurs épées, le mousquet sur l'épaule, la mèche allumée, et n'attendant qu'un signal pour faire feu et se précipiter sur la populace. « Il faudra bien qu'on me cède, pensait sans doute M. de Vieuxfumé, et nous verrons quelle mine aura le premier échevin en me présentant le flambeau. » Les minutes, les heures se passent, MM. les Echevins ne paraissent pas. Personne ne présente le flambeau, et M. de

Vieuxfumé se retire assez confus. Il n'y eut pas, cette année, de feu de la St-Jean.

Rien ne saurait peindre l'irritation de M. de Vieuxfumé. Il écrit au Conseil d'Etat, se plaint que les Echevins lui ont fait un passe-droit, que dis-je ! une insulte sanglante, en ne lui présentant pas le flambeau, et, dans sa plainte, il se répand en injures contre MM. les Echevins, les traite avec le dernier mépris, et finalement nie les actes dont il s'est rendu coupable.

De leur côté les Echevins avaient écrit au Conseil, et, après avoir exposé simplement les faits, ils avaient demandé de faire entendre des témoins dignes de foi, et de publier des censures ecclésiastiques, pour avoir la connaissance la plus parfaite de la vérité (12 février 1681). Enfin, ils firent rédiger (17 mars) par les cinq sergents royaux de la ville de Caen, le procès-verbal du trouble apporté par le sieur de Vieuxfumé à la cérémonie du 23 juin 1680.

Le Conseil d'Etat rendit bientôt son arrêt (23 avril 1681). Cet arrêt ordonnait « qu'en l'absence du gouverneur de la ville et du lieutenant du roi, le Major, en qualité de commandant du Château, mettrait le premier le feu au bûcher qui serait dressé en la place accoutumée, tant pour le feu de la St-Jean que pour tous autres feux de joie. »

M. de Vieuxfumé triomphait !

« *Mais attendons la fin* » comme dit La Fontaine. Le même arrêt « déboutait le sieur de Vieuxfumé de sa demande d'être payé de la somme de 1,200 livres sur le patrimonial de la ville, pour prétendus appointements. »

MM. les Echevins n'en demandaient pas davantage. En l'absence du Gouverneur de la ville et du lieutenant du roi, le premier Echevin dut présenter le flambeau d'honneur à M. de Vieuxfumé; mais la ville gardait ses douze cents livres.

Tel fut le dénouement de cette tragi-comédie.

Quel a été le rôle de Huet dans toute cette affaire? Chacun sait que les plaideurs (autrefois, bien entendu!) faisaient « solliciter » par quelque personnage influent, ou visitaient eux-mêmes leurs juges. Je ne parle pas de ceux qu'on rencontrait chez Dandin

> A souffler dans leurs doigts dans *la* cour occupés,

ni de ceux

> *Qui pour se réchauffer* alloient tourner *sa* broche.

Mais ne voyons-nous pas Philinte demander à Alceste, avec un étonnement qui nous étonne aujourd'hui:

> Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite?

Et quand Alceste a répondu simplement:

> Qui je veux? La raison, mon bon droit, l'équité,

Philinte continue, avec une naïveté charmante:

> Aucun juge par vous ne sera visité?...

M. de Vieuxfumé alla-t-il visiter ses juges? Qui « sollicita » pour lui? Nous n'en savons rien. Mais la ville de

Caen, bien qu'elle eût pour elle « la raison, le bon droit, l'équité », ne craignit pas de suivre les usages du temps, et de prendre, par l'entremise de Daniel Huet, M. de Montausier comme « solliciteur. » M. de Montausier aimait Daniel Huet, qu'il avait eu le temps de connaître et d'apprécier, pendant que, sous la direction de Bossuet, le futur évêque d'Avranches travaillait à l'éducation du Dauphin. D'un autre côté, M. de Montausier se souvenait de l'excellent accueil qu'il avait reçu à Caen, en 1662, lorsqu'il descendit, précisément à l'Hôtel du Grand-Cheval, chez son ami Moisant de Brieux. Il est donc tout naturel que, moins sevère qu'Alceste, dont il était un peu l'original, il ait employé son crédit pour faire triompher le bon droit, et débarrasser à tout jamais la ville de Caen des ennuis que lui suscitait depuis près de vingt ans le sieur de Vieuxfumé.

Un mot encore, et j'ai terminé. A la suite de tous ses apologues, Esope, ou du moins l'auteur qui a rédigé ses fables, a soin de mettre une moralité. Ὁ μῦθος δηλοῖ ὅτι... Qu'il me soit permis de joindre aussi à ce petit travail la moralité qui me semble en découler naturellement.

Les villes s'honorent en perpétuant le souvenir de leurs bienfaiteurs, ou de ceux de leurs enfants qui, par leurs travaux scientifiques ou littéraires, ont ajouté un fleuron glorieux à la couronne de leur ville natale. Lorsque la ville de Caen a donné à l'un de ses boulevards le nom d'un homme qui, pendant plus de vingt ans, n'a cessé de travailler à son utilité et à son embellissement, en est-il un parmi nous qui n'ait pas applaudi à ce témoignage de la reconnaissance publique? Je ne

songe pas à égaler le service rendu par Daniel Huet à la ville de Caen à ceux de l'homme éminent que nous avons perdu naguère. Mais, si ce n'est pas comme bienfaiteur de la ville que Daniel Huet mérite d'être honoré par ses concitoyens, ne doit-il pas l'être à bien d'autres titres; et ne devons-nous pas regretter, en faisant des vœux pour que cet oubli soit bientôt réparé, qu'une de nos rues ne porte pas encore le nom glorieux de DANIEL HUET ?

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. GUINAT

Au banquet offert par la Société des Antiquaires de Normandie

A SON DIRECTEUR M. JULES DESNOYERS

Membre de l'Institut

Monsieur le Directeur,

En se rendant, aujourd'hui, à sa séance solennelle pour entendre un savant archéologue, un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la Société des Antiquaires de Normandie était bien certaine d'avance que l'ensemble de son œuvre serait l'objet d'un sérieux et bienveillant examen. Son attente n'a point été trompée et votre excellent discours, si plein de faits, d'aperçus scientifiques et de remarques judicieuses, va prendre, à côté de ceux de vos devanciers, une place d'honneur dans nos annales et en devenir, sur les points nombreux auxquels vous avez touché, le meilleur commentaire. Qu'il me soit donc permis de vous remercier, au nom de la Société, du soin que

vous avez mis à cette revue rétrospective de ses travaux, des éloges que vous leur avez accordés et qui ont tant de prix dans votre bouche, et des avis non moins précieux dont vous les avez accompagnés.

Votre modestie, Monsieur, a paru s'étonner que la Société ait tenu à honneur de vous inscrire sur la liste de ses directeurs ; quoi de plus naturel, pourtant ? N'aviez-vous pas, en effet, depuis longtemps, par vos nombreux et savants écrits, trop nombreux pour que je puisse en faire ici l'énumération, et trop savants pour que je puisse en parler avec compétence, marqué vous-même votre place sur cette liste au milieu des hommes illustres ou distingués qui la composent ? N'appartenez-vous pas à la Société depuis sa fondation ? Ne vous êtes-vous pas toujours intéressé à ses travaux ? Ne les avez-vous pas, dans plusieurs circonstances, signalés à l'attention du monde savant ? N'avez-vous pas, enfin, consacré vos premiers mémoires scientifiques à l'étude du sol de la Normandie ? Vous le voyez ! la Société ne manquait pas de raisons particulières pour vous choisir. Elle en avait encore d'une autre nature.

Les compagnies savantes, dont nous voyons l'heureuse influence s'accroître d'année en année, à mesure que s'étendent leurs relations réciproques et qu'elles sentent se resserrer davantage le lien invisible qui les unit, forment pour ainsi dire une grande famille intellectuelle. C'est pour affirmer cette idée de solidarité et de confraternité que la Société des Antiquaires de Normandie a voulu rendre hommage au secrétaire de la Société de l'Histoire de France, qui, depuis plus de quarante ans, a su, dans cette délicate et difficile fonction, se concilier les suffrages de tous les membres de cette nombreuse et savante Compagnie, et cela

autant par la constance de son zèle et l'aménité de son caractère que par l'étendue et la variété de son savoir et par la sûreté et l'impartialité de son jugement. Elle a voulu aussi rendre hommage à l'auteur de tant de mémoires et de rapports historiques dans lesquels une foule de questions se rattachant aux origines, au langage, aux mœurs, aux coutumes, aux institutions civiles, politiques et religieuses de notre chère France, ont été traitées avec une profonde érudition, éclairée par le patriotisme le plus pur. Elle a voulu enfin rendre hommage à l'homme de bien, dont la vie calme, modeste et laborieuse a été consacrée tout entière au culte désintéressé de la science et dont la belle et laborieuse vieillesse nous offre ce je ne sais quoi d'aimable et d'achevé qui inspire la confiance, la sympathie et le respect.

Monsieur le Directeur,

C'est un très-grand honneur pour moi que d'avoir pris aujourd'hui la parole devant vous, devant les premiers magistrats de notre cité, devant notre pieux et savant prélat, devant le représentant de notre armée et devant nos confrères tous réunis ici pour vous fêter. C'est en leur nom que je vous souhaite la bienvenue, que je vous remercie d'avoir répondu à notre appel et que je porte de grand cœur votre santé.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 17 janvier 1878. — Présidence de M. Hain.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des précédentes séances, M. Hain remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la direction de ses travaux, et l'assure de tout son zèle et de tout son dévouement.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle, annonçant à la Compagnie que l'on peut considérer comme certaine l'acceptation par M. Heuzey du titre de directeur pour l'année 1878.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature de M. Coqueret, présenté comme membre titulaire. M. Coqueret, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la Compagnie.

M. Desdevises du Dézert donne lecture d'un travail intitulé : *Les cahiers des États du Cotentin.*

M. le vicomte de Saint-Quentin offre à la Compagnie des fibules mérovingiennes, des hachettes, des scramasaxes, des verroteries et des grains d'ambre, rencontrés dans une sépulture, à Secqueville, et entre dans des détails fort curieux sur cette intéressante découverte.

Des remercîments sont votés à M. le vicomte de Saint-Quentin.

M. Guillouard, au nom de M. Ch. Vasseur, commence la lecture d'un important mémoire sur l'histoire de la cathédrale de Lisieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er février 1878. — Présidence de M. Hain.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans modification, le Secrétaire informe la Société que, par une lettre du 26 janvier dernier, M. le Préfet du Calvados a avisé la Société de la mise à sa disposition d'une allocation de 400 fr. pour l'année 1878.

Des remercîments ont été adressés à M. le Préfet pour cette nouvelle marque de bienveillance.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Léon Heuzey, membre de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts, par laquelle il remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait en le choisissant pour son Directeur. M. Heuzey se tiendra à la disposition de la Société et mettra tout son zèle à remplir les devoirs que lui imposent cette désignation.

Une demande de M. Marchegay, aux fins d'être autorisé à publier dans nos Mémoires un travail intitulé : *Les Prieurés anglais de St-Florent, près Saumur*, est renvoyée à l'examen du conseil d'administration.

Le Secrétaire fait connaître, au nom du R. P. Hamelin, du Mont-St-Michel, un travail relatif aux transformations dont les armes du Mont-St-Michel ont été successivement l'objet. Les conclusions de ce mémoire, qui blasonnent ainsi pour la dernière époque les armes de l'abbaye : *De sable à coquilles ou havets d'argent posées* 4, 3, 2, 1, *au chef d'azur*

chargé de trois fleurs de lys d'or, sont admises par MM. Emile Travers et Gaston Le Hardy.

M. Guillouard, pour M. Fierville, lit la seconde partie de la notice biographique consacrée par notre confrère à Etienne de Rouen. M. Fierville s'attache surtout à faire ressortir dans ce travail la valeur du poème historique intitulé : *Draco normannicus*.

M. Desdevises du Dézert reçoit la parole et achève la lecture de ses appréciations des cahiers du grand bailliage du Cotentin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er mars 1878. — Présidence de M. Hain.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale particulièrement un volume de l'Académie de Metz, dans lequel se rencontrent des recherches sur les origines de deux fables de La Fontaine.

Il est ensuite donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la 16e réunion des délégués des sociétés savantes, qui aura lieu à la Sorbonne, le 24 avril prochain.

M. le Président dépose sur le bureau une carte de la Palmyrée offerte à la Compagnie par M. de Perthuis, ancien préfet du Calvados. Des remercîments ont été adressés à M. le comte de Perthuis à l'occasion de cet envoi.

M. Gasté reçoit la parole et fait connaître, dans le plus grand détail, un manuscrit de Cahaignes qui fait partie de la collection Mancel. C'est une traduction de

l'*Avare* qui, eu égard à sa date, n'est pas dépourvue d'intérêt.

M. Gasté se propose d'étudier avec soin cette composition de Cahaignes et de faire part ultérieurement à la Société de ses impressions.

M. Chatel donne lecture d'une traduction littérale qu'il a entreprise du texte restitué de la grande charte de fondation de l'abbaye St-Etienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 avril 1878. — Présidence de M. Hain.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, mis aux voix et adopté.

Le Président annonce que la Société aura à voter, le vendredi 3 mai, sur les candidatures de MM. Lecointre, d'Alençon; Charles, de La Ferté-Bernard, présentés comme membres titulaires non résidants, et de MM. de Tailly et Desprairies, présentés comme membres titulaires résidants.

Le secrétaire dépose sur le bureau, avec la dernière partie du manuscrit de M. Steenstrup, des documents relatifs à la Normandie et provenant de la bibliothèque impériale de St-Pétersbourg, envoyés par M. Ed. de Barthélemy.

Parmi les ouvrages offerts, il y a lieu de signaler :

Les Chartes nantaises et les Chartes saintongeaises de l'abbaye de St-Florent, par M. Marchegay;

Monographie de la cathédrale de Quimper, par M. Lemen;

Les Monuments de Château-Gontier, par M. Charles.

M. Eugène Chatel donne lecture de la charte de fondation de l'Université de Caen et entre à cet égard dans quelques explications. Les dispositions de ce docu-

ment, relatives à l'enseignement du droit civil, donnent lieu à un échange d'observations entre M. Jules Cauvet, Gervais et Emile Travers.

Le Secrétaire commence la lecture d'un travail intitulé :

De la représentation des mystères et des miracles au Puy des Palinods de Rouen au XVI[e] siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 mai 1878. — Présidence de M. Hain.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire dépose sur le bureau :

1° Le recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, où se trouvent notamment l'*Histoire de l'abbaye de Montivilliers*, par M. Dumont; les *Fouilles d'Epouville*, par l'abbé Cochet, et une Notice nécrologique, consacrée à cet éminent archéologue, par M. Rœssler.

2° Le Bulletin de la Société Archéologique de Limoges, presque entièrement rempli par le remarquable travail consacré à l'ordre de Grandmont, par M. Guibert.

3° *Le Puy-de-Dôme en* 1743 *et le proconsulat de Couthon*, par M. Francisque Mége.

4° Enfin des notes sur quelques manuscrits du musée britannique, dues aux recherches infatigables de notre savant compatriote M. Léopold Delisle.

Il est ensuite donné communication : 1° d'une circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts, en date du 17 mars 1878, relative à l'inventaire des richesses d'art de la France ;

2° D'une circulaire du ministre de l'Instruction publique, en date du 15 avril, modifiant les conditions

dans lesquelles peuvent s'effectuer les envois en franchise des publications des Sociétés savantes ;

3° D'une autre circulaire du même ministère, annonçant l'envoi gratuit du *Journal des Savants*.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures de MM. Lecointre-Dupont et Robert Charles, présentés comme membres titulaires non résidants, et de MM. de Tailly et Desprairies, présentés comme membres titulaires résidants.

MM. Lecointre, Charles, de Tailly et Desprairies, ayant obtenu le nombre voulu de suffrages, sont proclamés membres de la Compagnie.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Charles Joret, sur la détermination des limites géographiques du patois normand. Le criterium indiqué par M. Joret est, de la part de plusieurs membres de la Société, l'objet de sérieuses réserves. Les communications que cet appel ne peut manquer de provoquer auront en tout état de cause leur utilité et peuvent être de nature à éclairer certains côtés de ce curieux problème philologique.

Le Secrétaire continue l'exposé qu'il avait commencé au mois dernier des diverses tentatives dramatiques qui se produisirent, pendant le XVe siècle, au Puy de Palinods, en Normandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 juin 1878. — Présidence de M. Hain.

M. Joly donne lecture d'un travail étendu, destiné à servir d'introduction au miracle de sainte Marguerite.

M. Emile Travers communique un fragment impor-

tant d'un travail qu'il a entrepris sur la signification du Pas-de-Calais.

Le Secrétaire, au nom de M. Marais, lit une note fort curieuse, relative à la restauration d'un bas-relief en bois de noyer, qui orne aujourd'hui l'église de Notre-Dame-de-la-Place, à Sées.

Séance du 5 juillet 1878.—Présidence de M. Guillouard, vice-président.

Au début de la séance, M. Guillouard exprime au nom de la Société tous les regrets que lui a fait éprouver la mort de M. Gervais, qui fut l'un de ses fondateurs et qui prit une part si active à l'organisation de son musée.

Mention de ces regrets sera faite au procès-verbal.

Sur la demande de M. Cauvin, M. Guillouard donne lecture du discours prononcé par lui au nom de la Compagnie, à Hérouvillette, à la cérémonie des obsèques de M. Gervais.

M. l'abbé Le Cointe donne lecture d'un fragment d'une brochure qu'il se propose de publier sur le P. Eudes. Il réfute dans ce travail les opinions erronées émises au sujet de ce personnage éminent par Daniel Huet et par l'abbé De La Rue.

M. Marie entretient la Compagnie de divers textes relatifs aux obligations militaires imposées pendant le moyen âge aux bourgeois de Caen.

Le Secrétaire, au nom de MM. Tirard et Appert, communique des recherches intéressantes sur certains embranchements des voies romaines tendant de Vieux à Jublains.

Séance du vendredi 2 août 1878. — Présidence de M. Guillouard, vice-président.

M. le Secrétaire fait connaître le don à la Société d'une importante collection de moulages en plâtre, formée il y a plusieurs années par M. le docteur Pépin. Cette série de types intéressants prendra place utilement dans notre musée. Des remercîments sont adressés au donateur, M. le docteur Pépin.

Il est procédé au vote sur la présentation comme membres titulaires de MM. Anquetil, avocat à Bayeux ; Triger, homme de lettres au Mans, et de M. le vicomte de Blangy. Ces MM. ayant réuni le nombre voulu de suffrages sont proclamés membres titulaires de la Compagnie.

Le Secrétaire donne lecture, au nom de M. Marais, d'un travail sur la géographie des Gaules, et au nom de M. Le Héricher, d'une note sur un polissoir connu sous le nom de pierre d'Auberoche, qui se trouve aux environs de St-Jean-de-Beuvron. Le polissoir décrit par M. Le Héricher est le premier monument de ce genre qui ait été signalé jusqu'ici en Normandie.

Séance du vendredi 8 novembre 1878. — Présidence de M. Guillouard, vice-président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au vote sur la présentation, comme membre correspondant étranger, de sir Gilbert-Edouard Campbell, baronnet du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, demeurant à Londres. Sir Gilbert-Edouard Campbell ayant réuni le nombre voulu

de suffrages, est proclamé membre correspondant étranger de la Société.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, le Secrétaire signale *La Révolution au Perche*, par le docteur Jousset; l'*Etude sur Jean Eudes*, par M. l'abbé Le Cointe ; la *Biographie de Grouchy*, par M. Emile Travers.

Le Secrétaire donne lecture des lettres de remercîment adressées à la Compagnie par MM. Triger, de Blangy et Anquetil, nommés à la dernière séance membres titulaires, ainsi que de la lettre par laquelle M. Heuzey, directeur de la Société pour l'année 1878, demande la fixation de la séance publique au jeudi 12 décembre prochain.

Aucune observation n'étant faite à cet égard, la Société décide que la séance publique aura lieu le jeudi 12 décembre, et nomme comme commissaires du banquet MM. Guinat, Lavalley-Duperroux, Bayeux et Emile Travers. Le prix de la souscription au banquet reste fixé à 15 fr.

Le Secrétaire communique le dessin du bas-relief en bois sculpté de l'église Notre-Dame-de-la-Place, de Sées, dont la description, par M. l'abbé Marais, a été lue à une précédente séance. Il fait ensuite passer sous les yeux de ses confrères le dessin exact du polissoir d'Auberoche, exécuté par M. Fouquet.

M. Lavalley-Duperroux donne quelques renseignements sur l'acquisition qu'il se propose de faire d'objets en bronze, trouvés récemment dans une sépulture mérovingienne, à Biéville.

Le Secrétaire entretient la Société de la statue de saint Léonard-de-Vains et d'une découverte d'objets antiques, faite à Bellefontaine, arrondissement de Mortain.

Il est ensuite donné lecture d'un travail de M. Le Héricher, intitulé : *Ebauche d'une Néréide normande.*

M. le Secrétaire fait connaître qu'à la prochaine séance il y aura lieu de voter sur la candidature de M. Ch. Guerrier, peintre et professeur, demeurant à Vire, présenté par MM. Gasté et Tessier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

De la sépulture de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, par M. E. Le Cointe, curé de Cormelles.

Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Caen, et auteur des *Recherches et antiquitez de la province de Neustrie, etc.*, est inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Caen.

Les cinq textes suivants démontrent la vérité de cette assertion.

1° Texte de Cahaigne.

Obiit die quinta novembris, anni millesimi quingintesimi nonagesimi tertii, proximus nonagenario, firmis tamen adhuc in tam grandi ætate lateribus, et integris principis animæ facultatibus. Sepultus est in sacello familiæ Burguevileæ, quod est a dextro latere magni altaris S. Petri Cadomensis, epitaphio gallico paucis versibus longissimam ejus vitam continente ab Joanne Valquelino donatus.

(Elogiorum civium Cadomensium Centuria prima, authore Jacobo Cahagnesio Cadomensi Medicinæ Professore regio. — El. 66, p. 95.)

Cahaigne, né à Caen en 1548, est mort en 1612. Ses *Éloges* ont été imprimés en 1609.

2° Texte du P. Martin.

« Decessit absque liberis (1593) ferme nonagenarius, si quidem natus fuerat ann. 1504, firmis tamen adhuc in tam grandi ætate lateribus et integris animæ facultatibus. Sepultus est in sacello familiæ Burguevilleæ quod est a dextro majoris altaris S. Petri Cadomensis, epitaphio gallico paucis versibus longissimam ejus vitam continente ab Joanne Valquelino donatus, ut refert Jacobus Cahagnesius medicinæ Regius professor. Effigiem ejus exhibet pictam RR. minorum Cadomensium bibliotheca. » (*Athenæ Normannorum*, Franciscus Martin, p. 100.)

Le P. Martin, né à Caen en 1640, est mort en 1721.

3° Texte d'Hermant.

« Il mourut en l'année 1593, âgé de près de 90 ans, étant né le 6 mars de l'an 1504. Il fut inhumé à l'église de Saint-Pierre, sa paroisse, dans la chapelle de sa famille. M. Vauquelin, son successeur en sa charge et son gendre, dressa une épitaphe françoise à sa mémoire. » (Hermant, part. manusc., t. III.)

Hermant, né à Caen en 1650, est mort curé de Maltot en 1725.

4° Texte d'un manuscrit anonyme du XVIII° siècle.

Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt, lieutenant-général du bailliage de Caen, a été inhumé, le 5 novembre 1593, à Saint-Pierre, dans une

chapelle au droit du maître-autel, âgé de près de 90 ans, étant né le 6 mars 1504. La famille de M. de Bras est inhumée dans cette chapelle. (Manuscrit du XVIIIe siècle appartenant à M. Chénel, libraire.)

5° Extrait de l'acte de fondation de l'obit de M. de Bras, le 25 janvier 1576.

(Archives départementales.)

.....Noble homme Charles de Bourgueville, etc., etc. .....a donné et osmoné à perpétuité aux curé ou vicaires et les douze prenantz ou participants aux obits de l'église paroissial de monsieur Saint-Pierre de Caen et au trésor d'icelle la somme de cent cinq soulz tournois de rente.... et sera baillé au prédicateur la somme de dix soulz tournois, lequel dira une basse messe en la chapelle du dit de Bourgueville, fondateur, qui est la chapelle appelée de « *Ecce Homo* »..... ; et à la fin de la dite messe sera chanté le « *Libera* » et oraisons acoustumées pour les deffuncts en la dite chapelle de « *Ecce Homo* » à droite du grand autel, où sont inhumés les père, mère et prédécesseurs dudit de Bourgueville » (*Bull. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. VII, p. 113-116. Voir aussi la page 84).

De ces cinq textes, il résulte : 1° qu'en 1576, Charles de Bourgueville avait une chapelle dans l'église de Saint-Pierre de Caen; 2° que dans cette chapelle était la sépulture de la famille de Bourgueville; 3° que cette chapelle, dite de *Ecce Homo*, était à droite du grand autel; 4° enfin que M. de Bras lui-même y a été inhumé, à côté de ses parents, au mois de novembre 1593.

C'est donc à tort, ce nous semble, que M. l'abbé

De La Rue, p. 259 de ses *Essais historiques sur Caen*, affirme que Charles de Bourgueville, sieur de Bras, a été inhumé dans l'église de Saint-Jean de Caen, dans la chapelle Saint-Jérôme, la seconde du côté de l'épître, vis-à-vis du sanctuaire. » Son affirmation sans preuve doit, à notre avis, du moins jusqu'à nouvel ordre, être regardée comme non-avenue, en présence des témoignages si précis, si formels de Cahaignes, professeur royal de médecine et recteur de l'Université de Caen, échevin de cette ville, témoin oculaire de l'inhumation de M. de Bras, à laquelle très-probablement il assista; du savant biographe, auteur de l'*Athenæ Normannorum*, le P. Martin, né à Caen, quarante-sept ans après la mort du sieur de Bras, et décédé en cette même ville en 1721; de l'historiographe du diocèse, Hermant, curé de Maltot; et enfin de l'auteur anonyme du manuscrit de M. Chénel, qui reproduit la croyance qui avait cours à Caen, au XVIII[e] siècle, à une époque où l'épitaphe de notre vieil historien pouvait peut-être encore se lire sur son tombeau. A moins que le lieu de l'inhumation ne soit positivement indiqué dans l'acte, le seul fait d'une fondation ne prouve pas que la dépouille mortelle de celui qui en est l'auteur repose dans l'église en faveur de laquelle cette fondation a été faite: le même auteur pouvant parfaitement bien établir, même en son intention, diverses fondations dans différentes églises. Rien d'étonnant donc que M. de Bras, qui avait une maison dans la rue Guilbert, fondât un obit dans la paroisse de Saint-Jean, où il possédait terre, et réservât sa principale fondation, celle de 1576, pour l'église de Saint-Pierre, sa paroisse natale, où avaient habité ses parents, où ils étaient inhumés, dans l'intention de venir un jour reposer lui-même

dans cette bénie sépulture, à côté de ce qu'il avait de plus cher au monde. Cette intention apparaît visiblement rien qu'à la simple comparaison des deux fondations. Celle de Saint-Jean n'était que de 70 sols; la fondation de Saint-Pierre de 6 livres 10 sols; car, le 25 janvier 1591, M. de Bras avait augmenté de 25 sols la première fondation en faveur de Saint-Pierre, faite en 1576; et, l'année même de sa mort, en 1593, le 25 janvier, il la confirmait et en assurait le paiement par une rente à prendre sur une maison de la rue de Geôle, appelée la *Croix-Verde* (1). Aussi, nous l'avouons, ce n'est pas sans quelque étonnement que nous avons lu les lignes suivantes dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 84, à propos de la communication d'un acte de fondation passé par Charles de Bourgueville, sieur de Bras, au profit de la paroisse Saint-Pierre de Caen:

« Cette pièce, inconnue jusqu'ici, soulève de nombreuses observations et semblerait jeter quelques incertitudes sur le lieu véritable de la sépulture de notre ancien historien. Toutefois, un examen attentif lève toutes difficultés et ne permet pas de révoquer en doute le témoignage de M. l'abbé De La Rue, dans ses *Essais historiques de la ville de Caen* (t. I, p. 259). »

D'abord, la pièce à laquelle il est fait allusion n'est pas un document jusqu'ici inconnu, puisque cet acte de fondation avait été signalé et cité, au moins pour sa partie essentielle, par le regretté M. Trebutien, dans son *Précis*, il y a plus de vingt ans; et quant au témoignage de M. l'abbé De La Rue, relativement à la sépulture de M. de Bras, nous croyons qu'il n'a pas la valeur

(1) Trebutien, *Précis*, p. 38 (1855, 2e édit.).

qu'on lui attribue. Nous préférons croire, pour notre part, Cahaignes, témoin oculaire du fait en question; le P. Martin, né à Caen, quarante-sept ans après la mort du sieur de Bras; Hermant, historiographe du diocèse, né également à Caen en 1650, et l'écrivain anonyme du manuscrit du XVIII[e] siècle, possédé par M. Chénel, de préférence à M. De La Rue, qui, seul contre tous, près de deux siècles et demi après l'événement (1), affirme le contraire, mais sans produire la plus petite preuve, trompé, pensons-nous, par l'acte de la fondation faite à Saint-Jean, acte qui n'est d'aucun poids dans la question débattue.

Il est, du reste, généralement reconnu aujourd'hui que les assertions de M. l'abbé De La Rue laissent souvent à désirer au point de vue de la critique historique, et que toujours elles ont besoin d'être révisées, quand elles sont données sans preuves.

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR LE CÔTÉ DROIT ET LE CÔTÉ GAUCHE D'UNE ÉGLISE ? OU SE TROUVAIT LA CHAPELLE DE L'*Ecce-Homo?*

Il nous paraît démontré que Charles de Bourgueville, sieur de Bras, est inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Caen, à droite du grand autel, dans une chapelle dite de l'*Ecce Homo*, où se trouvait, au XVI[e] siècle, la sépulture de famille des de Bourgueville. Ce premier point est, à notre avis, historiquement établi. Mais quel est le côté droit, quel est le côté gauche d'une église ? Il y a sur ce point deux manières différentes de

(1) 1820.

s'exprimer : il y a le langage des anciens liturgistes avant le XIe siècle, et le langage usuel, qui a prévalu à partir de cette époque. D'après les anciens liturgistes, le côté droit était le côté de l'évangile, c'est-à-dire le côté que le prêtre a à sa droite quand, adossé à l'autel, il regarde les fidèles. Au contraire, dans le langage usuel, qui, depuis plusieurs siècles déjà, a prévalu même dans les livres liturgiques, le côté droit est le côté de l'épître, c'est-à-dire celui que l'on a à sa droite quand on entre par le bas de l'église. Maintenant est-il vraisemblable que Cahaignes, professeur de médecine, ait parlé le langage des anciens liturgistes traitant cette question *ex professo?* Evidemment non. En disant que Charles de Bourgueville « a été inhumé au côté droit du grand autel, » il a entendu parler comme parlent tous les auteurs des dictionnaires, comme ont parlé après lui Mgr de Nesmond, dans le Cérémonial qu'il a publié en 1677, Mgr Brault, dans le Cérémonial publié en 1816, et Mgr Didiot, dans le Directoire imprimé en 1862 : Cahaignes a parlé comme parle tout le monde, et très-probablement sans soupçonner qu'on eût jamais parlé autrement.

Cette question du côté droit et du côté gauche d'une église a été traitée d'une manière péremptoire par M. Julien Travers, dans le tome VII du *Bulletin de la Société des Antiquaires*, p. 121.

Dès lors, il pourrait se faire que la chapelle de l'église Saint-Pierre de Caen, appelée actuellement chapelle Saint-Vincent-de-Paul, située à droite du grand autel, fût l'ancienne chapelle de l'*Ecce Homo*, où est inhumé le sieur de Bras.

Quels moyens avons-nous d'élucider cette dernière question, la seule qui reste incertaine : « Où se trou-

vait anciennement, dans l'église de Saint-Pierre, la chapelle de l'*Ecce Homo?* »

Pour avoir dans nos recherches quelque espoir de succès, il nous faudrait le concours du clergé de Saint-Pierre : nous croyons bien interpréter ses sentiments en affirmant qu'il serait heureux de nous l'accorder et de contribuer ainsi, pour sa part, à fixer un point historique qui intéresse la ville de Caen, et d'une manière plus spéciale encore, la paroisse de Saint-Pierre. On pourrait faire exécuter des fouilles dans les chapelles adjacentes au grand-autel, du côté droit, en commençant par la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul. M. Trebutien, dans son *Précis*, parle d'un écusson sculpté à la clef de voûte de cette chapelle. Mais l'aile droite de l'église étant de l'année 1410, cet écusson, ou plutôt l'emblème religieux que nous avons cru apercevoir sculpté dans la pierre, ne pourrait apporter aucune lumière sur la sépulture des de Bourgueville au XVI[e] siècle, à moins cependant que cet emblème religieux ne représentât le sujet de l'*Ecce Homo*, ce que nous ne pensons pas.

Si par hasard la Fabrique de l'église de Saint-Pierre possédait quelques anciens registres, quelques cartulaires, surtout des registres d'obits, même de beaucoup postérieurs au XVI[e] siècle, il faudrait les étudier avant de faire exécuter des fouilles dans les chapelles, moyen auquel il serait toujours temps de recourir, à défaut de tout autre renseignement.

Les anciens registres d'inhumations déposés au bureau de l'état civil pourraient peut-être aussi jeter quelque lumière sur cette question.

Bien que ces registres ne commencent qu'avec le XVII[e] siècle, quelques années seulement après la mort

du sieur de Bras, et que, par conséquent, la sépulture en question n'y soit point mentionnée, il pourrait cependant se faire qu'on y rencontrât la chapelle de l'*Ecce Homo* désignée avec quelque note, quelque détail de nature à en déterminer l'emplacement d'une manière précise. Il faut en effet se rappeler qu'on a continué à faire des inhumations dans les églises jusqu'en 1789. A défaut d'une plaque de plomb ou d'une épitaphe déposées sur le cercueil et nous indiquant d'une manière positive la sépulture du sieur de Bras, il nous suffirait, pour atteindre le but que nous poursuivons, de pouvoir constater d'une manière certaine l'emplacement de la chapelle de l'*Ecce Homo*, puisqu'il est acquis à l'histoire qu'elle a reçu la dépouille mortelle du vieil historien de notre cité.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire : dans un temps où les statues, les bustes, les monuments commémoratifs sont parfois prodigués, on comprend difficilement que rien ne rappelle dans l'église de Saint-Pierre, et même sur l'une de nos places, la mémoire de M. de Bras, « ce père de notre histoire, comme l'a dit si chaleureusement M. Trebutien, M. de Bras, cet homme au caractère vraiment antique, qui a exercé avec tant de patriotisme la première magistrature de la cité, dont il fut maire et juge politique. » Bientôt viendra le jour, nous l'espérons, où la bonne ville de Caen saura payer sa dette de reconnaissance envers ce vieil écrivain, auquel elle doit d'avoir une histoire au XVI[e] siècle.

De la sépulture de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, par le Même.

(DEUXIÈME MÉMOIRE.)

Dans la lecture que nous avons eu l'honneur de faire, le 1er décembre 1876, nous avons établi, par les témoignages de Cahaignes, du P. Martin, d'Hermant et du manuscrit du Saint-Sépulcre de Caen, que M. de Bras a été inhumé, non pas à Saint-Jean, ainsi que l'a affirmé M. De La Rue, mais à Saint-Pierre, dans une chapelle appelée, en 1576, l'*Ecce Homo*, à droite du grand-autel, du côté de l'épître, chapelle où se trouvait la sépulture de famille des de Bourgueville, où reposaient déjà, en 1576, « le père, la mère et les prédécesseurs » du sieur de Bras. Depuis ce temps, nous avons enfin pu trouver les pièces dont M. De La Rue avait eu connaissance : ce sont ces pièces, Messieurs, que nous vous apportons aujourd'hui, pour les discuter avec vous, les comparer avec les témoignages déjà cités et avec les nouveaux documents découverts depuis lors, et vous montrer que les actes connus de l'auteur des *Essais* n'affaiblissent en rien l'ensemble de preuves que nous allons mettre sous vos yeux. L'affirmation sur laquelle M. De La Rue a cru pouvoir s'appuyer, sans examen suffisant, reste à l'état de note discordante, au milieu de l'accord général de témoignages nombreux, dont trois sont fournis par des témoins oculaires. Pour ne pas embarrasser ce travail de discussion par des citations de longs textes, nous renvoyons les actes *in extenso* aux pièces justificatives, nous bornant à citer dans cette étude les passages qui sont comme les instruments

destinés à constater le fait que nous avons à juger.

Les documents que nous avons tout d'abord à examiner nous sont fournis par les anciens registres d'obits de la paroisse Saint-Jean de Caen. M. le Doyen, curé de cette paroisse, a mis ces registres à notre disposition avec une exquise complaisance. Nous tenons, Messieurs, à lui offrir, en votre présence, l'expression de notre gratitude.

La plus ancienne de ces pièces, consignée sur un registre rédigé de 1600 à 1731, mentionne purement et simplement, en quelques lignes, la célébration de la messe, le droit que le sieur de Bourgueville, fondateur, avait de choisir le prédicateur qui prononçait l'homélie, enfin les pains et les émoluments donnés aux pauvres, aux trésoriers et au trésor. Rien de plus.

La deuxième et la troisième pièce sont extraites du contrat de fondation de 1578. Elles énumèrent d'une manière très-précise les avantages et les charges, et ajoutent ensuite : « A la fin de la messe, on chante à la chapelle St-Jérôme, *lieu de leur sépulture* (de M. de Bras et de sa femme), *Libera*, *Pater*, W., et or. *Pro defuncto et defuncta.* »

Nous déclarons franchement que si l'abbé De La Rue n'avait connu que ces pièces, il aurait été entièrement dans son droit en affirmant que M. de Bras était inhumé à Saint-Jean. Placés dans les mêmes conditions, nous eussions tous agi de même.

Rien, en effet, à la lecture de ces actes, ne pouvait éveiller chez lui le moindre doute; seulement il eût dû citer le passage des textes relatifs à la sépulture et indiquer la source. Mais il est inadmissible, il est même impossible de supposer que l'historien érudit des *Essais sur Caen* n'ait pas connu

les témoignages contraires de Cahaignes, du P. Martin et d'Hermant. L'*Elogiorum civium Cadomensium centuria* du premier, l'*Athenæ Normannorum* du second, et les compilations un peu indigestes, mais pourtant utiles du curé de Maltot, ont servi plus d'une fois à M. De La Rue dans les recherches d'histoire locale auxquelles il s'est livré. Ces témoignages si positivement contraires à l'assertion du registre des obits de Saint-Jean, notamment l'affirmation si nette de Cahaignes, doyen de la Faculté de médecine de Caen, contemporain du sieur de Bras, qui a dû assister avec les corps constitués de la ville à l'inhumation de l'honorable magistrat, ancien lieutenant-général de la vicomté de Caen, auraient dû rendre M. De La Rue circonspect. S'il eût procédé conformément aux règles de la critique historique, il aurait tout d'abord remarqué : 1° que l'un des registres d'obits de Saint-Jean avait été rédigé en 1770, c'est-à-dire cent soixante-dix-sept ans après la mort de M. de Bras; 2° que le registre qui contenait pour la première fois les expressions « chapelle Saint-Jerosme, lieu de leur sépulture », était seulement antérieur de trois ans au registre de 1770, puisqu'il porte la date de 1767 ; que conséquemment les deux *communiers* (1) de Saint-Jean écrivaient près de deux siècles après la mort de M. de Bras, et qu'à cette longue distance une erreur, pratiquement insignifiante pour le clergé de Saint-Jean, qui ne s'occupait pas précisément d'archéologie à propos d'obits, avait pu leur échapper facilement et de la meilleure foi du monde; 3° que le registre de 1770,

(1) Le *communier* ou secrétaire était chargé de l'administration des biens et de la tenue des registres de la *commune* de l'église. On dit maintenant : le secrétaire du conseil de la fabrique de l'église.

copiant exactement le registre précédent, il ne restait évidemment plus qu'un seul témoignage et non pas deux, puisque le second était en quelque sorte stéréotypé sur le premier; 4° enfin, que la formule des registres étant extraite de l'acte notarié de 1578, il pouvait, à la rigueur, se faire que dans cet acte primitif M. de Bras eût consigné son intention de choisir la chapelle de Saint-Jérôme pour être « le lieu de sa sépulture », et que cette expression eût passé du contrat dans la formule du registre d'obits, bien que M. de Bras ait eu quinze ans pour revenir sur sa résolution, puisqu'il n'est mort qu'en 1593.

Nous ne disons pas que le contrat de 1578 porte que M. de Bras avait choisi ladite chapelle pour être le lieu de sa sépulture; nous savons même que cette intention n'y est pas exprimée. Nous disons seulement qu'à défaut du titre primitif qu'il n'a pas connu, en présence de témoignages opposés, M. De La Rue devait faire ses réserves. Nous sommes placés aujourd'hui dans des conditions plus avantageuses que l'auteur des *Essais* : « la lettre de fondation faitte par M. de Bras à St-Jehan de Caen, pour l'an 1578, fondation du service des quatre saints et docteurs de l'Eglize », vient d'être trouvée aux Archives du Calvados par M. Eugène Chatel. Or, dans cet acte notarié, rien, absolument rien, ne laisse apercevoir, même indirectement, que M. de Bras ait jamais eu l'intention de choisir la chapelle saint Jérôme pour être le lieu de sa sépulture. Tout au contraire, on y voit que le fondateur, qui demeurait à Saint-Jean, assistait aux offices de l'église en sa paroisse « en la chapelle de Bourgueville qui est appelée de Saint Hiérosme », et qu'en bon paroissien, fondant un obit « en l'église de Monsieur sainct Jehan », il

prescrit au clergé, entre autres obligations, de venir après la grand'messe chanter « le *Libera* et oraisons acoustumées pour les deffunctz, dans la dite chapelle qu'il disoit lui appartenir, recommandant le dit de Bourgueville et la dicte Damoiselle sa femme, les âmes de leurs prédécesseurs » (dont les corps étaient inhumés à Saint-Pierre, il nous l'a dit lui-même) « de leurs successeurs et de eulx à Dieu, la Vierge Marye et toute la court celestelle, et aux prières de l'église, etc. » De sépulture de famille, il n'en est pas, il ne pouvait pas en être question : nous savons par M. de Bras qu'elle était dans l'église de Saint-Pierre, dans la chapelle d'*Ecce Homo*, à droite du grand autel. Quand on connaît la grande âme de M. de Bras, la tendre, la sainte affection dont ce *bonhomme* était rempli pour sa famille, rien qu'en comparant les deux contrats de fondation, sans nul autre témoignage, on sent dans le libellé que toutes ses affections, tous les souvenirs de famille le portent vers Saint-Pierre, et que c'est bien là qu'il a voulu être inhumé, afin de joindre sa cendre à celle « de son père, de sa mère, de ses prédécesseurs », et y attendre « ses successeurs » qui, nous le verrons tout à l'heure, ont été fidèles au rendez-vous du chef de la famille. Bref, l'addition : « lieu de leur sépulture », faite par le *communier* de Saint-Jean, près de deux siècles après l'inhumation, est certainement erronée.

Nous n'avons pas à rechercher ce qui a pu induire en erreur le communier de Saint-Jean. Le passage du contrat où le fondateur prescrit de chanter à la chapelle de Bourgueville le *Libera*, W., et or. *Pro defuncto et defuncta*, « recommandant ledict de Bourgueville et ladicte damoiselle sa femme, les âmes de leurs prédécesseurs, successeurs et de eulx aux prières », aura fait croire

à ce secrétaire, qui écrivait longtemps après l'événement, que M. de Bras et sa femme reposaient dans la chapelle Saint-Jérôme. Mais ni le fondateur de l'obit, qui a pu assister à ces prières pendant quinze ans, ni ses prédécesseurs et ses successeurs ne sont inhumés à Saint-Jean; ils sont réunis à la sépulture commune de la famille, à Saint-Pierre, ainsi que nous allons le démontrer de la manière la plus positive. Disons auparavant quelques mots d'une annotation faite par le *communier* de Saint-Jean en 1770.

Au bas de l'acte d'obit de M. de Bras, il a ajouté : « *Il n'y a pas de sépulture.* » Au premier abord, avant d'avoir étudié le registre, on prend tout naturellement ces expressions dans le sens de : « la sépulture du défunt n'est pas dans la chapelle Saint-Jérôme », ce qui ferait un intéressant contraste avec ces autres mots : « lieu de leur sépulture. » Une étude attentive des formules employées dans le registre établit d'une manière incontestable qu'elles signifient : « il n'y a pas d'absoute. » Il faut savoir, en effet, que quand on célébrait un obit avec sépulture ou absoute pour un défunt dont la dépouille mortelle était dans l'église, un catafalque ou représentation recouvert d'un drap mortuaire était élevé sur l'emplacement même où était la tombe : c'était là qu'avait lieu la cérémonie de l'absoute. Quand le corps n'était pas inhumé dans l'église et que l'absoute devait avoir lieu, on la faisait au chœur. Mais on ne voit pas qu'on descendît faire l'absoute hors du chœur, dans l'église ou dans une chapelle, quand le corps n'y était pas inhumé. Le fait aurait pu se produire cependant si telle avait été la volonté du fondateur de l'obit (1). Quand il y

(1) Le fondateur de l'obit était autorisé à ajouter au service telle

avait absoute, le *communier* de Saint-Jean de 1770 écrivait en abrégé : « sep. », c'est-à-dire sépulture ; dans le cas contraire, qui ne se rencontrait, la plupart du temps, que lorsque le corps n'était pas inhumé dans l'église et aux services des confréries, il écrivait : « sans sépulture », ou comme après le service d'obit de M. de Bras : « il n'y a pas de sépulture. » Bien qu'on chantât à la chapelle St-Jérôme le *Libera* W., et oraisons pour les défunts, il n'y avait pas d'absoute avec catafalque et encensements.

Mais pourquoi M. de Bras, ce grand chrétien, qui connaissait si bien les cérémonies religieuses en usage de son temps aux messes d'obits, n'a-t-il pas demandé l'absoute ? C'est qu'il savait qu'aucun membre de sa famille, qui était originaire de Saint-Pierre, n'était inhumé dans la chapelle Saint-Jérôme, et que lui-même n'y reposerait jamais. Pourquoi, dès lors, aurait-il prescrit de venir faire l'absoute sur une pierre qui ne recouvrait aucune inhumation ? Nous savons gré à notre vieil historien de s'être passé à Saint-Jean de la cérémonie de l'absoute. Grâce à cette sage prévoyance, il a enlevé le dernier argument que ne manqueraient pas de faire valoir aujourd'hui, à défaut de preuves, les partisans d'une cause à tout jamais perdue. Remarquons encore

prière que bon lui semblait. Ce droit donnait lieu parfois à des combinaisons d'un effet singulier. C'est ainsi qu'au XVI[e] siècle, noble homme Guillaume Baratte, écuyer, sieur de La Mare, avait ordonné, le cinquième jour de janvier, une station après Complies devant la chaire, où étaient chantés le répons *Stella*, les vers. et or. de l'Épiphanie, le *Te Deum*, l'*Inviolata*, le verset *Notum fecit* et l'or. *Deus qui hodierna die* ; enfin, pour la clôture, le *De Profundis* W., et or. *Inclina*.

C'était, on le voit, assez original.

que tandis qu'à Saint-Pierre, en 1603, le clergé, ainsi que nous allons le dire tout à l'heure, chantait les dernières prières des morts « *sur la sépulture* de noble homme Charles de Bourgueville, sieur de Bras », ce qui avait lieu quand la dépouille mortelle était réellement dans l'église ; à Saint-Jean, en 1770, on chantait ces mêmes prières « *devant la chapelle St-Jérôme.* » On dirait que, malgré l'assertion erronée maintenue par habitude sur le registre des obits, le clergé de cette époque savait qu'il n'y avait pas d'inhumation dans la chapelle de Bourgueville.

Nous avons dit plus haut que les descendants de M. de Bras se montrèrent fidèles au rendez-vous que leur avait donné leur aïeul, dans la sépulture de famille, à Saint-Pierre.

En effet, M. de Brucourt mourait à Saint-Jean de Caen, sa paroisse, le 9 janvier 1657, et le lendemain son corps était transféré à Saint-Pierre, où il était inhumé dans l'église. Ce transfert nous est attesté par un certificat que Me Chauvin, curé de Saint-Jean, délivrait et signait, le 4 décembre 1657, « pour servir à qui il appartiendroit. » Ce certificat, qui se trouve aux archives du Calvados, nous a été communiqué par M. Eugène Chatel. L'inhumation de M. de Brucourt dans l'église de Saint-Pierre est aussi consignée en ces termes sur le registre des inhumations de cette paroisse : « Janvier, 1657. De Brecourt. Le 20e jour Monsieur de Brecourt Clinchant inhumé dans l'église. » La différence qui se trouve entre les deux dates données s'explique sans doute par des raisons qui nous sont inconnues. En tout cas, elle est insignifiante dans la question que nous traitons. Il est évident que si M. de Bras eût été inhumé dans la chapelle Saint-Jérôme,

M. de Brucourt, qui habitait à Saint-Jean, n'aurait pas demandé à être transféré à Saint-Pierre.

Enfin, M. l'archiviste du Calvados a eu l'obligeance de nous communiquer encore deux autres pièces qui sont bien près, celles-là, d'équivaloir à un acte consigné sur un registre de décès. Elles sont tirées du registre des obits de Saint-Pierre de Caen, où elles ont été écrites par deux *communiers*, prêtres de l'église de cette paroisse, Me Pierre Cinglays et Me Jean Ruault, en 1603 et en 1607, c'est-à-dire la première dix ans, la deuxième quatorze ans après l'inhumation de M. de Bras. Nous ne sommes plus ici en présence de l'affirmation hasardée d'un secrétaire écrivant, comme celui de Saint-Jean, cent soixante-dix-sept ans après le fait qu'il rapporte. Ce sont les témoignages de deux prêtres contemporains de l'événement, faisant partie du clergé de Saint-Pierre, et chargés de la tenue des registres de l'église, des hommes, par conséquent, qui ont connu M. de Bras, et qui, en leur qualité de « prestres fondez en l'églize paroissiale de Saint-Pierre de Caen », ont assisté à son inhumation.

En effet, les prêtres obitiers, c'est-à-dire rétribués sur le revenu des obits, ainsi que le remarque M. Vaultier dans son *Histoire de Caen*, devaient être nés sur la paroisse et avoir commencé par être enfants de chœur, car ce temps de service comptait pour établir leurs droits d'admission par rang d'ancienneté (1). Le témoignage de ces deux prêtres est donc celui de deux témoins oculaires de l'inhumation.

Eh bien! après avoir consigné sur son registre, en l'année 1603, le nom du locataire qui occupait, rue

(1) Vaultier, *Histoire de la Ville de Caen*, p. 216.

Cateboulle (rue de Geôle), la maison sur laquelle était hypothéquée la rente due au trésor de Saint-Pierre pour la fondation d'obit de 1576, rente augmentée de 25 sols par M. de Bras le 25 janvier 1593, et élevée ainsi à 6 livres 10 sols; après avoir énuméré aussi les prières demandées par le fondateur, maître Cynglays ajoute :

« Et à la fin de la grande messe est chanté sur la « sépulture dudit de Bourgueville le *Libera me Domine* « avec les oraisons y accoustumées. »

Le *communier* de 1607, Me Brault, est encore plus explicite. Il donne dans son acte le nom patronymique, le nom de fief et le prénom du fondateur, qu'il appelle « noble homme Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt », et il ajoute :

« Et à la fin de ladite grande messe est chanté sur « la sépulture dudit sieur de Bras le *Libera me Domine,* « avec les oraisons accoustumées et distribution de dix-« huit pains de dix deniers pièce. »

En présence de déclarations si nettes, si positives qui, jointes à celles de Cahaignes, portent à trois le nombre des témoins oculaires, affirmant que l'inhumation de M. de Bras a eu lieu à Saint-Pierre, que devient l'opinion contraire du scribe de Saint-Jean, écrivant près de deux siècles après l'événement? Son dire a été mis dans la balance et il a été trouvé trop léger : *Thecel : appensus est in statera, et inventus est minus habens.* »

La sépulture des de Bourgueville se trouve donc à Saint-Pierre de Caen, à droite du grand-autel, dans la chapelle appelée *Ecce Homo*, en 1576, et à cette date « le père, la mère et les prédécesseurs de M. de Bras y étaient inhumés : c'est M. de Bras qui nous atteste ces faits dans l'acte notarié de 1576. Cahaignes, le

P. Martin, Hermant et le manuscrit du Saint-Sépulcre nous affirment que M. de Bras lui-même a été inhumé, au mois de novembre 1593, dans cette sépulture de famille située à droite du grand autel ; et deux secrétaires prêtres préposés à la tenue des livres d'obits, à Saint-Pierre, nous disent qu'en 1603 et en 1607 on allait chanter le *Libera* sur la sépulture de noble homme Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt. Enfin M. de Brucourt, petit-fils de notre vieil historien, venait y rejoindre son grand-père. La question de la sépulture est donc aujourd'hui résolue. Un seul point reste à élucider : quelle est la chapelle désignée, en 1576, sous le nom d'*Ecce Homo,* où est inhumé M. de Bras ? Depuis la lecture de notre premier article, cette question a fait un pas de plus vers la solution désirée. Une pièce portant la date de 1606, trouvée aux archives du Calvados par M. Chatel, fait mention d'une place louée dans l'église Saint-Pierre « contre le pillier d'entre les chapelles que prétendent être à eulz les héritiers des sieurs de Bras et Valois, du côté vers le carrefour (1). » Nous avions donc raison de dire que ces mots : « à droite du grand-autel » devaient s'entendre du côté de l'épître. Dans une pièce de 160 , il est encore question d'une autre place louée « contre le pillier qui sépare les bancs que tiennent de présent les sieurs d'Ifs et Brémont, vis-à-vis de la chapelle qu'a occupé cy-devant M. de Bras. » Toutes les indications rapprochées et comparées ne peuvent convenir qu'aux deux chapelles de Saint-Joseph et de Saint-

(1) L'importante famille des Le Valois d'Écoville, pensons-nous, occupait la deuxième chapelle de l'abside, contiguë à celle de M. de Bras ; c'est actuellement la chapelle Saint-Paul.

Vincent-de-Paul. Nous inclinons fortement à penser que l'*Ecce Homo* est la chapelle Saint-Joseph, c'est-à-dire la première chapelle de l'abside du côté de l'épître. Voici nos raisons :

La chapelle Saint-Vincent est tellement exiguë qu'elle n'aurait pu contenir une famille aussi nombreuse que l'était celle de M. de Bras, sans compter qu'elle convenait peu à la position du Lieutenant-général de la vicomté de Caen. Une seconde raison plus forte encore que la première, c'est que la chapelle Saint-Vincent, vu son exiguité, n'aurait certainement pu recevoir le grand nombre d'inhumations qui ont dû être faites dans la chapelle d'*Ecce Homo.* Dès 1576, « le père, la mère et les prédécesseurs de M. de Bras y étaient inhumés. »

De plus, six des quatorze enfants que M. de Bras a eus de sa seconde femme, Philippine Dubuisson, étaient morts, quand Guillaume de Bourgueville, son septième fils, fut tué à Coutras, en 1587. Puisque la dépouille du petit-fils de M. de Bras est revenue, en 1657, à la sépulture de famille, on est fondé à croire que les corps des six enfants décédés avant 1587 doivent aussi y avoir été inhumés. Enfin, M. de Bras lui-même s'y trouve, et peut-être avec lui, ses deux épouses. Il paraît impossible, même en superposant les cercueils, que la seule chapelle Saint-Vincent, resserrée dans ses étroites limites, ait pu suffire à toutes ces inhumations. Nous savons, d'un autre côté, par un compte de 1608, que la sépulture des de Bourgueville ne pouvait se prolonger sous terre, en dehors de la chapelle d'*Ecce Homo*, car d'autres familles avaient droit de sépulture « contre la closture de la chapelle du sieur de Bras. »

La chapelle Saint-Joseph, au contraire, beaucoup

plus spacieuse, se prêtait très-facilement à ces nombreuses inhumations. Enfin, nous savons de source certaine, que quelques années après le rétablissement du culte en France, un tableau, représentant la scène de l'*Ecce Homo*, était placé dans la chapelle Saint-Joseph. Ce fait semble bien indiquer un souvenir conservé par la tradition, dans la paroisse, et destiné à rappeler que la chapelle où l'on replaçait ce tableau, après la Révolution, était l'ancienne chapelle de l'*Ecce Homo*. Nous fondant sur ces inductions, nous inclinons à penser que la chapelle d'*Ecce Homo* est la chapelle actuelle de Saint-Joseph, la première de l'abside, du côté de l'épître.

Espérons, Messieurs, que nous serons heureux jusqu'à la fin dans cette recherche historique, et que, d'un jour à l'autre, l'indication précise et certaine de l'emplacement de la chapelle d'*Ecce Homo* pourra être rencontrée dans les actes du tabellionage de Caen, ou dans les anciens registres de paroisse déposés au bureau de l'état civil, ou aux Archives du Calvados, ou enfin dans les registres d'obits de Saint-Pierre.

A défaut de documents écrits, nous avons, comme dernière ressource, des fouilles que l'on ferait exécuter dans les chapelles Saint-Joseph et Saint-Vincent-de-Paul. Nous savons par expérience que l'on pourrait rencontrer les débris de quelque pierre tombale d'un de Bourgueville sous le nouveau dallage de l'église. C'est ainsi que l'on a trouvé des débris de statues ensevelis, sans doute par respect, sous le dallage de l'église Saint-Jean; le même fait s'est produit il y a 30 ans, à Cormelles. C'est ainsi que nous-même nous avons trouvé, à Cintheaux, dans l'intérieur d'une croisée murée, des chapitaux mutilés des fenêtres romanes primitives. On pourrait aussi découvrir le

caveau où a été déposé le cercueil de M. de Bras, comme il y a quelques années, sous le ministère de M. l'abbé Hugo, on a rencontré le caveau de Nicolle Langlois, « le trésorier de ceste église, comme dit M. de Bras, lequel trespassa au mois de juillet 1317, par qui

Fut la tour en sa voye mise
D'estre faicte si noblement (1).

M. l'abbé Révérony, curé de Saint-Pierre, dont vous connaissez tous, Messieurs, l'extrême complaisance, est disposé à faire commencer des fouilles aussitôt que la Société des Antiquaires de Normandie lui en témoignera le désir. Si d'une manière ou d'une autre, nous réussissions à obtenir une certitude complète sur le lieu précis de l'inhumation, pour couronner votre œuvre, Messieurs, il ne vous resterait qu'à faire placer, au moins, une riche pierre tombale sur les restes de l'auteur des *Recherches et Antiquitez*.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter. Un homme au cœur noble et généreux, mais dont la souffrance avait aigri le caractère, ayant à relever quelques erreurs de l'abbé De La Rue, a mis une acrimonie regrettable là où il n'y avait place que pour la modération et le respect. Nous ne partagerons jamais cette manière d'écrire l'histoire, l'écrivain doit chercher et montrer la vérité sans passion; *historia lux veritatis*, a dit le grand orateur romain. En fait d'histoire locale, M. De La Rue a véritablement été initiateur dans notre ville de Caen, au commencement de ce siècle. C'est lui qui, le premier, est entré de notre temps dans la voie

(1) De Bras, *Recherches et Antiquitez*, p. 55 et 56.

ardue où l'ont suivi depuis lors tant d'hommes distingués dont vous êtes, Messieurs, les dignes continuateurs. En un certain sens, nous sommes tous les disciples de M. De La Rue, et nous saluons en lui un maître. Des erreurs, il en a commis, il a dû inévitablement en commettre dans un sujet alors couvert de tant de ténèbres. C'est notre devoir de les relever, à mesure que nous les apercevons, mais avec modération, et sans jamais oublier la reconnaissance à laquelle il a droit. C'est à ses recherches actives, opiniâtres, incessantes, que nous devons des documents qui permettront à l'historien de l'avenir de raconter d'une manière plus complète l'histoire de l'Athènes normande, cette cité de Caen, comme dit notre Wace, au milieu de laquelle nous avons grandi, que nous avons toujours aimée, que nous aimerons toujours, parce que nous sommes ses fils, et qu'à ce titre, son passé nous est cher.

Extrait des Archives de la paroisse Saint-Jean de Caen.

Chapitre des fondations, p. 83. Registre de 1600 à 1731.

Charles de Bourgueville, grand'messe devant ou après la St-Jérosme qui est la dernière sept., ung prédicateur, au choix du d^{t} s^{r} de Bourgueville, qui dira une basse messe après le sermon en la chappelle St-Jérosme. Aux trois trésoriers chacun ung pain de x deniers, à xii pauvres x ^{s}. et au trésor x ^{s}.

Etat des revenus de la commune de Saint-Jean, p. 30.

Registre du bien et revenu de la commune de M^{rs} curé, prêtres chapelains fondés de l'église paroissiale de Saint-Jean

de Caën, avec inventaire des lettres, pièces et écritures concernant le bien de la dite commune, fait après qu'il en a esté fait le plus sérieux examen sur les titres et contracts par la bonne volonté de M. Nicolas Meslay, prêtre-chapelain fondé de la ditte paroisse de St-Jean de Caën, en l'an 1767.

Le 28 septembre 1578.

Extraict du registre du tabellionnage de Caën. Acte passé le 28 septembre 1578, par lequel noble homme Charles de Bourgueville, cy-devant Lieutenant au bailliage de Caën, s[r] de Bras et de Brucourt, et demoiselle Philippine Dubuisson, donnèrent à M[rs] les curé, prêtres chap. fond. de l'égl. par. de St-Jean de Caën, la somme de 3 l. 10 s. de rente à avoir et prendre sur leurs biens situés dans la ville de Caën ou près ycelle pour dire et chanter le jour le plus proche de St-Jérosme solemnellement à l'offertoire de la grande messe le symbole de St-Athanase avec l'oraison de la Très-Sainte Trinité, après l'ant. de Laudes, et au sacrement de la grande messe chanter le traict *Domine non secundum*, etc. et l'oraison suivante, et après la grande messe on chante le *Libera*, v. et or. *pro defuncto et defuncta* à la chapelle St-Jérosme, *lieu de leur sépulture*. On allume deux cierges à l'autel St-Jérosme pendant l'office et on sonne l'office dès le samedy comme aux fêtes annuelles.

Etat des fondations, 6[e] liasse.

Registre de 1770.

Le dimanche le plus proche de la f. St-Jérosme, le 30 septembre.

Charles de Bourgueville, lieutenant au bailliage et siége présidial de Caën, sieur de Bras et de Brucourt, et damoiselle Philippine Dubuisson, sa femme.

On chante à l'offertoire le symbole de Saint-Athanase *Quicumque*, sous la 2e anth. de Laudes de la feste de la Très-Sainte Trinité, ensuitte le verset et l'oraison. A la consécration de la sainte messe, on chante le traict *Domine non secundum*, page du graduel 93, le v. et l'oraison suivant; à la fin de la messe, on chante *devant* la chapelle St-Jérosme, *lieu de leur sepulture*, *Libera*, *Pater*, w. et or. *pro defuncto et defuncta*. On sonne le samedy avant midy, ainsy que l'off. du samedy et du dim. de la 2e cloche en vol, et les autres à carillon; le dernier, de la 2e et de la 3e en vol. On allume pendant la grande messe deux cierges à la chap. St-Jerosme.

Il n'y a point de sépulture.

Nota. L'honoraire des absens aux pauvres.

Ils donnèrent à la commune, par contract passé devant les Tab. de Caën, le 28 septembre 1578, la somme de trois livres dix sols de rente foncière à prendre par chacun an sur tous leurs biens, tant en ville qu'en campagne.

Documents à l'appui de l'assertion du sieur de Cahaignes, affirmant que le sieur de Bras a été inhumé dans la chapelle des de Bourgueville appelée « Ecce Homo », à droite du maître-autel, du côté du carrefour St-Pierre, recueillis aux Archives du Calvados, par M. Eug. Chatel.

1° 25 janvier 1576, jour de la Conversion de Monsieur saint Paul. — Fondation de 105 sols tournois de rente.

NB. Cette pièce a été publiée dans le 1er fascicule du t. VII, 1874, du *Bulletin* des Antiquaires de Normandie.

2° 25 janvier 1593. — Donation de 6 livres 10 sols de rente à percevoir sur une maison nommée *La Croix-Verde*, assise en la rue Catehoulle, autrement de la Geôle, paroisse St-Pierre.

3° 1593. — Extrait du mémoire des fondations faites en l'église St-Pierre depuis le XIIIe siècle (p. 16 et 44).

4° 1595. — Extrait des rentes dues au trésor de l'église St-Pierre.

5° 1595. — Extrait du compte et estat des rentes et revenu de l'église St-Pierre de Caen (feuillet 9).

6° 1603. — Extrait de l'estat du bien et revenu (feuillet 26 r°).

NB. Pièce importante où se trouvê la mention de la sépulture dudit sieur de Bourgueville.

7° 1605-1607. — Extrait de l'estat des biens et revenu, etc. (p. 44).

NB. Mention de ladite sépulture.

8° 1606-1609. — Extrait du compte du manyement de Jehan de La Cayne, trésorier de St-Pierre (feuillet XLII v°).

NB. Où se trouve la mention de ladite chapelle du *costé vers le carrefour.*

Feuillet XLIII v°.

Feuillet XLVI r°.

NB. Mention de la chapelle du sieur de Bras.

Feuillet L v°, augmentation de la fondation.

9° 1657. — Copie du certificat du déceds du sieur de Clinchamp, inhumé à St-Pierre de Caen, dans la sépulture des de Bourgueville.

10° 1722. — Extrait du registre des fondations, intitulé : réduction des fondations faites par Mgr de Lorraine (feuillet 14 et feuillet 15).

11° 1539-1579. — Rentes dues au trésor de St-Pierre par les de Bourgueville.

12° 28 septembre 1578. — Copie de la lettre de fondation faite par Ch. de Bourgueville à l'église de St-Jean de Caen, pour le service des quatre saints docteurs de l'Église.

13° Mars 1738. — Chapelle des de Bourgueville.

14° 8 juillet 1556. — Entérinement des lettres pour la confirmation de la noblesse du sieur de Bras, où il est fait mention d'un registre des fiefs *(de feodis)* de 1230, au XVIIIe feuillet v° duquel est cité un Guillaume de Bourgueville et au XXVIIe feuillet r°, un Robert de Bourgueville.

15° 15 janvier 1591. — Contrat de don de 20 livres fait à l'Université de Caen par Charles de Bourgueville.

Don à l'Eglise St-Pierre de Caen de 105 sols tournois.

1576. — Le 25 janvier 1576, jour de la conversion de Monsieur saint Paul. Fondation de 105 sols tournois de rente à perpétuité aux curé, son vicaire, et les douze prenants ou participants aux obits de l'église paroissiale de *Monsieur saint Pierre de Caen*, pour tourner à l'augmentation et continuation du service divin sellon et par la forme que, luy, de *Bourgueville* la faict dire et célébrer par cy-devant le jour et *feste de la Conversion de saint Paul*, 25e jour de janvier. Sermon où le prédicateur interprétera l'espitre du jour, et se fera la procession incontinent après le sermon finy, et durant l'offertoire sera chanté le symbolle de *saint Athanase*, à l'honneur de la Sainte-Trinité.

Et seront, durant ledit offertoire, distribués 18 pains de dix deniers pièce, et au prédicateur la somme de *dix sols six deniers*, lequel dira une basse messe en la *chapelle de dit de Bourgueville*, fondateur, qui est la *chapelle appelée* ECCE HOMO.

L'original déposé aux Archives du Calvados, ainsi que la copie donnée aux Archives, par M. Morin-Lavallée, cote n° 249, série E.

NB. — Pièce publiée dans le 1er fascicule du t. VII, 1874, du Bulletin des Antiquaires de Normandie.

Donation de sept livres 10 sols de rente faite par M. de Bras et la damoiselle sa femme, aux curé et prebstres de St-Pierre de Caen, pour solution de laquelle leur a esté baillé par ledit sieur de Bras, pareille rente sur la Croix-Verte, rue de Geolle.

25 janvier 1593. — A tous ceulx qui ces lettres verront, Pierre de Bernières, escuier, conseiller du roy et receveur général de ses finances, estably à Caen et garde hérédital des sceaux des obligations de la viconté de Caen. Salut.

Sçavoir faisons que par devant Richard Martin et Horace Leforestier, tabellions pour le roy, au dit Caen.

Furent présentz vénérables et discrectes personnes Mes Germain *Jacques*, docteur en théologie, curé de l'églize de St-Pierre de Caen, et official metropolitain, Jehan Lepouterel, doien de ladite églize, Denis Collet, curé de Sainct-Georges du chasteau, Pierre Baillargent, Roger Le Prevost, curé de Louvagny, Pierre Cinglais, communier de ladite églize, Pierre Lelong, Simon Oton, Pierre Patry, Guillaume Cahaignes, Jacques Foucques et Jehan Patry, tous prebtres, partans aux rentes et obitz de ladite églize, Me Richard de La Brousse, custos d'icelle églize d'une part, de Villy, escuier, sieur du lieu, conseiller du roy, au siége présidial de Caen, Me Jehan Leboucher, escuier, grenetier, et Richard Lecourtois, trésoriers d'icelle églize d'une part, et noble homme Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt, d'autre.

Lesquels assemblez au chapitre de ladite églize, ont recongneu, loué, ratiffié et eurent pour agréable le

contenu en certaine minutte escripte sur pappier, qu'ilz disoient avoir signée de leurs signes, de laquelle la teneur ensuit :

Comme il soit ainsy que dès longtemps noble homme Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt, conseiller du roy et cy-devant lieutenant général au Bailliage de Caen, et damoiselle Philippe Du Buisson, vivante son espouze, meutz de dévotion envers Dieu et l'Eglize, eussent faict célébrer, le jour et feste de la Conversion de sainct Paoul, le divin service plus sollennellement qu'au précédent, à l'honneur de Dieu et mémoire des sainctz apostres sainct Pierre et sainct Paoul, en l'église dudit sainct Pierre de Caen, et que depuis, désirant la continuation dudit service et sollennité et augmentation du service et estre associetz, eux et leurs parentz et postéritez aux prières et oraisons de ladite église, ils eussent faict fondation en icelle et aumosné la somme de cent cinq sols, sellon et pour les causes, moiens et conditions portées par le contrat de ladite fondation, passée devant les tabellions audit Caen, le vingt cinq janvier mil cinq cens soixante saize.

Sçavoir faisons, fut présent ledict sieur *de Bras*, lequel, continuant en la vollonté et dévotion susdites, a donné et augmenté ladite fondation en outre la somme susdite de vingt-cinq sols de rente, assavoir : dix solz aux curé et prebtres prenantz en ladite église, six sols au trésor, deux sols à l'organiste, six sols au custos et douze deniers aux deux enfants de cœur, le tout revenant tant la première fondation que la présente augmentation à la somme de six livres dix sols de rente et aumosne par chacun an, laquelle somme de six livres dix sols de rente icellui sieur de Bras a baillé dès à présent en assiette au dits curé, prebtres et autres à

avoir, percevoir et recueillir à l'advenir par chacun an, au jour et terme Sainct-Michel prouchain, premier terme audict jour Sainct-Michel, sur une maison nommée la *Croix-Verde*, apartenante à ung surnommé Vaussart, assize en la rue de *Catehoulle*, autrement de la *Geolle*, paroisse dudit St-Pierre de Caen, que ledit sieur de Bras a droict de prendre en deux parties, assavoir: soixante et dix solz en une partie et soixante solz en autre, le tout de rente, de qualité quelle est, sur ladite maison et tenant, icelle sellon les lettres qu'il en a présentement baillées aus dictz de saintc Pierre; la première qui est une sentence donnée devant M. Charles Le-Fournier, vivant escuier lieutenant général du sieur viconte de Caen, le quinziesme jour de juing mil cinq centz cinquante et deux, montant soixante et dix solz de rente, dont Jehan Vaussart, bourgeois de Caen, adjudicataire de ladite maison de la *Croix-verde*, en l'estat tenant d'icelle print la défalcation de la dite rente pour la tollérence et continuation d'icelle à l'advenir.

Item, ung contrat passé devant Coeurret et de La Lande, tabellions audit Caen, le tiers jour de juing mil cinq cens cinquante-trois, montant soixante sols de rente, en quoy ledit Vaussart s'obligea envers ledit sieur de Bras, avecques deux sentences données au Siége Présidial, les sept et dix-sept jour de juillet mil cinq cens soixante et trois, lequel a promis garantir lesdites deux parties de rente estre bien deues et possédées et par ce sy ladite rente estoit racquictée en toute ou partie lesdits de sainct Pierre seront tenuz icelle remplacer en bonne assiette promptement ledit sieur de Bras, ou ses héritiers présentz ou appelez et faire mention, dont seront procédez les deniers dudit remplacement. A ce présent monsieur Me Germain Jacques,

docteur en théologie, curé dudit Sainct-Pierre, et les prebtres prenantz de ladite églize, et noble homme Me Pierre de Villy, sieur du lieu, conseiller du Roy, Me Jehan Le Boucher, escuier, grenetier, et Me Richard Le Courtois, trésorier, tous les dessus dits signez; lesquelz ont eu ladite augmentation agréable, chacun pour son faict et regard.

Ce fut faict et passé en l'églize de Sainct-Pierre, le sabmedi, vingt-cinqe de janvier mil cinq centz quatre vingtz et unze, aprouvé Me Jehan Le Boucher, escuier, grenetier, en gloze, signez: de Bourgueville, de Villy, Jacques Collet, Baillargent, Cinglais, Le Long, Le-Boucher, Patry, Fouques, Cahaignet; De La Brousse, Le Prevost, Le Courtois, Oton, Pouterel et Patry, chacun ung paraphe, cognoissans et confessans estre leurs faictz et signes qu'ils promisrent tenir et entretenir sur l'obligation de biens et revenuz de ladite églize, et ledit sieur de Bras, aussi, en obligea ses biens meubles et héritage présents et advenir.

En tesmoing de ce, ces lettres sont scellées du dit scel saouf autruy droict.

Ce fut faict et passé au dit Caen, et ainsi recongneu en la dite églize, le dimanche avant midi, vingt cinqe jour de janvier mil cinq cens quatre vingts et traize, presentz: Me Pierre Deshaies, advocat, et Guillaume Maheult le jeune, tesmoingtz, lesquelz avecques lesdites parties et tabellions ont signé à la minutte de ces présentes.

Signé: Martin et Leforestier.

Pour le dict
sieur de Bras.

Nouveau don à l'église St-Pierre de Caen.

25 janvier 1593. — Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt et damoiselle Philippe du Buisson, vivante son espouse...

Désirant la continuation dudit service et solennité et augmentation du service et estre associetz, eux et leurs parents et postérités, aux prières et oraisons de la dite église, ils eussent faict fondation en icelle et aumosné la somme de *cent cinq* solz, sellon... le contrat de la dite fondation passée le 25 *janvier* 1576.

Lequel sieur de Bras continuant en la vollonté et devotion susdites a donné et augmenté la dite fondation en outre la somme sus dicte de 25 *sols de rente*, assavoir :

10 sols aux curé et pretres prenants de ladite église,
6 sols au trésor,
2 sols à l'organiste,
6 sols au custos,
12 deniers aux deux enfants de chœur,

le tout revenant, tant la première fondation que la présente augmentation, à la somme de 6 liv. 10 sols de rente et aumosne pour chacun an. Laquelle somme icelluy sieur de Bras a baillé dès à présent en assiette aus dits curé et pretres, trésor et autres à avoir, percevoir et recueillir au jour et terme St-Michel, sur une maison nommée la *Croix-Verde*, appartenant à ung surnomé Vaussart, assize en la rue *Catehoulle*, autrement *de la Geolle*, paroisse dudit *St-Pierre de Caen*, que le dict sieur de Bras a droict de prendre en deux parties, assavoir : 70 sols en une partie et 60 sols en une autre ; le tout de rente.

1593. — Dans un cahier intitulé :

« Mémoire des fondations faites en l'église St-Pierre depuis le XIII[e] siècle ; au chapitre intitulé : Extrait des fondations contenües dans l'état baillé par M[e] Jean Ruault, prestre *communier*, en l'année 1607.

P. 16, 1593, page 44.— « Pour le (*Quicunque*) qu'on psalmodie à la messe le jour de la *Conversion de Saint-Paul* et pour l'augmentation de la feste, le sieur de Bras de Bourgueville donna 6 livres 10 sols de rente foncière sur une maison, où pend l'enseigne de la *Croix-Verte*, bute sur le cours d'Oldon sur les représentants de sieur du Teil. » — Observations des cahiers du XVIII[e] siècle. « Nulle connaissance de ladite rente. »

1595. — Paroisse St-Pierre de Caen. Rentes dues au trésor. Compte de 1595. Rue Catehoulle.— « Les représentants Guillaume Vanendrin pour leur maison où pend pour enseigne la *Croix-Verte*, jouxte M. Pierre Larcher d'une part et noble homme M[e] Claude Patrice d'autre, et à présent M[e] Pierre Vaussart. Noël et St-Jean dix sols. »

Le dit Vaussart pour la fondation de la *Conversion de St-Pol*, fondée par noble homme *M[e] Charles de Bourgueville*, au terme St-Michel et Noël, six livres dix sols.

Compte de 1578, f° 18, r°.

« Reçu de la veuve Guille Bourgueville, à la décharge des soulz de Paisant, la somme de 40 sols. »

« Le *compte et estat des rentes* et *revenu* de l'église de *Sainct-Pierre* de Caen, appartenant aux curé et prebtres fondez en icelle, baillé par moy Guillaume Cahagnes, l'un d'iceux prebtres ayant fait la charge de communier, à la sainct Michel, mil cinq centz quatre vingtz quinze et finissant à la sainct Michel, mil cinq centz quatre vingtz seize. »

La rue Catehoulle.

F° 9, R°. « Les représentants Guillaume Vanendrin, pour leur maison ou pend pour enseigne la *Croix-Verte* jouxte Me Pierre Larcher d'une part et noble homme Me Claude Patrice, d'autre et à présent Me Pierre Vaussart, Noël et Sainct Jean dix sols. » . . x s.

« Ledit Vaussart pour la fondation de la Conversion St-Pol, fondée par noble homme Me Charles de Bourgueville, au terme St-Michel et Noël, six livres dix sols. » . . . . vi^{lt} x s.

1603. — « Cy est *lestat du bien et revenu*, appartenant aux curé et douze prebtres fondez en l'église paroissiale de St-Pierre de Caen que faict, rend et baille Me Pierre Cinglais, l'un desdits prebtres et communier d'icelle églize pour troys années commençantes le jour St-Michel, mil six centz et finissantes à semblable jour, mil six centz trois. »

La rue de Cathehoulle.

Feuillet 26. R°. « Ledit sieur Duteil : la somme de six livres dix sols tournois de rente foncière que hypocteque, à cause de ladite maison cy devant nommée, bornée et jouxte aux termes de Noël et St-Jean, pour l'augmentation du jour de la Conversion Monsieur St-Paoul, faicte par noble homme Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt, par contrat passé devant Me Richard Martin, Horace Leforestier, tabellions à Caen, le vingt-cinqe jour de janvier, mil cinq centz quatre vingt traize, auquel service est dit et chanté, à l'ofertoire de la grande messe, le pseaulme « *Quiconque salvus esse* » et à la fin de la dite grande messe est chanté SUR LA SÉPULTURE dudit de Bourgueville le *Libera me domine*

avec les oraisons y accoustumées et distribution de dix-huict pains de dix deniers piece, cy. . VI ₶ X s.

1605-1607. — « Cy est *l'estat du bien et revenu* appartenantz au curé et aux douze fondez de l'église parroichialle de St-Pierre de Caen, que rent Me Jean Ruault, prebtre, l'un d'iceulx et communier de la dite églize pour deux années commençantes au jour St-Michel mil six centz cinq et finissant au jour St-Michel mil six centz et sept. »

Rue de Cathehoulle.

Fo 44. « Le dit sieur du Teil, la somme de six livres dix soubz tournois de rente fontiere en partye et de reste hippotecque, qu'il est tenu faire chacun an aus dits curé et prebtres à cause de la maison cy devant nommée, bornée et jouxtée, aux termes de Noël et St-Jean, pour l'auguementation du jour de la Conversion de Monsieur St Paoul, faite par noble homme CHARLES DE BOURGUEVILLE, sieur de BRAS et de BRUCOURT, par contrat passé devant Me Richard Martin et Horace Leforestier, tabellions à Caen, le vingt-cinqe jour de janvier mil cinq cents quatre vingts et trayze, auquel service est champté à l'offertoire de la grande messe le pseaulme *Qui cumque vult salvus esse*, et à la fin de la dite grande messe est champté SUR LA SÉPULTURE du dit sieur de BRAS le *Libera me Domine* avec les oraisons acoustumes et distribution de dix-huit pains de dix deniers pièce, cy. . . . . VI ₶ X s. »

1606-1609. — *Compte du manyement* que Jehan de La Cayne, bourgeois de Caen, esleu et choysi par les habitans de la paroisse de *Sainct-Pierre* du dit Caen, pour négotier, en quallité de trésorier receveur, le bien et revenu du trésor de la dite paroisse, au lieu et place de feu honnorable homme Thomas Lesauvage et pour

le reste des trois années qui estoyent de l'ellection et charge d'icellui Lesauvage, vivant trésorier d'icelle église, avec nobles hommes maistres Jehan Vauquelin, sieur de La Fresnaye, conseiller du Roy et président au siége présidial du dit Caen, et Cyprien de Cahaignes, conseiller de Sa Majesté et esleu en l'ellection du dit Caen, commencées le premier de febvrier mil six centz six. »

Rentes en deniers, chapeaulx, boucquetz de fleurs et torches pour droits de siéges, services et sépultures dans la dite église.

Feuillet XLII, v°. « De Jehan Dureau, demeurant en la Basse-Rue de la Poissonnerie, auquel a esté accordé une place en la dite église pour y avoir séance contre le pillier d'entre les chappelles que prétendent à eulx les héritiers des *sieurs de Bras* et Levallois *du costé vers le carrefour*, ensemble le droit de sépulture pour le dit Dureau et ses hoirs, moyennant L sols de rente perpétuelle, sellon le contrat qui en a esté passé devant les dits tabellions de Vaucelles, le XXIIIe de juillet M.VI^{c} VIII, duplex duquel est cy rendu en bonne forme, ce dit contrat pour les mesmes raisons contenues aux précédens articles de ce chappitre n'en a rien receu, partant cy. . . . . *Néant.* »

F° XLIIII, v°. « De Nicollas Languille, demeurant en la rue Exmosine, auquel a esté fieffé une place de siége et droit de sépulture en la dite église contre la *closture de la chappelle* que possèdent à présent les représentants du *sieur de Bras*, moyennant cinquante sols de rente perpétuelle, sellon le contrat qui en a esté faict et

passé devant lesdits tabellions de Vaucelles, le XI[e] jour de novembre M.VI[c]VIII ; le duplex duquel est cy rendu en bonne forme, ce dit comptable n'en a rien receu pour les mesmes causes contenues aux précédents articles de ce dit chappitre, partant cy . . . . . *Néant.* »

F° XLVI, r°. « De Barbe Fortin, veuve de Robert Vauquelin, à laquelle a esté baillé une place pour en jouir durant le divin service seullement, contre le pillier qui sépare les bancs que tiennent de présent *les sieurs d'Ifs* et Bremont vis-à-vis de la chappelle qu'a occupée cy devant *Monsieur de Bras*, par le prix de X sols par an, sellon le contrat qui en a esté faict et passé devant les tabellions de Vaucelles, le dernier jour de janvier M.VI[c]IX ; le duplex duquel est cy rendu, ce dit comptable n'en a rien receu parce que le terme de payement n'en est escheu que dedans le temps des prochains trésoriers de la dite église qui seront en charge, cy . *Néant.* »

Autre recepte de confraries et fondations faictes en la dite église.

Feuillet L, v°. De la fondation du sieur de Bras et de l'augmentation . . . . XII sols.

1657. — *Certifficat du décès du sieur de Clinchamp, arrivé le* 9 *janvier* 1657, *et inhumation à St-Pierre de Caen.*

« Je, Pierre Chauvin, prêtre, curé de l'église parroissialle de Sainct-Jean de Caen, atteste à tous qu'il appartiendra que Charles de Bourgueville (1), escuyer,

(1) Fils de Guillaume, le seul survivant des sept fils que le sieur de

sieur de Brucourt et de Clinchamp, et vivant *demeurant* en la dicte paroisse de *Sainct-Jean de Caen*, décéda le neuf *de janvier mil six cents cinquante-sept et fut inhumé le* 10 *du dit mois en l'église paroissialle de Sainct-Pierre de Caen.*

En foy de quoy j'ay signé la présente attestation ce quatriesme jour de décembre mil six cents cinquante et sept, pour valloir qu'il appartiendra.

CHAUVIN. »

1722. — Registre intitulé : « Réduction de fondation « faite par Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux, en « faveur des curé et prestres de St-Pierre de Caen, en « 1722. »

Au feuillet 14, on lit : « *M. de Bras* donna, en l'an« née (1) vingt pains de dix deniers chacun, qui ne « valloient que seize sols huit deniers. *On ne sçait plus* « *même ce qu'ils sont devenus*, cy. . . . . 16 s. 8 d.

« *Le dit* sieur de Bras fonda pour le *Quicunque* à « chanter à l'offertoire de la messe du iour de la « *Conversion de St-Paul*, et le *Libera* après la messe « dans SA *chapelle*. »

Au feuillet 15 : Comme quelques-unes de ces fondations interrompent le servive divin, que les autres sont difficiles à accomplir et dans des jours trop solennels et que d'ailleurs *le revenu en est inconnu* les dits s[rs] curé et chapelains supplient Votre Altesse Monsei-

Bras eut de son deuxième mariage avec Philippe Du Buisson (de Courson). Ce Charles de Bourgueville fut le père de Bernardin, en qui s'éteignit la famille des de Bourgueville.

(1) L'année de la fondation en blanc.

gneur (de Lorraine) de les changer en une grande messe pour le jour de la Conversion de Saint-Paul, et de permettre de prendre sur les rentes Provinciales la somme de sept livres, à laquelle se montoient les dites fondations pour chanter cette grande messe.

Paroisse St-Pierre de Caen. Rentes dues au Trésor. Maison située près de l'église de Vaucelles, portant l'écu d'Orléans.

1539. — héritiers de Pierre de Bourgueville.
1548. — id.
1552. — id.
1553. — id.
1554. — id.
1560. — Jean de Bourgueville.
1562. — id.
1568. — Représentants Jean de Bourgueville.
1578. — id.
1579. — id.

(Au dos et de l'écriture du sieur de Bras): Lettre de fondation par moy faitte à St-Jehan de Caen, pour l'an 1578, fondation du service des quatre saintz et docteurs de l'Églize.

28 septembre 1578. — A tous ceulx qui ces lettres verront, Nicollas Duval, escuier, sieur de Fontenay, garde du scel des obligations de la viconté de Caen. Salut.

Scavoir faisons que par devant Jehan Lemaistre et

Christofle Aubert, son adjoinct, tabellions pour le roy, au dit Caen.

Fut présent noble homme Charles de Bourgueville, licentié aux droictz, conseiller du Roy, sieur de Bras et de Brucourt, par cy devant lieutenant général au bailliage de Caen, et damoiselle Philippe Dubuisson, sa femme, considérants et aprehendantz le bénéfice de Dieu par soy fils nostre seigneur et grace du Sainct Esprit en l'advocation de monsieur Sainct Hierosme, de Sainctz Ambroys, Augustin et Grégoire, tant doctes renommes et condictz personnages. Lesquelz par sa grâce et leur doctrine ont sy bien profitté a son église tant par prédications, escriptz, translactions que interpretations fidelles et catholiques en confutant et confondant les heresies qui pululoient de leur temps et contre les Arriens, Macedoniens, Nestoriens et Eustichiens, que mesmes à l'encontre des Donatistes, Pelagiens, Manichiens, Elvidiens et aultres chismatiques qu'ilz ont remporté ce tiltre et honneur destre appeles les quatre docteurs de l'Églize, parquoy leur mémoire et de leurs actes vertueux, doibt estre à jamais recordée et celebrée ce qui a meu le sieur de Bourgueville et ladicte damoiselle sa femme, a fonder ung service ou obit aux curé ou vicaire prebtres et prenantz trésoriers et conteurs de l'église de monsieur Sainct Jehan, en ceste ville de Caen, et pour ce faire donner la somme de soixante et dix solz tournois de rente a avoir et prendre sur tous ses biens foncièrement à perpétuité, laquelle luy ou ses hoirs pourront bailler en bonne et sufizante assiette en ceste ville ou pres dicelle pour tourner en augmentation et continuation du service divin par la forme et conditions qui en suivent.

Cest assavoir que le sabmedy et le dymenche plus

prochains de la feste dudict Saint Hierosme, qui est le dernier jour de septembre, soit devant ou après pour ce que la feste des ditz sainctz docteurs ne sont gardées ny chommables que de dévotion. Les dits curé ou vicaire et prebtres festineront les dits jours asemblables ceremonies et sollennittez que lon fait à lune des veilles et jours des quatre festes annuelles, tant au son de midy, premières vespres, matines, sermon, auquel le prédicateur réduira en memoire avecq son espittre ou évangille les louenges des ditcz quatre sainctz docteurs et referera aucunes des hérésies et quilz ont confutées, procession, grande messe, midy et secondes vespres avecq les plus pretieux ornementz, son de cloches et au vol de la plus grosse, mesmes aux couvrefeux et se feront l'eau benoiste et procession incontinent après le sermon finy, a ce que le peuple puisse assister à la grande messe, durant l'offertoire de laquelle sera chanté bien posement et sollennellement le simbolle de Sainct Athanaze avecq l'oraison de la Saincte Trinité, père, filz et Sainct Esprit qui ne sont qubne seulle et mesme divinitté... en troys personnes sellon que les sainctes Escriptures et l'Églize catholique nous enseignent et asseurent.

Et seront aussi, durant le dit offertoire distribuez, douze pains de dix deniers pièce, assavoir au curé ou vicaire prédicateur et cinq prenantz, aux troys trésoriers, au fondateur ses hoirs ou plus prochain parent qui assistera au service, a deux enffans de cœur a chacun ung pain de cinq deniers pièce et sera baillé au prédicateur lequel sera depputté et choisy par le fondateur ou héritier la somme de dix solz tournois, lequel dira messe durant la grande en la chapelle *de Bourgueville*, qui est appelée de *Sainct Hierosme ou des quatre docteurs*

de l'Église, laquelle il dict luy appartenir. Au curé ou vicaire et cinq prenantz la somme de vingt solz, au trésor dix solz, au conteurs et pour le son des cloches dix solz. Et à douze pauvres antiens ou des plus nécessiteux de la dicte paroisse qui assisteront au service, aultres dix solz qui sont dix deniers à chacun, le toult revenant à la dicte somme de soixante et dix solz et durant le sacrement sera chanté sollennellement ce traicté.

« *Domine non secondum peccata nostra que fecimus nos.* » Et l'oraison suivant. Et à la fin de la dicte grande messe sera dict le libera en la dicte chappelle et oraisons acoustumées pour les deffunctz recommandant le dit de Bourgueville et la dicte damoiselle sa femme, les âmes de leurs prédécesseurs successeurs et de eulx. A Dieu, la Vierge Marye et toutte la court celestielle et aux prières de l'église du peuple et pauvres, qui assisteront au dict service et feront mettre le dit fondateur et ses hoirs deux cierges sur l'autel d'icelle chappelle pour y luire durant le service de la dicte feste et aux festes annuelles dont luy et ses dits hoirs seront gardes en priant le dict fondateur, au dict curey ou vicaire prenantz trésoriers et ses parentz dasister au dict service et a la faulte de ce faire silz ne sont mallades les pains et esmolument des défaillantz, seront bailles aux pauvres par augmentation et seront les deniers des prédicateurs et paouvres distribuez à la fin du service par le fondateur ses hoirs ou plus proche parent et les autres deniers et pains, par le communier dicelle églize ou trésorier à leur vollonté à la fin du dict service.

Scavoir faisons que furent présentz vénérables personnes Mes Guillaume Menart, vicaire de la dite paroisse, Richard Legras, Thomas Lepelletier, Pierre

Savoye, Guillaume Nicollas et Jacques Lechartier, tous prebstres prenantz et participantz, fondez en la dite église pour eulx leurs successeurs, noble homme Me Claude Patrice, licencié aux droictz, conseiller du roy au siége Présidial et Bailliage de Caen et Costentin, honorable homme Pierre Vymont, sieur de Rupierre et Pierre Longuet, bourgeois de Caen, trésorier de la dite paroisse, tous lesquelz ont eu la dicte fondation agréable promettant tant le dit de Bourgueville, fondateur prebstres trésoriers respectivement la maintenir pour eulx et leurs successeurs sans jamais y contrevenir en aucune manière sur l'obligation des biens du dict fondateur, revenu de la commune des dits curé et prebstres et les biens du dit trésor présents et advenir. A ce présent noble homme Guillaume de Bourgueville, sieur de Brucourt, seul filz du dit fondateur lequel a eu la dite fondation agréable.

En tesmoing desquelles choses ces lettres sont scellées du dit scel sauf aultrui droict. Ce fut faict et passé en la dite église Saint Jehan, le dymenche vingt huictiesme jour de septembre l'an mil cinq centz soixante et dix huit, présentz Me Pierre Deshaies, procureur au siége Présidial de Caen, Guillaume Bellissent, Guillaume Lesénécal, Pierre Tison, tesmoins.

Signé : Lemaistre et Aubert.

Pour le dit sieur donateur.

28 septembre 1578. — Paroisse St-Jean de Caen. (De l'écriture du sieur de Bras, au dos d'un acte déposé aux archives du Calvados). — Lettre de

fondation par moy faicte à St-Jehan de Caen, pour l'an 1578, fondation de service des quatre saints et docteurs de l'Église.

18 mars 1738. — Paroisse *St-Jean de Caen.* Fieffe aux sieurs Lair d'une place contre la chapelle du *sieur de Bourgeauville*, par quatre livres de rente.

Nous soussignés trésoriers de la paroisse de St-Jean de Caen, de présent en charge, reconnaissons avoir par ce présent baillé en fieffe à Nicolas et Jean Lair, bourgeois de la dite paroisse, à ce présens et acceptans pour eux et leurs hoirs un banc étant dans l'aile de la dite église du côté de la rue des Carmes, *contre le bas de la chapelle de Monsieur de Bourgeauville*, auxquels nous avons permis par ce présent de l'alonger jusqu'à l'ouverture et porte de la chapelle du dit *sieur de Bourgeauville*, contenant trois places *ou viron*, la dite fieffe faite par le prix et somme de quatre livres de rente fontière et irraquitable, etc., etc.

8 juillet 1556. — Entérinement des lettres obtenues par *Charles de Bourgueville*, escuier, sieur *de Bras*, pour la *confirmation de sa noblesse*, luy maintient et garde en icelle ensemble sa postérité et ligne née et à naistre ainsy *que les autres* nobles du royaume. — L'an mil *cinq cens cinquante-six*, le merguedy huictiesme jour de juillet, en la jurisdition de l'Ellection de Caen, tenue au prétoire du dict lieu, devant nous Jehan de La Mariouze et Jehan Margerye, escuiers, esluz au dict Caen et commissaires du roy en ceste partie.

Sur la requeste à nous judiciaerement faicte pàr maistre *Charles de Bourgueville*, conseiller du roy,

lieutenant du sieur Bailly de Caen, et juge-présidial au dict lieu, d'estre procedé par nous à l'entherignement des lectres du roy, par lui obtenues, en fourme de chartre pour la conservation de sa qualité de *noblesse*, en laquelle il a pleu au roy le voulloir maintenyr, en vériffiant, par luy, le contenu aus dictes lectres ce qu'il entendait avoir faict et que, à ceste fin, il fust faict lecture des dictes lectres à luy concédées, enssemble des informations et aultres lectres, pièces et escriptures dont il s'est voullu ayder.

Sçavoir faisons que, après lecture judiciaerement faicte des *dictes lectres du roy*, données à *Compiegne*, le quatriesme jour de septembre l'an *mil cinq cents cinquante-quatre*, signées par le Roy en son conseil, Burgensis, secrétaire des commandements et fynances du dict seigneur et scellées en cire jaulne du grand sceel de Sa Maiesté, contenantes commission à nous adressée, pour informer du contenu en icelles, l'information sur ce faicte ung livre antier escript à la main sur parchemyn, d'escripture fort antique, intitullé en rubriche : « Hic incipit Registrum Domini illustrisimi Regis Phi« lippi, de Feodis », portant dabte de l'an *mil deux cens trente*, au discours duquel se trouve au dix huictiesme fieullet, seconde page, cest article : « Guillermus « de Bourgueville, dimidium Feodi apud Valleum au« thore », et au vingt septiesme fieullet, première page, se treuve tel aultre article : « Robertus de Bourgueville, *unum feodum apud de Bourgueville* » ; et en la fin du dict livre est une chartre de lectres du roy *Loys de France*, qui est la confession des Albigines, et l'establissement des Juifs, donnée « apud Molendinum » l'an mil *deux centz trente*, au moys de décembre, l'extraict des dicts articles et aultres extraicts et livres

antiens, tant en parchemyn que en pappier, signés et collationnez. Le procureur du roy, à ce appellé, pour la vériffication que les prédécesseurs du dict de Bourgueville se sont maintenuz « *nobles* », portans pour leurs armes tel blason : « *pallay d'or et d'azur de six piecces en chef de gueulles, trois fermeaulx d'or* », et que feu son père, *sieur de Bras*, a possédé le fief du Mesnil-Patry, duquel il dict deppendre le hamel de Bourgueville, duquel hamel de Bourgueville ses prédécesseurs seroient sortis, comme il a maintenu et promit noz procès verbaulx conten[ant] à son instance avoir veu aucunes vittres et tombes, ausquelles sont painctes gravées et insculpées les armes des prédécesseurs du dict de Bourgueville, selon le blason que dessus; la conclusion préparatoire du procureur du Roy conten[ant] requeste par luy faicte après avoir eu communication du procez que, avant que procéder à l'entherignement des dictes lettres, il fust faict faire proclamation, à son instance, à jour de dymence, yssue de la messe parochial de *Sainct Pierre de Caen*, *de laquelle est natif* le dit de Bourgueville, et où il a maison de son antienne demeure *de Sainct Jehan* du dict lieu, où il est à présent demeurant et des paroisses de *Mondreville*, de laquelle sont sortis originellement ses prédécesseurs, de *Bras*, *Ifs*, *Cormelles* et *Hérouville*, où sont sytués ses héritages, pour scavoir et entendre silz ont congnaissance que luy de Bourgueville ou ses prédécesseurs ayent esté assis et imposés aux tailles, ou bien silz les ont congneuz nobles, noblement vivantz et sans avoir desrogné, et si le Roy, le publicq et eulx seroient préiudiciez à l'entherignement d'icelles lectres et s'ilz entendoient y consentir ou contredire, le mandement de nous obtenu à ceste fin par le dict procureur

du Roy, la responce faicte par les dictz paroissiens qu'ilz *ont cogneu les prédécesseurs* du dict de Bourgueville et luy noblement vivans sans avoir desrogné ny avoir esté imposés aux tailles, et que le Roy, le publicq ni eulx ne peuvent ny ne sont préiudiciez à l'entherignement des dictes lectres et y consentent, selon quil nous est apparu par les rellations de Guillaume Clerembault, Robert Lesmerey, Léonard Le Roy et Jacques Accart, sergentz au dict Caen, la conclusion deffinitifve du dict procureur du Roy, par laquelle, après avoir le toult veu, il a faict semblable consentement, et eu sur le toult advis à maistre Marin Lalongny, notre lieutenant, auquel avoyt esté le dict procès distribué pour en faire son raport, et de Maistre Gilles de Caumont, licencié aus droictz, Thomas Pellotin, Pierre Dumont, Michel Gouville et Michel Lefanu, licencié en loix, advocatz postullantz au siége Presidial, par nous appelés, maistres Jehan Rousel, Roulland de la Ryvière, escuyer, Jehan Foubert, Robert Baratte, François Lechevallier, Pierre de Classy et Catellain Lesaige, et aultres advocats postullants en la dicte ellection. Nous avons, suyvant leur oppinion unyffourme, dict, sententié et déclairé que l'entherignement des dictes lectres faisoit à accorder, et de faict l'avons accordé au dict de Bourgueville, et par ce moyen le maintenu en lestat, qualité et privillége de noblesse, enssemble sa postérité et lignée naye et à naistre en loyal mariage, et de toutes libertés, franchises et exemptions, qui, en l'estat de noblesse, appartiennent ainsy que les aultres nobles de ce royaulme, selon que le Roy notre dict seigneur le veult et entend par ses dictes lectres.

En tesmoin de ce, nous advons signé et scellé la présente notre sentence de nos saingz, du scel de noz

armes, desquelz nous usons en nos dictz estatz et offices.

Sy donnons en mandement et commission à tous sergentz qu'il appartiendra ceste présente notre sentence mectre à deue et entière exécution, jouxte sa fourme et teneur. En faisant pour ce tous les exploictz à ce requis et nécessaires, donné comme dessus.

Collation faicte.

Signé : M. LALONGNY.

15 janvier 1591. — Contrat de don de 20 livres de rente fait à l'*Université de Caen*, par Charles de Bourgueville, le 15 janvier 1591. — A tous ceulx qui ces lettres verront, Pierre de Bernières, escuier, conseiller du roy et receveur général de ses finances, estably à Caen, et garde héréditał des sceaulx des obligations de la viconté de Caen. Salut.

Scavoir faisons que par devant Pierre Bacon et Guillaume Caillot, tabellions pour le roy, au dit Caen, fut présent noble homme Charles de Bourgueville, licencié aux droitz, sieur de Bras et de Brucourt, conseiller du roy et cy devant lieutenant général au Bailliage et siége Présidial de Caen, lequel congnoissant

On trouve dans le cartulaire du Plessis-Grimoult un JEHAN DE BOURGUEVILLE, garde du scel des obligations de la vicomté de Vire, en 1471 (n° 453). Présent à la vente faite par Robin Heuze, au prieuré du Plessis, et à l'accord fait entre les dits religieux et Jehan les Breons (n° 475, id.), ainsi qu'à l'acte passé le 27 janvier 1473, par lequel Jehan de Chênedollé donne en fief hérédital à Jehan Le Noble diverses pièces situées à Montchamps (n° 614 id.). IL vend, le 30 avril 1513, aux chanoines du Saint-Sépulcre de Caen, 40 sols de rente sur une maison appartenant à l'Université (n° 261 de l'Université).

que les hommes ne sont pas seullement nais pour eulx mais aussy peur leur patrie, parens, amis et successeurs et que par lestude de droict où il avoit versé en sa jeunesse il estoit parvenu à l'aide de Dieu aux estats tans honorables de judicature, qu'il a exercés par plus de quarante ans et affin d'exciter les supostz et professeurs des bonnes lettres de l'Université de Caen, à faire tout debvoir à l'instruction des estudiants comme aussi ses petits fils nepveus et jeunesse tant de ceste dite ville que d'ailleurs, à profficter aux bonnes lettres soit de la jurisprudence ou autres siences et que par tel moien ils puissent parvenir aux estats et gouvernemens des republicques pour le service de Dieu, du roy et du public, pour ces causes et recongnoissant que par son testament, il désiroit volontairement et libérallement donner et omosner à la dite Université de Caen, recteur, docteurs, lecteurs, régens et suppos d'icelle,

La somme de soixante six escuz deux tiers pour estre convertie et emploiée en six escuz deux tiers qui font vingt livres de annuelle rente, laquelle intention et volonté il auroit déclarée à nos sieurs les commissaires deputez, par sa Majesté, pour la refformation de la dite Université, le lundi vingt quatrième octobre mil cinq centz quatre vingtz trois, pour a quoy fournir et satisfaire le dit de Bourgueville, sieur de Bras, a des à présent assigné et baillé aus dits sieurs de la dite Université, la dite partie de vingt livres de rente réduite à six escuz deux tiers à avoir et prendre par chacun an a l'advenir au terme Sainct Michel, en septembre comme il en suit :

Assavoir trois escuz ung tiers de rente à prendre sur et de l'obligation de Jacques de Caumont, escuier, sieur

de Trembley, qui sen étoit obligé envers damoiselle Jehanne de Bourgueville, sœur du dit sieur de Bras, et son héritière, par cedulle privée du vingt huictième jour d'aoust mil cinq centz soixante trois, recongneue devant les tabellions du dit Caen, le vingt septième jour de décembre mil cinq centz soixante et six et autres trois escuz ung tiers de rente à avoir et prendre sur la recette générallle de Caen, par contrat de la création d'icelle passé devant Becoq et Lemaistre, tabellions au dit Caen, le quinzième jour de janvier l'an mil cinq centz soixante traize, lesquelles deux parties revenantes ensemble à la dite somme de six escuz deux tiers qui font vingt livres de rente, les lettres desquelles parties ont esté présentement baillées et mises par le dit sieur donateur es mains des eschevins et gouverneurs de la ville de Caen, pour estre conservées aux coffres de la dite ville avesques la quictance de Artur Lois, receveur général au dit Caen, contenant la réception de la somme de cent livres pour la création des dites dix livres de rente, sur la dite recepte générallle de Caen, bien controllée du Controlleur général, en dabte du quinziesme jour de janvier mil cinq centz soixante traize, pour jouir à l'advenir à commencer au terme Sainct Michel, par les dits sieurs de l'Université, comme dit est, et que le dit sieur de Bras a affermé estre bien deues et possédées et que partant luy ny les siens à l'advenir ne pourront estre appellez pour la garantir apres les dits de l'Université en auront entré en jouissance et par reservation faicte par le dit sieur de Bras, de se faire paier des arrérages qui luy sont deubz du passé des dites parties de rente alaquelle fin les dits sieurs de l'Université, luy aideront de ses lettres, et par ce que c'il se faict aucun racquit des dites parties de

rente, les dits sieurs de l'Université ou gouverneurs de la ville, seront tenus à remploier promptement en bonne assiette et feront mention dont sont procedez les deniers de la présente donation, de sorte que la dite rente de six escuz deux tiers, faisant vingt livres de rente, ait tousiours son cours depuis la dite remplette, au proffict de la dite Université, en augmentation des gaiges des professeurs et suppost d'icelle et non ailleurs ; et par ce aussi que la donation, portée par ce présent contract, et celle qu'il a faicte pour son testament, que en seroit portée, et la déclaration, par lui faicte, par l'acte ou charte dressée par les dits sieurs commissaires ordonnez par la dite refformation de l'Université, ne sont que une et mesme donation, promettant tenir et entretenir tout ce que dessus de poinct en poinct, sur l'obligation de tous ses biens meubles et héritages présens et advenir à prendre et vendre d'office de justice sans procez.

En tesmoing de ce, ces lettres sont scellées dudit scel saouf autruy droict. Ce fut faict et passé audit Caen, le quinzième janvier mil cinq centz quatre vingtz et unze, présents : Me Pierre Deshaies, procureur commun au siége Présidial de Caen, et Nicollas Beque, tesmoings.

Signé : Caillot et Bacon.

Pour ledit sieur
de Bras.

15 janvier 1591. — Don à l'*Université.* — Charles de Bourgueville, licencié aux droictz, sieur de Bras et de Brucourt, conseiller du roy et *cy-devant* lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Caen, lequel con-

gnoissant que les hommes ne sont pas seullement nais pour eulx, mais aussy pour leur patrie, parens, amis et successeurs, et que par l'estude de droict, où il avoit versé en sa jeunesse, il estoit parvenu, à l'aide de Dieu, aux estats tant honorables de judicature qu'il a exercés par plus de quarante ans, et affin d'exciter les suppôts et professeurs des bonnes lettres de l'Université de Caen, à faire tout debvoir à l'instruction des estudians comme aussy ses petits fils, nepveux et jeunesse, tant de ceste ville que d'ailleurs, à profficter aux bonnes lectres soit de la jurisprudence ou autres sciences, et par tel moien ils puissent parvenir aux estats et gouvernements des Républiques pour le service de Dieu, du Roy et du Public.

Pour ces causes, donne et omosne à l'Université de Caen, recteur, docteurs, lecteurs, regens et suppos d'icelle : la somme de *soixante six escus deux tiers* pour estre convertie et emploiée en *six escus deux tiers* qui font vingt livres de annuelle rente.

Laquelle intention et volonté il avoit déclarée à nos sieurs les commissaires deputez par S. M. pour la refformation de ladite Université, le lundy 24 octobre 1583, pour à quoy fournir ledit de Bourgueville, sieur de Bras, a dès à présent assigné et baillé auxdits sieurs de ladite Université ladite partie de 20 fr. de rente, réduite à 6 escus deux tiers.

Le 29 juillet 1553. — Charles de Bourgueville, au nom du bailli de Caen, conservateur des privilèges de l'Université, juge une contestation élevée entre Guillaume de Malherbe et l'Évêque de Bayeux, au sujet de la cannonye et prébende de Bourguébus, fondée en l'église collégiale du Saint-Sépulcre de Caen, qui

avait été séquestrée et qui fut adjugée à Malherbe par 500 sols.

Au folio 219 du matrologe de la ville de Caen :

Requête présentée au bailli de Caen, par Charles de Bourgueville, le 17 septembre 1576, exposant que le roi Charles IX par ses lettres données à Villers-Coterets, le 17 *octobre* 1573, en considération des services par lui rendus à l'état de judicature, par plus de 40 ans, lui a accordé les mêmes priviléges dont il jouissait étant lieutenant, et demande l'enregistrement desdites lettres au matrologe. Au folio 219°, suivent lesdites lettres de Charles IX, qui portent qu'il a servi dans la judicature depuis 45 ans, et qu'il a résigné en faveur de Jean Vauquelin, son gendre; le Roi lui permet d'avoir droit d'assistance et de suffrage aux assemblées du Bailliage Présidial et autres.

L'habitation de ville de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, par M. Ch. Hettier.

L'intérêt que la Société des Antiquaires a justement accordé à une controverse récente sur le lieu précis de la sépulture de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, m'enhardit à lui communiquer quelques observations sur un point qui fut également douteux et qui aujourd'hui me paraît incontestable.

Je veux parler de l'habitation de ville de notre vieil historien.

Au moment où M. Trebutien publiait une nouvelle édition de son *Guide portatif de la ville de Caen*, on connaissait la plupart de nos maisons historiques. Nous savons, en effet, d'une manière certaine où ont

demeuré Segrais, Huet, Girard de Bureau, Michel Augier, etc... Une lucarne de la maison bâtie à l'angle des rues Notre-Dame et de l'Odon portait cette inscription :

FRANCISCUS MALHERBEUS HASCE ÆDES
EXTRUI CURAVIT. 1582.

et désignait ainsi aux passants la propriété du grand poëte.

Dans la rue d'Auge, il existe une maison du XVI[e] siècle, connue sous le nom de *Maison du Saint-Esprit*, qui a appartenu à M. de Bras, ainsi que le prouvent les titres de propriété et que l'atteste Trebutien, que je cite de confiance.

Dans le hameau de Bras, au nord-est de la commune d'Ifs, il reste encore quelques anciens bâtiments qui dépendaient du fief jadis possédé par Charles de Bourgueville. Ces bâtiments consistent en une tour carrée d'escalier, et une porte d'entrée au-dessus de laquelle sont les armoiries de la famille. On les voit aussi sur la cheminée de la cuisine ; il paraît que cet écusson appartenait autrefois à la cheminée de l'étage supérieur et qu'en le replaçant on l'a renversé et mis le haut en bas. M. Bouet l'avait dessiné (1).

On ne connaissait pas l'habitation de ville de M. de Bras ; la tradition seule donnait à entendre qu'il avait habité la rue Guilbert, sans préciser à quel endroit. A ce propos, M. Trebutien rapportait une conversation de l'abbé De La Rue, conversation qui ne reposait que sur des allégations assez vagues.

(1) Trebutien, *Guide de Caen*, p. 160.

Mais en matière d'archéologie et d'histoire, les pierres ont souvent la parole, et nous verrons qu'en cette circonstance elles ont bien voulu parler.

J'aimerais assez, si vous me le permettez, à vous retracer, aussi brièvement que possible, les incertitudes de la question avant 1869.

L'abbé De La Rue (1) nous dit que la rue Guilbert, *vicus Gilberti de Mercato*, « porta momentanément, à la fin du XIVe siècle, le nom de *rue de Bras*, à cause d'une famille de ce nom qui y habitait; mais, ajoute-t-il, M. Huet s'est trompé en croyant que cette famille était celle de Charles de Bourgueville. Cet auteur est le premier et *même le seul* qui ait porté le nom de Bras, parce que, pendant les guerres de religion, il avait acheté, aux ventes ecclésiastiques, le fief de Bras, appartenant aux moines de St-Étienne de Caen. A la vérité, il eut bien son hôtel, *à l'extrémité de la rue Guilbert*, et cette habitation, par la mort de Bernardin de Bourgueville, son arrière petit-fils, passa à Isabelle, sa petite-fille, femme de Jean-Jacques de Cauvigny. Mais jamais la rue Guilbert ne porta le nom de Bras, dans les XVIe et XVIIe siècles, où les Bourgueville l'habitaient. »

Ce passage contient plusieurs affirmations que j'ai été amené à vérifier :

La première, que la rue Guilbert porta momentanément, vers la fin du XIVe siècle, le nom de rue de Bras; que cette dénomination ne fut point reprise par cette même rue pendant les XVIe et XVIIe siècles;

La seconde, que Charles de Bourgueville est le seul de sa famille qui ait porté le nom de Bras;

(1) *Essai sur la ville de Caen*, t. I, p. 266.

La troisième, que son hôtel était à l'extrémité de la rue Guilbert.

Nous ne savons où l'abbé De La Rue a trouvé ces renseignements ; car, ici pas plus qu'ailleurs, il n'indique les sources auxquelles il puise ; ce qui, malheureusement, ne permet pas toujours de retirer de la lecture des *Essais* tous les avantages que sa grande érudition pouvait si facilement nous réserver. Il y a d'autant plus lieu de le regretter, que ces affirmations sont difficiles à concilier avec des documents qui sont à la portée de tous, et qu'il a négligés, sans que la cause de cette indifférence apparaisse bien clairement.

Ainsi, comment concilier ce qu'il dit de la dénomination de rue de Bras, qu'il n'accorde que momentanément à la rue Guilbert pendant le XIV[e] siècle seulement, avec l'énumération de notre historien des voies collatérales à la grande voie Exmoisine :

« L'on appelle l'une d'icelles la Neufve rue..., la « seconde est celle de l'Engannerie ; l'on appelle la « tierce la rue Guillebert ou *de Bras* » (p. 16, édit. Trebutien).

Comment concilier encore cette affirmation, que notre auteur est le seul qui ait pris la qualité de sieur de Bras, avec ce passage des *Recherches* où, à propos de la mort de son père, il s'exprime ainsi : « Le dict Jean de Bourgueville, sieur de Bras, advocat pour le Roy, en ce bailliage, mon père, trespassa ; duquel Dieu ait l'âme. Son épitaphe fut de la teneur qui ensuit » (p. 127, édit. Treb.) ?

Peut-on croire qu'il ait gratifié son père d'une qualification que celui-ci n'aurait pas prise de son vivant ? ou bien le savant abbé avait-il une raison grave de négliger volontairement ces indications fournies par

notre auteur lui-même sur sa propre famille? A-t-il considéré ces divers points comme si peu importants, qu'il n'ait pas cherché à se faire à leur égard une opinion sûre? Mais alors, vous trouverez peut-être qu'il eût été aussi simple de ne rien dire. En réalité, je crains qu'il n'ait écrit tout ce passage un peu rapidement, qu'il n'ait cru pouvoir se passer de preuves, et que, comme en ce qui concerne l'emplacement de la demeure du sieur de Bras, qu'il met à l'extrémité de la rue Guilbert, il n'ait assis son opinion que sur les ouï-dire d'une tradition incertaine.

L'existence d'une famille de Bras, antérieurement au XVI[e] siècle, n'est pas douteuse; il est possible que ce soit celle dont les armes étaient: de sable, semé de besants d'argent, au lion d'or compassé et couronné de sinople, brochant sur le tout, et qu'un écrivain attribuait il y a quelques années aux de Bourgueville.

Il y a donc eu deux familles de Bras, et avant d'être habitée par celle de l'historien, la rue Guilbert l'avait été par une famille plus ancienne du même nom.

J'attribuerais volontiers à ce fait les inexactitudes et la confusion du passage de l'abbé De La Rue.

Quoi qu'il en soit, cette opinion fut adoptée sans modification par M. de Gournay, dans son étude sur la vie et les ouvrages de Charles de Bourgueville.

Trebutien lui-même, l'éditeur des *Recherches*, qui attachait une religieuse importance aux moindres détails de la vie de M. de Bras; Trebutien qui poussait l'amour de l'imitation des habitudes littéraires des érudits du XVI[e] siècle jusqu'à faire précéder son *Guide de Caen* de deux sonnets, mettant ainsi la science du passé sous la garde de la poésie, Trebutien reproduisait la même opinion.

Après avoir rappelé que sa famille et lui-même avaient habité la rue du Bas-Gémard, aujourd'hui rue des Teinturiers, il ajoute qu'il possédait une maison rue Guilbert, probablement celle qui se trouve au fond de la cour n° 37, et qui dépend d'une habitation de M. de Cauvigny.

Il fait suivre cette opinion d'un extrait des lots de la succession de Charles de Bourgueville, seigneur et patron de Clinchamps, et de Jeanne de Novince, sa femme. Cet extrait renferme des détails propres à faire connaître la situation et la disposition des lieux.

« Qui aura le second loth (sic), il aura la maison, court et jardins assis à Saint Jean de Caen, en la rue Guillebert, tout et aultant qu'il en appartient à ladicte succession, ainsi qu'ils se pourportent et contiennent. Jouxte d'un costé le sieur Du Bois, conseiller du Roy, au bailliage et siége présidial de Caen, à cause de son jeu de paulme, court et jardins du Grand Rocq, et d'autres les sieurs Nigaise (?) et Jacques Lemascrier : chacun en partie. Butte d'un bout sur la rue Guillebert, et d'autre sur la petite rue de Lengannerie. Avec les veues, issues, dignitez et libertez à ce appartenant, ainsy que ledit père en a joui et jouyt encore de présent, tenues et mouvantes du franc aleu du Roy, à Caen, a exemption de toutes rentes et charges. »

Si la maison de M. de Bras avait été située à l'extrémité de la rue Guilbert, comme le prétend l'abbé De La Rue, elle n'aurait pas butté d'un bout sur la petite rue de l'Engannerie, et de l'autre sur la rue Guilbert ; mais, encore sur le chemin de ceinture des fortifications de la ville. On peut voir, en effet, sur le plan, tiré de la cosmographie de Belle-Forest, que les mai-

sons qui sont à l'extrémité de la rue sont bornées par les murailles de la ville.

En résumé, rien de moins certain que les indications fournies par l'abbé De La Rue, et on comprend que M. Trebutien ait fini par croire que ce logis avait été détruit.

C'était sous cette impression qu'il écrivait ces lignes : « Il n'en faut plus chercher que l'emplacement, car, toutes les constructions sont d'une époque beaucoup postérieure. »

Telle était la situation en 1869.

A cette époque, je fis démolir un bâtiment moderne qui avait été appliqué contre l'ancienne façade intérieure de la maison qui porte le n° 27 de la rue Guilbert. L'architecture en avait bien souffert, les lignes étaient méconnaissables, et sans une fenêtre à meneau central, dont les vides avaient été maçonnés, il eût été difficile d'assigner à cette muraille une date quelconque.

En revanche, la fenêtre était surmontée d'un écusson qui portait : palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueule, à trois fermoirs d'or.

C'était l'écusson de M. de Bras, à peu près intact, sauf les deux figures du support malheureusement décapitées et quelques légères meurtrissures. L'ensemble est d'un bon travail.

La pierre a été dégagée avec soin du massif de maçonnerie dans lequel elle était noyée, et a été scellée sur un des pans d'une tour d'escalier qui semble dater ainsi que le reste de la construction de la fin du XVI[e] siècle. M. Bouet l'a dessinée ainsi que l'aspect général de la maison à ce moment.

M. Trebutien voulut la voir; il se promit de rectifier

les indications erronées qu'il tenait de l'abbé De La Rue, dans l'édition nouvelle du *Guide de Caen*, qu'il se proposait de donner. La mort l'en a empêché.

Enfin cet écusson a été reproduit par M. Lorin, de Chartres, dans le vitrail de la grande fenêtre de la bibliothèque de la ville, au-dessous du portrait de ce gardien fidèle des vieilles traditions de la cité que l'on a appelé « le premier desservant du culte d'un passé historique « et monumental qui nous est cher, et qu'on ne peut « lire sans l'aimer (1). »

Ainsi aujourd'hui la question est décidée. La maison de M. de Bras, est celle qui porte le n° 27 de la rue Guilbert. Il y termina vraisemblablement ses jours, et je me plais à penser qu'il y composa en grande partie ses *Recherches et Antiquitez de la ville et Université de Caen.*

***Fouilles pratiquées, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, sur l'emplacement de la bataille du Val-des-Dunes*, par M. A. Charma, doyen de la Faculté des Lettres de Caen, secrétaire de la Compagnie.**

M. Charma s'est occupé, à plusieurs reprises, des fouilles de Conteville et en a souvent entretenu la Société; mais le temps lui a manqué pour mettre en ordre les notes qu'il avait recueillies à ce sujet. Il avait toutefois rédigé pour les séances de la Sorbonne un rapport sommaire, que Mme Charma a bien voulu nous remettre récemment; c'est ce rapport que nous nous faisons un devoir de reproduire ici. Nous publions à la suite le journal des fouilles par M. le Curé de St-Aignan. Malgré certaines appréciations divergentes, les constatations

(1) De Gournay. — *Études sur la vie et les ouvrages de M. de Bras*, p. 3.

faites par notre zélé confrère confirment et complètent le travail de l'ancien et très-regretté secrétaire de la Compagnie.

E. DE B.

Lorsqu'en 1867, M. l'abbé Le Cointe, alors curé de Cintheaux (1), se disposait à publier cette remarquable *Histoire*, qu'il nous a donnée en 1868, *de la conspiration des barons normands contre Guillaume le Bâtard* (2), il apprit qu'on venait de découvrir, dans la vallée de Chicheboville (3), ancien Val-des-Dunes, où le jeune duc avait battu ses ennemis, une vaste sépulture contenant une foule de squelettes qui semblaient y avoir dormi en paix depuis qu'ils y étaient descendus; il s'y rendit bientôt avec M. le curé de St-Aignan-de-Cramesnil (4), auquel il devait ce renseignement, et il en constata *de visu* la parfaite exactitude.

Informée à son tour de cette importante découverte, la Société des Antiquaires s'empressa d'offrir son concours à M. le curé de Cintheaux pour les fouilles dont il avait pris l'initiative, et elle mit, dans sa séance du

(1) Aujourd'hui curé de Cormelles-le-Royal, près Caen.—*Cintheaux* est une commune du canton de Bretteville-sur-Laize, arrondissement de Falaise, département du Calvados, à 16 kilomètres de Caen. Ce nom, qui semble venir du latin *Sanctelli*, *petits saints*, s'écrivait, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, *Sainteaux*, orthographe qu'il aurait dû conserver. Voy. Fréd. Vaultier, *Recherches historiques sur l'ancien doyenné de Vaucelles*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 63, et Albert Pellerin, dans le *Bulletin* des travaux de la même Compagnie, t. III, p. 374.

(2) Caen, E. Le Gost-Clérisse, éditeur, broch. in-8° de XI-90 pages.

(3) Commune du canton de Bourguébus, arrondissement de Caen, à 15 kilomètres de Caen. Voyez Fréd. Vaultier, *loc. cit.*, page 58.

(4) Commune du canton de Bourguébus, à 14 kilomètres de Caen. Voyez Fréd. Vaultier, *loc. cit.*, p. 60, et l'abbé Noël, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. II, p. 211.

3 avril 1868, une somme de 100 fr. à sa disposition. On convint alors d'un jour où une commission nommée par la Compagnie se transporterait sur les lieux et y trouverait tout préparé pour utiliser autant que possible les quelques heures qu'elle se proposait d'y passer.

En conséquence, le samedi 29 août, plusieurs sociétaires, MM. Dunot de Saint-Maclou, Léon Puiseux, Albert et Arthur Pellerin, le Secrétaire, accompagnés de MM. les curés de Cintheaux et de St-Aignan, du docteur Lébaudy, de M. de Quincey et de M. Le Gost-Clérisse, se sont réunis sur le terrain où ils étaient attendus; et là, en présence d'une foule considérable accourue de tous les villages environnants, ils ont procédé à l'exploration des sépultures que les ouvriers chargés de ce soin avaient dû seulement reconnaître.

A cette première visite, qui ouvrait sur ce point notre campagne archéologique, en succéda un mois plus tard, le 1er octobre, une seconde qui devait la clore pour 1868. Ce jour-là, nous eûmes l'honneur et le plaisir de voir se joindre à notre caravane Mme Dursus de Courcy et Mme Doynel de Quincey, qui nous avaient fait, à notre arrivée dans leur château de Secqueville (1), le plus gracieux accueil.

Le champ exploré dans ces deux visites est situé sur la commune de Conteville (2), où réside son propriétaire, M. Arsène Lahousse, section A du cadastre, au bas du versant qui, du haut du plateau de St-Aignan, s'incline en pente douce jusqu'au fond du Val, à 3 kilo-

(1) Séqueville-la-Campagne, *Saintavilla in campania*, *Sicca villa juxta Valedunas*, canton de Bourguébus : ne pas confondre ce village avec Secqueville-en-Bessin, canton de Creully, arrondissement de Caen est.

(2) Commune du canton de Bourguébus, à 14 kilomètres de Caen.

mètres de Billy, c'est-à-dire à l'endroit où, selon les anciennes chroniques, le combat livré en 1047 dut être le plus meurtrier (1). Il présente un développement de 114 mètres de long sur 36 de large.

71 fosses, dans la plupart desquelles deux rangées de pierres plates, posées sur champ, figuraient une sorte de cercueil, ont été sondées et fouillées avec le plus grand soin; elles pénétraient en général dans le sol, les unes à 50 centimètres, les autres à 1 mètre de profondeur. 74 squelettes y ont été comptés, dont 3 dans une fosse et 2 dans une autre autre; tous orientés est-sud-est. MM. les docteurs Lébaudy et de Saint-Maclou nous en ont signalé un certain nombre, du sexe masculin, dans la force de l'âge, couchés à peu de distance les uns des autres, qui auraient pu, selon eux, avoir été simultanément ensevelis; mais on remarquait aussi autour d'eux et même entre eux des ossements qui avaient évidemment appartenu à des enfants et à des femmes, et qui laissaient clairement voir à des yeux exercés des signes incontestables d'inhumations successives.

Les crânes, qui attiraient plus spécialement notre attention, ne nous présentèrent aucune particularité notable. Le front, convenablement développé, était de ceux que nous offrent les races *dolichocéphales* dont nous faisons partie. Nous en avons toutefois recueilli un, que nous conservons dans notre musée, dont l'os frontal, se rétrécissant de plus en plus et dans des proportions tout à fait insolites de son sommet à sa

(1) Voyez l'abbé Le Cointe, *Conspiration des barons normands*, etc., etc., p. 57. — Billy, à 18 kilomètres de Caen, canton de Bourguébus.

base, aurait rejeté le sujet qui en était affligé parmi les individus les plus disgraciés des populations brachycéphales (1). Ces crânes, d'ailleurs, étaient entiers, et nous n'y avons remarqué, pas plus que sur les autres ossements, aucune trace indiquant une mort violente.

La pose des cadavres sur la terre qui les avait reçus était ce qu'elle est à peu près partout : étendus sur le dos, ils tenaient leurs bras appliqués le long des côtes et contre les cuisses ; la tête seule présentait presque chez tous cette singularité : elle était à droite et à gauche protégée par deux pierres plates qui en soutenaient une troisième du même genre dont le visage était couvert (2).

Cependant nous savions qu'en dehors et aux environs de ces sépultures, qui nous parurent convenir à une population relativement pauvre et assez peu civilisée, on avait, à d'autres époques (M. Arsène Lahousse nous l'affirmait), découvert dans ces mêmes parages, quelques-uns de ces cercueils monolithes, qu'on trouve dans presque tous nos anciens cimetières et qui dénotent beaucoup plus d'aisance et une culture plus avancée. Nous eûmes la bonne fortune de rencontrer une de ces tombes aristocratiques au beau milieu des fosses plébéiennes, qui s'étaient pour ainsi dire rangées autour d'elle, comme des vassaux autour de leur suzerain, par déférence et en signe de respect. Malheureusement l'auge avait perdu son couvercle ; le cadavre

(1) Voyez A. Charma, *Fouilles pratiquées à Évrecy en* 1867, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVI, 1re partie, p. 374, note 1.

(2) M. l'abbé Cochet a remarqué (Voyez *La Normandie souterraine*, p. 406) que dans le cimetière franc de Dieppe, *les têtes et parfois les corps eux-mêmes des morts étaient entourés de gros cailloux.*

qui lui avait été confié avait entièrement disparu ; la pierre dont elle était formée provenait des carrières de Conteville ; ses dimensions étaient de celles qui supposent un cadavre d'une taille ordinaire ; elle allait se rétrécissant de la tête aux pieds ; aucune disposition, excavation ou bourrelet, n'indiquait la place où devait s'appuyer la tête.

Le champ où nous nous étions établis d'abord nous ayant paru épuisé, nous nous portâmes à quelque distance de là, sur un autre point qui nous préoccupait et que nous n'avions pas moins d'intérêt à étudier.

On savait par l'historien Bourgueville de Bras, qui écrivait dans la seconde moitié du XVI[e] siècle (la première édition de ses *Recherches et antiquitez de la province de Neustrie* a paru à Caen en 1588), qu'il existait encore, en 1562, au haut du Val-des-Dunes, sur le territoire de Bellengreville (1), une chapelle qu'il avait vue de ses yeux et que cette année-là même les protestants démolirent. Cette chapelle, selon la tradition, aurait été construite en souvenir de la victoire remportée par Guillaume, et dédiée à saint Laurent, parce que la bataille avait été livrée le 10 août, jour de la fête du saint. Déjà on avait, il y a un demi-siècle, découvert en cet endroit, sur le bord du chemin, aujourd'hui disparu, qui conduisait à Jort (2), d'importantes substructions dont plus tard, vers 1852, le propriétaire, M. Théodore Pierre, de Secqueville, tira une quantité considérable de matériaux qu'on employa dans une des paroisses voisines à diverses constructions. En

(1) Canton de Bourguébus, à 14 kilomètres de Caen.

(2) Canton de Coulibeuf, arrondissement de Falaise, à 33 kilomètres de Caen (Voyez A. Charma, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XX, p. 325.

moins d'une heure, nos terrassiers nous mirent à même de reconnaître les fondations de deux édifices de grandeur inégale : l'un, le plus petit, formant à l'extérieur un carré de 5 mètres 70 centimètres, dont un des côtés avait eu une porte d'un mètre environ de largeur, aurait pu être précisément la chapelle que nous cherchions ; l'autre, à peine séparé du premier par un couloir d'un demi-mètre, et orienté de même, nous présentant un parallélogramme de 21 mètres de long sur 9 de large, nous parut avoir été une ancienne église qui, ruinée à l'époque où se livra la bataille du Val-des-Dunes, avait pu fournir à la chapelle qu'alors on érigea à côté d'elle, les matériaux avec lesquels elle fut construite ; nous crûmes même distinguer la ligne de démarcation qui séparait le chœur de la nef ; et ce qui nous confirma singulièrement dans cette opinion, ce fut la découverte inattendue que nous fîmes, sur l'emplacement de cette nef supposée, de trois tombes monolithes, analogues à celle que nous avions ouverte un peu auparavant dans le champ de M. Lahousse.

Quels sont maintenant les objets plus ou moins significatifs qu'il nous a été donné de recueillir dans ces fosses et dans ces tombes ; et qu'en pouvons-nous conclure pour l'histoire du pays et des temps dont ils viennent, si nous savons les comprendre, témoigner devant nous ?

Nous ne songeons pas à les faire comparaître tous ici à notre barre ; nous ne ferons appel qu'à ceux qui ont répondu avec le plus de précision à ce que nous leur demandions.

Voici donc de belles plaques de ceinturon en bronze : deux sont ornées de dessins que nous retrouvons sur

une foule de pièces du même genre dont aujourd'hui nos collections regorgent (1) ; une autre présente en outre, ce qui se rencontre rarement, dans un de ses compartiments, une tête nue au menton barbu (2) ; il convient d'y joindre des boucles de diverses formes et de diverses grandeurs, des grains de pâte colorée et de verroterie, des fibules élégantes, un scramasaxe, des débris informes en fer, des poteries en terre noire. Tous ces objets nous révélaient, à ne pouvoir s'y méprendre, un cimetière d'une date bien antérieure à la bataille du Val-des-Dunes, et dans lequel on aurait déposé après cette bataille les restes mortels de quelques-uns d'entre les combattants. Cette sépulture, devenue accidentellement et momentanément normande et française, avait été primitivement et originairement mérovingienne. Ce que nous disaient nos explorations et nos conjectures, maître Wace nous l'avait déjà dit en termes formels. Après la bataille, Henri I[er], voulant rentrer au plus vite dans son royaume, avait fait ensevelir ses morts « As cemetieres del païz (3).

(1) Voyez l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, passim.

(2) J'en connais deux autres exemples : M. Cochet les a données, la première, dans *La Normandie souterraine*, p. 245 : c'est une tête entourée d'une rangée de zigzags, qui figure sur une boucle recueillie à Ste-Marguerite-sur-Saane ; la deuxième, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1867, t. I, p. 22 ; c'est une tête casquée gravée sur une plaque ciselée et découpée à jour d'une magnifique agrafe recueillie dans le cimetière franc de Criel.

(3) Li Rois fist sa gent rasembler,
En sa terre vont returner ;
Li malades è li nafrez
En nut ensemle od els portez ;
En terre enfoent les ociz
As cemetieres del païz.

Wace, *Li roman de Rou*, édit. Frédéric Pluquet, Rouen, 1827, v. 9299, t. II, p. 43.

Voilà donc un document de plus ajouté à tant d'autres qui, depuis une vingtaine d'années, ont jeté une si vive lumière sur une période de notre histoire que jusque-là nous connaissions à peine. Cette race mérovingienne qui prend ainsi à nos yeux une importance que nous ne lui soupçonnions pas, rehausse nos origines que notre ignorance avait trop longtemps prises comme en pitié. Or, c'est à l'archéologie et à l'un des directeurs les plus célèbres de notre Société des Antiquaires de Normandie, à M. l'abbé Cochet, qui en est, pour cette partie de son domaine, le grand, je dirais presque l'unique représentant, que doit en revenir et que nous sommes heureux d'en rapporter l'honneur.

P. S. — Au moment où j'achevais ce rapport, je recevais d'un de nos savants et dévoués collègues, M. Alfred de Caix, qui venait de visiter nos fouilles de Conteville, un billet dont on me remerciera de donner ici une copie.

« Bernay-sur-Orne, le 22 février 1869.

« Monsieur et très-honoré Confrère,

« Décidément le vent souffle aux découvertes mérovingiennes. Samedi dernier, en m'en retournant chez moi, je me suis arrêté dans la commune de Neuvi-au-Houlme. On venait d'y découvrir, auprès de l'église, deux tombes en pierre. Ces auges, en pierre calcaire, étaient couvertes par des pierres plates d'un seul morceau : l'une d'elles, située dans un passage à voitures, était brisée en plusieurs places ; l'autre, qui était

intacte, se trouvait dans un petit jardin, orientée du nord au sud; elle présente cette particularité qu'elle se rétrécit à la tête et aux pieds, renflée à la hauteur des coudes, où se remarque sa plus grande largeur. Le corps semble avoir été plus long que la bière, qui mesurait dans œuvre 1 mètre 78 centimètres. La tête était repliée sur la poitrine; le couvercle, d'une seule pièce, est tectiforme, comme ceux des tombes du Val-des-Dunes..... A côté du squelette, on a recueilli une plaque de ceinturon et une lame de poignard en fer. Je n'ai vu que la plaque de bronze, que la femme du propriétaire avait *récurée* comme une casserole : elle m'a paru très-remarquable par la pureté des dessins en entrelacs, gravés au pointillé ou en grennetis......
Il paraît probable que ces deux sépultures faisaient partie d'un ancien cimetière, contigu à celui qui sert présentement... Si de nouvelles découvertes ont lieu, je vous en donnerai communication.

Agréez, etc.

Alfred DE Caix.

Rapport général sur les deux fouilles archéologiques exécutées par la Société des Antiquaires de Normandie, en août et septembre 1868, au Val-ès-Dunes (arrondissement de Caen, canton de Bourguébus), lu dans la séance du vendredi 3 août 1877, par M. Noel, curé de St-Aignan-de-Cramesnil.

Au lieu du *rapport détaillé* qu'il se promettait de donner sur ces deux fouilles, le très-regretté M. Charma, doyen de la Faculté des Lettres et alors secrétaire de la Société, décédé le 5 août 1869, n'en put faire qu'une simple mention dans la réunion mensuelle d'octobre 1868 et dans la séance publique du jeudi 17 décembre

suivant, présidée par Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux, directeur pour l'année 1867-1868 (t. V, pag. 167, 204 et 205).

En juillet dernier, M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel, secrétaire de la Compagnie, et M. l'abbé Le Cointe, curé de Cormelles-le-Royal, m'invitèrent à fournir un rapport d'ensemble, puisque la surveillance des investigations m'avait rendu témoin assidu des découvertes.

Dieu aidant, je me suis efforcé de réparer un retard de neuf ans et d'être le plus complet et le moins long possible, en indiquant l'*occasion*, les *détails* et les *résultats* des recherches opérées successivement : 1° à la vallée de Conteville; 2° à la butte St-Laurent, territoire de Bellengreville.

1° Fouilles exécutées dans un champ de la vallée de Conteville, en août 1868.

Le Val-ès-Dunes (monticules sablonneux) est composé d'une portion du territoire de Bellengreville et de la vallée de Chicheboville, au nord, et de la vallée de Conteville, au sud. Cette longue plaine a changé d'aspect dans sa partie occidentale, à cause des bois de sapins plantés depuis dix ans; la *rivière* qui, selon Wace, *avirone* (le val) *deverz midi et none*, a été desséchée ainsi qu'une portion de marais qui avançait en demi-cercle dans la campagne (carte d'Outhier).

Le Champ-de-la-Vallée, section A du cadastre et propriété de M. Arsène Lahousse, de Conteville, est situé à l'extrémité occidentale du territoire de cette commune, sous les bois de Secqueville, dits bois de la Vallée et du Montaussi. Ce champ, d'une contenance

de 2 hectares, étant une *enclave*, est difficile à trouver sans guide. Il fait *sommier* à un bois de pins d'Écosse qui, à 1 kilomètre de Conteville, s'élève sur le bord méridional de l'ancien chemin de cette commune à Caen, par la butte St-Laurent, La Hogue et Bourguébus. Ce champ a une partie haute, à l'est, dont le sous-sol est le tuf : c'est là qu'est le *cimetière mérovingien ;* et une partie basse, à l'ouest, dont le sous-sol est le sable blanc : c'est là que sont les *sépultures présumées militaires.*

Occasion des fouilles. — En avril 1867, pendant que M. l'abbé Le Cointe, alors curé de Cintheaux, aujourd'hui curé de Cormelles, s'occupait de son intéressante brochure qui devait jeter une nouvelle lumière sur le drame sanglant qui se déroula au Val-ès-Dunes, en 1047, M. Lahousse m'envoya la mâchoire inférieure d'un squelette, me priant de lui dire ce que je pensais de la présence d'au moins trente squelettes inhumés à 50 et 60 centimètres de profondeur, qu'il avait déjà trouvés en tirant du sable dans son champ de la vallée de Conteville (Conteville est réuni à St-Agnan pour le culte). Je crus que ces squelettes devaient provenir de la bataille du Val-ès-Dunes, dont je connaissais l'emplacement depuis plus de vingt-cinq ans. Je m'empressai de prévenir mon confrère de Cintheaux d'une découverte intéressante pour son étude.

Le vendredi 26 avril, en présence de M. l'abbé Le Cointe et de moi, M. Lahousse ouvrit une fosse mal faite, creusée dans le sable sur un mètre de largeur et un mètre cinquante de longueur, environ soixante-dix centimètres de profondeur au centre, dans laquelle gisaient en-

semble trois squelettes. Celui du milieu, très-grand, était à demi assis ; il avait toutes ses dents ; celui de droite était petit et paraissait appartenir à un individu encore jeune ; celui de gauche était de taille ordinaire et paraissait indiquer un homme âgé ; les dents étaient rares et usées.

M. le baron Dunot de Saint-Maclou, docteur en médecine et membre de la Société des Antiquaires, ayant offert à M. Le Cointe de reconnaître le sexe et l'âge de ces squelettes, se rendit à la vallée de Conteville, le jeudi 12 septembre 1867, et s'y trouva en présence de dix squelettes. Après examen, il déclara que tous étaient des squelettes d'*hommes*, la plupart dans la force de l'âge ; deux paraissaient indiquer des hommes de soixante ans environ ; le plus petit des trois réunis dans la même fosse pouvait être celui d'un jeune homme de quinze à seize ans. Tout permettait dès lors de penser que ces morts provenaient de la bataille de 1047. M. l'abbé Le Cointe relata ces découvertes dans sa brochure. Telle fut la cause des fouilles résolues par la Société des Antiquaires, jalouse de connaître l'étendue et l'importance de cette sépulture *supposée militaire*.

Au mois d'août 1868, aidé de son oncle Gaugain, ancien cantonnier, et d'un ouvrier terrassier-puisatier, de Saint-Aignan, J.-B. Le Saulnier, qui, au besoin, pouvait me renseigner chaque jour, M. Lahousse commença le travail dans la partie basse de son champ, la plus voisine du bois de pins d'Ecosse de M. Harel, propriétaire du château de Chicheboville, actuellement membre de la Société des Antiquaires. Par des sondages dirigés du nord au midi, il rencontra enfin ces traces de sable mélangé de terre qui indiquent un sol

remué sous une épaisseur de terre végétale de quinze à dix-huit centimètres.

Les sépultures ouvertes offrirent, comme celles de 1867, des squelettes généralement assez bien conservés, ensevelis dans le sable blanc à la profondeur de cinquante à soixante-cinq centimètres. Les fosses concaves, en forme de pétrin, laissaient un petit rebord qui partageait les corps entre eux. Quelquefois des pierres plates entouraient la tête du mort, ainsi que le buste et jusqu'aux jambes. Ces morts avaient les pieds vers le levant ; nul objet de fer ou de cuivre n'a été trouvé près d'eux. Les sépultures étaient disséminées ça et là par groupes de trois, quatre, cinq, six squelettes, en sorte que, par intervalles on ne trouvait rien (1).

Après avoir ainsi fouillé une surface de trente mètres de largeur du nord au midi, sur cinquante-cinq mètres de longueur de l'ouest à l'est, les ouvriers avaient mis à découvert soixante-quatre squelettes, sans compter ceux qui étaient restés à demi engagés sous les déblais. Les sept derniers squelettes, en deux groupes, avaient été inhumés dans un terrain déjà plus pierreux, mais à la même profondeur de soixante centimètres.

Là une interruption désespérante se produisit : dans tout le travers de la pièce, un espace de cent-quatre-vingts mètres carrés fut inutilement sondé. On était arrivé à la partie *haute* où le tuf dur forme le sous-sol. Cependant, disait-on, si à six mètres au-dessous, on a rencontré des sépultures, on peut en trouver encore sur cette hauteur ; cette considération et d'autres tirées

(1) Les *ocis* de la bataille furent enterrés *à laisir* là où il plut davantage... (Benoît de Sainte-More).

de la présence d'une pièce ensemencée en sarrasin nous détermina fort heureusement à ne pas changer de direction.

M. Lahousse, continuant ses recherches à l'extrémité méridionale de son champ, rencontre enfin une fosse en plein tuf; elle a un mètre de largeur sur deux de longueur. Les ouvriers s'entr'aident pour la vider plus vite. Au lieu de trouver un squelette à cinquante ou soixante centimètres, ils remarquent avec étonnement que de vieux ossements humains, brisés, sont mêlés à la terre. A un mètre de profondeur, la fosse est diminuée de largeur ; un fémur jaunâtre et d'autres os sont remués : ce sont ceux du dernier inhumé. Ils sont rangés sur le bord de la fosse. Dans la même ligne et à six mètres plus au nord, deux autres sépultures sont découvertes à un mètre de distance. Même spectacle : des parcelles d'ossements sont mêlées à la terre supérieure ; les squelettes sont à un mètre vingt de profondeur ; l'un peut être convenablement découvert; l'autre l'est incomplètement. Décidément ce n'est plus comme dans la partie *basse* du champ... : on a inhumé là plusieurs fois... ainsi que l'indiquent les vieux ossements mélangés aux chaussins ?

Le sieur Gaugain, qui n'avait rien trouvé, se plaça trois pas en avant sur le milieu du troisième sillon, vis-à-vis de l'angle sud-est du bois de M. Harel... Enfin des coups retentissent sur un corps solide... C'est un cercueil en pierre ! Il est à 25 centimètres au-dessous du sol; le couvercle est plat; il est rompu au milieu; les pieds du squelette sont au levant. On le soulève : le sarcophage est rempli de terre. L'ouvrier tient à dégager *son tombeau* et à le voir tout autour. Pendant ce travail et vers le milieu du côté nord, la pioche

tombe sur un objet qui rend un son métallique : c'est un scramasaxe de 50 centimètres de longueur, couché près du cercueil ; la pioche en a recourbé la pointe. Au bout des pieds, la pelle découvre une agrafe en bronze ciselé. Le tombeau mesure en dehors : 1 mètre 90 centimètres de longueur, 60 centimètres de largeur à la tête et 38 aux pieds ; 50 centimètres de hauteur à la tête et 40 aux pieds.

A 2 mètres au-dessus de ce cercueil, trois sépultures furent encore découvertes sur un même rang. Dans l'une, outre les parcelles d'ossements, se trouvent les morceaux d'un petit vase en terre grise ; dans les deux autres, chacun des morts avait, au côté droit de sa tête, un petit vase funéraire en terre assez bien conservé.

Personne ne s'y méprenait : les sépultures de la partie haute de ce champ n'avaient rien de commun avec les sépultures de la partie basse ; mais comment expliquer ces inhumations dans ce lieu isolé ? Après vingt jours de travail, l'explication fut donnée.

Visite des fouilles de la vallée de Conteville par les délégués de la Société. — Le samedi 29 août 1868, MM. Charma, le comte de Toustain, Léon Puiseux, Albert Pellerin, le docteur de Saint-Maclou avec le docteur J. Lebaudy qui se trouvait à St-Aignan, M. l'abbé Le Cointe, la famille Dursus de Courcy, etc., se rendirent au champ des fouilles déjà envahi par plusieurs centaines de curieux.

En leur qualité de docteurs en médecine, MM. de Saint-Maclou et Lebaudy furent chargés d'inspecter les soixante-quatre squelettes de la partie basse du champ,

attendu qu'il appartenait à *la science* de constater le sexe et l'âge de ces morts. Après examen de tous ces squelettes, et suivant une méthode à eux, ces deux Messieurs firent choix de onze sujets et dictèrent ainsi leur appréciation qui fut écrite par M. l'abbé Le Cointe :

« Un *seul* a paru être un squelette de femme ; les dix autres sont des squelettes d'hommes.

« Taille et âge approximatif : $1^{m},80^{c}$, environ 20 ans. — $1^{m},80^{c}$, adulte. — $1^{m},82$, $1^{m},90^{c}$, plus de 20 ans. — $1^{m},70^{c}$, $1^{m},70$, $1^{m},62^{c}$, plus de 50 ans. — $1^{m},62^{c}$, $1^{m},42^{c}$, environ 20 ans. — $1^{m},60^{c}$, environ 18 ans. Le dernier annoncerait un enfant de 15 ans. »

D'après Benoît de Sainte-More, les barons révoltés avaient fait marcher avec eux tous leurs hommes, *jeunes* et *vieux*.

Le squelette de femme, fluet, taille moyenne, faisait partie d'un groupe de six, placé vers le milieu des fouilles et le plus au midi auprès du champ de Jean Menard, de Conteville.

Ainsi, sur les 64 squelettes de la partie basse du champ, inhumés à 50 et 65 centimètres de profondeur, il y avait pour 63 identité de sexe, identité d'aptitude au métier des armes, identité de forme dans la sépulture et dans l'état de conservation. Par conséquent, il a dû y avoir identité dans le trépas de tant d'hommes sur un même point. C'était ce que m'avait dit et répété le docteur Lebaudy, décédé à St-Aignan, le 3 février 1871. On peut joindre au nombre ci-dessus les 10 squelettes d'hommes vus en 1867, et, si l'on veut, plus de 30 découverts antérieurement. Total : environ 104.

Or l'histoire ne mentionne que le seul fait d'armes de 1047 qui ait jonché de morts la vallée de Chichebo-

ville et de Conteville. Les deux armées comptaient chacune 30,000 hommes. Du côté seulement des barons, désignés sous le nom de *Normands*, plusieurs milliers furent tués : *Cæsa sunt illic multa illorum millia* (Guillaume de Malmesbury, brochure de M. l'abbé Le Cointe, p. 51). Depuis, l'auteur a trouvé le chiffre de 10,000 morts dans deux chroniques du XII[e] siècle: *Fuerunt autem Normanni triginta millia, de quibus perierunt decem millia* (Chron. de St-Pierre-le-Vif, de l'an 1120). La chronique de Ste-Colombe (1199) dit : *A quibus* (Francis) *duriter Normanni cæsi, decem millia perierunt.* Et combien n'en dut-il pas succomber de l'armée de Guillaume, qui commandait l'aile droite du côté de Chicheboville, et de celle de Henri I[er] qui commandait l'aile gauche du côté de Conteville? Ainsi s'explique cette hécatombe de guerriers ensevelis dans le bout d'un champ où les barons du Cotentin, qui avaient déjà perdu une partie du terrain, devaient résister en désespérés.

Le premier résultat de la fouille pratiquée dans la partie basse du champ de la Vallée a donc été la mise à découvert de plus de cent squelettes que l'histoire autorise à regarder comme provenant de la bataille du Val-ès-Dunes.

Pendant que les deux médecins, accompagnés par M. l'abbé Le Cointe et par moi visitaient les sépultures *militaires*, MM. Charma, de Toustain, Léon Puiseux et Albert Pellerin, s'étaient rendus sur la partie haute de ce même champ où des sépultures d'un ordre tout différent les attendaient, disons le mot, les *attiraient*.

Après les explications de M. Lahousse, sur la manière toute fortuite dont la découverte s'était faite ; après l'examen des objets rencontrés, nos confrères

procédèrent à l'exploration du tombeau en pierre dans lequel il ne se rencontra qu'une terre tamisée et fortement tassée sans même une parcelle d'os. Le corps avait-il été enlevé...? Du reste, on a vu que le scramasaxe et l'agrafe avaient été trouvés en dehors du sarcophage. Enfin, l'investigation des squelettes, des vieux ossements mêlés aux terres, des six fosses déblayées ayant été faite scrupuleusement, tous restèrent convaincus qu'ils avaient devant eux une de ces sépultures que le savant abbé Cochet avait décrites et caractérisées, *une sépulture mérovingienne*, attestant l'existence d'une population antique disparue du territoire de Conteville.

C'est ainsi que le dernier résultat des fouilles pratiquées dans le même champ de la vallée de Conteville a procuré à la Société des Antiquaires de Normandie la bonne fortune d'arracher de nouveau à la terre un secret du plus haut prix pour l'archéologie et l'histoire.

Cette heureuse découverte s'est complétée peu à peu. Par des recherches faites à loisir durant 6 ans, M. Lahousse s'est assuré que, dans la partie haute de son champ la plus rapprochée de Conteville, le *cimetière Mérovingien* mesure 50 mètres de largeur du nord au midi, sur 58 mètres de longueur de l'ouest à l'est : total : 2,900 mètres carrés ou 50 perches environ.

17 tombeaux en pierre, y compris le *premier,* ont été trouvés ; 16 avec couvercle à arête plus ou moins prononcée; beaucoup de ces couvercles étaient rompus ; plusieurs sarcophages étaient fêlés et avaient été fouillés. Suivant la tradition, la charrue avait heurté des cercueils en pierre dans la vallée de Conteville ; mais le champ était ignoré à notre époque. Or, plusieurs de ces couvercles et cercueils portaient des traces du

socle de charrue. Quelques-uns de ces cercueils renfermaient deux squelettes superposés ; la même chose se rencontrait dans plusieurs sépultures ordinaires. Dans un tombeau de moyenne grandeur, le mort avait été mis de force et placé sur le côté droit ; le front et la figure touchaient à la parroi du haut ; un os de fémur était en travers sous le bras droit ; l'épine dorsale était rentrée dans la poitrine ; la terre était très-tassée.

Autant que M. Lahousse peut s'en souvenir, le nombre des scramasaxes trouvés dans les cercueils monolithes et dans quelques fosses simples serait de 10 à 11 ; celui des petits poignards, de 6 à 7 ; celui des agrafes en bronze ciselé, de 8 à 10, et 2 ou 3 en fer, dont l'une à crochet et une à double ardillon ; une douzaine de petits vases funéraires en terre grise ou blanchâtre, plus ou moins intacts ; des amulettes, objets de superstition, 12 à 15, assortis 3 par 3 ; beaucoup de dépareillées, tantôt la grosse, tantôt la moyenne, tantôt la petite ; pour bracelets et colliers de femmes et d'enfants, beaucoup de perles d'ambre et de verre, de couleurs variées (brun, bleu, jaune, vert). Ces verroteries se rencontraient dans les sépultures simples, comme dans les tombeaux en pierre que se donnaient les riches. L'ambre gris, plus parfumé que le jaune, semblait être employé de préférence ; du reste, cette substance résineuse semblait altérée et décomposée par son long séjour dans la terre (1). Tous les morts avaient les pieds

(1) Saint Éloi, évêque de Noyon de 640 à 659, exhortait les fidèles à ne pas aller aux temples, aux pierres, aux fontaines, aux carrefours, aux arbres y faire brûler des bougies, « qu'aucune femme ne suspende « de l'ambre à son cou, que toute femme mette sa confiance en la « vertu du nom de J.-Ch..., que nul n'appelle le soleil, *Seigneur*, « ni la lune, *Dame* ; ce sont des créatures de Dieu qui servent à nos

au levant, moins quelques-uns qui les avaient à l'ouest et au midi. La profondeur commune des sépultures était de 1m, 20 à 1m, 40. La terre qui touchait le corps paraissait purgée de pierres. Les bras étaient le long du buste. Les sarcophages occupaient la partie centrale du cimetière ; dans une portion de l'ouest, il s'est trouvé plusieurs fosses de 1m de longueur et un peu moins de profondeur : c'étaient des sépultures d'enfants.

En février 1869, des fibules, deux scramasaxes, des perles en verre provenant de cercueils en pierre, étaient acquis par la Société pour le musée. Le 4 février 1870, j'offrais à la Société une hache d'armes du poids de 460 grammes ; une agrafe en bronze ciselé, une pointe de petit dard, trouvés dans le même sarcophage. En mai suivant, dix jours de fouilles, au compte de la compagnie, donnèrent 2 scramasaxes dont l'un brisé, 1 agrafe à crochet, en fer ; 2 vases funéraires et 2 ou 3 petits poignards très-oxydés. En 1873, MM. Eugène Chatel et Lavalley-Duperroux avaient le plaisir d'extraire eux-mêmes d'une sépulture un scramasaxe et de l'emporter pour le musée de la Société.

Le jeudi 16 avril de cette même année 1873, une chaînette en bronze de 1m, 60 de longueur, partant du dos du squelette et se croisant sur la poitrine, était trouvée au fond d'une fosse simple, avec deux broches pectorales dont les médaillons étaient ornés chacun d'une croix cerclée, avec billettes sur le cercle en bronze ; de plus, 2 petites agrafes de bracelet, en bronze, dont l'une était marquée de trois petites croix,

« besoins. » Il rappelait souvent les promesses du baptême : *Je renonce*, etc., afin d'éloigner des coutumes payennes... (*Vie de saint Éloi*, par saint Ouen ; Trigan, t. I, p. 290.)

et l'autre de trois petites roses. Tout indiquerait une sépulture de femme. C'est la seule sépulture qui ait offert une décoration de ce genre. Dans dix ou douze fosses, et principalement aux environs des tombeaux en pierre, nous avons remarqué que des chaînettes en fer rond ou carré, de 2^{m} de longueur, partant de la nuque, descendaient, des deux côtés du squelette, jusqu'aux genoux. Le bout de droite portait un crochet de 7 à 9 centimètres de longueur, et quelquefois l'autre bout se terminait par un nœud. Quel pouvait être l'usage de cette chaîne ?

En fait d'objets remarquables, disons encore qu'en octobre 1873, une élégante fiole lacrymale fut trouvée sur la poitrine d'un squelette, le goulot incliné vers les pieds. Elle était protégée contre le poids des terres par une longue et forte pierre mise en travers. Cette fiole, en verre brun jaunâtre et très-mince, mesurait 22 centimètres de hauteur et 8 centimètres de diamètre à la panse. Elle a été acquise pour le musée de la Société.

Tel a été le résultat des fouilles de la vallée de Conteville de 1868 à 1877.

2° Fouilles exécutées à la Butte-Saint-Laurent en septembre 1868.

(Vieille église, vieilles sépultures, chapelle).

La Butte-Saint-Laurent, et non la *côte*, est l'endroit où l'ancien chemin de Jort à Caen, par Soliers, après avoir traversé, de l'est à l'ouest, la vallée de Chicheboville, depuis les carrières de Conteville, franchit, par une montée rapide, le long coteau qui, de Secqueville, au midi, jusqu'à Bellengreville, au nord, clôt et domine tout le Val-ès-Dunes, et au-delà, jusqu'à Billy et Cinq-

Autels. (Nouvelle carte du Calvados par M. Guillot, 1871-1877.)

Immédiatement au haut de cette montée plantée d'un bouquet de sapins, et du côté nord du chemin de Jort, en la delle des Buissons-Cyprien, est une pièce de terre d'environ 25^{m} de largeur, appartenant aujourd'hui aux héritiers de feu Théodore Pierre, de Secqueville, laquelle m'avait été signalée, dès 1840, comme renfermant les fondations d'un édifice religieux désigné dans le pays sous le nom de *Chapelle* ou d'*Église Saint-Laurent;* plus souvent sous le nom de chapelle, d'après les informations prises par M. l'abbé De La Rue, curé de Chicheboville.

Feu M. Prempain, ancien maire de Conteville, président de la fabrique de Saint-Aignan pendant trente ans, décédé en avril 1872, âgé de soixante-dix-huit ans, m'avait dit : « Vers l'âge de dix-huit ans, lorsque je labourais ce champ appartenant alors à mon grand-père, ma charrue souleva une pierre sous laquelle étaient de vieilles pièces de monnaie plates qui me parurent sans valeur; ennuyé de rencontrer toujours des obstacles près du chemin de Jort, je fouillai et je trouvai un mur de fondation aussi long que l'église de Saint-Aignan. » En avril 1867, M. Prempain répétait les mêmes choses, sur place, en présence de M. l'abbé Le Cointe, et nous faisait remarquer le bout de ce champ couvert de tuileaux et de moellons blancs, etc. M. Prempain m'avait aussi donné cet autre détail : « Je me souviens qu'en allant à Caen, étant enfant, j'ai vu, à la Butte-Saint-Laurent, des tas de moellons remplis de ronces et de mauvaises herbes. Mon grand-père enleva ce qui était sur son champ, afin de labourer jusqu'au chemin. » Les habitants de Conteville, qui

n'avaient pas de chemin plus direct sur Caen, pouvaient donc encore voir ces ruines au commencement de ce siècle.

Sur ces indices, en avril 1867, M. l'abbé Le Cointe et moi, nous fîmes chercher, dans le bout de cette pièce, des *sépultures militaires;* mais nous n'y trouvâmes, guidés par le propriétaire, le sieur Pierre, qu'une fosse ronde, une espèce d'ossuaire, contenant environ un demi-mètre cube d'ossements humains très-vieux, brisés, avec des fragments de petits vases en terre, dont quelques-uns, enduits d'une substance noire, salissaient les doigts. En se rendant à la vallée de Conteville, en septembre 1867, M. le D[r] de Saint-Maclou examina cette fosse, et nous dit qu'au point de vue de *sépultures militaires*, il n'avait rien à *préciser* ni à *distinguer dans* cet *amas* d'os *humains* de *toute provenance.....* La fosse fut remplie; son emplacement fut marqué; car je n'en voulais pas perdre la trace.

L'année suivante, la Société des Antiquaires, encouragée par le succès obtenu à la vallée de Conteville, résolut de porter ses recherches sur l'emplacement de la chapelle commémorative de la bataille de 1047; laquelle chapelle, suivant M. de Bras, *bâtie au haut du Val-ès-Dunes et fondée de saint Laurent*, en mémoire des défunts de la bataille, *fut démolie par les Protestants de l'an* 1562, *pour penser effacer toute remarque d'antiquité*, etc.

Vers la mi-septembre 1868, un ouvrier de Cintheaux et deux de St-Aignan furent adjoints à M. Lahousse, de Conteville, et le travail commença sur le champ du sieur Théodore Pierre. Ce propriétaire ayant enlevé les murs de fondation, on rouvrit les anciennes tranchées restées à 0^{m}, 40 de profondeur dans le tuf. Un bout de

mur, heureusement oublié, fut rencontré au levant, près de la *borne* et vers le milieu du chevet supposé; il mesurait 2^{m},50 de longueur, sur 1^{m} d'épaisseur; il était construit en mortier de chaux avec mélange de moellon blanc et de silex gris, matériaux étrangers à la contrée. Le carré long ainsi dessiné présentait une surface intérieure de 23^{m} de longueur, de l'est à l'ouest, sur 6^{m},60 de largeur, du nord au midi.

L'ossuaire de l'année précédente, mis à jour de nouveau, se trouvait vers le bas de la partie occidentale ou *nef*. Les ouvriers ayant sondé tout l'intérieur ne rencontrèrent qu'un bloc de ciment brun jaunâtre dans l'angle sud-ouest et un fût de colonne brisée, à six pans, de 0^{m},30 de hauteur, sur 12 cent. de diamètre; et ce tronçon, oublié le soir sur le bout de mur du chevet, disparut pendant la nuit. La côtière méridionale était à 5^{m} du chemin de Jort, qui a été déplacé afin d'éviter l'ancienne cavée devenue dangereuse; une haie de faux-ébéniers clôt le champ sur le chemin.

Un ouvrier, s'étant avisé de fouiller en ligne droite de la côtière du midi, rencontra, à petite distance, sur le champ voisin, au couchant, un mur de fondation écourté de 0^{m},85 d'épaisseur. Avec l'assentiment du propriétaire, le sieur Philippe, de Chicheboville, ce mur, dégagé du côté du chemin de Jort, mesurait 5^{m} de longueur; le mur du nord n'existait pas; l'encoignure nord-ouest permettait de donner 5^{m} de largeur intérieure à ce second bâtiment dont le gable oriental se confondait avec celui du précédent, ce qui fournissait 6^{m},15 de longueur totale intérieure. Les murs de ce second édifice étaient bâtis en mortier de terre et avec les mêmes matériaux mélangés du premier. Au milieu du gable occidental et sur le champ

d'un troisième propriétaire, le sieur Buret, de Secqueville, une petite construction, en corps carré avancé, de 2m sur 2m à l'intérieur, était de mêmes matériaux; seulement, la fondation avait 0m, 95 d'épaisseur. Ainsi, dans le travers de trois champs, du levant au couchant, étaient mis à découvert les vestiges de deux édifices différents.

Le temps pressait : Mme Dursus de Courcy, toujours bienveillante pour la Société des Antiquaires, dont son mari était membre, donna un renfort de deux ouvriers. Le petit corps carré sondé ne donna aucun résultat : des chaussins, des tuileaux. M. l'abbé Le Cointe et moi nous nous consultâmes : les vieux os de l'ossuaire devaient être antérieurs à la bataille; on pouvait rencontrer là une confirmation des traditions éclairées par une légende concernant la *destruction d'une paroisse Saint-Laurent, chemin de Jort, contemporaine* de la destruction de Saint-Pierre d'Équevilliers, qui est un fait incontesté (1). De l'aire du grand édifice, une bande de 3m de largeur fut donc enlevée et portée en dehors des fondations. Ce moyen permit de découvrir, à 2m de la côtière sud, vers le haut de la *nef*, une première sépulture de 1m, 30 de profondeur renfermant un squelette ayant les pieds au levant et un petit vase funéraire au côté droit de sa tête; taille, 1m, 62. Les os, assez bien conservés, étaient d'une grosseur remarquable ; la tête très-forte; l'os du crâne très-épais. Le mort paraissait âgé de plus de soixante ans. Sur la poitrine, adhérait aux côtes, par un verdet abondant, une espèce

(1) *Statistique* de M. de Caumont, t. II, p. 273. — Vaultier, *saint Silvin.* — L'abbé Le Cointe, *Semaine religieuse de Bayeux* du 9 juin 1867, p. 267. — Galleron, *Arrondissement de Falaise*, t. III, p. 31.

de décoration en cuivre jaune composée de cinq pièces unies ensemble par une broche en fer réduite en poussière. La décoration avait la forme de deux C adossés, du milieu desquels pendaient trois petites aiguillettes ; celle du milieu, un peu plus longue et plus forte : ces pièces étaient ciselées, ornées de lignes obliques très-régulières.

Dans la partie un peu plus orientale de l'édifice furent découvertes huit autres sépultures environ de même profondeur et creusées dans le tuf dur qui est le sous-sol de la région. Ces huit squelettes étaient dans des conditions de conservation différentes : de jaunâtres, ils devinrent blanchâtres, veinés ; l'un d'eux avait un vase funéraire près de sa tête. Tous étaient d'une taille au-dessus de celle du premier. Le neuvième squelette, le plus rapproché de la côtière du nord et du sanctuaire supposé, était grand ; son crâne était bas, peu développé. Ce crâne fut emporté, à Caen, pour étude, ainsi que le bloc de ciment, la petite décoration, les deux vases funéraires et quelques morceaux des vases brisés mêlés aux débris d'ossements primitivement découverts. Ni cercueil en pierre, ni armes, ni agrafes, ni perles, ne furent rencontrés à la Butte Saint-Laurent.

L'intérieur du second édifice ne fut pas sondé ; le temps manquait et le propriétaire ne s'y prêtait pas ; plus tard, il a enlevé le reste de ses murs ; seule, la fouille du petit corps carré est restée ouverte sur le bord du chemin ; le sieur Buret n'a fait disparaître que les matériaux remués.

Les dix jours de travail achevés, un embarras restait : on avait cherché l'emplacement de la chapelle du XIe siècle, et l'on se trouvait en présence de deux édifices. Les sépultures, les vieux ossements donnaient

des caractères particuliers ; avec la chapelle de M. de Bras, ne pouvait-il pas y avoir une église antérieure à 1047 ? La décision n'était pas indifférente pour la légende déjà appuyée par Conteville.

Le jeudi 1er octobre 1868, M. Charma, que Mme Dursus avait envoyé chercher à la gare de Moult-Argences, nous trouvait réunis, M. l'abbé Le Cointe et moi avec les maîtres du château de Secqueville, sur la route de Bellengreville, à l'endroit même où le chemin de Jort, à l'est, et la route de Bourguébus, à l'ouest, débouchent dans cette route d'Argences. De cette entrée peu remarquable du chemin de Jort (1), à la Butte-Saint-Laurent, on compte un demi-kilomètre.

Devant ces deux emplacements d'édifices contigus, M. Charma resta longtemps indécis. Après une minutieuse inspection des restes de fondation, des sépultures, de l'ossuaire où étaient pêle-mêle des débris de vases funéraires et de vieux os réduits en poudre, qui avaient été retirés de leurs sépulcres primitifs, son opinion fut que tout ce qui était renfermé dans le grand carré avait le *caractère mérovingien du cimetière de Conteville* et était antérieur à 1047 ; que l'édifice, de 25m de longueur sur environ 6m,50 de largeur, était l'ancienne église d'une localité détruite, d'une population disparue. Que pour le second édifice, mesurant un peu plus de 6m de longueur sur 5 de largeur, bâti en mortier d'argile au lieu de chaux, il était évident qu'il avait été construit avec les matériaux

(1) C'est là que M. de Caumont avait le désir de placer une inscription. Une indication conviendrait à Conteville sur la route de la gare de Moult-Argences. Feu M. Huet, maire de Bellengreville, approuvait mon idée et se serait prêté à l'érection d'une croix de Saint-Laurent sur le lieu de la chapelle.

du grand édifice ; que ce bâtiment était assurément la chapelle *fondée de Saint-Laurent* dont parle M. de Bras ; que lui seul, par ses dimensions, se rapprochait des proportions des monuments de cette espèce.

En effet, d'après les observations des savants qui ont étudié les monuments commémoratifs érigés à la suite des batailles, partout ces monuments sont petits et n'offrent que des proportions réduites. C'est ce qu'atteste positivement le très-docte et très-érudit M. Freeman.

Quant au petit édicule carré bâti en avant contre le gable occidental de la chapelle, M. Charma ne vit pas d'importance à en déterminer l'usage. Il pouvait servir de porche ou de tour.

Les fouilles de la Butte Saint-Laurent ont donc eu pour résultat : 1° de retrouver, sur le champ du sieur Philippe, l'emplacement de la chapelle commémorative de la bataille du Val-ès-Dunes ; 2° de découvrir, dans le champ du sieur Théodore Pierre, les fondations d'une église détruite avant 1047 et renfermant dans son enceinte des vestiges d'inhumations *mérovingiennes*.

C'est ainsi que, dans l'espace d'un mois, la Société des Antiquaires de Normandie, animée de l'esprit de son illustre fondateur, M. de Caumont, a soulevé deux fois le voile épais qui, depuis de longs siècles, couvrait les restes d'un passé intéressant pour l'histoire de la contrée.

Remarques. — Si la légende, qui mentionnait la destruction incontestable de St-Pierre-d'Equevilliers, celle de Conteville et de St-Aignan-de-Cramesnil (vers l'an 820 ou 824) est en accord, comme il me le paraîtrait, avec les traditions et les découvertes, et notamment avec la découverte d'une *paroisse St-Laurent, chemin de Jort, de* 500 *habitants ;* il s'ensuit que la cha-

pelle était dédiée à l'ancien Patron du lieu. En 1873, j'ai reconnu que les *champs St-Laurent* ont une vaste étendue au midi comme au nord du chemin de Jort ; au-dessous, comme au-dessus de la Butte; que *Malcouronne*, où le Roi tomba, n'est qu'un *point* de ce territoire, *très-rapproché* du château de Secqueville. (Détails donnés par feu M. Huet, maire de Bellengreville.)

Le polissoir ou aiguisoir d'Auberoche, ou pierre de Saint-Benoît, par M. Édouard Le Héricher, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre titulaire de la Société.

Dans la commune de Saint-James, arrondissement d'Avranches, dans une petite vallée encaissée et dans son thalweg, non loin de l'église de Saint-Benoît et du village d'Auberoche, ou Aubes-Roches, d'après les blocs de quartz erratiques qui y sont communs, il y a une pierre légendaire, dite de Saint-Benoît. C'est un bloc de quartz plat, dont on ignore la profondeur, affleurant au sol, dans une prairie très-humide, une *noe*, et dont la surface est d'environ $1^{m},25$ de longueur sur un $1/2^{m}$ de largeur. Cette pierre offre des stries ou rainures assez profondes, au nombre d'une douzaine, avec une dépression ou cuvette assez large. Ce bloc, avec ses rainures, avec ses veines roses, offre tout d'abord une ressemblance avec les côtes et les veines du corps humain ; on a cru qu'elles représentaient une partie du corps de Saint-Benoît, auquel est dédiée l'église voisine. Est-ce la légende qui a fait la dédicace, ou est-ce la dédicace qui a fait la légende ? C'est, je crois, la première supposition qui est la plus probable. L'humidité constante de la pierre, c'est l'intarissable larmoiement du solitaire. Mais comment l'imagination popu-

laire a-t-elle transformé le saint italien, qui n'est jamais sorti de l'Italie, en un ascète de la Gaule et de l'Avranchin ? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer nettement; cependant il faut bien qu'il y ait quelques points de repère. Saint Benoît, dans son pays, avait détruit des monuments antiques entachés de paganisme, entre autres un temple d'Apollon. Notre pierre, qui remonte à une époque très-reculée, à laquelle se rattachent des souvenirs druidiques, représentait vaguement des époques païennes; il n'y avait que le grand saint du Ve siècle, le destructeur de monuments païens, qui avait le plus de renom, qui eût pu abolir le culte antique et purifier cette pierre en en faisant sa couche et en la baignant de ses larmes, en un mot en s'y sanctifiant; car c'est sur cette pierre que « *Saint Benoît a sainti* », nous disait une vieille femme du village, dans cette langue populaire dont le laconisme défie presque toujours la langue française. Quant aux souvenirs druidiques se rattachant à cette pierre, ils sont en quelque sorte justifiés par cette appréciation d'un savant anglais, le docteur Hairby, dans son ouvrage *Avranches and its vicinity :* « Entre Saint-Benoît et Saint-James, dans un site solitaire, tel que le demandait la religion druidique, il y a une pierre qui a la forme d'une tombe presque enfouie dans la terre, qui n'est pas vue sans frayeur par les superstitieux habitants de la localité. Ils vous montrent près de là des monticules qu'ils croient avoir été formés de têtes de victimes. »

Il y a déjà longtemps que, guidé par la tradition, j'avais observé et décrit cette pierre, qui est un but de *viages* ou de pèlerinages pour la guérison de certaines maladies d'enfants qu'on dépose sur les rainures et surtout dans la cuvette, qui semble arrondie pour per-

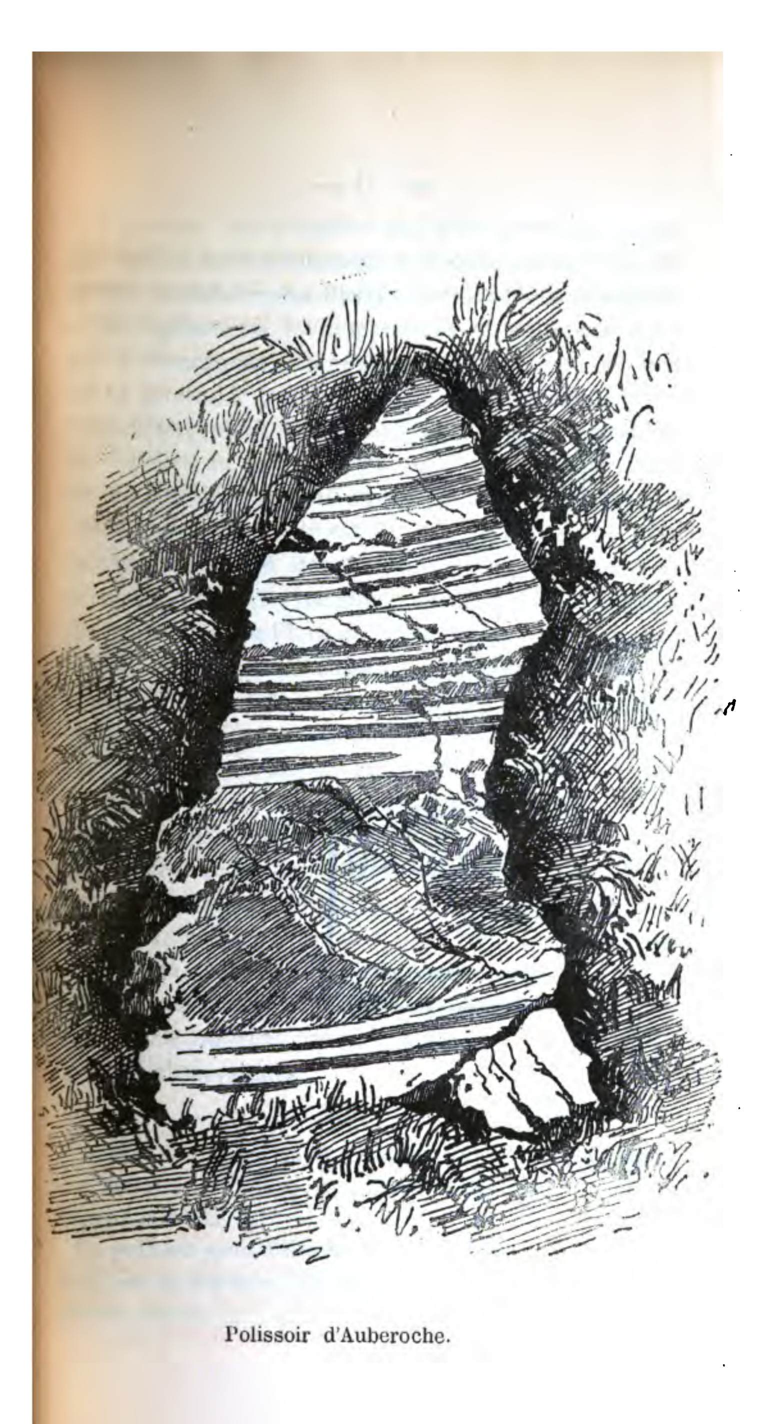
mettre d'y asseoir un enfant. Ces maladies sont comprises sous le nom général de *Catère*, qui semble une corruption de catarrhe et spécialement pour la *rimphe* ou *rinfle*, puisque l'adjectif est *rinflous*, le nom local de la gourme ou croûte de lait. Je décrivis ainsi cette pierre dans un ouvrage qui a quarante ans de date, *l'Avranchin monumental et historique :*

« La tradition parle d'une abbaye de Saint-Benoît, qui aurait été établie très-anciennement dans ce lieu. En outre, on montre dans une prairie de cette vallée une pierre miraculeuse sur laquelle l'œil d'une foi complaisante reconnaît l'empreinte des côtes du saint et ses larmes intarissables. C'est près de Saint-Benoît, dans le lieu appelé Longue-Touche, que s'établit primitivement le monastère, dit depuis abbaye de Montmorel; ainsi s'explique un peu cette abbaye de Saint-Benoît, dont parle la tradition. »

Il était cependant certain que cette table, d'apparence de marbre, avait été travaillée de main d'homme, que ces stries régulières, parallèles, avaient eu un usage et qu'elles attestaient même un long travail. Mais quel était cet usage ? Cet usage me fut démontré par la lecture du mémoire de M. Launay, inséré dans le volume de 1868 des lectures de la Sorbonne et relatif à certaines pierres du Vendômois. Il y a là la description, accompagnée de planches, d'une douzaine de monuments primitifs, pierres brutes, rayées de stries, dont la plupart, bien comprises dans ce pays, ont passé dans des musées publics ou dans des collections particulières. La pierre de Saint-Benoît, qui leur ressemble, était, comme elles, un polissoir, un aiguisoir d'outils en pierre, alors que l'homme vérifiait déjà sa définition par Franklin « un animal qui

fait des outils. » Peut-être y avait-il eu une période antérieure. Notre pierre, qui est, à ma connaissance du moins, la première de ce genre découverte en Normandie, ressemble tellement au polissoir n° 5 du Vendômois, que pour en donner une idée fidèle à la Société des Antiquaires de cette province, j'avais détaché la planche et l'avais jointe à mon mémoire. Le secrétaire, M. E. de Beaurepaire, a pensé avec raison qu'il valait mieux en tirer directement un dessin, et c'est l'exacte reproduction, faite par un artiste de mérite, M. Fouquet, que je mets sous les yeux de la Société.

Ce n'est pas que je revendique pour moi l'honneur d'avoir découvert l'attribution scientifique de la pierre de Saint-Benoît. Si je l'ai signalée le premier comme légende, c'est un professeur de l'Université, M. Le Marchand, du lycée de Coutances, qui, je crois, en a révélé, sans en rien écrire, l'importance et la signification. Un des directeurs de la Société, Mgr Bravard, évêque de Coutances, et son secrétaire, M. le chanoine Pigeon, étaient entrés dans cette interprétation, et Mgr Bravard avait eu l'idée de réunir notre pierre à ses collections. M. le chanoine Pigeon croit aussi que l'antiquaire de Mortain, M. Sauvage, a signalé un aiguisoir dans les rochers de Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche), mais sans indication de lieu précis. Pour moi, je n'ai d'autre mérite que de donner un peu de publicité à ce monument préhistorique, dont on m'affirme qu'il y avait quelques similaires à l'exposition universelle de 1878, et l'avantage d'avoir, en quelques minutes, en compagnie d'un de mes anciens élèves, M. César Gautier Saint-James, poli et aiguisé une pierre du voisinage, travail qui m'a donné une pierre aiguë, aux côtés renflés, qui témoigne de la concavité du moule.



Polissoir d'Auberoche.

Il y a donc lieu d'espérer que cette pierre ne restera pas unique ou extrêmement rare dans notre province, et que l'attention sera dirigée sur les blocs erratiques et les rochers où les impressions et les creux n'ont pas été remarqués ou ont été regardés comme des jeux de la nature. Il faut surtout recommander les pierres légendaires, les rigoles du sang épanché par les druides, les écuelles au diable, communes, par exemple, dans les granits de Louvigné-du-Désert, etc. Il semble que l'observation, tant elle est féconde, possède une vertu créatrice, et il est étonnant comme un vrai botaniste découvre de plantes inconnues dans une seule localité. Pourquoi, dans la Flore de Normandie, y a-t-il tant de plantes attribuées à Falaise? C'est qu'un de Brébisson était là. Il en a été de même pour les objets préhistoriques. Il a suffi, sur un haut plateau de l'Avranchin, dans la commune des Chambres, d'un maître et de son élève, éveillés sur ce point et suivant la charrue, pour recueillir des spécimens des trois âges de l'homme avant l'histoire et d'un découvreur tel que M. Le Bœuf, alors commissaire de police à Avranches, pour faire sortir du sol de l'Avranchin des objets rares de cette triple époque et de la période gallo-romaine qui ont enrichi son musée préhistorique, d'ailleurs si remarquable. Ce ne sont pas les objets qui manquent, ce sont les observateurs.

P. S. — La pierre de St-Cyr-du-Bailleul, à La Gervaisière, dite Pierre de St-Martin, est, d'après M. Sauvage, « sillonnée de neuf rainures. »

Un polissoir vient d'être découvert à St-Sénier, près d'Avranches, par M. Burdelot, d'après les indications de l'auteur du présent article.

Ébauche d'une Néréide populaire de Normandie, par M. Édouard Le Héricher, membre titulaire de la Société.

I.

La Normandie possède une Flore, celle de Brébisson, qui est à peu près complète, et qui a rattaché aux termes scientifiques un certain nombre de noms populaires ; celle de M. Besnou, pour la Manche, est beaucoup plus riche sous ce dernier rapport. Peut-être aussi me sera-t-il permis de citer un travail plus spécial et plus philologique, la *Flore populaire de Normandie et d'Angleterre.* Notre province possède encore une faune normande dans l'ouvrage de M. Chesnon, sur l'histoire naturelle de nos animaux, avec addition des noms du pays. Il y a encore un bon nombre de monographies, soit botaniques, soit ornithologiques, qui n'ont pas dédaigné les nomenclatures locales et rustiques. Mais il y a un travail qui nous fait défaut : c'est une Néréide populaire. A la vérité, une pareille œuvre demandera le concours de beaucoup de connaissances : d'abord la possession scientifique des genres et des espèces des habitants de nos mers et de nos rivières, puis la nomenclature des noms populaires qui est beaucoup plus variée que celle des autres branches, et dont on peut dire ce que les Bretons disent de leur langue : autant d'églises, autant de langages ; enfin, l'interprétation philologique de ces éléments, dont les origines sont, comme notre langue nationale, celtiques, latines, germaniques et scandinaves. Incapable de remplir exactement la première des conditions, la connaissance technique, j'ai essayé de satisfaire en faible partie aux

deux autres. Placé dans un remarquable pays maritime et fluvial, sur les bords de la baie du Mont-St-Michel, et ayant étudié La Hague au point de vue linguistique, j'ai recueilli un certain nombre de noms populaires des habitants de la mer et des rivières, et j'en ai essayé l'interprétation. Je voulais en grossir mon Glossaire anglo-normand, classé par familles de mots. C'est le côté philologique qui m'a saisi : c'est aussi le seul ou le principal que puisse adopter le recueil où ceci est écrit. En présentant une ébauche, dans un certain désordre, d'une Néréide normande, je n'ai pas de but plus important que d'appeler l'attention sur cette veine oubliée de nos richesses, et de susciter quelque savant naturaliste, un peu philologue, qui puisse associer les noms populaires à ceux de la science, et jeter quelque lumière sur leur origine et leur signification. La philologie comparée montrera de frappantes ressemblances entre le normand et l'anglais, et les philologues d'Angleterre auraient moins de tendance à saxoniser leur langue, s'ils étaient mieux *accointés* avec notre patois et notre vieux français.

II.

Je commence par une note qui a une portée philologique plus que particulière : « Lorsque nous avons en Normandie *guimoisson* et *orgeu* pour le premier et le deuxième âge du saumon, à quoi bon aller chercher des termes étrangers et proposer des noms anglais, comme le fait M. Émile Blanchard, dans un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur les poissons de France : « Ces âges, dit-il, sont distingués par des noms particuliers chez les habitants de la Grande-Bretagne. Les

noms de *parr*, de *smolt* et de *grilse* sont aujourd'hui généralement adoptés en ce pays et en l'absence de termes correspondants dans notre langue, nous pensons devoir n'en pas chercher ailleurs. » En outre de nos noms normands, le français n'a-t-il pas saumoneau? Guimoisson semble être philologiquement le poisson à deux mois, bi-moisson et *orgeu*, l'état où, selon le mot de nos pêcheurs, « il prend son habit de voyage », ressemble beaucoup à *orieul* (*aureolus*), objet doré. C'est ainsi que les Anglais appellent *John* Dorey, c'est-à-dire, jaune doré, le poisson de St-Pierre, poisson plat, aux côtes dorées.

L'anémone de mer, mollusque, est appelée *ortie de mer*, de sa propriété urticante; en Haute-Normandie *velin*, c'est-à-dire venin, dit Alph. Karr. Selon lui aussi, la méduse, que Beaumier propose de nommer gelée de mer, se nomme en Haute-Normandie, *sagore;* B. de Saint-Pierre l'appelle Bonnet-Flamand. Dans l'Avranchin, cette substance gélatineuse est dite *caille*, le nom propre d'un gros crachat.

Le *lepas* appelé *verlin*, *berlin*, *virlot*, se rattache à *virer :* on le tire de son hélice avec une épingle ; on entend quelquefois son nom de *bigorneau*, de ses deux cornes, ou plutôt comme offrant la forme d'une bigorne. Ce mollusque, dont le nom scientifique est l'hélice, porte au Mont-St-Michel le nom de *coucou*, comme ressemblant au coucou de foire, un jouet d'enfant.

Pour Alph. Karr, qui habita la Haute-Normandie, *arselin* désigne une espèce de Vive, dont la blessure est dangereuse. A Valognes, *arselin* ou arselet (pour *barcelet*, tout petit bar) désigne l'épinoche. Dans la baie du Mont-St-Michel, la vive est le *montmartin*, et le *vireli ; arselin* est aussi la forme qu'a prise en Basse-

Normandie le français arsenic. La vive en Bretagne est le *linot.*

Fifotte, à Bayeux, est un terme collectif, signifiant épave et spécialement les astéries et autres poissons qui servent d'engrais, du patois *fifotter*, clapotter. Sur la Seine *flotte* signifie flottaison « du varech en flotte. » A Coutances, une flotte est une bouée, et en terme général de pêche, c'est le bois ou le bouchon de la ligne.

Fouène, trident pour fouiller, *fouiner* le fond de l'eau, spécialement pour prendre des anguilles.

Tingre, le vieux français *tongar*, espèce de grand poisson plat qui a à la queue deux dards barbelés.

Dans les plies, beaucoup de mots : *plie noire*, la limande ; *plie égouttée*, à Genets, plie à taches, à gouttes dorées, la *solea oculata* de Cuvier, généralement en normand *flondre*, en anglais *flounder*, c'est le *pleuronectes flez*, plie ortillière (prise avec le orteils), plie à un demi pied. Le pleuronecte fletan est à Terre-Neuve le *fiétan*, littéralement poisson plat, en anglais *flat.* Le pleuronecte carrelet est la barbue. C'est peut-être la même qu'on crie à Granville : du carret, du carret; du moins le *carret* granvillais est une forme de maquereau à queue carrée, avec le dos carré, c'est un éperlan ; à Bouillon, il se dit *grados*, littéralement dos gras. Le barbeau s'abrége en *bar*, dont le diminutif est barcet, du latin *barbus*, littéralement poisson barbu. Le *bar* est aussi le barbeau dans la langue du blazon. On dit « fouène à barbeau », trident barbelé pour la pêche aux anguilles.

L'esturgeon est naturellement l'*éturgeon*.

Le turbot est, sur la côte nord-ouest de France, appelé *bretonneau*, en angl. *bret*, c'est-à-dire le petit breton, comme commun sur la côte de Bretagne.

A Carolles, la *toupe* est le gade-merlan.

A Genets, le *lieu* est le gade-colin, mot qui a passé en angl. *cole-fish.* Le nom de Genets semble être une forme du v. f. *lus*, le brochet, le l. *lucius*, resté dans le norm. *merlu*, *maris lucius*, le fr. merluche. Les langues pop. sont basées non pas sur des similitudes, mais sur de larges analogies.

Le saumon, outre le nom de ses deux âges cités déjà, *guimoisson* et *orgeu*, est dit *ravalé* lorsqu'il a frayé et se laisse aller à l'*aval* des eaux. On dit en Norm. *dale de saumon*, darne de saumon, d'un mot all. qui est partout en Norm. *deal*, portion, l'angl. *deal*, avec le même sens. Les Anglais donnent trois âges au saumon : nous pourrions donc dire guimoisson, orgeu, saumonneau.

Au radical *cap* et au l. *caput* se rattachent *cabot*, *chabot*, le rouget, fort en tête, *cabot*, têtard de la grenouille, probabl. *capelan*, poisson de Terre-Neuve, pêché pour faire de la *boite*, de l'isl. *beita*, amorce; cf. le nom d'un poisson célèbre à Londres, le *white-beit*, litt. l'amorce blanche. Le bâteau à *capelan* s'appelle *capelanier*, qui traîne un filet, dit *Salebarbe.* A Granville, le poisson entier se dit « de cap à queue. » Le français cabillaud appartient à cette famille de mots et probablement aussi le normand *chevaine*, qui à Coutances désigne le meunier, en angl. *chiven*, litt. poisson à *chef*, à tête. A Coutances, on dit : « les rochers décapellent, » c'est-à-dire découvrent leur tête. Le *têtard* est le rouget gris, à l'état jeune, regardé comme la femelle.

Le rouget, ici cité, nous donne l'occasion d'une double remarque : c'est la variété du langage populaire, qui est une mine d'une richesse éblouissante et inépuisable : le rouget, à Granville, est le *gournaut*, l'angl.

gurnet, ailleurs c'est le *grondin*, ailleurs c'est le *cabot*. N'entendez-vous pas dans cette onomatopée des deux premiers noms le bruit de l'animal; donc, deuxième remarque, il n'est pas vrai absolument le dicton : « muet comme un poisson. » Aussi Lacépède a écrit de ce poisson : « Il peut faire entendre un bruissement très-sensible. » Je lis dans Duruy, *Introd. à l'Hist. de France :* « Les hurlements qu'on entend sur les côtes de Bretagne sont les plaintes des loups-marins que la mer a délaissés sur les rochers et que la marée reprendra. » Donc le lamantin peut bien tirer son nom de lamenter. Le rouget se dit encore *coco*, comme prononçant ces deux syllables cf. le râle du saumon, le cri de la sardine.

La *julienne* est, au Mont-Saint-Michel, une morue très-longue, quelquefois de six pieds; on l'appelle encore *élingard*, mot normand qui signifie long et mince, auquel se rattache *lançon*, litt. élancé, à Granville, petit poisson qu'on trouve dans le sable : c'est l'équille, *squilla*.

A Genets, l'*âne* est un poisson verdâtre, avec une raie noire sur le dos, avec une fleur bleuâtre de chaque côté des ouïes; au Mont-Saint-Michel, le *pouce de saint Pierre*, et par altération, *poule de saint Pierre*. Voir le passage de la Bible où J.-C. charge saint Pierre d'aller chercher un statère d'or dans la gueule d'un poisson. Je crois que c'est le *zeus faber* de Linné, ou ortolan de la mer.

A Genets, un mauvais poisson s'appelle *brenne* ou *gros-yeux*, et au Mont-Saint-Michel, *rosse*. Ne pas confondre avec la brême, dont le nom forme sur la côte de Coutances, *brémière*, cage en osier où l'on conserve le poisson vivant.

Le merlan, saupoudré de farine, qui explique le sobriquet du perruquier-coiffeur, offre deux espèces : le *guiden*, un vieux mot qui, sous forme de *guitan*, figure dans le roman du Mont-Saint-Michel de G. de Saint-Paer, et le *gode*, variante du fr. gade. A Genets, on parle du *merlan-caennais*, ailleurs *Calais*, comme s'il se pêchait à Calais ou à Caen. Ainsi, le surnom pop. du hareng est enfant de Dieppe. Nous avons déjà trouvé au merlan le nom de *toupe*, à Carolles, c'est le petit merlan.

Raie-boucle désigne une raie qui a des épines aiguës en dessus et en dessous. Quant à l'œuf noir et à quatre cornes, ou *cornes du diable*, *violon*, *vache*, *crapaud*, que la mer jette sur nos côtes, ce n'est pas, comme le disent les riverains, un œuf de raie, c'est un œuf de squale. Le squale-ange est un poisson à couleur grise, que pour cela on nomme *moine ;* de même en angl. *monk-fish.* Le *tar* et *tique*, à Genets, et *picot*, est une espèce de raie à deux dards sur la queue ; venimeux. *Bisard*, raie bise, ou *cerf-volant ; raie franche*, la raie commune ; *chiautet*, raie mâle ; *jeune* et *cocarde*, de la grandeur d'une assiette ; *raie mousse*, à la gueule arrondie, émoussée ; *demoiselle*, raie qui a deux larges fleurs de lis sur le dos ; *soleil*, petite raie rayonnante.

Les squales, poisson à bon marché, s'appellent l'un *chien-broc*, de deux *brocs* ou fortes épines à la queue, un autre *su*, ou nez-sûr, c'est-à-dire fin, comme on le dit du chien, et d'après sa gueule allongée ; le *hale* est un *chien-broc*, mais sans épines ; au Mont-Saint-Michel, le *hale vairé*, d'après sa peau tachetée, et la roussette s'y appelle *orbiche.* Un squale, semblable au hale, mais azuré, est dit *marache*, en terme doublement péjoratif. Un énorme congre noir est le *daule*, c'est-à-dire le diable.

Le *maigre*, à Genets, ou le *haut-bar*, poisson à écailles violettes : c'est l'aigle de mer, ainsi dénommé comme détruisant beaucoup de poisson.

La torpille est dite *violon*, de sa forme, *dormeur* et *dormillon*, de ses propriétés électriques.

La sardine est la *menise*, comme on dit *menuise* pour le petit plomb, *minuta;* au Mont-St-Michel, *herengelle*, petit hareng. Un des refrains de nos pêcheurs et pêcheuses :

Allons à Belle-Ile
Pêcher d'la sardine,
Allons à Lorient
Pêcher du hareng.

La *tauque* est le souffleur, de couleur noire, qui fouille au fond de la mer. Les annalistes du Mont-St-Michel parlent souvent d'un poisson monstrueux, qui semble être un souffleur, qu'ils appellent *chaudon* ou petite baleine. Le terme chaudon n'est plus connu sur nos rivages. C'est peut-être catodon contracté et chuinté.

Le calmar est l'*encornet*, parce qu'il jette de l'encre. Son os est dit *feuille de verre*. Le mot de *pieuvre* (dérivé de plèvre?) n'est pas connu sur nos côtes où ce poisson, *polypus octopus*, le poulpe à huit bras ou suçoirs, s'appelle *mina* ou *minard*, sans doute de sa mauvaise mine. La sèche, ou du moins son os, s'appelle *margade*, un mot qu'il ne faut pas confondre avec *margonde*, la méduse, sale animal qui s'appelle aussi *margoule* ou margouillis. Le poulpe a encore pour synonymes le *bougre*, au Mont-St-Michel, et *satrouille* à Valognes, c'est-à-dire objet sale.

Le mot des langues du Nord, *fish*, poisson, congénère primitif du l. *piscis*, a pénétré dans notre langue

normande. Il entre dans la composition du vieux mot fr. *fisigart*, pêcherie (*fish-gart*), et dans le nom de Fécamp, *Fiscannum* (*fish-ham*), et par ex., dans une charte de 1030 : « *unum fisigardum in Dieppa.* » Il se trouve dans plusieurs noms de poissons : *horfi*, l'angl. *sword-fish*, de sa forme très-allongée, poisson caractérisé par la couleur bleue-verte de son arête, quand il est cuit : c'est la vive, mot scandinave *wivr*, serpent, resté aussi dans le fr., guibre de navire. Le *gofiche* et dans La Hague *goufique*, est un gros coquillage bivalve, régulier, dont la partie plate sert quelquefois comme d'ardoise sur les toits, et dont la partie concave sert comme ustensile de cuisine; on l'appelle encore, dans La Hague, *vanne*, c'est la coquille St-Jacques, celle des pèlerins. *Stocfiche*, litt. poisson de provision, est très-usité dans le Midi de la France pour tous les poissons secs; en Normandie, il s'applique au hareng et à la morue. Pour celle-ci, sa meilleure partie, l'intérieur de sa mâchoire, s'y conserve sous le nom de *noves*. En argot, *stocfiche* sign. Anglais. Quelques autres noms de coquillages, dans La Hague, ont une physionomie septentrionale, le *cliam*, coquille ronde, le *sagan*, la *guette* ou l'étrille; un petit crabe, l'araignée de mer s'y dit *crabe* de *Senne*. La grande araignée de mer se dit, à Coutances, le *pelous*, pelue; à Granville, *crabe de mai*, du mois de mai; celle qui est lisse est à Valognes, le *clopoing*, de ses fortes pinces, et à Granville, *houvet*, sans doute de ce qu'on la pourchasse à coups de houe, en normand *houve*, dans les trous des *cagnes* ou concrétions calcaires. A part *auné* qui, à Granville, signifie un jeune maquereau, sans doute de l'*année*, d'autres noms se présentent à physionomie scandinave : *finte*, poisson de la Seine,

que M. Le Provost assimile à une espèce de brême, *hercel*, à Granville, petit bar, *touque*, l'éperlan, la *gode*, le gade, mot voisin de l'anglais *cod*, morue. Pour la *finte*, disons en passant que les moines de Jumiéges, à la fin du XVe siècle, distribuaient aux vieilles femmes de leur presqu'île deux œufs, une finte et une pinte de vin de Conihoult. Pour le *clopoing*, que M. de Gerville écrit étymologiquement clos-poings, c'est le *cancer pagurus* ; à Guernesey, on dit poing-clos. Au Mont-St-Michel, *clias* ou *chias* est le douceron.

Au Mont-St-Michel on trouve de la ressemblance entre l'oursin et la fraise ; c'est dès-lors la *frase de mer*.

Sur les bords de notre baie, la patelle se dit *bénit*, litt. de sa forme de bénitier ; au Mont-St-Michel *cuvette*. Le *bernigaud*, dans les mêmes parages désigne la coquille Bernard-l'Hermite ; à Bayeux, c'est *ran* ou corne de *ran*, nom du bélier en Basse-Normandie, mot du Nord, l'anglais *ram*. On l'appelle encore *cornebichet*, litt. corne de biche, et *cailment*. Ce mot de biche et de bouc, animaux cornus, se trouve dans le filet à deux bâtons, terminé par deux cornes, la *bichette* ou *havenet*, dans *bouquet*, la chevrette rouge, en normand *crevette*, en anglais *crevet*, et dans le filet pour la pêcher, *bouquetous*. A propos de ce crustacé écailleux, disons que le français écharde se dit *jarde* : en vieux français c'était *charde* : « Les *chardès* de son dos », dit le Bestiaire divin en parlant de la baleine, En normand *escharder* et *essarder*, c'est écailler le poisson. La salicoque est à Valognes le *sauticot* ; à Caen, *cardon*, des barbes rudes dont elle est hérissée comme une carde ou un chardon ; le péjoratif *crévuche* désigne à Valognes une petite salicoque, et *écrelle*, un petit crustacé du même genre dans les ruisseaux ; on dit « maigre

comme une écrelle. » Ce dernier mot semble une contraction d'une forme intermédiaire , d'un diminutif comme *crevelle*. A la mention que j'ai faite de la baudroie, je dois ajouter que son nom dans l'Avranchin est *marmorène*, qui semble vouloir dire la laide murène.

La classe des coquillages ouvre une des veines philologiques les plus riches et les plus compliquées. Outre les termes déjà donnés, nous y trouvons *crabe eragie* (enragée), *crabe verte* (en normand crabe est féminin), qui mange tout, filets et poissons, *Pihan*, à Coutances, araignée de mer, aux doigts allongés et piquants. Le *picot*, qui désigne une raie, désigne aussi la pholade qui pique et creuse le calcaire. La coque, dans notre baie *cocle*, comme l'anglais *cockle*, donne *coquetière*, la pêcheuse la plus pittoresque de cette région; la coque de St-Pierre, à Terre-Neuve, est une coque allongée, imitant la moule, avec une espèce de tuyau-trompe; la moule se dit *moucle*, l'anglais *muckle*, rapproché du latin *mutulus*. L'ormier, litt. or de mer, a-t-on dit à tort, populairement *ormer*, d'après sa coquille univalve, émaillée, ornée de cinq ou six trous, c'est l'haliotis, mot qui traduit son synonyme populaire, oreille de mer contr. en *ormer;* même point de vue en anglais dans *seá-ear*. La coquille Bernard-l'Hermite se nomme encore *couillaud*, comme ressemblant à la corne qui pend entre les jambes du faucheur. Le *hanon*, à Granville, est une petite huître blanchâtre qui détruit le frai de l'huître comestible : c'est l'anomie. C'est à tort qu'un philologue normand a traduit *hanon* d'un vieux texte par *merlut*. Cravan, litt. craban, désigne à la fois un crabe et un oiseau. Une très-petite hélice se vend à Valognes au cri de : caïeu, caïeu, qui qu'en veut! Ce mot signifie petite

écaille, comme le français cayeu est le bulbe écailleux des liliacées. Le normand *gouégin*, désigne comme l'anglais *gudgin* le goujon ; mais à St-Vaast, c'est une coquille qui se pêche en abondance près d'une chapelle dite pour cela chapelle des *gouégins*. Le français crabe, dérivé du latin *carabus*, renferme dans sa famille écrevisse, en normand *créviche*, en anglais *crayfish*. Le *crablin* est un petit homard qui se loge dans le Bernard-l'Hermite.

La mention de crabe nous suggère l'idée d'ouvrir une nouvelle veine philologique, celle de la topographie dénommée d'après les poissons ; par exemple, les lieux appelés *crabières*, le Havre de Crabé, à Jersey et à Gatteville ; *ratier*, à Honfleur, lieu où l'on ratelle les moules ; *saumaré*, lieu baigné par l'eau de mer, marais maritime ; exemple, à Jersey, le domaine de Saumarais ; la Sangsurière, ruisseau à sangsues, etc. ; il y a beaucoup de *conchées*, *conchies*, terrains à conques, etc.

A la famille de *more*, noir, brun, se rattache *morette*, la macreuse ; ce mot s'applique encore à la foulque, à une espèce de goëland. Ce dernier nom semble breton, venant de *goellen*, se lamenter, du cri plaintif de l'oiseau qui est mouette en français, *mauve* en normand, *mew* en anglais ; le cagnard est une espèce de mouette plus grosse et plus noire. Le courlis à Valognes se dit *pivi*, de son cri, en anglais, *peevit*.

Forcé d'abréger, je dois abandonner la marche un peu méthodique que j'ai suivie jusqu'ici et de me borner à relever quelques notes prises généralement sous la dictée des pêcheurs et de renvoyer à une œuvre systématisée, où les mots sont classés par familles, *Histoire et glossaire du normand et de l'anglais*, où une néréïde normande trouvera quelque chose à recueillir.

Ablette pour *albette (alburnus)*, *albi* dans diverses localités ; *trouette*, truite, en angl. *trout ;* la rotangle existe en Norm. *(Scardinius erythrophthalmus)*, c'est l'all. *rothauge*, yeux rouges, les pêcheurs l'appellent la *rousse*, la *rosse*, la *roche*, teinte brune chez beaucoup d'individus ; le *meunier* tire son nom de ce qu'il est saupoudré de blanc ; à Valognes, les enfants donnent ce nom au hanneton enfariné ; la vaudoise *(squalius leuciscus)*, en Norm. *vandise ;* le *vairon (phoxinus lævis)*, de ses couleurs variées ; l'ombre-chevalier, ou l'omble-chevalier, de ce qu'il est brodé d'argent, ombre, à cause de sa merveilleuse agilité ; éperlan, de sa blancheur de perle ; le *pimperneau* est l'*anguilla latirostris ;* le barbeau commun *(barbus fluviatilis)* est dit *barbillon*, *barbarin*, *barbet*, l'angl. *barbel ;* la *tangue*, *(tinea vulgaris)*, la tanche ; la bouvière, ainsi nommée d'après Blanchard *(rhodeus amarus)*, de son habitude de se tenir dans la boue des rivières, est la *péteuse* des pêcheurs de la Seine, terme de mépris ; la *bordelière*, selon Rondelet, d'après son habitude de se tenir près des bords, c'est une brême ; la *lampreie* (de *lambere petras*, dit-on), ou lanproie, est dite *sucet* et *satrouille ; iresche*, à Granville, petit poisson mou et visqueux ; la *loche* en Norm. est une petite limace très-grasse, d'où le dicton gras comme une loche, et un petit poisson mou et gluant. Ces noms viennent du breton *louch*, de *louka*, dévorer ; *vra*, roussette ou chien de mer ; *craquelot*, à Dieppe, le hareng saur ; le *diable de mer*, horrible bête, en fr. la baudroie ; *gueux* ou *fringue*, petite alose.

Je termine par une intéressante classe philologique, celle d'engins se rapportant à la pêche : *aachée*, ver de terre et amorce de vers, en v. fr. *aaschier*, amorcer, du l. *adescare (esca)* de là *aachier*, amorcer ; *basquer*,

arrimer la morue à la manière basque ; *bisquine*, espèce de chasse-marie, employée surtout à St-Vaast, litt. embarcation basque ; *chalut*, espèce de filet, rappelant le gr. κελανδων, petite galère à rames, d'où notre bâteau *chaland ; chaluter*, pêcher au chalut ; *chauffaud*, à Terre-Neuve, abrév. d'échafaud, la planche, la table où l'on ouvre la morue ; *desur*, filet en forme de tonnelle ; *huage*, pêche au cri de *hue ! turlutte*, à Terre-Neuve, cylindre de plomb, garni d'épingles recourbées ; *panche* et *banche*, à Troarn, canaux boueux et poissonneux. En Haute-Normandie *bauce* est la rame gouvernail sur la Seine, qui plonge dans la *bauche* ou boue : « la bauce qui traînait... Mme *Bovary*, p. 362.

Les bas-reliefs de Notre-Dame-de-la-Place, à Séez, par M. Henri Marais, chanoine du diocèse de Séez, membre titulaire de la Société.

Depuis le commencement du XIXe siècle, l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Place de Séez possède une série de bas-reliefs dont nous voulons essayer de faire l'historique et la description. Lui appartenaient-ils dans l'origine ? Ont-ils d'abord été la propriété de l'abbaye de St-Martin, habitée par les religieux de St-Benoît ? On peut soutenir l'une et l'autre opinion. Deux bénédictins figurent, il est vrai, dans l'un des tableaux ; mais on sait que l'église paroissiale, voisine de l'antique monastère, dépendait des moines de St-Martin qui la desservaient par un vicaire à leur présentation. Toutefois, une tradition locale, qui n'est pas sans valeur, tient que ces sculptures furent apportées de l'abbaye à l'église de la Place, sous le vicariat de M. Crosnier, peut-être lorsque les religieux furent

obligés d'avacuer leur monastère en vertu de la loi du 14 octobre 1790 et avant le départ du vicaire perpétuel exilé par la loi de déportation du 26 août 1792. Ces deux dates nous permettraient de fixer approximativement à l'année 1791 l'époque où la paroisse de La Place en a pris possession.

En 1845, le savant M. Léon de La Sicotière signalait en quelques mots cette intéressante galerie à l'attention des visiteurs dans *le département de l'Orne archéologique et pittoresque ;* il exprimait en même temps la crainte que le défaut de soin en entraînât bientôt la complète destruction. Le mal déjà bien grave ne fit que s'accroître depuis cette époque. Placés d'abord au rétable de l'autel, les bas-reliefs furent ensuite mis au-dessus du dossier des bancs de la confrérie de charité et se trouvèrent ainsi plus exposés aux atteintes d'une indiscrète curiosité. Le temps, du reste, ne cessait d'y exercer ses ravages. Les cadres en bois de chêne étaient assez bien conservés ; mais les reliefs en bois de noyer avaient beaucoup plus souffert. Si le cœur de noyer résistait mieux à l'action destructive du temps et de l'humidité, l'aubier était vermoulu et en grande partie tombé en poussière. La crainte de M. de La Sicotière était sur le point de se réaliser, lorsque le travail de restauration en fut entrepris.

Grâce au zèle intelligent et actif de M. l'abbé Mannoury, curé de Notre-Dame-de-La-Place, le directeur des Beaux-Arts, M. le marquis de Chennevières, par sa lettre en date du 4 décembre 1876, chargea M. Larue, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, chef de l'école artisanique de Séez, de restaurer ce monument. Un crédit fut ouvert à cette fin au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Larue y a exécuté un triple travail. Sous sa direction, les cadres ont d'abord été réparés. Primitivement, les douze tableaux avaient été réunis en deux longs cadres rectangulaires. Le nouvel emplacement qui leur a été assigné a rendu nécessaire une nouvelle division : trois cadres renferment maintenant chacun quatre tableaux. Les deux anciens ont pu être conservés en perdant de leur longueur ; un troisième a été fait à neuf, en reproduisant fidèlement les moulures des deux autres. Cette division a eu pour conséquence regrettable de supprimer une des cariatides dont nous parlerons plus loin. Du reste, par une précaution sage, chaque cadre a été muni en arrière d'un lambris en chêne, protégé contre l'humidité des murs par une triple couche de peinture.

M. Larue a fait lui-même la restauration de la sculpture. Le mauvais état des reliefs l'a obligé de rattacher aux tableaux les parties détruites par des montures en cuivre. C'est ainsi qu'il a habilement remplacé les têtes, les membres, les armes que le temps avait fait disparaître. Un personnage du Xe tableau a dû être restitué en entier, sauf une jambe qui indiquait l'état de génuflexion.

Les cadres et les bas-reliefs avaient été primitivement dorés et peints à la colle ; depuis, une couche de peinture fut substituée à la dorure des cadres. La peinture et la dorure primitives ont été reproduites avec la plus scrupuleuse exactitude, mais avec une double différence. La peinture à l'huile a été préférée à la peinture à la colle ; une seule baguette des cadres a été dorée ; le reste est bronzé ou mis en ton de pierre.

Faut-il blâmer la peinture et la dorure qui ornent aujourd'hui les bas-reliefs ? Eût-il été préférable de

laisser à ceux-ci la couleur naturelle du bois de noyer? Nous répondrons d'abord que le restaurateur de ces sculptures n'a pas eu la liberté du choix. Les reliefs avaient été peints et dorés, tout porte à le croire, dès l'origine. Il a fallu accepter le fait accompli. Ajoutons que la peinture des bas-reliefs en bois remonte aux siècles les plus reculés. Nous en citerons, après M. de Caumont, un exemple appartenant au XII[e] siècle. Le magnifique devant d'autel de Soest, qu'on voit au musée de Munster, présente tous ses personnages peints en couleurs très-vives sur un fond d'or. La bordure sculptée, les médaillons des angles sont également peints. Il suffit d'avoir étudié quelque peu la statuaire du moyen-âge pour reconnaître que les artistes des périodes romane et ogivale ont eu pour système de la rehausser par des peintures polychromes. La Renaissance n'a pas établi le divorce entre le ciseau des sculpteurs et la palette des peintres. Elle offre des rétables, dont les statuettes finement sculptées sont couvertes de peintures.

Cette œuvre, imparfaite dans bien des détails, est cependant remarquable dans son ensemble. Sans doute, le galbe des membres, la souplesse des muscles, le modelé des figures, la pose des personnages, laissent souvent à désirer; le sculpteur n'a pas toujours suivi les meilleures traditions de l'iconographie chrétienne; mais l'œil aime à considérer l'ordonnance des tableaux, le groupement des personnages, la naïveté de certaines scènes.

Elle n'est ni signée, ni datée. Jamais le voile qui couvre le nom de l'artiste ne sera levé. Il est difficile d'admettre qu'elle est due au ciseau d'un des religieux de l'abbaye. Quant à l'époque de la composition, nous

croyons qu'il est possible de la rapporter à la fin de la Renaissance, à en juger par l'architecture, les costumes de certains personnages et le harnachement des chevaux.

On y voit en douze tableaux l'histoire de J.-C., depuis l'Annonciation jusqu'à la Résurrection. La longueur des cadres est de 2 mètres 60; la hauteur de 70 centimètres. Chaque tableau, large de 65 centimètres, est séparé du suivant par un pilastre auquel est adossé un apôtre, debout sur une console, tenant à la main l'attribut qui le distingue.

Ier TABLEAU. — L'ANNONCIATION.

Il présente deux édifices. L'un est la sainte maison de Nazareth où s'accomplit le mystère de l'Incarnation du Verbe. L'autre est une tour crénelée qui figure le ciel. Heureuse image qui nous rappelle la nécessité de combattre pour y arriver et le prendre d'assaut! En avant de la maison on aperçoit un lit surmonté d'un baldaquin d'où descendent de belles draperies en or. Au pied du lit, Marie est à genoux devant un livre ouvert. Elle était en prières; elle se retourne dans l'attitude de l'étonnement, vers l'archange Gabriel, qui apparaît les ailes déployées pour indiquer qu'il descend du ciel, et qui lui adresse ces paroles : *Je vous salue pleine de grâce.* Sur les degrés d'une estrade est posé un vase, orné d'une figure humaine, et d'où s'élève un lys fleuri, pur et majestueux, symbole de la virginité de Marie dans la conception du Verbe divin. L'école italienne place ce lys comme un sceptre à la main de l'ange. Marie a répondu au messager céleste :

Qu'il me soit fait suivant votre parole. Dans la partie supérieure, l'Esprit-Saint survient alors sous la forme d'une colombe environnée d'une auréole rayonnante. Il la couvre de son ombre, et le Saint qui naîtra d'elle sera nommé le fils de Dieu. Nul homme ne fut témoin de cette scène divine. Aussi aperçoit-on dans le lointoin saint Joseph, courbé, une hache à la main, sur une pièce de bois qu'il travaille. Ce n'est que plus tard qu'il sera instruit par un ange de l'auguste mystère de l'Incarnation du Verbe.

Devant le pilastre séparatif se tient saint Thomas, ayant à la main gauche un livre ouvert et à la droite une lance.

IIe TABLEAU. — LA VISITATION.

M. de La Sicotière a cru y voir le mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph. Ni l'ordre chronologique, ni le lieu, ni les personnages ne permettent cette interprétation. Dans l'arrière plan, une jeune femme, seule, descend avec empressement une rampe très-rapide ; c'est Marie qui, traversant un pays montagneux, se rend à Hébron, cité de Juda, où demeure sainte Élisabeth. Au premier plan, sous une arcade à plein ceintre, sont debout trois personnes : la sainte Vierge donnant la main droite à sa vieille parente ; Élisabeth qui est dans le sixième mois de sa grossesse et qui passe sa main gauche autour du cou de Marie ; saint Joachim revêtu d'habits sacerdotaux et portant sa main droite à sa mitre comme pour saluer la Mère de Dieu. Saint Joseph ne dut pas en effet assister à cette admirable entrevue. Le regard de Marie sur sainte Élisabeth est

touchant de simplicité et d'humilité ; on reconnaît qu'elle chante le *Magnificat* à la gloire de Celui qui a regardé la bassesse de sa servante.

Au pilastre suivant est saint Barthélemy tenant de la main gauche un livre fermé et de la droite un coutelas renversé.

IIIe TABLEAU. — LA NATIVITÉ DU SAUVEUR.

Au loin, sur la montagne, des bergers gardent leurs troupeaux. Au-dessus, dans les nuages, Dieu le Père, sous la forme d'un splendide vieillard, nommé par les prophètes l'Ancien des jours, tient ses bras étendus sur le monde ; il est environné d'anges, dont un, la trompette à la main, chante le *Gloria in excelsis*, et un autre annonce le mystère aux bergers attentifs. Sur le premier plan s'élève une cabane en bois ouverte de tous côtés, sous laquelle un bœuf et un âne, suivant la prophétie d'Isaïe, reconnaissent leur maître et la crèche de leur Seigneur. Marie y dépose avec respect son enfant nu sur des langes. Derrière elle, saint Joseph tient une torche à la main, appuyé sur un bâton, indice d'une extrême vieillesse que n'admet pas l'opinion commune des théologiens. Son chapeau et son sac sont suspendus à la toiture ; quatre bergers, dans des attitudes diverses, joignent les mains en signe de prière ou apportent des présents au Nouveau-Né. Du côté opposé sont à genoux deux bénédictins, dont l'un porte une calotte sous son capuchon et tient à la main la crosse abbatiale. Il est évident que le sculpteur a voulu représenter les moines méditant pieusement le mystère de la naissance de l'Enfant-Dieu. Cette sorte d'anachronisme,

qu'on retrouve, du reste, dans d'autres tableaux, a été critiquée par de graves auteurs.

Au pilastre qui suit est saint Barnabé, un livre fermé à la main droite, et à la gauche, une pique ou hallebarde.

IVe TABLEAU. — LA CIRCONCISION.

Manifestement notre artiste a voulu assimiler la cérémonie de la circoncision à celle du baptême. Elle a lieu sous un baldaquin. L'enfant est placé sur une vasque pédiculée, couverte d'une nappe brodée d'arabesques, saint Joseph le soutient. Le parrain et la marraine, couronnés de fleurs, tiennent un flambeau et touchent l'enfant. Le Grand-Prêtre, revêtu de ses habits pontificaux, tient à la main un couteau abaissé; la circoncision est achevée. A ses côtés, deux lévites portent une aiguière et un linge. Plus bas, deux enfants de chœur présentent les vases aux saintes huiles. Toute cette mise en scène est peu conforme aux données de l'histoire : ce n'étaient pas les prêtres, mais les parents qui pratiquaient eux-mêmes la circoncision des enfants.

Ve TABLEAU. — L'ADORATION DES MAGES.

Une étoile, par la direction de ses rayons, indique la maison de Bethléem (c'est l'expression de saint Mathieu) où demeure le roi des Juifs. Ce n'est plus, en effet, l'étable qu'on aperçoit, mais un édifice à plein-cintre, sur un fond de paysage. L'Enfant Jésus est sur les genoux de sa douce mère, derrière laquelle apparaît saint Joseph entr'ouvrant un rideau. Les trois Mages, dont l'un est un nègre, ont une couronne royale ou un cimeterre, indice de la royauté, que presque tous les

Pères de l'Église leur reconnaissent. Ils se présentent dans des attitudes variées et offrent leurs présents dans des urnes à l'Enfant Dieu, au Roi des Rois.

L'Apôtre qui sépare ce groupe est saint Mathieu, la hache à la main.

VIe TABLEAU. — BAPTÊME DE JÉSUS-CHRIST.

Ce tableau est celui dont l'exécution est la moins remarquable. Au fond, on aperçoit une ville aux murailles crénelées, où s'élève une église avec son clocher. C'est Jérusalem. Quoiqu'elle fût très-éloignée du Jourdain où saint Jean baptisait, le sculpteur a voulu la représenter, parce que, dit l'Évangile, elle sortait tout entière pour demander le baptême de la pénitence. Le Christ, entouré d'une ceinture, se tient les mains jointes, debout dans le fleuve jusqu'aux genoux. Le Précurseur, adossé à un rocher, et fléchissant le genou, verse l'eau sur sa tête sacrée. La plupart des peintres supposent, en effet, par erreur, que le baptême avait lieu par infusion. De l'autre côté, un ange à genoux tient le vêtement de Notre-Seigneur. Dans un nuage, le Père céleste fait entendre sa voix : *Celui-ci est mon fils bien-aimé*, et au sein d'un autre nuage rayonnant, l'Esprit-Saint apparaît sous la figure touchante d'une colombe. C'est l'affirmation solennelle du dogme de la Sainte-Trinité.

Au pilastre, l'apôtre saint Jean tient de la main droite le calice d'où sort un serpent et de la gauche un livre fermé.

VIIe TABLEAU. — LA CÈNE.

Dans un édifice à plein-cintre on aperçoit le cénacle

dont une fenêtre est ouverte sur la campagne. Le Christ, la tête couronnée d'un nimbe crucifère, est assis sous un baldaquin, à une table, au milieu des douze apôtres. Trois d'entre eux se font remarquer : saint Barthélemy, son coutelas à la main, d'un visage distingué, et revêtu de riches habits, conformément au livre apocryphe d'Abdias, qui le donne comme issu d'une famille noble; saint Jean, jeune encore, penché sur la table et sur la poitrine de Jésus; Judas, placé à un des bouts de la table et tenant à la main une bourse qu'il cache derrière son dos. On voit au milieu de la table un plat contenant l'agneau paschal, des pains servis à côté du plat et sous la table deux vases renfermant le vin et l'eau. Le divin Maître présente de la main droite une bouchée du pain consacré à l'un des convives qui a les mains jointes pour témoigner sa foi. Cependant, Judas met la main au plat avec Celui qu'il va bientôt trahir.

L'apôtre adossé au pilastre qui suit est saint Simon, ayant à la main droite un livre et à la gauche une scie.

VIIIe TABLEAU. — JÉSUS AU JARDIN DES OLIVIERS.

Le jardin est environné d'une clôture et planté de fleurs. Au premier plan, les trois apôtres bien-aimés, Pierre, Jacques et Jean, dorment au pied d'un olivier. Au-dessus d'eux, Notre-Seigneur à genoux prie, les mains étendues vers le calice qui apparaît dans un nuage. Au second plan, d'un côté, les huit autres apôtres sont endormis et de l'autre, Judas, à la porte d'entrée, conduit une troupe de soldats. On regrette dans ce tableau l'absence de toute action. Ni le baiser de Judas, ni le renversement des soldats, ni la résistance de

Saint-Pierre n'y sont figurés. C'est l'agonie de Jésus abondonné de ses disciples endormis dans le silence de la nuit!

IX° TABLEAU. — JÉSUS CHARGÉ DE SA CROIX SE REND AU CALVAIRE.

Cette scène est très-mouvementée, à cause du nombre et de l'attitude des dix-sept personnages qu'on y distingue. Au fond se dessine Jérusalem. Le cortége vient de sortir par l'une des portes de la ville criminelle, conduit par deux cavaliers; le grand prêtre, à la physionomie dure et hautaine, représentant l'autorité juive, et le représentant du pouvoir romain, le centurion, qui jette sur le premier un regard attendri comme pour solliciter sa compassion. En tête est un soldat qui, suivant l'usage des Romains, sonne de la trompette. Après lui marchent les deux voleurs, les mains attachées derrière le dos.

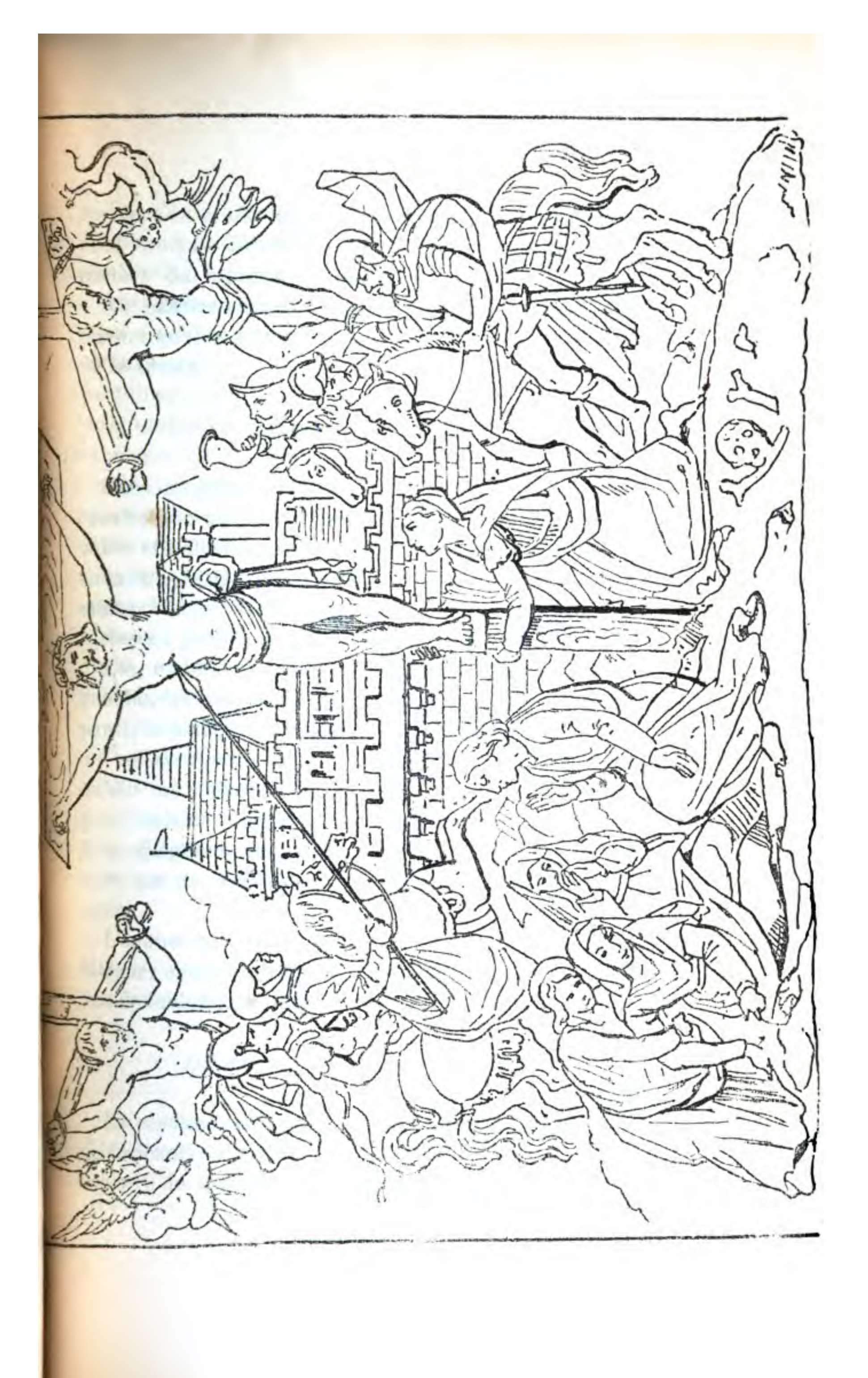
Jésus portant une longue croix en forme de *Tau*, comme l'a décrite saint Jérôme, est sur le point de tomber à terre. Deux soldats le relèvent en le menaçant du geste et de la voix; un troisième personnage, une hache sur l'épaule, paraît porter l'extrémité de la croix; peut-être a-t-on voulu représenter ici Simon le Cyrénéen; un quatrième est chargé d'une échelle. A la suite de Jésus, s'avance sa mère éplorée, soutenue par saint Jean et accompagnée par une sainte femme. Un groupe d'enfants le poursuivent. La pieuse et courageuse Véronique étend un linge pour essuyer la sainte face.

Au pilastre suivant, saint Paul tient de sa main droite un livre fermé et s'appuie de la main gauche sur une épée.

X[e] TABLEAU. — JÉSUS EN CROIX.

Jérusalem forme encore le fond du tableau où figurent quinze personnages, dont cinq sont à cheval. Le Rédempteur du monde est suspendu à la croix, la tête ceinte d'une auréole, les deux pieds attachés par un seul clou, contrairement aux plus anciennes peintures et à l'opinion communément reçue. Cet usage ne prévalut que dans le cours du XIV[e] siècle. — A ses côtés, les deux larrons sont fixés à la croix par des cordes, suivant la manière de l'école flamande; ce sont des clous qu'exigerait le récit des auteurs qui ont écrit sur l'invention de la sainte Croix. A côté du bon larron est un ange dans un nuage rayonnant; à côté du mauvais, un démon aux ailes de chauve-souris qui le tire par sa ceinture, comme une proie qui déjà lui appartient.

Jésus expire. L'Écriture rapporte que Marie, témoin de ce lamentable spectacle, se tenait courageusement debout. Mais ici, d'après les révélations de sainte Brigitte, elle s'évanouit entre les bras de saint Jean et tombe sous le poids de son immense douleur. Auprès d'elle, une sainte femme, Marie, est à genoux les mains jointes, et, vis-à-vis, le disciple Cléophas, également à genoux, exprime un sentiment de douleur et de compassion. Cependant Magdeleine, agenouillée et les yeux levés vers Notre-Seigneur, embrasse de ses deux bras le pied de la croix. Au-dessous d'elle, les morts sortent de leurs tombeaux. A cet horrible spectacle, les chevaux se cabrent, le centurion étonné s'écrie : *Cet homme était vraiment le fils de Dieu;* un soldat sonne de la trompette pour annoncer la fin de



l'exécution et bientôt un autre enfonce sa lance dans le côté droit de Jésus-Christ. Toute cette scène a un caractère de lugubre grandeur.

Au pilastre suivant on reconnaît saint Pierre au livre ouvert qu'il a à la main gauche et à la clef qu'il porte de la droite.

XIe TABLEAU. — LA SÉPULTURE.

Dans la grotte, tapissée d'herbes, Jésus-Christ est couché sur un linceul tenu aux deux extrémités par le noble et riche décurion Joseph d'Arimathie et Nicodême, un autre disciple, qui le déposent sur le tombeau. La sainte Vierge, les bras étendus, la figure pleine de tristesse, préside à l'ensevelissement. Magdeleine, à sa droite, essuie les larmes qui coulent de ses yeux. A sa gauche, on voit saint Jean et un autre personnage qui paraît se pincer le nez comme pour ne pas sentir l'odeur du cadavre; attitude inexplicable à moins d'admettre qu'elle est celle d'un prêtre juif ou d'un simple délégué pour assister à cette funèbre cérémonie. A la tête de Notre-Seigneur, une sainte femme est à genoux soutenant un de ses bras et lui tenant pieusement la main.

L'apôtre qui figure le dernier est saint Jacques-le-Mineur, ayant un livre sous le bras gauche et une massue de foulon à la main droite.

XIIe TABLEAU. — LA RÉSURRECTION.

Le sépulcre est figuré par deux rochers. Le Christ triomphant, au milieu d'une gloire entourée d'un nuage, est sorti du tombeau à demi ouvert. Les quatre gardes

sont frappés de terreur et deux sont renversés par terre. Effroi imaginaire, puisque J.-C. résuscita sans bruit! C'est aussi à tort que le tombeau est entr'ouvert; son corps glorieux sortit du sépulcre sans soulever la pierre qui le fermait. Cette double erreur est du reste commune à un grand nombre de peintres, qui ne se sont pas assez inspirés des enseignements évangéliques.

Les bas-reliefs, que nous venons d'esquisser, sont maintenant suspendus au mur septentrional dans la nef de l'église de Notre-Dame-de-la-Place. Outre qu'ils sont devenus ainsi plus accessibles à la légitime curiosité des visiteurs, la vue peut en être aussi plus utile aux habitants de la paroisse. On a dit justement que la peinture et la statuaire de nos églises étaient la théologie en action : la théologie chrétienne résumée par des faits. Puissent ces intéressants tableaux graver dans les esprits l'histoire de nos dogmes chrétiens ! Ils atteindront ainsi un double but : ils serviront d'ornementation au temple de Dieu et enseigneront aux hommes la doctrine du salut (1).

Quatre miracles inédits de saint Nicolas (Extrait d'un Manuscrit de la Bibliothèque publique d'Alençon), par M. A. Joly.

Dans un volume de la Bibliothèque publique d'Alençon, qui a autrefois appartenu à la Bibliothèque de

(1) L'église Notre-Dame-de-la-Place renferme encore dix statues en bois, d'un mètre de hauteur et d'un excellent travail, que M. Mannoury, curé de la Chapelle-Moche, a fait appliquer sur le lambris de la tribune. Ces statues, dont la provenance nous est inconnue, méritent l'attention des visiteurs.

St-Évroult, dans un manuscrit latin du XIII[e] siècle (1), j'ai rencontré deux pièces que je crois inédites et qui me semblent pouvoir n'être pas sans intérêt pour la Société des Antiquaires, attendu qu'elles sont éminemment normandes. C'est le récit en prose latine de plusieurs miracles attribués à l'intercession de saint Nicolas, et qui auraient été, par grâce spéciale, accomplis en Normandie et en faveur de personnages normands.

On y peut voir des témoignages intéressants sur la diffusion du culte du saint dans cette province ; ils pourraient servir à celui qui voudrait faire l'histoire de cette dévotion, et trouver ainsi une place dans l'hagiographie locale.

On sait combien la dévotion à saint Nicolas a été répandue dans le moyen âge. L'histoire du saint a été racontée à maintes reprises en latin et en français, en prose et en vers (2). Sa légende est une des premières sur lesquelles se soit exercé l'art dramatique à ses débuts. Elle a été mise en scène, en latin, par l'auteur anonyme des drames lithurgiques de saint Benoît, en latin mêlé de français, par Hilaire, le disciple d'Abeilard. J. Bodel enfin, au début du XIII[e] siècle, lui

(1) V. Bibl. d'Alençon, Ms. n° 19, à deux colonnes de 42 lignes chacune. Nos récits se trouvent f° 1 verso et f° 2 recto, et f° 48 v. à 50 v.

(2) V. J. de Voragine, *Légende dorée*. — Du Méril, *Poës. pop. lat.*, p. 185. — Wace, *Vie de saint Nicolas*. — *Mystère latin*, en 4 parties, représenté à St-Fleury-sur-Loire. — Hilarii *Versus et Ludi*. — Montmerqué et F. Michel, *Ancien théâtre français*. *Le jeu de saint Nicolas*, par Jean Bodel. — *Mystère et beau miracle de saint Nicolas à 24 personnages*. Paris, in-4°, Pierre Sergent (vers 1530?) (Du Verdier de Vauprivaz, Bibl. franç., p. 927).

consacrait une pièce toute française, *le Jeu de saint Nicolas.* Elle a été particulièrement en faveur en Normandie. On en a la preuve dans l'existence d'un poème de Wace en l'honneur du saint. Nous en trouvons ici un nouveau témoignage. L'auteur de notre second morceau assure qu'à sa connaissance, après la mère du Sauveur, il n'est pas de saint qui soit « aussi communément chéri par tous les hommes que ce confesseur de Dieu. » « Les autres saints, ajoute-t-il, ont chacun leurs fidèles particuliers. Celui-ci est aimé, chéri, honoré par tous avec un amour plus affectueux que tous les autres saints, et non-seulement par les hommes et les femmes, mais aussi par les jeunes garçons et les jeunes filles, et c'est de toute justice, car il est bien naturel que celui-là soit plus aimé, qui aima davantage. »

Ces récits, en outre, peuvent contribuer à nous faire connaître l'état de l'imagination et de la croyance populaires au moyen âge.

Enfin, en dehors de toute préoccupation religieuse ou historique, ils ont dans leur rédaction une physionomie originale, ils offrent des traits tout à fait naïfs, des détails très-curieux et très-piquants.

Ils sont au nombre de six : deux dans le premier morceau, quatre dans le second. Parmi ceux-ci, il en est deux, les derniers, que nous laisserons de côté, parce qu'ils sont tous les deux étrangers à la province, l'un ayant trait à l'enfance du saint, et aux marques éclatantes de la faveur céleste dont elle aurait été l'objet, l'autre s'étant passé en Bourgogne. Nous traduisons les quatre autres sans commentaire.

« Dans la province de Neustrie, qui plus tard a pris des Normands le nom de Normandie, nous dit le premier narrateur, il y a un village appelé Pont-St-Pierre,

et situé au diocèse de Rouen, sur la rivière d'Andelle. Là vivait un homme très-religieux et honorablement posé parmi les siens, quoique peu fortuné, qui s'appelait Hugues. Il y avait à l'ouest du village une église paroissiale élevée en l'honneur de saint Nicolas, humble église fort modeste et construite tout en bois, mais où l'on venait en foule. Le bon Hugues avait pour le saint une vénération toute particulière et venait souvent le prier avec dévotion et bonne volonté. Aussi chaque jour sentait-il s'allumer davantage en son cœur l'amour de Dieu, si bien qu'il éprouva le désir de rebâtir à ses frais cette église dans des conditions meilleures. Il y arriva à force de sacrifices et de bon vouloir et avec l'aide des âmes pieuses. Le secours du glorieux confesseur ne fit pas défaut non plus à sa pieuse intention et à son entreprise, si bien qu'avec peu de dépenses il put élever une grande et belle église qui existe encore aujourd'hui. Quand elle fut bâtie et bien décorée et honorablement consacrée, cet homme, aux frais duquel elle avait été commencée, appela un jour le desservant de l'église et les paroissiens devant la porte placée sur le flanc de l'édifice, et là, il sollicita avec instance, comme la plus précieuse récompense de son zèle, la faveur d'être enterré à cette même place, sous la gouttière, et de ne pas permettre qu'on ensevelît son corps ailleurs que dans cet endroit qu'il s'était choisi. Pour lui, toujours enflammé de l'amour de Dieu et du saint, et persévérant dans sa bonne œuvre, il subvenait de ses deniers, autant qu'il pouvait, à tous les besoins de l'église et venait y prier assidûment. Au bout de quelque temps la pensée lui vint de faire le pèlerinage de Rome et d'y aller solliciter la protection des saints. Il partit avec sa femme, appelée Réolla, et un de ses voisins, un foulon, dont on

a oublié le nom. Son pèlerinage accompli et son vœu réalisé, il se remet en route, et arrivé dans l'Helvétie, dans une localité située sur les bords du lac Léman, il tombe malade, est forcé de prendre le lit, et le mal s'aggravant, il fait venir un prêtre, et, ayant reçu de lui le saint viatique avec l'absolution, il meurt et on garde son corps pendant toute la nuit. Le matin on le porte à l'église. A cette vue sa femme se mit à pleurer sans repos et à gémir. » Dans son désespoir elle querelle le saint, elle lui adresse d'amers reproches, elle l'accuse d'ingratitude, elle lui demande compte de ce que son mari a fait pour lui ; elle provoque son intervention en piquant son amour-propre et le poussant à faire montre de sa puissance. « Que voulez-vous faire, s'écrie-t-elle ? Mon mari a fait vœu d'être enterré à cette église de saint Nicolas que, avec ses pauvres ressources, il a su faire merveilleuse, et il a lui-même marqué la place où il a voulu être enterré. Si mon seigneur est enseveli dans un autre endroit, je ne croirai jamais que ce saint soit tel ni si puissant qu'on le dit communément. » Puis, dans tout l'emportement d'une douleur féminine, elle reprenait avec des cris et des sanglots : « c'était bien la peine que mon seigneur dépensât tout son bien à ton service, puisque le voilà frustré de son plus cher désir ? Combien n'a-t-il pas travaillé ? Combien de fois a-t-il été en sueur ? Combien de fois a-t-il supporté la faim et la soif ? Combien de fois n'a-t-il pas été épuisé par ce service sans relâche ? O malheureuse que je suis ! Que faire et que dire ? » Tandis qu'elle s'abandonnait à ces plaintes et que le corps allait être conduit au tombeau, voilà que le mort, tout à coup, se dresse et appelle sa femme par son nom. Celle-ci accourt et s'arrête étonnée, et le

mari lui dit : « Le Seigneur sachant mon désir et entendant tes gémissements, touché aussi par les prières de son très-féal ami saint Nicolas, m'a rendu à la vie. Apporte-moi mes vêtements, prépare nos bagages et mettons-nous en route. » Celle-ci s'empresse d'accomplir ses ordres, tandis que tous admirent et rendent grâce à Dieu pour un prodige si merveilleux et si manifeste. »

De retour dans leur village, la femme et le foulon racontent le miracle. Il trouve des incrédules. Alors pour les convaincre, le miraculé leur annonce qu'il mourra dans la première semaine de mai et qu'il sera enterré au lieu qu'il a choisi, ce qui, nous dit-on, se réalisa de point en point.

Dans le second récit, qui n'est guère qu'une variante, *ad usum Normannorum*, d'un des miracles les plus connus du saint, que l'on voit en particulier représenté sur une grande verrière de l'église du Tréport, nous voyons des gens de Normandie qui se mettent en mer, désireux de passer en Bretagne. Le temps est d'abord favorable, mais bientôt une tempête s'élève. Les passagers luttent vaillamment comme gens habitués de longtemps à ces assauts, mais leurs efforts son inutiles. Alors ils se décident à alléger le bâtiment en jetant à la mer tout ce qui le charge. Ils annoncent leur résolution au pilote et lui demandent de les aider à la réaliser. Mais celui-ci s'y refuse, déclarant qu'il a confié au Seigneur et au bienheureux Nicolas lui-même et son navire et tout ce qu'il possède. Que Dieu fasse donc, ajoute-t-il, ce qu'en aura décidé Sa Majesté, car pour moi je ne ferai pas autre chose. Je sais que celui-là auquel je me suis recommandé est puissant et capable, s'il le veut, de nous sauver tous de cette tribulation par ses mérites et ses œuvres. Et cédant à la fatigue de la

lutte soutenue et des inquiétudes éprouvées, il s'assied sur un des bancs du navire. Tout à coup il voit près de lui un homme à l'aspect vénérable, au visage éclatant et couronné de cheveux blancs.

Il croit d'abord que c'est un de ses passagers. Mais bientôt, frappé de l'éclat et du charme de ses traits, il lui demande qui il est. A une seconde question, le vieillard lui répond avec douceur qu'il est celui-là même en qui il s'est confié et qu'il est descendu du ciel tout exprès pour le secourir, qu'il arrivera au port avec tout ce qui lui appartient sans dommage ni péril. Le saint lui demande uniquement, dès qu'il aura touché terre, de ne point oublier d'offrir un cierge à Dieu qui l'a délivré du danger, au saint qui a été l'intercesseur : prescription à laquelle le pilote s'empresse d'obéir dès qu'il est débarqué.

Voici les deux autres récits littéralement traduits.

« Dans le château de Brionne, qui est éloigné de l'abbaye du Bec d'environ un mille, il y eut un homme appelé Isoard, père de Mobert, père de Raoul-le-Maçon, qui a été moine dans ladite église et de qui tenait le fait celui qui l'a raconté ici. Cet Isoard, possédant par hasard des reliques du bienheureux et très-illustre confesseur du Christ, saint Nicolas (c'est de l'huile qui coule de son saint corps), résolut d'élever dans son voisinage, auprès de chez lui, un autel en son honneur dans l'église de Ste-Marie, qui est au bas de la place, et de mettre lesdites reliques dans cet autel. Pendant qu'il procédait avec ardeur à la réalisation de son projet, avec l'aide d'un prêtre de ladite église, il arriva que l'on conduisait à la potence un jeune homme surpris en délit de vol. Derrière lui marchait sa mère, une veuve qui n'avait que cet enfant. Comme on était arrivé

devant ladite église, où les susdits faisaient cet autel vénérable, la pauvre femme courut dans la basilique et se mit à pleurer avec de grandes lamentations. A cette vue et en entendant ses cris, ceux-ci lui demandèrent pourquoi elle pleurait, et elle leur dit la cause de son chagrin. En l'entendant, le prêtre lui dit : « si tu veux que ton fils soit délivré, fais vite faire un chandelier à la mesure de cet autel que nous construisons, comme tu le vois, en l'honneur du bienheureux saint Nicolas, et promets de le remplir de cire s'il délivre ton fils. » En entendant ces paroles, la femme sortit en toute hâte de l'église, et fit aussi rapidement qu'elle put un chandelier, et revenant, elle entoura tout l'autel jurant de le faire remplir de cire en l'honneur du bienheureux saint Nicolas, si le saint confesseur venait au secours de son enfant. Et aussitôt sortant de l'église, elle courut après lui. Déjà il avait été conduit par trois exécuteurs hors de la ville, au lieu où l'on punissait les coupables. Aussitôt arrivés, ils lui avaient lié les mains et dressé une échelle contre le poteau et fait tous les autres préparatifs habituels. Quand tout fut prêt, le premier d'entre eux dit à son compère : « Monte au gibet et pends ce voleur. » Et celui-ci lui répondit : « Et toi qu'entends-tu faire ? Pends-le ; car je ne le ferai pas. » Et pourquoi, dit l'autre ? « C'est, répondit-il, que je ne peux pas », et l'autre : « Ce n'est pas moi non plus qui le pendrai ; car je n'ai plus la force de mettre la main sur lui. » Alors tous deux dirent au troisième : « Pends ce voleur, comme il nous est ordonné. » Mais lui répondit : » Je ne le ferai pas. » Et pourquoi, dirent-ils ? « Parce que, dit-il, je n'en ai pas la force, pas plus que vous, comme vous l'assurez vous-mêmes. »

« Et comme ils se redisaient entre eux pendant long-

temps les mêmes paroles, ils furent pris d'une grande terreur et d'un grand tremblement, et aussi vite qu'ils le purent, ils s'enfuirent du lieu l'un après l'autre, et le condamné resta seul sur la place avec sa mère qui se tenait à distance. Et quand ils furent ainsi restés assez longtemps, tremblants tous deux, assez loin l'un de l'autre, et comme personne ne revenait, la femme s'approcha et délia son fils, sans que nul y mît obstacle. Après quoi elle revint à l'église toute heureuse avec son fils, bénissant et glorifiant le Seigneur et son très-pieux confesseur Nicolas. Puis, après avoir accompli son vœu, elle revint chez elle, et il ne se trouva personne qui osât lui reprendre son fils pour rendre compte de la faute pour laquelle il avait été condamné au dernier supplice. »

« Quelques années plus tard, Robert, archevêque de Rouen, arriva audit lieu. Et entendant raconter ce miracle, il vint à l'église de Notre-Dame, où était le saint autel, et l'ayant fait ouvrir, il en tira les reliques et les fit porter à Rouen avec lui. »

L'auteur termine son récit en rapprochant cette histoire de celle de la femme adultère sauvée de la mort par l'intervention du Christ. C'est lui-même, dit-il, qui, pour l'amour et sur les prières de son excellent et pieux et éminent confesseur Nicolas, a délivré le voleur du supplice et des mains de ses bourreaux, car le Sauveur a permis semblable espérance à ses fidèles, leur disant dans son évangile : « Celui qui croit en moi fera lui-même les œuvres que je fais et de plus grandes encore. »

Le second récit rappelle quelque peu, comme le remarque l'auteur lui-même, ce miracle si fameux au moyen âge du juif et du chrétien, son débiteur, miracle dont s'était emparé le théâtre religieux. Mais les

détails sont différents et il offre une foule de circonstances tout à fait originales. « Il y avait dans la Pouille (nous sommes encore en terre normande, de par les héroïques prouesses des fils de Tancrède de Hauteville) un homme d'une extrême opulence. Comme il faisait un usage mauvais de son bien et le prodiguait sans songer à l'avenir, il finit par tomber dans une honteuse (c'est le texte qui parle), une honteuse pauvreté. Un jour, pressé par la nécessité, et craignant de se voir réduit à mendier publiquement, il alla trouver un juif, son voisin, avec lequel il était en relations familières et qui jouissait d'une grande fortune, le priant et suppliant de lui prêter de quoi relever sa pauvreté, lui promettant en même temps de lui rendre à un jour déterminé ce qu'il lui emprunterait. Et comme celui-ci, en sa qualité de juif, n'avait pas confiance en un chrétien, bien qu'il l'eût vu souvent à l'épreuve, et comme il lui demandait un gage, l'autre lui dit : « Je n'ai pour le moment aucun gage à te donner, mais, si tu veux, prends ce saint Nicolas que j'aime beaucoup et que j'honore autant que je le puis, comme tu le sais bien. Si tu y consens, je te le donnerai en nantissement. » « Ce Nicolas que tu m'offres comme arrhes de promesse, je n'hésite pas à le croire prud'homme, d'après tes déclarations et celles de bien d'autres et d'après l'éclat de ses miracles. Je sais, d'après sa renommée partout répandue, qu'il est de bonne foi, je n'hésiterai pas à prêter sous sa garantie tout ce que tu me demandes. Je crois en vérité qu'un homme aussi bon ne permettra pas qu'on me fasse tort de mon bien, quand il est confié sous sa garantie. Ils tombent tous les deux d'accord et le chrétien donne en gage son saint Nicolas, jurant et promettant de rendre l'argent à un jour déterminé.

Les promesses échangées, le juif donne au chrétien ce qu'il lui demandait, quatre livres d'or. Ainsi nanti, le chrétien se hâte de passer en Afrique, et favorisé par Dieu et par le secours de saint Nicolas, il ne tarde pas à reconquérir son ancienne opulence. Comme le jour fixé arrivait, le chrétien qui n'oubliait pas sa promesse s'en vint à la mer avec tout ce qu'il avait acquis, mettant à part dans une cassette de bois l'or que le juif lui avait prêté. Et là, par une volonté particulière de Dieu, il dut demeurer quelque temps retenu par les vents contraires. Mais le jour étant venu où il avait promis de rendre au juif son argent, et voyant qu'il ne pouvait se libérer, attendu que non-seulement le vent n'était point favorable à la traversée, mais que ce jour-là même il s'était élevé une tempête si violente que ni lui ni personne n'eût osé se mettre en mer, il commença à ressentir une violente angoisse et une profonde tristesse, craignant que le juif ne se crût trompé, et après cela n'en fit moins de cas de saint Nicolas. En outre, il craignait vivement que le juif ne s'en prît au saint confesseur de Dieu lui-même, qu'il avait fait son répondant. Tandis qu'il était tourmenté de ces inquiétudes au-delà de toute expression, mettant enfin son espérance dans le Seigneur et dans le saint qu'il craignait par dessus tout d'offenser, il vint au bord de la mer avec l'argent dont nous avons parlé, et se précipitant à terre sur le rivage, il pria ainsi avec larmes : « O Dieu, toi qui gouvernes toutes choses, qui contiens tout et que rien ne peut contenir, qui disposes toutes choses avant qu'elles n'existent, à qui toutes les créatures obéissent, qui connais les cœurs et les pensées de l'homme mieux que l'homme lui-même, car tu sondes les reins et les pensées, tu connais

ma volonté pure et loyale en ce point, et tu sais en quelle angoisse se trouve mon âme quand je me vois réduit à ne pouvoir réaliser ma promesse en ce jour. Mais, mettant ma confiance en toi, Seigneur, et en ton saint et bénin confesseur Nicolas, je jette à la mer, avec le coffret où il est enfermé, cet argent qui m'inquiète, et je prie et j'implore ta clémence toute-puissante, Seigneur, afin que par les prières et les mérites de ton bienheureux et très-fidèle confesseur Nicolas, par les mains de tes anges et par ta vertu, tu le veuilles faire transporter de telle sorte que mon créancier le reçoive, de quelque façon que ce soit, et que je sois dégagé de mon serment, et que mon Seigneur que j'ai fait mon répondant ne coure aucun risque. » En disant ces mots, il lança vivement dans les flots le coffret avec l'argent qu'il contenait. Et, se jetant à terre de nouveau en oraison, il le recommanda au Seigneur et à saint Nicolas. Cela fait, il revint à son hôtel. Mais le Seigneur clément et miséricordieux, qui a dit à ses disciples : « Si vous avez de la foi gros comme un grain de sénevé, vous direz à la montagne de se déplacer, et elle se déplacera » ; et dans un autre endroit : « Si vous demandez quelque chose à mon père en mon nom, cela vous sera accordé. » Le Seigneur, regardant la foi de cet homme et exauçant sa prière, par les mérites et l'intercession de son puissant et excellent représentant Nicolas, préserva si bien la cassette et son contenu à travers les abîmes de la mer et les ondes orageuses et bouleversées, qu'il la conduisit jusque dans le jardin du juif à qui elle devait être remise. Ce juif, en effet, habitait au bord de la mer; et en cet endroit la mer formait un enfoncement, et de cet enfoncement partait un petit ruisseau qui pénétrait dans le jardin du juif.

C'est là qu'en flottant sous la conduite de Dieu, la cassette arriva avec l'argent. Cependant, le chrétien demeuré en Afrique, après avoir en quelques jours achevé toutes ses affaires, se mit en mer avec tout ce qu'il possédait ; et, favorisé cette fois par le vent, vint avec trois navires aborder à son pays. Rentré chez lui, après y avoir déposé tout ce qu'il avait apporté, il se hâta de courir chez le juif. Ils se retrouvèrent tous deux avec la joie la plus vive, et après avoir échangé des compliments, ils s'assirent. Le juif lui demandant le récit de ses aventures, le chrétien répondit que tout lui avait au mieux réussi, grâce à la faveur de Dieu, à l'intervention de saint Nicolas et « au secours que vous-même m'avez donné ; car, aidé de l'argent que m'a prêté votre gracieuse amitié, je me suis grandement enrichi, si bien que non-seulement j'ai pu reconquérir mon ancienne fortune, mais une plus grande encore. Sachez cependant que j'ai été très-inquiet pour vous au milieu de mes prospérités. » De moi, et comment? répondit le juif. Et le chrétien : « Vous savez dans quel pressant besoin je suis venu vous trouver, et sous quelle garantie vous m'avez donné votre argent. Et moi, dans ces contrées éloignées, songeant toujours à vous et à ma promesse, au jour fixé j'ai voulu venir vous trouver ; mais ne pouvant le faire, mettant ma foi en mon Dieu et en celui que j'avais remis entre vos mains, comme mon garant, j'ai enfin confié à la mer l'argent enfermé dans une cassette, mais j'ignore ce qu'il en est ensuite advenu. » Le juif, à ces mots, répondit : « J'entends là des choses merveilleuses, et, comme je le pressens, nous allons en entendre de plus merveilleuses encore. Un jour, dit-il, et il n'y a pas bien longtemps de cela, je me promenais dans mon jardin,

et sur le bord de ce ruisseau qui le traverse ; tout à coup, je vis flotter sur l'eau un objet semblable à celui dont vous me parlez. Et le ramassant, ne sachant pas et m'inquiétant peu de savoir ce qu'il contenait, je le déposai avec d'autres objets dans mon garde-meuble. » En entendant cela, le chrétien le prie de le lui faire apporter. Et quand ce fut fait, en le voyant il le reconnut tout de suite, et, l'ayant ouvert, il trouva à l'intérieur l'argent tel qu'il l'avait arrangé. Et lorsque en se questionnant l'un l'autre, ils en furent venus à reconnaître, sans en pouvoir douter, que c'était le jour même où le chrétien avait promis au juif de lui rendre son argent et où il l'avait confié à la mer, plein de foi en Dieu et en saint Nicolas, que le juif l'avait trouvé et reçu ; dans un transport de joie, le chrétien se précipita à terre et commença à louer et à glorifier Dieu qui, par lui-même et par ses saints, opère de si éclatants miracles, et à exalter, avec de merveilleuses paroles, le très-glorieux et très-cher à Dieu tout-puissant confesseur Nicolas, et à rendre à ce glorieux et admirable serviteur de Dieu et protecteur des hommes des actions de grâces sans fin pour la grâce qu'il lui avait accordée. A cette vue, à ces paroles, et comprenant avec raison qu'il n'y a pas d'autre croyance véritable que celle des chrétiens et abandonnant l'erreur judaïque, le juif se régénéra dans la source intarissable et offrit l'or du chrétien au Seigneur et au bienheureux saint Nicolas, et le tint désormais et à tout jamais en un merveilleux honneur comme celui qui avait été l'auteur de son salut. »

Nous donnons ici le texte latin du plus intéressant de ces récits, en conservant fidèlement l'orthographe du manuscrit :

Extitit quidam vir in terra Apulie qui variis rerum exuberabat opulentiis. Hic itaque dapsiliter et prodige untens omnibus suis bonis, et in posterum non precavens, ad ultimum, ad ignominiosam devenit paupertatem. Interea necessitate cogente verens ne succumberet publice mendicitati, quemdam judeum adiit, sibi in multis familiarem et notum, qui in vicino commorabatur, quique pollebat rerum copiis, orans et multa prece deposcens ut ex suis facultatibus aliquid ei impertiendo commodaret unum, unde aliquo modo suam penuriam relevare valeret; simul promittens quodam certo tempore et determinato die redderet quidquid ille sibi commodaret. Cumque, ut pote judeus, christiano minime crederet, quamvis in multis notum eum haberet, sed pro hoc commodando arrabonem sibi deferri jussisset, ille qui venerat subintulit dicens: arrabonem ad presens non habeo quem tibi donare possim, sed si vis recipe sanctum Nicholaum quem multum diligo, et quem, ut possibilitas concedit, honoro, ut tu ipse scis. Hunc si vis loco arrabonis tibi tradam. Quod ille audiens, ut erat judeus, non abnuit; sed is talia perhibenti respondit : Nicholaum, super quo polliceris, te multis que aliis intimantibus, ejusque miraclis coruscantibus, non ambigo bonum esse virum. Et ejus fama volitante eum cognovi esse fidelem. Ea que postulas sub ejus fide pollicitanti omne, si ipse ita volueris, tibi non cunctabor commodare. Credo equidem tante bonitatis virum nullo modo res meas passurum defraudari ab aliquo sub ejus fide receptas. Itaque communi utrorumque consensu, Christianus tradidit eo loco arrabonis sanctum Nicholaum, jurans et promittens quodam die determinato redderet pecuniam. His igitur promissionibus formatis, quod petebatur judeus christiano contulit,

scilicet quatuor libras auri que appendebant XLVIII unciis. Quo accepto christianus, quam citius potuit, transmeavit in Africam. Domino itaque sibi favente, et beato Nicholao opitulante, ad pristinam diviciarum suarum rediit abundantiam in brevi tempore. Cum autem jam definitum tempus advenisset, christianus non immemor sue promissionis, cum omnibus que comparaverat et adquisiverat venit ad mare, separatim ponens pondus auri quod judeus commodaverat in una cassellula lignea; cum que illuc venisset, domino disponente, remansit ibidem aliquantisper, nullo prospero vento afflante. Et cum dies adesset quo promiserat se redditurum judeo pecuniam, et videret nullo modo id se posse facere, quia non solumventus non erat ei aptus ad transmeandum, sed etiam tanta tempestas ipsa die fuerat exorta in mari, ut nec ipse us nec aliquis alius aussisit ingredi maria, cepit nimium in semet anxiari et mestus esse, timens ne judeus eum fallacem deputaret, et beatum Nicholaum, deinceps minus carum per hoc haberet. Insuper hoc quam maxime timebat ne ipsum sanctum domini confessorem, quem fidejussorem posuerat, incurrefaceret. His angustiis ultra quam dici potest constrictus, tandem in domino et in sancto, quem maxime timebat offendere, spem suam ponens, cum supra scripta pecunia venit ad mare; et projiciens se in terram, super oram maris, cum lacrimis, ita oravit : Deus qui cuncta regis, et per quem cuncta reguntur, qui contines omnia et a nullo contineris, qui disponis omnia antequam fiant, cui cuncte creature deserviunt et obediunt, qui mentes et cogitatus hominum scis melius quam ipsimet ipsi, nam es scrutator renium et cogitationum, tu Domine, tu scis voluntatem meam puram et integram in hac re,

et scis in quanta angustia animis meus versatur, eo quod id quod promiseram meista die peracturum, per me implere non possum. Sed in te domine et in tuo sancto ac benignissimo confessore Nicholao ponens fiduciam, pecuniam ipsam pro qua sollicitor, ut est clausa, cum vasculo mitto in mare, et oro et deprecor omnipotens clementiam tuam Domine utorationibus ac meritis beatissimi tui et fidelissimi confessoris Nicholai, per manus angelorum tuorum tue que virtutis, sic transferri jubeas, ut ille cui debeo quocumque modo habeat, et ego liber sim a juramento ; et meus Dominus quem pro me fidejussorem posui non incurrat. Hec dicens, impetu magno misit vasculum illud cum pecunia intus posita in fluctibus. Et iterum projiciens se in terram, orans commendavit eam Domino et beato Nicholao. His peractis rediit ad hospicium suum.

At clemens et misericors Dominus qui dixit discipulis suis : « Si habueritis fidem ut granum sinapis, dicetis monti transferri hinc et transferetur ; » et alio loco : « Si quid pecieritis patrem in nomine meo, fiet vobis » fidem hominis hujus respiciens, preces que ejus exaudiens meritis et intercessione sui almifici et precellentissimi presulis Nicholai, sic per anfractus maris et per tempestuosas ac fragosissimas undas illud vas servavit integrum cum pecunia intus posita, ut usque in ortum judei cui debebatur perduceret. Manebat siquidem idem judeus prope mare, et in illo loco sinum quemdam faciebat mare ex se, et de ipso itidem sinu quidam rivulus disjungebatur qui decurrebat per ortum hominis judei, in quo natando, Dei ductu, pervenit cassellula cum pecunia. At christianus in Affrica aliquantulum demorans per aliquot dies, peractis omnibus pro quibus ierat, cum omnibus que habebat venit ad

mare, et prospero Euro flante, leto cursu cum tribus onustis navibus appulit ad proprium portum. Veniens autem domum, et repositis omnibus que attulerat, festinanter perrexit at judeum; et videntes se, invicem gavisi sunt gaudio magno, et post salutationes resedere. Judeus interrogans quid et quomodo illi cetera accidisset christianus respondit: « Deo propitio et beato Nicholao oppitulante, et tuua gratia adjuvante, bene et obtime. Nam de pecunia quam in tua carissima amicitia commodavisti multa adquisivi, ita ut non solum ad pristinam verum ad majorem rerum habundantiam sim perductus. Scias me de te valde fuisse sollicitum in ipsis meis prosperis successibus. » Judeus respondit: « de me quid? » et christianus: « Scis in quanta veni ad te necessitate et sub quali fide tradidisti mihi tuam pecuniam. Ego autem in illis partibus degens, non immemor tui, immo promissi mei, die determinata volui ad te transmeare, sed nullo modo valens, in fide Dei mei et illius quem pro me fidejussorem apud te posueram, tandem pecuniam in mari posui inclusam in una casellula. Sed quid deinceps de eadem pecunia sit adventum prorsus ignoro.

Judeus hec audiens respondit: Mira audio, et, ut reor, mirabiliora audiemus. Una die, inquiens, non multis diebus transactis, ego spacians per ortum meum, et super ripam fluvioli qui ibidem decurrit perambulans, subito et improviso vidi fluctuare quoddam vas tale in aqua. Et accipiens illud, nesciens, nec multum curans quid intus haberet, posui inter alia mea reposita. Audiens hoc christianus summis precibus postulat ut coram afferretur. Quod cum fuisset allatum, videns illud christianus protinus recognovit, et aperiens illud, pecuniam que, ut posita erat intus, inveniens, simulque

comperto ad invicem certa probatione illo die quo se promiserat judeo redditurum pecuniam, et in quo Dei et beati fiducia illam in mare posuerat, ipso eodemque die illam judeum reperisse et accepisse, pre nimio gaudio et letitia christianus in terram se projiciens cepit Dominum collaudare et magnificare qui ipse per se et per sanctos suos tanta ac talia operatur miracla, ipsum que preclarissimum ac Dei omnipotentis dilectissimum confessorem Nicholaum miris vocibus attollere, grates que innumeras persolvere, pro beneficio ab ipso inclito et admirabili Dei cultore et hominum subventore Nicholao sibi concesso. Hec videns et audiens judeus, intelligens que vera ratione non esse aliam veram fidem ni quam christiani colunt, et judaica perfidia se removens, fonte perenni est regeneratus, ipsumque pondus auri Domino et beato Nicholao obtulit, et semper deinceps ut salutis sue auctorem miro coluit honore.

***De quelques antiquités récemment signalées en Normandie*, par M. E. de Beaurepaire, secrétaire de la Société.**

Tout ce qui se rattache aux productions de la civilisation romaine dans les Gaules présente un tel intérêt, que depuis son établissement notre Société s'est toujours appliquée à recueillir, à dessiner ou au moins à décrire les moindres débris de ce genre découverts dans le sol normand. C'est pour suivre ces traditions qu'il nous a paru opportun de consigner dans le Bulletin quelques brèves observations relativement à la tête de jeune faune de Lisieux, aux fragments de sculpture de Vieux et au buste en bronze de la bibliothèque de Coutances.



Tête de jeune satyre en marbre blanc trouvée à Lisieux.

C'est à l'un de nos plus zélés confrères, M. Moisy, qu'est due la découverte de la tête de faune, qu'à raison de sa beauté exceptionnelle, nous avons mentionnée en tête de cette revue.

Dans les premiers mois de l'année 1874, M. Moisy eut l'occasion de pratiquer des fouilles au nord de la ville de Lisieux, à l'extrémité est de la rue des Abattoirs, sur une parcelle de prairie désignée sous le nom de Grand-Jardin, et qui paraît être l'emplacement d'un cimetière gallo-romain assez étendu.

Les recherches de l'explorateur n'ont pas été infructueuses, elles ont amené tout d'abord au jour un grand nombre de fragments de vases, en terre samienne, d'une grande richesse de décoration.

Au milieu des rinceaux et des guirlandes ordinaires on distingue des scènes de chasse, des combats de gladiateurs, des danses de faunes et de bacchantes. Au fond de deux vases on lit les noms ANDEEN.. MRRI•L...; sur un autre fragment, dans un cartouche élégant, sur le flanc même du vase, apparaît un autre nom, ADESLA, suivi de la lettre M ou W (1) qui ne permet guère de douter que ce ne soit là la désignation du fabricant. Cette inscription au lieu d'être en relief comme les deux précédents est en creux.

Près de ces céramiques brisées se trouvait une merveilleuse tête en marbre blanc qui touchait pour ainsi dire à une assiette à trois pieds, en terre noirâtre, d'un

(1) Cf. Sigles figulins de Schuermann. *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXIII, p. 45-183. ANDE... AND... MRI.

2. Adgesila ou Ágesila. Schuermann indique la forme Agesilus, p. 37. Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, p. 206.

diamètre de 17 centimètres. Au même endroit, mais un peu plus loin, on put recueillir une tasse et une soucoupe en terre de Samos, réduite en morceaux, mais qu'il a été possible de reconstituer; une statue en terre blanchâtre sans tête, dont la hauteur totale avait pu atteindre 20 centimètres; un vase entier en terre rougeâtre avec couverte blanche en partie effacée, des fragments de verre bleuâtre, deux clefs en fer, une agrafe en bronze oxydé, trois anneaux en bronze, des clous de diverses grandeurs, deux pièces de monnaie frustes, deux défenses de sanglier et trois crânes de petits animaux dont il n'a pas été possible de déterminer l'identité. La tête en marbre blanc jetée ou déposée au milieu de tous ces débris méritait une attention toute particulière. C'est en effet un morceau de sculpture de la plus haute valeur, que l'on s'étonne de rencontrer enfoui aux abords d'une ville de la Seconde Lyonnaise. Voici au surplus en quels termes notre ancien directeur, M. Heuzey, dont la compétence est si connue en pareille matière, appréciait récemment cette œuvre distinguée :

« La tête de marbre qui nous a été soumise est, « comme l'a très-bien vu M. Moisy, celle d'un petit « faune ou d'un *satyrisque* pour prendre l'expression « grecque. A peine commence-t-on à distinguer sur « son front les deux légères protubérances qui accusent « la prochaine apparition des cornes :

« Cui frons turgida cornibus
« Primis....

« La physionomie est surtout remarquable par le « naturel et par la franchise du rire. Sous ce rapport

« le fragment de Lisieux se rapproche du joli buste « de jeune satyre rieur qui est venu de Vienne en « Dauphiné au Musée du Louvre : c'est la même « expression de gaieté communicative, mais qui se « montre ici avec toute l'ingénuité de l'enfance. « La direction du cou, en opposition avec le mou- « vement de la tête un peu relevée et tournée de côté, « fait voir que le corps de la statue participait tout « entier à cette expression joyeuse par la vivacité de « l'attitude et du geste.

« Ce qui fait surtout l'intérêt de la découverte de « M. Moisy, c'est que l'on n'est pas habitué à ren- « contrer dans les régions de la Deuxième Lyonnaise « des ouvrages d'une exécution aussi libre et aussi « franche, et qui appartiennent comme ce fragment à « la classe des belles sculptures antiques de nos « musées. Le travail et le style sont excellents ; ils ont « toutes les qualités désirables de sûreté, de largeur, « de souplesse, sans aucune des imperfections qui « trahissent la décadence du goût ou le contact de la « barbarie. Si l'artiste n'a pas pris soin peut-être de « fondre suffisamment dans le modelé général les « trouées du trépan qui se devinent aux coins de la « bouche, aux fossettes des joues et dans une boucle « de la chevelure, cette négligence est celle d'une « main exercée qui joue familièrement avec le marbre. « Les qualités de ce fragment sont telles, en un mot, « que s'il avait été découvert à Arles, à Rome ou même « à Athènes, on en serait certes moins étonné que de « le rencontrer dans le pays des Lexoviens. Quant à « la matière, c'est un marbre très-blanc, à grain serré, « à paillette fine et rare. Je l'ai soumis à l'examen de « plusieurs personnes qui ont la pratique des marbres

« statuaires, elles s'accordent avec moi à le considérer « comme un marbre grec, bien qu'il n'offre les caractères « particuliers ni du Paros ni du Pentélique (1). »

Nous ne nous permettrons de rien ajouter, en renvoyant les lecteurs curieux d'étudier à fond cette œuvre remarquable à l'étude magistrale et si attachante que lui a consacrée M. Heuzey. Nous espérons pouvoir la reproduire prochainement dans ce Bulletin, d'après un excellent dessin qu'avec sa complaisance habituelle M. Costard a mis à notre disposition.

Bien que le vase en bronze trouvé à Urville et le buste de la bibliothèque de Coutances aient été déjà l'objet de nombreuses dissertations, ils présentent un intérêt si sérieux qu'il nous paraît opportun de résumer ici les observations auxquelles ils ont donné lieu. Le vase, connu aujourd'hui sous le nom de vase d'Urville, a été découvert, il y a quelques années, par un sieur Duclos, aux abords du pont de la Roque. A peu de distance de cet endroit se voient encore les restes d'un campement dit Camp de César, et l'on a rencontré sur ce point, à diverses reprises, des objets antiques d'une plus ou moins grande valeur. Parmi eux se trouvait une marmite en bronze qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Dolley.

C'est M. Quénault, notre dévoué confrère, qui le premier a appelé l'attention sur le vase d'Urville. Au moment où il fut extrait du sol, il était rempli de gravier agglutiné et recouvert d'une belle patine : malheureusement, après l'avoir débarrassé de son con-

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVII, p. 90. *Quelques observations sur la sculpture grecque en Gaule*, par M. Heuzey.



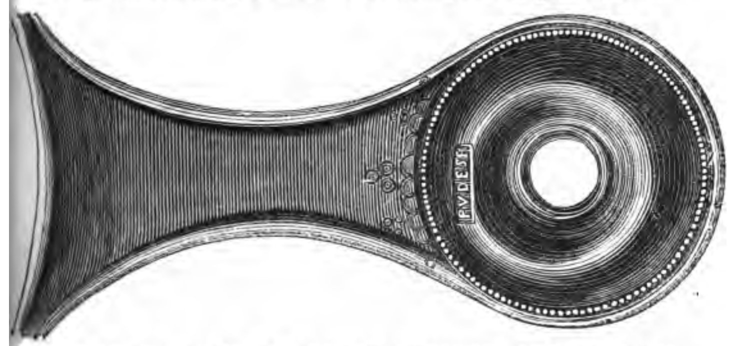
15

Vase d'Urville.

tenu, il fut nettoyé comme un ustensile ordinaire, de « manière à pouvoir figurer avec avantage au milieu « de la batterie de cuisine de l'auberge du sieur « Duclos (1). »

Quand un étranger de distinction entrait dans la maison, on lui montrait invariablement le vase, en expliquant qu'il était de provenance anglaise et qu'il avait été perdu vraisemblablement par quelque navire jeté à la côte. — Un examen attentif permit sur-le-champ à M. Quénault de faire justice de cette attribution. Le vase était un ustensile culinaire, une casserole : il portait à l'intérieur des traces d'étamage; mais les ornements dont il est revêtu et l'inscription *Pudens* qui se lit sur le manche, ne permettent pas de révoquer en doute son antiquité. Voici, du reste, en quels termes il est décrit par M. de Longpérier :

« Le poids de l'objet est d'environ 1 kilogramme; « sa contenance, d'un litre et demi; sa longueur, com-



« pris le manche, de 33 centimètres; sa hauteur, de 10; « son diamètre, de 13.

(1) *Le vase d'Urville*, par M. Quénault. Société académique du Cotentin, t. II, p. 57.

« Le vase est un ustensile culinaire, une casserole
« d'un travail très-fin et très-distingué. Cette casserole
« porte la signature de son fabricant : PUDĒS F.,
« *Pudens fecit*, avec l'anouwara sur l'*e*.

« Le vase porte à la partie inférieure une série de
« filets presque cylindriques finement évidés, pris dans
« la masse, au tour en l'air. »

Dans l'opinion de M. de Longpérier, ces filets concentriques n'auraient pas eu pour but unique d'orner cette partie du vase, mais d'en accroître la surface et d'aider à l'absorption d'une plus grande quantité de chaleur dans un temps donné, en d'autres termes de hâter l'échauffement du contenu du vase lorsqu'il était placé sur le feu. Le savant archéologue inclinerait en outre à penser que cette casserole, fabriquée par un bronzier du nom de *Pudens*, aurait dû passer par Alise, cité de l'Arvernie, où se trouvaient alors les seuls ateliers qui pratiquassent l'opération de l'étamage. La place du vase d'Urville était naturellement indiquée au musée de Coutances, nous croyons malheureusement savoir qu'il a été acheté par un étranger, et qu'il fait aujourd'hui partie d'une collection particulière.

Deux casseroles du même genre ont été trouvées, l'une à Villeurbanne (Rhône), l'autre à Corseul (Côtes-du-Nord). Elles portaient l'une et l'autre sur le manche l'estampille du fondeur *Draceius. F.* L'une d'elles, comme la casserole d'Urville, offrait des traces d'étamage.

C'est encore à M. Quénault que nous devons la mise en évidence du bronze antique de la bibliothèque de Coutances (1). Acheté vers 1820 par M. Le Pesant,

(1) *Mémoires de la Société Académique du Cotentin*, t. III, p. 217-224. *Buste antique du musée de Coutances*, par M. Quénault.



Buste de la Bibliothèque de Coutances.

maire de la ville, au château de Thorigny, par un prix minime, il avait été longtemps relégué dans un coin obscur, lorsque M. l'abbé Deligand, aumônier de Mgr Bravard, et sculpteur distingué, appela sur lui l'attention des savants de la localité : depuis, M. Quénault, dans une série de communications, a essayé d'en éclaircir l'origine et d'en faciliter l'interprétation. Sur tous ces points, malgré les efforts consciencieux qui ont été faits il reste encore bien des incertitudes.

Il est d'abord difficile de savoir si ce buste vient de Vieux, comme on l'a un instant soutenu, ou a été acheté par les Matignon, en Italie; il faut, dans tous les cas, renoncer à y voir une représentation de Titus Sennius Solemnis destinée à couronner le piédestal célèbre connu sous le nom de *marbre de Thorigny*. L'inspection de la partie supérieure de ce stylobate révèle, en effet, par les traces des crampons qui s'y voient encore, qu'il devait être surmonté d'une statue en pied et non d'un buste. Nous croyons aussi que l'on ne saurait soutenir aujourd'hui que le buste de la bibliothèque de Coutances est un buste de l'empereur Hadrien; il ne se rapproche guère, en effet, par son aspect général, des statues connues de cet empereur, et des belles médailles qui nous en ont été conservées; il y a plus, l'arrangement de la chevelure est entièrement différent. C'est ce que M. Heron de Villefosse a fait parfaitement ressortir dans les termes suivants :

« Pour ne citer que quelques traits, écrit-il, dans les images d'Hadrien, le visage est plus arrondi, les joues plus remplies, les lèvres plus serrées, le front moins haut et surtout moins découvert; la chevelure est toujours ramenée intentionnellement sur le front et forme comme une couronne de cheveux arrangés au

fer; il y a là un détail de coiffure très-caractéristique qui ne saurait échapper à l'observateur. Le biographe de cet empereur, Spartien, nous en donne la raison :

« Statura fuit procerus, forma comptus, flexo ad pectinem capillo, promissa barba ut vulnera quæ in facie naturalia erant tegeret. . . . . Il frisait ses cheveux et laissait croître sa barbe pour cacher des cicatrices naturelles qui déshonoraient son visage. Voilà pourquoi ses cheveux ne sont jamais rejetés en arrière et ne sont pas relevés en toupet à la partie supérieure du front, comme sur le buste de Thorigny (1). »

Dans l'opinion du savant critique, ce buste ne représenterait pas Hadrien, mais serait très-probablement le portrait d'un grand personnage, contemporain de cet empereur. — Ce sentiment fut partagé par MM. de Longpérier, Clément de Ris et Chabouillet.

Depuis, la manière de voir de M. de Villefosse s'est quelque peu modifiée, et il a fait part de ses impressions nouvelles à M. Palustre dans une lettre dont nous reproduisons les passages essentiels :

« Le buste, écrit-il, a été exposé pendant six mois dans les galeries du Trocadéro. Tous ceux qui l'ont examiné avec attention ont pu se convaincre que, dans ses parties principales, il a été entièrement modifié par une réparation moderne.... Le travail de la chevelure n'est pas antique. Les oreilles et le cou sont également modernes.

« Reste le masque sur lequel on peut facilement constater les traces des réparations. Les parties antiques se réduisent à une partie du front, les yeux, le nez à peu près en entier, presque toute la joue droite

(1) *Bulletin monumental*, t. XLIII, p. 189. Lettre à M. Palustre.

avec la barbe adhérente. Je crois la lèvre inférieure antique, ainsi que les quelques poils qui en dépendent; mais tout le reste est de la même époque que la chevelure ou retouché au moment où elle a été faite.

« C'est probablement au XVII[e] siècle que ce pauvre masque a subi une transformation complète. Il est devenu ainsi un *antique irréprochable*, digne de figurer dans les galeries d'un grand seigneur. Je pourrais citer telle statue de la salle des empereurs romains au Louvre, garantie par une étiquette officielle, dont l'*invalidation* serait aussi nécessaire que celle du buste de Coutances (1). »

Pour être fidèle à notre rôle de rapporteur, nous devons dire que ces conclusions de M. de Villefosse sont formellement contestées par M. Quénault. Pour lui, le buste de Coutances est antique dans toutes ses parties; il a sans doute subi quelques détériorations, mais l'examen le plus sévère et le plus minutieux ne lui a pas permis de constater l'existence d'une seule des retouches signalées par M. de Villefosse. Grâce à l'obligeance de M. Palustre, nous pouvons reproduire ici dès aujourd'hui le buste de Coutances; plus tard nous ferons connaître la réponse détaillée que M. Quénault se propose d'opposer aux critiques dont cette œuvre d'art a été l'objet.

Les débris remarquables de décoration architecturale exhumés du sol de Vieux, qui nous ont été signalés par M. Guillot, notre confrère, juge de paix à Évrecy, n'ont pas pour nous un moindre intérêt. Leur découverte remonte déjà à une date assez éloignée; elle a été en

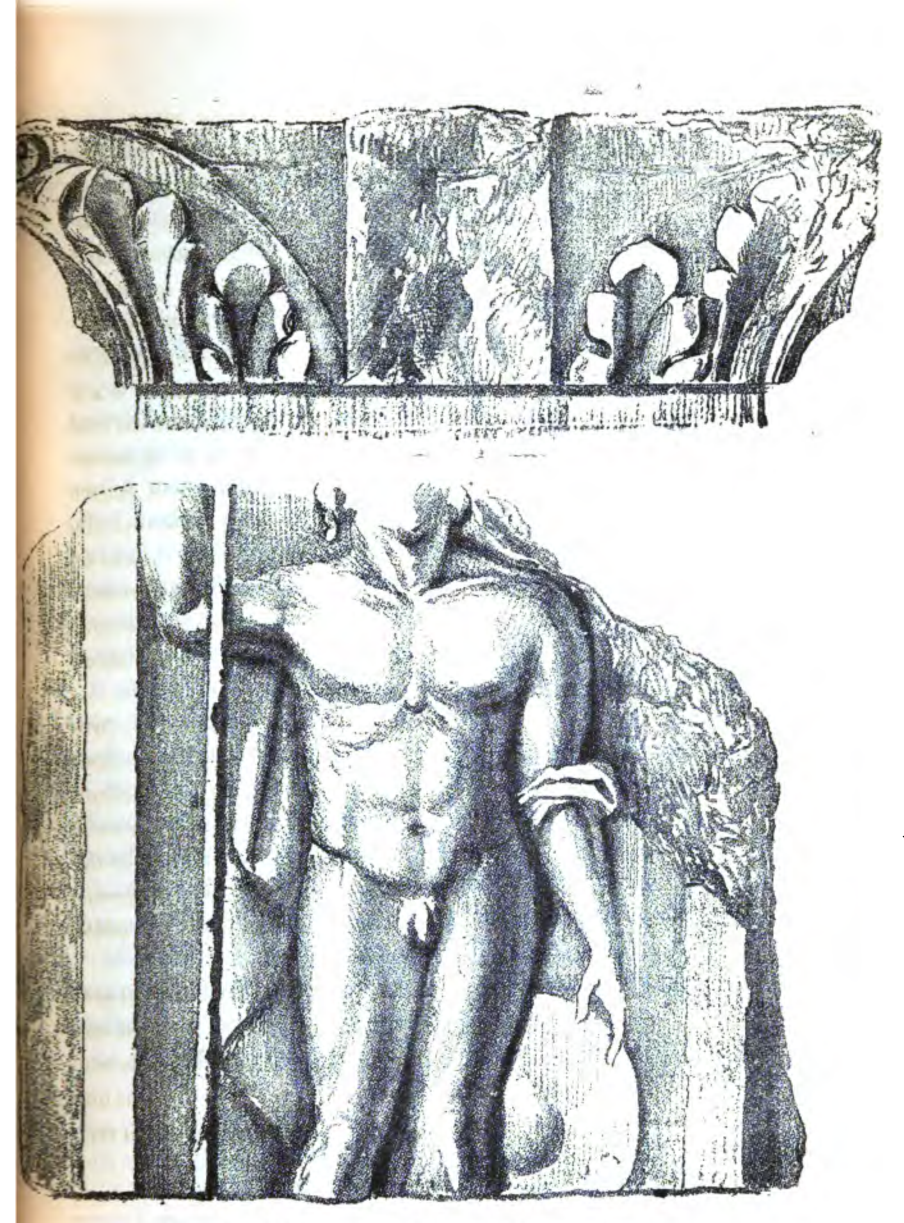
(1) *Bulletin monumental*, t. XLIV, p. 690, 1878. Lettre à M. Palustre.

effet la conséquence des travaux entrepris au mois de mai 1873, pour l'agrandissement du chœur de l'église de Vieux. Tout d'abord les ouvriers, en creusant la terre, pour arriver au sol vierge destiné à recevoir les fondations du nouvel édifice, mirent en évidence une série de cercueils en pierre à couvercle tectiforme, qui furent impitoyablement brisés. Les menus objets qu'ils renfermaient furent perdus ou dispersés, à l'exception d'un glaive en fer fortement rongé par la rouille. Il a été trouvé, dans une de ces auges de pierre, placé au côté droit du squelette. Il mesure en longueur 55 centimètres, dont 18 pour la poignée, qui conservait encore quelques restes du manche en corne dans lequel elle avait dû s'engager, et 2 pour un renflement, sorte de garde qui séparait la lame de la poignée. Les cercueils étaient à environ 1 mètre de profondeur, et au-dessous d'eux, avant d'arriver au sol primitif il y avait encore environ 1 mètre de terre remuée (1).

Mais la trouvaille la plus inattendue devait se produire sur un autre point : en abattant la côtière nord du chœur, les maçons rencontrèrent dans les fondations une grande quantité de pierres provenant évidemment de la démolition d'un édifice ancien. Au milieu de ces décombres se remarquaient deux pierres d'une dimension considérable et d'une grande richesse de décoration.

Le premier de ces blocs, haut de 85 centimètres et présentant un développement de même dimension, est une pierre d'angle, dont les deux faces exposées à la vue nous offrent chacune une figure en relief placée dans une sorte de cadre ou enfoncement creusé dans la pierre,

(1) Tous ces détails nous ont été fournis par M. Guillot.



Bas-relief de Vieux et fragment de chapiteau.

large de 60 et profond de 8 centimètres; la plus grande épaisseur du relief est également de 8 centimètres, de sorte que les parties les plus saillantes de la figure arrivent au niveau de l'encadrement qui les contient (1).

Sur l'une des faces est représenté un guerrier debout, nu, dont les formes sont modelées avec habileté. De la main droite levée il tient une lance dont l'extrémité supérieure a disparu : le bras gauche tombe le long du corps et la main vient s'appuyer sur un bouclier rond à *umbo* très-apparent. La partie inférieure de ce relief n'existe plus. La tête, dont on n'aperçoit qu'une portion très-mutilée, laisse voir du côté droit une mèche de cheveux descendant sur le cou. En arrière, le sculpteur a disposé les plis d'une sorte de manteau retenu seulement par le bras gauche.

Il eût été intéressant de rapprocher cette figure d'un autre bas-relief de pierre « d'un pied de hauteur et quelque chose moins de largeur, qui fut extrait du sol de Vieux et porté au château de Magny en 1697. La tête du personnage était brisée, mais le reste était d'un travail délicat et bien entendu (2). »

L'autre face, beaucoup plus mutilée que la première, nous offrait à l'origine une femme nue dont le corps se détachait sur un fond formé par un vêtement élégamment rejeté en arrière. La partie qui s'étend du nombril au genou a seule été respectée.

Le second bloc a fait partie d'un chapiteau d'angle; il

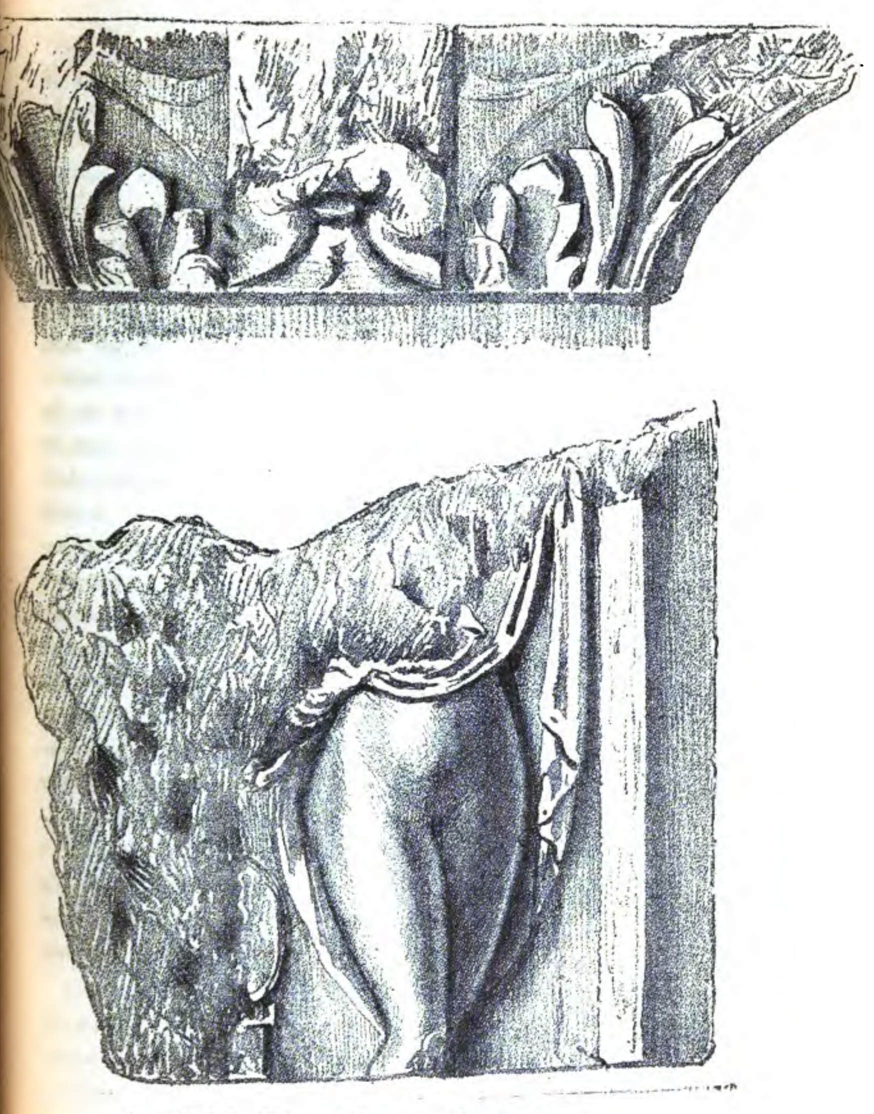
(1) Lettre de M. Guillot du 25 février 1874.

(2) Lettre de Galland, *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. III, p. 166. Ce bas-relief représentait Mercure, reconnaissable encore à son caducée.

mesure 1 mètre 15 centimètres de long sur 36 centimètres de hauteur. Les feuillages qui en constituent la décoration sont traités avec une certaine largeur. Le centre de chaque face et les extrémités sont déplorablement mutilés.

Ce n'est pas la première fois, du reste, que des fouilles sur l'emplacement occupé par l'église ramènent au jour des débris antiques. C'est en effet à l'intérieur de cet édifice, en creusant une fosse, que fut découverte l'inscription de *Novius Victor* dont il est question dans une lettre de Galland à Daniel Huet (1). Quoi qu'il en soit, il est évident que les deux pierres sculptées que nous venons d'étudier ont dû faire partie d'un édifice considérable, dont l'ornementation extérieure avait été l'objet d'un soin particulier. Grâce à la générosité de M. Guillot, auquel nous exprimons ici toute notre reconnaissance, ces fragments intéressants de l'art romain dans les Gaules, sauvés par son intervention et achetés de ses deniers, font aujourd'hui partie du musée de notre Société. Ils attestent aux yeux de tous la splendeur passée de cette antique cité des Viducasses, qui nous a donné en 1580 les inscriptions de Titus Sennius Solemnis et qui nous réserve peut-être encore dans l'avenir d'autres révélations. Nous reproduisons ici ces sculptures d'après des dessins qu'a bien voulu exécuter, pour nous, notre dévoué confrère, M. le docteur Pépin. Nous lui adressons nos sincères remercîments.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. III, p. 165,



Bas-relief de Vieux et fragment de chapiteau.

Étude sur un embranchement des voies de Bayeux et Vieux à Jublains. — Communication de MM. Jules Appert et Jules Tirard.

Deux voies antiques partant, l'une de Bayeux et l'autre de Vieux, se réunissaient sur les communes de St-Pierre-la-Vieille et la Villette, dans les champs de la ville où l'on trouve les vestiges d'un assez vaste établissement gallo-romain. Là elles n'en formaient plus qu'une seule qui allait à Jublains et au Mans.

Embranchement de ces routes, le chemin dont nous allons nous occuper s'en détache un peu au-dessous de leur point de jonction, à Orbigny, et se dirige vers Pontécoulant, en traversant la commune de Proussy à l'ouest, à peu de distance d'un lieu dit la *Vieille-Ville*, emplacement d'habitations disparues.

Il arrive à Pontécoulant par la *Butte-St-Michel*, où s'élevait la primitive église, qu'a remplacée l'église actuelle, dont la construction remonte à l'époque romane, comme le témoignent les restes de maçonnerie à feuilles de fougère qu'on remarque dans les murs de la nef. Sur ce point il est bordé de sépultures mérovingiennes ou franques, que chaque année on met à découvert en remuant les terres.

Ainsi que dans la plupart des localités traversées par de vieux chemins, la tradition locale a conservé le souvenir de combats qui se seraient livrés au *passage* de Pontécoulant.

Un autre chemin passe à Pontécoulant ; de là ce nom de *passage* ajouté au nom de cette localité. Il paraît venir de Jort, franchit l'Orne au Gué-de-la-Bataille, traverse la bruyère de Clécy, puis la commune de

Proussy, auprès du petit établissement gallo-romain du Coudray et arrive à Pontécoulant, d'où il se dirige par l'hôpital de Courval, le pavé de la Couarde, la rue Millière, etc., vers Étouvy et Coutances.

Nous consignons ces détails parce qu'il nous semble que rien ne doit être négligé lorsqu'il s'agit de la recherche des voies antiques, et nous reprenons la description du chemin. Dans son parcours sur la commune de St-Germain qu'il traverse ensuite, il prend le nom caractéristique de *Chemin-Chaussé* ou de *la Chaussée*, et passe auprès de l'emplacement de l'ancien château de St-Germain. Plus loin, à peu de distance de son tracé, se trouve le hameau de la *Vieille-Ville*, puis la Haie-Allix et Gouvix, où s'élevait jadis un château entouré de douves, comme celui de St-Germain. Sur ce point il porte le nom de *Chemin-aux-Larrons*. Il entre sur la commune de Moncy au carrefour des Trois-Croix, formé par le croisement du chemin avec une ancienne route, appelée autrefois le *Chemin de César*, et qui disparaît au-dessous de Moncy.

On trouve en cet endroit les vestiges d'un petit établissement antique, un puits bouché, des débris de tuiles et de poteries en terre cuite.

Après les Trois-Croix et le village de la Londe, le chemin, inclinant légèrement à gauche, débouche dans la route de Condé à Tinchebray, au lieu dit le Pont-d'Hienne, autrefois Pont-de-Guyenne, du nom de la rivière sur laquelle il est établi.

De Pontécoulant à ce point le chemin a cette rectitude de tracé qui caractérise les voies antiques, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant la carte de l'État-Major.

Il disparaît au-delà du Pont-d'Hienne. Il est à présumer qu'il traversait le Noireau à gué, au pied du

mont de la Rochette, au sommet duquel on voit les vestiges d'un retranchement connu sous le nom de *Câtillon* ou *Clos-au-Sergent.*

On le retrouve à peu de distance de là, auprès du village de la Moissandière, d'où il se dirige vers la commune de Fresne, en passant près de la Grullière, la Rosée et la Motte-Bigot. Dans ce trajet il portait au moyen âge le nom de *Chemin-Chaussye*, ainsi qu'on le voit dans un aveu rendu en 1497. « Colin Durand, « lit-on dans ce titre, confesse et avoue tenir par foy « et hommage une vavassorerie qui est assise en « plusieurs pièces et portions, c'est à savoir : 15 acres « environ, jouxte, d'un costé, le *Chemin-Chaussye,* et « d'autre costé, le chemin de la Motte-Bigot. »

A la Brigaudière il traverse la route de Flers à Tinchebray et passe par le hameau des Bruyères. Dans ce trajet on remarque un talus surplombant de trois à quatre pieds sur le chemin et offrant des traces d'encaissement. Il se pourrait que ce fût un reste de l'ancienne chaussée.

Plus haut on remarque aussi, sur la droite et cotoyant le chemin, un sentier étroitement encaissé entre deux masses de fossés.

Cette particularité a été rencontrée ailleurs, et voici ce qu'à son occasion on lit dans le tome XXX, page 141, des Congrès archéologiques, Mémoire sur les voies romaines du pays des Sylvanectes :

« J'ai noté, dit M. Caudel, auteur de ce mémoire, cette particularité chaque fois que je l'ai rencontrée : elle peut devenir l'objet de remarques intéressantes pour ceux de nous qui s'occupent des voies. Les petites voies étroites, enfoncées et solides que l'on retrouve souvent, cotoyant les voies romaines, sont-elles tou-

jours, comme on l'a prétendu, des fossés ? N'ont-elles pas été bien souvent plutôt des voies ouvertes et conservées par les habitants ? » Nous n'avons pas à nous prononcer sur la question posée par M. Caudel, et c'est à titre de renseignement seulement que nous citons la particularité intéressante que nous venons de signaler.

C'est au-dessus de la Brigaudière que commence l'encaissement de chaussée auquel le chemin doit son nom. Plus ou moins bien conservé, mais toujours apparent, reconnaissable à première vue, cet encaissement continue, sans aucune interruption, jusqu'auprès de l'ancien télégraphe de St-Cornier, où la route actuelle de Tinchebray à Domfront le fait disparaître.

Après le carrefour Bosquet, ou des Quatre-Croix, le chemin passe auprès des villages de la Butte, Blanche-Lande, la Tardivière, la Maçonnière, etc. Au-delà de la Cognetterie, il suit quelque temps une ligne parallèle à celle de la route de Domfront, dans laquelle il se perd plus loin.

Comme à St-Pierre-d'Entremont et à Fresnes, il porte le nom de *Chemin-Chaussé*, sur les communes de Chanu et St-Cornier. On lit, en effet, dans un aveu rendu au comte de Flers, par une veuve Montembault, en 1767, que celle-ci déclare « tenir une masure, située « paroisse de Chanu, nommée la Maçonnière, qui « joute les terres de St-Cornier, la Tardivière, la « Fresnaye, etc., et d'un côté le *Chemin-Chaussé.* » Ce nom figure ailleurs dans le même titre.

Comme en 1767 et durant le moyen âge, ce nom de *Chemin-Chaussé* est appliqué encore de nos jours au chemin que nous avons exploré, et c'est celui sous lequel nous l'ont désigné toutes les personnes auxquelles nous nous sommes adressés.

La persistance de cette appellation caractéristique, sur un parcours de 15 à 16 kilomètres, et dans des actes dressés à trois cents ans d'intervalle nous avait paru remarquable, et elle nous décida à rechercher les preuves matérielles qui pouvaient la justifier.

Ces preuves, nous croyons les avoir rencontrées dans l'encaissement dont nous avons parlé plus haut, encaissement reconnaissable partout de la Brigaudière à St-Cornier.

Il est formé de moellons et de blocs de granit dont quelques-uns ont près d'un mètre de largeur, et, en face du télégraphe, il est presque intact, bombé encore, et remarquable surtout par son caractère de solidité.

Il est à noter que sur ce point une pièce de terre voisine porte le nom de champ du *Camp*. La tradition locale rapporte qu'au temps des guerres de la Chouannerie un petit détachement de partisans s'y retrancha, quoiqu'on n'y voie plus aucune trace de fossés. Il serait possible qu'il y eût là un de ces postes que les Romains établirent en si grand nombre au bord des routes, lors des invasions des barbares. Le souvenir s'en serait conservé, et la disparition des fossés s'expliquerait par les nécessités de la culture.

Le chemin que nous avons exploré est-il celui dont il est question dans les aveux de 1497 et 1767 ? L'affirmative n'est pas douteuse. Son encaissement encore existant, le nom de *Chemin-Chaussé* qu'il porte toujours, et les localités auprès desquelles il passe, qui sont celles indiquées dans ces titres, le prouvent évidemment.

Remonte-t-il à l'époque romaine ? Nous le pensons. Embranchement des voies principales de Bayeux et Vieux, vers le Maine, il servait à établir une communication directe entre ces villes et la contrée située à

l'ouest de Jublains et du Mans, peut-être aussi avec Rennes.

D'ailleurs, la rectitude de son tracé dans la section comprise entre Pontécoulant et Pont-d'Hienne, rectitude qui caractérise généralement les voies romaines, et la ligne à peu près droite qu'il suit jusqu'à St-Cornier sont des probabilités de son origine antique.

Comme les chemins romains, il est jalonné de noms significatifs, de vestiges anciens : la *Vieille-Ville* à Proussy et à St-Germain ; les sarcophages qui le bordent à Pontécoulant, aux Trois-Croix, les traces d'habitations gallo-romaines, et à St-Pierre-d'Entremont le camp dit le Câtillon.

M. de La Sicotière, notre savant et éminent collègue, a signalé l'existence d'une voie romaine traversant Chanu. Nous pensons que les parties de son encaissement dont il parle sont celles que nous avons reconnues.

Nous ajouterons que des tuiles à rebords ont été trouvées entre Fresnes et Chanu, il y a quelques années, en procédant à l'élargissement d'un chemin.

Le peu de largeur du chemin, dix pieds environ, donne lieu de penser qu'il n'était qu'une de ces routes secondaires destinées à relier entre elles les lignes stratégiques, à établir des communications promptes et faciles entre tous les points du pays.

L'indication de son tracé n'en sera pas moins utile, nous l'espérons, à la topographie historique du pays.

Si le chemin est antique, son encaissement l'est-il aussi ? Nous ne prendrons pas sur nous de l'affirmer. Durant le moyen âge et jusqu'au siècle dernier, il a été activement fréquenté, paraît-il. De là sa détérioration et des réparations qui ont altéré, peut-être fait disparaître l'encaissement primitif. Pour s'en assurer, il eût

fallu pratiquer une fouille dans la chaussée, à St-Cornier. Le temps dont nous pouvions disposer ne nous le permit pas.

Les routes romaines étaient, en général, formées de plusieurs couches superposées, surtout dans le terrain peu consistant des plaines. Mais, dans le nord de la Gaule, leur construction fut beaucoup plus simple qu'on ne l'a pensé.

Le terrain est assez mouvementé dans le parcours du chemin que nous avons exploré, le sous-sol est formé de schiste et de granit. Une ou deux couches ou blocages de moellons et de grosses pierres suffisait donc pour assurer la solidité de la chaussée.

Aux considérations que nous avons fait valoir pour établir l'origine antique de ce chemin, nous ajouterons les suivantes qui ne sont pas sans valeur.

Il évite Tinchebray, situé à deux kilomètres seulement. D'où la conséquence qu'il est plus ancien que cette localité, autrement il eût fait un léger détour pour la desservir. Or, Tinchebray existait déjà au XI[e] siècle ; ses églises sont mentionnées dans la charte de fondation de la collégiale de Mortain, datée de 1082. Il est vrai qu'à Tinchebray des médailles antiques ont été trouvées en 1608; mais s'il existait à l'époque gallo-romaine, il est à présumer qu'il avait alors trop peu d'importance pour nécessiter une légère déviation de la voie.

Cette voie, d'un autre côté, est antérieure à la constitution des paroisses dans notre contrée, puisqu'elle a été prise pour servir de limites entre la plupart d'entre elles, Proussy, Pontécoulant, St-Germain, Moncy, Fresnes, Chanu, Landisacq et St-Cornier. Ce fait est la preuve certaine de son antiquité, car on sait que la

formation des paroisses remonte à une époque où il n'y avait d'autres voies que les voies antiques.

C'est à St-Cornier que s'est terminée l'exploration de notre vieux chemin, et nous ne pouvons indiquer que d'une manière générale son prolongement à partir de ce point. Il devait prendre sa direction vers l'ouest, vers Rennes probablement. Des recherches ultérieures que nous nous promettons de faire, à l'aide de renseignements que déjà nous avons recueillis, nous permettront peut-être de retrouver son tracé.

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES.

Mortagne pendant la Révolution, par le docteur Jousset. Bellême, 1878. — _Étude sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville en l'an II de la République; Les habitants de la Manche devant le tribunal révolutionnaire de Paris_, par Eugène Sarot. Coutances, Salettes, 1876-1877. — _Le curé Cantiteau_, par L. de La Sicotière. Angers, Germain et Granin, 1877. — _La mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité_, par M. L. de La Sicotière. Mamers, Fleury, 1877. — _Histoire du diocèse de Coutances et Avranches_, par M. l'abbé Lecanu. Coutances, Salettes, 1872; 2 vol. — _Histoire du diocèse de Bayeux_, par M. l'abbé Laffetay. — _Les pierres tombales de Notre-Dame-sur-l'Eau de Domfront_, par M. L. Blanchetière. Domfront, Liard, 1878.—_Mortain_, de René Toustain de Billy, par Hippolyte Sauvage. Mortain, Mathieu, 1878. — _Domfront, son siége de 1574 et sa capitulation_, par un Bibliophile normand. — _Domfront, ses divers drames de 1574, d'après le manuscrit de François de Boispitard, la chanson de Montgommery_. Domfront, Liard, 1879.

L'ouvrage de M. le docteur Jousset, *Mortagne pendant la Révolution*, est digne, à bien des titres, d'un sérieux examen. Cette publication forme la troisième partie d'une sorte de trilogie dont le début parut, si nous ne nous trompons, il y a environ dix ans. Le docteur Jousset prétend que ce premier travail passa absolument inaperçu :

« Cette première histoire de chez nous, malgré le soin qu'y apporta l'auteur, malgré l'intérêt qui

s'attache à certains faits, ne fut ni applaudie ni même remarquée. Les récits de pillage, d'incendie, d'assassinat, ne trouvèrent que des lecteurs froids et insensibles. »

Le second essai du docteur fut singulièrement plus heureux. Sur ce point nous laissons encore la parole à l'auteur :

« Cette fois, il ne s'agissait que d'une bien petite localité. — Mais la petite commune rurale, dans son ardeur révolutionnaire, avait eu son côté burlesque. Comme Paris, elle eut son orateur, son entraîneur, son procureur, son comité de salut public, sa société populaire et son club jacobin. Ce bourg de quelques cents âmes eut ses fêtes nationales avec accompagnement de musique tapageuse, composée d'un tambour et d'une clarinette. L'attention fut éveillée par cette lecture, et cette histoire sans prétention eut l'honneur d'une reproduction dans un journal à grande publicité. »

Nous pouvons prédire le même succès à l'*Histoire révolutionnaire de la ville de Mortagne*. — M. le docteur Jousset a d'ailleurs adopté une méthode excellente, surtout quand il s'agit de temps aussi troublés et qui peuvent donner lieu à tant d'appréciations divergentes. — « Obéissant à une habitude suivie depuis vingt-cinq ans, nous dit-il, nous serons sobre et contenu ; quant au jugement des hommes et des faits, nous reproduirons les pièces authentiques telles qu'elles existent. Cette méthode a ses aridités; le lecteur sérieux préférera marcher moins vite en son livre, mais sonder le fond des choses formant lui-même son jugement. »

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre après ces décla-

rations, *Mortagne pendant la Révolution* est moins une histoire proprement dite qu'une suite de documents originaux empruntés, en très-grande partie, aux archives municipales de la ville, depuis 1777 jusqu'au 20 brumaire an IV. — Dans cette succession d'événements de diverses natures, on voit se détacher quelques figures intéressantes : Anthoine Berthereau, lieutenant-général civil et criminel de 1784; de Fontenay, le commandant de la milice citoyenne; Deletang, Delphigy, Desgrouas, le vicaire Courapied, Got, etc. Et quels discours, quelles délibérations, quels programmes merveilleux pour les fêtes officielles! Au milieu de toutes ces pièces, il y en a une que nous ne résistons pas au plaisir de transcrire : c'est une délibération du 14 pluviôse an II, réglant le mode d'enterrement des citoyens.

« L'agent national a fait observer que n'ayant plus de prêtres pour faire l'inhumation et voulant donner toute la décence qui convient en pareille circonstance, le Conseil général a arrêté le mode d'enterrement suivant :

« Les mêmes officiers civils qui, aux termes du décret, auront été connaître le cadavre du citoyen décédé, fixeront l'heure de l'enterrement.

« A l'heure donnée, un détachement de la garde nationale, composé de deux ou quatre hommes armés, se rendra à la maison commune sur l'ordre du commandant, qui lui-même l'aura reçu des officiers civils, avec quatre citoyens désignés ou qui voudront bien se charger de porter le corps, ainsi que le citoyen qui voudra bien porter le jalon de sa section, sur lequel jalon seront inscrits ces mots : « L'homme juste ne meurt jamais et vit dans le cœur de ses concitoyens. »

« A la même heure, un officier municipal donnera l'ordre du départ et le cortége se formera dans l'ordre ci-après : deux tambours battant un son lugubre précéderont, le porte-jalon suivra deux des quatre gardes qui seront suivis par quatre porteurs honorables, puis viendront deux gardes ; l'officier municipal fermera la marche.

« Le cortége ainsi formé partira de la maison commune et se rendra au lieu où sera le corps du défunt, dans le même ordre, et le tambour battant un son lugubre.

« Les quatre citoyens, porteurs honorables, lèveront le corps couvert d'un drap aux trois couleurs et se rendront dans le même ordre au lieu de l'inhumation, précédant la famille, les amis; puis l'assistance se rendra à la maison du défunt, de là à la mairie où elle se dissoudra. »

Cet étrange cérémonial ne resta pas longtemps en vigueur. Après trois mois de fonctionnement, il fut supprimé par un arrêté du 18 thermidor ainsi conçu :

« Le conseil de la commune, considérant que la loi sur l'état civil des citoyens ne parle point de bannière ni d'assistance à la sépulture par l'officier public, accompagné d'un détachement de la garde, ce qui rappelle en quelque sorte le fanatisme de l'ancien régime, a arrêté que cette cérémonie sera supprimée dès ce jour. Ce dont tous les citoyens vont être instruits par une proclamation, afin qu'ils donnent seuls et eux-mêmes la sépulture à leurs parents et amis. »

Les travaux publiés récemment par M. Sarot rentrent dans le même ordre d'idées. — Le premier intitulé : *Étude historique sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville en l'an II de la République*,

a le très-grand mérite de nous faire connaître, d'après les pièces officielles, les actes de la commission spéciale instituée par le représentant du peuple, Le Carpentier, et qui, sous la présidence des citoyens Mitoyen et Chavannes, fonctionna sans relâche du 29 brumaire au 19 floréal. Ce tribunal temporaire devait statuer sur le sort des Vendéens faits prisonniers et sur celui des habitants du pays, soupçonnés d'avoir été leurs complices. Jusqu'ici nous ne connaissions les répressions impitoyables qui furent ordonnées que par les listes du *Dictionnaire général des victimes de la Révolution* de Prudhomme, et par une substantielle notice de Berriat Saint-Prix, insérée dans son livre : *La Justice révolutionnaire.*

Suivant Prudhomme, quarante-trois condamnations à mort auraient été prononcées par cette juridiction exceptionnelle : M. Berriat Saint-Prix estime que le renseignement doit être tenu pour exact, bien qu'il ne soit fait mention que d'une quinzaine environ dans les correspondances officielles qu'il a pu consulter. Plus heureux que le savant et laborieux magistrat, M. Sarot a eu la bonne fortune de retrouver au greffe du tribunal civil de Coutances les dossiers de la plupart des condamnés, et il a pu ajouter aux renseignements découverts en 1868, par M. Dubosc, dans les Archives de la Manche, des constatations nouvelles qui ont une véritable importance. Dans les papiers remis en lumière par ses soins, trente-huit condamnations à mort sont seulement constatées, encore faut-il observer que les dossiers relatifs à huit de ces affaires font complètement défaut. Parmi les procédures les plus curieuses à étudier, nous citerons celles qui concernent les frères de Tesson, François Thorel, Dufour, les frères Labbé,

Julien Ollivier, le notaire Marie Collinière, Gilles Le Goupil, François Gilbert, les époux Bougis, Julien Giret, François de Chabert et le curé Pestel. La mort de cet ecclésiastique présente un caractère touchant de sainteté et d'héroïque résignation, ainsi qu'on en peut juger par la lettre en forme de testament qu'il adressa à ses sœurs.

Dans ce lugubre épisode de nos troubles civils, le grotesque le dispute quelquefois à l'odieux; c'est ainsi que le 20 pluviôse nous voyons la commission militaire décider, comme couronnement de la fête décadaire du jour, que « l'effigie de Louis Capet, cy-devant dit Louis XVI, sera faite entre les guichets des cachots par l'exécuteur des jugements criminels, sera portée à quatre heures de l'après-midy, sur le champ de la Liberté, pour être mise à la guillotine, lancée dans un ardent brasier et les cendres jettées au vent, après la lecture du jugement au pied de l'échauffaut par le greffier de la commission ; le tout pour faire sentir au peuple la réalité de l'abolition de la royauté et lui inspirer la haine et le mépris des tyrands. »

Les pièces de cette singulière procédure nous ont été conservées dans un dossier portant pour titre : *Affaire contre Louis Capet.*

C'est aussi par l'abondance des documents que se recommande un autre ouvrage du même auteur : *Les habitants de la Manche devant le tribunal révolutionnaire de Paris.* M. Sarot a passé successivement en revue toutes les affaires soumises à cette sanguinaire juridiction, et a résumé brièvement dans une suite de notices les accusations dirigées contre chacun des condamnés appartenant à ce département.

Nous croyons devoir nous borner à ces observations

sommaires. La spécialité de ce recueil ne nous permet pas de discuter les procédés de composition de l'auteur encore moins ses appréciations politiques ; ce que nous avons dit suffit, d'ailleurs, à signaler le genre particulier d'intérêt qu'offrent aux lecteurs sérieux les recherches entreprises par notre laborieux confrère.

Les piquants opuscules de notre ancien et sympathique directeur, M. le sénateur de La Sicotière : *Le curé Cantiteau*, *Notes sur les Cathelineau*, *La mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité*, nous ramènent encore à l'histoire de nos guerres civiles.

Lorsque la Révolution éclata, l'abbé Cantiteau était curé du Pin-en-Mauges, au centre du Bocage angevin : il traversa cette période de troubles et de soulèvements sans quitter sa paroisse et sans même cesser ses fonctions sacerdotales. On savait qu'il avait communiqué des notes à certains historiens de la Vendée, et qu'il avait composé un *Journal* ou *Précis* de la Grande-Guerre.

Ce *Précis*, retrouvé par M. de La Sicotière, fait l'objet de la première brochure que nous venons de mentionner : notre savant confrère y a ajouté une infinité de renseignements relatifs à la famille Cathelineau. Ces informations, puisées aux meilleures sources, éclairent du jour le plus vif les épisodes dramatiques auxquels le père et le fils furent mêlés.

Les *Recherches sur la mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité* n'offrent pas un moindre attrait de curiosité.

Tout ce travail sobre et net est un véritable modèle de discussion historique.

La mort de Jean Chouan, arrivée le 28 juillet 1794, et dont les moindres circonstances sont établies dans

cette brochure avec le scrupule le plus rigoureux, a tenté à bon droit les romanciers, les poètes et les artistes. Qu'eussent-ils en effet imaginé de plus héroïque et de plus touchant !

En 1877, M. Victor Hugo reprit à son tour ce sujet dans la nouvelle série de *La Légende des Siècles*, et en publia un fragment, le 20 juillet, dans le journal *Le Temps*. Le lendemain, il recevait une lettre de félicitation signée *Georges Chouan de Cottereau :* on y lisait notamment : « Seul descendant direct de Jean Chouan, « c'est un enfant qui vous envoie ce merci : » A quoi Victor Hugo, ne voulant pas être en reste, répondit dès le 28 :

« Vous êtes un noble enfant.

« S'il vivait aujourd'hui, votre héroïque grand-père « viendrait comme vous à la vérité. — Courage et « marchez de plus en plus vers la lumière. »

Malheureusement dans cette circonstance le grand poète, ainsi que le démontre M. de La Sicotière, avait été victime d'une mystification.

Georges Chouan de Cottereau n'était et ne pouvait être ni le descendant direct, ni même le neveu de Jean Chouan, par la bonne raison que celui-ci n'a pas laissé d'enfants et que l'on connaît les descendants de ses frères, artisans modestes, sans l'ombre de prétention aristocratique, parmi lesquels il est impossible de classer le jeune auteur de la lettre du 26 juillet.

Jean Chouan, d'ailleurs, s'appelait en réalité *Cottereau.* Le nom de *Chouan* n'était qu'un sobriquet. Ses descendants, s'il en avait eu, se seraient appelés Cottereau comme lui. Ils n'auraient pu, par une intervention bizarre, faire de leur nom patronymique un sobriquet et de leur sobriquet un nom patronymique.

Il résulte de là que ce jeune homme, né à Caen le 19 septembre 1863, fils d'Arthur-Joseph-Aimé *Chouan*, marchand de chevaux, et de Louise-Augustine Georges, bien que pouvant appartenir à une famille bretonne mêlée aux guerres civiles, ne se rattache ni de près ni de loin au chef des insurgés du Bas-Maine.

C'est aussi avec la même force de logique et la même sûreté d'informations que M. de La Sicotière démontre qu'il n'existe pas d'autographes de Jean Chouan, lequel ne savait ni écrire ni signer, triste révélation de nature à dissiper les illusions de trop confiants collectionneurs.

Malgré l'entraînement qui, depuis plusieurs années, pousse les esprits vers l'étude de l'époque révolutionnaire, les recherches relatives à l'histoire des municipalités, des diocèses et des établissements religieux ne se sont point sensiblement ralenties.

Pendant que M. Lecanu, après avoir publié dès 1839 une *Histoire des Évêques de Coutances,* fort recherchée aujourd'hui, nous retraçait, en deux énormes volumes in-4°, les *Annales des diocèses de Coutances et d'Avranches, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* M. l'abbé Laffetay achevait le deuxième volume, si impatiemment attendu, de son *Histoire du diocèse de Bayeux.* Par son étendue, par les détails infinis qu'il renferme, par les nombreuses questions qu'il aborde, l'ouvrage du savant chanoine de Coutances ne se prête pas à une analyse sommaire. Nous nous bornerons à faire remarquer que ce travail important, après les trente-trois chapitres consacrés à l'histoire proprement dite, renferme une dissertation sur la cathédrale de Coutances, des notices détaillées sur les six cent soixante-

quatorze paroisses du diocèse, les actes des saints, la liste des savants, écrivains et artistes du pays, enfin la liste des prêtres, des religieux et des religieuses incarcérés pendant la Révolution.

Le deuxième volume de M. Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux, XVIIIe et XIXe siècles*, a justifié largement les espérances que le premier avait fait concevoir. Le savant historiographe du diocèse avait à s'occuper des dernières années de l'épiscopat de Mgr de Lorraine et de l'administration de ses successeurs, depuis Mgr de Luynes jusqu'au malheureux Claude Fauchet. Il est peu d'époques plus troublées et d'une appréciation plus difficile. Les désordres suscités par le jansénisme, l'expulsion violente des jésuites, la suppression arbitraire, sous prétexte de réformation, d'un grand nombre d'établissements ecclésiastiques, la constitution civile du clergé, le serment, la persécution religieuse, que d'événements importants bien propres à provoquer les recherches persévérantes et les méditations de l'historien ! M. l'abbé Laffetay s'est préparé par les études les plus consciencieuses à la tâche qu'il s'était imposée, et les jugements qu'il formule sur les personnages mêlés à ces faits extraordinaires, en maintenant fermement les droits imprescriptibles de la vérité, ne s'écartent jamais des égards commandés par les convenances et admettent certains tempéraments équitables, dictés par l'appréciation exacte de la fragilité humaine et des difficultés exceptionnelles du moment. Nous recommandons particulièrement à l'attention les appréciations dont sont l'objet trois personnages bien différents : Mgr de Lorraine, Mgr de Cheylus et l'évêque du Calvados Claude Fauchet, ainsi que le tableau saisissant de la situation respective des prêtres inser-

mentés et du clergé constitutionnel. La liste des ecclésiastiques condamnés à mort, massacrés ou déportés pour leur foi termine ce volume. M. Laffetay a eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition, pour composer son histoire, de nombreux documents inédits; nous citerons notamment les papiers de l'abbé Bisson et le journal mondain de M. de Montal. L'écrivain a su en tirer le meilleur et le plus heureux parti. Tout cet ouvrage, écrit dans un style concis, précis et élégant, atteste un esprit aussi judicieux que mesuré. Les ecclésiastiques en loueront la doctrine : tous les lecteurs, sans exception, rendront justice aux recherches approfondies de l'auteur et aux préoccupations d'équité consciencieuse qui l'ont toujours animé. Nous faisons des vœux sincères pour que le laborieux bibliothécaire de la ville de Bayeux puisse nous donner bientôt le troisième volume qu'il nous a promis. Nous aurons alors pour le diocèse une histoire sérieuse qui ne résoudra pas sans doute toutes les difficultés, mais que l'on pourra considérer — dans ses grandes lignes et sur les points les plus essentiels — comme absolument complète et définitive.

Les Pierres tombales de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau, de Domfront, ont fourni à M. Blanchetière la matière d'un opuscule des plus curieux. Il vient à son heure en nous conservant le texte précis d'épitaphes ayant leur valeur au point de vue de l'histoire locale, et qui sont malheureusement destinées à disparaître. L'histoire de ces pauvres pierres est d'ailleurs fort intéressante à connaître. L'église *Notre-Dame-sur-l'Eau*, bâtie en 1020, par l'ordre de Guillaume Ier, dit Talvas, présentait un type excellent du roman secondaire. La nature des

matériaux excluait les richesses de la sculpture, mais l'artiste avait obtenu un merveilleux effet, grâce à la sévérité des lignes et aux heureuses proportions de l'édifice. — Le noble monument a subi bien des vicissitudes, et M. Blanchetière a tenu tout d'abord à nous rappeler par quelle suite d'événements il est arrivé à l'état où nous le voyons aujourd'hui, mutilé, raccourci et n'ayant plus qu'un rudiment de nef et pas de bas-côtés. — Des circonstances bizarres l'avaient dans le même temps dépouillé de ses pierres tombales.

Le 19 décembre 1823, un membre du Conseil municipal exposa « que si l'on pouvait, par mesure d'économie, employer à paver la chapelle du collége tout ou partie des tombeaux qui ont été extraits de l'église Notre-Dame ou qui y sont encore, s'il y en a, ces tombeaux seraient employés à cet usage plus convenablement qu'à tout autre. »

Le Conseil « unanimement convaincu de la justesse des observations de ce conseiller économe » adopta sa proposition et ordonna l'extraction et le transport des pierres : « vandalisme, écrit le savant auteur de l'*Orne Archéologique*, aussi gratuit dans son but que déplorable dans ses conséquences. »

Ce qui peut atténuer la faute commise par le Conseil municipal, c'est qu'antérieurement, sous l'influence de causes diverses, la plupart de ces pierres avaient été expulsées de l'église. — D'après Caillebotte, en 1749, nous voyons se produire une première atteinte au dallage funèbre du monument. A cette date, dans un but de cupidité, des individus déguisés s'introduisirent nuitamment dans l'église, et brisèrent tous les tombeaux de la chapelle des Douze-Apôtres, pour découvrir un

prétendu trésor que l'on prétendait avoir été enfoui par les Anglais, vers 1450, au moment de leur départ du pays.

Beaucoup plus tard, en 1813, on se servit de l'église pour la fabrication des cloches; de nombreuses excavations furent alors pratiquées dans la nef, et les pierres tombales déplacées pour cette opération furent jetées pêle-mêle dans le cimetière.

Quoi qu'il en soit, les pierres tombales extraites soit de l'église, soit du cimetière, ont été transportées dans la chapelle du collége, et placées de la façon la plus arbitraire, sans ménagement et sans précaution. — Au point de vue de l'art, aucune de ces dalles ne pouvait rivaliser, ni par l'ornementation, ni par la curiosité des inscriptions, avec les monuments funéraires de Jeanne Ledin et de Marquise Ledin et qui datent tous les deux des premières années du XVII[e] siècle (1611 et 1613), et qui, à raison de la fragilité de leurs matériaux et de leur état de dégradation, n'ont pas subi l'injure de la translation.

La collection épigraphique de la chapelle du collége comprend 31 dalles, dont 24 portent des inscriptions. Toutes appartiennent au XVI[e] et au XVII[e] siècle. La première est celle de P. Ledin, 1542; la dernière est celle de Pierre Verraquin de La Bonnelière, 1685; la plupart appartiennent aux familles Ledin, Couppel, Potier et Verraquin; une autre, d'une rédaction très-simple : « *Ci gist Mar. Galleri, sieur de la Tremblais, de... le* 20 *f.* 1630 — » recouvrait les restes du grand-père de Robert de Gallery, qui blessa à mort le général Beck à la bataille de Lens et qui fit son lieutenant général prisonnier.

On peut lire dans une note rejetée en appendice des

détails circonstanciés sur la famille de Gallery, ainsi que le texte si remarquable des lettres d'anoblissement délivrées à Robert le 21 mars 1656. Nous y voyons notamment signalé le fait glorieux que nous venons de rappeler.

« Joint qu'il c'est encore signallé et notamment à la « bataille de Lens, dans laquelle ayant esté dès le « premier choc blessé de deux coups de pistollet, ne « laissa pas pour cela de poursuivre si vigoureusement « le général Beck qu'il le blessa à mort et fit son lieu-« tenant général prisonnier. »

Dans son oraison funèbre du prince de Condé, Bossuet a touché quelques mots de la mort du général ennemi : « Beck pris et blessé dans le combat, dit-il, vient rendre en mourant un triste hommage à son vainqueur par son désespoir. »

Les restes de Robert de Gallery reposent dans le cimetière de St-Fraimbault-sur-Pisse. L'épitaphe qui se lit sur une large pierre de granit nous offre, au centre, un écu vide et tout autour une inscription incomplète ainsi conçue : *Cy gît R. Gallery de la Tremblaye, ecr., décédé le* 3 *juin* 1681... *d'avoir pris Bek à Lens et.....*

Notre collègue, M. le conseiller du Plessis, a bien voulu nous communiquer quatre lettres écrites à Robert Gallery de La Tremblaye par le comte d'Harcourt : l'une d'elles a été publiée par M. Blanchetière. Au lieu de la reproduire, nous préférons donner le texte d'une autre lettre inédite du 15 décembre 1656. Les détails qu'elle fournit sur les dissentiments existant entre le comte d'Harcourt et Mazarin sont de nature à piquer la curiosité :

« *A Monsieur*

« *Monsieur de La Tremblaye, escuyer du Roy, en sa grande escurye à Domfront.*

« Monsieur,

« J'ay trouvé votre compliment aussy bon que je le croy sincère, et si j'ay besoin de mes véritables amis, croyez que vous serez des premiers appelés, comme vous estes des premiers dans mon estime et ma confiance. Si vous avez veu la lettre que j'ay escrite à M. le Cardinal, vous sçavez l'estat de mes affaires. Les persécutions durent encore pour m'obliger à luy donner mes gouvernemens pour rien ; mais je vous jure qu'il ne les aura jamais par ces voyes-là, et il faut que ces violences finissent bientôt, en estant, comme je suis, fort las. Asseurez-vous, quoy qu'il arrive, que vous ne serez jamais oublié,

« Monsieur,

« De vostre très-affectionné à vous servir.

« HARCOURT.

« A Haguenau, le 15 décembre 1656. »

M. Sauvage, qui consacre, depuis de longues années, tous ses loisirs à l'étude du Mortainais et du pays de Domfront, vient d'ajouter à ses nombreux ouvrages deux publications qui comblent des *desiderata* de notre histoire provinciale. La première, « *Mortain* », est un simple extrait des mémoires de Toustain de Billy ; la seconde est intitulée : *Domfront, son siége de* 1574 *et sa capitulation, d'après les documents officiels et divers ma-*

nuscrits contemporains publiés par les soins d'un bibliophile normand. La partie capitale de cette seconde brochure, beaucoup plus importante que la première, a été tirée à part sous le titre de : *Domfront, ses divers drames de l'année* 1574, *d'après le manuscrit inédit du XVI[e] siècle de François de Boispitard.*

L'intérêt du recueil de M. Sauvage est de ceux qui vous saisissent tout d'abord et que, par suite, il est très-facile de faire comprendre. Le volume nous offre, en effet, sur le siége de 1574 et sur la capitulation qui y mit fin, la *Correspondance* de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Matignon, la *Chanson de Montgommery* et, de plus, un fragment étendu pour cette même année de 1574 du journal de François de Boispitard.

La *Chanson de Montgommery*, déjà plusieurs fois publiée, a été enrichie par M. Sauvage de notes et d'éclaircissements ; la *Correspondance* de Charles IX et de Catherine de Médicis comprend vingt dépêches très-curieuses et très-significatives : sept seulement avaient été éditées jusqu'ici par M. le vicomte d'Estaintot dans la collection des *Bibliophiles normands.* Le journal si dramatique de Boispitard, en grande partie inédit, est le sérieux attrait de la publication. Il été reproduit par M. Sauvage, d'après une copie ancienne d'autant plus précieuse que l'original du manuscrit paraît aujourd'hui perdu. Il résulte en effet des explications de M. Bellée, archiviste de la Sarthe, que ce document faisait partie des titres et papiers de la famille Montesson, qui furent brûlés à la Révolution. Le feu de joie qu'ils servirent à alimenter fut allumé, le 24 juin 1792, au lieu nommé le Grand-Cimetière, en présence des autorités de la commune de Sougé-le-Gannelon. La copie, qui a sur-

vécu à ce désastre et qui a été communiquée à M. Sauvage, appartient à M. Patou, l'un des petits-fils de l'historien de Domfront ; elle ajoute beaucoup à ce que MM. de La Sicotière et de La Ferrière nous avaient fait connaître, et constitue dans son état actuel un document de premier ordre sur l'un des épisodes les plus émouvants de nos guerres religieuses.

E. DE BEAUREPAIRE.

***Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle, textes et documents avec notes et dissertations*, par M. C.-J. Beautemps-Beaupré.**

M. Beautemps-Beaupré, vice-président du Tribunal de la Seine, n'est pas un inconnu pour les lecteurs de ce *Bulletin*. Depuis longtemps, il s'est fait une spécialité de la publication des textes les plus précieux de notre ancien droit. En 1857, il donnait à la Revue historique du droit français et étranger une note étendue sur un manuscrit du *Grand Coustumier de France ;* l'année suivante, il publiait les *Coustumes des pays de Vermendois et ceux des envyrons;* en 1863, il s'attaquait à une œuvre plus considérable en éditant, avec un soin particulier, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, *Le livre des droits et des commandements d'office de justice.*

Le nouvel ouvrage de M. Beautemps-Beaupré est plus important encore. Il porte pour titre :

Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle, textes et documents avec notes et dissertations.

Jusqu'ici deux volumes seulement ont paru. Ils comprennent :

Compilatio de usibus et constitutionibus Andegaviæ,

XIIIe siècle. — Ce sunt les coustumes d'Anjou et dou Maigne, XIIIe siècle. — Les coustumes glosées d'Anjou et du Maine, 1385. — Correccions de coustumes et usaiges d'Anjou et du Maine, 1391. — Coustumes ustilles observez et gardez en pays d'Anjou et du Maine, 1411. — Coutumes glosées du Maine et de l'Anjou, de Jean Liger.

Le commentaire de Jean Liger remplit à lui seul tout le second volume.

Cette sèche énumération ne peut donner qu'une idée fort imparfaite de l'entreprise tentée par M. Beautemps-Beaupré. Voici, en effet, en quels termes il s'exprime dans la préface du premier volume :

« C'est dans des actes de toute nature, actes des pouvoirs publics, des seigneurs, des ecclésiastiques, aveux, enquêtes, conventions privées, qu'on trouve le complément du droit écrit dans les coutumiers, et les premières traces des efforts faits pour dégager complètement la notion de l'administration, dans l'intérêt de tous, de celle de l'exploitation du domaine féodal, dans l'intérêt du seigneur.

« J'ai donc pensé qu'il était utile de publier à la suite des coutumes ceux de ces actes qui peuvent le mieux les éclairer. Cette partie de ma publication se divisera naturellement en deux séries : les chartes et actes des comtes d'Anjou, et ceux émanant de toutes autres personnes publiques ou privées, laïques ou ecclésiastiques. »

Comprise ainsi, cette publication qui, à la suite de textes anciens et du commentaire de Claude Liger, d'une valeur analogue au Grand Coustumier de France et à la Somme rurale, nous donne un ensemble considérable des documents qui s'y rattachent, offre

aux historiens du droit français un vaste sujet d'investigation et atteste l'activité des études juridiques de l'ancienne Université d'Angers. Il serait à souhaiter que l'exemple de M. Beautemps-Beaupré trouvât des imitateurs et que les différents textes du droit normand fussent corrigés, établis et interprétés avec un soin aussi consciencieux.

Nous croyons en finissant devoir appeler l'attention sur les emprunts certains, faits par la compilation connue sous le nom d'Etablissements de saint Louis, aux Coustumes d'Anjou et du Maine, ainsi que sur plusieurs dispositions pénales éparses dans tous ces documents dont l'importance est considérable pour l'histoire de notre droit criminel.

***Essai sur la Bibliographie viroise*, ouvrage posthume de M. Morin-Lavallée. Caen, Le Blanc-Hardel, 1879.**

A la fin de l'année 1877, en payant à la mémoire de M. Morin-Lavallée, notre confrère, un légitime tribut de regrets, nous exprimions le désir de voir publier un jour les notes qu'il avait recueillies, avec un zèle infatigable, sur les écrivains de la ville et de l'arrondissement de Vire. Ces espérances n'ont pas été déçues. Grâce au zèle éclairé de M. A. Gasté et au concours dévoué de M. le docteur Porquet, l'un des meilleurs amis du défunt, et du savant bibliothécaire, M. Fédérique, nous possédons enfin un travail sérieux et très-estimable sur la bibliographie viroise.

L'édition, préparée et dirigée avec un soin scrupuleux par M. Gasté, a été imprimée chez Le Blanc-Hardel, sous le titre modeste d'*Essai*, au nombre restreint de cent exemplaires. Elle est précédée d'une

courte notice biographique de M. Porquet et d'un avant-propos auquel nous croyons devoir emprunter quelques lignes :

« L'ouvrage posthume de M. Morin-Lavallée, qu'on « a bien voulu nous charger de publier, écrit M. Gasté, « n'est, à proprement parler, qu'un essai. La mort qui « est venue brusquement frapper l'infatigable travailleur « au milieu de ses recherches, ne lui a pas permis de « combler les lacunes qu'il regrettait de voir dans son « œuvre ou de corriger les erreurs inévitables qui se « glissent dans les travaux de ce genre. Le lecteur, « nous l'espérons, voudra bien être indulgent; et ici « l'indulgence est facile, quand on songe, non pas à « ce qui reste à faire, mais à ce qui a été fait. Que « l'on additionne les articles consacrés aux auteurs « virois dans le *Manuel des bibliographes normands*, « d'Édouard Frère, et dans *Les Virois célèbres*, de « M. Cazin, et que l'on compare, on verra combien « d'articles nouveaux M. Morin-Lavallée a su ajouter à « la liste déjà longue des illustrations viroises. »

Cette appréciation de M. Gasté est parfaitement justifiée; nous devons ajouter que, grâce à sa collaboration, d'utiles additions sont venues compléter l'œuvre primitive et en ont augmenté sensiblement la valeur.

Dans son état actuel, l'*Essai sur la Bibliographie viroise* comprend, indépendamment de la bibliographie proprement dite, un supplément énumérant les écrivains étrangers au pays, qui se sont occupés des auteurs nés à Vire ou dans l'arrondissement, et divers appendices relatifs aux journaux de la localité et à quelques recueils, l'*Athenæ Normannorum*, le *Moréri des Normands*, l'*Annuaire de l'Association normande*, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, considérés, au

point de vue du sujet qui nous occupe, comme sources à consulter. Certains articles de ce travail ne se bornent pas à de simples énonciations, mais comportent des développements étendus qui épuisent, pour ainsi dire, le sujet : nous citerons notamment les articles Basselin, Sonnet de Courval, Le Chevallier d'Aigneaux, Angot de L'Éperonnière, Chênedollé, Palinods, etc. Ainsi compris, l'*Essai sur la Bibliographie viroise* fait honneur à MM. Morin-Lavallée et Gasté et recevra, croyons-nous, de la part de tous les amis des lettres normandes, le plus favorable accueil.

L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV. Poitiers, Oudin, 1879.

L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV, tel est le titre d'une substantielle brochure publiée récemment par M. le marquis de Nettancourt : c'est moins un mémoire proprement dit qu'une esquisse d'un travail à faire d'après les papiers de *Jacques Bazin de Besons, maréchal de France,* sur la défense de l'Alsace, de 1710 à 1714.

Cette publication a pour nous un intérêt spécial; Besons, en effet, commanda en Normandie, en 1705 et 1706, et s'y employa avec succès à défendre le pays contre les descentes des Anglais ; de plus, si nous sommes bien informé, les documents dont il est ici question ont fait partie, jusque dans les derniers temps, du chartrier d'un château de notre province.

Ces pièces nombreuses, parfaitement classées et formant une série à peu près sans lacunes, ont trait aux campagnes décisives, qui furent conduites avec une rare habileté et une énergie qui ne connut jamais de défaillance, par les maréchaux de Villars, d'Harcourt

et de Besons, de 1710 à 1713. Après en avoir lu l'analyse, on ne peut que souscrire au jugement formulé par M. de Nettancourt :

« Il est certain que ce fut la vigilance admirable des maréchaux de Besons et d'Harcourt, employés pendant quatre ans à barricader, garder, surveiller tous les points défensibles, en inquiétant l'ennemi par des coups de main heureux ; que ce fut la répression des ferments de révolte, l'espionnage adroit, l'approvisionnement tant en vivres qu'en munitions, qui firent de l'Alsace et du pays messin une vaste caserne fortifiée, inabordable à l'ennemi, d'où Villars put s'élancer avec Besons sur Landau et Fribourg, en bravant les forces combinées d'Eugène et de Vaubonne. »

On remarque, de plus, en lisant cette correspondance, des particularités dignes à coup sûr d'être relevées à l'honneur des hommes de guerre français. Pendant ces années si dures et si pénibles, Besons était presque toujours malade ; Harcourt marchait difficilement ; Villars était à chaque instant entravé par une blessure à la jambe ; Vallière souffrait cruellement d'une vieille blessure à la cuisse ; Camus-Destouches se traînait à peine en voiture ; mais tous ces hommes, dévoués à la fortune du roi, continuèrent néanmoins à marcher et restèrent jusqu'au bout à leur poste, tant qu'on eut besoin d'eux.

Les pièces citées ou analysées par M. de Nettancourt sont au nombre de 991, réparties en plusieurs portefeuilles, y compris 19 pièces signées du Roi. Beaucoup émanent de maréchaux de France, d'ambassadeurs, de secrétaires d'État, de lieutenants généraux ; quelques autres consistent en mémoires, plans, projets et relations. On conçoit aisément la valeur d'une pareille

accumulation de documents; elle a, du reste, été parfaitement indiquée par les critiques les plus compétents, MM. Desclozières et Marius Sepet.

Pourquoi M. de Nettancourt, qui a à sa disposition tous ces papiers domestiques, ne nous donnerait-il pas, et, cette fois, dans un format acceptable, l'histoire dont il s'est borné à tracer le programme; il lui appartient mieux qu'à tout autre de faire la lumière sur cette campagne mémorable dans laquelle son aïeul tint dignement sa place entre le maréchal d'Harcourt et le maréchal de Villars.

Découvertes à Lisieux.

Monsieur et très-honoré confrère,

Lorsque j'eus l'honneur de rendre compte verbalement à la Société des Antiquaires de Normandie des fouilles archéologiques faites par moi, en 1874, à St-Désir, vous m'exprimâtes le désir d'avoir à ce sujet un rapport écrit. Je m'étais déjà proposé, vous l'ai-je dit, d'envoyer à la Société quelques notes, mais je ne devais le faire que quand les fouilles, que je compte continuer, auraient donné des résultats plus complets que ceux obtenus par moi jusqu'à ce jour. Du moment cependant que, dans votre opinion, ceux déjà acquis peuvent offrir un degré d'intérêt suffisant pour faire l'objet d'une communication écrite, je m'empresse de déférer à votre invitation en reproduisant dans cette lettre les renseignements que je vous ai donnés oralement.

I. *Au Champ-Loquet.* — Mes premières fouilles ont

été faites sur le territoire de la commune St-Désir, à 2 kilomètres au sud-ouest de Lisieux, dans une pièce de terre en labour longée par la route du Prédauge. Cette pièce, désignée sons le nom de *Champ-Loquet*, occupe une partie de l'emplacement de l'ancien *Noviomagus Lexoviorum*.

L'existence de cette antique cité romaine était restée ignorée jusqu'en 1770, époque à laquelle Hubert, ingénieur des ponts et chaussées, fut chargé d'établir, dans la traversée du Lieuvin, la route de Paris à Cherbourg. Ayant fait pratiquer des fouilles pour trouver les pierres nécessaires à l'encaissement de la route, il rencontra d'immenses substructions romaines, qu'il fit exploiter comme carrières à moellon, sur une longueur de plus d'un kilomètre ; il évalue lui-même à plus de 500 toises cubes la quantité de pierres qu'il retira de ces fouilles. Le lieu où ces substructions se rencontrèrent, plus nombreuses et plus importantes que partout ailleurs, est précisément le *Champ-Loquet*, qu'il appelle les *Tourelles* pour les *Tourettes*, nom qui appartient à une propriété voisine. Le plan que Hubert a laissé des lieux où ces fouilles furent faites ne permet pas de conserver le moindre doute sur la méprise commise par lui à ce sujet.

Ayant fait ouvrir plusieurs tranchées dans ce champ, j'y ai rencontré *partout*, à une profondeur variant de 50 à 75 centimètres, de nombreux débris des antiques constructions qui ont existé là ; les briques romaines, les tuiles à rebords, plates et convexes y foisonnent ; mais je n'y ai trouvé aucun mur intact.

Mes fouilles, dans le *Champ-Loquet*, ont eu lieu particulièrement aux abords d'une dépression de terrain offrant une ouverture d'environ 50 mètres et une

profondeur de 4 à 5 mètres. C'est le lieu que Hubert signale comme ayant été l'emplacement d'un édifice, que la grandeur de sa construction et la richesse des marbres dont il était orné font supposer avoir été une basilique ou un palais occupé par les magistrats de la cité.

Là, en effet, j'ai trouvé, au milieu d'un vaste amas de démolitions, beaucoup de fragments de carreaux de marbre blanc, rouge veiné, jaune de Sienne, vert veiné, à cassure micacée; — de tablettes de porphyre, d'une espèce de marbre blanc translucide, à teintes rosées, de schiste noir ou verdâtre et de granit gris très-fin.

Les carreaux ont probablement servi au pavage du grand édifice dont il vient d'être parlé; leur épaisseur varie de 2 à 3 centimètres. Quant aux tablettes, que l'on peut supposer avoir été utilisées comme placage d'ornementation, leur épaisseur est d'environ 5 à 6 millimètres.

Les trouvailles les plus intéressantes faites par moi en cette place consistent en fragments assez importants :

1° De corniches en marbre blanc d'Italie et en grès rose;

2° De fûts et de chapiteaux de colonnes en pierre;

3° D'enduits de murailles, couverts tous de peintures unies ou à filets, pour la plupart de couleur verte, veinées de blanc.

J'ai découvert là aussi un fragment de tête d'un animal fantastique ayant quelque ressemblance avec le cheval; une pièce de bronze de Claude, couverte d'une patine intacte; plusieurs fragments d'objets en bronze; des attaches et des clous en fer; quelques petits clous

en bronze ; des blocs de matières vitrifiées trouvés au milieu de cendres, sur l'aire d'un fourneau d'hypocauste ; l'extrémité supérieure d'un fer de pique ou de lance, dans laquelle est resté engagé un fragment de bois.

Le sol du *Champ-Loquet* présente généralement, à une profondeur de 75 centimètres, une couche de mortier de chaux et de ciment.

Sur l'emplacement du *forum* où s'élevait le grand édifice dont il est question plus haut, ainsi que sur celui des rues que j'ai rencontrées dans ce champ, la couche de mortier a une épaisseur de 4 centimètres environ ; elle repose sur un blocage de pierres réduites en petits morceaux et liées par du mortier de chaux. Quant au lit de mortier destiné à recevoir le carrelage des maisons, il est beaucoup moins épais et simplement étendu sur le sol nivelé et battu.

Partout les dalles des voies publiques et les carreaux des maisons ont disparu, probablement à une époque bien antérieure aux fouilles de Hubert.

II. *A la ferme de Fénèbre.*—Le *Champ-Loquet* est contigu à une propriété connue sous le nom de *Fénèbre* et que l'on a toujours supposé avoir été le *campus funebris* de la cité de *Noviomagus.* Cette opinion ne paraissait avoir d'autre raison d'être que la dénomination qui lui est appliquée de temps immémorial, mais rien autre chose jusque-là n'était venu démontrer l'exactitude de cette conjecture. Nous allons bientôt voir qu'elle était parfaitement fondée.

L'extrémité nord-ouest du *Champ-Loquet* forme le point culminant du versant d'une petite vallée, au fond de laquelle coule un ruisseau, dont il va être question

plus bas, connu sous le nom de *Merderet*. A 30 mètres environ du sommet de ce versant, l'on rencontre l'ancien chemin, aujourd'hui abandonné, tendant de Lisieux au Prédauge, chemin dont un tronçon sert de limite au *Champ-Loquet* et à la *ferme de Fénèbre*.

Des fouilles pratiquées proche ce chemin, du côté du champ, ont révélé l'existence, en cette place, d'un *ustrinum*. J'ai rencontré là, en effet, à la profondeur de 75 centimètres, une couche épaisse de cendres et d'os calcinés, parmi lesquels se trouvaient des os de cheval, des défenses de sanglier et une assez grande quantité de fragments de vases cinéraires, plus quelques fers à mulet de différentes dimensions.

A quelque distance de là, à une profondeur de 3 mètres 50 centimètres, au milieu de débris romains, j'ai découvert une pièce d'argent, petit module, paraissant appartenir à la plus belle période du Haut-Empire et à laquelle il serait peut-être assez difficile d'assigner une date précise. Sur la face est une effigie anépigraphe assez bien conservée; au revers se trouve une Victoire ailée, élevant un bouclier devant un autel; au-dessous l'on déchiffre le mot *Roma*.

Un peu plus bas, à 5 mètres du vieux chemin qui sépare le *Champ-Loquet* de la propriété de *Fénèbre*, j'ai mis à découvert, sur cette propriété, un vaste foyer d'incendie où gisaient entassés des briques, des tuiles à rebord, des fragments de poterie, le tout plus ou moins noirci par le feu. Dans ces décombres se rencontraient aussi des os de cheval et de bœuf, des morceaux de fer et des débris d'objets en bronze.

Au milieu d'un amas de cendres et de charbons, j'ai trouvé un bloc de ces matières complètement pétrifié, du poids d'environ 4 kilogrammes, et une longue truelle

en fer, tellement oxydée, qu'en la dégageant du milieu où elle était placée, elle s'est cassée en deux morceaux.

Ces ruines remontent vraisemblablement à la fin du IVe siècle, époque vers laquelle les pirates Saxons et autres peuplades barbares pillèrent et dévastèrent notre pays.

Descendant au fond du vallon, à 150 mètres de là, au bord du ruisseau mentionné plus haut, dit le *Douet Merderet*, j'ai fait faire d'assez nombreuses fouilles, qui m'ont procuré la découverte, à une profondeur d'environ 1 mètre 50 centimètres, d'une grande quantité de fragments de vases cinéraires, de formes les plus variées, en terre de Samos, en grès, en terre cuite commune, de toutes nuances. J'ai recueilli là les fonds d'une vingtaine de ces vases, qui contiennent encore une partie des cendres qu'on y a déposées; — un grand nombre de cols d'urnes cinéraires, dans lesquels aussi se trouvaient engagées des cendres et des fragments d'os brûlés; — plusieurs cols et fonds d'amphores; — une clé et beaucoup de clous en fer; — une perle côtelée, de la grosseur d'une petite noix, en verre bleuâtre, mélangé de sable; — des fragments de fioles dites *lacrymatoires* et de vases destinés à des usages domestiques, auxquels adhéraient encore une partie des cendres qui y avaient été placées. Malheureusement je n'ai pu découvrir aucun vase entier. Il est certain qu'à une époque fort ancienne, le sol de ce cimetière a été bouleversé.

Enfin, au N.-O. du champ, à 30 mètres environ du *Merderet* et presque parallèlement à ce ruisseau, j'ai découvert un canal romain, complètement comblé par les sables qui s'y sont accumulés. Sa pente est du N.-O. au S.-E.; sa hauteur, égale à sa largeur, est de 36 cen-

timètres. Les côtés et le fond sont en béton, couvert d'un enduit de ciment blanc grisâtre, adhérant fortement à la maçonnerie et formant avec elle un tout compact que la pioche peut difficilement entamer. Il est recouvert par des pierres plates, régulièrement équarries, d'une épaisseur de 20 centimètres, d'une largeur de 65 centimètres et d'une longueur variant de 1 mètre à 75 centimètres. Je l'ai rencontré à une profondeur de 2 mètres environ. Sur ces dalles se trouve une couche de terre noire épaisse de 3 à 4 centimètres, mélangée de petits cailloux et durcie comme celle d'un chemin. Il est évident qu'un canal aussi étroit était susceptible de s'engorger fréquemment. Or, dans ce cas, le nettoyage en était facile, puisqu'il suffisait pour cela de déplacer les dalles qui, à l'époque romaine, effleuraient presque le sol.

Je n'ai exploré ce canal que sur une longueur d'environ 5 mètres. Il eût été très-intéressant de déterminer son point de départ et son point d'arrivée. Mais je dus, à mon vif regret, abandonner cette recherche : d'une part, parce que le champ dans lequel je rencontrais ce canal était à usage de blanchisserie et constamment couvert de toiles, et, d'autre part, parce que je constatai que ce canal suivait une ligne courbe.

Si les fouilles qui me restent à faire donnent des résultats nouveaux et intéressants, je me ferai un devoir de les faire connaître à la Société des Antiquaires.

Veuillez, Monsieur et cher Confrère, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Henri MOISY.

Note sur une découverte de pièces d'argent de Louis XIV, à St-Laurent-sur-Mer.

Dans le courant des mois d'août et de septembre 1876, il circula d'une manière assez discrète, dans le canton de Trévières, plusieurs pièces en argent à l'effigie de Louis XIV, sur la provenance desquelles, ceux qui offraient de les vendre, ne s'exprimaient qu'avec une certaine réserve.

Bientôt ces monnaies se montrèrent dans un rayon plus étendu, et firent, en quantité plus considérable, leur apparition à Bayeux, et même à Caen, où on les donna comme le résultat d'une découverte faite aux environs de cette dernière ville.

MM. Doucet, de Farcy et moi en achetâmes un certain nombre, et des renseignements que nous recueillîmes, nous acquîmes la certitude que ces pièces, dont celui qui les avait trouvées devait avoir intérêt à dissimuler l'origine, pour se soustraire au partage édicté par la loi, avaient été découvertes dans la commune de St-Laurent-sur-Mer (canton de Trévières).

Ces pièces, dont nous en avons vu une centaine, étaient de deux modules variant de grandeur. Les grandes étaient des *escus blancs* ou *louis d'argent*, les petites des *demi-escus* d'une valeur moitié moins grande. Ces *escus blancs* et *demi-escus* offraient trois types différents.

Les plus anciens, qui doivent être du coin de Varin, représentent Louis XIV enfant, vêtu à la romaine, la tête ceinte de lauriers à la manière des empereurs, et sont pareils au type que le célèbre graveur avait donné à ceux de Louis XIII, type dit Poupard.

Les autres, d'une époque postérieure, représentent le grand Roi, devenu homme, en costume romain, avec la perruque historique couronnée de lauriers.

Enfin, un autre type est celui dit *à la cravatte*, type adopté vers la fin du règne, et dans lequel un nœud de dentelles s'épanouit sous le menton du Monarque, dont le Ministre appela de Venise d'habiles ouvrières pour implanter en Normandie la fabrication du point d'Alençon.

Aucun de ces trois types ne se trouve reproduit dans les planches de l'ouvrage incomplet de Leblanc.

La plus ancienne des pièces qui ont passé sous nos yeux porte la date de l'année 1643, époque de l'avénement de Louis XIV au trône, la plus récente celle de 1680. Mais M. de Savay a vu dans les pièces provenant de cette trouvaille un demi-escu de Louis XIII, au coin de Varin. Cette pièce unique portait la date de 1642, la dernière année du règne de ce prince.

Un certain nombre de ces pièces provenait de l'hôtel des monnaies de St-Lo ; plusieurs aussi avaient été frappées à Rennes.

Presque toutes avaient peu circulé ; aussi plusieurs étaient à fleur de coin.

Il y a une trentaine d'années, une quantité assez considérable de monnaies d'argent (*quart d'escus*) des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, avait déjà été trouvée à St-Laurent-sur-Mer.

La présence de ce numéraire sur ce point du littoral s'explique par l'existence dans cette commune d'habitations seigneuriales, dont une, ornée d'une porte remontant au règne de Louis XI, appartient à un des membres de la famille Le Cordier-Bigars de La Londe qui possédait au siècle dernier et possède encore

des domaines importants à St-Laurent et à Véret, commune réunie aujourd'hui à celle de Formigny.

A quelle époque fut confiée à la terre le dépôt de monnaies dont nous venons de parler? La date de 1680 indique forcément que ce fut après cette année.

Mais à quelle cause peut-on être fondé à attribuer ce dépôt?

On ne saurait la préciser. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue un fait qui peut avoir eu une influence sur les motifs qui firent cacher ce numéraire.

La pièce la plus récente est de 1680; or, cinq années plus tard, c'est-à-dire en 1685, la révocation de l'édit de Nantes, en expulsant un grand nombre de protestants, dépeupla une partie des gentilhommières du Bessin, dont les habitants émigrèrent pour la Hollande et l'Angleterre, mais emportèrent l'espérance que les événements les rappelleraient bientôt au lieu de leur naissance.

Le *Journal d'un Bourgeois de Caen* donne à ce sujet des renseignements intéressants. On y voit que les protestants qui étaient restés dans les campagnes de Caen et de Bayeux, après le désastre de La Hougue (1692), manifestaient hautement l'espoir de voir le prince d'Orange débarquer en Normandie et venir à eux comme un libérateur et un vengeur.

En rapprochant les dates, on trouve donc que l'enfouissement des monnaies de St-Laurent pourrait bien être une des conséquences de la révocation de l'édit de Nantes et des persécutions exercées à la suite contre les religionnaires, dont beaucoup furent chercher un asile à Jersey.

Georges Villers.

SÉANCE PUBLIQUE

DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 1878

Présidence de M. Léon HEUZEY

Membre de l'Institut.

Le 12 décembre, à trois heures de l'après-midi, la Société des Antiquaires de Normandie a tenu sa séance publique annuelle sous la présidence de son directeur, M. Léon Heuzey, membre de l'Institut, conservateur des Antiques au Musée du Louvre, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

Aux côtés du Directeur avaient pris place au bureau M. Hain, président de la Société; M. Servois, préfet du Calvados; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux; M. Tournyer, procureur général; M. Seguin, recteur de l'Académie; M. Melon, président du Consistoire; M. Lucas, colonel du 36e de ligne; M. de Robillard de Beaurepaire, secrétaire.

Un public nombreux et choisi se pressait dans la salle et dans les tribunes latérales.

Les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant :

1° Discours d'ouverture par M. Léon Heuzey;

2° Rapport sur les travaux de l'année, par M. de Beaurepaire, secrétaire ;

3° Recherches sur les Colliberts, par M. Guillouard, vice-président ;

4° De quelques Sociétés littéraires oubliées, par M. Émile Travers ;

5° Epicedium, poésie, par M. Gustave Le Vavasseur.

Le soir, un banquet a été offert, suivant l'usage, au Directeur de la Société, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Au dessert, M. Hain, président, dans un toast heureusement inspiré, a remercié M. Heuzey d'avoir bien voulu répondre à l'appel qui lui avait été adressé en acceptant la charge de Directeur. M. Heuzey, après avoir esquissé, en quelques mots, d'un tour élégant et original, les progrès de la science archéologique à notre époque et son véritable caractère, a remercié la Société de l'accueil qu'il avait reçu et a bu au développement indéfini de ses travaux et de ses découvertes.

Le toast de M. le président Hain et l'allocution de M. Heuzey ont été chaleureusement applaudis.

Nous reproduisons dans leur ordre les lectures qui ont été faites : le toast de M. le Président et la réponse de M. le Directeur :

MESSIEURS,

Aucune distinction ne pouvait avoir pour moi plus de prix et me toucher plus profondément que l'insigne honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour présider cette année, comme votre Directeur, la séance solennelle de la Société des Antiquaires de Normandie. Au milieu de mes travaux journaliers, qui me condamnent à une sorte d'exil perpétuel et de voyage en esprit

aux centres lointains de la civilisation antique, ce témoignage d'estime et de sympathie de mes savants compatriotes m'est venu comme un souvenir de la terre natale, comme un appel de cette noble et riante contrée, que nous pouvons bien nommer, sans porter ombrage à la vieille unité française, et sans aucune crainte d'être traités de *particularistes*, notre patrie normande.

Cependant, si l'on éprouve une juste satisfaction à se voir placé pour un instant, par le suffrage de tant d'hommes distingués, à la tête de votre compagnie, une des plus dévouées à la science et des plus riches en œuvres qui soit dans notre pays, ce mouvement d'amour-propre est bien vite réprimé par la crainte de ne pas répondre suffisamment à votre confiance et de rester au-dessous de ce qu'elle fait attendre. En lisant, sur la liste de vos anciens directeurs, tous ces noms des maîtres de la science, en songeant que M. Guizot et M. Vitet, que le profond historien de nos institutions nationales et l'interprète éloquent des choses de l'art ont occupé cette place, je voudrais pouvoir ne me rappeler que la bienveillance avec laquelle plusieurs de ces savants illustres ont encouragé mes travaux, pour me mettre, auprès de vous, sous leur indulgent patronage.

Permettez-moi, d'ailleurs, de vous demander pourquoi vous cherchez hors de vos rangs le président de cette réunion solennelle. Pourquoi voulez-vous, contrairement à une parole historique, que celui qui n'a pas été à la peine soit à l'honneur? Il n'est rien de commun, grâce à Dieu, entre votre docte compagnie, où l'on ne rivalise que de savoir, de pénétration et de goût, et ces cités anciennes qui se gouvernaient par

des magistrats étrangers. Depuis votre fondation, vous n'avez cessé de compter dans votre sein toute une phalange d'historiens, d'antiquaires, d'érudits, passionnés pour les études qui nous sont chères, compagnons infatigables ou dignes successeurs de l'éminent archéologue dont vous pleurez encore la perte, de celui qui fut le type de l'action dans la science et par la science, de M. de Caumont.

Les services que vous avez rendus sont immenses. A une époque où quelques amateurs isolés, luttant contre l'indifférence, parfois même contre le ridicule, recueillaient seuls les débris de notre histoire, chartes, inscriptions, médailles, monuments figurés, souvenirs de nos anciens usages et de nos dialectes locaux, notre Normandie, avec son esprit avisé et sa prudence traditionnelle, a été une des premières à comprendre que c'étaient là aussi des richesses sorties des entrailles du sol, qu'il n'était que temps d'associer les efforts, de grouper les hommes de bonne volonté, et de fonder une véritable société de secours et de sauvetage, pour défendre contre la destruction et l'oubli le passé, impuissant à se préserver lui-même.

D'autres provinces ont suivi cet exemple ; de nombreuses associations se sont formées sur le modèle de la vôtre ; le mouvement ayant grandi d'année en année, vous pouvez contempler avec admiration et avec un légitime orgueil ce qui est sorti de ce travail accumulé. Les recherches, d'abord hésitantes et sans lien, ont fini, en s'unissant, par constituer un faisceau de sciences nouvelles : les *Sciences archéologiques,* que vous voyez aujourd'hui, en pleine possession de leurs méthodes et de leurs moyens d'action, combler sans relâche, dans les souvenirs de l'humanité, des lacunes que l'on

croyait irréparables, et refaire, sur un fond plus solide, l'histoire que l'on croyait faite.

Le mouvement archéologique, qui est une des gloires de notre temps et qui faisait rayonner dernièrement encore, au-dessus de notre grande Exposition universelle, une splendide couronne, la Société des Antiquaires de Normandie en a été, en France, une ardente promotrice, et elle n'a cessé de s'y associer avec éclat. Aussi, Messieurs, lorsque, chaque année, vous appelez à l'honneur de diriger cette séance un confrère en archéologie, un ami de vos études, il ne peut accepter votre invitation que comme un acte de courtoisie et d'hospitalité, par lequel, fidèles à vos traditions, vous vous efforcez d'étendre dans notre pays les liens de la fraternité scientifique.

Que ne m'est-il donné au moins de pouvoir me présenter devant vous, comme beaucoup de ceux qui m'ont précédé, et particulièrement comme plusieurs de mes savants confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avec de nombreux et importants travaux sur les antiquités de notre chère province ! Votre gracieuse invitation a réveillé en moi, je dois vous l'avouer, un regret, presque un remords. Attaché de tous côtés à la Normandie, par ma naissance, par mon éducation, par ma famille, je me reproche que les circonstances ne m'aient pas permis de lui payer le tribut d'études qui lui est dû. En effet, quand je cherche à démêler dans mes souvenirs les causes qui m'ont invinciblement porté vers les études archéologiques, je me vois déjà, tout enfant, les yeux levés vers les voûtes de nos magnifiques églises de Rouen, de Caen, de Bayeux, ou bien, sur les bancs du collége, émerveillé par les grandes aventures de nos ancêtres normands, un peu

plus tard enfin, parcourant nos campagnes, si riches en monuments et en ruines, avec le bâton du voyageur à la main et rêvant d'explorations et de découvertes.

Mais cette histoire, Messieurs, est la vôtre à tous, et il n'est personne parmi vous qui ne sente que c'est l'amour de ce pays et de son glorieux passé qui l'a fait antiquaire. Seulement la destinée a voulu que je fusse entraîné vers les régions plus lointaines où est née la civilisation antique. Que voulez-vous? Quand la plante est détachée du sol, les courants l'emportent souvent plus loin qu'elle ne pensait aller. Un peu d'esprit d'aventure, même chez les plus tranquilles d'entre nous, est encore un héritage de race. Nos pères ont beaucoup voyagé, en quête de châteaux et de baronnies : on nous pardonnera d'avoir aussi voulu voir le monde, poussé par une ambition plus modeste et moins personnelle, le désir de *gaigner* un peu de science et quelque expérience des pays étrangers.

Du reste, nos héros normands ont si bien exploré, à leur manière, les régions classiques de l'Italie et de la Grèce, qu'il est difficile d'y voyager longtemps sans y fouler leurs traces et sans y croiser les routes qu'ils ont suivies. C'est ce qui n'a pas manqué de m'arriver, et vous pensez, Messieurs, si j'ai saisi avec empressement cette occasion de m'occuper d'eux et de les saluer au passage avec cette joie particulière que l'on éprouve lorsque les hasards du voyage mettent sur votre chemin des figures amies. Il s'est trouvé, par une rencontre des plus heureuses, que deux des exploits les plus brillants et les plus hardis des Normands dans la Méditerranée, les deux siéges successifs de Durazzo, l'antique Dyrrhachium, par Robert Guiscard et par Bohémond, étaient si étroitement mêlés aux questions

d'archéologie et d'histoire que je venais étudier sur cette côte d'Albanie que, même le voulant, je n'aurais pu les en séparer.

Permettez-moi, Messieurs, de vous en faire juges en quelques mots. Aussi bien ce sera pour moi une manière de me décharger un peu du remords dont je vous parlais tout à l'heure. Il y a là quelques faits curieux, qui sont restés perdus au milieu d'études toutes différentes; il n'est peut-être pas inutile de les en tirer et de les faire connaître à ceux qui s'occupent des expéditions des Normands. Avouez, d'ailleurs, que je n'aurai jamais l'occasion de les signaler à un auditoire que le sujet intéresse plus directement.

C'était déjà, pour les anciens, un problème que de savoir si la ville maritime de *Dyrrhachium* occupait exactement la même place que l'ancienne colonie corinthienne d'*Epidamne*, si célèbre au temps de la guerre du Péloponnèse. Or, d'après le récit d'Anne Comnène, Robert Guiscard avait précisément établi ses baraquements dans les murs ruinés de l'antique Epidamne. D'un autre côté, le plus grand drame militaire, dont ces lieux aient été le théâtre, est certainement l'étonnante guerre de retranchements que s'y livrèrent, pendant les discordes civiles de Rome, les armées de Pompée et de Jules César. Là encore, les opérations des Normands, les combats qu'ils engagent contre les troupes de secours, offrent, avec la campagne des deux généraux romains, des points de comparaison tout à fait instructifs. Voilà certes un rapprochement qui ne saurait nuire à la gloire des fils de Tancrède de Hauteville, et qui ne peut que faire mieux ressortir leur audacieux génie.

Si vous voulez vous représenter, Messieurs, la position

très-particulière de la place de Durazzo, figurez-vous un chaînon de falaises argileuses, comme celles de Beuzeval ou de Villers; mais supposez que cette ligne de falaises se soit détachée au large, qu'elle ne soit plus reliée à la côte que par de vastes lagunes, sans autre accès que deux longues bordures de sable, courant entre les terrains marécageux et la mer. C'est là ce que les anciens appelaient la presqu'île ou l'isthme de Dyrrhachium. La pointe méridionale de ces falaises, qui, contrairement aux nôtres, se dirigent du nord au sud, commande, à l'entrée du golfe de Durazzo, un mouillage médiocre, mais le seul qui, sur cette côte dépourvue de ports, soit en relation directe avec les routes et les défilés de l'intérieur, conduisant à Salonique et à Constantinople. La position de la ville est fixée par le mouillage même, et sauf de légers déplacements, elle n'a pu en changer à aucune époque. Il est facile de comprendre l'importance d'une pareille situation, pour tous ceux qui se disputaient les routes de l'Adriatique et qui voulaient prendre pied sur la côte grecque.

César, qui n'était pas maître de la mer, n'avait point osé franchir les lagunes et venir camper directement sous la place: il s'était contenté de le bloquer à distance, en s'établissant en face, sur la partie la plus voisine de la côte. Mais son rival étant venu occuper derrière lui, sur le bord de la mer, les inextricables défilés de *Petra*, le bloqua à son tour, et faillit l'affamer. C'est ce danger qui inspira à César le plan gigantesque de contre-bloquer son ennemi, en l'enveloppant d'une immense ligne de circonvallation. Si cette formidable entreprise ne réussit pas complètement, elle lui permit au moins de battre plus sûrement en retraite

et de se dégager du mauvais pas où il s'était mis. Vous pouvez juger par là, Messieurs, du périlleux terrain que présentaient les environs de Dyrrhachium, véritable piége à double-fond, où nous allons voir maintenant nos chefs normands s'engager plus résolument encore.

Robert Guiscard, dont l'armée était appuyée par une flotte nombreuse, n'avait pas à garder les mêmes précautions que le général romain. Il pénétra le long des lagunes, jusqu'à la bande isolée de falaises dont nous avons parlé, et s'installa sur le revers de cette espèce d'îlot montagneux, avec toute son armée, sa cavalerie et ses machines, sous la protection de ses vaisseaux.

La petite forteresse turque qui porte le nom de Durazzo s'est blottie et retranchée dans l'angle d'une enceinte byzantine en briques, beaucoup plus vaste, mais aujourd'hui presque partout rasée, dont nous avons pu relever le plan. La date d'une inscription encore en place prouve que c'est ce grand carré byzantin qui a été assiégé par les Normands. On voit, par le récit même de leurs opérations, qu'il conservait en plein moyen âge quelque chose de l'aspect d'une ville romaine. Le palais du gouverneur militaire ou duc portait encore le nom latin grécisé de *prætorion*, et s'élevait non loin de la principale porte et du front de la fortification, selon la vieille règle des camps romains, dont nous retrouverions aussi la tradition dans plus d'une ancienne ville de notre pays. Au-dessus d'une autre porte, percée dans la direction de la mer et de l'ancienne voie Egnatienne, se dressait une statue équestre en bronze, qui fut respectée par les Normands ; car Cyriaque d'Ancône la retrouve, au XVI[e] siècle, sous la domination vénitienne.

Au nord de la ville, on suit les arasements d'un faubourg fortifié, qui débordait l'enceinte byzantine et qui marque un ancien développement de la place dans cette direction. C'était là sans doute ce que l'on regardait comme les ruines de l'enceinte plus vaste d'Epidamne, où Robert avait établi son camp. Du reste l'espace est si resserré, qu'il n'y a pas à choisir : d'un côté, les murailles, et les lignes des assiégeants s'avançant jusqu'à une portée de trait de la place; de l'autre côté, un prétendu cours d'eau appelé *Glykys*, où les Normands forment un camp naval, sous la protection du camp de siége, pour remiser leurs vaisseaux contre les gros temps de l'hiver et contre les incursions des flottes vénitiennes. Le mot *Glykys* désigne en grec une eau douceâtre : il ne s'agit pas ici d'autre chose que du canal d'écoulement des lagunes, qui se décharge dans la mer, non loin de la place. Robert avait converti les lagunes en une sorte de bassin à flot, et plus tard, les eaux ayant baissé au retour des chaleurs, il y creusa un chenal avec des pilotis et des estacades, pour dégager ses galères. Ces travaux paraissent avoir excité au plus haut point la stupéfaction des Grecs; mais les rudes marins normands, habitués aux estuaires de nos fleuves et aux grèves de l'Océan, étaient rompus à de pareils ouvrages. Leur chef montrait ainsi le moyen de faire de Durazzo une grande place maritime : c'est de transformer les lagunes en un port intérieur.

Cependant, malgré l'activité des assiégeants qui dressaient leurs tours roulantes jusque sur les collines glaiseuses de la citadelle, le siége traînait en longueur. L'empereur Alexis Comnène avait fini par réunir une armée, et il avait occupé les défilés de Pétra, la position même de Pompée, ainsi nommé d'une grande

roche encore aujourd'hui facilement reconnaissable au fond du golfe de Durazzo, Robert, sur cette côte désolée d'Albanie, commençait à se trouver, comme César, à court d'approvisionnements et de fourrage. Seulement les Byzantins n'imitèrent pas la temporisation de Pompée : ils se résolurent à offrir la bataille et déployèrent leurs lignes sur les collines qui dominent l'autre côté des lagunes : c'était assurer le succès des Normands.

Il est vrai que la position de Robert Guiscard est périlleuse : il lui faudra combattre ayant à dos les lagunes ; mais, sûr de la supériorité de son armée, il n'hésite pas à les traverser, la nuit, sur un pont, et il engage le combat. Je vous ferai grâce, Messieurs, d'un récit de bataille. La seule force de l'armée grecque était dans le corps des Varangues, ces mercenaires du nord, dans lesquels les Normands trouvaient des adversaires presque de leur race et capables de se mesurer avec eux. En effet, ils enfoncèrent une partie des lignes ennemies, mais refoulés par la cavalerie italo-normande, ils se retranchèrent dans un couvent de *St-Michel*, où ils furent brûlés. Or, sachez, Messieurs, que cette position de *St-Michel*, en albanais *Shimmihl,* on la retrouve sous le nom d'un hameau situé sur la pente même des hauteurs autrefois occupées par César : avec ce point fixe, on a toute la bataille.

La déroute de l'armée impériale fut suivie de près par la reddition de la ville, qui, après seize mois, ouvrit enfin ses portes au vainqueur. — Je n'ajouterai qu'un mot au sujet du second siége de Durazzo, qui eut lieu vingt-cinq ans plus tard, sous la conduite de Bohémond, le fils et le successeur de Robert. Les positions stratégiques y furent à peu près les mêmes pour

les assiégeants; mais le général byzantin ayant pris le sage parti d'inquiéter l'ennemi sans livrer bataille, le chef normand subit la nécessité de la situation, il fut forcé de quitter la place.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de vous avoir retenus aussi longtemps sur une simple exposition de faits ; mais c'est par des faits, c'est par leurs actions mêmes, que ces hommes énergiques et entreprenants veulent être connus. Quand on lit leurs lointains exploits dans les chroniques, il semble que ces récits militaires soient morts pour la science exacte et ne doivent plus nous donner que des tableaux flottants et indécis. Mais il suffit de quelques noms de lieux conservés par la tradition, de quelques accidents topographiques retrouvés sur le terrain, pour qu'ils reprennent la couleur et la vie. Ces points de repère, qui permettent seuls de replacer le tableau dans son cadre, les voyageurs doivent se hâter de les relever avec soin; car les lieux mêmes périssent et sont défigurés par le temps.

Mais j'ai hâte de quitter le moyen âge et de revenir à l'antiquité, qui est mon terrain ordinaire. Autrement, vous pourriez croire que je méconnais ou que j'oublie les origines de notre province, et que je veux la faire commencer avec les Normands. Il n'en est rien, Messieurs, si l'on rencontre les Normands en Orient, on retrouve aussi dans nos contrées et l'Orient et Rome et la Grèce. J'en ai fait moi-même la saisissante expérience, lorsque je me suis trouvé un jour, à Bayeux, près de la cathédrale, face à face avec un étrange personnage, un génie antique, portant sur ses épaules le croissant de la lune, divinité bizarre, que j'avais déjà rencontrée en Macédoine, sur les rochers de la ville de Philippes, et qui, là même n'était pas dans

son pays d'origine ; car elle y était venue de la Phrygie et de l'Asie-Mineure.

Sans doute notre *Deuxième Lyonnaise* n'est pas aussi riche en monuments de cette époque que les régions du midi de la Gaule ; elle ne rivalise pas, comme elles, avec l'Italie, pour la beauté de ses statues et la pureté de son architecture antique. Cela n'empêche pas que l'on y puisse étudier avec fruit l'antiquité, comme le moyen âge. Je me figure que nos populations gauloises, laissées davantage à elles-mêmes, sur ces bords lointains de l'Océan, étaient surtout occupées dès ce temps là de leurs cultures, de leurs bois, de leurs pâturages. Tout en acceptant l'ascendant de la civilisation romaine, elles le subirent moins profondément que d'autres, et tardèrent plus longtemps à s'en pénétrer. Cependant peu à peu, grâce surtout au grand mouvement créé par le service militaire, les goûts et les besoins d'une existence policée s'introduisirent dans les classes les plus riches ; les villes se peuplèrent et s'embellirent ; on vit s'y élever des temples, des thermes, des théâtres, avec tout l'appareil de la vie urbaine, telle que la comprenaient les anciens. Il est vrai que ce fut à une époque relativement assez récente ; mais cette floraison un peu tardive n'est que plus intéressante à étudier.

Malgré ces réserves, les territoires de nos anciennes cités ont produit un certain nombre d'antiquités remarquables, qui comptent dans les fastes des découvertes archéologiques et qui enrichissent de savantes monographies vos *Mémoires* et votre *Bulletin.* Ce sont des témoignages de la richesse et du goût que déployaient les villes et les particuliers, en s'adressant pour leurs commandes aux ateliers les plus en renom de l'époque et en choisissant des pièces de marque ; ce sont aussi

des preuves du zèle pieux, avec lequel ils décoraient les anciens sanctuaires, où les divinités du pays, tout en cherchant à s'assimiler aux dieux grecs et romains ne cachaient qu'à demi, sous leurs bizarres surnoms, leur origine gauloise. Mais on risquerait de se tromper si l'on considérait la plupart de ces objets comme les ouvrages d'un art et d'une industrie établis à demeure dans la province, ce qui n'est admissible que pour des productions plus courantes et plus populaires.

L'observation s'applique d'abord aux statues de marbre, qui d'ailleurs sont fort rares parmi nos antiquités. J'ai eu l'occasion de traiter cette question, à propos d'une jolie tête de jeune satyre, trouvée à Lisieux par un des membres de la Société des Antiquaires de Normandie, et de montrer que l'art de sculpter le marbre était resté généralement, à l'époque romaine, entre les mains des artistes grecs.

L'art de peindre avec des pierres de différentes couleurs, c'est-à-dire la mosaïque, a laissé dans les couches antiques du sol de la Normandie plusieurs ouvrages remarquables. On ne s'en servait pas seulement pour décorer les édifices publics ; mais aussi les riches villas, construites dans le goût romain, qui çà et là s'élevaient dans nos campagnes. Comme il s'agit d'un travail qui se s'exécutait que sur place, il pouvait sembler naturel que cet art si étroitement lié à celui de la construction, ne fût naturalisé dans la province. Mais la grande mosaïque de Lillebonne, à laquelle vous avez fait avec raison une si belle place dans vos *Mémoires*, est là pour vous donner une idée plus juste du caractère ambulant des industries d'art chez les anciens. Autrefois, comme aujourd'hui, c'était d'Italie que nous venaient les ouvriers mosaïstes; ici c'est de Pouzzoles, le pays des bons

ciments ; il devait être pour cela même un des grands centres de production pour ce genre d'ouvrages. Et ces ouvriers étrangers ne venaient pas seuls, mais ordinairement en nombre, comme nous les voyons encore, avec leurs ateliers tout montés, suivis de leurs aides et de leurs apprentis : car c'est dans cet ordre de faits qu'il faut chercher à expliquer la seconde partie de l'inscription de la mosaïque de Lillebonne.

L'Apollon en bronze doré trouvé aussi à Lillebonne, bien qu'il s'écarte déjà de la belle forme antique, montre les grandes statues de métal de proportions plus que naturelles, employées à la décoration de nos villes : il méritait rien qu'à ce titre la place d'honneur qui lui a été accordée dans l'une des salles du Louvre. On n'a pas découvert en Gaule beaucoup de figures de bronze aussi importantes et aussi belles que les statues de Jupiter et d'Apollon que la ville d'Évreux exposait encore cette année dans les galeries du Trocadéro. Malgré des formes un peu rondes et lourdes et les nombreuses réparations de la fonte, qui trahissent des procédés de technique imparfaits, elles se recommandent par la noblesse et par la vérité du style. Elles offrent même avec d'autres ouvrages du même métal, trouvés également en France, un air de famille qui ferait supposer que, pour les bronzes du moins, il s'était établi sur quelques points de la Gaule (mais je ne crois pas que ce fût chez les Ebarovices) une école de fondeurs, qui se perpétua assez longtemps dans la province, pour s'y créer un caractère à part.

La fameuse trouvaille de Berthouville, la vaisselle d'argent du sanctuaire du Mercure *Canetonensis* est devenue une des merveilles du cabinet des Médailles ;

son mérite est loin d'avoir été éclipsé par la découverte plus récente du prétendu trésor de Varus, à Hildesheim. Tous les objets qui la composent n'ont pas la même valeur, à cause de la différence des époques, et peut-être aussi par suite de l'inégalité qui existait entre les œuvres des fabriques provinciales et les pièces directement acquises aux grandes sources de l'industrie antique; mais les plus beaux de ces vases rapprochent de la perfection des vases grecs. On sait quelle était la passion des Romains pour la belle argenterie. En Gaule, au temps de Néron, le statuaire Zénodore, dont le nom dit assez la patrie, étant venu pour fondre en bronze le Mercure colossal des Arvernes, employait aussi son talent à copier jusqu'à l'illusion, pour le gouverneur Avitus, deux coupes grecques du toreuticien Calamis. Il n'est pas sans intérêt de voir que le goût de ces belles imitations de la toreutique grecque avait pénétré jusque chez les provinciaux de notre *Deuxième Lyonnaise*.

Du reste, Messieurs, si vous cherchez une peinture authentique des mœurs de ces *Normands de l'époque romaine* (passez-moi cet anachronisme de langage, mais je ne puis vraiment pas les appeler des *Lyonnais)*, si vous voulez connaître le degré de culture et de politesse auquel ils étaient arrivés vers le IIIe siècle de notre ère, leur attachement au gouvernement de Rome, qu'ils considéraient alors comme le leur propre, la modération de leur attitude et l'importance de leur rôle dans les assemblées des Gaules, vous en possédez le vivant souvenir dans un monument incomparable, dans une inscription, qui est une des pièces rares de l'épigraphie latine : vous avez nommé le *marbre de Thorigny*, ou plutôt le *marbre de Vieux*, car il appartient à

la cité libre des *Viducasses*, à la région même dont votre belle ville est devenue le chef-lieu. La publicité donnée à l'éloge de votre concitoyen *Titus Sennius Solemnis* montre que ces sentiments étaient partagés par la population tout entière.

L'archéologie celtique, comme les différentes branches de l'archéologie romaine, est représentée en Normandie, non par une grande profusion de monuments, mais par des monuments de choix. Les casques en bronze trouvés près de Falaise, qui figuraient aussi avec honneur dans les vitrines de l'Exposition, sont des types qui ont contribué à fixer définitivement la connaissance du costume et de l'armure des anciens Gaulois.

Je suis bien tenté de mentionner à côté d'eux un autre casque trouvé à l'extrémité opposée de la province, le casque d'Amfréville. Celui-là, merveilleux assemblage d'or plaqué sur cuivre, d'émaux colorés et de fer cloisonné, est aujourd'hui un des joyaux archéologiques de notre Louvre. Le triple enroulement, d'une finesse extrême, qui forme le principal motif de l'ornement, appartient à un système primitif de décoration linéaire, dont les armes gauloises, découvertes récemment dans l'est de la France, ont fourni des spécimens remarquables, mais dont le prototype exact se retrouve (qui le croirait ?) dans les objets d'or sortis des fouilles de Mycènes. Il est vrai que ce système s'est perpétué assez tard dans les régions du nord, par exemple en Danemark et en Irlande. D'un autre côté, les procédés de la technique ont paru appartenir à une époque avancée. Mais connaissons-nous parfaitement les procédés antiques, surtout lorsqu'il s'agit d'une pièce de luxe et vraiment royale où l'art a dépensé tous ses

secrets? Quelles que soient, à ce sujet, les révélations de l'avenir, nous avons droit d'être fiers que ce mystérieux objet ait été trouvé dans nos campagnes, au pied de cette côte légendaire, qui est un des points les plus en vue de la vallée de la Seine, un des mieux situés pour faire rêver de sanctuaires établis sur les hauts lieux et d'antiques acropoles.

Tous ces monuments, Messieurs, vous sont familiers; vous les avez étudiés, commentés dans vos savantes publications. Si j'ai cherché à les tirer un instant des collections publiques et privées où ils sont aujourd'hui dispersés, ce n'est pas que j'aie la prétention de vous rien apprendre; mais j'ai voulu les rassembler sous vos yeux, dans cette séance solennelle, pour en former comme un trophée en l'honneur de la Société des Antiquaires de Normandie. Ils sont l'élite de toute une classe de documents, qui n'ont été, pour la plupart, recueillis et conservés que grâce à la puissante impulsion que vous avez donnée, partout autour de vous, aux recherches archéologiques. En tête de l'histoire de notre province, à laquelle vous ajoutez chaque jour quelque page, en dépouillant les anciennes chartes et les autres documents écrits, il y a un premier chapitre, le plus intéressant peut-être et certainement le plus neuf; et ce chapitre, c'est en faisant parler les pierres, les bronzes, tout le matériel de la civilisation antique, que vous l'écrivez.

Mais en travaillant ainsi sur des sujets spéciaux, vous n'êtes pas inspirés, seulement, Messieurs, par un sentiment de curiosité locale; vous savez que vos patientes recherches ont une portée plus grande. Aujourd'hui, avec le développement des méthodes scientifiques, il n'est pas d'étude qui ne se classe

d'avance dans des cadres plus généraux. Cette histoire que vous composez, avec tant d'ardeur et de dévouement, vous avez la conscience que c'est un volume du grand ouvrage qui s'appelle l'histoire du pays et qui fait partie lui-même d'une collection plus vaste, l'histoire de l'humanité.

RAPPORT DE M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Secrétaire.

Monsieur le Directeur,

Monseigneur,

Messieurs,

Je viens, aux termes de notre règlement, vous rendre compte des travaux de la Société pendant l'année académique 1877-1878.

Depuis notre dernière réunion, nous avons mené à fin l'impression du livre des *Curieuses recherches* de dom Thomas Le Roy sur le Mont-St-Michel. Ce travail important du docte bénédictin, si justement apprécié par M. de Gerville, complète, sur bien des points, le traité de dom Huynes et ajoute un nouvel élément d'information à ceux que nous possédons sur les annales et les constructions de la célèbre abbaye. Aujourd'hui, nous vous distribuons le premier fascicule d'un nouveau volume. Il renferme, avec les recherches de M. le vicomte de Blangy sur le tableau d'Écoville, une étude historique sur la guerre de Cent-Ans dans l'Avranchin, par M. Ch. Lebreton, censeur du lycée de Laval, et le

texte intégral de la vie de sainte Marguerite, poème inédit de Wace, par M. Joly. Le travail de M. Lebreton, d'un intérêt plus général peut-être que son titre ne l'indique, offre certains points de contact avec l'ouvrage si remarquable de M. Siméon Luce, *La jeunesse de Du Guesclin*, dont nous avons eu précédemment l'occasion d'entretenir la Compagnie ; le *Miracle de sainte Marguerite* est précédé d'une introduction riche de faits nouveaux et d'aperçus ingénieux, comme sait les écrire le savant doyen de notre Faculté des Lettres.

Au milieu de beaucoup d'autres mémoires insérés dans le *Bulletin* de 1878, vous nous permettrez de vous signaler la biographie très-étudiée d'Adrien Turnebu ou Tournebu, par M. Legay, conseiller à la Cour d'appel de Rouen ; la deuxième partie de la notice consacrée par M. Ch. Fierville, proviseur du lycée de St-Brieuc, à l'auteur du *Draco Normannicus*, Étienne de Rouen ; l'essai sur les antiquités de l'île de Serk, par le pasteur Cachemaille, et l'analyse vivement enlevée d'un manuscrit de M. de Pommereu sur la généralité d'Alençon, par M. des Diguères.

Le dépouillement des procès-verbaux de nos séances permet de compléter ces indications.

Au mois de janvier dernier, vous avez pris connaissance d'une monographie, historique et archéologique à la fois, de M. Charles Vasseur, sur la cathédrale de Lisieux. Cette dissertation, que doit enrichir de dessins notre habile et dévoué confrère M. G. Bouet, est destinée à figurer dans nos prochaines publications et y formera le digne pendant de l'étude si originale consacrée par M. Ramé à l'examen des constructions du Mont-St-Michel. C'est aux recherches archéologiques

que se rattachent encore la description d'un bas-relief en bois de noyer, par l'abbé Marais ; la dissertation qui nous a été envoyée par le R. P. Hamelin sur les armes du Mont-St-Michel ; les notes sur les armoiries de la ville de Caen aux diverses époques, et sur la sigillographie de St-Pierre-sur-Dives, par notre laborieux confrère le docteur Pépin.

Les études relatives aux anciens textes de notre littérature nationale, représentées déjà par les Miracles de sainte Marguerite et de saint Nicolas, peuvent réclamer une communication de M. Gasté relative à divers manuscrits de la bibliothèque de Caen et de la collection Mancel, et un essai de votre secrétaire sur certaines représentations dramatiques qui se produisirent en Normandie, pendant le XVIe siècle, à l'occasion des concours palinodiques.

L'histoire proprement dite est toujours restée l'objet préféré de nos investigations. Aux travaux de ce genre que nous avons déjà cités sont venus s'ajouter le mémoire original de notre correspondant danois, M. Steenstrup, sur l'organisation politique, religieuse et militaire des Normands ; les chartes de St-Florent de Saumur, par M. Marchegay ; les études de M. Eugène Chatel sur la grande charte de l'église St-Étienne et sur la charte de fondation de l'Université ; les recherches sur l'abbaye d'Aunay, par M. Gaston Le Hardy ; l'appréciation des œuvres et du caractère du P. Eudes, d'après de nouveaux documents, par M. l'abbé Le Cointe. M. l'abbé Le Cointe ne s'en est pas tenu là. Pour donner à son travail toute sa signification et toute sa portée, il poursuit courageusement l'impression du manuscrit intégral du P. Martine, un écrivain de notre ville, dont le nom était demeuré

jusqu'ici fort inconnu. Nous sommes convaincu que le succès ne lui fera pas défaut.

Nous croyons devoir faire remarquer, dans le même ordre d'idées, que plusieurs de nos confrères nous ont offert les prémices de travaux originaux qu'ils ont publiés depuis et qui n'offrent pas moins d'intérêt. De Bourges, M. le premier président Boivin-Champeaux, auquel nous devons une histoire de la Révolution dans l'Eure, nous a adressé une esquisse de la vie aventureuse du normand Roger le Grand ; M. Marie a retracé la carrière si bien remplie du bienheureux Jean Soreth, et vous avez pu apprécier la valeur incontestable, à différents points de vue, des publications importantes de MM. les chanoines Laffetay, Pigeon, Marais et Lecanu, sur les diocèses de Sées, de Coutances et de Bayeux. Cette ardeur historique, dont il est impossible de ne pas constater le réveil dans notre région, s'est aussi portée, depuis quelque temps, sous l'influence des événements contemporains, sur une période beaucoup plus rapprochée de nous, sur l'époque révolutionnaire.

Ici, Messieurs, je m'abstiendrai de tout développement, mais je ne crois pas sortir de la réserve que notre Société s'est toujours imposée, en citant à côté des vues d'ensemble de M. Desdevises du Dézert, sur les cahiers du grand bailliage du Cotentin, le *Procès et l'enlèvement du chevalier Destouches*, *Mortagne pendant la Révolution*, par le docteur Jousset, le *Curé Cantiteau*, par M. de La Sicotière et la *Commission militaire de Granville*, que nous faisait parvenir récemment M. Sarot.

Les études philologiques, toujours en faveur dans notre Compagnie, ont donné lieu à des communications

de MM. Émile Travers, Le Héricher et Charles Joret. Le premier nous a lu des observations sur certains noms de lieux du Pas-de-Calais qui se retrouvent en Normandie, le second nous a soumis une ébauche de *Néréide normande*, le troisième s'est efforcé de fixer les signes particuliers au moyen desquels il serait possible de déterminer avec précision les limites géographiques du patois normand.

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, appartient par son origine à notre pays. C'est un des représentants les plus ardents et les plus autorisés de la nouvelle école philologique. Nous avons lieu de croire que son appel sera entendu en Normandie et pourra faciliter la solution du problème qu'il poursuit avec tant de persévérance.

Les découvertes locales, venues cette année à notre connaissance, si elles n'ont révélé aucun fait d'une importance considérable, n'ont pas été cependant dénuées de tout intérêt. Tandis que MM. Tirard et Appert vous faisaient part de constatations récentes sur la direction de certaines voies romaines ou gauloises, MM. Lavalley-Duperroux, Eudes-Deslongchamps et votre secrétaire ont pu vous fournir des renseignements détaillés sur des objets en bronze, en fer, en terre ou en silex provenant de cachettes ou de sépultures de l'époque mérovingienne. Les découvertes d'Écoville, de Bellefontaine, de Biéville, de Pierrefitte en Cinglais en même temps qu'elles ont enrichi nos collections, nous ont apporté quelques nouveaux éléments d'étude et de comparaison.

Depuis notre dernière réunion, la Société a été douloureusement éprouvée ; à la veille de cette séance la mort nous a enlevé M. Félix Courty, homme modeste

et lettré, publiciste estimé, qui vivait depuis longtemps séparé de nous, mais que les progrès de notre Société n'ont jamais trouvé indifférent.

Le onze septembre dernier, nous avons perdu M. Alexandre Dubus, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen. M. Dubus n'était entré dans nos rangs qu'en 1873; jusque-là sa vie avait été absorbée en entier par ses devoirs professionnels. Aux audiences de rentrée de la Cour, l'année dernière et cette année, M. de Panthou, aujourd'hui procureur général à Agen, et M. Lerebours, avocat général, ont tracé du magistrat un portrait achevé, dans lequel ils ont mis en relief son esprit éclairé, ses habitudes courtoises et son amour du devoir poussé jusqu'au scrupule. Nous ne pourrions qu'affaiblir ces appréciations en les reproduisant, nous tenons cependant à dire que, pendant le court espace de temps que M. Dubus nous a appartenu, personne ne suivit avec plus d'assiduité nos réunions et ne prit un intérêt plus sympathique à nos travaux. Notre confrère avait fait de la question du procès des Templiers une étude spéciale dont il nous présenta quelques fragments dans un rapport remarquable qu'il écrivit en 1876, à propos de la dissertation si curieuse insérée par M. Jules Loiseleur dans les *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais. Ce travail, que la modestie de son auteur ne nous a pas permis de publier, est conservé précieusement dans nos archives.

Le 5 juillet nous assistions aux obsèques de M. Charles Gervais, décédé à Caen, à l'âge de 88 ans. Dans les discours prononcés sur sa tombe tout a été dit sur l'administrateur, le jurisconsulte, le savant, l'homme de foi et de dévouement. MM. Leblond, bâtonnier de l'Ordre des avocats; Guillouard, vice-président de la

Société des Antiquaires ; Bayeux et Eugène Chatel ont été les dignes interprètes de nos regrets et de l'estime publique, aussi croyons-nous pouvoir nous borner à quelques indications rapides.

Le nom vénéré de M. Charles Gervais nous reporte aux origines de notre Société. Il figure, en effet, sur la liste de nos fondateurs à côté de ceux de MM. de Caumont, de Gerville, Auguste Le Prévost, Vautier, Lair, Dubourg d'Isigny, Spencer Smith, Lechaudé d'Anisy. M. Gervais était l'un des derniers survivants de cette glorieuse phalange. A partir de cette époque jusqu'au moment de sa mort nous le voyons activement mêlé à l'administration de notre Société. C'est ainsi qu'il a occupé successivement les fonctions de secrétaire adjoint, de secrétaire, de vice-président, de président, de conservateur du Musée et de directeur. Sa collaboration à nos publications n'a été ni moins laborieuse ni moins soutenue. Dès les premiers temps il s'était fait une spécialité de l'étude des monnaies anciennes et des objets d'antiquité des époques gauloise et franque. Cette spécialité il l'a toujours conservée. Son premier travail, publié en 1834, était relatif à une monnaie d'or trouvée à Benouville ; la dernière note qu'il nous a remise concernait des objets en bronze provenant d'une sépulture mérovingienne du cimetière de Villy.

Mais il est un autre genre de service dont nous lui sommes redevables, qui prime à notre sens tous les autres, et que nous voudrions au moins signaler : M. Gervais a été l'organisateur, disons mieux, il a été le véritable fondateur de notre musée.

Persuadé, comme l'était également M. de Caumont, son maître et son ami, de l'utilité des collections archéologiques, non-seulement pour développer le goût,

mais surtout pour donner aux études historiques et monumentales le cachet de précision et d'exactitude dans le détail que notre époque réclame, il provoqua la création d'un musée d'antiquités. Malgré des difficultés de toute nature, par suite de son autorité personnelle et de son insistance, ce que les ressources de la Société des Antiquaires nous permettaient de faire a été fait, et aujourd'hui la ville de Caen, sans bourse délier, peut offrir à l'examen des hommes studieux un ensemble d'objets dont quelques-uns ont une incontestable valeur. Sans doute, cette collection est encore bien incomplète ; mais nous espérons que, sous l'active impulsion du successeur de M. Gervais, M. Lavalley-Duperroux, les lacunes se combleront, grâce au zèle de nos confrères, à la générosité des particuliers et à l'appui plus effectif des corps électifs et des autorités publiques.

C'était aussi un travailleur infatigable que M. l'abbé Laurent, mort cet été à Condé-sur-Noireau. Né à La Délivrande, M. Laurent, après avoir fait les plus brillantes études, entra dans l'enseignement public, sous les auspices de Mgr Daniel, alors recteur de l'Académie de Caen. A Argentan, où il fut envoyé comme professeur de rhétorique, notre confrère ne tarda pas à se créer les plus honorables relations. Les années qu'il y passa furent peut-être les plus heureuses et les plus occupées de sa vie. Au milieu des labeurs incessants du professorat et du ministère, il trouva le moyen, sous l'influence de sympathiques encouragements, d'écrire successivement *La vie de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon*, et les monographies du *Monastère de Ste-Claire d'Argentan* et de l'église principale de la même ville, *St-Germain*. Ces ouvrages, un peu secs,

mais substantiels et corrects, ne sont pas les seuls que M. l'abbé Laurent nous ait laissés ; nous connaissons encore de lui une *Histoire du sanctuaire de La Délivrande*, publiée en 1840 et réimprimée en 1851, une *Notice de M. de Renty* et une biographie fort attachante de *M. de Bernières-Louvigny*, fondateur de la maison de l'*Ermitage*. Ce travail est particulièrement intéressant par les renseignements précieux qu'il contient sur l'état religieux de la France, et particulièrement de la Normandie, au XVII[e] siècle.

Rentré dans son diocèse d'origine comme curé de Condé, notre confrère ne se désintéressa pas des questions d'art et de littérature. Sa dernière œuvre, la reconstruction de son église, fut digne de tout point, par son caractère sérieux, d'un membre de notre Société ; voici, du reste, en quels termes un écrivain fort autorisé, que vous me permettrez de citer, s'exprimait récemment à ce sujet :

« Membre de plusieurs sociétés savantes, M. l'abbé « Laurent appartenait à la docte compagnie des Anti« quaires de Normandie ; il fit honneur à son titre « quand il s'agit de l'œuvre difficile de la restauration « ou plutôt de la reconstruction partielle de son église. « Il ne commit pas une faute de goût, pas un barba« risme de style et, secondé par un habile architecte, « il put faire admirer une église romane, tout entière « en granit, et égale au moins en mérite à celle qu'avait « pu concevoir l'architecte primitif (1). »

Nous avons à déplorer encore la perte d'un autre de

(1) Notice sur l'abbé Laurent, par M. G. Le Vavasseur, insérée dans l'*Almanach de l'Orne*. M. l'abbé Laurent avait été l'un des fondateurs de cette modeste et utile publication ; il en resta pendant de longues années l'un des plus dévoués collaborateurs.

nos sociétaires, M. Edmond Le Harivel-Durocher. Bien qu'il n'eût ambitionné que le titre de membre correspondant et que, par suite de travaux absorbants, ses relations avec la Compagnie aient toujours été assez rares, Le Harivel a laissé dans notre province de si honorables et de si vifs souvenirs que, dans cette revue funéraire, vous ne me pardonneriez certainement pas de passer son nom sous silence. Ses œuvres décorent nos places publiques, nos églises, nos musées, et la Normandie, à laquelle il appartient, non-seulement par le hasard de sa naissance, mais par sa vie tout entière, ne saurait être insensible à la notoriété durable que ce concienscieux artiste a laborieusement conquise. Pour tous d'ailleurs, dans son extrême simplicité, sa biographie contient plus d'un enseignement.

Victor-Edmond Le Harivel naquit à Chanu, département de l'Orne, le 20 novembre 1816, de Jacques Le Harivel et de Clarisse-Amélie Le Nicolais. Issu d'une ancienne et très-honorable famille, dont la position de fortune était devenue médiocre, le futur statuaire ne reçut tout d'abord d'autre enseignement que celui de l'instituteur de son village. D'après des notes qui nous ont été remises, les progrès de l'élève furent à peu près nuls; la pensée de l'enfant vagabondait ailleurs, et l'atelier semblait plus lui sourire que la salle d'école; aussi, dès l'âge de 13 ans, entrait-il, comme apprenti, chez un simple menuisier, voisin et locataire de son père. Cet ouvrier se nommait Aubin.

Tout le monde sait la place importante qu'occupait autrefois l'armoire dans les ménages de campagne. C'était bien là, comme le constatait récemment M. Baudrillart dans sa curieuse *Histoire du Luxe public et*

privé, la maîtresse pièce du mobilier, et la richesse de sa décoration répondait généralement au rôle important qui lui était attribué. Fabriquée presque toujours à l'occasion d'un mariage, elle rappelait cet événement capital de la vie par le caractère symbolique de son ornementation, et, sur ses larges panneaux, les artistes campagnards, inspirés par la circonstance, prodiguaient, à l'envi, avec plus ou moins de succès, les fantaisies capricieuses de leur ciseau (1).

Par un hasard assez singulier, le menuisier Aubin était surtout un fabricant d'armoires, et ce fut, sous sa direction, que Le Harivel s'essaya, pour la première fois, à sculpter les fleurs, les feuillages, les instruments agricoles et les fameuses colombes traditionnelles. Il faut croire que les armoires historiées avaient dans le pays un débit facile et avantageux, car, un peu plus tard, nous voyons le jeune apprenti de Chanu employé au même genre de travail chez deux autres menuisiers de Briouze et de Falaise. A ce métier il avait déjà acquis une certaine habileté de main, lorsque le désir de s'instruire plus sérieusement l'amena à Rouen, chez un ornemaniste nommé Beaudouin qui lui permit de suivre le soir, après les fatigues de la journée, un cours gratuit de dessin professé par un frère de la doctrine chrétienne. Je regrette de n'avoir pu retrouver le nom de cet humble religieux, dont notre compatriote ne parlait qu'avec

(1) « Dans plus d'une de nos provinces *les paysannes apportaient* « *à leur mari* une de ces armoires dont le bois reluisait, dont les « ferrures étaient brillantes, trésor où la famille mettait tout ce qu'elle « possédait, » *Histoire du Luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, par H. Baudrillart, t. I, p. 16.

reconnaissance, et qu'il regardait comme son premier initiateur à la vie artistique.

Quelque temps après, Le Harivel fut admis à l'école municipale du XI° arrondissement de Paris, dirigée alors par M. Belloc. Il n'en sortit que pour entrer, comme élève subventionné du département de l'Orne, à l'École nationale des Beaux-Arts. Admis dans l'atelier de Ramey et de Dumont, il put dès lors développer plus librement les remarquables facultés que ses différents maîtres avaient pressenties. Un échec au concours pour le prix de Rome, dont il s'exagéra singulièrement la portée, lui fit bientôt quitter l'École pour tenter la fortune et voler désormais de ses propres ailes. Cette résolution brusque et prématurée qui était bien dans sa nature, lui créa, sur l'heure, quelques difficultés, mais elle ne fit en somme que retremper son courage et éveiller chez lui l'esprit d'initiative.

En 1846, il débuta au Salon par un groupe d'anges destiné au tombeau de M. de Pierre, curé de St-Sulpice ; en 1847, il exposa *Le Rédempteur et la Vierge ;* en 1849, le buste de Racine et *La Cène*, bas-relief en terre cuite qu'il devait reproduire en marbre pour le Salon de 1850 et qui figure aujourd'hui dans l'église de Mirecourt.

En 1852, nous le retrouvons avec un médaillon, un buste et une charmante petite statuette, dessus de pendule, intitulée *Rêverie*. Le bris accidentel d'un des doigts de cette figurine, achetée par un amateur anglais lui fournit l'occasion naturelle d'entrer en relations avec le marquis de Chennevières, et cette rencontre fortuite fut le point de départ d'une liaison intime que les années ne devaient que resserrer.

Le Harivel, esprit distingué par instinct, âme

droite et généreuse, d'une bonhomie qui n'excluait ni la pénétration ni la finesse, avait enfin trouvé ce qui lui avait manqué jusque-là, un protecteur dévoué, un guide sûr et discret, d'un goût délicat et d'une autorité tempérée par le charme original de l'esprit et par un caractère tout affectueux qui vient du cœur.

« On m'avait confié, m'écrit à ce sujet M. de Chen-
« nevières, le service des expositions et Le Harivel
« vint se plaindre à moi d'un petit accident qui avait
« détérioré, par la faute des gardiens ou des visiteurs,
« la statuette de la *Rêverie.* C'était au Salon de 1852.
« Quelques mois après j'intervins assez activement
« dans l'attribution à la ville d'Argentan d'un buste de
« Mézeray à lui commandé et dans la transformation
« assez compliquée de ce buste, qui ne devait à
« l'origine que décorer une fontaine, en un monu-
« ment flanqué d'abord d'une figure, puis de deux,
« puis du médaillon de ses frères, tel que vous le
« connaissez sur la place de la mairie d'Argentan. A
« partir de ce moment, je me suis tout naturelle-
« ment intéressé à toutes les productions de cet ami, le
« meilleur, le plus droit et le plus honnête des hommes,
« qu'on aimait dès qu'on le connaissait et auquel toute
« notre Basse-Normandie s'était attachée comme
« à l'artiste qui lui faisait particulièrement hon-
« neur. »

Cette visite de Le Harivel chez M. de Chennevières, qui fait époque dans la vie de l'artiste, a été racontée de la façon la plus piquante et avec les détails les plus vrais, dans une pièce de vers fort lestement enlevée qui porte pour titre :

« *Comment Le Harivel fit la connaissance de l'Inspecteur*,

des musées de province. » Nous en détacherons le portrait fort réussi, sous une forme légère, de l'ancien et sympathique Directeur des Beaux-Arts :

Au fond d'un large couloir,
Long et noir,
Était un cabinet sombre
Où, comme un dieu protecteur,
L'Inspecteur
Rayonnait dans la pénombre.

C'était un doux Jupiter,
Pas trop fier
Avec ses thuriféraires.
Le tabac que l'on fumait
Parfumait
Ses narines débonnaires.

Affable, poli, courtois,
Mais parfois
Froid avec les autres hommes,
Notre Inspecteur, comme un fou,
Saute au cou
De ceux qui sentent les pommes.

Cette liaison n'eut pas pour Le Harivel que des conséquences artistiques, elle le fit pénétrer dans l'intimité d'une infinité d'hommes d'élite, artistes, littérateurs et savants, cœurs ouverts, esprits ingénieux qui se rattachaient de près ou de loin à cette fantastique *Académie de Bellême*, dont *M. de Saint-Santin* était le président. Le Harivel, dans ce milieu choisi, retrouva sa belle humeur d'autrefois, il y acquit même certaines connaissances archéologiques qu'on ne lui soupçonnait

guère et qui étonnèrent un jour notre confrère, M. Charles Vasseur. N'est-ce pas le cas de répéter avec l'auteur du recueil *Inter amicos :*

Béni soit le maladroit,
Béni soit
L'Insulaire à la pendule,
Si le ridicule fut
Au début;
Béni soit le ridicule.

Jamais plus franche amitié
N'a lié
Cœur plus tendre et cœur plus digne,
Et le hasard, cet oison,
Eut raison
De couver cet œuf de cygne.

L'année suivante Le Harivel figure au Salon avec une statue de *sainte Geneviève* et le *Miracle de Jésus enfant*, bas-relief en marbre que l'on peut admirer aujourd'hui au musée d'Alençon. L'exposition universelle renfermait de lui *sainte Geneviève* et *sainte Théodechilde*, statues en pierres destinées à Ste-Clotilde, la *Cène*, les *Trois frères Eudes*, le portrait du marquis de Chennevières. En 1859, il envoyait la *Jeune Fille endormie*, médaillon en marbre; en 1861, la *Comédie humaine*, *Être et paraître*, et ce charmant *Colin-Maillard* aujourd'hui à Bellême, dont il est impossible de ne pas louer le caractère naïf et franc. En joignant à ces sculptures la *Jeune Fille et l'Amour*, statuette en marbre qui date de 1870 et que l'on peut voir au musée de Rouen, nous avons,

dans ce genre particulier, les véritables chefs-d'œuvre de l'artiste bas-normand.

Rien de gracieux comme la *Jeune Fille endormie* et la *Jeune Fille et l'Amour*. La pose des personnages, la correction des lignes, l'expression sereine des figures rapprochent ces statuettes de ces compositions si pures auxquelles se complut toujours le génie souple et charmant de la Grèce.

Le *Colin-Maillard* est peut-être encore plus remarquable. La jeune fille que le statuaire nous a représentée a franchi les limites de l'enfance et n'est pas encore arrivée à la pleine possession de sa beauté. Debout, la jambe droite jetée hardiment en avant, elle étend les bras à la recherche d'une compagne invisible ; les lèvres sont légèrement entr'ouvertes et, malgré le bandeau qui couvre les yeux, la figure respire la gaieté la plus communicative. Il n'y a pas à s'y méprendre : nous avons devant nous la jeunesse rieuse, insouciante, s'abandonnant à l'entraînement du moment, sans afféterie, sans pose, sans arrière-pensée.

La *Comédie humaine*, aussi réussie comme exécution, relève d'une inspiration plus haute, je dirais volontiers plus austère. Cette statue assise et demi-nue traduit, de la manière la plus saisissante, une pensée éminemment philosophique. La critique d'art du *Correspondant*, après avoir mis en relief les qualités de cette œuvre maîtresse, a reproché à son auteur de n'avoir pas su rendre avec assez de simplicité et d'énergie la pensée à laquelle il s'était attaché. « L'idée, écrivait-il, n'est pas assez simplement et assez éner-

giquement rendu et l'effet se produit à moitié (1). nous est impossible de partager cette manière de voir : rien, à notre sens, de plus fin et de plus pénétrant que l'impression produite par ce beau marbre. Cette femme n'est pas une enfant ni une adolescente ; elle a fait l'expérience de la vie, elle en a connu les joies, les déceptions, les amertumes. Un sentiment visible de découragement et de tristesse a mis son empreinte ineffaçable sur ses traits fatigués jusque dans les lignes fuyantes du torse qui s'affaisse. C'est bien là le dessous vrai de la vie que dissimule aux regards de la foule indifférente le masque souriant que cette fière affligée tient de la main droite, comme une poignante ironie, au devant de son visage.

Nous ne saurions passer sous silence une œuvre moins personnelle à laquelle Le Harivel apporta son zèle et sa conscience ordinaires et qui, par suite de circonstances particulières, eût peut-être encore plus de retentissement : nous voulons parler du groupe archaïque, *Mars désarmé par Vénus*. L'exécution de ce travail est, à coup sûr, l'incident le plus piquant de la vie de notre compatriote, et exige que nous entrions dans quelques détails.

Tout le monde sait à quelles hypothèses, à quelles bizarres explications, à quelles dissertations savantes et ingénieuses, a donné lieu le marbre célèbre connu sous le nom de la *Vénus de Milo*. Cette statue si belle encore, malgré ses mutilations, était-elle isolée? Faisait-elle partie d'un groupe? Quelle était la com-

(1) *Correspondant* du 25 août 1857.

dans ce genre particulier, les véritables chefs-d'œuvre de l'artiste bas-normand.

Rien de gracieux comme la *Jeune Fille endormie* et la *Jeune Fille et l'Amour*. La pose des personnages, la correction des lignes, l'expression sereine des figures rapprochent ces statuettes de ces compositions si pures auxquelles se complut toujours le génie souple et charmant de la Grèce.

Le *Colin-Maillard* est peut-être encore plus remarquable. La jeune fille que le statuaire nous a représentée a franchi les limites de l'enfance et n'est pas encore arrivée à la pleine possession de sa beauté. Debout, la jambe droite jetée hardiment en avant, étend les bras à la recherche d'une compagne invisible ; les lèvres sont légèrement entr'ouvertes et, malgré le bandeau qui couvre les yeux, la figure respire la gaieté la plus communicative. Il n'y a pas à s'y méprendre : nous avons devant nous la jeunesse rieuse, insouciante, s'abandonnant à l'entraînement du moment, sans afféterie, sans pose, sans arrière-pensée.

La *Comédie humaine*, aussi réussie comme exécution, relève d'une inspiration plus haute, je dirais volontiers plus austère. Cette statue assise et demi-nue traduit, de la manière la plus saisissante, une pensée éminemment philosophique. La critique d'art du *Correspondant*, après avoir mis en relief les qualités de cette œuvre maîtresse, a reproché à son auteur de n'avoir pas su rendre avec assez de simplicité et d'énergie la pensée à laquelle il s'était attaché. « L'idée, écrivait-il, n'est pas assez simplement et assez éner-

giquement rendu l'effet ne se produit qu'à moitié (1). Il nous est impossible de partager cette manière de voir ; selon notre sens, rien de plus net et de plus pénétrant que l'impression produite par ce beau marbre. Cette femme assise n'est ni une enfant ni une adolescente ; elle a fait l'expérience de la vie, elle en connaît les joies, les déceptions, les amertumes. Un sentiment visible de découragement et de tristesse a mis son empreinte ineffaçable sur ses traits fatigués et jusque dans les lignes fuyantes du torse qui s'affaisse. C'est bien là le dessous vrai de la vie que dissimule aux regards de la foule indifférente le masque souriant que cette pièce affligée tient, de la main droite, comme une poignante ironie, au-devant de son visage.

Nous ne saurions passer sous silence une œuvre moins personnelle à laquelle Le Harivel apporta son zèle et sa conscience ordinaires et qui, par suite de circonstances particulières, eût peut-être encore plus de retentissement : nous voulons parler du groupe archaïque, *Mars désarmé par Vénus*. L'exécution de ce travail est, à coup sûr, l'incident le plus piquant de la vie de notre compatriote, et exige que nous entrions dans quelques détails.

Tout le monde sait à quelles hypothèses, à quelles bizarres explications, à quelles dissertations savantes et ingénieuses, a donné lieu le marbre célèbre connu sous le nom de la *Vénus de Milo*. Cette statue si belle encore, malgré ses mutilations, était-elle isolée? Faisait-elle partie d'un groupe? Quelle était la com-

(1) *Correspondant* du 25 août 1857.

position de ce groupe ? Questions embarrassantes débattues avec d'autant plus de passion que les éléments décisifs de solution font jusqu'ici plus complètement défaut. En 1871, M. Ravaisson qui, reprenant l'idée de Quatremère de Quincy, avait soutenu que la Vénus de Milo était un fragment d'un groupe représentant *Mars désarmé par Vénus*, voulut donner un corps tangible à son interprétation faisant exécuter par un artiste habile le groupe primitif tel que son imagination le concevait (1). A sa demande, Le Harivel se mit à l'œuvre et exécuta dans le plus grand mystère, d'après des indications minutieuses fournies par le savant conservateur du musée, cette reconstitution idéale d'une scène mythologique dans laquelle la Vénus venait s'encadrer et reprendre sa place originelle. Ce travail délicat, malgré tout son mérite, n'aurait probablement ému que les archéologues de profession, si le règlement des honoraires dus à l'artiste n'avait donné lieu à une contestation judi-

(1) « M. Le Harivel,

« Il faudrait, je crois, avant tout redresser la Vénus qui penche en avant et à gauche, la redresser de manière que le creux de la gorge tombe, comme le veut Léonard de Vinci, sur le milieu du bas du tibia, de quelque part qu'on la considère.

« *Outre l'autorité de Léonard, que je tiens pour excellente, je me suis engagé en ces termes dans une brochure et je ne vois pas de raison pour changer.*

Il faudra dès lors que le bas de la Vénus soit un peu plus rapproché du Mars.

« Peut-on relever un peu tout le Mars, que ses pieds ne soient pas en contre-bas ? »

T. R.

Billet au crayon de M. Ravaisson, produit au procès (*Gazette des Tribunaux*, 17 mars 1871).

ciaire. Le public, nous devons le dire, s'inquiéta assez peu du point de savoir quelle somme pouvait être due à Le Harivel et quel était son débiteur de M. Ravaisson ou de l'État, mais il fut intéressé au dernier degré par la révélation d'une foule de particularités piquantes dont les journaux s'emparèrent à l'envi et que nous trouvons réunies et condensées dans une nouvelle originale, *Les Bras de la Vénus de Milo*, écrite d'abord pour la *Vie Parisienne* et publiée plus tard par Champfleury à la suite de *Madame Eugenio.*

Nous n'entendons pas soutenir que le spirituel écrivain ait voulu noter, avec l'exactitude d'un tabellion, les divers incidents de l'affaire ; nous reconnaissons volontiers que dans cette composition humoristique une très-large part est faite à la fantaisie. C'est ainsi par exemple qu'il ne viendra à l'esprit de personne de voir dans *Protococus*, ce berlinois lourd et folâtre à l'accoutrement ridicule, une esquisse même éloignée de l'honorable conservateur du Musée des Antiques. Le portrait du sculpteur, par son inspiration générale, malgré quelques traits forcés à plaisir, ferait penser davantage à Le Harivel :

« Michel ne payait pas absolument de mine ; ainsi que « certains artistes qui poursuivent l'idéal du beau, il « était grêle, mal bâti, mais ses yeux gris bordés de cils « noirs regardaient avec une expression singulière et « semblaient plonger jusqu'à l'âme des œuvres d'art. « Les vêtements ne relevaient pas précisément la mine « du sculpteur. Habillé d'une vareuse de gros drap, une « ceinture de cuir serrait son pantalon aux hanches et « de gros souliers complétaient son costume (1). »

(1) *Madame Eugenio*, Paris, Charpentier, 1874, p. 256.

Mais ces réserves faites sur les personnages, que de détails curieux révélés à l'audience nous retrouvons ici! c'est d'abord, à propos de ce marbre énigmatique, la querelle interminable des érudits de tous pays, que M. Champfleury, après l'avoir exposée, résume de cette façon originale : « Quelques savants avaient « avancé que la Vénus n'était pas une personne vivant « dans la solitude, et que jadis elle avait eu à ses côtés « un compagnon jeune et beau disparu en même temps « que les bras de la déesse (1). »

Vient, plus tard, la mise en scène des idées spéciales de l'archéologie officielle au sujet de ce Dieu dont rien ne pouvait, aux yeux des profanes, faire soupçonner ni le rôle ni le nom.

« Un matin que Michel arrivait de bonne heure au « Louvre, M. Protococus lui annonça qu'il allait lui « montrer le compagnon de la Vénus, celui qui avait « été assez heureux pour faire partie du même socle. « Et il conduisit le sculpteur en face de la statue « connue sous le nom du *Mars Borghèse* (2). »

Faut-il ajouter que l'immixtion indiscrète de l'antiquaire dans l'œuvre du sculpteur, dont Le Harivel se plaignait si amèrement devant le Tribunal, est précisément le fait qui dans la nouvelle détermine le dénouement (3).

(1) *Madame Eugenio*, Paris, Charpentier, 1874, p. 256.

(2) *Id.*, p. 258.

(3) « Mais il se passa quelque chose de plus grave : M. Le Harivel s'aperçut plusieurs fois, en arrivant dans son atelier, en enlevant le linge dont on couvre la terre humide, qu'une main étrangère avait travaillé au groupe, que des changements à la figure, au torse, aux jambes avaient été faits et quels changements Messieurs ! ! » Plaidoirie de Me Chaix d'Est-Ange, *Gazette des Tribunaux* du 17 mars 1874.

Il n'est pas besoin de multiplier les citations ; malgré la légèreté de la forme, la nouvelle que nous venons de parcourir est le commentaire fidèle de la supplique au ministre des Beaux-Arts, redigée par M. de La Sicotière, et l'on y trouve l'écho à peine affaibli des plaidoiries de Chaix d'Est-Ange et de Mᵉ Nicolet (1). — Ce sont là, bien que conçus dans un esprit différent, tout autant de documents sérieux, ayant chacun sa valeur particulière, qui seront vraisemblablement utilisé plus tard, lorsqu'un archéologue d'Outre-Rhin, jugera à propos de consacrer à la statue du Louvre la monographie détaillée à laquelle elle a tous les droits.

Après bien des ennuis et bien des déboires, le procès se termina en définitive pour Le Harivel beaucoup mieux qu'on n'eût pu l'espérer. Si le Tribunal de la Seine trancha en effet la question contre lui en décidant que le créancier du statuaire était l'État et non M. Ravaisson personnellement ; l'Administration des Beaux-Arts, à laquelle, mieux conseillé, il jugea à propos de s'adresser, lui donna satisfaction, dans une très-large mesure, en lui allouant une large et honorable rémunération. C'était proclamer hautement, de la façon la plus significative, que dans cet essai délicat de *restitution*, Le Harivel avait été non pas un praticien travaillant à la journée, mais un artiste véritable, traduisant à sa manière, d'après ses études personnelles et ses vues esthétiques, l'idée plus ou moins ingénieuse qui lui était imposée.

M. Ravaisson l'avait d'ailleurs reconnu lui-même dans une lettre du mois de juin 1873, que nous tenons à reproduire, et qui, lue avec plus de sang-

(1) *Gazette des Tribunaux*, 17 mars 1874.

froid, eût pu devenir, dès le début, le point de départ d'une honorable transaction :

« Monsieur,

« En considérant la difficulté qu'il y aurait pour « l'administration du Louvre de rémunérer un travail « qui, en se prolongeant fort au-delà de vos prévisions « et des miennes, *est devenu de plus en plus votre œuvre* « *personnelle, quoique d'après un thème fourni par moi*, « et a dépassé de beaucoup les frais de tout genre « auxquels j'avais dû m'attendre, la meilleure et peut- « être la seule manière de régler cette affaire à votre « satisfaction, serait, je crois, suivant une pensée que « vous m'aviez exprimée vous-même, d'obtenir que « votre travail, soumis à l'examen de l'Administration « des Beaux-Arts, devînt de sa part l'objet d'une com- « mande, dans le prix de laquelle serait confondu et « soldé le montant de la note que vous m'avez remise. « Vous feriez ainsi, d'ailleurs, un pas vers le but en « vue duquel vous m'avez dit vous-même que vous « travailliez, c'est-à-dire d'obtenir ultérieurement la « commande par l'État d'un groupe en marbre, de « Mars et de Vénus, conçu, ou à peu près, comme « l'indique ma brochure (1). »

Ces succès répétés, qui attestaient à la fois tant de conscience et une infinie variété d'aptitudes, désignèrent naturellement, et dès les premières années, Le Harivel à l'attention du Gouvernement et des particuliers ; citons un peu au hasard parmi les œuvres qui lui furent commandées : *La filature et le tissage*,

(1) *Gazette des Tribunaux*, 17 mars 1874.

bas-relief en bronze avec les figures colossales de *saint François*, de *saint Jean-Baptiste*, de *saint Charles Borromée* et de *saint Jules*, pour la maison des frères Saint à Paris; le tombeau de Visconti au Père Lachaise, la belle statue couchée du capitaine du Clésieux, mortellement frappé sur le plateau d'Auvours (1); le buste de Chênedollé, pour la bibliothèque de Vire, celui de Léon Foucault, destiné à couronner un tombeau ; enfin son chef-d'œuvre en ce genre, le monument élevé en 1866, dans la ville d'Argentan, à la mémoire de Mézeray et de ses deux frères Charles d'Houay et le P. Eudes. Tout, à notre sens, est à louer dans cette composition parfaitement entendue, depuis le buste colossal de l'historien et le médaillon consacré à ses frères jusqu'aux statues allégoriques de grand style, l'*Histoire* et la *Vérité*, qui flanquent de la manière la plus heureuse les deux côtés du monument. Pourquoi faut-il que, sous l'action de causes diverses, par suite notamment de la mauvaise qualité de la pierre employée, cette œuvre remarquable soit, au moins en partie, vouée, dès à présent, à une inévitable destruction.

La statue élevée à M. de Caumont, malgré le soin consciencieux avec lequel elle a été conçue et exécutée, ne rencontra pas tout d'abord la même unanimité d'approbations. Dans la très-intéressante notice consacrée par M. le comte d'Osseville à Le Harivel-Durocher nous retrouvons l'expression un peu adoucie du sentiment auquel nous faisons ici allusion :

(1) « Personne dans la famille de M. du Clésieux ne connaissait Le Harivel, ce fut la vue du tombeau de Visconti qui détermina l'un d'eux à s'adresser à notre compatriote. » *Les Artistes normands au Salon de* 1875, par M. de Liesville, p. 29.

« Il est un travail important, écrit-il, où tous les « obstacles n'ont pas été si complètement surmontés: « nous voulons parler de la statue monumentale de « M. de Caumont. Sans doute la pose est exacte, la « ressemblance est parfaite, mais comment lutter « avec ce costume si prosaïque de la *redingote* et du « *pardessus*, vérité pour notre temps, mensonge pour « la patrie du beau. »

C'est là, sous une autre forme, l'opinion que M. Le Vavasseur prêtait à certain critique d'art, dans sa pièce de vers intitulée : *Souvenir du 15 juillet* 1876.

Le marbre, disait-il, de France ou de Paros
Est le dernier habit des dieux et des héros;
La forme est périssable et l'art l'immortalise,
La chair est imparfaite et l'art l'idéalise,
Mais notre vêtement moderne, en vérité,
Ne vaut pas les honneurs de l'immortalité,
Et que l'on soit savant, poëte ou philosophe,
Il est de certains plis que l'on donne à l'étoffe:
Cet artiste naïf, fort habile d'ailleurs,
Ne serait pas reçu maître chez les tailleurs;
Par Brummell, ce n'est pas ainsi qu'on se fagote
Et qu'en paletot-sac on met sa redingote.

Des juges très-compétents n'ont pas partagé cette manière de voir. Nous n'entendons pas nous porter les défenseurs du vêtement moderne, au point de vue sculptural; mais l'on nous accordera bien toutefois qu'il était difficile de songer à présenter au public l'effigie de M. de Caumont avec la toge antique ou en costume d'apothéose. Dans un travail de ce genre l'habillement moderne était de rigueur et, ce programme donné, il était difficile de mieux résoudre le

difficulté. Le caractère saillant de cette œuvre est, en effet, sa vérité expressive et familière. L'artiste a longtemps vécu avec son modèle, et il nous a rendu le grand archéologue avec le cachet de simplicité, de bonhomie et de finesse qui le caractérisait. Comme le buste exposé en 1865, la statue de Bayeux vaut surtout à nos yeux par cette intelligence profonde du modèle qui nous en offre, non une ressemblance vulgaire, mais une évocation vivante et animée.

Nous pourrions trouver la trace des mêmes qualités dans une infinité de bustes ou de médaillons dus au ciseau infatigable de l'artiste normand. Nous citerons, parmi les meilleurs, le buste en bronze de M. C., le buste en terre cuite de M. C. R., les bustes en marbre de Madame la vicomtesse de Romanet, de Mlle Dufaulin, les médaillons du marquis de Chennevières, de Montalembert, de Trébutien, de G. Le Vavasseur, de Mgr Rousselet, évêque de Sées; de Léon de La Sicotière, de Moisson père et fils; de MM. Sallès, Acquarone, Sortais, Napier, Bourgeois, O. Mulle, et de Mlles de Chennevières, Fanny Rhoné, Louise Poulain, Marie-Louise Sauvageot, Anne de La Sicotière. Si l'on voulait être complet, il conviendrait d'ajouter à cet ensemble déjà si considérable un projet de monument funèbre à élever à Mgr Affre, composé d'une figure en pied avec statuettes symboliques, et une esquisse de fontaine monumentale, pour la ville de Rouen, en l'honneur de Jeanne d'Arc, comprenant une statue terminale et quatre bas-reliefs historiques. Les plâtres de ces deux compositions ont été déposés au musée de la ville d'Alençon.

Mais quelle que soit la valeur de toutes ces œuvres,

d'importance inégale et de nature si diverse, il en est d'autres qui rentraient peut-être davantage dans les prédispositions du génie propre de l'artiste et qui le manifestent à notre sens sous sa forme la plus neuve et la plus originale. Il n'y a pas en effet à s'y méprendre, l'auteur de la *Comédie humaine*, du *Colin-Maillard*, des tombeaux de *Visconti* et du *capitaine du Clésieux*, du *Monument de Mézeray*, est avant tout un sculpteur religieux. Dès 1847, son groupe *le Rédempteur et la Vierge* révélait aux esprits attentifs ce côté particulier de son talent. « S'il a fait mieux depuis, « écrivait plus tard l'un de ses meilleurs amis, il n'a « rien empreint plus fortement de son cachet spécial « de bonhomie humaine et d'onction religieuse (1). »

Le marbre de la *Cène*, qui figura à l'exposition de 1850, attestait un progrès et motivait les appréciations les plus élogieuses. La statue de *sainte Geneviève*, d'une inspiration si pure et d'une exécution si achevée, était encore plus remarquable et affirmait d'une façon décisive sa véritable vocation. Gustave Planche ne s'y était pas trompé lorsqu'avec la brusquerie qui lui était naturelle, il sommait Le Harivel de ne pas gaspiller ses forces et de suivre désormais une voie d'idées nettement définies. « M. Le Harivel, connu par des com« positions naïves, qui aborde tous les sujets avec un « courage quelque peu aventureux, a composé habile« ment le buste de sainte Geneviève. Je dis composé, « car je ne crois pas que nous possédions une image « authentique de la patronne de Paris. Il avait le « champ libre et il en a profité pour inventer une « tête jeune et d'une expression fervente. Je voudrais

(1) G. Le Vavasseur, *Notice sur Le Harivel.*

« que l'auteur de ce buste religieux, qui me paraît « aimer son métier, au lieu d'essayer ses forces dans « des œuvres de la nature la plus diverse, comprît « la nécessité de se concentrer sur un genre dé- « terminé (1). »

Notez ces deux épithètes *naïves* et *ferventes :* tout Le Harivel est là. Malgré l'autorité incontestable de Gustave Planche, notre compatriote ne déféra pas, d'une façon absolue, à ces injonctions. Sans avoir le courage de l'en blâmer, il est toutefois impossible de ne pas reconnaître qu'en somme le critique de la *Revue des Deux-Mondes* avait raison. Le terrain religieux est le vrai terrain de Le Harivel, c'est là qu'il a toute sa valeur et qu'il déploie ses meilleures et ses plus touchantes inspirations. Sorti d'une famille aux convictions fortes et vivaces, fils de ce Bocage normand qui confine à la Bretagne et qui lui ressemble par plus d'un côté, ayant lui-même conservé fidèlement les idées, les sentiments, les croyances de sa race et de son pays, notre compatriote dut à ces circonstances réunies cette direction particulière d'imagination, cette intelligence du surnaturel, ce sens familier du divin que révèlent ses anges, ses saints et surtout ses vierges. Le *Rédempteur et la Vierge*, la *Cène*, *Jésus enfant*, la *Crèche*, la *Nativité, sainte Geneviève*, *sainte Théodechilde*, *sainte Marie-Madeleine*, *Ecce ancilla Domini*, l'*Immaculée-Conception*, *Rosa mystica, Regina Martyrum*, *Notre-Dame de Bon-Secours*, et tant d'autres statues que nous ne pouvons énumérer, sont l'œuvre non-seulement d'un artiste éminent, mais encore d'un fidèle convaincu. L'inspiration vraie

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1857.

et sincère y jaillit de source, naturellement et sans effort. M. d'Osseville le reconnaissait récemment, et avant lui l'ancien et regretté Directeur des Beaux-Arts l'avait proclamé en termes précis qui, sous une forme concise, n'en formulent pas moins un jugement définitif :

« Comme artiste, nous écrivait M. de Chennevières, « Le Harivel a son caractère bien particulier par le « charme religieux de ses vierges et de ses saints, « qui le rapproche du haut talent de Flandrin, et en « avait fait le sculpteur le plus chrétien de notre « temps. C'est là son cachet, le trait rare et exquis qui formera toujours sa grande et durable supériorité. Il convient d'ajouter avec un critique que nous avons déjà cité « que rien n'égale la grâce de ses groupes « d'enfants, où la vie respire et où l'art se joue avec « les difficultés, comme si ces créations charmantes « s'échappaient sans effort de ses mains (1). »

Les œuvres de Le Harivel sont un peu disséminées partout ; mais, par une heureuse rencontre, c'est surtout en Normandie que l'on peut le mieux étudier cet artiste à la fois fécond et original. Si Saint-Pierre de Montrouge, Sainte-Clotilde, Saint-Augustin, le Louvre, la Comédie-Française, le Père-Lachaise, le musée du Luxembourg, et certains édifices particuliers nous offrent à Paris quelques-unes de ses plus remarquables créations, notre province en renferme d'autres plus nombreuses et non moins intéressantes. Alençon, indépendamment du *Miracle de Jésus-enfant*, possède la collection à peu près complète de ses maquettes ; le musée de Rouen, le groupe en marbre, la *Jeune Fille*

(1) *Le Harivel-Durocher*, par M. le comte d'Osseville, p. 9.

et l'Amour ; à Argentan, le monument de *Mézeray* ; Bellême, le *Colin-Maillard* ; Bayeux, la statue et le buste de M. de Caumont ; Vire, le buste de Chênedollé ; Caen, le médaillon de Trebutien ; Chanu, le *Rédempteur et la Vierge* ; Condé, *saint Martin* ; Flers, le *Juif-Errant*, personnage efflanqué qui rappelle peut-être un peu trop le type des images d'Épinal, mais que l'on ne peut regarder sans attendrissement, tant il porte l'empreinte de la lassitude et des tristesses des dernières années. Sées nous offre enfin la chapelle de l'Immaculée-Conception, que Le Harivel sculpta tout entière, intérieur et extérieur, et qui suffirait à elle seule à asseoir sa renommée (1). La statue de la Vierge immaculée placée, dans une rosace pleine, à la partie supérieure de l'édifice, le tympan de la porte d'entrée, *Jésus et les enfants* (*Sinite parvulos venire ad me*), les statues des seize Docteurs et Pères de l'Église qui occupent les deux côtés de la nef, et les *Litanies de la Vierge* qui forment la décoration de l'abside, sans parler des sculptures accessoires, constituent l'entreprise la plus importante de l'artiste normand. Dans toutes ses parties, on peut hautement l'affirmer, cet ensemble merveilleux se maintient à la hauteur de ses meilleurs ouvrages. La polychromie dont on a cru devoir revêtir ces sculptures de choix a été une fâcheuse inspiration, mais le temps en éteignant ou en faisant disparaître ces couleurs voyantes nous rendra bientôt dans leur pureté primitive ces figures dont l'expression mystique et recueillie est si propre à consoler les cœurs et à verser dans les âmes de douces et nobles pensées!

(1) *L'église de l'Immaculée-Conception avec notice sur M. Desauney*, par l'abbé J. Rombault, p. 127, 129, 147.

Le Harivel avait conçu de nouveaux projets et méditait d'autres travaux, lorsqu'en 1874 une première attaque de paralysie, résultat de labeurs opiniâtres et de veilles prolongées, vint tout à coup le frapper. Un accident de voiture qu'il éprouva au mois de novembre de la même année compliqua sa situation de la manière la plus fâcheuse. Bientôt de plus graves atteintes firent tomber le ciseau de ses mains, et, le 9 octobre 1878, il alla s'éteindre au milieu des siens dans la maison paternelle, à quelques pas de cette vieille église de Chanu qu'il avait ornée de ses créations. Après tout, ne le plaignons pas, Le Harivel a rempli virilement et noblement sa tâche, il n'a égaré, ni perverti personne, et s'il a usé sa vie à la recherche de l'idéal, n'a-t-il pas laissé après lui toute une suite d'œuvres d'élite qui perpétueront son nom et qui, dès à présent, ajoutent une page glorieuse à l'histoire artistique de la Normandie.

P.-S. Nous donnons ci-après le catalogue de toutes les œuvres de Le Harivel qui ont été exposées. — Cette liste, qui nous a été communiquée par M. A. Le Harivel, frère de notre regretté compatriote, a été révisée par M. le marquis de Chennevières. Nous tenons à leur exprimer ici toute notre gratitude ; nous remercions également MM. de La Sicotière, Gustave Le Vavasseur et de Liesville pour la bonne grâce avec laquelle ils ont bien voulu nous fournir les renseignements à l'aide desquels nous avons rédigé cette notice.

DE 1846 A 1878

—

EXPOSITION

DES ŒUVRES DE M. LE HARIVEL-DUROCHER,

Né, le 20 novembre 1816, à Chanu (Orne), décédé au même lieu le 9 octobre 1878

Salons de

1846. Groupe d'anges sur le tombeau de M. de Pierre, ancien curé de St-Sulpice (plâtre).

1847. Le Rédempteur et la Vierge; groupe (plâtre), dont un exemplaire se trouve dans l'église de Chanu (Orne).

1849. Buste de Racine (plâtre).

— La Cène; bas-relief (terre cuite).

1850. La Cène; bas-relief (marbre), à Mirecourt (Vosges).

1852. Rêverie; statuette (marbre).

— M. C***; buste (bronze).

1852. M. B***; médaille (plâtre bronzé).

1853. Sainte Geneviève, patronne de Paris (plâtre).

— Un Miracle de Jésus Enfant; bas-relief (plâtre), au musée d'Alençon (Orne).

1855. Exposition universelle. Sainte Geneviève et sainte Théodechilde; statues (pierre) pour le portail de l'église Ste-Clotilde, à Paris.

— La Cène; bas-relief (terre cuite).

— Les trois frères Eudes; monument pour la ville d'Argentan (Orne).

— Portrait de M. le marquis de Chennevières-Pointel; médaillon (marbre).

1857. *Ecce Ancilla Domini*; statue (marbre) acquise par l'Impératrice.

1857. Être et Paraître ; statue (plâtre).
— Jeune Fille endormie ; médaillon (marbre).
— Sainte Geneviève ; buste (bronze).
1859. Visconti ; statue (marbre), au cimetière du Père-Lachaise.
— Portrait de Mme la vicomtesse de Romanet ; buste (marbre).
— Vierge ; statue (pierre), dans l'église de Sées (Orne).
1861. *Rosa mystica ;* statue (marbre).
1861. Être et Paraître ; statue (marbre), au musée du Luxembourg.
— Colin-Maillard ; statue (plâtre).
— Portrait de M. C. P*** ; buste (terre cuite).
1863. Jésus bénissant les petits Enfants ; bas-relief (plâtre) pour la chapelle du Petit-Séminaire de Sées (Orne).
— La Vierge ; buste (marbre).
— *Regina Martyrum* ; bas-relief (plâtre) pour modèle d'une couverture d'album pour la reine de Naples.
— Litanies de la Vierge ; bas-relief (pierre) pour la chapelle du Séminaire de Sées (Orne).
1864. Sainte Marie-Madeleine ; statue (pierre) pour l'église St-Augustin de Paris.
— Colin-Maillard ; statue (bronze) (P. S.), aujourd'hui à Bellesme (Orne).
1865. Saint Jean l'Évangéliste ; statue (pierre) pour la chapelle de Sées (Orne).
— M. de Caumont ; buste (marbre).
1866. Portrait de M. de Chênedollé ; buste (marbre) pour une place de la ville de Vire (Calvados).
1867. Sainte Geneviève ; buste (marbre).
1867. Exposition universelle. *Rosa mystica ;* statue (marbre), déjà citée.
— Exposition universelle. Être et Paraître ; statue (marbre), déjà citée.
— Exposition universelle. Colin-Maillard ; statue (bronze), déjà citée.

1867. Jeune Fille et l'Amour ; groupe (plâtre).
1868. La Filature et le Tissage ; bas-relief décoratif (bronze) pour la maison des frères Saint, rue du Pont-Neuf, à Paris.
— Portrait de Mlle Dufaulin ; buste (plâtre).
— Quatre statues (pierre) pour la maison de nouveautés des frères Saint, rue du Pont-Neuf, à Paris.
1869. Portrait de feu Léon Foucault ; buste (marbre) pour son monument.
1870. Jeune Fille et l'Amour ; groupe (marbre), au musée de Rouen (Seine-Inférieure).
1872. Notre-Dame de Bon-Secours ; groupe (marbre), dans l'église St-Pierre de Montrouge, à Paris.
— La Crèche ; bas-relief (marbre), dans l'église St-Pierre de Montrouge.
1875. Le capitaine A. du Clésieux, blessé mortellement à la bataille du Mans, sur le plateau d'Auvours, le 11 janvier 1871 ; statue (marbre) pour une chapelle de famille à St-Brieux.
1876. M. A. de Caumont ; statue (marbre) pour la ville de Bayeux (Calvados).
877. Le Juif-Errant ; statue (plâtre) donnée par l'État à la ville de Flers (Orne).
1878. Sainte Théodechilde ; statue (marbre) désignée par l'Etat pour être donnée à la ville de Chanu (Orne).

RÉCOMPENSES.

1849. Médaille de 3e classe.
1857. Id. de 2e classe.
1861. Rappel de 2e classe.
1870. Décoré de la Légion d'Honneur.

RECHERCHES SUR LES COLLIBERTS,

Par M. GUILLOUARD,

Président de la Société.

I.

Parmi les questions que soulève l'état des personnes au moyen âge, il y en a une qui a fait l'objet d'études nombreuses et qui, cependant, présente encore bien des obscurités : quel était, du IXe au XIIe siècle, l'état des *colliberts, colliberti seu coliberti?* Étaient-ils de condition libre ou servile ? Quelle était leur origine ? Pourquoi ne les rencontre-t-on que dans certaines contrées de la France, dans les provinces du centre et de l'ouest (1) ?

L'étude des chartes, récemment publiées, a permis de mieux connaître leur condition, et les remarquables travaux de MM. Guérard, Grandmaison, Marchegay et Richard, ont mis en lumière de nombreux aspects de la vie des colliberts. Désormais il n'est plus permis de voir en eux, comme l'avaient soutenu quelques auteurs, et en particulier M. Francisque Michel, les représentants d'une race dégénérée, conservant au milieu de la société du moyen âge la flétrissure de leur origine, et exclus du commerce des autres hommes.

(1) Les seules provinces où l'existence des colliberts soit aujourd'hui certaine sont les suivantes : Ile-de-France, Nivernais, Orléanais, Berry, Saintonge, Limousin, Anjou, Poitou, Maine.

Partout où les chartes nous montrent les colliberts, nous les voyons mêlés au mouvement de la vie sociale : cultivateurs surtout, ouvriers parfois, ils vendent, donnent, achètent et travaillent comme d'autres et au milieu des autres ; ils figurent en justice et prennent même part aux épreuves du combat judiciaire. Ils appartiennent certainement à la hiérarchie sociale du moyen âge ; ils y ont leur place, mais à quel degré ?

Nous allons essayer, nous aussi, de répondre à cette question et tenter de prouver que la place jusqu'ici attribuée aux colliberts n'est pas la leur : tous les auteurs, en effet, qui se sont occupés d'eux les considèrent comme plus ou moins engagés dans les liens du servage, comme appartenant à la classe des *non libres.*

Ainsi, leur premier historien, Ducange (1), déclare qu'il ne faut les ranger absolument ni parmi les hommes libres, ni parmi les esclaves, mais dans une condition intermédiaire plus rapprochée de l'esclavage.

« *Nec inter omnino liberos, nec inter omnino servos* « *accensebantur,* sed mediam quamdam inter utrosque « *conditionem tenebant...* licet ad servorum statum « propius accederent. »

Tel est aussi l'avis de M. Guérard (2) :

« Ils peuvent se placer à peu près indifféremment « ou au dernier rang des hommes libres, ou à la tête « des hommes engagés dans les liens de la servitude. »

Et plus loin :

« Il est certain qu'ils étaient en partie privés de la « liberté. »

(1) *Glossaire*, v° Colliberti.

(2) Prolégomènes du Cartulaire de St-Père de Chartres, n° 32.

Pour M. Grandmaison, le collibert n'est « qu'une « variété du serf (1). »

Enfin, M. Richard (2) classe aussi les colliberts parmi les non libres :

« Au X[e] siècle, *parmi les non libres*, il existait deux « classes d'hommes, différentes par leur origine, les « colliberts et les serfs. »

« Le collibert, dit-il dans un autre passage, était « l'ancien colon... qui, *privé de liberté*, jouissait du « moins du droit de posséder la terre et de n'être « astreint envers son maître qu'au paiement de rede- « vances déterminées. »

Nous croyons qu'il faut tout d'abord écarter l'idée de Ducange et de M. Guérard, d'après lesquels on pourrait placer le collibert indifféremment « *au dernier rang des hommes libres ou au premier rang des esclaves.* Cette alternative n'est pas possible : comme l'a dit fort bien M. Pardessus (3) en examinant une question analogue à la nôtre, et aussi obscure, la condition des *lites :* « Cette alternative ne résout point la question, et « même, qu'il me soit permis de le dire : elle est peu « logique. Entre l'esclave servant sous les plus douces « conditions et l'affranchi assujetti aux charges les plus « pesantes, il y a toujours, par la nature et la force « des choses, une différence essentielle ; le premier « est une chose, l'autre une personne ; l'un a la « liberté, quoique restreinte ; l'autre n'a pas la liberté, « quoique son esclave soit très-doux. Il faut donc

(1) *Livre des serfs de Marmoutiers*, Introduction, p. XI.

(2) *Les colliberts*, Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1876, p. 11 et 43.

(3) Dissertation IV[e], *De l'état politique des hommes libres sous la première race*, p. 478.

« aborder plus franchement la question, et examiner « si ou non le *lite* était esclave, quelles que fussent, « du reste, les conditions de cet esclavage. »

Cette différence capitale, l'absence de liberté personnelle de l'esclavage, du serf, se traduisait au moyen âge par deux conséquences essentielles, et que nous devons mettre en relief, car elles vont nous permettre d'assigner au collibert sa vraie place.

En premier lieu, le serf n'a point d'état, de profession déterminée : l'étendue et la nature de ses travaux varie au gré, au caprice de son maître :

Une vieille coutume anglo-normande, *The myrror of justice,* exprime ce caractère de l'esclavage avec une énergique concision : « Ne savent le vespre de quoy « ils serviront le matin, ni nul certaineté de ser- « vices (1). »

En second lieu, le serf n'est jamais propriétaire : il peut, comme l'esclave romain, avoir un pécule, mais ce pécule ne cesse pas d'être la propriété du maître, qui en dispose à sa guise et le reprend quand il veut :

« Si tiennent fief, dit encore *The myrror of justice,* « le tiennent de jour en jour à la volonté du seigneur. »

Bien plus, tout ce que l'esclave acquiert par son travail ou par son industrie, il l'acquiert pour son maître :

« Ceux-ci, continue *The myrror of justice,* ne peuvent « rien pourchasser, fors qu'à l'œps de leur seigneur (2). »

Au contraire, l'homme libre, même de la plus basse condition, n'est assujetti qu'à certains *devoirs* vis-à-vis

(1) Chap. II, section XXVIII, *de Naister.* — Houard, *Coutumes anglo-normandes*, IV, p. 579.

(2) Chap. III, section XXVIII, *de Naister.* — Houard, *Coutumes anglo-normandes*, IV, p. 579.

de son seigneur : ces devoirs peuvent être plus ou moins étendus, leur nature peut être parfois la même que celle des travaux serviles, mais l'étendue et la nature en sont fixés à l'avance, d'une manière invariable, et le seigneur ne peut rien exiger au-delà.

Aussi, Pierre de Fontaines (1) s'exprime-t-il ainsi en parlant du vilain :

« Et sache bien que selon Diex tu n'as mie pleine « poeste sur ton vilain. Donc, si tu prens du sien fors « les droits, redevances ki te doit, tu les prens contre « Dieu, et seur le péril de l'âme, et come robieres. »

Beaumanoir (2) parlant de la classe d'hommes libres la moins privilégiée, les *main-mortables*, qui n'ont pas le droit de transmettre leurs biens par héritage, proclame en leur faveur ce caractère essentiel de la condition de l'homme libre, qu'on ne peut rien leur demander au-delà des services auxquels ils sont obligés :

« Seigneurs ne leur puent rien demander, s'ils ne « meffont, *fors lors cens, et lors rentes, et lors redevences* « qu'ils ont accoutumées à payer por lors servitudes. »

De plus, l'homme libre conservera les biens qu'il tient de son seigneur tant qu'il paiera les redevances ou acquittera les prestations dont il est tenu : le fief ne peut lui être arbitrairement enlevé.

Enfin, l'homme libre est *toujours* propriétaire du bien qu'il acquiert avec ses économies, tandis que le serf ne l'est *jamais*. Le droit de disposition de l'homme libre sera parfois singulièrement entravé, par exemple pour le main-mortable, dont les biens appartiennent à sa mort au seigneur; mais enfin, de son vivant, le main-mor-

(1) *Conseils à un ami*, ch. XXI.

(2) *Coutume de Beauvoisis*, l. XXII.

table lui-même est propriétaire, et à ce point de vue, comme le disaient nos anciens auteurs, il vivait en homme libre et mourait en esclave.

Le collibert, pas plus que le lite, ne peut donc être indifféremment un esclave ou un homme libre ; et nous croyons qu'il est un *homme libre*, obligé seulement envers le maître dont il relève au paiement de redevances ou à l'acquit de prestations ; si nous ajoutons qu'il doit sa liberté à l'*affranchissement*, nous aurons présenté la formule tout entière de la thèse que nous voulons soutenir.

II.

Le document principal qui nous servira à l'établir, en dehors des chartes, sera le *domesday book*, jusqu'ici laissé de côté, nous ne savons pourquoi, par les historiens des colliberts ; sauf une très-courte citation faite par Ducange (1), le *domesday book* a été négligé pour l'étude de la condition des colliberts, et pourtant il fournit sur elle des renseignements précieux.

Sans doute, c'est la condition du collibert en France que nous voulons étudier ; mais le *domesday book* permet de contrôler les résultats obtenus par l'étude des chartes françaises : d'abord parce qu'il est rédigé par des rédacteurs normands, puis parce que la condition d'une même classe de personnes, à la même époque, en Angleterre et en France, ne doit pas être bien différente, sauf preuve contraire. Et nous verrons que nos chartes, bien loin de contredire les renseignements que le *domesday book* nous fournit, les corroborent.

(1) *Op. et loc. citatis.*

Le chiffre des colliberts qui existaient en Angleterre, lors du recensement ordonné par Guillaume, est relativement considérable ; nous en trouvons 858. Ils sont répartis dans les proportions suivantes entre le domaine royal, les abbayes et les seigneurs laïques : 550 existent sur les terres du roi, 257 sur le domaine des abbayes et 51 appartiennent aux seigneurs laïques.

Au point de vue géographique, leur distribution dans les différents comtés doit être signalée, car elle nous fournira plus tard un argument pour établir leur origine. Le *domesday book* contient le recensement complet des terres de l'Angleterre (sauf les cinq comtés de Durham, Northumberland, Cumberland, Westmoreland et Lancaster) : or, nous ne trouvons de colliberts que dans douze comtés du sud, de l'ouest et du centre (1) ; nous n'en trouvons aucun dans les comtés du nord ni dans les comtés de l'est.

La manière dont ils sont désignés dans le *domesday book* est remarquable. Le recensement comprend pour chaque domaine du roi, de l'Église ou des seigneurs,

(1) Voici l'indication de ces comtés, avec le nombre de colliberts dans chacun d'eux :

Berkshire	24
Cornwall	49
Devonshire	32
Dorsetshire	33
Glowcestershire	103
Hantshire	98
Herefordshire	16
Shropshire	13
Somersetshire	218
Warwickshire	6
Wiltshire	260
Worcestershire	6

l'indication de l'étendue des terres, du nombre des tenanciers, de la grandeur de leur tenure, parfois des redevances qu'ils paient, et enfin l'état des serfs attachés au domaine.

Or, les colliberts sont partout soigneusement distingués des serfs : il y avait, au moment de la confection du *domesday book*, une très-grande quantité de *servi* en Angleterre, et presque partout où nous avons trouvé des colliberts, nous avons trouvé, dans le même domaine, des cerfs dénombrés à part.

Ce fait vient compléter la démonstration victorieusement entreprise par M. Richard, qu'il faut distinguer les *servi* des *colliberti* : après la lecture des nombreux passages du *domesday book* où ils sont si nettement distingués, la confusion entre ces deux classes d'hommes n'est plus possible.

De plus, les indications du *domesday book* nous montrent que les colliberts sont des tenanciers, et même que leur tenure a une certaine importance : il est impossible d'arriver à une moyenne précise, car la tenure des colliberts est le plus souvent confondue, comme nous allons le voir, avec celles d'autres tenanciers du même domaine. Voici cependant quelques exemples que nous avons relevés :

Dans le domaine royal de Bertun (Hampshire), VI colliberts tiennent VI hides de terre (1).

Dans le domaine royal de Basingestoch (même comté), XII colliberts tiennent IV charruées (2).

Dans le domaine royal de Bertun (Glowcestershire), XVIII colliberts tiennent XIV charruées (3).

(1) *Domesday book*, I, p. 38 *b*.
(2) *Ibid.*, I, p. 39.
(3) *Ibid.*, I, p. 163.

Dans le domaine de Roger (même comté), XIII colliberts tiennent III charruées (1).

Sur la terre de l'abbaye de Ste-Marie de Wincester (même comté), XX colliberts tiennent X charruées (2).

Sur la terre de Theodechesberie (même comté), V colliberts et I *bordarius* tiennent V charruées (3).

En assignant à la charruée et à l'hide une même étendue de 60 acres françaises, étendue qu'on leur assigne le plus communément, la plus grande de ces tenures serait de 60 acres, la plus petite de 13 acres et demie : ce qui, comme nous le disions, forme une tenure assez importante.

Nous avons dit que le *domesday book* indiquait parfois la nature des redevances ou des prestations dues par les tenanciers ; voici celles que nous avons trouvées pour les colliberts :

Dans le domaine royal de Portesdone (Hampshire), VIII bures et I collibert paient ensemble une redevance de L sous et VIII deniers (4).

A la page suivante du *domesday book*, le rédacteur, faisant le recensement de la terre de Dene (même comté), dit que les colliberts de ce domaine paient la même redevance que les autres indiqués plus haut : « Coli« berti, *ut supra*, reddant *consuetudinem* aliorum (5) » ; évidemment, il s'agit de la même redevance que le collibert de la terre de Portesdone, le seul indiqué *supra*.

(1) *Domesday book*, I, p. 163.
(2) *Ibid.*, I, p. 164 *b*.
(3) *Ibid.*, I, p. 163.
(4) *Ibid.*, I, p. 38.
(5) *Ibid.*, I, p. 38 *b*.

Sur le domaine ecclésiastique de Glastingbere (Glowcestershire), II colliberts paient une redevance de XXXIV deniers (1).

Sur la terre du monastère de St-Pierre de Westminster (Worcesthershire), VI colliberts paient une redevance de XI sous et II deniers; en outre, ils labourent et sèment avec leur propre semence, *seminant de proprio semine*, XII acres de terre (2).

Sur la terre royale de Lene (Herefordshire), II meuniers. XXI villains et VI colliberts paient ensemble une redevance de XCV sous, non compris les anguilles que les meuniers doivent en outre fournir (3).

Sur la même terre, VI colliberts paient une redevance en nature de III setiers de blé et d'orge, et de II brebis et demie avec leurs agneaux; en outre, ils paient une redevance en argent de II deniers et I obole (4).

La nature de ces redevances est importante à constater : ce sont pour la plupart des redevances en argent, parfois en nature, et la seule prestation que nous voyions indiquée consiste dans un travail agricole, le labourage et l'ensemencement de XII acres de terre.

Nous voyons encore que les colliberts paient la coutume, *consuetudinem reddunt ;* cette expression a, dans le droit féodal, une signification connue ; elle indique la redevance payée par des hommes libres, d'où le nom de « *coutumiers* » ou « *hons coutumiers* » donné par divers documents aux personnes qui y étaient assujetties. Dans les établissements de St-Louis, le

(1) *Domesday book*, I, p. 165.
(2) *Ibid.*, I, p. 174 *b.*
(3) *Ibid.*, I, p. 179 *b.*
(4) *Ibid.*, I, p. 179 *b.*

« *coutumier* » n'est autre que le villain ; et Ducange atteste que, dans beaucoup de chartes municipales, l'expression « coutumiers » est employée par opposition au mot « nobles (1). »

Le *domesday book* fournit une autre indication précieuse pour permettre de déterminer la condition des colliberts : c'est leur assimilation à trois classes de personnes, dont deux sont très-connues, les *villani*, les *bordarii* et les *radchenestri*. L'état de ces trois classes de tenanciers paraît aux rédacteurs du *domesday book* tellement semblable à celui des colliberts, que la tenure des uns et des autres est souvent confondue et indiquée en bloc, avec l'une des formules suivantes :

« In dominio est una carucata, et VII villani et « XVIII bordarii et VIII colliberti *cum* VII *carucatis* (2). »

« Ibi XXXVI villani et LXXVIII bordarii et X colliberti « *habentes* XXI *carucatas* (3). »

L'emploi de ces formules souvent répétées démontre jusqu'à l'évidence qu'il n'y a pas de différences importantes entre ces divers tenanciers, puisque les rédacteurs ne prennent pas soin de distinguer la tenure de chacun d'eux. Si les *villani*, les *bordarii* et les *radchenestri* sont des tenanciers libres, il sera sinon prouvé, au moins rendu vraisemblable, que les colliberts jouissent, eux aussi, du bénéfice de la liberté.

Pour les *villani*, *vilains*, si nombreux au xe et xie siècle, il n'est pas douteux qu'ils étaient de condition libre, assujettis seulement, à raison de leur tenure, à

(1) *Gloss.*, v° CONSUETUDO.

(2) *Domesday book*, I, p. 39.

(3) *Ibid.*, I, p. 64 *b*.

des prestations ou à des redevances : « Nous appelons « vilenage, héritage qui est tenu de seigneur à cens, « à rentes, ou à champart : car de chelle qui est tenue « en fief, l'on ne doit rendre nule redevance (1). »

Un recueil auquel nous avons déjà emprunté une citation, *The myrror of justice*, s'exprime ainsi à propos des vilains : il commence par déclarer que leur condition est différente de celle des serfs : « *Nota que villeins ne* « *sont my serfs*, car serfs sont dits de garder, si come « est dit. »

Puis *The myrror of justice* continue :

« Villeins sont cultivors de fiefs demorants en vil-« lages : car de vill est dit villein, de bourgh bourgheois, « et de citté cittizens, et de villeins est mention fait en « le chartre des Franchises, où est dit que villein ne « soit my cy grefement amercié *que sa geigneur ne soit* « *à lui sarve;* car de serfs ne fait-elle my mencion, « *pur ceo que ils ount rien en propre à perdre* (2).

Les Normands, en conquérant l'Angleterre, y trouvèrent les *villani* dans une condition inférieure à celle qu'ils avaient sur le continent (3) ; mais ils se hâtèrent de leur donner la liberté dont ils devaient jouir d'après la loi des conquérants : ils les admirent à l'hommage,

(1) Bellomaneyre, cité par Ducange, v° VILLENAGIUM.

(2) Ch. II, sect. 28. Houard, *Op. citat.*, IV, p. 579.

(3) « Under the Saxon government there were ; as sir William « Temple speaks, a sort of people in a condition of downright servi-« tude, med and employed in the most servile works, and belonging, « both they, their children and their effects, to the lord of the soil, « like the rest of the cattle or stock upon in. These seem to have been « those who held what was called the folk-land, from which they were « removable at the lord's pleasure » (Blackstone, *Comment.*, lib. II, cap. VI).

espérant sans doute s'attacher cette classe nombreuse de tenanciers, et s'assurer leur concours pour l'affermissement de la conquête (1). La preuve de cette liberté nouvelle conférée aux *villani* ressort d'ailleurs du *domesday book* lui-même : dans le jury d'enquête pour la confection du *domesday book* figurent VI vilains de chaque *villa* « VI *villani unius-cujusque villæ* (2). » Inutile de dire qu'aucun homme de condition servile n'est admis dans ce jury.

Les *bordarii*, bordiers, jouissaient comme les vilains de la liberté personnelle : ils existaient en Normandie, à l'époque de la conquête, et M. Léopold Delisle, dans son beau livre *De la condition des classes agricoles en Normandie* (3), a parfaitement démontré que leur condition y était libre. Avons-nous besoin de dire que sous la plume des rédacteurs normands du *domesday book*, la valeur de cette dénomination est la même qu'en Normandie.

Quant aux *radchenestri*, nous croyons que leur condition était spéciale à l'Angleterre : les écrivains anglais discutent sur la nature exacte de cette condition, mais ce qui est hors de doute par le *domesday book* lui-même, c'est qu'ils étaient hommes libres : on lit, en effet, dans le recensement de la terre royale de Berchelae (Glowcestershire) :

(1) « On the arrival of the Normans here, it seems not improbable « that they, who were strangers to any other than a feodal state, « might give *some sparks of enfranchisement* to such wretched persons « as fell to their share, *by admitting them, as well as others, to* « *the oalth of fealty;* which conferred a right of protection, and « reised the tenant to a kind of estate superior to dowright slavery, « but inferior to every other condition » (Blackst., *Op. et loc. cit.*).

(2) *Domesday book*, III, p. 22.

(3) Pages 15-16, et 20 et suiv.

« Ibi XIX *liberi homines radchenestri*, habentes XLVIII
« carucatas *cum suis hominibus* (1). »

Si les *villani*, les *bordarii* et les *radchenestri* sont de condition libre, n'est-il pas bien probable qu'il en est de même des colliberts ?

Le *domesday book* assimile encore les colliberts à une classe de personnes dont nous ne parlons qu'en dernier lieu, car nous croyons qu'il règne plus d'obscurité sur leur condition que sur celle des colliberts : dans le recensement du domaine royal de Dene (Hampshire), on lit, dans le manuscrit du *domesday book*, au-dessus du mot *coliberti*, et en interligne « † *bures* » (2) : ce mot émane d'une écriture contemporaine de celle des rédacteurs du *domesday book*, *in a ceoval hand*, suivant l'expression de Sir Henry Ellis.

Le document le plus complet que nous possédions sur la condition des *bures* ou *buri* est un article d'un glossaire très-ancien, puisqu'il en existe une version saxonne à la bibliothèque du collége du *Corpus Christi*, à Cambridge (3).

D'après ce curieux document (4), voici quels étaient

(1) *Domesday book*, I, p. 168.

(2) *Ibid.*, I, p. 38 *b*.

(3) « That this glossary is of an early period may be infered from « the existence of a Saxon version of it in the library of *Corpus* « *Christi* college, Cambridge » (Sir Henry Ellis, *a general introduction to Domesday book*, t. II, p. 425, note 3).

(4) Nous donnons, d'après sir Henry Ellis, le texte même du glossaire, pour permettre de contrôler la traduction que nous en avons essayée :
« Geburi consuetudines inveniuntur multimode, et ubi sunt one-
« rosæ, et ubi sunt leviores, aut mediæ in quibusdam terris operatur
« opus septimanæ II dies, sic opus sicut ei dicetur per anni spatium
« omni septimana. Et in Augusto III, dies pro septimanali operatione,

les services du *bure :* il devait travailler sur les terres de son maître II jours par semaine, III pendant le mois d'août, ainsi que de la Chandeleur à Pâques, mais il était dispensé de tout travail pendant que son cheval faisait des corvées pour le maître. Il payait à la St-Michel une redevance de x deniers ; à la St-Martin, une redevance de XXIII deniers, un setier d'orge et deux poules ; à Pâques, il donnait une brebis ou II deniers. Il fauchait pour le compte de son maître de la St-Martin à Pâques ; et depuis le commencement

« et a festo Candelarum usque ad Pascha tres. Si averiat, non cogitur « operari quamdiu equus ejus foris moratur. Dare debet in festo « Sancti Michaëlis x[d] de gablo, et Sancti Martini die XXIII et sextarium « ordei et duas gallinas. Ad Pascha unam ovem invenere, vel II[d], et « jacebit a festo Sancti Martini usque ad Pascha ad faldam domini « sui quotiens ei pertinebit; et a termino quo primitus arabitur « usque ad festum Sancti Martini arabit unaquoque septimana I « acram et ipse parabit seminem in hordeo domini sui.

« Ad h' tres acras, pratum, et ovas de herbagio. Si plus indigeat « herbagio, arabit proinde sicut ei permittetur. De aratura gabli sui « arabit III acras et seminabit de horreo suo, *et dabit suum heord* « *penig et duo pascant unum molosum* (?). Et omnis geburus det VI « panes porcario curiæ, quando gregem suum minabit in pastinagium.

« In ista terra ubi hæc consuetudo stat, moris est ut ad terram « assidendam dentur ei duo boves et una vacca, et VII boves et VII « acræ seminatæ in sua virgata terra. Post illum annum faciat omnes « rectitudines quæ ad eum attinent, et comittantur ei tela ad opus « suum, et suppellex ad domum suam. Si morte obeat, rehabeat do- « minus suus omnia.

« Hæc consuetudo stat in quibusdam locis, et alicubi est, sicut « prædiximus, gravior et alicubi levior, quia omnium terrarum insti- « tuta non sunt æqualia. In quibusdam locis gebur dabit hunigablum, « in quibusdam metegablum, in quibusdam calagablum. Videat, qui « scyram tenet, ut semper sciat quæ sit antiqua terrarum institutio, « vel populi consuetudo. »

des labours jusqu'à la St-Martin, il devait, chaque semaine, labourer un acre de terre et préparer la semence dans le grenier de son maître.

Celui-ci lui concédait trois acres de terre, une prairie et des brebis : pour prix de la concession, le bure devait labourer et ensemencer trois acres de terre avec sa propre semence. Il devait donner au porcher de la curie VI pains lorsqu'il conduisait son troupeau au pâturage dans la forêt.

L'usage était encore que le maître lui donnât deux bœufs et une vache pour la culture de la terre cadastrée, et VII bœufs et VII acres de terre ensemencée dans les terrains non cadastrés ; enfin, qu'il lui fournît toutes les armes dont il aurait besoin, etc. ; mais à la mort du bure, le maître reprenait tout ce qu'il lui avait fourni.

Sans doute ce document ne nous fait pas connaître d'une manière complète la condition du *bure*, mais il nous apprend au moins ce fait important, que les services du *bure* étaient *déterminés*, et qu'ils consistaient dans des redevances et des travaux agricoles. Or, cette détermination des services, quant à leur étendue et quant à leur nature, est, comme nous l'avons dit, le signe caractéristique de la liberté : les services de l'esclave ne sont jamais déterminés.

Ainsi, d'après le *domesday book*, le collibert apparaît, à tous égards, comme un homme de condition libre : il est un tenancier rural, jouissant d'une tenure assez importante, et obligé uniquement envers le Seigneur au paiement de redevances en argent ou en nature, et parfois à des prestations consistant en travaux agricoles : ses redevances sont qualifiées d'un nom caractéristique, *consuetudo*. Partout il est soigneusement distingué du *servus* et assimilé à des tenan-

ciers libres, les *villani*, les *bordarii*, les *radchenestri*, les *bures*.

III.

Les chartes françaises, bien loin de contredire cet aperçu, nous paraissent au contraire compléter la démonstration de notre thèse.

Le premier point que nous y voulons relever est celui-ci : le collibert peut être *propriétaire du sol;* il peut l'acheter, le vendre, le donner, et, s'il meurt, il en transmet la propriété par héritage à ses enfants.

Dans une charte de Noyers (1), de l'année 1055, un collibert, nommé Maurice de Pussigny, *donne* à l'abbaye le moulin qu'il a *acheté* de Guy, sous la réserve des droits de sa femme Ildeburge ; le maître du collibert est présent à la donation, et il y a ceci de remarquable qu'il ne donne pas son autorisation, ce qui prouve bien que le collibert a la disposition absolue de ses propres : « *Quod etiam Austerius de Nugastro vidit et* « audivit » ; termes d'autant plus significatifs qu'il faut les rapprocher du consentement donné par la femme : « *Uxor ejus Ildeburga vidit et* annuit » (Charte XV).

Dans une autre charte de Noyers, de l'année 1091, Simon de Nugaster donne à l'abbaye un collibert, et avec ce collibert la *fraternitas* qui lui appartient : « *Concessit etiam cum eo omnem fraternitatem suam quæ* « *ei eveniebat* » (Charte CCIII).

Dans une autre charte de Noyers, de l'année 1102,

(1) Cartulaire publié par M. l'abbé Chevalier : *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine, année 1873.

Emeric, confirmant une donation faite à l'abbaye par son père, donne trois colliberts avec leur hérédité : « *Cum omni sua hereditate* » (Charte CCCXI).

Dans une charte de l'abbaye de St-Aubin d'Angers (1), du commencement du XI[e] siècle, une femme, nommée Alsent, donne à l'abbaye sa colliberte Algarde, à la condition que celle-ci donnera à sa maîtresse tout ce qu'elle a recueilli dans l'héritage de son père : « *Ea ratione ut ipsa omnia quæ ei pater suus de ipsa heredi-* « *tate dederat, id est terram, aquas, medietatem domui* « *suæ, supradictæ dominæ suæ relinquet.* »

Dans une autre charte de la même abbaye, l'abbé Girard et les moines, désirant récompenser le collibert Giraud, qui leur a servi de champion dans un combat judiciaire contre Martin Chabot, lui donnent en usufruit une terre où l'on peut ensemencer trois setiers de grain, et en pleine propriété, *transmissible à ses enfants*, un demi-arpent de vigne (2).

Deux chartes de l'abbaye de Marmoutiers nous fournissent encore des exemples de cette propriété du collibert : dans l'une, nous voyons la donation d'un alleu avec l'*hérédité* et les *constructions* d'un collibert établi sur cet alleu : « *Similiter hereditatem atque edifi-* « *cationes cujusdam sui colliberti* (3) ; dans l'autre, la donation de colliberts avec un demi-arpent de vigne qui était leur bien propre « *quod eorum erat* » (4).

(1) *Les colliberts de St-Aubin d'Angers*, par M. Marchegay, ch. IV. — Bibliothèque de l'École des chartes, 1856, p. 420.

(2) *Les colliberts de St-Aubin d'Angers*, par M. Marchegay, charte X.

(3) *Liv. des serfs de l'abbaye de Marmoutiers*, charte XLVII.

(4) *Charte de l'abbaye de Marmoutiers*, citée par M. Richard, p. 24.

La constatation de ce droit absolu du collibert à la propriété du sol suffirait, à notre avis, pour permettre d'affirmer qu'il était de condition libre : partout où l'esclavage a régné, l'esclave n'a jamais rien possédé en propre ; pour être propriétaire, il faut avoir une personnalité juridique, et celle de l'esclave est absorbée dans la personnalité du maître.

Ainsi, dans la législation romaine, les textes proclament à l'envi que tout ce que l'esclave acquiert, il l'acquiert pour son maître : « *Quodcunque per servum* « *adquiritur, in domino adquiri.* » (Instit. de Just., « lib. I, tit. VIII, § 1.) — « *Igitur quod servi nostri ex tra-* « *ditione nanciscuntur, sive quid stipulentur, vel ex qualibet* « *alia causa adquirunt, id nobis adquiritur : ipse enim qui* « *in potestate alterius est, nihil suum habere potest.* » (Gaius, l. 10, § 1, *De adquirendo rer. domin.*, ff., XLI, I.)

Sous les deux premières races de nos rois, pas plus que dans le droit romain, l'esclave n'a pu posséder quelque chose en propre. Un Capitulaire de l'année 819 (1) décide que si une femme devient esclave, les droits qu'elle a pu recueillir dans une succession ouverte à son profit, passeront à son maître ou à ses cohéritiers, suivant que la succession est ou non partagée au moment de la réduction en esclavage.

De même, la loi Salique, prévoyant le cas où une personne a affranchi *per denarium* l'esclave d'autrui, déclare qu'en outre de l'amende à laquelle il a droit, le maître reprendra le pécule de l'esclave : « *Res servi ipsius pro-* « *prius dominus recipiat* (2). »

A l'époque féodale, la situation du serf n'avait pas

(1) Baluze, I, p. 607.

(2) *Lex emendata*, chap. XXVIII, § 2. Pardessus, p. 293.

changé et ne pouvait pas changer : leur nombre diminue, et bientôt Loysel pourra écrire dans ses Institutes : « *Toutes personnes sont franches en ce roïaume* » ; mais, en attendant, ceux qui sont restés dans le servage sont demeurés incapables d'avoir quelque chose à eux.

Nous trouvons la preuve de la persistance de cette incapacité jusque sous Louis IX : une enquête fut faite au Parlement de Paris, en l'année 1258, sur la demande du vicomte de Combornes, qui soutenait que Pierre de Muret, bourgeois de Limoges, était son serf, et que, par suite, tous les biens meubles et immeubles de celui-ci étaient sa propriété : « *Bona sua mobilia et im-* « *mobilia debent ipsi vicecomiti penitus remanere* (1). »

Non-seulement les chartes nous montrent le collibert propriétaire, mais elles nous donnent d'autres preuves de la liberté de sa condition.

Tout d'abord, nous y voyons l'analogie qui régnait entre la condition du collibert et celle de « *l'homme de* « *poote*, *homo de capite*, *capite census.* »

Ainsi, Godefroy, *homo de capite* de l'abbaye de St-Aubin d'Angers, épouse Adélaïde, colliberte du comte d'Anjou : les enfants nés de leur union seront, nous dit la charte, partagés « *secundum morem colli-* « *bertorum* (2). » Si les deux époux avaient été de condition inégale, leurs enfants auraient appartenu, suivant les coutumes, soit au maître du père, soit au maître de l'époux le moins favorisé (3), mais ils n'au-

(1) *Olim*, édit. Beugnot, I, p. 32-33.

(2) *Les colliberts de St-Aubin d'Angers*, charte XI.

(3) Voy. Loisel, *Instit. coutum.*, liv. I, tit. I, règl. xxv; Cout. de Bourgogne, chap. IX, art. 3, 7 et 8 ; *Livre des Serfs de Marmoutiers*, charte XXIX.

raient jamais été partagés : le partage prouve l'égalité de condition entre le père et la mère.

De même, une charte de l'abbaye de St-Pierre de Bourgueil, de l'année 1114 (1), assimile complétement le collibert au *capite census*, à ce point que les deux expressions *collibertus* et *capite census* y sont prises indifféremment l'une pour l'autre.

Un homme, nommé Alo, était *homo de capite* de l'abbaye ; il conteste sa dépendance, un procès s'engage, et au moment où allait avoir lieu le combat judiciaire, Alo finit par avouer qu'il est *homo de capite* de l'abbaye. Mais un nouvel abbé prend le gouvernement du monastère, et Alo soutient de nouveau qu'il est ingénu : second procès. Les moines affirment qu'Alo est leur collibert « *collibertum proclamant* » : le combat judiciaire va avoir lieu, le champion de l'abbaye est choisi, et les combattants ont prêté serment. Mais Alo recule comme la première fois, reconnaît qu'il est « *homo* « *de capite* » de l'abbaye, et le procès est ainsi terminé.

Il est impossible de confondre plus complétement que ne le font ces chartes le collibert avec l'*homo de capite* : or, l'homme « de poeste », *homo de capite*, était de condition libre.

Voici, d'après Ducange, quel était son état : « *Qui* « *olim manumissus fuerit*, *non plenaria*, *sed conditionali* « *manumissione*, *sub conditione operarum*, *servitii*, *aut* « *census annui* (2). »

Aussi voyons-nous, au XIIIe et au XIVe siècle, l'expression « *gens de poote* » devenir une expression géné-

(1) Citée par Ducange, *Glossaire*, v° COLIBERTI.
(2) *Glossaire*, v° CAPITALES HOMINES.

rique pour désigner les roturiers, par opposition aux nobles :

« On tient au bailliage de Meaux auxcunes personnes « être nobles, les autres roturiers et non nobles, que « l'on nomme *gens de pote.* » (Coutume de Meaux, chap. I, art. I.)

« Gens de pote ou de poote sont non nobles et du « *tiers état* », dit Guenoys (1).

Nous trouvons encore dans les chartes d'autres arguments en faveur de notre thèse.

Une charte de l'abbaye de St-Père de Chartres, que nous avons déjà citée, montre l'abbé de St-Père punissant deux colliberts de l'abbaye, Vivien et sa femme, d'un crime qu'ils ont commis, l'assassinat d'un de leurs propres esclaves, « *quem latentes interfecerunt.* » Ils avaient mérité la mort, mais leur châtiment est commué et les moines se bornent à les réduire en servage : « *Subjugamus servituti ne occidentur pro hoc scelere* » (charte XLII). N'est-il pas évident que cette punition ne consiste pas dans le passage des meurtriers d'un degré à l'autre de la servitude, mais dans la réduction en esclavage de personnes libres, qui vont entrer ou rentrer sous le joug de la servitude, qui vont devenir « *subjugatæ servituti.* »

Cette peine de la réduction en esclavage est d'ailleurs une peine classique contre l'affranchi coupable, peine déjà usitée dans la législation romaine (2).

Dans le même ordre d'idées, nous voyons un collibert de l'abbaye de Marmoutiers se donner comme

(1) *Conférence des Coutumes*, p. 1.

(2) L. 5, § 1, *De jure patronatus*, ff., XXXVII, XIV.

serf à l'abbaye, pour l'amour de Dieu, dit-il, et afin d'obtenir de lui la vraie liberté (1).

Il était assez fréquent, dans ces temps de ferveur religieuse, de voir des personnes de condition libre se donner comme esclaves aux églises ou aux abbayes, afin d'être agréables à Dieu.

« Moult, dit Beaumanoir, par grande dévotion, se « donnoient aus, lor oir et lor cozes as sains et as « saintes, et paioient ce qu'ils avoient proposé en lors « cuers (2). »

C'est à ce sentiment qu'est dû l'acte du collibert de Marmoutiers : il abdique sa liberté en ce monde pour que Dieu la lui donne dans l'autre. Mais ce fait nous paraît la plus éclatante démonstration que le collibert était libre, sans quoi il n'aurait rien sacrifié à Dieu.

Un dernier argument nous est fourni par une charte de l'abbaye de St-Aubin d'Angers, de l'année 1113; la tenure du collibert y est appelée *fiscus*, et cette expression, dans laquelle Ducange (3) voit l'origine du mot *fief*, n'a jamais été employée pour désigner une tenure servile.

IV.

La première objection formulée par le système qui voit en eux des *non-libres*, est que les colliberts pouvaient être vendus et donnés : les chartes nous les montrent, en effet, cédés à titre gratuit ou onéreux, souvent avec la terre à la culture de laquelle ils sont attachés, et parfois seuls.

(1) *Livre des serfs de l'abbaye de Marmoutiers*, charte XLIII.

(2) *Coutume de Beauvoisis*, II, n° 19.

(3) *Gloss.*, v° Fiscus.

L'objection ne nous paraît pas convaincante ; il est certain que le collibert devait à son maître des services ou des redevances, soit en nature, soit en argent. Ce sont ces prestations ou ces redevances, et non la personne du collibert qui forment l'objet de la donation, et c'est bien ce qu'indique la formule employée par les chartes : les colliberts sont cédés « *ut ab hac die servi-* « *tium debitum persolvant* » (St-Père de Chartres, charte XXXI) ; « *ut colibertorum lege serviant* » (*Livre des serfs*, charte XXIII) ; « *ut abbati et fratribus debitum* « *reddat servitium* » (*Livre des serfs*, charte LX) ; « *ut* « *debitum reddant obsequium* » (*Livre des serfs*, charte LXII).

C'est ainsi qu'à la même époque et à une époque antérieure, nous voyons vendre des affranchis, et même des ingénus.

Les formules de Bignon nous en fournissent deux exemples : dans la Formule XIX, *venditio ad monasterium*, nous voyons le vendeur céder au monastère tout ce qui lui provient de ses parents, « *hoc est*, *tam* « *mansis*, *casis*, *casticiis*, *mancipiis*, ingenuis his nomi- « nibus, *vel quidquid ibidem præsens est mea dominatio.* » De même dans la Formule XX, *precaria*, où un vendeur reprend à titre de précaire ce qu'il a vendu au au monastère, l'énumération des objets vendus comprend aussi des ingénus (1).

Au XI[e] et au XII[e] siècle, M. Léopold Delisle cite de nombreux exemples de donations de vavasseurs (2), qui étaient non-seulement des hommes libres, mais

(1) Baluze, II, p. 505-506.

(2) *Étude sur la condition des classes agricoles en Normandie*, p. 5.

dont la condition se rapprochait, à certains égards, de celle des nobles. Ils étaient soumis à des redevances et à des prestations, et cela suffisait pour qu'ils pussent être cédés.

Voici d'ailleurs dans quels termes le savant écrivain, étudiant la question de l'existence du servage en Normandie au XII[e] et au XIII[e] siècle, se charge de réfuter l'objection que nous combattons :

« Ainsi que l'a remarqué M. Guérard, on se trom-
« perait beaucoup si l'on s'imaginait que ces donations
« ou ventes comprenaient la personne même des hôtes,
« et emportaient avec elles le droit de disposer d'eux
« arbitrairement..... Ces actes ne comprenaient réel-
« lement que les tenures des hôtes avec les droits et
« les services dus par eux en raison de leurs tenures.
« A l'appui de l'opinion de notre savant professeur,
« nous pouvons citer de nombreuses chartes où le nom
« de l'homme vendu ou donné est suivi de ces cor-
« rectifs « avec son fief, sa masure, son ténement. »
« Si ce n'était pas assez, nous alléguerions de sem-
« blables donations ayant pour objet des prêtres, des
« écuyers, et même des chevaliers (1). »

On objecte, en second lieu, que les colliberts pouvaient être affranchis, comme le prouvent plusieurs chartes de Marmoutiers et de St-Aubin d'Angers (2), et on n'affranchit, dit-on, que les esclaves.

Au premier abord, l'objection paraît spécieuse, mais il nous sera facile de la réfuter ; sans doute l'affranchissement est, en général, le moyen de faire de l'esclave

(1) Baluze, p. 23 et 24, et chartes cités.

(2) *Les colliberts de St-Aubin d'Angers*, charte LXXIII. *Livre des serfs de Marmoutiers*, charte VII.

un homme libre, mais tel n'est pas son seul but. Entre la liberté complète, l'ingénuité et la liberté du mainmortable, par exemple, obligé à des redevances, incapable de transmettre son patrimoine à ses héritiers, il y a une différence énorme, et cette différence, c'est l'affranchissement qui la fera disparaître; affranchissement qui n'aura pas pour but de conférer la liberté personnelle à un homme qui l'a déjà, mais de le libérer, de l'affranchir des prestations ou des redevances dont il est tenu, et de le relever des incapacités partielles qui peuvent l'atteindre.

Cette sorte d'affranchissement se rencontre assez fréquemment dans notre ancien droit. L'un des exemples les plus frappants est cité par M. Pardessus : c'est le testament de l'abbé Varée (*Viderardus*), de l'année 725, où nous voyons le testateur affranchir ses affranchis pour en faire des ingénus : « *Jubet libertos esse in-* « *genuos* (1). »

Ducange (2) en fournit un autre exemple notable : dans une charte de l'année 1298, Arnauld de Tour affranchit le *damoiseau (domicellus)* Pierre Ymbaude : Pierre Ymbaude, comme sa qualification de *domicellus* l'indique, était non-seulement libre, mais de condition noble.

« L'affranchissement, dit M. Dareste, avait alors « pour effet non pas de conférer la liberté, puisqu'il « s'appliquait à des personnes libres, mais de les libérer « de tout ou partie des obligations qu'elles avaient « contractées (3). »

(1) Dissertation VII[e], p. 529.

(2) *Gloss.*, v° MANUMISSIO.

(3) *Histoire des classes agricoles en France*, p. 217.

Une dernière objection, la plus forte en apparence, est tirée du partage des enfants de colliberts, au cas de *formariage :* lorsqu'un collibert épousait une colliberte appartenant à un autre maître, les enfants nés de leur union étaient répartis en nombre égal entre les deux maîtres : les uns allaient cultiver le domaine du maître de leur père, les autres du maître de leur mère (1). Ce partage des enfants est, dit-on, la marque de la servitude personnelle, de l'esclavage héréditaire.

Nous sommes loin de contester tout ce qu'avait de blessant une pareille coutume, dont le résultat était de séparer les membres d'une même famille et de les contraindre à résider sur des fiefs différents : mais ce que nous nions, c'est que cette coutume prouve que les colliberts fussent de condition servile, et voici, selon nous, quelle est son explication.

La condition des colliberts étant héréditaire, et les enfants du collibert tenus des mêmes services que leurs parents, il fallait, au cas de *formariage*, partager les enfants ou les attribuer à l'un des deux maîtres, mais auquel ? Pourquoi priver l'un des deux des services

(1) *Les colliberts de St-Aubin d'Angers,* charte II ; *Livre des serfs de Marmoutiers*, charte LV. — Cette dernière charte nous indique très-clairement les effets de ce partage. Emeric, abbé de Bourgueil, et Hubert de Champagne étaient en désaccord sur la filiation de trois colliberts : Emeric prétendait qu'ils étaient nés d'une colliberte de l'abbaye et d'un collibert d'Hubert de Champagne : « Huic mutuæ « contentioni sapientes viri, qui ab utrâque parte advocati venerant, « finem ponere cupientes, utriusque partis assensu, predictos fratres « *partiri decreverunt, ita ut Pipinus primogenitus cum matre suâ in* « *dominio Huberti succederet, et terram quæ monachis consuetudinaria* « *erat relinqueret : alii vero duo, Herbertus scilicet et Vivianus frater* « *ejus sub dominio monachorum essent, et terram quam Pipinus et* « *mater ejus relinquerent, debitum servitium reddendo possiderent.* »

qu'il était en droit d'attendre des enfants de son collibert ou de sa colliberte ? Le système le plus logique, quelque dur qu'il paraisse, était de répartir les enfants entre les deux maîtres, et d'assurer ainsi à chacun la perpétuité des services qui lui étaient dus.

Le même question s'était présentée pour le mariage de main-mortables appartenant à des maîtres différents, et elle avait été résolue en général par le partage égal des enfants entre les deux maîtres (1) : ce qui prouve bien que ce fait du partage n'est pas la conséquence de la condition servile des parents, mais bien plutôt du caractère héréditaire des obligations qui leur sont imposées.

(1) « L'église de Chastillon a communaulté de ses hommes et « femmes à Mgr le duc et à Mgr l'évesque en la ville de Chastillon et « Courcelles-Prévoires, par la forme et manière que Mgr le duc et de « Mgr l'évesque l'ont en ladite ville et à Courcelles. C'est assavoirt « que se l'omme M. l'abbé lige prend la femme lige Mgr le duc, ou la « femme lige Mgr l'évesque, les enfants seront communs entre les « deux seigneurs, dont les hommes sont liges à l'un, et les femmes « à l'autre seigneur liges; et se l'omme est lige à l'un des seigneurs, « et la femme soit commune aux autres deux seigneurs, les enfants « seront communs à tous les troys seigneurs, selon ce que la portion « appartiendra à chacun seigneur de par le père ou de par la mère. « Et ainsi le peut ou entendre de l'homme comme de la femme; « le mariage durant, le seigneur duquel l'omme sera homme justiciera « la femme et enfants, le mariage durant, ou que les enfants soient « hors de puissance, et lors seront communs par la manière comme dit « est. Et se l'omme va de vie à trespassement avant la femme, la « femme sera femme au seigneur dont elle partist originelement. Car « parmi la communaulté, l'omme ne acquiert point la femme, le « mariage failli, fort que le mariage durant » (*Coutumes de Châtillon*, année 1371; Giraud, *Histoire du Droit français au moyen âge*, II, p. 352).

V.

Si comme nous avons essayé de le démontrer, les colliberts étaient des hommes de condition libre, comment étaient-ils parvenus à la liberté ? En d'autres termes, quel est l'*origine* du collibertisme ?

Nous croyons que la liberté dont jouissaient les colliberts leur venait de l'*affranchissement* et que les colliberts étaient d'anciens esclaves affranchis par un même maître et par un même acte ; ils avaient, au moment de leur affranchissement, reçu un fief qu'ils devaient cultiver en commun et à propos duquel ils étaient tenus envers leur ancien maître d'obligations indivisibles : c'est le fief collibertile, le *fiscus*, la *fraternitas.* Enfin, le maître qui les affranchissait pouvait leur imposer, en outre, des redevances ou des prestations diverses, et tous ces devoirs du collibert, qu'ils fussent personnels ou attachés à sa tenure, passaient à ses enfants.

Nous ferons remarquer d'abord que les colliberts se rencontrent du IXe au XIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où, sous l'influence de causes diverses, la population agricole est en voie de conquérir la liberté par l'affranchissement.

La première de ces causes d'émancipation des serfs et la plus importante est l'influence libérale du christianisme ; tant qu'avait vécu l'empire romain, le christianisme, souvent persécuté, avait dû borner ses efforts à améliorer la condition de l'esclave. Ses ministres avaient essayé de faire comprendre à la société romaine que l'esclave avait une âme comme son maître et qu'il fallait respecter en lui un homme fait à l'image

de Dieu, suivant les belles paroles d'une constitution de Constantin ; et l'étude de la législation des empereurs chrétiens témoigne que l'action du christianisme dans cette voie n'avait pas été stérile.

Mais quand l'empire romain se fut écroulé sous les coups des barbares, l'Église alla plus loin, et entreprit de persuader aux nouveaux maîtres du monde que tout homme naissait libre, que l'esclavage était contraire aux lois divines, et que l'affranchissement était agréable à Dieu : et ces paroles de l'Évangile : « *Dimittite et dimittemini ; date, et dabitur vobis* » furent la devise sous laquelle l'Église marcha à la conquête de la liberté des esclaves.

Tous les historiens de l'époque que nous étudions sont unanimes pour attester ce double fait, la multiplicité des affranchissements et l'influence de l'Église.

« La pratique des affranchissements, dit M. Guizot, « était très-fréquente : on ne peut douter que l'Église « n'y eût la plus grande part (1). »

« Les manumissions et les affranchissements des « serfs, dit M. Cibrario, étaient considérés au moyen « âge comme des actes particulièrement agréables à « Dieu (2). »

Du reste, on ne peut douter du nombre des affranchissements à cette époque et de la cause qui les déterminait le plus souvent si on parcourt les chartes du IX[e] au XI[e] siècle ; un très-grand nombre constatent des affranchissements, et le plus souvent on y voit que le maître affranchit « *pro remedio animæ, pro retributione* « *æterna, pro remissione peccatorum* » ; beaucoup de

(1) *Essais sur l'Histoire de France*, p. 237, édition de 1836.

(2) *Économie politique du moyen âge*, I, p. 35.

chartes débutent même par ces paroles de l'Évangile citées plus haut : « *Dimittite et dimittemini* (1). »

Une seconde cause avait contribué à multiplier les affranchissements : l'intérêt même des propriétaires du sol. La culture par les esclaves, le travail servile produisait de déplorables résultats, depuis longtemps constatés par Pline : « *Coli rura ab ergastulis pessimum* « *est, et quidquid agitur a desperantibus* (2). »

Au contraire, la culture par des hommes libres, intéressés à l'amélioration du sol, assurait au propriétaire le paiement des redevances qu'il avait stipulées, et moins la propriété était divisée, plus les maîtres du sol avaient intérêt à émanciper leurs esclaves et à se dispenser ainsi d'une surveillance que l'étendue de leur domaine rendait infructueuse, et les conquérants de la Gaule le comprirent bientôt.

Sous l'influence de ces causes, les serfs de corps passèrent généralement, du IX[e] au XI[e] siècle, dans la condition, soit des main-mortables, soit des hommes « de poeste, » dont l'état présente tant d'analogie avec celui des colliberts.

« La plupart des communautés main-mortables, dit « le président Bouhier, dans son *Commentaire sur la* « *Coutume de Bourgogne*, furent constituées par les « anciens affranchissements des serfs de corps (3). »

N'est-il pas naturel de penser que les colliberts, que nous voyons apparaître à la même époque, jouissant de droits analogues à ceux de ces affranchis, doivent la

(1) *Formulæ Lindenbrogii*, form. XC et seq. — Baluze, II, p. 542 et seq.

(2) *Hist. nat.*, XVIII, VII, 3.

(3) V. Laferrière, *Histoire du Droit français*, III, p. 389; Guérard *Prolégomènes au polyptique d'Irminon*, p. 330.

liberté personnelle qui leur appartient à la même cause, à l'*affranchissement*.

Une seconde observation vient fortifier notre théorie : les textes du Digeste, qui, comme le *domesday book*, a eu la mauvaise fortune d'être tout à fait négligé par les historiens des colliberts, nous montrent l'institution des colliberts en droit romain, avec le sens non douteux d'affranchis d'un même maître. Nous devons même noter que les textes qui s'en occupent sont empruntés : deux à Scœvola (l. 38, § 5, *De legatis* 3°, ff., XXXII, et l. 18, *Ut legatorum seu fidei commissorum causa caveatur*, ff., XXXVI, III), qui vivait avant l'ère chrétienne ; l'un à Ulpien (l. 1, § 1, *De obsequiis parentibus et patronis præstandis*, ff., XXXVII, XV), et l'autre à Papinien (l. 77, § 13, *De legatis* 2°, ff., XXXI), c'est-à-dire à deux des jurisconsultes les plus célèbres de l'époque classique, du III[e] siècle de l'ère chrétienne.

Nous disons que dans ces textes le mot *colliberti* signifie « *affranchis d'un même maître* » ; il nous suffit pour le prouver d'analyser le premier que nous ayons cité, la loi 38, § 5, *De legatis* 3° : Une personne affranchit en même temps XV de ses esclaves, et leur donne un petit fonds de terre avec une boutique « *prædiolum cum tabernâ* », elle leur défend en même temps de vendre, de donner ou de disposer, en quelque manière que ce soit, de leur part dans la terre et dans la boutique, et, pour le cas où ils en disposeraient, elle lègue leur part à la république de Tusculum. Quelques-uns des affranchis vendent leur part à deux de leurs colliberts « *duobus collibertis suis ex eodem corpore* » ; puis ces acquéreurs meurent, laissant pour héritier un étranger. On demande si les parts vendues appartiendront à l'héritier des deux colliberts ou à la république de Tus-

culum : Scœvola répond que les parts seront la propriété de l'étranger, car la vente a été consentie primitivement à deux colliberts auxquels la testatrice ne défendait pas de vendre.

Nous voyons dans cette loi non-seulement la signification précise du mot collibert, mais aussi la première origine de cette *fraternitas*, de ce fief collibertile sur lequel, quatorze siècles plus tard, nous verrons installés les colliberts de la Touraine ou de l'Anjou.

Les inscriptions romaines corroborent l'argument que nous fournit le Digeste : nous en avons trouvé trois, de la fin de la République, qui mentionnent les colliberts, *conliberti ;* deux d'entre elles ont même une portée plus considérable, car elles montrent que la sépulture avait été élevée à un collibert par ses colliberts. Ce fait est la preuve qu'il y avait entre ces affranchis d'un même maître un lien étroit, une solidarité véritable ; solidarité bien naturelle, si l'on songe qu'ils avaient vécu ensemble esclaves et que le même acte leur avait donné la liberté en leur imposant des obligations communes ; aussi en retrouverons-nous le souvenir dans l'expression dont nos chartes se servent pour désigner leur tenure, *fraternitas.*

De la première inscription (1), qui est très-longue, nous détacherons seulement le passage suivant, le seul qui nous intéresse, parce qu'il prouve dès cette époque l'existence du mot collibert avec le sens que nous lui attribuons :

AURELIA · L · L ·
PHILEMATIO

(1) Mommsen, *Inscriptiones latinæ*, I, p. 221, n° 1011.

VIVA · PHILEMATIUM · SUM
AURELIA · NOMINITATA
CASTA · PUDENS · VOLGEI
NESCIA · FEIDA · VIRO
VIR · CONLIBERTUS · FUIT
EIDEM · QUO · CAREO
EHEU
. . . .

La seconde inscription est ainsi conçue (1) :

ANTHVS · SVLPICIVS · POSTVMI · L
SVLPICIA · Q · L · VIXIT · ANN · VII ·
ÆLIÆ · CONLIBERTÆ · ET · SIBI ·

L'interprétation la plus naturelle de cette inscription nous paraît être que la sépulture a été élevée par Sulpicius et Sulpicia, pour leur colliberte Ælia et pour eux-mêmes.

La troisième inscription (2) indique, comme la seconde, que la sépulture a été élevée par les soins et aux frais d'un collibert du défunt, ou plutôt des défunts, car la sépulture paraît avoir été une sépulture collective :

HIC · S · EST
L · ANNIVS · L · L · C · L ·
NICEPOR · EIVS · ET · SVIS ·
AMICEIS · BONIS ·
PHILARGVR · CONLIBERT ·
FECIT · DE · SVO ·

(1) Mommsen, *Inscriptiones latinæ*, I, p. 231, n° 1089.
(2) Id., *ibid.*, p. 244, n° 1203.

Il est difficile d'admettre que, dans des contrées où le droit romain était connu et avait exercé sur la législation une véritable influence, comme dans le centre et l'ouest de la France, le sud et l'ouest de l'Angleterre, les colliberts se retrouvent avec une origine différente, et que la même expression désigne une autre condition sociale.

Si on analyse la condition des colliberts, tout ce que nous en connaissons s'explique très-bien par l'idée d'un affranchissement originaire.

Ainsi, les colliberts sont en général des tenanciers obligés à des redevances : comme eux, l'affranchi au moyen âge reçoit ordinairement avec la liberté la jouissance d'un domaine de son maître. L'affranchissement eût été un malheur à la fois pour l'esclave et pour le maître, si la donation de la liberté n'eût pas été accompagnée de la jouissance d'une terre sur laquelle il pût vivre ; l'esclave eût été plus misérable qu'avant son affranchissement, et, quant au maître, il aurait vu ses fonds sans culture à une époque où les hommes manquaient pour cultiver le sol.

Aussi les textes nous montrent-ils l'affranchissement accompagné de la donation d'un petit patrimoine à l'esclave affranchi, habituellement le pécule dont le maître lui avait laissé la jouissance pendant son esclavage : « *Peculiare concesso quod habes* (1) ; *peculiare vero* « *suum quod habere videtur sibi habeat concessum atque* « *indultum* (2) ; *peculiare quod habet cessum in perpetuum* « *habeat* (3). »

(1) *Formules de Marculphe*, Baluze, II, p. 423-425.

(2) *Formules de Lindenbrog*, form. XCVI, Baluze, II, p. 539.

(3) *Formules de Sirmond*, form. XII, Baluze, II, p. 475.

Les redevances dont l'affranchi était tenu s'appelaient d'un nom spécial, *libertatica* (1) ; elles étaient parfois très-lourdes, et, comme les obligations du collibert, elles se transmettaient à ses héritiers ou aux possesseurs du fonds qu'il tenait de son patron (2).

Comme le collibert, l'affranchi peut être vendu ou cédé, en ce sens que son maître peut céder à un tiers le droit de percevoir les redevances ou de profiter des prestations dont il est tenu (3).

Enfin, comme le collibert, l'affranchi peut arriver à la liberté complète par l'affranchissement, et sur ce point, en apparence le plus contestable, le testament précité de l'abbé Varée ne peut laisser aucun doute : « *Jubet libertos suos esse ingenuos* (4).

La tenure collective des colliberts, le *fiscus* collibertile est aussi une preuve d'un affranchissement collectif des tenanciers ; les obligations dont ils sont tenus sont *indivisibles*, et le lien qui les attache à cette terre commune est désigné sous un nom significatif, *fraternitas*.

Ducange (5) et de Laurière (6) sont en désaccord sur la valeur exacte de cette expression, quand il s'agit de personnes ingénues ; mais appliqué à la tenure des colliberts, ce mot signifie évidemment qu'ils sont traités comme des frères, c'est-à-dire qu'ils ont tous un droit

(1) *Formules de Marculphe*, append., form. XLVIII. Baluze, II, p. 462.

(2) Pardessus, *Dissertation* VIIe, p. 532.

(3) Id., *Dissertation* VIIIe, p. 551.

(4) Laferrière, *Histoire du Droit français*, III, p. 136. —Dareste, *op. cit.*, p. 216.

(5) *Gloss.*, v° FRATERNITAS.

(6) *Préface des Ordonnance des Rois de France*, p. 19.

égal sur le domaine collibertile, ce qui est tout naturel si ce droit a pour origine l'affranchissement par le même maître de tous ces tenanciers, affranchissement accompagné de la donation d'une terre où ils vivront.

L'objection principale que l'on a faite contre la théorie de l'affranchissement originaire des colliberts est tirée du caractère *héréditaire* de leur condition : « Si les « affranchis, dit M. Richard, étaient encore tenus à « certaines obligations envers leurs anciens maîtres « devenus leurs patrons, celles-ci ne leur étaient que « personnelles, et leurs enfants devenaient *ingénus* (1). » Nous croyons que l'objection n'est pas fondée.

Si les colliberts sont, comme nous le supposons, des affranchis d'un même maître, qui, au moment de leur manumission, ont reçu avec la liberté la jouissance d'un fonds qu'ils devront cultiver moyennant des redevances, ces redevances ne peuvent pas s'éteindre avec le collibert : elles seront dues par ses enfants, par ses descendants, qui profiteront, en échange de leurs services, de la tenure concédée à leur auteur. Il s'établit entre le maître et les enfants du collibert un lien héréditaire, parce qu'il est fondé sur la perpétuité de la tenure collibertile.

D'un autre côté, comme dans les premiers temps de la législation romaine, le descendant de l'affranchi n'est point, au moyen âge, l'égal du descendant de l'ingénu : nous en trouvons la preuve dans une des chartes le plus souvent citées pour montrer l'infériorité héréditaire des colliberts. Le chapitre de la cathédrale du Mans et de celle de Chartres n'admettaient dans leur sein ni colliberts, ni descendants de colliberts, mais ils n'ad-

(1) *Op. cit.*, p. 41.

mettaient pas plus les descendants d'affranchis, et le récipiendaire devait jurer qu'il n'était ni *libertus*, ni *libertinus* (1).

Les main-mortables, qui devaient aussi leur liberté à l'affranchissement, étaient également frappés d'incapacités héréditaires : l'enfant du main-mortable ne pouvait, pas plus que son père, prétendre à l'ingénuité (2).

Si l'origine que nous assignons aux colliberts est exacte, elle permettrait de donner à deux chartes de l'abbaye de St-Père de Chartres (ch. XXXI et XXXII) une interprétation différente de celle qu'on leur a donnée jusqu'à présent, et, à notre avis, plus satisfaisante. D'après MM. Guérard et Richard, ces chartes contiendraient simplement la donation par Thibault, comte de Chartres, et Ebrard, vicomte de Chartres, de quelques-uns de leurs colliberts à l'abbaye de St-Père.

Or, il y a ceci de remarquable, d'abord, que le préambule de ces deux chartes est rédigé dans les termes des chartes d'affranchissement :

« *Quicunque sibi obligatum hominem propter amorem* « *Dei* a debito relevat servitio *præmium sibi ab eo con-* « *fidat*, sine dubio, retribui in futurum..... »

Tel est le début de la première : et la seconde renferme ces mots : « *pro remedio animæ meæ* », formule pour ainsi dire consacrée par l'usage pour les affranchissements.

S'il n'y avait que cette singularité, elle pourrait rigoureusement s'expliquer, comme le fait M. Richard, par la condition plus avantageuse faite par les abbayes

(1) Ducange, *Gloss.*, v° COLLIBERTI.

(2) Laferrière, *Histoire du Droit français*, III, p. 395 et suiv.

à leurs colliberts ; et on pourrait voir dans ce passage du collibert sous un maître moins exigeant quelque chose d'analogue à un affranchissement partiel.

Mais ce qui est tout à fait inexplicable, c'est que les hommes donnés à l'abbaye par Thibault et par Ebrard *ne sont pas et ne peuvent pas être des colliberts ;* il sont, en effet, les uns et les autres, nés d'un serf du donateur et d'une réserve de l'abbaye.

« *Natos ex servis meis ancillisque Sancti Petri carno-* « *tensis* » (ch. XXXI).

« *Filii Gesberti, mei servi, qui ex ancilla Sancti Petri* « *carnotensis nati sunt* » (ch. XXXII).

Or, après les preuves données par M. Richard et celles que l'étude du *Domesday book* nous a permis d'y ajouter, il est impossible de confondre le serf avec le collibert et de soutenir que l'enfant d'un serf et d'une serve peut être collibert. Nous n'en voudrions d'autre preuve qu'une charte de l'abbaye de Marmoutiers, dans laquelle nous voyons se dérouler un procès entre l'abbé et un certain Hamelin, fils de Gauthier de Vienne ; Hamelin soutient que Engelric et ses frères, serviteurs de l'abbaye, sont des colliberts, et le seul motif qu'il en donne, c'est que leur père, Guérin, était collibert : « *Talem afferebat rationem, ut diceret Gundacrum de* « *Vindocino, qui Guarinum patrem eorum Sancto Martino* « *et nobis in servum donaverat, non pro servo, sed pro* « *coliberto donasse.* » De leur côté, les moines ne donnent qu'un seul argument pour prouver qu'ils sont serfs : c'est que leur père était serf : « *Guarinum patrem eorum lege servi possedisse* (1). »

Dans notre théorie, toutes ces singularités s'expli-

(1) *Livre des serfs de Marmoutiers*, charte CI.

quent : ces chartes renferment à la fois un affranchissement et une donation ; le donateur *affranchit* ses serfs pour en faire les colliberts de l'abbaye. Ainsi se trouveraient expliquées et la formule d'affranchissement qu'emploie le donateur, et l'origine incontestablement servile des colliberts donnés.

VI.

Il nous reste à étudier une dernière face de la question : comment expliquer qu'on ne trouve de colliberts en France que dans les provinces du centre et de l'ouest ?

Avant de répondre à cette question, nous ferons remarquer qu'il n'est pas impossible qu'il en ait existé dans d'autres provinces et que les documents qui en constataient l'existence aient disparu. N'oublions pas, en effet, que le collibertisme apparaît surtout aux IXe, X^e^ et XIe siècles, et dans un certain nombre de provinces les documents de cette époque sont très-rares.

Ainsi, pour ne parler que de la Normandie, M. Léopold Delisle, qui en connaît mieux que personne les richesses historiques, déclare « qu'il ne nous est pour ainsi « dire parvenu aucune charte normande qui remonte « au Xe siècle. Nous n'en possédons qu'un très-petit « nombre de la première moitié du XIe siècle (1). »

Il n'est donc pas étonnant que nos recherches pour trouver la trace de colliberts dans les chartes normandes aient été infructueuses ; cependant nous croyons qu'il en existait en Normandie, et voici les deux motifs qui nous ont donné cette croyance :

(1) *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 16.

En premier lieu, le nom de *collibert* ou de *colibert* est porté par un certain nombre de familles de la Basse-Normandie (comme celui de *Vavasseur* ou *Levavasseur*), et l'origine de ces noms propres ne nous paraît pas douteuse : c'est l'état social, la condition de l'ancêtre qui a donné son nom à la famille.

En second lieu, un document de la deuxième moitié du XII[e] siècle, le *Roman du Mont-St-Michel*, par Guillaume de Saint-Pair, nous montre qu'à cette époque, la condition du collibert était connue en Normandie. Le chroniqueur, racontant une apparition de la Sainte-Vierge, arrivée au Mont à un hôte du monastère, s'exprime ainsi :

V. 2546. « Entre tant vint au marruglier
« Oiant les gardes del mostier
« Un hueur (*meis ne seis com ont non*
« Ne se il fut de la maison),
« Pour demander lor grant folie :
« Ne leirei pas ne vos la die :
« . . . .

V. 2636. « La Dame s'est vers lui clinée,
« Si lui a dit come senée :
« Di, COLIBERT, por quei veneis
« En cest mostier, que i queis ?
« Lieve tost sus, si t'en eis. »

Le nom de « *colibert* » n'est point ici le nom propre de l'hôte du couvent, puisque Guillaume de Saint-Pair prend soin de nous dire, au vers 2548, qu'il ne connaît pas son nom ; c'est donc un terme indiquant sa condition apparente, son état probable, et, sans aller jusqu'à en induire que l'abbaye du Mont-St-Michel

possédait des colliberts, on peut sans témérité considérer comme probable leur existence en Normandie, puisque Guillaume de Saint-Pair en parle, lui, le chroniqueur normand, écrivant dans un couvent normand, bâti sur les confins de la Bretagne, province où il n'y avait certainement pas de colliberts.

Mais, en admettant qu'on puisse retrouver des colliberts dans quelque autre province de la région de l'ouest ou du centre, il n'en reste pas moins un fait général à expliquer : il n'y a de colliberts dans aucune province du nord ni de l'est, ni du sud de la France ; il n'y en a pas non plus en Bretagne, où les documents anciens sont nombreux et connus.

Voici l'explication que nous en proposons :

Qu'il n'y ait de colliberts ni dans le nord, ni en Bretagne, cela est naturel si on admet avec nous que le collibertisme vient du droit romain : dans les coutumes du nord et de la Bretagne, c'est l'élément celtique qui domine, et il n'y a rien d'étonnant qu'on n'y rencontre pas une institution romaine par son nom et par son origine.

L'absence de colliberts dans les provinces de l'est, et surtout du sud, où la loi romaine a laissé des traces si profondes, s'explique d'une autre manière, par la nature de la propriété dans ces contrées, au IX[e] et au X[e] siècle. Tandis que dans l'est et dans le midi la propriété du sol était très-divisée, au centre et à l'ouest elle était restée en grandes masses (1) : or l'affranchissement a dû émaner surtout des grands propriétaires, qui, ne pouvant faire cultiver leurs vastes domaines, en distribuaient une partie à leurs affranchis, à leurs

(1) Giraud, *Histoire du Droit français*, I, p. 145.

colliberts, à la charge des redevances dont nous avons parlé.

Comme on le voit, dans notre système, la distribution géographique des colliberts en France s'expliquerait par l'influence du droit romain, favorisée ou combattue par la plus ou moins grande division du sol.

La manière dont ils sont répartis dans les diverses provinces de l'Angleterre vient corroborer cette théorie. En effet, nous ne voyons de colliberts que dans les provinces colonisées les premières par les Romains et où leur pouvoir a été le plus fort et le plus durable, la *Britannia Ia* et la *Britannia IIa* : nous n'en trouvons aucun sur l'ancien territoire des trois autres provinces romaines, la *Flavia Cœsariensis,* la *Maxima Cœsariensis,* et la *Valentia* : il n'y a pas de colliberts dans l'est au-delà de la Tamise, ni dans l'ouest au-delà de la Severn.

C'est là une probobilité de plus en faveur de l'origine toute romaine des colliberts.

En résumé, le collibert nous apparaît dans le village féodal comme un de ces tenanciers libres dont le travail a fécondé notre sol : la culture servile avait fini par ruiner l'empire romain, le travail de l'homme libre a fertilisé le sol de la France. Le cultivateur de condition libre est le premier intéressé à la bonne culture de la terre qu'il détient; s'il l'améliore, il en recueillera les avantages, car il conserve sa tenure tant qu'il acquitte les redevances auxquelles il est soumis ; puis, en cultivant bien, en économisant les profits de son travail, il a l'espérance qu'il arrivera, lui aussi, à la propriété du sol et qu'il pourra un jour cultiver sa propre terre. Ce sont là des stimulants qui le soutiendront dans son dur labeur et donneront à son travail une puissance et une énergie qu'il ne faut pas attendre du travail de

l'esclave : celui-ci sait trop que ce n'est pas pour lui qu'il travaille.

Le collibert est, à notre avis, un de ces tenanciers libres auxquels nous devons la fertilité de nos terres et par suite la meilleure part de notre richesse nationale ; et, à ce titre, il nous a paru intéressant d'en étudier l'histoire.

NOTE.

Nos recherches venaient d'être imprimées lorsque M. Léopold Delisle, dont l'inépuisable obligeance rend de si grands services à tous ceux qui travaillent, a bien voulu nous communiquer un texte de la plus haute importance et qu'il va publier dans le prochain numéro de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

Ce texte, qui vient d'être découvert à la bibliothèque de Munich (ms. latin 14491) par M. le docteur Karl Lamprecht, a été copié par une main du *XI[e] siècle* sur une page blanche d'un manuscrit latin qui date aussi du XI[e] siècle : il aurait, d'après M. le docteur Lamprecht, une origine française et est ainsi conçu :

« *Quid sit collibertus? Ille collibertus vocatur qui ante* « *mancipium et servus fuit, et posteà causâ devotionis a* « *domino suo ad aliquem privatum locum, id est, ad epis-* « *copatum vel ad monasterium, sive ad aliquam conse-* « *cratam ecclesiam pro redemptione peccaminum suorum* « *libertati ecclesiastice donatur, non, ut ex toto liber sit* « *vel privatus, sicut liberti, set sub jure ecclesiastice fami-* « *lie conditionaliter servitio divino sit mancipatus, quam* « *conditionem nullo modo ausus sit transgredi. Verbi* « *gratiâ : si habeo servum, servit mihi sicut proprius, et* « *non est libertus neque collibertus. At si ego ad sancti*

« *alicujus altare illum pro animâ meâ tradidero, ut aut*
« *singulis annis censum a me constitutum persolvat, aut*
« *cotidianum servitium per semetipsum reddat, jam posteà*
« *non erit servus meus, sed collibertus, id est, ejusdem*
« *libertatis mecum est secundum spem, quoniam ego sum*
« *servus Dei et illius sancti cui illum tradidi.* »

Ce texte, précieux par sa date et par les renseignements qu'il fournit, corrobore singulièrement notre théorie que le collibert est un ancien esclave, affranchi sous la condition d'acquitter des prestations ou de rendre des services déterminés au moment de l'affranchissement : il est impossible d'exprimer cette idée plus clairement que ne le fait l'auteur de la note par ces mots : « *At si ego ad sancti alicujus altare illum pro* « *animâ meâ tradidero,* ut aut singulis annis censum a « me constitutum persolvat, aut cotidianum servitium « per semetipsum reddat, *jam posteà non erit servus* « *meus, sed collibertus.* »

Le collibert n'appartient donc plus à la famille des esclaves, *jam posteà non erit servus :* il devra seulement payer à l'église ou au monastère le cens fixé par son ancien maître, ou accomplir les services qu'il lui a imposés.

Ce texte donne aussi raison à l'interprétation que nous avons présentée (pages 370-372) des chartes XXXI et XXXIII de l'abbaye de St-Père de Chartres : contrairement à l'avis de MM. Guérard et Richard, qui voient dans ces chartes des donations de colliberts, nous avons cru qu'elles contenaient l'affranchissement d'esclaves pour en faire des colliberts de l'abbaye. Or, d'après la note du manuscrit de Munich, tous les colliberts auraient cette origine, et seraient des esclaves donnés à des abbayes pour devenir colliberts, c'est-à-

dire pour acquérir la liberté sous la condition de certains devoirs.

Mais faut-il accepter sans réserve cette idée de la note du manuscrit de Munich, que tous les colliberts dépendent de la *familia ecclesiastica*, et doivent leur origine à une donation faite à un évêché, à un monastère ou à une église? Pour notre part, nous ne le croyons pas, et nous estimons qu'un esclave pouvait devenir collibert sans que ses services fussent attribués à un monastère ou à une église.

Notre premier motif pour le croire est emprunté au chiffre comparatif des colliberts sur les différents domaines d'Angleterre au moment de la rédaction du *Domesday book :* nous avons dit (page 338) qu'il y en avait 550 sur les terres du roi, 257 seulement sur le domaine des abbayes, et 51 sur les terres des seigneurs laïques.

De même, en France, les chartes que nous avons étudiées présentent souvent des colliberts appartenant aux seigneurs laïques : nous n'avons pas pu, comme pour l'Angleterre, dresser un tableau comparatif, car ces chartes appartenant à des époques différentes, tout essai de statistique devient impossible ; mais nous pouvons affirmer qu'on y voit bon nombre de colliberts appartenant aux seigneurs laïques.

Si les colliberts étaient tous d'anciens esclaves donnés aux abbayes, nous aurions déjà peine à comprendre qu'on en trouvât, même en petit nombre, sur des terres laïques : l'aliénation du collibert par l'abbaye au profit d'un seigneur aggraverait en fait la situation du collibert, et d'ailleurs constituerait une violation de la charte d'affranchissement, puisque l'esclave aurait été attaché au service de Dieu, *servitio divino mancipatus.*

Mais ce qui deviendrait tout à fait incompréhensible avec une telle origine, ce serait de voir les colliberts *en plus petit nombre* sur les terres des abbayes que sur les terres laïques, comme nous le voyons en Angleterre.

D'un autre côté, l'expression de *collibertus* n'éveille nullement l'idée d'un affranchissement au profit de l'Église ou des abbayes, et l'explication que présente l'auteur de la note nous paraît par trop ingénieuse : « *Collibertus, id est, ejusdem libertatis mecum est secun-* « *dum spem, quoniam ego sum servus Dei et illius sancti* « *illum tradidi.* »

Ainsi, le collibert serait ainsi nommé parce qu'il jouirait de la même liberté que son patron, en ce sens que l'un et l'autre seraient les esclaves de Dieu et du saint auquel l'ancien esclave aurait été donné. S'il en était ainsi, on devrait les appeler non pas « *colliberti* », mais « *conservi* », suivant le terme employé par Cicéron et par Plaute pour désigner des compagnons d'esclavage.

Nous préférons à cette étymologie hasardeuse, bien qu'elle remonte au XI[e] siècle, le sens traditionnel du mot « *colliberti* », affranchis d'un même maître, que les services, *operæ*, du nouvel affranchi soient attribués à l'Église ou réservés par son ancien maître à son profit personnel.

Ainsi s'expliquerait qu'en Angleterre et en France les colliberts se rencontrent aussi bien sur les domaines laïques que sur les domaines ecclésiastiques.

Mais comment l'auteur de la note du manuscrit de Munich se serait-il trompé sur l'origine du collibertisme ? On peut, à notre avis, expliquer tout naturellement cette erreur par le *id quod plerumque fit :* l'auteur

a eu le tort de faire une règle de ce qui était seulement un fait fréquent.

En effet, nous admettons facilement que l'Église, sous l'impulsion de laquelle les esclaves devenaient libres, a dû souvent profiter des services des nouveaux affranchis : le même motif pieux qui conduisait le maître à donner la liberté à ses esclaves devait le conduire à donner ses affranchis à tel évêché ou à telle abbaye. Et nous croyons volontiers que c'est surtout sur les terres de l'Église que se sont rencontrés d'abord les colliberts.

C'est ainsi qu'une charte espagnole, du mois de mai 905, nous montre l'évêque de Mondonédo donnant aux moines d'Almerezo la basilique d'Armentia, et affranchissant ses esclaves pour les laisser sous le patronage des moines, *sub patrocinio fratrum :*

« *Servos etiam meos vel ancillas per hoc testamentum* « *liberos esse decerno*, et sub patrocinio eorumdem « fratrum eos esse conjunctos... *Omnia quæ in testa-* « *mento reliquero ipsi mei liberti inter se æqualiter* « *dividant et in perpetuo vindicent. Concesso illis omne* « *peculium, tam quod nunc obtinent, quam quod adhuc* « *cum Dei adjutorio augere potuerint* (1). »

Cette charte présente le type complet d'une charte créant des colliberts : elle établit entre eux une obligation réciproque et perpétuelle de se défendre et de se porter mutuellement garantie, *in perpetuo vindicent ;* elle donne aux colliberts avec la liberté le pécule qu'ils possédaient étant esclaves ; et enfin elle attribue à

(1) *Collection de don Thomas Munoz y Romero*, page 64. — Comparez sur l'interprétation de cette charte Du Boys, *Droit criminel de l'Espagne*, p. 48.

l'abbaye le patronage de ces affranchis, avec les avantages qui y étaient attachés.

Le *Livre des serfs de l'abbaye de Marmoutiers*, et les cartulaires de *Noyers* et *St-Père de Chartres* nous fournissent de nombreux exemples de ces attributions de colliberts aux abbayes : et on conçoit alors que l'auteur de la note du manuscrit de Munich, très-probablement un moine, qui écrivait au XI[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où le collibertisme touchait à sa fin, ait cru que les colliberts étaient *toujours* des affranchis attribués aux abbayes, tandis que ce n'était là qu'un fait fréquent. Et alors il a inventé cette explication ingénieuse, mais bien peu vraisemblable, à notre avis, du mot « *col-* « *libertus.* »

Dans tous les cas, et quelle que soit la foi que l'on accorde à cette partie de notre texte, il confirme au moins pleinement les deux principales propositions que nous avons essayé d'établir : la première, que les colliberts étaient des *hommes libres*, obligés seulement à des redevances ou à des prestations déterminées ; la seconde, qu'ils devaient leur liberté à un *acte d'affranchissement.*

EPICEDIUM,

Par M. Gustave LE VAVASSEUR.

MESSIEURS,

Lorsque dehors on a l'onglée aux doigts,
Quand la chasse à la rime est close dans les bois,
Il faut se résigner aux songes de Décembre.
Le rêveur, que la bise enferme dans sa chambre,

Fixe d'un regard plein de tristesse et d'ennui
Les tisons du foyer qui brûlent devant lui.
Le feu ne lui dit rien ; ce thème monotone
Est plus banal encor que les feuilles d'automne.
Il écoute le vent qui hurle comme un loup,
Le vent ne lui dit rien de nouveau ; tout à coup
L'heure sonne ; d'où vient ce son qui se prolonge ?
Est-ce un grelot qui pend aux caprices du songe ?
La pendule est vulgaire, elle grince en trottant,
Et son timbre vieillot nasille en chevrotant,
Mais il en sort parfois des tristesses amères.
On peut rêver ailleurs qu'au pays des chimères ;
On se regarde vivre et, quand on se souvient,
On se dit que le jour passe et que la nuit vient,
Que Décembre se sauve en emportant l'année,
Et que cette heure est morte aussitôt que sonnée ;
On songe à cette mer qui n'a point de reflux,
Le Temps ; on pense alors à ceux qui ne sont plus.

La Mort n'épargne point mes amis, ni les vôtres,
Messieurs, en cette année, elle a pris deux des nôtres,
Les meilleurs d'entre nous, peut-être ; assurément
C'étaient tes dignes fils, ô beau terroir normand !
Il n'est dans tes vallons, tes coteaux et tes plaines,
Sang plus pur que celui qui coulait dans leurs veines.
Tous deux avaient l'air doux et robuste à la fois,
La chevelure blonde et l'œil fin du Danois :
L'un fut prêtre, il aimait nos saints et nos apôtres,
Lut nos historiens et devint l'un des nôtres ;
L'autre sculpta la pierre et garda la maison ;
Tous deux eurent le ciel normand pour horizon ;
L'homme de Dieu, Messieurs, resta toujours notre homme,
Et l'artiste normand n'alla jamais à Rome.
Le plus âgé des deux avait été bercé
Au murmure des flots sur lesquels a glissé

Des conquérants du Nord la barque vagabonde ;
La colline riante où l'autre vint au monde
Est une île au milieu du Bocage, et tous deux
Étaient comme imprégnés de l'esprit des aïeux.

C'étaient de rudes gens, Messieurs, que nos ancêtres
Ils brisaient les autels et massacraient les prêtres,
Ils prenaient intérêt à piller les couvents
Et plaisir à jeter leur cendre à tous les vents ;
Ils n'avaient jamais vu sous leurs paupières closes
Ni la splendeur de Dieu ni la beauté des choses ;
Leur âme n'était pas prête pour adorer,
Leurs yeux ne s'étaient point ouverts pour admirer ;
Mais ils étaient venus pour prendre la lumière.
Doucement éblouis de sa clarté première,
Ils tendirent bientôt « l'oreille de leurs cœurs »
Au culte du « blanc Christ », le vainqueur des vainqueurs.
Quand Rollon revêtit l'aube du néophyte,
Reniant ses aïeux, il adora bien vite,
Tant il eut soif du ciel et crainte de l'enfer,
Les saints qu'avait brûlés l'homme aux côtes de fer ;
Il sentit, fleur éclose en notre barbarie,
Germer et naître en lui le culte de Marie,
Ce qui fit qu'on lisait jadis sur son tombeau :
« Ci-gît un ancien loup qui devint un agneau. »
Pour réparer d'Hastenc les anciens sacriléges,
Guillaume Longue Épée édifia Jumiéges,
Et moine il eût été lui-même de grand cœur.
Richard premier fut bon, Richard deux fut meilleur ;
Le froc qu'il enrichit si fort à Saint-Wandrille,
A Fécamp par Guillaume entra dans sa famille.
Qu'aurait fait Richard trois s'il ne fût pas tombé
Si promptement ? Son fils Nicolas fut abbé.
Messieurs, tant pis pour ceux que cela scandalise,
Robert le Diable aimait beaucoup les gens d'église.

Notre patron Guillaume avait le même goût
Les temples qu'il bâtit sont encore debout.
Ses fils dégénérés, malgré toute leur haine,
De ces traditions n'ont pas rompu la chaîne;
Acoquinés au crime et friands de pardons,
Ils cherchaient à gagner l'Église par leurs dons,
Et la chapelle neuve expiait l'incendie.

Messieurs, tant qu'ont régné les ducs de Normandie,
Les clercs ont fait leurs nids à l'ombre de l'autel
Sans être plus troublés que les oiseaux du ciel.
On reconnaissait ceux de la nouvelle race
A je ne sais quel air de finesse sagace
Qui se souvient d'hier, prévoit le lendemain
Et ne se risque point sans tâter le chemin.
Nos écoliers normands valaient bien, j'imagine,
Ceux de la race franque, ou gauloise ou latine;
La raison tempérait leur curiosité,
Conduits par la prudence à la docilité,
Ils ne s'égaraient point avec leur fantaisie.
Jamais un vrai Normand n'a prêché l'hérésie.
Je sais que sur un point l'histoire me dément,
Mais Henri de Lancastre était si peu normand!

Je vois mon jeune clerc à la modeste allure;
Le fer a respecté sa blonde chevelure,
Dont les anneaux follets à regret blanchiront
Et, l'ombrageant un peu, voltigent sur son front;
Son œil bleu clairvoyant trahit son origine;
Son regard nous apprend qu'il a l'oreille fine;
Aux roses de sa joue un peu haute en couleur
La fatigue jamais ne mêle sa pâleur;
Son visage est toujours florissant et, s'il jeûne,
Ainsi que Daniel, il paraît frais et jeune;
Ses doigts fins du missel caressent le vélin,

Et tout son corps s'ajuste aux vêtements de lin ;
Il semble naturel, en voyant ce novice,
Que le Dieu des chrétiens l'ait pris à son service.
Puis l'enfant devient homme, il monte les degrés
De l'autel et préside aux mystères sacrés,
Mais il sait ce qu'il fait et, fidèle à son maître,
Reste son serviteur en devenant son prêtre :
Il ne fait jamais rien en cachette de Dieu,
Comme une chaîne d'or porte et garde son vœu,
Instruit l'homme qui doute, absout celui qui pèche,
Et cherche à faire aimer la morale qu'il prêche ;
Il est doux aux enfants et courtois aux vieillards,
Il croit au sens divin des lettres et des arts,
Il puise incessamment aux trésors de l'histoire,
Et, studieux avare, enrichit sa mémoire.
Le docteur du matin redevient chaque soir
Un écolier chercheur qui s'obstine à savoir ;
Patriote chrétien, de la terre normande
Il aime la chronique et défend la légende ;
Sa parole discrète est fleurie à propos,
Le sens ne fuit jamais au tapage des mots,
Il écrit comme il parle en s'efforçant d'instruire,
Et non par vanité de parler ou d'écrire.
Toutefois ce modèle achevé de raison
Parfois rêve et bâtit par delà l'horizon ;
Indifférent aux murs de sa cellule blanche,
Il voudrait relever son église qui penche
Et construire un palais au vrai maître des cieux ,
Qui fût autre que ceux des rois et des faux dieux ;
Les œuvres, selon lui, font aussi leur prière,
Et le temple de Dieu chante une hymne de pierre
Dont le païen d'hier cherche la forme en vain,
Car le divin poème a son rhythme divin.

Mon prêtre en vieillissant garde sa foi première.

Il excelle surtout à porter la lumière ;
Il sait si bien tenir et placer son flambeau,
Qu'il dore d'un rayon les portes du tombeau,
Il réchauffe à propos la paresse engourdie
Et, la prudence étant vertu de Normandie,
Il éclaire toujours et ne brûle jamais.

Puis, quand il a rempli sa vie, il meurt en paix.

En évoquant ici ces ombres d'un autre âge,
N'ai-je pas, trait pour trait, reproduit ton image,
Aimable et doux savant dans la tombe endormi,
LAURENT, mon respectable et généreux ami ?
Le sanctuaire fut ta première patrie,
Tu naquis aux genoux de la vierge Marie,
Le catéchisme fut ta première leçon,
Le chant des pèlerins ta première chanson,
Et ton premier jouet (en eus-tu jamais d'autre ?)
Fut quelque brun rosaire à rouge pâtenôtre
Détaché pour l'enfant et pris dans un faisceau
Parmi ceux qui pendaient autour de ton berceau.
Rêvais-tu ? tu voyais passer sur des nuages
Les saints enluminés comme dans leurs images,
Et dans un firmament tout brillant au-dessus
La bonne Notre-Dame avec l'enfant Jésus
Sous leur globe de verre, en habits des dimanches,
Tous deux couronnés d'or, vêtus de robes blanches,
Avec l'air de joyaux sortis de leurs écrins,
Comme ceux que vendait ta mère aux pèlerins.

Lorsque l'amour des arts naît de cette manière,
Il arrive souvent qu'il reste dans l'ornière ;
Il s'obstine à confondre, en sa simplicité,
Le sentiment naïf avec la vérité ;
L'instinct seul ne fait pas le véritable artiste,

La science l'éclaire et la raison l'assiste ;
L'école garde aussi contre certains écarts
Du caprice et du goût les amateurs des arts.
Heureux celui qui croit que son propre génie
A besoin des leçons de votre Compagnie,
Messieurs ; heureux qui sent que nous avons raison
Et se souvient de nous quand il fait sa maison !

Notre collègue un jour eut une église à faire,
Besogne difficile et délicate affaire !
Il fallait combiner, détruire et réserver,
Consolider une œuvre ancienne et l'achever,
Tâcher de ne pas mettre une pierre inutile,
Et se garder de faire une faute de style.
Il fallait, s'entêtant aux plans déjà suivis,
Fermer obstinément l'oreille aux faux avis,
Contenter les savants, le public et soi-même.
Notre collègue a-t-il résolu le problème
Si difficile encore à résoudre aujourd'hui?
Saint Martin de Condé vous répondra pour lui.

Au-dessus du portail de cette chère église,
Un petit bas-relief sort de la pierre grise,
C'est l'œuvre du second ami que nous pleurons.
Sans doute sa couronne a de plus beaux fleurons,
Et le nom du sculpteur cher à la France entière
Parle plus haut ailleurs sur le marbre et la pierre,
Mais on retrouve bien notre LE HARIVEL
Dans ce bon saint Martin « divisant son mantel. »

Messieurs, nous avons tous nos qualités premières ;
Les Normands ont toujours été tailleurs de pierres.
Quand en l'an douze cent quarante-cinq, je crois,
Les Chartrains, affolés de l'amour de la croix,
Font appel à la France artiste et libérale
Pour venir avec eux bâtir leur cathédrale,

La Normandie entière en un instant s'émeut.
C'est comme une croisade, en avant ! Dieu le veut !
La corvée a changé de nom, c'est une fête !
Les ateliers s'en vont chantant, sculpteurs en tête,
Et le gros des maçons suivant par le chemin,
Le ciseau, la truelle et l'équerre à la main ;
Chartres, qui les attend à l'horizon, regarde
Et vois les Rouennais qui forment l'avant-garde,
Tandis qu'une autre armée arrive de Bayeux.

Oui, tu l'avais gardé, l'esprit de nos aïeux,
Toi qu'en nos jours sereins de gaietés familières
Nous avons appelé parfois tailleur de pierres,
Et sous ta main naïve aisément tu trouvais
La forme pour vêtir l'œuvre que tu rêvais.

Un jour j'avais chez moi des enfants, troupe folle
Et charmante, échappée aux soucis de l'école.
Dix petits yeux malins s'ouvraient à l'inconnu
Et tout nouveau visage était le bienvenu ;
Notre Le Harivel s'annonce à l'improviste,
Quelle joie, un ami ! Quel honheur, un artiste !
On entendit alors un enfant s'écrier :
Quel bonheur ! nous allons voir un *Chef-d'œuvrier !*
Certes le mot n'est pas du langage ordinaire,
Il ne se trouve pas dans le dictionnaire,
Mais s'il n'est pas français, Messieurs, il est charmant ;
Il dit ce qu'il veut dire et le dit clairement ;
Il s'applique si bien à l'homme qu'il désigne !
Les chefs-d'œuvres étaient les grappes de sa vigne,
Les fruits de son pommier, qu'en son cœur simple et fort
Il portait sans fatigue et cueillait sans effort.
La récolte souvent mûrissait à merveille,
Notre *Chef-d'œuvrier* lui tendait sa corbeille,
Et sans trop s'étonner de les avoir produits,

Goûtait naïvement la saveur de ses fruits.

Vous fûtes la primeur de cette noble sève,
Sainte Théodechilde et sainte Geneviève ;
Puis vinrent ces fruits d'or mûris un peu plus tard,
La Comédie humaine et le Colin-Maillard,
Ces pieux bas-reliefs, ces vierges en prières,
Ces déesses de marbre et ces saintes de pierre,
Puis tous ces médaillons et tous ces monuments
Sculptés avec amour en l'honneur des Normands,
Chênedollé d'abord, Mézeray, notre ancêtre,
Puis (saluons, Messieurs !) de Caumont, notre maître.
Ce jour là le disciple inspira l'ouvrier ;
Ce fut le dernier fruit d'or du *Chef-d'œuvrier.*
L'arbre jusqu'à la fin s'efforça de produire,
Et si le fruit n'est pas parmi ceux qu'on admire,
L'artiste ne saurait passer indifférent
Devant ta rude image, ô pauvre Juif-Errant ;
L'ébauche sent le maître et son aspect éveille
Un souvenir lointain du vieux Pierre Corneille.
Nous savons tous, Messieurs, que malgré ses hélas !
Boileau n'eût jamais pu faire l'Agésilas.

En prenant nos amis, Messieurs, la mort a-t-elle
Aux survivants donné quelque leçon nouvelle ?
Non pas ; ils ont subi l'inexorable loi
Que nous subirons tous ainsi qu'eux, vous et moi.
Nous n'avons pas besoin d'exemples pour y croire,
Et sans porter le froc nous en gardons mémoire ;
La mort travaille en nous et sans en discourir,
Nous nous souvenons tous qu'il nous faudra mourir ;
Nous sentons notre fosse ouverte et dans la tombe
Nous entendons toujours quelque chose qui tombe ;
Despréaux a traduit ce que Perse a pensé :
« Le présent que j'affirme est déjà du passé »

Hoc quod loquor inde est......., la lettre passe et vole,
Le son meurt, mais l'esprit survit à la parole.
Quelque chose qui fut n'est plus, c'est vrai, mais quoi ?
Où commence, où finit l'impénétrable loi ?
Quelle part de nous doit survivre ou disparaître ?
Qui connaît les confins du néant et de l'être ?
Ce qui doit mourir, meurt, mais où ? quand ? et comment ?
Quelle flamme s'allume à l'éclair d'un moment ?
Quel feu vivant demeure après un incendie
Réservé dans la cendre inerte et refroidie ?
Mystère où sont mêlés la vie et le trépas,
Je sens, je vois, je crois, mais je n'explique pas ;
Non, je n'explique pas, mais je sens en moi-même
Un monde entier qui vit ; je suis, je pense et j'aime ;
Non, je n'explique pas la mort, mais je la vois,
Non, je n'explique pas non plus, pourtant je crois
Qu'il ne saurait se perdre une seule parcelle
D'un cœur vraiment brisé d'amour, une étincelle
Du flambeau de la vie et de la vérité,
Pas une goutte d'âme et d'immortalité.

Les hommes et les dieux s'en vont, les peuples passent,
Sur le sol tourmenté les ruines s'amassent,
Les monuments, les lois, les civilisations
Disparaissent avec les générations,
La tempête ravage et l'incendie embrâse,
Un fléau de Dieu passe en faisant table rase,
Le silence, la paix et la stérilité
Couvrent comme un manteau le peuple et la cité
De la tribu guerrière, ouvrière ou savante,
Il ne demeure pas une trace vivante,
Le livre de la vie est clos. Tout est-il mort ?
Non pas, le feu sacré n'est pas éteint, il dort,
Et l'ange gardien des ruines qui veille
Voit venir un beau jour quelqu'un qui le réveille.

L'homme fouille la terre et trouve sous sa main
Une armure rouillée, un crâne, un os humain,
Une page brûlée, un bout de charte écrite,
Et voilà la cité morte qui ressuscite.
La cendre se ranime et l'ombre de César,
Sceptre ou fouet à la main, remonte sur son char;
Près des foyers éteints s'agite la famille
Et tout le petit monde enseveli fourmille;
On entend le marteau forger les boucliers
Et la pince crier dans l'or fin des colliers;
On chante; Bavius errant sous le portique
Aux ailes de Virgile accroche un plat distique.
On va voter; les noms des candidats obscurs
En écriture rouge éclatent sur les murs:
Le peuple est au forum; les matrônes romaines,
Clémentes tour à tour, tour à tour inhumaines,
Dans les gladiateurs désignent leurs élus,
Et Lucullus encor soupe chez Lucullus.

Que d'Archimèdes morts, sans que l'on ait sut même
Qu'ils s'étaient avisés de chercher un problème?
Que de Chéniers obscurs, frappant leur front pâli,
Ont végété dans l'ombre et sombré dans l'oubli!
Les papiers du savant et les vers du poète
Sont méprisés comme eux, on les froisse, on les jette
Au panier, on les met en morceaux et souvent
Les fragments dispersés s'en vont au gré du vent;
La poussière les ronge et le temps les effeuille,
Mais la mort a compté sans l'homme qui recueille,
Cherche, déchiffre, épèle, assemble, reconstruit,
Semble prendre plaisir à marcher dans la nuit,
Bat les buissons, tâtonne, analyse, furète,
Trouve avec l'inventeur, chante avec le poète,
Réchauffe l'œuvre morte au feu de son cerveau,
Et quand elle revit, l'enfante de nouveau.

La cassette aux rebuts était un reliquaire.

Quel est cet homme-là, Messieurs ? c'est l'antiquaire.

Nous n'avons pas l'honneur d'être des moissonneurs,
Dans les champs du passé nous sommes des glaneurs,
Cherchant patiemment la semence menue
De la vie oubliée, inerte et méconnue,
L'étincelle qui dort aux veines des cailloux,
Et réveillant les morts qui causent avec nous.
Nous achevons souvent ce qu'ils n'ont pas pu dire,
La tombe a des secrets que nous savons traduire,
Nous en renouvelons les fleurs et les parfums,
Et quand il faut louer un de ces chers défunts
Qui font en trépassant nos sociétés veuves
Nous composons aussi des épitaphes neuves.
Pour nos deux amis morts une seule suffit :
Des leçons du tombeau, passant, fais ton profit ;
Que la vertu du prêtre en exemple subsiste,
Artiste, souviens-toi de ce que fut l'artiste ;
Corps chrétiens, attendez et reposez en paix,
Mais que votre esprit vive et ne meure jamais !

TOAST DE M. HAIN,

Président de la Société.

Monsieur le Directeur,

Lorsque, selon les usages de notre Société, nous vous avons fait un appel auquel vous avez si gracieusement répondu, nous avions reconnu en vous le savant consciencieux qui a consacré ses travaux et ses

efforts à l'étude de l'antiquité, en se proposant constamment pour but d'élever l'âme de l'homme et d'élargir ses horizons.

Quel est celui d'entre nous qui, dans les premières années de la jeunesse, alors que l'imagination est encore fraîchement enrichie par les souvenirs classiques, n'a pas rêvé quelque aventureux voyage à travers les belles contrées de la Grèce, si poétiques par elles-mêmes et si admirablement poétisées par d'immortels chefs-d'œuvre !.....

Pour vous, Monsieur, vous auriez pu, continuant une tradition de famille, suivre la carrière judiciaire, vous avez mieux aimé réaliser le rêve dont je viens de parler. Un magistrat aurait mauvaise grâce à dire que vous avez choisi la meilleure part. Mais on reste convaincu en lisant vos œuvres, que si vous avez rencontré en Orient quelques difficultés, vous y avez aussi recueilli une ample moisson de vives jouissances et de découvertes imprévues. Les splendeurs de l'antiquité grecque sont apparues à vos regards dans le lointain des âges comme ces statues voilées que vous avez si savamment décrites, dont les voiles légers font mieux ressortir, peut-être, les formes pures et les gracieux contours. Investi d'une mission qui laissait à votre disposition toutes les richesses de l'art antique, vous avez su les classer, les coordonner, et fixer avec autorité les règles et les principes qui avaient dû présider à leur création.

En effet, si l'art a des éléments passagers qui reflètent le génie particulier de chaque peuple et de chaque époque, il a aussi ses types immuables, auxquels le cours des siècles a conféré une solennelle consécration. C'est l'arbre qui, chaque hiver, laisse tomber ses feuilles

emportées par le vent, en même temps que sa tige s'élève et que ses racines deviennent plus profondes.

Incidemment, vous avez fait comprendre à l'art moderne que dans son amour immodéré d'indépendance, et en voulant s'affranchir de toute règle, il devait fatalement déchoir, et s'égarer sur les pentes périlleuses de la fantaisie et du réalisme.

Ces études et ces enseignements sont salutaires ; car, ainsi que vous l'avez dit quelque part, le goût du beau est inséparable de celui du bien. C'est que l'un et l'autre ont une source commune, et cette source ne vient pas de la terre.

Il faut donc se féliciter de voir notre époque porter son examen vers les choses du passé. Ce travail, loin de retarder ou de ralentir sa marche, est au contraire un moyen de progrès ; car elle y trouve des traditions et des modèles utiles au présent, et elle prépare ainsi de nouveaux germes de voie et de régénération pour l'avenir.

Je suis heureux, Monsieur, que le titre éphémère qui m'a été conféré cette année me permette de vous exprimer les sentiments de cette honorable assemblée, réunie ici pour fêter votre présence. Nous faisons volontiers bon marché du titre un peu ambitieux d'Athènes Normande dont on s'est plu quelquefois à décorer notre cité. Mais nous tiendrons à honneur d'avoir en ce jour reçu et apprécié l'un des explorateurs les plus éminents et les plus distingués de l'Athènes ancienne.

Au nom de la Société des Antiquaires de Normandie je porte un toast bien cordial à notre Directeur.

TOAST DE M. HEUZEY,

Directeur de la Société.

Messieurs.

Je me garderai bien de répondre directement aux paroles si aimables et si flatteuses que M. le Président vient de prononcer et dont il a trouvé la source dans sa seule bienveillance ; je ne m'engagerai pas sur ce terrain, il serait trop glissant pour moi. Mais, il est bien vrai, Messieurs, que l'archéologie est par excellence une science sociable, que, plus que toutes les autres, elle vit de l'association, qu'elle y trouve sa lumière et sa joie. Si cette vérité pouvait être mise en doute, la brillante réunion de ce soir, dont je garderai un profond et impérissable souvenir, la cordialité qui l'anime, cette réception gracieuse, si digne de la vieille hospitalité normande, de la ville savante et polie, que vous avez choisie à bon droit pour le centre de votre action, en donneraient une preuve irréfutable.

On raconte qu'il fut un temps où l'antiquaire était un être solitaire, d'une fréquentation difficile, une sorte de monomane, dont l'amour pour le débris du passé n'était que la vaine satisfaction d'une curiosité toute personnelle. J'ignore si cette forme primitive de l'antiquaire a jamais existé ; mais ce que je puis dire c'est qu'on ne la trouve plus : c'est une espèce perdue qu'il faut classer dans un autre âge.

Aujourd'hui, grâce au principe fécond de l'association,

la science de l'antiquité a ses grandes lignes nettement tracées et, servie par une troupe diciplinée, elle marche de conquête en conquête. On a déjà donné bien des noms à notre siècle : nous avons droit de l'appeler le siècle de l'archéologie.

Si je voulais caractériser plus particulièrement le travail de ces dernières années, je dirais que nous cherchons surtout les points d'attache et de contact. Nos aînés ont taillé ; nous cousons. Et ce n'est pas, Messieurs, la partie la moins agréable de la tâche ; car elle donne la satisfaction de voir l'œuvre prendre forme, si loin qu'elle soit encore du jour où elle pourra être achevée. Aussi peut-on dire que cette cordialité, ce légitime contentement, qui règnent dans vos réunions, c'est la joie du travail fécond, du travail qui commence à recevoir sa récompense.

Messieurs, je bois à la Société des Antiquaires de Normandie, au développement indéfini de ses travaux et de ses découvertes.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 décembre 1878.— Présidence de M. Léon Heuzey.

Le 12 décembre, à 3 heures de l'après-midi, la Société des Antiquaires de Normandie a tenu sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Léon Heuzey, membre de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts.

M. le Premier Président, M. le Préfet du Calvados, Monseigneur l'Évêque, M. le Procureur-Général, M. le Recteur, M. le Président du Consistoire, avaient pris place au bureau à côté de M. le Directeur et de M. le Président de la Société.

Les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant :

1° Discours d'ouverture, par M. Léon Heuzey ;

2° Rapport sur les travaux de l'année, par M. de Beaurepaire, secrétaire ;

3° Recherches sur les Colliberts, par M. Guillouard, vice-président ;

4° De quelques Sociétés littéraires oubliées, par M. Émile Travers ;

5° *Epicedium*, poésies, par M. Gustave Le Vavasseur.

Le soir, un banquet a été offert, suivant l'usage, au Directeur, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Au dessert, M. Hain, président, dans un toast délicatement

inspiré, a remercié M. Heuzé d'avoir bien voulu répondre à l'appel qui lui avait été adressé en acceptant la charge de directeur. M. Heuzey a exprimé en quelques mots les sentiments de gratitude que l'accueil qu'il avait reçu lui avait inspiré, et il a promis aux membres de la Société tout son concours pour les divers travaux se rattachant à ses études spéciales, auxquels ils pourraient avoir à se livrer.

Séance administrative du 13 décembre.

Après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire donne communication : 1° d'une lettre de M. Desnoyers annonçant l'envoi prochain de son discours ; 2° d'une lettre de M. Alfred Ramé, relative à la découverte de documents d'un intérêt considérable pour l'histoire monumentale du Mont-St-Michel.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du bureau pour l'année 1879.

Sont nommés :

Directeur de la Société, Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches.

Président, M. Guillouard.

Vice-président, M. de Formigny de La Londe.

Membres du Conseil d'administration :

MM. Travers, Cauvet, Joly, Châtel et Hain.

M. le Président donne lecture d'une lettre du dévoué Trésorier de la Société, M. Hettier, par laquelle il se démet de ses fonctions.

La Société, pour témoigner à M. Hettier sa gratitude pour tous les services qu'il lui a rendus depuis tant d'années, en assurant la bonne gestion de ses finances,

lui confert le titre de trésorier honoraire et nomme M. Charles Hettier pour lui succéder comme trésorier titulaire.

Sont nommés membres résidants de la Société :

MM. Hoffmann, conseiller à la Cour; de Boisbrunet, avocat-général.

Membre correspondant : M. Charles Philbert, consul de France à Elseneur (Danemark).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 janvier 1879. — Présidence de M. Guillouard.

Le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

Le Président fait savoir que Mgr de Coutances a accepté les fonctions de Directeur de la Société.

Parmi les ouvrages offerts, M. le Président signale particulièrement un *Essai sur la Bibliographie viroise*, œuvre posthume de M. Morin-Lavallée, édité par M. Gasté. La Société vote des remerciements à la famille de M. Morin-Lavallée et à M. Gasté.

Le Président annonce les candidatures de :

MM. le Dr Denis-Dumont, présenté par MM. Travers et Guillouard; Royer de Baynes, secrétaire de la Société d'Agriculture de Bayeux, présenté par MM. Villers et de Farcy; Pinot, auteur d'une étude sur la condition de la femme mariée dans l'ancien droit, présenté par MM. Châtel et de Beaurepaire.

Il sera voté sur ces canditatures à la prochaine réunion.

La parole est donnée à M. de Farcy, qui donne

lecture de son travail sur la chasuble dite de saint Regnobert, conservée au trésor de la cathédrale de Bayeux.

M. Émile Travers lit ensuite une étude sur un moule à gaufres armorié, envoyé par M. Ernest Guéroult.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 février.

MM. Denis-Dumont, Royer et Pinot sont nommés membres de la Société.

La Compagnie aura à voter à la prochaine séance sur les candidatures de MM. Moutier, avocat à Pont-Audemer; Toutain-Mazeville, homme de lettres, demeurant à Caen, et Chénel, libraire-éditeur, demeurant également à Caen.

Il est donné lecture, par M. Gaston Le Hardy, d'un fragment important d'un travail de M. Steenstrup, intitulé *De l'art militaire des Normands.*

Séance du 7 mars 1879. — Présidence de M. Guillouard.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au vote sur les présentations de MM. Toutain-Mazeville, homme de lettres; Chénel et Moutier, avocat à Pont-Audemer, présentés les deux premiers comme membres titulaires résidants, et le troisième comme membre titulaire non-résidant; ces Messieurs ayant obtenu le nombre voulu de suffrages sont proclamés membres de la Société.

Il est ensuite donné lecture : 1° d'une note de M. Tirard sur une découverte d'objets mérovingiens à Pontécoulant ; 2° d'un mémoire de M. Léon Duval, archiviste de l'Orne , sur la verrerie de Tortisambert.

M. le Président rend compte du résultat négatif de la conférence qui a eu lieu entre les délégués de la Société Linnéenne et de la Société des Antiquaires de Normandie relativement à l'exécution des legs faits aux villes de Rouen et de Caen par M. de Caumont.

Une nouvelle réunion ne pourrait avoir lieu, avec quelque chance d'aboutir, que lorsque l'on connaîtra le parti auquel s'arrêteront les Sociétés savantes de la ville de Rouen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 avril.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. de Formigny annonce le don par Mme de Caumont d'un buste de M. de Caumont, destiné à orner une des salles de notre musée : Mme de Caumont se propose de faire les frais de la console qui doit supporter le buste. — Des remerciements sont votés à Mme de Caumont, et le Secrétaire est chargé de lui en faire parvenir l'expression,

M. de Formigny offre à la Société au nom de son neveu, M. Senot de La Londe, membre du Conseil d'arrondissement, un fragment du montant d'une croix processionnelle et deux statuettes en bois d'une bonne exécution, représentant saint Laurent et saint Benoit. Le fragment de croix provient de l'église de Parfouru-l'Eclin ; les deux statuettes de l'abbaye de Cordillon.

En 1788, elles avaient été données au curé de Cahagnolles par la dernière abbesse, Mme de Froullay. Elles restèrent ensuite longtemps placées dans le chœur de l'église de Cahagnolles jusqu'au moment de la restauration de cet édifice, époque à laquelle elles furent recueillies par M. Senot de La Londe.

M. de Formigny est prié d'offrir les remerciements de la Compagnie à M. Senot de La Londe.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle, relative à l'organisation d'une exposition typographique à Caen, à l'occasion du 4e centenaire de l'introduction de l'imprimerie en Normandie.

La Société décide qu'une exposition des meilleurs et des plus anciens spécimens de l'art typographique en Normandie aura lieu par ses soins en 1880, et charge en conséquence les membres de son bureau de s'entendre dès à présent avec les personnes qui, par leurs connaissances bibliographiques, semblent le plus à même d'en assurer le succès.

Il est ensuite donné lecture par M. Émile Travers, au nom de M. Le Héricher, d'une théorie philologique sur certains péjoratifs, notamment ca, co, cal, gau, etc ;

Par M. de Farcy, d'une intéressante étude sur les règlements de l'église Notre-Dame de Bayeux, d'après un manuscrit du XIIIe siècle ;

Enfin, par le Secrétaire, d'un mémoire sur le Mont-St-Michel, considéré comme prison d'État, à l'occasion de documents relatifs à l'agitation qui se manifesta parmi les pensionnaires du Roi, par suite de la mise à exécution d'un règlement arrêté par M. Bertin, au mois d'août 1771.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 mai 1879.—Présidence de M. Guillouard.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président donne la parole à M. Quenault, qui entretient la Société de diverses découvertes faites récemment à Coutances, dans les travaux du chemin de fer et dans les déblaiements opérés aux abords de l'église St-Nicolas. Parmi les objets les plus intéressants figurent un vase élégant, en terre noire, et une série de ces objets énigmatiques désignés sous le nom de pesons, dont notre musée possède plusieurs spécimens et dont l'usage n'a pas encore été parfaitement déterminé.

M. Quenault appelle ensuite l'attention de ses confrères sur le magnifique bronze antique de la bibliothèque de Coutances, qui a figuré avec honneur à l'exposition du Trocadéro, et dans lequel quelques personnes ont cru reconnaître une représentation de l'empereur Adrien.

Le Secrétaire observe à M. Quenault que le buste de Coutances a été récemment, de la part de M. Héron de Villefosse, l'objet d'une appréciation peu favorable. D'après M. de Villefosse, cet antique aurait subi au XVII[e] siècle des remaniements tellement considérables qu'il aurait perdu la plus grande partie de sa valeur.

M. Quenault croit l'opinion de M. de Villefosse complètement erronée. D'après lui, le buste n'a subi aucune retouche et il se propose de développer son sentiment dans une note qu'il fera prochainement parvenir à la Compagnie.

M. Le Hardy annonce à ses confrères qu'il a obtenu la permission de visiter le chartrier du château de Vassy, avec MM. Châtel et Tirard, et que certaines indications sont de nature à faire penser qu'il pourrait s'y rencontrer quelques lettres de Mme de Sévigné.

Le Secrétaire donne lecture de notes relatives aux tombeaux en briques émaillées. Des monuments de ce genre existaient notamment à Longues, à Fontenay, à Hambye, — et quelques débris provenant de Longues et de Hambye se rencontrent encore aujourd'hui au musée d'Avranches et dans la collection de M. de Farcy. M. le docteur Pépin fait observer qu'un tombeau de ce genre se trouvait autrefois à St-Pierre-sur-Dives; d'après M. le Hardy, il en était de même à Aunay.

Séance du 6 juin. — Présidence de M. Guillouard.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Gaston Le Hardy rend compte d'une excursion faite par lui à Montchauvet, dans le but de reconnaître et de décrire les restes de monuments mégalithiques qui lui avaient été signalés. Les blocs qui existent encore sont au nombre de quatorze et paraissent avoir fait partie d'un alignement allant de l'est à l'ouest; dans le voisinage on recueillit des silex taillés et des hachettes en pierre polie.

M. Émile Travers lit une notice détaillée sur l'Association des architectes de Portugal, fondée par M. le chevalier Da Silva. Ainsi que le fait justement remarquer notre confrère, la Société portugaise se rattache

visiblement au mouvement archéologique suscité par M. de Caumont et doit à ce titre nous intéresser tout particulièrement.

M. Gasté expose à la Société les raisons décisives qui permettent d'assigner à la famille du célèbre jurisconsulte Pithou une origine viroise. — L'ensemble des renseignements recueillis par M. Gasté semble mettre ce fait curieux hors de contestation.

M. de Beaurepaire informe la Société de la découverte d'un cimetière gaulois sur la ligne du chemin de fer de Caen à Dozulé, au champ Fourou, commune de Mondeville. Le caractère de cette nécropole ne saurait faire difficulté. Grâce au zèle éclairé de MM. les ingénieurs Leblanc et Boreux, et de M. Besnard, conducteur des travaux, les constatations nécessaires seront faites et les objets exhumés seront précieusement conservés.

La Société charge le Secrétaire d'exprimer sa gratitude à MM. Leblanc et Boreux ainsi qu'à M. Besnard ; elle vote en outre une somme de 50 fr. qui devra être mise à la disposition de M. Boreux pour gratification aux ouvriers.

M. de Beaurepaire se propose du reste de présenter ultérieurement à la Société un rapport d'ensemble sur cette intéressante découverte.

Séance du 4 juillet. — Présidence de M. Guillouard.

M. Tesnières dépose sur le bureau un pistolet richement damasquiné du siècle dernier, dont il fait hommage à la Compagnie.

Des remerciements sont votés à M. Tesnières.

M. le docteur Pépin communique un vieux dessin d'une date indéterminée représentant l'église Notre-Dame-de-Froide-Rue, avec trois absides et flanquée d'un bâtiment singulier désigné sous le nom de couvent. Ce dessin, dont l'origine est inconnue et dont malheureusement l'authenticité est douteuse, a été découvert chez un revendeur, par M. Dedouit.

Le Secrétaire donne lecture d'une note sur les sépultures existant autrefois dans l'église du Mont-St-Michel.

Séance du 1er août 1879.— Présidence de M. Guillouard.

Le Vice-Secrétaire donne lecture d'une intéressante lettre de M. J. Tirard sur l'aspect que présentent certaines anciennes voies aux abords de la côte et dans la traverse des villages. Il signale dans la contrée qui s'étend entre Caen et la mer de nombreuses *cavées*, et des chemins creux qui semblent avoir eu pour but de constituer d'anciennes lignes de défense.

M. Desprairies lit une curieuse notice sur une inscription incrustée dans les murs de l'église de Trévières, et se rapportant à un membre de la puissante famille Bacon. Il communique un calque qu'il a relevé sur la pierre. La muraille où l'inscription est encastrée doit être prochainement détruite et rebâtie. M. le Secrétaire est prié d'écrire au nom de la Société à M. le Curé et à M. le Maire de Trévières pour leur recommander la conservation de ce débris historique.

M. le docteur Pépin signale l'existence, au presbytère de St-Hymer, de deux gros volumes de pièces de procédure, contenant de nombreuses copies de titres

du XIe siècle qu'il ne connaît pas ailleurs, et de nombreux actes relatifs à Port-Royal. Au trésor de la sacristie on conserve un assez grand nombre de jetons, dont quelques-uns portent les armes des évêques de Bayeux, et d'autres les armes de Duval de Mondrainville.

M. de Formigny fait observer que ces derniers jetons ont été sans doute frappés à l'occasion des Palinods.

La parole est ensuite donnée à M. Émile Travers pour continuer la lecture de l'intéressante étude de M. Steenstrup sur Rollon.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du vendredi 7 novembre. — Présidence de M. Guillouard.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal dê la précédente séance le Secrétaire fait connaître à ses confrères que Monseigneur Germain, directeur de la Compagnie, a demandé la fixation de la séance publique qu'il doit présider au jeudi 11 décembre prochain.

Cette fixation est adoptée : la Société décide en outre qu'elle offrira cette année, comme elle l'a fait les années précédentes, un banquet à son directeur, Mgr Germain. MM. Bayeux, Lavalley-Duperroux, Émile Travers, Gaston Le Hardy sont chargés de l'organisation du banquet, dont le prix de souscription est maintenu à 15 fr.

La parole est donnée à M. le Vte de Neuville, qui communique à la Société un chapitre d'un travail important qu'il a consacré aux barons d'Orbec. Cette étude consciencieuse pourra plus tard trouver place dans nos Mémoirés.

M. le vice-président Levé donne lecture d'un mé-

moire étendu sur la symbolique des nombres. Les idées développées à ce sujet par M. Levé sont de la part de MM. Gasté, Desdevises du Dézert, Guillouard et Travers l'objet de nombreuses réserves.

M. le docteur Pépin entretient la Compagnie d'actes de mutilation et de vandalisme dont ont été l'objet à diverses reprises les statues tombales de St-Germain-de-Livet, auxquelles M. de Caumont a consacré une description si curieuse dans sa *Statistique monumentale* de l'arrondissement de Lisieux. Ces statues, aujourd'hui en morceaux, ont reçu un asile provisoire dans le colombier du château de Mme du Bisson : M. Pépin pense que Mme du Bisson consentirait volontiers à céder ces précieux débris à la Société des Antiquaires.

La Société remercie M. le docteur Pépin de sa communication ; elle le charge de prendre, de concert avec le Secrétaire, des renseignements sur l'état dans lequel sont aujourd'hui ces statues et sur les intentions précises de la propriétaire.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

***Mégalithes de la Bruyère de Montchauvet*, par M. Gaston Le Hardy.**

Les bruyères de Montchauvet s'élèvent à 287 mètres au-dessus du niveau de la mer, et la carte de l'état-major y indique l'existence d'un ancien camp. Les carrières ouvertes pour extraire les grès employés à l'entretien des routes y ont malheureusement tellement bouleversé le sol qu'il est bien difficile d'y suivre les terrassements et les fossés anciens. Les ouvriers employés sur ce point ont, paraît-il, trouvé plusieurs fois des médailles de bronze et des silex évidemment taillés.

A deux ou trois cents mètres de l'emplacement de l'ancien camp, vers le nord-est, au Hamel de la Plumaudière, plusieurs champs, qui semblent récemment divisés et cultivés, portent le nom de Champ du Hu ou du Hou. A la superficie la terre semble être d'ancienne terre de bruyère amendée. Le sous-sol est argileux et jaunâtre, il repose sur une roche d'aspect schisteux, très-tendre, et que les habitants appellent du tuf.

Dans la dernière pièce du Champ du Hu, vers le nord, et tout près d'une maison du Hamel-Auvray, on voit une grosse pierre de quartz ayant à la base, et presque jusqu'au sommet, une circonférence moyenne de

5 mètres 50 centimètres, s'élevant à 3 mètres au-dessus du sol. Treize autres pierres de même nature sont dans les deux champs voisins ; l'une est debout comme la première, mais de moitié moins élevée. Les autres sont plus ou moins enfouies dans le sol, que quelques-unes ne font qu'affleurer.

Ces pierres semblent avoir été posées en double rangée de l'Est à l'Ouest, et la dernière n'est guère à plus de cent mètres de la première.

En allant de celle-ci vers un vallon où naît un ruisseau affluent de la Druance, on trouve, pendant cent cinquante pas environ, des morceaux plus ou moins considérables de pierres semblables à celles du Champ du Hu. D'ailleurs le quartz ne se rencontre, dit-on, nulle part, dans les environs.

Cependant en creusant des puits, les habitants ont rencontré, disent-ils, à un, deux et même trois mètres au-dessous du sol des blocs de quartz qui semblaient y avoir été enterrés, car la terre paraissait avoir été remuée, et n'était plus régulièrement stratifiée au-dessus et à l'entour de ces pierres.

Dans le voisinage, on a trouvé en labourant des silex taillés qui ont été recueillis par M. Châtel, de Valcongrain. Quelques paysans ont aussi trouvé, paraît-il, des pierres polies très-dures, en pointe d'un côté, et en taillant de l'autre. Ils les ont utilisées, disent-ils, comme pierres à aiguiser.

Le patron de la paroisse de Montchauvet est saint Samson. L'apôtre breton est révéré dans plusieurs paroisses voisines, et il semble probable qu'il aura ici, comme à Pentale, laissé un souvenir profond de sa mission en Neustrie.

En chassant les vieilles superstitions des peuples qu'il évangélisait, il eut à lutter contre celles qui se sont si obstinément attachées à certaines pierres, à certaines fontaines, et aux arbres plus faciles à combattre. Le feu a fait éclater bien des mégalithes qu'on ne pouvait terrasser, et Charlemagne ordonnait encore de continuer la guerre qu'on leur fit au temps de la conversion des Gaules.

Aujourd'hui l'agriculture continue l'œuvre. Elle envahit les antiques bruyères et les défriche. Les cultivateurs ouvrent de larges tranchées au pied de ces quartiers de rocher qui occupent trop de place au soleil, et les leviers y jettent les rudes et lourds témoins d'un temps oublié.

L'œuvre de destruction dure depuis bien des siècles. Elle ne tardera sans doute guère à être achevée. C'est tout au plus si quelques mégalithes mal enterrés par des paysans craignant leur peine, et qui n'auront pas creusé la fosse assez profonde pour bien coucher le géant de pierre, apparaîtront encore à fleur du sol et feront sauter le soc de la charrue. Stérile vengeance, bientôt il ne restera plus en place aucune de ces pierres mystérieuses, et il est grand temps de constater l'existence des dernières épaves du passé presque inconnu qu'elles représentent.

***Des mots de fantaisie et des rapports du Roland avec la Normandie*, par M. Ed. Le Héricher.**

I.

L'empereur Claude, que des paroles judicieuses ont vengé du surnom d'imbécile, disait que tout puissant qu'il

était, il n'avait pas le pouvoir de faire un mot. Charles Nodier, dans son *Traité de linguistique*, consacrant un chapitre à prouver qu'il est impossible à l'homme de créer une expression, cite l'exemple d'un animal récemment découvert et qu'il a bien fallu dénommer, l'unau, un nom indien, l'aï, une onomatopée, le paresseux, une métaphore. Il n'y aurait donc pas de termes de fantaisie. Non pas qu'un homme ne puisse assembler au hasard des syllabes fortuites, ou bien les tirer au sort au fond d'un chapeau ; mais ce que les philologues prétendent, c'est qu'il n'y a dans les langues que des mots dont les origines sont régulières et rationnelles. Ainsi, nous avons entendu citer comme objection les mots *abracadra* et *superlificoquentieux*, l'un d'origine orientale, au sens de parole divine, et l'autre, un mot latin, très-classique, dont l'analyse est ou facile, ou *obvius*, c'est-à-dire qui saute aux yeux d'un philologue quelque peu exercé. Il est vrai qu'un jour, sur un mot, colimaçon, M. Littré, le premier de nos philologues, un esprit aussi pénétrant qu'étendu, a dit que la première syllabe « pourrait bien ne rien signifier. » Il ne parlerait plus ainsi aujourd'hui que cette syllabe préfixe a été reconnue par lui comme péjorative, et qu'il a connu en la louant une théorie qui fait de cette préfixe un mot déterminé, le *gwal* celtique, avec toutes ses transformations régulières et insensibles, une théorie que nous-même nous avons basée sur un très-grand nombre de faits du vieux français et des patois. Tel est l'objet de notre *Histoire de deux préfixes*. Pénétré du principe d'une signification réelle des mots, en vertu soit de l'onomatopée, soit d'une dérivation, soit d'une métaphore, nous avons lu le poëme du Roland en vue de

chercher un sens régulier et rationnel aux noms propres. Toutefois, c'est spécialement dans le dénombrement, cet élément essentiel d'une épopée, puisqu'il se trouve à la fois dans les épopées classiques et les poëmes nationaux, c'est dans le dénombrement que nous avons renfermé cette recherche. Sans avoir la prétention de les étymologiser tous, nous croyons pouvoir en interpréter le plus grand nombre. Mais pour avoir plus de droits à offrir cette étude à une société normande, dans ce poëme que l'on a donné comme d'origine normande pour plusieurs raisons, nous prendrons un fait qui confirme cette thèse, c'est que parmi les guerriers qui y défendent « la dolce France », et qui défilent devant l'empereur « à la barbe florie », ce sont les Normands qui reçoivent du poète non pas seulement le plus haut renom de vaillance, mais celui de guerriers bien organisés, sachant prendre leurs positions, comme la nation sérieuse et ferme qui est issue en partie de leur race. Voici comment s'exprime le *Roland* sur leurs qualités militaires et stratégiques : « Suz ciel n'ad gens ki plus poissent en camp. » Le grand saint du Roland, c'est saint Michel, mais c'est saint Michel normand, saint Michel du Mont-St-Michel au péril de la mer : : « St-Michel de la mer d'el péril. » La Normandie peut réclamer à son avoir la chanson de Roland, puisqu'elle était son chant de guerre, sa chanson nationale, celle que le scalde Taillefer entonna à la bataille d'Hastings. Enfin, le Turold qui a signé une de ses copies nous offre un nom scandinave (Thor-Wald, vaillant par Thor), continué chez nous par les formes si communes de Toroult, Thérould, Théroud et très-probablement Turgot. Nos types classiques sont dénommés avec des éléments des

langues anciennes ou modernes, les diables de Dante offrent des composés italiens, et le diable des sorcières, Verdelet, rappelle son séjour au sein des bois. Verrine était le nom qu'une sorcière donnait à un démon, léger et transparent comme l'air. Patelin est d'origine populaire, Tartuffe est italien, Panurge est pur grec, et Pantagruel (le très-altéré) est un hybride grec-arabe. Un glossaire des noms propres littéraires, des types populaires, dont quelques-uns sont devenus des substantifs communs, serait un curieux monument. On y verrait que le talent et le génie ont eu de rares bonheurs d'expression, ou que très-souvent, comme Rabelais avec Gargantua, n'ont fait que mettre en action, en lumière, en haut, des types inventés en bas, créés par le peuple. La plupart des noms du Roland n'ont pas d'autre origine, et Galafre, Fiérabras, Pinabel, Baligant, Tapamort, Tervagant, Ferragus, etc., n'ont pas coûté de grands efforts d'invention, et plusieurs de ces noms sont encore portés par des familles normandes, ou figurent chez nous comme sobriquets. Est-ce que ce sont des noms sans raison, que ceux que Dante donne à ses démons, Malebranche, Rubicante, Graffiacane (griffe de chien) ? En passant en revue les noms nobles et ignobles du dénombrement du Roland, je n'ai pas la prétention de les interpréter tous : il faut laisser quelque chose à ses successeurs.

II.

Mais avant d'aborder l'interprétation des noms propres, et sans sortir du cercle de la philologie, je voudrais essayer de jeter quelque lumière sur des

expressions encore obscures et dont plus d'une est restée inexpliquée pour les éditeurs, spécialement pour M. Léon Gautier. Plusieurs de ces expressions offrent de l'intérêt au point de vue normand, et même à un point de vue plus étroit, si j'allais avec lui jusqu'à attribuer le Roland à un poète Avranchinais.

Le refrain *aoi*, dont l'explication est encore controversée aujourd'hui, serait comme l'*evohé* des Latins, dont il n'est sans doute que la contraction, comme l'*enneovoy* d'Olivier Basselin, comme le *haro* des Normands, le *hourrah* des Anglais, serait, dis-je, un cri, la note aiguë d'un chanteur, annonçant la fin d'une laisse ou couplet. Le refrain *aoi* semble s'être continué dans le cri final d'un vaudevire :

« Buvons d'aultant soir et matin
Jusqu'à cent sols
Et ho !
A notre hotesse ne paierons d'argent
Fors un Credo
Et ho ! »

Le *guarnement* du 100e vers, dans le sens ancien de armure, est devenu en anglais *garment;* le soldat moderne lui a fait un synonyme assez exact, le fourniment et *mauvais garnement* est encore une injure. Un mot encore exactement anglais est *rere-guarde*, arrière-garde, *rear-gard.*

Un genre de vêtement, le *bliaut*, reparaît souvent dans le Roland : c'est le vêtement normand par excellence, la *bliaude ;* seulement on remarquera un changement assez rare en philologie, le passage du masculin au féminin.

La forme « fésîmes » pour nous fîmes est normande ; elle est toujours usitée dans l'Avranchin.

Le mot *puineur* a fait l'objet de doutes : il signifie combattant et dérive bien du latin *pugnator*.

Comme exemple de tmèse on peut citer divers exemples, spécialement le passage « mult par est pruz », il est très-preux, litt. *per-prudens*, la tmèse est d'origine latine.

Le mot *culvert*, traître, dissimulé, appartient sans doute au vieux français, et il est fréquent dans un poëme normand, le *Roman du Mont-Saint-Michel*, de Guillaume de Saint-Paer, mais il n'a pas été suffisamment interprété ; c'est le latin *coopertus*, couvert, avec intercalation de *l*; mais on a aussi la forme plus étymologique de *cuivert*.

Comme exemple de l'aspiration germanique s'appliquant à un mot latin, citons *haltur*, élevé, le latin *altior*, aspiration restée dans le vieux français *halt*, le français *hault*.

Comme preuve du changement qui s'est fait dans la langue française depuis le XI[e] siècle, on remarquera que dans tout le *Roland* il n'y a que deux vers ou trois qui soient du français actuel. L'un c'est : « branches d'olive en vos mains porterez », qu'il faut encore excuser par le français actuel « fleur d'orange » ; l'autre vers, encore différent d'orthographe, offre une forme moderne : « Ki ne s'defend de sa vie n'ad cure » ; troisièmement, je trouve ce vers : « A Carlemagne te ferai accorder, » et encore ce dernier mot, en ce sens, est aujourd'hui vieilli. Enfin, il y en a un qui est complètement du français actuel.

Si l'anglais *out* est d'origine septentrionale, comme le témoignent le saxon *ut*, le hollandais *uit*, l'allemand *aus*, le danois *ud*, il faut reconnaître une identité parfaite

d'usage entre ce mot et le latin *ultra :* « oultre, culvers ! » hors d'ici, traître.

Les glossaires du vieux français, spécialement celui de M. Hippeau, donnent à *faiture* le sens de maléfice. Ce n'est évidemment pas celui qu'il a dans le Roland, par exemple, dans ce vers : « Si li tranchat les oils et la faiture. » Il veut dire ici le visage; or, en patois normand, un dressoir, un bahut « à faiture », est un meuble à personnages, à têtes, à visages. Un autre mot très-normand « se dementer », s'occuper fortement d'une chosse, d'un travail, est une dérivation, quant au sens, du *dementer* du Roland, signifiant perdre l'esprit, s'occuper d'une chose attentivement, à en perdre l'esprit.

M. Léon Gautier ne peut interpréter *esterminals;* c'est un mot réservé. Il ne sait pas non plus ce que c'est que *timonie ;* c'est le vieux français *timiane*, du latin *thymum, thym*, et il signifie odeur de thym, c'est-à-dire encens. Il est permis d'hésiter entre joie et bravoure pour *baldur*, entre le latin *baudir,* et le germain *bald*, hardi; nous opterions cependant pour cette dernière origine.

Les exèmples de préapposition du déterminant au déterminé sont rares en français, comme dans chiendent (dent de chien), liondent, chèvre-feuille, cocrète, joubarbe (barbe de Jove), etc. Il y en a beaucoup dans le vieux français, et par là notre langue rentre dans la communion générale, spécialement dans celles des langues du Nord. Je citerai du *Roland : bataille campel,* qui est exactement la forme anglo-saxonne, *battle-field.* Dans des documents plus anciens, tel est le *pro Deo amur*, pour l'amour de Dieu, du *Serment*, si toutefois *Deo* n'est pas un datif; tel est le *Deo inimi,* les ennemis

de Dieu, du *Cantique de sainte Eulalie*, et la forme *Deu inimix*, du même document. Je trouve dans la chanson de saint Alexis : « *El damne Deu servise* », le service du seigneur Dieu ; dans la *Vie* de *saint Thomas :* « *En la rei prisum* », dans la prison du roi ; dans le *Roman de Mahomet :* « *Les autrui biens* », les biens d'autrui.

Un curieux problème de notre langue, c'est le passage du masculin au féminin des noms latins en *or*, un problème dont nous avons essayé une solution dans la *Revue de linguistique*. M. Littré l'a essayé aussi dans une préface d'un livre de philologie. On sait que le français n'a gardé comme masculin que les mots amour (et encore) honneur et labeur. On peut apporter dans la discussion la remarque que dans le Roland, amour et *honeur* sont toujours féminins.

III.

Je commence enfin l'interprétation des noms nobles et ignobles tirés du *Roland*, qui appartiennent quelquefois aussi à d'autres poëmes du Cycle de Charlemagne ; ils sont ou d'invention poétique ou plus sûrement empruntés au domaine du langage populaire. Ainsi Galafre, le roi des Sarrasins, litt. le gourmand, porte un nom composé du péjoratif *gal*, mauvais, et d'une onomatopée imitant l'acte de manger bruyamment, grossièrement, comme dans le *Lifre-Lofre*, sobriquet des Allemands et le *mâfrer* de galimafrée, et le *safre*, gourmand, du vieux français et la finale du fr. goinfre et gouliafre. En outre *gloutun*, glouton, est partout dans le *Roland* le sobriquet ou l'épithète des Sarrasins. Charlemagne se met au service de Galafre sous le nom

de Mainet (*minus natus*, le *mains-né*, le puiné, le cadet). Cependant les mots *galimatias* et *galimafrée* sont restés d'origine inconnue pour Scheler et Littré, nous croyons qu'elle est connue aujourd'hui.

Le nom de l'émir, c'est-à-dire *Bruyant*, parle de lui-même.

C'est un nom bien fait et prononcé à la manière ancienne que celui de *Braimant*, l'homme, l'animal qui brame ; ce verbe, restreint aujourd'hui au cri du cerf, avait, dans le vieux français, un sens plus général : « bramans comme asnes, » dit Amb. Paré ; aussi *braiment*, cri de l'âne, vient-il bien de bramer, d'autant plus que le vieux français n'avait que le *brai* et *brayrie* et que *bramement*, peu usité, est un terme tout moderne.

L'épée de Turpin, Almace, offre un nom de physionomie classique ; on y reconnaît aisément, *alma acies*, le glaive saint, vénérable, comme le doit être celui d'un archevêque.

Dans le nom du guerrier, Corsuble, se dessine bien le français corps souple.

Caraheu, appliqué à un Sarrasin, est certainement injurieux ; on peut voir là une légère altération de *car à leu*, vieux français pour chair à loup. On dit encore la queüe leu-leu et La Fontaine nous a conservé cette forme dans son « *biau chire* leu, n'écoutez mie, Mère tenchant chen fieu, qui crie. »

Agolant, un Sarrasin, est celui qui a une *goule*, une gueule, un *agoulé*, comme on disait en vieux français.

Brehus, désignant un Sarrasin, approche beaucoup de *Brohon*, le nom cyclique de l'ours, d'après son grognement, mot qui est devenu *Bruin* et *Brun*.

Malaquin est un nécromant, un sorcier; c'est le mauvais chien; *quin*, chien, se dit encore dans divers patois et le nom propre Visquin, Vilquin sign. visage de chien.

Fierabras, celui qui *fiert* (frappe) à tour de bras, sans autres armes que ses bras, est resté un type populaire; Otinel, lisez *au-tinel*, c'est le chevalier à la trique, au bâton, une espèce d'Hercule.

Malceris, le roi de Pampelune, un Arabe, offre dans son appellation le vieux français *mal-séris*, le réchigné, le maussade, du vieux français *séris*, serein : « Le jor estoit biaus è séris » (Henri de Valence).

Altumajor, un païen, se compose de *altus* et de *major*.

Pinabel et Huidelou, noms obscènes.

Le traître Macaire serait-il le prototype du Robert Macaire ?

Le géant Ferragus, un nom que Balzac a popularisé, c'est le fer-aigu, en vieux français *acut* et *agut*.

Les trompettes sont nommés Clarifan (clair-oliphant ou cor d'ivoire) et Clarien (forme latine) et leur père était Maltraïen, litt. mauvaise troupe, du vieux français *trahin*, troupe, d'où le français train.

Bramimunde, celle dont le rôle est de pleurer, de brâmer.

Baligant, un païen, du vieux français *baligant*, fanfaron; il y a dans la Hague (Manche) une célèbre caverne, le Trou Baligant, c'est le trou du païen, du Sarrasin. A Mortain, il y a la grotte des Sarrasins.

Jurfaleu, le blond, origine inconnue.

Gemalfin, païen, un nom dont la finale est *al-fin*, l'éléphant, en arabe.

Tencendur, le cheval de Charlemagne, offre une forme romane et semble renfermer le mot centaure, ou le v. f. *tenser*. Tachebrun est le cheval de Ganelon, dont l'épée est Murgléis. Le cheval de Grandonie porte un nom classique, Marmorin, brillant, lustré comme le marbre.

Torleu, Sarrasin, roi de Perse, tord-loup.

Dapamort, Sarrasin, tape-à-mort; c'est encore en Normandie le sobriquet des mauvais charretiers et cavaliers.

Tervagant, le Dieu des Sarrasins, est l'insensé, l'extravagant; en italien on modifie le préfixe et on dit *traviato*, *traviata*, l'égaré.

Malquiant, un païen, est le mal-pensant, le malcuidant du vieux français *cuider*, penser, resté en français dans outre-cuidant, resté aussi en Normandie dans le sobriquet d'une ville : les *sorcuidés* de Coutances.

Canabeus, un Sarrasin, c'est *carn à bœuf*, du vieux français *carn*, chair, et *bues*, bœufs, qui se pron. *beus*.

Malprimes, aussi un Sarrasin, litt. mauvais chef, offre non-seulement un composé latin, mais aussi le *s* du nominatif sing. de la déclinaison romane.

Jangleu (id) est le vieux français *jangléor*, bavard, que Burguy tire du holl. *jangelen*, mais qui est plutôt une des formes du vieux français *jugleor*, jongleur, du latin *joculator*.

Dans Blancandrin, un nom gracieux, on aperçoit, on entrevoit un hybride germain latin.

Estramarin dessine bien son sens, comme Outremer, Translamare.

Dans Almaris on voit l'article arabe; le radical reste à déterminer.

Au premier abord, Margaris, le nom d'un païen,

suggère l'idée de magnificence, d'après le latin *margarita*, en vieux français *marguerie ;* mais l'esprit du poëme envers les mécréants ne permet pas de s'arrêter à cette aperception. C'est le vieux français *margari*, le mécréant, l'infidèle, le *mal-gari*, le mal-garanti, ou mieux le mal-guéri, c'est-à-dire le mal converti, le relaps.

Grandonie, chef païen : origine inconnue.

Barbamusche, le nom du cheval du trompette, du sonneur d'olifant, Climorin, semble vouloir dire qui a barbe au museau, en vieux français *muse.*

Le duc Alphaïen, c'est l'éléphant en arabe al-fin.

Que veut dire *Murgléis,* l'épée de Ganelon, du traître? N'y a-t-il pas là une réduction de *mau-glas,* vieux français, mauvais glaive?

Marsile semble être une forme de Marcel : toutefois Ampère en donne une curieuse étymologie : « *Ben Omar*, *Omaris filius*, *d'où*, *par corruption*, *Marsilius.* »

Valdabrun, chef païen : étymologie inconnue. Son cheval est Gramimund, peut-être gravit-mont.

Climorin (id) : le préfixe est déterminé parce que le poète dit de lui : « clair et riant. » Pour *morin*, c'est le *more*, le noir, litt. le noir brillant ; c'est un type nègre.

Le païen Escabi offre une forme du vieux français *escabord*, *escabousseur*, trompeur, fripon.

Malduit, *malè ductus*, plutôt que *malè-doctus.* En normand, *duire* s'applique spéc. aux animaux. Le nom propre Mauduit très-commun en Normandie. En vieux français *duit*, bien dirigé, instruit. On disait aussi Mauconduit en Normandie, témoin Criquetot-le-Mauconduit, de sa famille seigneuriale, appelée dans les actes latins *malè-conductus.*

Le cheval de Roland est Veillantif; le patois normand

a encore *veillatif*, soigneux, il affectionne même cette finale classique: *tentatif*, tentant, *justificatif* (cidre), qui justifie les promesses du vendeur. On trouve aussi Veillantin pour le cheval de Roland, forme aussi normande, *in* final étant très-caractéristique du normand, par ex.: *ichin*, ici, *bénin*, bénit. On trouve dans le Roland *Niniven* pour Ninive; « rei de niniven », mais aussi c'est le cas oblique.

Falsaron, le nom du père de Marsile, un païen, se rapproche beaucoup du latin *falsarius*, faussaire, de de l'italien *falsario*.

Corsables, païen, semble signifier corps-habile, en vieux français *hable*, en anglais *able*, étymologie que rend très-probable le vers qui s'applique à lui: « Il court plus vite à pied que ne fait un cheval. » Cf. ce nom avec celui de Corsubles.

Escremis: ce nom propre appartient à la famille du vieux français *escremer*, *eskermir*, escrimer, d'où *escremie*, joûte, combat, issue du haut-all. *skirm*, bouclier, défense, d'où l'a. *skirmish*, le fr. escarmouche. Esturgent, autre nom propre, renferme le vieux français *estur* et *estor*, bataille, et Chernuble, autre nom propre, ressemble à chair-noble.

Esperveriz, un païen, semble être l'oiseau de proie par excellence au moyen âge, du vieux français *esperver*, épervier.

Vient une série de noms de physionomie orientale dans deux desquels on reconnaît bien la finale *el*, Dieu. Timozel, Siglorel; dans un autre c'est la finale connue d'Astaroth, c'est-à-dire Aebroth, neveu de Marsile. Maelgut, chef arabe, est dans cette catégorie, comme aussi peut-être Malcad.

Enfin Roland lui-même, ou Hrotland, est un nom du Nord, communément porté en Normandie sous la forme Rouland, qui dessine sa prononciation propre et primitive : il signifie le conseil de la terre, du pays. Il peut être scandinave ou normand et notre Rollon porte une partie de son nom ; c'est Hrotulf (secours du conseil) contracté en Hrolf. Le Roland du cycle de Charlemagne n'est connu dans l'histoire que par quelques mots d'Eginhard, comme « comte des marches de Bretagne », par conséquent des marches normandes. Quant à son compagnon Olivier, son nom est pur scandinave et issu de Olaf, Olif, Olf.

C'est par le dialecte que s'accentuerait l'origine normande du *Roland ;* mais cela serait une étude spéciale, longue et difficile. Il nous suffira, en ce moment, de citer, d'après Burgny, quelques formes normandes tirées de ce poëme : « *chrestientet* (chrétienté), *regnet*, royaume, *gluz*, glouton, et *glutun*, *barun*, baron, *mei*, moi, etc. Si Burguy signale le dialecte normand dans ce poëme, un autre philologue éminent, J.-J. Ampère, n'hésite pas à dire : « le roman de Roncevaux, dont l'auteur Turold est un poète normand. »

Si les formes dialectales sont tellement muables qu'il reste très-difficile de les classer rigoureusement, le normand a pourtant des caractères à lui. C'est par ex. *ei*, contre le *oi*, de l'Ile-de-France, c'est le chuintement qui lui est toutefois commun avec le picard, c'est surtout, du moins, pour le bas-normand, l'accent nasal : les finales en *in* et en *un*. En voici des exemples : « je *siis venun*, je suis venu, un *ramet bénin*, un rameun bénit, *m'namin*, mon ami. Enfin, l'affection pour le *u*, *pusuurs*, plusieurs, etc. Aussi, dit Ampère, l'*u* mis à la

place de l'*o* est, il est vrai, un des caractères les plus fréquents dans les textes normands. Il est très-habituel dans la *Chanson de Roland*, la *Vie de saint Thomas* et les *Chroniques anglo-normandes.* » Telle est l'opinion d'un philologue qui affirme partout l'origine normande de la *Chanson de Roncevaux* ou de *Roland.*

Rabelais a aussi une espèce de dénombrement militaire, c'est quand il fait passer devant nous les capitaines de l'armée de Guargantua. Ici encore des mots d'apparence fantaisiste ont une composition rationnelle. Le seigneur Trepelu, litt. très-velu, le grand écuyer Tourquedillon, celui qui touche la *dille*, c'est-à-dire le fausset du tonneau. L'arrière-garde est « baillée au duc Raquedenare », un cupide, un pillard, selon ce nom de racle-denier. Ses chevau-légers sont sous la conduite du capitaine Engoulevent.

Il y aurait à faire un curieux vocabulaire étymologique des noms des héros, des types consacrés par les poètes. Nous croyons avoir démontré sur un espace restreint, il est vrai, qu'ils y mettent une idée et que les noms prétendus fantaisistes n'ont de fantaisie que l'apparence. Le philologue les interprète d'autant mieux qu'il est plus savant, et son doute ou son silence, en présence de ces mots, ne prouve qu'une chose, c'est son ignorance. Enfin, il n'est pas donné à l'homme de créer un mot. Voilà pour la linguistique.

Pour le point de vue normand, il faut avouer que le Roland, beau comme Homère, peut être attribué à notre province, et parce qu'une copie est signée d'un nom scandinave et normand, Théroulde, et parce que dans cette épopée des nations, la race normande y possède la plus haute position militaire, et parce que

le *bliaut*, si fréquemment cité, est, par un changement de genre, dont il y a maint exemple, la *bliaude*, le vêtement national de notre province et le terme toujours très-usité en Normandie. Ce mot nous met sur le terrain de la terminologie du poëme, en grande partie encore en usage chez nous. Cette démonstration, pour ou contre la nationalité normande, je l'indique aux savants de la plus philologique province de France.

***La chasuble de saint Regnobert conservée dans le Trésor de la cathédrale de Bayeux*, par M. P. de Farey.**

Après avoir décrit, dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Normandie, le coffret d'ivoire de la cathédrale de Bayeux, nous nous proposons aujourd'hui d'étudier les trois vêtements sacerdotaux qu'il renferme, c'est-à-dire une étole, un manipule et la chasuble connue sous le nom de saint Regnobert « *le casuble Monsieur sainct Regnobert.* » Avant tout, il est important de constater que les deux premiers objets n'ont rien de commun avec le troisième. C'est, en effet, à une époque assez récente, au XVIe siècle seulement, qu'ils ont été placés dans le coffret d'ivoire. Jusque-là ils étaient conservés au Révestiaire de la cathédrale : il est impossible, à la vérité, au milieu de tant de descriptions minutieuses mais peu détaillées, de leur attribuer une place certaine ; cependant, il est sûr qu'alors ils n'étaient pas dans le coffret, sans quoi ils eussent été inventoriés après lui.

L'étole mesure deux mètres cinquante. Cette bande, de quatre centimètres seulement, s'élargit à ses extré-

mités de manière à avoir le double de largeur. L'étoffe, tissée sans couture, a donc toujours été destinée à former une étole : elle se compose de *fasces* de drap d'or alternées avec d'autres de soie violette très-foncée. Les deux extrémités sont de drap d'or ouvré, orné de losanges, de zigs-zags, de frettes, etc., et décoré de petits carrés ou autres dessins de soie jaune ou verte. Elles sont d'une ornementation différente ainsi que les parties violettes. Tous les fonds d'or étaient, originairement, enrichis de semences de perles dont un grand nombre a disparu ; quelques parties dans le violet sont aussi relevées de couleur d'or ou garnies de perles. Tout autour règne un petit galon vert, le bas est garni d'une frange de même couleur mais moderne.

Le manipule, moitié plus petit que l'étole, est décoré de la même façon et ses deux extrémités sont semblables entre elles. Il est actuellement dépouillé de perles, mais il est facile de constater les traces de leur séjour sur les fonds d'or. Elles auront été sans doute enlevées pour compléter l'étole, et la manière inintelligente dont elles ont été replacées indique le peu de soin qu'on a attaché à cette réparation. Ces tissus sont de fabrique sicilienne et accusent nettement l'époque du XIIIe siècle.

Mais, quelque curieux et intéressants que soient ces ornements sacerdotaux, toute notre attention doit se concentrer sur la chasuble. Nous avons là en effet, sous les yeux, non-seulement un objet excessivement précieux en lui-même, mais un vêtement que la tradition considère comme ayant servi à un Évêque placé par l'Église au nombre de ses Saints, un vêtement devenu par cela même une relique. Aussi ne nous dissimulons-nous

pas que la lecture de ce travail pourra, à première vue, exciter contre nous certaines susceptibilités (1), et cependant, en interprétant la tradition, en lui rendant son véritable sens, en la mettant d'accord avec les faits, nous affirmons ne pas atteindre la relique, mais au contraire légitimer le respect qu'elle inspire.

Cette chasuble a, de tout temps, attiré l'attention des savants, et nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici la description que M. Spencer Smith (2) en a faite en 1820. Sa forme, dit ce judicieux observateur, est absolument *infundibuliforme*. Ce sont deux demi-cercles ayant les deux bords intérieurs cousus depuis la circonférence jusqu'au centre, à l'exception d'une fente laissée pour passer la tête. L'étoffe se rapproche par sa contexture de celles de la Chine nommées Lampas, et façonnées à peu près comme les gros de Tours brochés. Elle est à fond bleu parsemé de petits pois — *il faut lire de perles* — de deux lignes de diamètre, régulièrement espacés par groupes de trois, de manière à former de petits triangles. La chaîne et la trame sont en soie très-torse... Le dessin de M. Smith, qui accompagne cette notice, donne une idée très-exacte de la forme de la chasuble, mais il n'en est pas de même du semis de perles, qui sont figurées bien trop grosses, en effet là où il y a quatorze groupes seulement il en faudrait soixante-quatre !

La chasuble est actuellement garnie de galons de dif-

(1) *Saint Thomas de Cantorbéry et une tradition à Lisieux*, par l'abbé Tapin ; Caen, 1870.

(2) *Description d'un monument arabe conservé à Bayeux* ; Caen, s. d.

férentes largeurs. Celui qui décore le dos mesure 0,10 c., celui du devant 0,055^{m}, le troisième enfin, qui forme le croisillon et se rejoint sur l'épaule du célébrant, n'a que 0,04 c., les galons sont pour la plupart excessivement fatigués ; ils paraissent même à l'œil bien plus anciens que l'étoffe, car elle a conservé par endroits l'éclat de sa couleur primitive. Le plus large, tissé de soie brune recouverte d'or, n'est à proprement parler que de l'*œuvre* à très-petits enchevêtrements, telle qu'on en fabrique encore pour le linge de table, il est bordé de chaque côté de deux rangs de filets verts et bois. Le second, aussi relevé d'or, présente des lozanges encadrés de petits carrés. Le troizième est bien plus riche ; sur le tissu composé de lignes alternativement vertes et roses, se détachent des lozanges formés de bandes à filets d'or et petits carrés, remplis au centre de frettes également d'or et terminées par des grecques affrontées.

Leur provenance comme leur date est absolument hors de discussion. Ces tissus se fabriquaient en Sicile depuis le XIIe siècle, à l'imitation des étoffes orientales, et, nous sommes fiers de le rappeler ici, ce fut un prince d'origine normande, Roger de Hauteville, qui, après avoir pris Corinthe et Athènes, amena captifs à Palerme des ouvriers grecs (1) et établit ces fabriques qui ont couvert l'Europe de leurs productions (2). On en connaît encore d'absolument semblables. Le

(1) On travaillait la soie en Sicile bien avant cette époque. V. Michel, *Amari Storia dei musulmani di Sicilia*, t. I, an VII ; il est question d'un *hariri* (harir soie). Aux ouvriers grecs appartiennent les dessins à bâtons rompus.

(2) Francisque Michel, *Recherches sur les étoffes de soie ;* Paris, 1852. T. I, p. 73.

galon à frettes se trouve sur des ornements donnés à la cathédrale d'Anagni par un des citoyens de cette ville devenu pape sous le nom d'Alexandre IV (Rinaldo de Segni, 1254 à 1261) (1). La cathédrale de Bayeux renfermait, l'inventaire de 1476 en fait foi, une foule de chasubles, de chapes, d'étoles qui avaient toutes la même provenance : elles étaient dues sans doute aux dons de l'évêque Robert des Ablèges, qui se croisa en 1215, à ceux du roi saint Louis, ou d'autres personnages illustres. Je cite au hasard ces deux extraits : *Item trois chapes de satin rouge, toutes semées de léons ou liépars d'or, à orfrais de broderie à figures de diverses chimères. Item une petite bande de orfray a œuvre de broderie d'or où il y a figure de huit chymères de bien singulière façon., etc., etc.*

Ces galons furent donc, au XIII[e] siècle, ajoutés à la chasuble, qui dans l'origine n'en avait pas, à moins même qu'ils aient été placés plus tard et n'étant déjà plus neufs, ce qui expliquerait comment, sur le dos de la chasuble et à l'endroit le plus visible, on a juxtaposé sans raccord deux morceaux du même galon. La chasuble a subi en outre plusieurs et regrettables transformations. Raccourcie déjà sans doute à cette époque, elle le fut encore au XVII[e] siècle, ainsi que nous l'apprennent les Bollandistes ; car les Jésuites en conservaient un morceau vénéré dans leur chapelle de Paris. Enfin, vers 1835, elle fut réparée à nouveau, c'est-à-dire qu'elle fut rognée d'au moins 0,02 c. pour la plus grande commodité du prêtre qui s'en servait à cette

(1) Monseigneur Barbier de Montault, *Trésor de la cathédrale d'Anagni.*

époque, et elle fut doublée à neuf d'une soie violette. Déjà, plus anciennement, on avait pris l'étoffe de dessous les galons pour restaurer les parties usées du cou et du devant. Ces *réparations* successives nous expliquent pourquoi elle n'a plus que 1^m,58 de hauteur tandis que des chasubles du XIIIe, comme celles de Reims et de Toulouse, ont encore 1^m,50 et même 1^m,60. Il est donc impossible de savoir quelle était sa longueur primitive.

Si maintenant nous nous demandons à quelle époque remonte la chasuble, nous nous trouvons en présence de deux opinions très-différentes. La première la fait remonter au second siècle de l'ère chrétienne, la seconde l'attribue au XIe seulement. Ceux-ci, tels que MM. Spencer Smith, Francisque Michel, etc. (1), disent, sans entrer dans les détails, que cette étoffe, d'origine orientale, doit être de même provenance que le coffret d'ivoire et qu'elle a été apportée avec lui. Ceux-là, au contraire, affirment sa haute antiquité d'après la tradition qu'ils acceptent sans restrictions. M. l'abbé Tapin (2), dans le long travail qu'il a publié, nous donne, sans omettre le moindre détail, tout l'historique de la chasuble. C'est, dit-il, celle dont se servait saint Regnobert pour célébrer la sainte messe, elle fut ensevelie avec lui et resta dans son tombeau, sans se corrompre, jusqu'à ce que, en 846, les reliques furent miraculeusement retrouvées après la vision d'Hervé ; elle figura à la translation faite par Baltfride, évêque de Bayeux, et *dut* devenir immédiatement une relique précieuse entourée

(1) *Recherches sur les étoffes de soie*, t. I, p. 58 et 271.
(2) *Revue de l'Art chrétien*, t. IX. Arras, p. 178, 233 et 295.

d'un culte public qui s'est continué jusqu'à nous. Elle servait à l'Évêque aux grandes solennités et le haut doyen avait payé très-cher le privilége de s'en revêtir lorsqu'il officiait le jour des Saintes Reliques. Il insiste longuement sur ce que Monseigneur d'Humières, en 1562, l'emporta de préférence aux ossements eux-mêmes de saint Regnobert, témoignant par là qu'il la considérait comme la relique la plus précieuse de son diocèse. Il énumère les noms et rappelle l'autorité des poètes, des historiens des XVIIe et XVIIIe siècles qui ont suivi la tradition en se copiant les uns sur les autres.

Quoique ne prétendant en rien trancher la question de savoir à quelle époque a vécu saint Regnobert, ni renouveler de brûlantes discussions, nous devons ici exposer l'opinion de M. l'abbé Tapin. Pour lui, il est absolument hors de doute que cet évêque a vécu au IIe siècle et n'est mort qu'au commencement du IIIe. C'est donc à la seconde moitié du IIe siècle qu'il faut nécessairement attribuer l'étoffe de la chasuble, sans quoi cette tradition, qui se trouve exprimée la première fois, non par un historien sérieux, mais par le poète Halley, serait dépourvue de sens et ridiculement fausse, à savoir que « *la chasuble est tenue avoir été six cents ans dans la terre sans se gâter* », sans quoi enfin, la chasuble n'aurait pu servir à saint Regnobert ! Ce point bien établi, il faut s'assurer si l'étoffe peut remonter à une date si reculée. Je n'aurai point ici l'embarras de réfuter les arguments et les preuves fournies par l'abbé Tapin ; il accepte la tradition, ce qui le dispense de toute autre discussion; pour lui, une chasuble a été trouvée en 846 dans le tombeau de saint Regnobert, une chasuble est citée en 1379 et 1476 dans les inventaires de Bayeux,

sous le nom de casuble saint Regnobert, elle a toujours été vénérée sous ce nom, donc, c'est incontestablement la même ! Si cependant il était prouvé que l'étoffe n'est pas à beaucoup près si ancienne, il faudrait bien reconnaître que la tradition a été mal interprétée. C'est ce que nous allons tenter de faire.

Les vêtements de soie étaient connus des Romains aux premiers siècles, mais ils étaient excessivement rares. On trouve, à la vérité, dans les catacombes, des personnages vêtus de robes rouges garnies d'ornements ayant la forme d'un pois, mais il est impossible d'y voir un système raisonné d'ornementation, encore moins de savoir s'il s'agit d'étoffe de soie ou de laine. Nous savons qu'au IV[e] siècle il y avait des gynecées impériaux où l'on fabriquait des tissus de soie (Code Théodosien); saint Bazile dit positivement que les dames de la Cappadoce se livraient à cette époque à la même fabrication, et saint Jérôme (fin du IV[e]) se plaignait de ce que les morts étaient ensevelis dans des étoffes venues d'Asie à grands frais pour satisfaire la vanité humaine. Mais ces renseignements, on le voit, sont bien postérieurs au temps où saint Regnobert vivait ! D'un autre côté, les monuments des IV[e] et V[e] siècles exhibent une profusion de perles cousues sur les vêtements qu'affectionnaient et fabriquaient principalement les Byzantins. Ce ne fut que plus tard que l'on simula les perles dans les dessins tissés si riches et si variés de l'art oriental. A cette époque, en effet, les étoffes étaient décorées d'animaux fantastiques, d'oiseaux, de feuillages entrelacés et du plus riche dessin ; aussi l'étoffe de Bayeux fait-elle bien triste figure avec son excessive simplicité. C'est à cause de cela, sans doute, qu'il n'existe plus de dessin

similaire. Mais cependant il est possible d'affirmer qu'elle n'est pas d'origine byzantine et qu'elle a été tissée en Orient. La couleur bleu céleste, quoi qu'en puissent dire et M. l'abbé Tapin et « *les justes appréciateurs qu'il a consultés* », n'a jamais varié. Le même bleu se retrouve sur des étoffes orientales qu'a vues et récemment dessinées M. de Linas, dont l'autorité en cette matière ne saurait être mise en doute. Nous devons à son extrême obligeance la communication d'une étoffe Sassanide du VIe siècle, qui nous montre sur un champ vert des dragons jaunes à queue de paon, entourés de cercles à perles et d'ornements ayant déjà quelque chose du type de ceux que l'on retrouve plus fleuris et plus étudiés sur le coffret d'ivoire. Ainsi donc, l'étoffe de Bayeux n'est pas de travail byzantin mais de provenance orientale, et quoique l'on doive reconnaître la persévérance des mêmes types, sa couleur, sa simplicité, imitation des perles primitives, le grain serré de l'étoffe, tout affirme qu'elle ne saurait remonter au-delà du XIe siècle, que par conséquent elle est contemporaine du coffret d'ivoire et qu'elle a dû être apportée à Bayeux en même temps que lui. On s'en servit pour faire une chasuble sans aucune garniture, telle qu'on les faisait encore à cette époque, soit que, remontant plus haut on examine par exemple une mosaïque de Ravenne (1) où l'on voit un archevêque, au VIe siècle, revêtu d'une chasuble absolument unie et tenant un reliquaire sans que ses mains soient apparentes, soit que l'on jette les yeux sur la chasuble

(1) *Daniel Rock. The church of our fathers, etc.* London, 1849, t. I, p. 314.

de saint Bernard conservée à Brauweiler (1). Ni l'une ni l'autre n'ont de croix, mais la seconde a déjà un galon sur le devant. Ce fut un peu plus tard que, pour simuler le pallium, on plaça d'autres galons en forme de croix. On en trouve des exemples dans la chasuble de Halberstad (2) et dans celle de saint Thomas de Cantorbéry, à Sens (3). Stigand, dans la tapisserie de la reine Mathilde, est revêtu d'un ornement uni sur lequel est posé le pallium, et dont M. l'abbé Tapin avoue ne pas comprendre la forme. C'est qu'à cette époque, on remontait la chasuble sur les bras et sur la poitrine du célébrant pour lui laisser toute sa liberté d'action. Au XIII[e] siècle, cette forme était encore absolument la même, sauf que, comme dans les ornements de Reims, les plis étaient supprimés et l'ampleur considérablement diminuée sur le devant et sur les côtés.

Ainsi donc, la chasuble n'a pu servir à saint Regnobert, puisqu'elle est de beaucoup postérieure à sa mort, même en admettant qu'il ait vécu au VI[e] siècle. Il nous reste à expliquer comment on a pu l'appeler *le casuble Monsieur sainct Regnobert*. C'est que, dès le commencement, elle a été affectée spécialement au culte de ce saint Évêque, qu'à sa fête et au jour de la translation de ses reliques, elle seule servait au prêtre qui officiait et qui, en étant revêtu, faisait vénérer la châsse. Ainsi donc elle fut pendant cinq siècles en contact direct avec les reliques. Cette qualification de *casuble Monsieur sainct Regnobert* paraît en effet bien étrange quand on

(1) *Bock. Geschichte der liturgischen Geïvander*, t. II, pl. XXXII.
(2) Bock, pl. VIII, fig. 1.
(3) Gaussen, *Portefeuille archéologique de la Champagne.*

considère les termes employés par l'inventaire pour désigner toutes les autres reliques. Partout, en effet, nous voyons que l'on parle *du corps* DU *glorieux confesseur, M. sainct Regnobert, du pot* DE *M. sainct Thomas de Cantorbière, du chief* DE *M. sainct Étienne,* etc. Si l'on n'avait voulu établir une différence entre une véritable relique et un objet réservé au culte d'un saint, on aurait dû dire aussi *le pot M. sainct Thomas, le chief M. sainct Étienne.* D'ailleurs, la position même qu'occupait dans le Trésor de Bayeux la chasuble de saint Regnobert prouve qu'elle avait un emploi particulier et exclusif. En effet, si comme on l'affirme, elle avait dû servir dans les fêtes solennelles, dans les processions, soit à l'évêque, soit au doyen, elle eût été conservée dans le *triangle* ou dans le *révestiaire.* Là, où d'après les statuts de Langevin (vers 1270), les serviteurs clercs du custos devaient aller durant l'office les chercher pour les apporter au chœur et en revêtir l'Évêque. Là où aussi l'inventaire de 1476 nous dit positivement qu'étaient déposés les ornements spéciaux aux fêtes épiscopales, tandis qu'elle était *serrée en une armaire derrière ledit autel en costé sénestre !* parmi une foule de reliques qui figuraient sans doute en certaines occasions, mais n'étaient point insignes ni exposées comme celles renfermées dans les quatre châsses d'orfévrerie et même dans les sept de bois peint et doré ! Parmi les 39 objets qui garnissaient ces *armaires,* plusieurs ne servaient qu'à renfermer les petits reliquaires et n'avaient jamais contenu de reliques.

M. l'abbé Tapin affirme ensuite que la chasuble a toujours été vénérée et qu'elle a eu un culte spécial ; il ne nous saura donc pas mauvais gré de lui demander

le nom des auteurs anciens qui en parlent et de lui rappeler à ce sujet ses propres paroles écrites pour attaquer une tradition de Lisieux (1) : « Les écrivains « contemporains, dit-il, doivent être préférés à ceux « du XVIIe et du XVIIIe siècle, à Hermant, *comme au* « *poète Halley*, car ce sont des hommes d'une con- « science droite, assurément, et dont la volonté était « incapable de fausser l'histoire, mais leur peu de « critique autant que le temps où ils vivaient en a fait « des témoins que l'on pourrait récuser si la solitude « qui se fait autour d'eux et le peu d'écho que leur « voix a pu rencontrer n'en faisaient d'ailleurs un « devoir ! » Or, il faut constater que de 846 à 1369, il n'est fait aucune mention de la chasuble ; qu'à part l'inventaire de 1476, il en est de même jusqu'en 1562, c'est-à-dire que, dans un espace de 600 ans, on la trouve mentionnée deux fois. Quoi ! pas un écrivain ne cite cette précieuse relique ! pas un poète ne chante en vers latins ses vertus et sa rareté insigne ! pas un mot dans les hymnes ou dans les proses du jour ! Est-ce donc là la preuve de cette tradition si constante ! Mais du moins, l'Évêque et le haut doyen s'en revêtaient-ils comme d'un ornement précieux ! Non et tous les textes prouvent le contraire. Langevin décrit longuement les fêtes épiscopales, la place des ornements pontificaux : il est absolument muet sur la chasuble. Le doyen Étienne II acheta bien au même prix que l'Évêque le droit d'officier le jour des Saintes Reliques, mais dans sa charte il ne parle nullement de la chasuble, et Langevin, quand il énumère les droits et

(1) *Saint Thomas de Cantorbéry*, M. l'abbé Tapin, p. 7.

priviléges du haut doyen, se tait sur ce point si spécial. A partir de 1369 nous trouvons, il est vrai, à Bayeux une chasuble réservée depuis longtemps au culte de saint Regnobert, mais il faut descendre jusqu'en 1562 pour trouver une tradition véritable appuyée sur des faits certains et sanctionnés par un culte réel. Nous voici arrivés à cette date funeste entre toutes dans l'histoire de la cathédrale de Bayeux. En effet, ce que les Barbarbes, ce que les Anglais, vainqueurs en 1106 notamment, avaient toujours respecté, ne put trouver grâce devant le fanatisme religieux des Calvinistes ou la connivence impie du gouverneur de Caen. Ici il nous faut rétablir des faits complètement dénaturés, montrer aussi rapidement que possible comment ils se sont passés et à qui en revient la responsabilité. Suivant M. l'abbé Tapin les protestants ont *pillé* les reliques de la cathédrale de Bayeux et Mgr d'Humières, ayant le choix, a *préféré* la chasuble aux ossements eux-mêmes. Examinons ce que dit de Bras, cet historien encore attendri des scènes qu'il raconte ; parcourons la supplique adressée au Roi par les chanoines de Bayeux, voici ce qu'ils affirment tous ensemble : Depuis quelque temps déjà, les protestants menaçaient la ville, enfin le 10 mai 1562, un dimanche d'après de Bras, ils y firent irruption, pillèrent les églises, égorgèrent quelques prêtres, s'emparèrent des richesses de la cathédrale, mais, suivant la promesse faite à l'Évêque avant d'entrer, respectèrent les quatre châsses, les reliquaires précieux et la table d'argent (1). Le même jour ces

(1) Si nous ne trouvions inutile d'insister sur le peu de critique de Beziers, nous ferions remarquer qu'il l'appelle *Table de marbre* et qu'il va même jusqu'à placer ces faits en 1571.

objets ayant tous une grande valeur vénale sont inventoriés, transférés à l'évêché, disent les uns, au château, disent les autres, sous la garde des officiers et bourgeois de la ville et de suite portés à Caen et remis par eux au duc de Bouillon, qui, en qualité de Gouverneur, les avait fait réclamer par avis public. On sait, de Bras l'affirme comme témoin et les chanoines n'en accusent pas les Calvinistes, on sait, dis-je, qu'au château de Caen les reliques furent profanées, jetées dans un cloaque et les principaux reliquaires fondus, notamment ceux de St-Étienne de Caen, de St-Rasiphe et de St-Regnobert de Bayeux. Le mercredi suivant on inventoria encore quelques objets découverts chez le doyen. Le jeudi l'Évêque fut sommé de quitter son palais dans les 24 heures et on lui prit dix de ses meilleurs chevaux. Enfin le lendemain, voyant sa vie en danger, il quitta la ville avec le haut doyen, Germain Duval, et quelques chanoines qui voulurent partager son sort. Il n'emportait avec lui qu'une chasuble sans valeur intrinsèque, il y adjoignit à la hâte une étole et un manipule afin de pouvoir, dans l'exil, célébrer le saint sacrifice. On sait comment ayant pu, grâce à la protection divine, déjouer les projets de ses ennemis, il gagna à travers champs le havre de Port pendant qu'ils le croyaient parti pour son château de Neuilly; là une barque l'emporta en Picardie où il put débarquer sain et sauf. Ainsi donc il est certain que les protestants ne *profanèrent* pas les reliques contenues dans les châsses de Bayeux ! Ainsi donc Mgr d'Humières n'était plus à même de *choisir* entre les reliques et la chasuble puisqu'elles étaient remises entre les mains du représentant du roy, il les croyait alors à l'abri de tout

danger et ne les eût pas exposées à ceux du voyage qu'il allait entreprendre. Il est même certain que s'il avait considéré la chasuble comme la relique la plus précieuse, il n'eût pas hésité à la réunir aux châsses et aux reliquaires. S'il l'a prise de préférence à toute autre, c'est d'abord parce que, placée dans son coffret, elle était plus facile à emporter, et surtout parce qu'à ses yeux elle était sanctifiée par l'attouchement cinq fois séculaire des reliques de saint Regnobert et qu'à ce titre il la considérait comme d'un puissant secours contre ses ennemis. Quand donc il put rentrer dans sa ville épiscopale avec ses compagnons de route, tous n'hésitèrent pas à affirmer qu'ils devaient leur salut à l'intervention seule de saint Regnobert. Dès lors la chasuble, après une épreuve si notoire et si éclatante, fut entourée de la vénération légitime de l'Évêque, du Clergé et enfin des fidèles aux yeux de qui elle résumait tous les souvenirs du saint pontife. Ce fut à partir de ce moment qu'elle devint réellement, il n'en existait plus d'autres, la relique la plus précieuse de l'église de Bayeux. Dès lors l'Évêque, témoignant publiquement son respect, s'en revêtit en signe de reconnaissance et le haut doyen, qui avait aussi contribué à son salut, s'en servit le jour des Saintes Reliques. Voilà les faits authentiques qui ont donné naissance à la tradition que les poètes, les écrivains étrangers au pays, les historiens du XVIIe ont immédiatement répétée et dénaturée. Le poète Halley, dont on admire surtout l'esprit judicieux, aurait dû insister sur le mérite de son invention en représentant, à l'entrée de Mgr Servien, saint Regnobert revêtu de sa chasuble, car personne avant lui n'avait eu cette idée. Il suffit de

jeter les yeux sur le portrait du second Évêque de Bayeux, dans la galerie de l'Évêché, pour voir qu'à la fin du XVIe siècle ce tableau, commandé pourtant par l'un des successeurs de Mgr d'Humières, le représente revêtu d'une chasuble sans caractère ni ressemblance avec celle qu'on lui attribue.

Après avoir montré les erreurs où sont tombés les historiens les plus honorables du XVIIIe siècle, auxquels personne ne songe à reprocher leur peu de critique archéologique, je me fais un devoir de citer ici le procès-verbal de la Commission des beaux-arts du district de Bayeux en date du 23 vendémiaire an III. Elle était composée de MM. Delaunay, Le Brisoys, Surmont, Moisson de Vaux, Bouisset, Lacauve, Jehanne et Lamare ; car nous devons à leur intervention courageuse et éclairée la conservation de la tapisserie et de la chasuble, et ils furent à Bayeux les prédécesseurs de M. de Caumont. Voici leur appréciation, réserves faites des idées et erreurs qu'il est inutile de relever.

N° 4. *Une chasuble de soye renfermée dans la boete précédente. De vieilles traditions alimentant la crédulité du peuple ont rendu ce vêtement l'objet d'une vénération particulière. Avoir été porté par saint Regnobert, l'avoir accompagné dans le tombeau, y être resté 800 ans sans recevoir la moindre atteinte, voilà son histoire. Quant à sa vertu, les yeux malades trouvaient en elle un excellent collyre. Elle ne paraissait que dans les fêtes solennelles à la grande édification de la multitude..... Rien ne constate que l'étoffe remonte au temps de Regnobert qui vivait dans le IVe siècle. La forme de l'ornement est en*

effet des premiers temps du Christianisme, mais les églises d'Orient ayant continué cet usage, il est possible que la chasuble en ait été rapportée. Beaucoup de soieries des Indes sont tissues avec un dessin semblable et la boete orientale dans laquelle on le conserve est une circonstance qui peut donner quelque probabilité à cette opinion.

Ainsi, après avoir examiné la tradition non telle qu'on l'a faite, mais telle qu'elle se présente à nous, nous affirmons de nouveau que l'étoffe, de provenance orientale, doit être attribuée au XI[e] siècle et que par conséquent elle n'a pu servir à saint Regnobert. A son arrivée à Bayeux elle fut destinée à faire une chasuble réservée à son culte et n'eut pas d'autre emploi jusqu'en 1562. A partir de ce moment, elle fut considérée à juste titre par l'Évêque et par tous les fidèles comme ayant par son intervention acquis tous les droits à leur vénération. Elle avait sauvé l'Évêque, elle avait été au péril, elle fut désormais à la gloire! En dehors des reliques proprement dites, parmi les objets de toute sorte que la tradition des différentes églises de France entoure d'un respect séculaire, il en est peu qui aient une histoire aussi claire et une page plus glorieuse.

***Notice sur la pierre St-Martin de St-Cyr-du-Bailleul*; par M. Henry Moulin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.**

La *pierre St-Martin* est située sur le territoire de la commune de St-Cyr-du-Bailleul, au village de la Gévraisière, à environ un kilomètre du bourg, dans

une ancienne lande convertie en prairie, et inscrite sur le plan cadastral section A, n° 593, sous le nom de *Lande St-Martin.*

C'est une roche en quarzite, c'est-à-dire de même nature que la chaîne de rochers qui sépare le bassin de la *Sélune* du bassin de la *Sonce* (1) au nord, et qui forme, pour ainsi dire, le refend de ces deux vallées contiguës.

Au premier abord, l'on est tenté de supposer que cette roche aurait été transportée là, à force de bras, attendu que l'on ne trouve en général dans la commune de St-Cyr-du-Bailleul que deux sortes de roches, le *schiste* et la *diorite.* Mais en examinant les choses de plus près, l'on remarque qu'il existe dans la lande même de la Gévraisière d'autres échantillons épars de même nature, et notamment un bloc de quarzite assez considérable, engagé dans une haie voisine en masse de terre (2).

Il est donc plus naturel de voir dans la *pierre St-Martin* et dans les quarzites de la Gévraisière, de ces blocs erratiques qui ont pu être transportés là par l'action d'un cataclysme quelconque, d'un *diluvium* par exemple, dans la vallée de *Friette* (3), des hauteurs de la chaîne de rochers située à environ six kilomètres de cette vallée.

L'on ne voit pas d'ailleurs comment, en l'absence

(1) Affluent de l'*Égrenne*, lequel prend sa source au village des *Sonces*, en Rancoudray, et se jette dans l'*Égrenne* sous Rouellé.

(2) Cette pierre mesure 1m,70 de longueur sur 1m,55 de largeur.

(3) *Friette*, et dans le langage du peuple, *Fériette:* rivière qui prend sa source au village du Pertuis-Achard, en St-Mars-d'Égrenne, pour porter plus loin le nom de *Sélune.*

de chemins, les *Ambibariens* ou les premiers habitants du pays eussent pu transporter là une pierre de ce poids. Il existe bien, il est vrai, sur les marches de la commune de St-Cyr-du-Bailleul, un très-ancien chemin probablement d'origine celtique, connu sous le nom de *chemin potier*, et conduisant d'*Ambrières*, sinon de *Jublains*, vers le *val de Vire* et vers *Vieux*, *civitas des Viducasses* (1); mais la lande de la Gévraisière est encore distante d'environ mille mètres de cette ancienne voie. Ladite lande a dû d'ailleurs toujours former un milieu marécageux, dans lequel il eût été bien difficile de rouler un pareil bloc; et enfin les fouilles faites à la pierre St-Martin, quoique pratiquées à une grande profondeur, n'ont jamais permis d'en trouver le fond (2).

Toutes ces circonstances permettent donc d'affirmer que la *pierre St-Martin* constitue un bloc erratique, planté là par un jeu de la nature, et utilisé plus tard par les habitants.

I.

Quoi qu'il en soit, la *pierre St-Martin* est demeurée dans le pays, comme du reste tant d'autres de même nature (3), une roche légendaire, laquelle a conservé

(1) Voir notre notice sur les anciens chemins du Mortainais, imprimerie Mathieu, 1877, p. 40 et suivantes; la communication de MM. Appert et Tirard, au *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. IX, 1er fascicule, p. 241 à 248.

(2) Ces fouilles avaient été faites à 8m de profondeur.

(3) Notamment la *pierre St-Guillaume* de la Bertellière à Montenay (Mayenne), et la *pierre St-Benoît* à St-James. V. le *Bulletin des Anti-*

ce caractère jusqu'au commencement de ce siècle, et même ne l'a pas encore complètement perdu.

Considérée en elle-même, la *pierre St-Martin* forme à sa surface une table à peu près carrée et élevée d'environ 0m,45 au-dessus du sol dans lequel le reste de la pierre est enterré.

Or, cette table est littéralement couverte de *bassins* et de *rainures*, c'est-à-dire de *cavités* et d'*entailles*, en général parallèles, et faites évidemment de main d'homme; mais présentant des dimensions très-différentes, tant en longueur qu'en largeur et en profondeur (1).

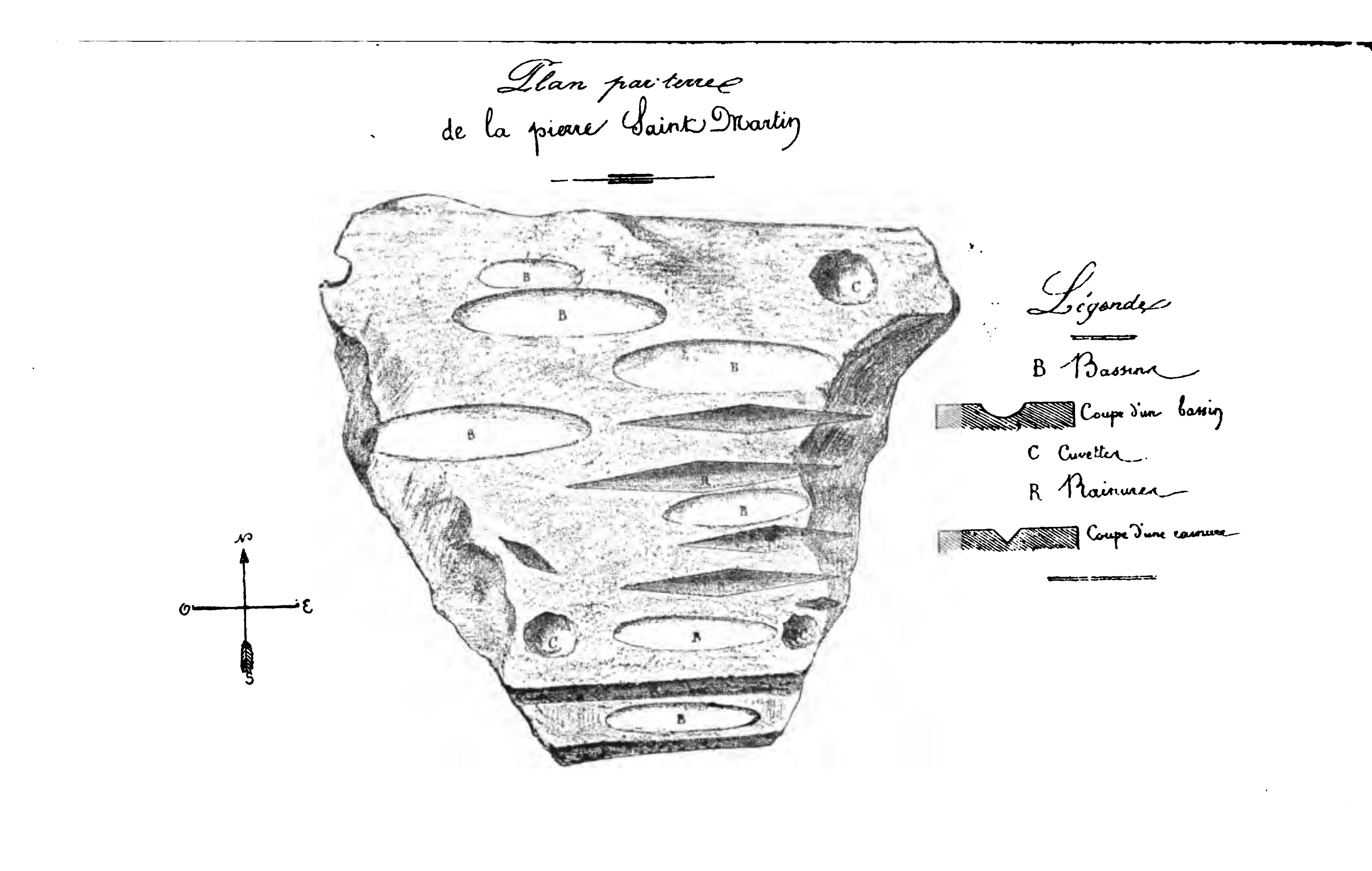
Ainsi, par exemple, les *bassins*, au nombre de *sept*, plus larges, mais moins profonds que les *rainures* (0m,06 et 0m,10 de largeur sur 0m,02 de profondeur en moyenne), constituent ce que le peuple appelle dans son langage aussi exact qu'expressif, les *écuelles du diable*, tandis que les *rainures*, au nombre de *huit*, beaucoup plus étroites, mais plus profondes que les *bassins*, correspondent à ce que l'on a baptisé du nom de *pierres cochées* (2); et ce sont, en effet, des entailles profondes (0m,03 de profondeur en moyenne); entailles coupées à vive arrête et imitant bien ce que l'on appelle dans le bois une *coche* ou une *taille*.

Enfin, il existe encore sur la même table, comme en

quaires de Normandie, t. IX, 1er fascicule, p. 169 à 173, et la *Revue historique du Maine*, t. II (1879, 2e semestre), p. 88.

(1) *Longueurs* : 0m,28 ; 0m,30 ; 0m,35 ; 0m,38 ; 0m,40 ; 0m,43 ; 0m,54 ; 0m,60 et 0m,70. — *Largeurs* : 0m,03 ; 0m,05 ; 0m,055 ; 0m,06 et 0m,10. — *Profondeurs* : 0m,01 ; 0m,025 ; 0m,03 et 0m,035.

(2) Voir les *Mémoires de la Société archéologique de France*, congrès de Vendôme, en 1872 ; p. 18 et 19, 44 à 48.


Plan par terre
de la pierre Saint Martin
B
C
R
Légende
B Bassins
Coupe d'un bassin
C Cuvettes
R Rainures
Coupe d'une rainure
N
O
E
S

général sur les pierres de cette nature (1), plusieurs *cuvettes* au nombre de trois ; *cuvettes*, en partie naturelles et en partie creusées de main d'homme, et dont nous chercherons plus tard la destination.

Quant aux *bassins* et aux *rainures*, ce sont des cavités évidemment faites de main d'homme, mais probablement par des procédés différents. Ainsi, l'excavation des *bassins* pourrait à la rigueur s'expliquer par un simple frottement, lent, il est vrai, à l'aide d'un mordant (2) et d'un instrument déjà poli et servant de modèle ; mais les *rainures* ne sauraient-elles se comprendre sans l'action d'un métal tel quel. En effet, les entailles en sont trop profondes et trop fermées pour que le seul frottement ait pu obtenir un pareil résultat ; et l'on remarque d'ailleurs dans la vive arrête de ces *rainures* des traces d'éclats, lesquelles ne sauraient s'expliquer que par l'action d'un corps dur, de burins en bronze, par exemple, sinon en fer, *bûchant* une roche filandreuse par essence comme le grès quartzeux.

La *pierre St-Martin* présente du reste beaucoup plus de ressemblance avec la *pierre St-Guillaume de Montenay* (3) qu'avec la *pierre St-Benoît de St-James* (4). En effet, il semble que dans cette dernière les rainures soient ouvertes à leurs deux extrémités,

(1) Voir les *Mémoires de la Société Archéologique de France*, congrès de Vendôme, 1872, p. 19, 45 et 47.

(2) L'on trouve dans les carrières de la montagne voisine des sables de grès quartzeux qui pouvaient servir de mordants.

(3) Voir la *Revue historique du Maine*, t. VII 1879, 2e semestre, p. 88.

(4) Voir le *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. IX, 1er fascicule, page 169 à 173.

tandis qu'à St-Cyr-du-Bailleul, les *entailles* sont en général fermées, et paraissent ainsi dessiner la forme précise et arrêtée que devait prendre l'instrument sous la main de l'ouvrier.

Mais ce que ces trois pierres ont de commun, ce sont leurs légendes. En effet, elles constituent dans le langage vulgaire des *pierres sorcières*, que l'on a considérées d'abord comme *druidiques*, bien qu'elles n'aient aucun rapport avec ce que nous connaissons sous le nom de monuments mégalithiques, tels que les *dolmens* ou les *demi-dolmens*, les *menhirs*, et les *allées-couvertes*. Toutefois, ce qui est possible, c'est que dans ces temps de superstition, l'on attribuât une certaine science mystérieuse aux ouvriers eux-mêmes qui polissaient la pierre par des procédés inconnus du vulgaire, mais dont eux seuls gardaient le secret, et qu'on rangeât ainsi ces artistes dans la catégorie des *druides*, laquelle, on le sait, ne comprenait pas seulement les prêtres proprement dits, mais encore les *bardes* et les *magiciens*, sinon les *sorciers* (1).

Ce qui est certain, c'est que partout une idée de *sorcellerie* s'attache à ces pierres que l'on a appelées de noms différents, mais réflétant toujours une seule et même idée. Or, ce fut sans doute pour cette cause et afin de détourner le courant des croyances superstitieuses dont elles étaient l'objet, que le christianisme naissant, aux prises avec les restes du druidisme, crut

(1) Voir Ammien Marcellin, l. XV, ch. IX ; ainsi que Strabon et Diodore de Sicile ; l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, t. I, page 32 et 38 ; l'*Histoire de France*, par M. H. Martin, t. I, p. 59 à 63.

devoir placer ces pierres mystérieuses sous le vocable de quelque saint vénéré dans la contrée, de *saint Benoît* ou de *saint Martin* par exemple; et l'imagination populaire aura, avec le temps, fait le reste, en substituant une légende chrétienne à une légende payenne.

Ainsi, à St-Cyr-du-Bailleul comme à St-James, l'on suppose que *saint Martin* venait nuitamment visiter la pierre qui porte son nom, et qu'à l'exemple de *saint Benoît*, il se reposait sur une roche voisine, de même nature, laquelle lui servait de lit. Seulement, nous trouvons à St-Cyr-du-Bailleul une autre légende *sui generis*, se rapprochant davantage de celle de *saint Michel archange*. En effet, l'imagination populaire attribue toujours l'excavation des rainures profondes que l'on remarque sur la pierre de la Gévraisière aux coups d'épée que dut lui donner *saint Martin*, ce grand destructeur des monuments druidiques dans la Touraine; et cette légende, d'une nuance particulière, nous transporte évidemment dans ces temps primitifs où les apôtres des Gaules étaient forcés de détruire le pàganisme en renversant ses monuments religieux.

En effet, *saint Martin*, comme *saint Michel archange*, pouvait bien être représenté armé de l'épée, en sa qualité d'ancien légionnaire romain. Il n'est donc pas étonnant que le christianisme naissant lui ait dédié une pierre légendaire qui demeura longtemps un objet de superstition, même dans l'esprit des néoconvertis et que la légende ait attribué au glaive du saint archevêque de Tours les entailles profondes dont la surface de cette pierre est encore marquée (1).

(1) Il existe à Ste-Gemme, canton du Blanc, un dolmen connu sous

Ce qui est constant, c'est que cette légende a subsisté jusqu'à nos jours; c'est que la *pierre St-Martin* était encore, il y a peu d'années, un but de pèlerinages où les paysans du voisinage allaient invoquer saint Martin lorsqu'ils se sentaient atteints de la fièvre, et déposaient des pièces de monnaie soit sur la pierre, soit dans la fontaine voisine.

Plus tard, mais très-récemment, comme dans d'autres contrées, l'idée d'un trésor caché sous cette pierre s'éveilla dans l'imagination des habitants, lesquels tentèrent de la déchausser; mais leurs efforts furent vains; et un beau jour, surpris, effrayés par un violent orage, ils se dispersèrent, laissant la pierre où elle est encore, sans avoir pu ni l'ébranler, ni en trouver le fond.

Telles sont les légendes qui entourent encore la *pierre St-Martin;* et les antiquaires qui l'avaient examinée jusqu'à ce jour n'avaient vu dans cette roche qu'un débris d'un monument mégalithique; mais cette pierre est tout autre chose; c'est, en effet, un magnifique polissoir remontant non-seulement à l'*âge néolithique* ou proprement dit de la *pierre polie,* mais supposant en outre, comme nous allons voir, que cette industrie fonctionnait alors dans la contrée avec une grande perfection.

II.

Comme table, *la pierre St-Martin* dessine un qua-

le nom de *pierre St-Martin*, et une autre pierre de ce nom en Touraine près d'Usillé (Voir les *Mémoires de la Société d'Archéologie française*, congrès de Châteauroux, en 1874, p. 66 et 69; et le congrès de Vendôme, en 1872, p. 48).

drilatère de forme à peu près régulière, avec les dimensions suivantes : à l'est 1m,20 de longueur, au sud, 1m,10; à l'ouest, 0m,90; et au nord, 1m,40.

Cette table présente *sept bassins* et *huit rainures*, total *quinze* empreintes (1) : cavités en général parallèles, dans la direction du nord au sud, sauf cependant une rainure creusée transversalement : enfin, *les bassins* alternent le plus souvent avec *les rainures*, et *vice versa.* Au sud, quelques *rainures* sont ouvertes à leurs extrémités ; mais en général, elles sont fermées aux deux bouts : elles supposent donc comme calibres, des instruments non-seulement de grandes dimensions, mais encore de formes très-régulières, larges et épaisses au centre, mais très-amincies comme très-aiguës aux deux extrémités; en un mot, reproduisant dans de grandes proportions ce que l'on a appelé *le type solutréen* (2), c'est-à-dire le modèle le plus parfait des instruments de *l'âge de la pierre polie.*

Enfin, il existe sur les bords de ladite table trois *trous* ou *cuvettes*, en partie naturelles, d'environ 0m,08 de profondeur : *cuvettes* destinées sans doute à contenir l'eau que l'on pouvait aisément puiser dans une fontaine voisine, et qui, mêlée à un sable mordant, pouvait servir au polissage des instruments.

En effet, ce polissage devait s'effectuer surtout à l'aide d'un grès fin que l'on trouvait aisément en poussière, à quelques kilomètres seulement de la

(1) Le polissoir de Droué, le plus beau du Vendômois, compte 25 entailles (Voir les *Mémoires de la Société française d'Archéologie*, congrès de Vendôme en 1872, p. 47 et 48).

(2) Voir les *Mémoires de la Société française d'Archéologie*, congrès de Senlis en 1877, p. 24, 26, 27 et suivantes.

Gévraisière, ou dans la chaîne de rochers de la *Fosse à retour;* grès qui servit plus tard, et notamment au siècle dernier, à la fabrication du verre (1)

Comment la pierre St-Martin a-t-elle été transformée en *polissoir?*

L'on ne conçoit guère que l'homme ait pu, sans le secours d'aucun instrument, soit en bronze, soit en fer (2), creuser notamment les rainures dont cette pierre est entaillée : rainures coupées en général à vive arrête, dans une pierre dure et cassante comme le grès quartzeux ; et il est d'ailleurs difficile de croire que l'homme ait conçu et entrepris un travail de cette perfection, s'il n'avait déjà sous sa main des types destinés à le diriger dans son travail.

Mais, ces modèles étant donnés, l'homme a pu à la rigueur, avec un sable mordant mêlé d'eau, creuser à l'aide d'instruments déjà ébauchés, au moins le calibre des *bassins*, et, par un frottement lent, achever cette œuvre de patience. Toutefois, l'excavation des *rainures* proprement dites suppose en outre le concours de burins soit en bronze soit en fer.

Quelle pierre employait-on à la fabrication des instruments celtiques ou des *Celtæ* que l'on polissait sur la *pierre St-Martin?*

(1) Les *verreries* étaient communes dans cette partie du territoire des communes de Barenton et de St-Georges de Rouelley. — *La Sonce* tombe en cascade dans cette coupure de la montagne que l'on a appelée *la Fosse à retour.*

(2) Le bronze et le fer sont en Orient des métaux usuels au temps d'Hérodote, c'est-à-dire à l'époque de la grande migration des Kymris (Voir Hérodote, l. I, ch. CLXXIX, § 2 ; ch. CLXXX, § 4 ; ch. CLXXXI, § 1 ; ch. CLXXXVI, § 2).

Les seules roches connues sur le territoire de la commune de St-Cyr-du-Bailleul sont les *schistes* et les *diorites :* les *schistes*, en général tendres, partant peu propres à la fabrication d'instruments tels quels, tandis que les *diorites* sont au contraire très-dures, au moins à une certaine profondeur; et, si les Celtes de cette contrée se servaient pour le polissage des roches qu'ils trouvaient sous leur main, ils ne pouvaient évidemment employer que la *diorite.*

La *diorite* est, en effet, une roche très-résistante comme très-coupante; et le territoire de la commune de St-Cyr-du-Bailleul est, avec la commune de Barenton, une des plus riches du Mortainais en ce genre de pierre. La *diorite* se polit d'ailleurs aisément par le frottement, et devient aussi brillante que le marbre lui-même : enfin, ce qui est très-précieux, sinon unique, elle éclate facilement sous l'action du feu, et elle se fend en général par tranches ou par lames, c'est-à-dire sous une forme très-propre à la fabrication des instruments de pierre. La *diorite* est donc dans nos contrées la pierre qui se rapproche le plus de ces roches d'Orient dont se servaient les *Kymris*, tels que notamment le *jade*, la *serpentine*, ...

Or, sous tous ces rapports, il est très-probable que c'était la *diorite* qu'employaient les travailleurs de la contrée, bien plutôt que les *schistes* qui étaient en général tendres, que les *silex* (1), complètement in-

(1) L'on trouve, il est vrai, à la station préhistorique d'Olendon, près Falaise, des instruments en silex taillé, qui semblent destinés à être polis ; mais les dimensions ne concordent nullement avec les calibres de *la pierre St-Martin* (Voir les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIX, p. 197 à 222).

connus dans le pays, que les *grès*, que l'on trouvait il est vrai, à six kilomètres de là, mais dont l'extraction et le cassage devaient être fort difficiles avec les moyens élémentaires dont disposaient les premiers peuples.

Cependant l'on conçoit que l'on ne puisse rien affirmer en l'absence de modèles que l'on n'a pas encore retrouvés sur le territoire de la commune ; et il est étonnant que le Mortainais soit aussi pauvre, tant en monuments mégalithiques qu'en modèles de l'âge de pierre soit taillée, soit polie.

Enfin, le polissoir étant donné, avec une roche adoptée par les habitants pour la fabrication de leurs instruments celtiques, comment procédait-on dans la pratique au polissage de ladite pierre ?

Nous avons dit que les *trois cuvettes* que nous avons décrites : *cuvettes* que l'on trouve en général sur les pierres de ce genre (1) devaient contenir, selon nous, le sable mêlé d'eau qui servait au polissage des instruments déjà dégrossis ; et l'on trouvait aisément avec l'eau à peu de distance de là des sables mordants, soit en grès, soit en quartz, qui ont servi plus tard à la fabrication du verre.

Or, le mordant trouvé et la pierre, ou la *diorite*, selon nous, étant déjà dégrossie, on polissait celle-ci sur le plat, dans les *bassins*, et sur la tranche, dans les *rainures* ouvertes d'abord et enfin dans les rainures fermées et destinées à leur donner avec la tranche et la pointe, leur forme définitive. Ainsi, il est remarquable que les dimensions des *bassins* et des *rainures*, dimen-

(1) Voir les *Mémoires de la Société archéologique de France*, congrès de Vendôme en 1872, p. 18 et 19, 44 à 48.

sions que nous avons prises avec la plus grande exactitude, concordent parfaitement. En effet, la largeur moyenne d'une *rainure* ou 0^m,06, largeur correspondant à l'épaisseur de l'instrument, lorsque l'on en polissait la moitié *sur la tranche;* cette largeur, dis-je, concorde bien avec la profondeur moyenne d'un *bassin*, laquelle est d'environ 0^m,03, lorsque l'on retournait une face de l'instrument pour le polir *sur le plat;* et la profondeur moyenne des *rainures* ou 0^m,03, lorsque l'on polissait, sur la tranche, la moitié dudit instrument engagé dans la rainure; cette profondeur, dis-je, correspondait bien elle-même à la largeur moyenne des bassins laquelle varie entre 0^m,06 et 0^m,10, lorsque l'on retournait l'instrument *de la tranche sur le plat.*

Enfin, quant aux longueurs moyennes des *bassins* et des *rainures*, elles sont en général et à peu de chose près, concordantes.

D'un autre côté, les rainures profondes, fermées, anguleuses de la *pierre St-Martin*, avec leur vive arrête et leurs extrémités amincies et *bisaiguës*, se prêtaient merveilleusement aux retouches et aux réparations des instruments de pierre, lorsque ceux-ci étaient émoussés, soit sur la tranche, soit à la pointe; et sous ce rapport, le *polissoir* de la Gévraisière fonctionnant comme *aiguisoir*, pouvait remplir pour les outils de pierre le rôle que joue la forge pour les instruments métalliques, quand il s'agit de les réparer (1).

(1) Les longueurs des *bassins* varient de 0^m,38 à 0^m,55; et les longueurs des *rainures* de 0^m,35 à 0^m,60.

III.

Quelle sorte d'instruments fabriquait-on sur la pierre de la Gévraisière et façonnait-on sur ce polissoir?

Étaient-ce notamment des armes de guerre, connues sous le nom de haches celtiques? Étaient-ce des outils domestiques ou des instruments agricoles, destinés par exemple à *déserter* un sol vierge, à déraciner les arbres, à fouiller la terre ou à creuser des marnières?

C'est ce qui serait bien difficile d'affirmer, tant en l'absence d'ateliers de travail que de spécimens que que l'on n'a pas encore retrouvés jusqu'à ce jour. Les calibres des empreintes que l'on remarque sur le polissoir de la Gévraisière présentent d'ailleurs des dimensions assez diverses, tant en longueur qu'en largeur et en profondeur, de sorte que l'on ne peut que se livrer aux conjectures, jusqu'à ce que l'on ait trouvé quelques types des instruments que l'on fabriquait à St-Cyr-du-Bailleul.

Ce qui paraît certain, c'est que les *Ambibariens* formaient un peuple celtique plutôt agricole que guerrier: ainsi le récit de Jules César dans ses *Commentaires* suppose des populations paisibles (1); et c'est encore surtout une race d'agriculteurs. Enfin les profondes *marnières* dont le pays est labouré dans tous les sens annoncent assez qu'il y a bien des siècles l'on se livrait dans le pays à une agriculture déjà perfectionnée (2).

(1) Voir les *Commentaires*, l. II, c. II; l. IV, c. IX, et l. VII, c. LXXV.

(2) L'on sait que le marnage était connu depuis longtemps des Gaulois et des Germains (Voir Pline l'Ancien, l. XVII, c. 4, et Varron, *De re rustica*, l. I, c. 7).

L'on peut donc supposer que les instruments fabriqués à la Gévraisière pouvaient à la rigueur être destinés surtout à l'agriculture.

Quoi qu'il en soit, ce que ces instruments, d'après le calibre que nous possédons, offrent de particulier, ce sont leurs dimensions et leurs formes.

En effet, en ce qui concerne les longueurs, les calibres du polissoir St-Martin supposent des instruments qui pouvaient avoir environ $0^{m},60$ de longueur; et quant aux formes, elles réalisent l'idéal le plus parfait que l'on connaisse dans ce genre ou le type *solutréen*.

En effet, si l'on examine le calibre des rainures fermées aux deux extrémités, l'on voit que les instruments engagés dans ledit calibre, devaient avoir leur plus grande épaisseur au centre, qu'ils subissaient ensuite un amincissement régulier, égal, progressif du centre aux extrémités, de manière à former des arrêtes tranchantes, et qu'enfin ces instruments se terminaient aux deux bouts par des pointes très-aiguës, de sorte qu'ils devaient former des espèces de *pics* ou quelque chose comme les instruments connus sous le nom de *bisaiguës*.

A quelle époque peut-on faire remonter l'industrie de la pierre polie, telle qu'on la pratiquait à St-Cyr-du-Bailleul ?

Pour nous, cette époque n'a rien de préhistorique, et elle remonte même à une époque celtique assez récente. En effet, les plus anciens habitants du pays que nous connaissons sont les *Ambibariens*, c'est-à-dire des *Kymris* refoulés dans le bassin de la Sélune par les *Aulerks-Diablintes*, quelques siècles seulement

avant la conquête des Gaules par Jules César, et partant avant l'ère chrétienne (1).

Nous touchons donc à une époque où l'*âge de pierre* est contemporain de l'*âge de bronze*, sinon de l'*âge de fer*; et l'on conçoit alors comment ce polissoir a pu être fabriqué à l'aide de métaux que l'on connaissait, et dont l'on faisait déjà un certain usage.

Mais si le bronze et le fer étaient connus et employés, comment se fait-il que l'on eût encore recours à la pierre?

C'est que les usages, une fois entrés dans les mœurs, s'y conservent longtemps; c'est que le bronze et le fer, quoique connus, devaient être rares et chers dans nos contrées de l'Ouest, en supposant même que l'on sût alors en former de grandes pièces. L'on conçoit donc que l'emploi de la pierre se soit très-longtemps conservé dans notre pays, concurremment avec l'usage du bronze et même du fer (2).

Ainsi, nous savons qu'à la bataille d'Hastings, quelques corps anglo-saxons, à défaut d'autres armes, se servaient encore de pierres emmanchées dans du bois (3), comme aux temps celtiques; et le polissoir de Monteney (Mayenne) est toujours placé, l'on ne sait trop pourquoi, sous le vocable de *saint Guillaume-Firmat* (4), ermite du Maine, vers la même époque, c'est-à-dire à la fin du XI[e] siècle.

(1) Voir notre *Notice sur les Ambibariens*, congrès tenu au Mans et à Laval par la Société française d'Archéologie, en mai 1878.

(2) Voir notre *Notice sur les monuments druidiques des îles Anglo-Normandes du canal de la Manche*; Imprimerie impériale, 1867.

(3) Voir Guillaume de Poitiers, *Vie de Guillaume-le-Conquérant*, traduction Guizot, p. 403, édit. de 1826.

(4) Voir *les Bollandistes*, t. XII, p. 336 à 344.

Quant à la fabrique de pierres polies de la Gévraisière, elle a dû, ce semble, se perpétuer longtemps après l'occupation romaine ; et la persistance des légendes dont elle est demeurée l'objet atteste assez que cette industrie avait dû se continuer à St-Cyr-du-Bailleul du moins jusqu'au temps de saint Martin (307 à 397), sinon plus tard ; et l'on sait également que les mêmes légendes se retrouvent également dans le Vendômois et dans la Touraine (1).

Il est d'ailleurs certain que la paroisse de St-Cyr-du-Bailleul est fort ancienne, sinon une des plus anciennes de la contrée : son territoire fertile se prêtait merveilleusement à l'agriculture ; et il y a bien des siècles que l'on y pratique le marnage, c'est-à-dire une méthode agricole perfectionnée.

Comme nous l'avons déjà vu, son territoire est d'ailleurs longé par une ligne tangente ou par une des voies les plus anciennes du Mortainais, c'est-à-dire par l'ancien *chemin potier*, lequel devait servir de limite aux habitants de Séez, *Saii* et aux Ambibariens, en conduisant directement d'Ambrières, sinon de Jublains, vers Vieux et en mettant en communication les *Aulerks-Diablintes* ainsi que les *Ambibariens* avec les *Saii* et les *Viducasses*.

L'église des St-Cyr-du-Bailleul est placée sous les vocables des saints Cyr et Julitte, martyrs du commencement du IVe siècle (305), et de saint Nicolas, évêque

(1) La *pierre sorcière* de Villiers-Faux ; la *pierre cochée* de Droué, et la *pierre St-Martin* d'Usillé (Touraine).

Voir les Congrès de Vendôme, année 1872, et de Châteauroux, année 1873. La pierre de St-Cyr a été signalée pour la première fois par M. Sauvage, *Bull. monumental*, t. XXI, p. 260.

vers la même époque ; et il existe encore sur la commune d'anciennes chapelles qui paraissent remonter aux temps mérovingiens (1).

Or, leur existence confirme la haute antiquité de la paroisse, en supposant que l'église elle-même n'ait pas été dans l'origine un simple oratoire, placé sous les vocables des saints Cyr et Julitte : oratoire élevé vers l'époque de ces martyrs célèbres de l'Orient (2).

Enfin la paroisse de St-Cyr-du-Bailleul possédait au XII[e] siècle un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier, comme les paroisses de Mortain, de St-Hilaire-du-Harcouët et des Biards : toutes circonstances concordantes qui accusent une haute antiquité, et qui peuvent expliquer comment cette contrée aura été le siège d'une certaine industrie dès l'époque celtique.

Les papiers de la famille Pley de Beauprey. — Lettre à M. de Robillard de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, par M. de La Sicotière, membre de cette Société.

Paris, le 20 février 18[illegible].

Mon cher Ami,

Vous m'avez demandé des détails sur une vente de papiers ayant — quelques-uns du moins — un intérêt historique, qui s'est faite à Séez récemment. Voici tout ce que je sais à cet égard. Si vous jugez que cela puisse

(1) La chapelle du *Jarry*, sous le vocable de *la Vierge*; et la chapelle de *la Hamelinière*, sous les vocables de *sainte Barbe* (III[e] et IV[e] siècles) et de *sainte Radégonde* (587).

(2) Le commencement du IV[e] siècle.

intéresser nos collègues de la Société des Antiquaires, communiquez-le leur, je vous prie : ce me serait une occasion de renouer avec eux une correspondance depuis trop longtemps interrompue.

C'est effectivement à Séez, au mois de novembre dernier, que par suite d'une vente sur saisie, furent jetés sur la table des enchères beaucoup de vieux papiers provenant en partie de la succession du conventionnel Plet de Beauprey, originaire de Séez, mort le 28 mai 1821, et des successions de quelques-uns de ses descendants. Si la plus forte part de ce qui le concernait avait disparu durant cet intervalle, le résidu s'était grossi d'une quantité de paperasses de famille ou d'affaires et de chiffons modernes, sans la moindre valeur.

Je n'avais pas été prévenu, et très-peu de personnes, même à Séez, pouvaient supposer que se retrouveraient là, après soixante ans, quelques épaves de l'histoire de la Révolution dans nos contrées.

Toutefois, M. l'abbé Rombault, directeur au Petit Séminaire de Séez, homme instruit et curieux, ayant visité, avant la vente, cette masse informe de débris de toute sorte, put mettre de côté et se faire adjuger ce qu'il crut le plus digne d'être conservé.

A quelques jours de là, je trouvais chez un marchand de curiosités d'Alençon, qui avait assisté à la vente, quelques journaux et brochures de la Révolution, et ce qui piqua fort ma curiosité, plusieurs feuillets du Registre des Délibérations prises par une Association qui s'était établie entre les Étudiants en Droit de la Faculté de Rennes, dans la seconde moitié du siècle dernier : j'y reviendrai bientôt.

Chez un fripier d'Alençon qui, lui aussi, avait rapporté

de Séez un lot de vieux papiers, je vis quelques autres brochures sans intérêt. J'avais été devancé par M. Cochon, sous-inspecteur des forêts à Alençon, qui avait acheté chez lui, avec d'autres pièces étrangères à la succession Plet de Beauprey, plusieurs feuillets de ce même Registre, ainsi que je l'appris plus tard.

Mais, poursuivi par le désir de le reconstituer, s'il était possible, je priai un de mes amis de Séez de faire rafle chez les fripiers de sa ville de tous les vieux papiers, sans distinction, qu'ils avaient pu acheter à cette vente.

Il le fit avec bonne grâce et empressement. Trois jours après, je recevais une énorme *pochée* de papiers de toute sorte, dont je me hâtai de faire l'inventaire.

Hélas ! Hélas ! que de non-valeurs ! Papiers d'administration, journaux modernes, notes de ménage, vieilles procédures, etc., etc. !

Mais j'eus le bonheur de retrouver, éparses dans tout le reste, environ 60 pages du précieux Registre.

C'en était assez ; je ne regrettais plus ni mon argent ni ma peine.

Je glanai, d'ailleurs, quelques autres pièces intéressantes pour moi.

J'écrivis alors à M. l'abbé Rombault, pour savoir s'il n'aurait pas eu, lui aussi, la chance de mettre la main sur quelques feuillets du Registre ; mais il n'en avait pas. En revanche, il voulut bien me donner, sur la composition de son lot, quelques indications qu'une visite et ses obligeantes communications ont complétées. C'est l'inventaire de ce lot, autant que du mien, que je vais ébaucher.

Plus tard, ayant su par un ami commun que M. Cochon possédait, lui aussi, quelques feuillets de ce Registre, j'eus l'honneur de le voir, et il voulut bien me les offrir avec une bonne grâce qui en doublait encore pour moi la valeur.

Voici donc sommairement, et classés tant bien que mal, les résultats de cette vente qui peuvent avoir quelque intérêt pour vous :

Autographes. — Peu de chose. M. l'abbé Rombault avait eu la délicatesse de renvoyer à la famille les lettres qui avaient un caractère plus intime, plus intéressant pour elle. D'assez nombreuses pièces de la main de Beauprey, la plupart sans intérêt, des lettres de Legot (de Falaise) et de l'abbé Grégoire, ses collègues à la Convention et ses associés dans certaines spéculations, sont en mes mains. Une partie du Registre est rédigée et même écrite par l'illustre Toullier, alors simple étudiant et prévôt de l'Association.

Biographie de Plet de Beauprey. — Je n'ai pas à la faire ici, quoique j'aie aux mains de nombreux et curieux éléments.

Son rôle à la Convention et aux Cinq-Cents, où il passa, fut très-obscur, à ce point que son nom est absent de quelques-unes des Biographies conventionnelles (1).

Ce nom est mal orthographié dans d'autres qui l'ap-

(1) Depuis cette lettre écrite, M. Duval, archiviste de l'Orne, a consacré à ce Conventionnel, en même temps qu'aux autres Députés de l'Orne de 1789 à 1815, une notice qui renferme des détails intéressants, dans l'*Annuaire du département de l'Orne pour* 1880.

pellent Plat-Beaupré. En réalité, il s'appelait Pierre-Nicolas-François Plet de Beauprey (1). Il était né à Séez, le 28 janvier 1762. Ses parents y tenaient le grand hôtel ou l'auberge, comme on disait alors plus modestement, du *Cheval Blanc*, que bien vous connaissez. Je note en passant qu'avant eux cet immeuble avait appartenu, en tout ou en partie, à Bernières-Louvigny, le Caennais, le fondateur de l'Hermitage, l'auteur, célèbre en son temps, du *Chrestien intérieur*.

Il n'est pas exact, qu'ainsi que l'ont avancé certains biographes, Beauprey eût été prêtre et même moine (*Biographie Miehaud, Suppl.*; — *Dictionnaire Néologique des Hommes et des Choses de la Révolution*, par le Cousin Jacques (Beffroy de Reigny); l'article de ce dernier ouvrage est extrêmement dur pour Beauprey. Ce qui explique cette supposition, c'est qu'il avait fait une partie de ses études dans le collége ecclésiastique du Bueil, à Angers; il y avait même obtenu une des bourses à la disposition de l'évêque de Séez, Mgr d'Argentré, comme le prouve une pièce faisant depuis longtemps déjà partie de ma collection (2). Mais il tourna bientôt le dos à ce

(1) Nous suivons l'orthographe qu'il avait lui-même adoptée. Il signait toujours *Beauprey*. Dans les anciens actes, ce nom est écrit tour à tour *Beaupré* et *Beauprey*.

(2) Titre de collation d'une bourse au collége du Bueil, par l'évêque d'Argentré, à Pierre-Nicolas-François Plet, clerc, 4 octobre 1778.

Le collége de Bueil, dans la rue de la Roë, à Angers, avait été bâti et fondé, en 1404, par l'évêque de Séez, Grégoire Langlois, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bueil, pour six écoliers, principal, chapelle et chapelain rentés. La chapelle, abandonnée depuis longtemps, n'a été détruite qu'en 1865. C'était encore l'édifice primitif du XVe siècle, à plan carré (6 mètres 60 de côté), avec voûtes d'arrêtes

point de départ. Il n'entra point dans les ordres (1). Sa vie avant la Révolution était fort peu sacerdotale. Il se qualifiait de marchand, rien de plus.

Sous l'Empire, il fut inspecteur des postes-relais.

M. l'abbé Rombault a deux registres de copies de lettres adressées par Beauprey à des personnages politiques ou à des commissions administratives, la plupart relatives à la réorganisation des haras dans l'Orne et dans le Calvados (an III et an IV).

Il dut s'exiler en 1816, frappé par la loi sur les régicides, évidemment pour avoir accepté quelques fonctions pendant les Cent-Jours, ou signé l'Acte additionnel; mais une ordonnance spéciale l'autorisa à rentrer en 1818.

Il mourut en 1821.

Documents divers. — M. l'abbé Rombault possède un certain nombre de pièces relatives à la réorganisation des haras dans l'Orne et le Calvados, à laquelle Beauprey avait été mêlé.

J'ai moi-même un dossier qui ajoute une page intéressante à l'histoire de la fameuse Abbaye de St-Martin de Séez (2). Elle avait été adjugée comme bien national à Beauprey, et la revente en fit l'objet d'une association entre lui et ses collègues Legot et Grégoire.

prismatiques, portant à la clé l'écusson du fondateur. Sur la façade s'ouvre un oculus en forme d'élégante rosace (Pean de la Tuilerie; — Roger; — Rangeard; — C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, v° Angers; — etc.).

(1) On retrouve toutefois dans quelques écrits de Beauprey comme un souvenir de cette première éducation ecclésiastique.

(2) Je possédais déjà l'*Histoire* manuscrite de cette abbaye par Dom Carrouget.

N'est-il pas curieux de voir l'abbé Grégoire, évêque de Blois, sénateur et comte de l'Empire, mêlé à des spéculations sur les biens d'église? C'est un détail que, par ignorance ou par calcul, ont omis ses biographes et même M. Henri Gazier, le dernier et le plus complet (*Revue historique*, t. IX, 1879).

Documents imprimés, relatifs à la Révolution dans l'Orne. — M. l'abbé Rombault en a recueilli un certain nombre, la plupart sans grand intérêt. Je n'en ai glané après lui que fort peu.

Documents imprimés, relatifs à l'histoire de la Révolution en général. — M. l'abbé Rombault a trouvé une collection, très-incomplète, des procès-verbaux des Assemblées de la Révolution, et un certain nombre d'autres pièces. J'en ai eu moi-même quelques-unes sans intérêt.

Journaux du département de l'Orne pendant la Révolution. — De ces journaux, publiés à Alençon, à Laigle et dans d'autres villes, très-curieux et si rares qu'à grand peine ai-je pu en réunir quelques numéros dans ma collection, rien, absolument rien.

Autres journaux de la Révolution. — Beaucoup moins que dans les autres bibliothèques d'anciens Conventionnels, à l'aide desquelles j'ai pu composer la série révolutionnaire, assez précieuse comme vous savez, qui fait partie de la mienne.

M. l'abbé Rombault a pu réunir la presque totalité du journal de Gorsas, qui commença à paraître en juin ou juillet 1789, sous le titre de *Courrier de Versailles*

à Paris, et de Paris à Versailles. Il changea plusieurs fois de titre. La collection complète doit former 48 volumes in-8°. Gorsas, journaliste fort médiocre au début, avait fini par se former la main, et dans la lutte entre la Montagne et la Gironde, dont il était comme député et comme publiciste, un ardent défenseur, il montra du talent et un remarquable courage de résistance : trop tard, comme il arrive trop souvent.

J'ai moi-même trouvé un certain nombre de numéros de ce journal, sur lesquels j'ai pu relever une particularité que je me permets de signaler à l'attention de ceux de nos collègues qui s'occupent de la bibliographie Caennaise révolutionnaire, et particulièrement à M. Renard, qui la possède si bien, comme très-curieuse. Elle n'avait été indiquée, je crois, par aucun des bibliographes de la presse révolutionnaire (DESCHIENS, *Bibliographie des Journaux ;* — HATIN, *Hist. Politiq. et littér. de la Presse en France*, t. VI, et *Bibliographie histor. et crit. de la Presse périodique française*, p. 116; —Léonard GALLOIS, *Hist. des Journaux et des Journalistes de la Révolution française*, 1846, t. II).

Le *Courrier*, pendant une période dont nous ne pouvons fixer ni le commencement ni la fin avec précision, mais qui embrasse plusieurs mois de 1789 et 1790, fut réimprimé « sur l'imprimé à Paris, à Caen, « chez G. Le Roy, seul imprimeur du Roi. » Cette réédition reproduisait, d'ailleurs, exactement (texte, format, nombre de pages), l'édition originale.

Ce fait seul prouve quelle était la vogue de la feuille de Gorsas, fort médiocre pourtant à cette époque, dans nos contrées normandes.

Cette vogue était si grande que les électeurs du

département de l'Orne, réunis à Domfront, le 2 septembre 1792, nommèrent Gorsas, qui n'avait probablement jamais mis le pied dans ce département, leur représentant à la Convention nationale. Élu en même temps par Seine-et-Oise, il opta pour ce dernier départemeut.

Les électeurs de l'Orne avaient nommé avec lui, le chimiste anglais Prietsley, Sieyès et le publiciste Carra, étrangers, eux aussi, au département; beaucoup de voix s'étaient en outre portées sur Anacharsis Clootz: choix assez singuliers, si on les compare à ceux qui les avaient précédés et à ceux qui les ont suivis, et qui les montrent très-préoccupés, en général, du désir de ne prendre leurs représentants politiques que parmi les enfants du sol. J'ai toujours cru que Dufriche-Valazé, que ses habitudes et ses publications avaient mis en relation avec les économistes et les politiques du temps, n'avait pas été étranger à la formation de cette liste, sur laquelle il figurait lui-même. Beauprey, qui y figurait aussi, mais à un rang inférieur, n'avait pas les mêmes relations. Il était l'abonné de Gorsas, mais rien n'autorise à supposer qu'il le connût personnellement (1).

(1) Voici une lettre de Gorsas, relative à cette élection, qui fait partie de ma collection. Elle est d'autant plus précieuse que les autographes de ce personnage sont rares; j'en reproduis l'orthographe :

« *Aux Patriotes Électeurs du Département de l'Orne.*

« L'an Ier de l'Égalité, 14 septembre.

« Je ne vous rendrai pas compte, Frères et Amis, de l'émotion que j'ai éprouvé en recevant la lettre qui m'annonçoit que j'avois obtenu vos suffrages. Il est bien doux ce cri de la conscience de l'homme pur

Registre de l'Association des Étudiants en droit de la Faculté de Rennes. — Voici un document assez étranger

qui peut se dire : *Des hommes que je ne connois point et de qui je ne suis connu que par la ferveur de mon civisme, franchissent un espace de 60 lieues; ils viennent me chercher au milieu de ma famille reconnoissante; ils me transportent au milieu d'eux; ils me chargent du dépôt si précieux de leur confiance.....*

« Mes Amis, mes Concitoyens, mes Frères, deux départemens m'ont déjà fait éprouver cette touchante satisfaction : celui de *Seine-et-Oise*, où la calomnie et le despotisme m'avoit poursuivi en 1783, et qui avoit été témoin du courrage avec lequel j'avois repoussé et le despotisme et sa rage dans son propre séjour, est l'un de ces deux départemens. *J'ai accepté.*

« Citoyens de l'Orne, je ne serai donc pas *nommément* votre député : mais je le suis par l'amour que je porte comme vous à ma patrie, par le zèle qui me dévore pour le bien public ; je le suis par la haine indomptable que j'ai pour la tyrannie..... Oui, braves Électeurs du département de l'Orne, je suis digne de l'être; je trouve ce sentiment dans mon cœur, et je jure dans votre sein de deffendre, jusqu'au dernier souffle de la vie, la liberté, l'égalité, la souveraineté nationale. Je jure de mourir à mon poste digne de votre choix, j'éprouve un secret plaisir à le répéter.

« Votre frère, votre ami... votre député

« A.-J. GORSAS.

« *P.-S.* Le vieux et respectable Priestley a été élu aussi par plusieurs départemens. Je connois son fils, je l'ai serré dans mes bras en lui annonçant cette nouvelle preuve de l'estime des François. Ce bon jeune homme a pleuré, et je pleure moi-même en me rappelant d'avoir vu couler les larmes de sa reconnoissance. Il vous répondra; il vous remerciera par une lettre. Il craint que le grand âge de son honorable père l'empêche d'accepter, mais dans le cas où il accepteroit, ce seroit sans doute pour le 1er département qui l'a appelé.

« Le patriote Carra et Syeies vous répondent. Le 1er a accepté pour *Seine-et-Marne.* Il est bien sensible aussi à votre choix. Nous nous sommes donnés l'accolade fraternelle à votre intention; nous avons

au cercle de nos investigations normandes, mais dont vous saurez apprécier comme moi l'intérêt particulier.

Il existait à Rennes, dans la Faculté de Droit, une Association, non pas chantante, littéraire ou badine comme dans certaines autres écoles, mais sérieuse et peut-être un peu sombre comme l'esprit du pays. Elle s'était mêlée avec ardeur à la querelle du Parlement contre le chancelier Meaupou, et par sa fidélité à l'ancien, elle avait encouru les honorables sévérités du nouveau, qui l'avait dissoute ou à peu près, par arrêt. Réintégrée dans ses droits et prérogatives, à la rentrée de l'ancien Parlement, elle ne se borna pas à revendiquer son vieux privilége d'obtenir pour les Étudiants en Droit treize places gratuites à chaque représentation théâtrale qui se donnait dans la ville, à organiser des cavalcades, à faire allumer des feux de joie ou célébrer des services solennels, à débiter des discours au duc de Penthièvre et à Mme de Lamballe en tournée dans la Province. Aux approches de la Révolution, lors de la réunion des États particuliers de Bretagne (décembre 1788, janvier 1789), elle se signala par son ardente opposition aux prétentions de la noblesse bretonne et

cru vous serrer tous dans nos bras, aux pieds de la statue de l'Égalité.

« Votre courrier étoit fatigué, écorché. — Comme les journaux vous avoient appris nos nominations, j'ai exigé qu'il se reposât *chez lui*, car je suis le *bon homme* de la chanson. Il partira aussitôt qu'il aura la réponse de Syeies que je vais chercher moi-même.

« Bonjour, braves et estimables Citoyens. L'amitié est bavarde ; elle a toujours un mot à dire et à écrire. Je le prouve. Je vous quitte cependant. L'Assemblée électorale de Paris m'appelle. Je vole à mon poste donner ma voix à un bon citoyen. »

même du Parlement, dont elle avait autrefois si vivement épousé la cause (janvier 1789). Elle se mit en rapport avec la jeunesse des autres villes et notamment de Nantes. L'année suivante (janvier 1790), l'École de Rennes prenait encore une part active à cette fédération de Pontivy, qui eut dans tout l'Ouest un peu du retentissement de la fameuse assemblée de Vizille, dans le Dauphiné, avec une nuance plus âpre et plus menaçante. Cette Association joue donc un rôle considérable dans l'histoire des débuts de la Révolution en Bretagne, en France même. Moreau, devenu, quelques années seulement plus tard, l'illustre général, en était alors le prévôt. Toullier, dans sa jeunesse, l'avait été avant lui, et avait été, lui aussi, un des chefs de la résistance au nouveau Parlement.

Ce sont donc de nombreux et importants fragments du Registre de ces Délibérations que j'ai sous les yeux, Registre écrit en partie par Toullier, chargé des signatures de la jeunesse bretonne et portant en différentes places celle de Moreau.

Ces fragments embrassent, sauf quelques lacunes, les périodes suivantes : décembre 1772 à mai 1775 ; — août 1782 à mars 1787 ; — 1789. Ils forment 106 p. grand in-4°, arrachées d'un registre relié, à tranches rouges, dont on aura voulu sans doute utiliser la couverture.

Comment une pareille épave était-elle venue échouer dans la succession de Plet de Beauprey ? Il n'avait point été étudiant à l'École de Rennes. Son nom ne figure nulle part sur ce Registre, qui se transmettait scrupuleusement de greffier en greffier de l'Association. Le dernier greffier extraordinaire, Raoul, ne nous rappelle point un personnage normand.

Peut-être avait-il été laissé dans l'auberge du *Cheval Blanc*, tenue par Mme Plet de Beauprey, la mère.

Mais par qui ? Pourquoi ? Dans quelles circonstances ? par un proscrit ? un malade ? un mourant ?.....

On aimerait assez à y voir la trace du passage de quelqu'un de ces fédérés bretons qui vinrent, aux jours de la Terreur, former le principal et le meilleur noyau des troupes Girondines, réunies à Caen sous le titre pompeux d' « Armée des Côtes de Cherbourg, et « Forces armées départementales du NORD et de L'OUEST « de la République Française une et indivisible » (juillet 1793) : — braves gens dont la discipline et la fermeté firent quelque peu honte, il faut bien l'avouer, à nos concitoyens normands.

Les fédérés bretons arrivèrent, il est vrai, à Caen, par Fougères et Vire, croyons-nous, mais Séez était sur une autre route de Bretagne à Caen, par Alençon, et à la rigueur un retardataire aurait pu la prendre.

Mais cette conjecture qui ferait assez bonne figure, ce semble, dans un roman historique, ne peut trouver place dans l'histoire avec une autorité suffisante.

Je livre donc le problème *aux Saumaises futurs*, sans espérer beaucoup que le hasard, cette providence des chercheurs, leur en fournisse jamais la solution.

Agréez, etc. L. DE LA SICOTIÈRE.

De quelques objets de décoration intérieure existant autrefois dans le cloître et dans l'église du Mont-St-Michel, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire.

Les travaux nombreux dont le Mont-St-Michel a été jusqu'ici l'objet ont laissé à peu près dans l'ombre

tout ce qui se rattachait à la décoration intérieure de l'édifice. Les documents originaux qui nous ont été conservés présentent eux-mêmes à cet égard les lacunes les plus singulières et les plus regrettables. Si nous possédons en effet des inventaires minutieux des reliques et des orfèvreries conservées dans le Trésor, nous ne connaissons aucun état descriptif des œuvres d'art de diverse nature qui constituaient l'ornementation proprement dite du sanctuaire. Dom Huynes et Dom Thomas Le Roy, si abondants sur toute autre matière, ne consacrent à ce sujet, pourtant si intéressant, que des mentions sommaires et absolument insuffisantes. Fort heureusement, en 1703, l'intendant Foucault, amateur passionné de manuscrits, de débris antiques, d'objets d'art et de curiosité, visita officiellement l'abbaye et remarqua tout à la fois les richesses de la bibliothèque et du chartrier, les nombreux écussons armoriés peints ou gravés et les sépultures sculptées placées dans les chapelles. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dès l'année suivante, nous le voyons y dépêcher en mars un gentihomme de Coutances, M. de La Benserie, en lui donnant des instructions précises et en le chargeant d'une véritable mission scientifique. Le Ms. 4902, du fonds français, à la Bibliothèque nationale, nous en a conservé les principaux résultats sous ce titre : *Monuments de l'abbaye du Mont-St-Michel, diocèse d'Avranches, et Mémoires pour servir à l'histoire du mesme monastère*, 215-279. L'attention des archéologues s'est depuis longtemps portée sur ce manuscrit, et il y a quelques années le libraire Reichel en annonça la publication intégrale : malheureuse-

ment le petit nombre de souscriptions qu'il recueillit le fit renoncer à ce dessein.

Nous n'avons pas l'intention de le reprendre pour notre compte. Sans méconnaître l'intérêt qui s'attache aux copies ou extraits de pièces, aux descriptions des reliquaires, aux dessins d'armoiries, c'est sur une autre partie du travail consacrée spécialement au relevé des œuvres de sculpture proprement dite que nous avons cru devoir concentrer aujourd'hui notre examen. Dans cet ordre d'idées et pour beaucoup de monuments qui n'existent plus, le manuscrit 4902 est non-seulement notre meilleure, mais encore notre unique source d'informations.

En suivant les dates, le premier document que nous rencontrons est une lettre de M. de La Benserie, du 29 août 1704. Elle a trait surtout à la statue déjà mutilée de saint François d'Assise, qui se voyait dans le cloître et qui a été impitoyablement brisée au moment de la Révolution. Nous la citons textuellement à raison des détails curieux qu'elle renferme sur les richesses de l'abbaye, mais encore sur la famille d'un personnage qui devait arriver plus tard, pendant nos troubles civils, à une véritable célébrité ; nous voulons parler du conspirateur royaliste Jacques Destouches :

« Monseigneur,

« Nous sommes allés M. de Rochemont et moy au Mont-St-Michel (1), nous y avons exécuté vos ordres

(1) C'est par suite d'une mauvaise lecture que M. de Rochemont a été désigné sous le nom de *Rothemont* dans le prospectus de Reichel, et dans *St-Michel et le Mont-St-Michel*, p. 312 et 313.

du mieux que nous avons pu. Nous y avons remarqué tous les escussons qui se pouvoient voir et recognoistre : Nous en avons fait un détail fort exact. Nous n'avons pas oublié sant François. M. de Rochemont l'a dessiné et le mettra dans l'ordre qui convient pour vous le présenter. Ce que je vous en puis dire par avance, c'est qu'il avoit de la barbe moins longue que n'ont les capucins, mais beaucoup plus que les cordeliers et qu'il est visible qu'il ne la rasoit pas comme font ces derniers. Son habit paroist semblable à celuy des capucins, excepté que les manches sont beaucoup plus larges et semblables à celles des cordeliers. A l'égard du capuchon on ne peut le remarquer ne luy en ayant pas été fait. Il est représenté le dos tourné contre la muraille, une gloire dernière la teste, ainsi l'on ne peut rien dire à l'égard du capuchon.

« Pour ce qui est des Archives, il y a des pièces très-curieuses. Il faudrait y séjourner longtemps pour en retirer les copies que vous souhaités, si j'avois reçu votre lettre avant mon retour je l'aurois fait, mais il n'y a rien de perdu ayant engagé par avance M. de Moidrey, frère de M. de Vaux l'aîné, vice-bailly, demeurant à Pontorson, à vous en retirer des copies, ce qu'il pourra faire d'autant plus aisément que Pontorson n'est qu'à deux petites lieues du Mont-St-Michel. Il est fort habile et entendu et se fera un vray plaisir de satisfaire votre curiosité en tout ce qu'il vous plaira luy prescrire; s'il vous plaît luy faire honneur de luy en écrire, vous en serés très-content.

« En attendant je pran la liberté de vous dire qu'au dessus de la figure de saint François, il y a une inscription en ces termes : *S. Franciscus canonisatus fuit*

anno Domini 1228, quo claustrum istud perfectum fuit.

« Voici quelques copies que j'ai tirées que je vous envoie sur lesquelles il vous plaira remarquer celles dont vous aurez besoin. M. de Moidrey ne manquera pas de vous les envoier incessamment. M. le Prieur et les autres Religieux nous receurent avec toute sorte d'honnestetés, et se feront un vray plaisir de vous donner ce que vous souhaiterez. Il y a une infinité de beaux sceaux très-curieux comme vous pourrez remarquer dans les feuilles incluses.

« Toutes les chartes et anciens titres sont transcrits dans deux cartulaires en velin, l'un appelé le livre *noir*, de 123 feuillets; l'autre le livre *blanc*, de 384 feuillets. Si ces Messieurs voulaient vous les confier ce seroit une belle curiosité de les bien faire transcrire. Je ne crois pas qu'ils vous en refusent, témoignant avoir autant de déférence que de respect pour vos ordres.

« Pour moy je me feray tousiours un très-grand plaisir d'exécuter ponctuellement les commissions dont il vous plaira m'honorer. Je vous supplie d'en estre véritablement persuadé.

« J'ai écrit à M. Destouches de vous envoier le mémoire des couleurs dont il a besoin, mais il demeure dans un pays hors de tout commerce et il faut le plus souvent que j'y envoie des exprès. Je suis surpris comme il peut travailler chez lui, dans une petite cabane avec une vieille mère, des frères, des sœurs; vous ferez, Monseigneur, une vraye charité de luy faire avoir une commission de controlleur de la Romaine à Reniéville dont il s'acquittera fort bien et sans reproche; à joindre, s'il vous plaist, qu'estant à lieue et demie près de cette

ville et loin de l'embarrast de son petit ménage, il en fera plus en un mois qu'il n'en peut faire en six, situé comme il est. Ce sera un moyen de finir promptement l'ouvrage que vous lui avez fait commencer. J'attends la semaine prochaine toutes les armoiries du bailliage de Mortain pour les faire mettre en suite de celles d'Avranches. J'en avois beaucoup, mais il m'en manquoit encore. J'ay de l'impatience de voir cet ouvrage fini, mais franchement il est long, c'est pourquoy je vous supplie de procurer cet employ à ce gentilhomme. Ce sera, je le répète, le meilleur moyen pour l'achever avec toute l'exactitude que vous désirez.

« Je suis tousiours, avec un très-profond respect,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DE LA BENSERIE ».

A Coutances, ce 29 août 1704 (1).

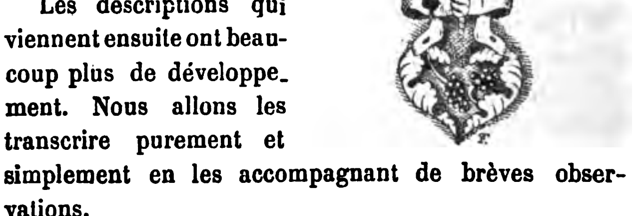
Si l'on met maintenant de côté les lettres de M. de Moidrey, relatives à des transcriptions de pièces, et une correspondance du Prieur sur le même objet ou sur le bouclier miraculeux du trésor, on arrive à un mémoire en règle du S[r] de Rochemont, qui occupe l'espace compris entre le folio 216 et le folio 236, et contient, indépendamment de 47 grands dessins d'armoiries presque tous en couleurs, les descriptions de tombeaux et autres sculptures dont nous avons parlé.

En ce qui concerne le S. François d'Assises du cloître,

(1) Ms. 4902. F. Fr. 7143-214.

M. de Rochemont nous paraît s'en être tenu à l'appréciation émise par M. de La Benserie dans sa lettre à l'Intendant de la Généralité de Caen. Il se borne en effet à nous donner, sur une feuille de parchemin jointe à son texte, le croquis de cette petite statue avec cette note explicative portée au revers :

« Cette figure a été copiée après une petite statue de carreau de Caen qui est au cloître du Mont-St-Michel. »



Le peintre a d'ailleurs eu bien soin de relever l'inscription qui fixait la date du merveilleux édifice et qui se lisait encore distinctement à la hauteur de la tête du bienheureux.

Nous reproduisons cette statue d'après un dessin qui nous a été communiqué obligeamment par M. l'abbé Pigeon.

Les descriptions qui viennent ensuite ont beaucoup plus de développement. Nous allons les transcrire purement et simplement en les accompagnant de brèves observations.

Chapelle des Reliques.

« Un peu plus avant sur la mesme muraille de ladite chapelle est un épitaphe en cuivre ou bronze au haut

duquel est un écartelé au 1er et 4e au lion de gueules, au 2e et 3e au lion issant à la fasce chargée de trois fleurs de lys de..... Et au-dessous est escript :

« Cy-gist noble et puissant seigneur Gabriel du Pui, Sr de Viennois en Dauphiné, lieutenant pour le Roy en cette place sous M... lequel trépassa le 12 octobre l'an 1524 et a fondé à perpétuité deux messes chaque semaine à estre dites par les Religieux de séans dans cette chapelle au mercredi et vendredi et, au bout de l'an et jour de son trépas, une grande messe, et a donné la closture de cette chapelle. Dieu luy face pardon à l'âme. Amen. »

« Dans la même chapelle, sous la vitre d'en bas, paraît une vieille statue d'abbé, de carreau de Caen, toute brisée et rompue, sans aucune écriture. »

Thomas Le Roy a consacré tout un paragraphe de ses *Curieuses Recherches* à Gabriel du Puy et à ses pieuses fondations, en ajoutant en manière de conclusion les lignes suivantes :

« Toutefois il donna fort peu pour cette fondation et non point la moytié de ce qu'il eût fallu. Il fit plusieurs choses dans cette place pour la fortification de la ville, et particulièrement de bien donner de la peine aux moynes de lad. abbaye, durant qu'il vécut lieutenant en ce lieu..... Notre Seigneur le lui veuille pardonner et tous ses péchez et à nous aussi » (*Curieuses Recherches*, t. II, p. 44).

Chapelle Ste-Anne.

« Dans la chapelle de Ste-Anne il y a une épitaphe de cuivre contre la muraille, du côté de l'Évangile, au

haut de laquelle il y a un écusson qui est bendé de six traits, trois échiquetés de gueules à trois traits chacun et les trois autres bendes sont d'azur ; sur la première il y a un lion d'or.

« Voyci les propres termes de ladite épitaphe :

« Noble homme Guillaume Du Sollier, du Dauphiné, en son vivant lieutenant pour le Roy en cette place, soubs la charge de Monsieur de Molans, lieutenant-général de hault et puissant seigneur Mr le conte de Tende, capitaine en chef, a fondé à perpétuité une messe à notte à estre ditte et célébrée en cette abbaye, par Messieurs les Religieux de ce lieu chacun an à tel jour qu'il décéda le 10e jour de décembre, pour la fondation de laquelle il a nombré auxdits religieux six vingt livres tournois pour estre employées en rentes et distribuées par chacun an, par l'infirmier aux Religieux assistant à ladite messe. Dieu luy face pardon à l'âme. »

« Dom Huynes avait négligé de lire cette inscription qui lui eût révélé le nom du 11e capitaine du Mont-St-Michel ; mais elle n'avait échappé ni à Thomas Le Roy, ni à Dom Louis Du Camps. Le premier l'a résumée fort exactement en blasonnant ainsi les armes de Du Sollier ; Porte échiqueté d'or et de gueules à trois bandes d'azur, sur la 1re vers le chef est un lyon de gueules (1) : le second s'est contenté d'y faire allusion en ces termes :

« Il appert par une plaque de cuivre affichée en la muraille de la chapelle de Ste-Anne, que le Seigneur prince de Tende estoit capitaine du Mont-St-Michel,

(1) *Curieuses Recherches*, 2e vol., p. 40.

en l'an 1535. Nous ne trouvons rien de celui-ci (non plus que de ses prédécesseurs) en quoi il ait signalé sa mémoire (1). »

Chapelle Ste-Anne *(suite).*

« En bas sur le pavé de la dite chapelle est un petit « careau de Caen, de longueur d'un pied huit poulces « et de largeur d'un pied trois poulces sur lequel il « paroit encore quelques lignes qui représentent un « religieux avec quelques ornements mortuaires, avec « deux colonnes sur lesquelles environ le millieu il « paroit deux escussons d'hermines ; sur l'un des « dits escussons il y a quelques traits perpendiculaires « ou de gueules et est escrypt au dessous un épitaphe « en ces termes :

« Cy-gist frère Jean d'Anville, aumonier, archidiacre « de cette abbaye, prieur de Pontorson, qui décéda le « 10e jour de janvier. Dieu luy face pardon à l'âme. »

Aucun des annalistes du Mont ne nous a renseigné sur les faits et gestes de cet archidiacre.

Chapelle de la Vierge.

« Et dans cette ditte chapelle il y a aussi deux tombeaux ou mausolées de careau de Caen, un couché du côté de l'Évangille, l'autre à genoux sur un petit piédestal, élevé de la hauteur de sept pieds de roi. Ce

(1) Dom Huynes (additions de Du Camps), t. II, p. 127, à la note.

pilastre et la figure sont contre la muraille du côté de l'Épître. Cette ditte figure est de Jean de Lamps, dernier abbé religieux, mort le 11 décembre 1522, frère de Guillaume de Lamps, que nous avons trouvé couché du côté de l'Évangille, dont nous parlerons cy-après.

« Ledit Jean de Lamps, fit parachever tout le chœur, sçavoir depuis les vitres du circuit jusqu'à la dernière ardoise de la couverture. A la voûte il y fit mettre les armes de France, celles de cette abbaye et les siennes, il fit aussy faire les beaux vitraux du chœur. Il receut François Ier Roy de France dans son abbaye en 1518, alant processionnellement au devant de luy en habits pontificaux. »

Le dessin que l'on voit à la page 228, n° 36, complète cette description.

La colonnette au-dessus de laquelle Jean est représenté à genoux, mains jointes, la mitre à ses pieds, affecte la forme hexagonale et est décorée de têtes d'anges, de fleurs et de feuillages du travail le plus délicat.

A la partie supérieure, deux anges en pied supportent l'écusson.

« La figure 37 est de careau de Caen représentant le tombeau de Guillaume de Lamps, abbé dudit lieu, natif au Dauphiné, placé du côté de l'Évangille, avec ses habits pontificaux, la mitre en tête, la crosse entre les bras, un oreiller sous la tête, un ange qui le soutient et un livre à ses pieds. Autour dudit tombeau, il y a sept petites figures pleurantes de 17 poulces de hauteur et contre la muraille, il y a un pilastre qui s'élève au-dessus dudit tombeau de la hauteur de quatre pieds

ou viron, au-dessus duquel il y a deux anges debout qui tiennent un escusson parti d'argent et de gueules, au lion de l'un dans l'autre, et au-dessus est une crosse d'or. »

Les mausolées dont on vient de lire la description avaient un mérite incontestable que suffisent à attester les dessins du manuscrit de la Bibliothèque nationale, si bien reproduits récemment par M. Corroyer (1). Le mausolée de Guillaume, érigé aux frais et par les soins de son frère était un monument considérable qui, par les détails et les dispositions générales, rappelait les plus riches sépultures de la Renaissance. Le corps du défunt, figuré étendu, suivant l'usage, était traité avec un soin scrupuleux; il en était de même des ornements ecclésiastiques, depuis la mitre et la crosse jusqu'à l'anneau et aux gants pontificaux. Les pleureuses, parfaitement drapées, encadrées dans des niches élégantes, se faisaient remarquer par leurs attitudes variées, naturelles et expressives.

Le mausolée de Jean de Lamps, plus simple, moins achevé, peut-être, comme œuvre d'art, était en revanche plus original. Le sculpteur avait placé son personnage à genoux, mains jointes, la mitre aux pieds, sur le haut d'une colonnette hexagonale ornée d'un écusson avec supports, de têtes d'anges, de fleurs, de fruits et de feuillages du travail le plus délicat. La tête du saint abbé, qui s'éloignait absolument des types classiques, visait manifestement à l'exactitude d'un portrait.

Ces sculptures qui faisaient honneur à l'art normand étaient détruites depuis bien longtemps, lorsqu'en 1863,

(1) *Saint-Michel et le Mont-St-Michel*, p. 312 et 313.

le 14 janvier, en faisant exécuter des excavations dans la chapelle de la Vierge, M. Marquet, directeur de la maison centrale, mit à découvert les cercueils de Guillaume et de Jean de Lamps, le premier du côté de l'Évangile, le second du côté de l'Épître.

« Tous deux avaient la tête du côté du chœur et le fond de leur bière était garni d'un lit de paille ou de jonc semé de feuilles de laurier. On trouva des débris des ornements sacerdotaux et des habits monastiques dont ils avaient été revêtus; mais on ne découvrit aucun vestige d'objets religieux en métal, tels que croix ou médailles (1). »

Le procès-verbal descriptif publié par M. Deschamps du Manoir et dont nous venons de citer la partie substantielle n'est pas d'une entière exactitude. Indépendamment de fragments de chasuble, d'une étole, de bandes de dentelles, de sandales chevillées en bois (2), on put encore extraire du cercueil de Jean de Lamps une plaque en cuivre carrée de 11 centimètres. Elle représente, dans un cercle, un aigle nimbé, ailes éployées, du bec duquel s'échappe un phylactère portant les mots: *S. Johannes;* un trèfle de feuillages placé aux angles de la plaque complète la décoration. L'image de l'oiseau symbolique, attribut de l'évangéliste, avait été déposé dans la tombe de l'abbé Jean de Lamps comme une invocation dernière du religieux à son saint patron. Grâce au fac-simile que M. l'abbé Pigeon a bien voulu mettre à notre disposition avec sa bonne grâce habi-

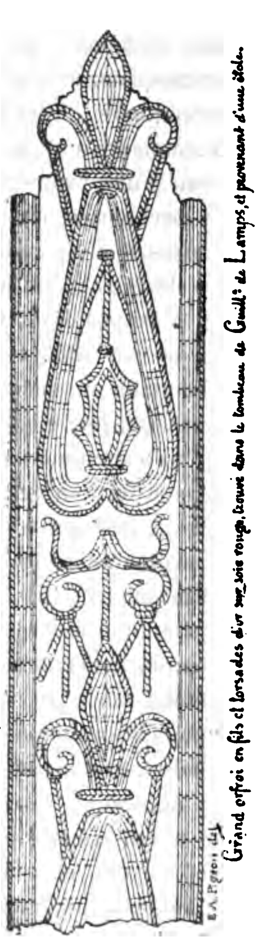
(1) *Histoire du Mont-St-Michel*, par l'abbé Deschamps du Manoir, p. 153.—Cf., *Curieuses Recherches de Thomas Le Roy*, t. II, p. 37.

(2) Renseignements fournis par M. l'abbé Pigeon.



Plaque en cuivre trouvée dans le cercueil de Jean de Lamps.

tuelle nous pouvons donner un dessin de ce curieux objet ; nous y joignons un croquis du grand orfroi en fils et torsades d'or sur soie rouge, provenant d'une étole trouvée aux côtés de Guillaume de Lamps.



Dans les travaux de restauration qui s'exécutent aujourd'hui sous la direction éclairée et intelligente de notre savant confrère M. Corroyer, nous avons la conviction que les indications fournies par le manuscrit de M. de Rochemont seront mises à profit et pour le rétablissement des blasons et surtout pour la restitution de la statue de S. François d'Assises, qui avait si vivement intéressé, en 1703, M. de La Benserie et l'intendant Foucault. Nous souhaiterions davantage : pourquoi un jour ou l'autre ne songerait-on pas à relever les mausolées des abbés Guillaume et Jean de Lamps ?

Tous les annalistes du Mont-St-Michel sont remplis des détails les plus circonstanciés sur l'administration de ces deux frères, « qui ont esclairé comme des « lampes lumineuses en leur vie par l'odeur de leur « honnesteté, et ont rendu à jamais leur memoire escla-

« tante par l'objet journalier de leurs entreprises hé-
« roïques (1). »

Les moines s'y étaient attachés d'autant plus qu'après Jean commença la série désormais ininterrompue des commendataires ; aussi, s'il faut en croire un de nos chroniqueurs, l'érection de son tombeau aux frais de la communauté eut aux yeux des religieux presque la valeur d'une protestation.

« Bref nostre abbé, désirant ensevelir avec honneur la majesté et splendeur de la dignité abbatiale de ce Mont-St-Michel, et laisser des objets dignes d'admiration à la postérité, fit plusieurs autres choses pour le bien de son abbaye et n'obmit rien qui pût servir à l'advantage et décoration intérieure et extérieure du monastère, les religieux pouvant dire à sa mort : Adieu les lois canoniques et la Pragmatique-Sanction de S. Louys et de Bourges ; adieu nos priviléges ; adieu honneurs et prérogatives inséparables des abbez réguliers et incommunicables aux commendataires. L'an 1523, le 4 décembre, Dieu l'ayant rappelé à luy, les moynes enterrèrent son corps dans la chapelle de Nostre-Dame, auprès de ses deux prédécesseurs et, pour tesmoisgner leur reconnoissance en son endroist, et en conserver plus longtemps la mémoire, ils firent poser son effigie sur un pilier, comme on voit encore à présent. Ce qui n'a esté accordé à d'autre qu'à luy et, à la vérité, est une chose assez remarquable. Car si, aprez luy, nous n'avons eu aucun abbé qui ait porté l'habit de St-Benoist, au moins nous pouvons dire qu'iceluy

(1) Dom Huynes, addition de Louis De Camps, t. I, p. 265.

nous est resté qui le porte jour et nuist en peinture (1). »

Mais quel que soit l'intérêt qui s'attache à ces souvenirs de luttes déjà bien loin de nous : c'est à un point de vue différent qu'il faut se placer pour comprendre la profonde sympathie qu'éveilleront toujours dans le cœur des archéologues les noms de Guillaume et de Jean de Lamps. La part qu'ils ont prise dans l'achèvement des prodigieux édifices du Mont est en effet très-considérable : M. Corroyer l'a indiquée avec tous les détails voulus, à la suite de Dom Huynes, de Dom Louis De Camps et de Thomas Le Roy. Une chose seule suffirait à leur gloire, ils achevèrent le chœur si riche et si élégant commencé par les architectes du cardinal d'Estouteville : *Hic (Joannes) fraterque suus partem ecclesiæ quæ est supra chorum a cardinale d'Estouteville, inceptam perfici curaverunt* (2).

C'en était assez pour avoir le droit de dormir en paix sous ces voûtes qu'ils avaient élevées et qui excitent encore notre admiration aujourd'hui. Leurs mausolées, qui étaient si bien à leur place dans la chapelle du circuit, manquent véritablement aux visiteurs, et si un vandalisme brutal et inintelligent les a détruits à la fin du siècle dernier, nous espérons qu'une main pieuse les relèvera quelque jour pour rappeler à notre génération les derniers moines constructeurs de la grande abbaye.

(1) Dom Huynes, addition de De Camps, t. I, p. 207.

(2) Ms. latin, 18-947, F. 154. Bibliothèque nationale.

Découverte de monnaies d'or, à Domfront.

En 1878, on a trouvé à Domfront (Orne) un certain nombre de pièces d'or du XIV[e] siècle, frappées sous les règnes de Charles V et Charles VI. Cette trouvaille ne se composait que deux types différents.

Voici leur détermination.

Charles V. Franc à pied.

Le roi tenant une épée et la main de justice sous un dais gothique :

KAROLUS DEI GR. FRANCORŪ REX †

Revers. XPS † VINCIT † XPS † REGNAT † XPS † IMPERAT.

Croix feuillue cantonnée de deux fleurs de lys et de deux couronnelles, le tout dans une rosace cantonnée de 8 fleurs de lys.

Poids : 38,85 ; valeur numismatique de 15 à 20 fr.

On commença à frapper ces pièces le 5 mai 1365, on les appela d'abord *florins d'or aux fleurs de lys*, parce que le champ de la pièce et la cotte d'armes du roi sont semés de fleurs de lys.

A partir de l'époque de son émission, on ne frappa pas d'autre monnaie d'or jusqu'à la fin du règne. Cette pièce valait 20 sols : c'est pourquoi plus tard on l'appela *franc d'or*, et pour la distinguer du franc d'or, existant déjà, sur lequel le roi était à cheval, on la nomma *franc à pied* (Le Blanc, p. 281).

Charles VI. Écu à la couronne.

Écu de France. † KAROLUS DEI GRACIA FRANCORUM REX.

Revers. Croix arquée et fleurdelisée, dans une rosace

fleurdelisée, cantonnée de quatre couronnelles, même légende que la précédente † XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT †.

Poids : 33,90, valeur numismatique 15 fr.

Fabrication ordonnée par lettres de Paris du 11 mars 1384, afin de chasser les monnaies étrangères.

Or fin, 60 au marc, 22 sous 6 tournois pièce. C'est la première monnaie française où paraissent dans l'écu les trois fleurs de lys, posées deux en chef et une en pointe, et, depuis cette époque, on les retrouve toujours ainsi.

(Le Blanc, p. 287).

L. D.

Notice sur une découverte de pièces romaines du IIIe siècle, faite à La Cambe, arrondissement de Bayeux, en 1879, par M. L. Doucet, membre de la Société

Vers la moitié de septembre dernier (1879), des ouvriers qui défonçaient un jardin pour M. Félix Gruel, à La Cambe, arrondissement de Bayeux, découvrirent, à environ 0m 30 de profondeur, un pot qu'ils brisèrent et dans lequel ils recueillirent environ 1,800 pièces de monnaie romaine, en billon et cuivre saussé.

Le lieu de la trouvaille (l'entretenant, no 66, section C du cadastre) est situé sur le côté nord de la route de Bayeux à Cherbourg, à environ 100 mètres du pont de La Cambe, vers l'ouest.

Le vase qui contenait les pièces et dont quelques débris ont été déposés à la Bibliothèque de Bayeux, par M. de Cussy de Jucoville, avait, d'après les renseignements donnés sur place, à peu près 0m 35 de hauteur

sur une largeur de $0^m 15$ à $0^m 20$ à son plus grand diamètre ; il était en terre rougeâtre et présentait vers le fond un vernissage couvrant 5 à 6 centimètres de hauteur ; deux oreillettes en forme de goulot de bouteille lui servaient d'anses et se trouvaient aux deux côtés de l'orifice fermé par un couvercle bombé surmonté d'une pomme aplatie.

Les médailles qu'il renfermait présentent une série de seize types différents d'Empereurs, Impératrices et Tyrans ; la plus ancienne remonte à l'an 223 de notre ère, et la plus récente à l'an 270, soit une période de 48 années.

Voici la nomenclature de ces personnages :

Julia Maesa, aïeule d'Elagabale,	vers l'an 223
Philippe père,	de 244 à 249
Otacilia-Severa, sa femme,	de 244 à 249
Trajan-Dèce,	de 249 à 251
Herennia-Etruscilla, sa femme,	de 249 à 251
Trébonien-Galle,	de 251 à 254
Valérien,	de 254 à 263
Mariniana,	vers l'an 254
Gallien,	de 260 à 268
Salonina, sa femme,	vers l'an 268
Salonin, leur fils,	de 253 à 259
Postume,	de 258 à 267
Laëlien,	de 258 à 267
Victorin,	de 265 à 267
Marius,	en 267
Claude II, le Gothique,	de 268 à 270

Toutes ces pièces, sauf les Marius, qui sont fort rares, se trouvent assez communément dans notre contrée ; en 1830, on en trouva dans cette même commune de La

Cambe, environ 4,000, mais cette découverte ne donnait que onze types différents, parmi lesquels des Gordien III, des Quintille et des Tétricus père et fils. Ces têtes ne se sont pas rencontrées dans la trouvaille de 1879 qui, en revanche, a donné des Julia, Maesa, Philippe père, Otacilia-Severa, Trajan-Dèce, Etruscilla, Trébonien-Galle, Laëlien et Marius.

Le petit nombre pour lequel ces huit dernières espèces figurent dans la découverte récente porte à croire qu'elles ne se trouvaient qu'accidentellement dans la circulation, et que la monnaie courante alors, se composait surtout de numéraire aux effigies de Gallien, de Postume et de Claude II.

Il est assez difficile de déterminer d'une façon précise les causes qui ont pu occasionner cet enfouissement et ceux de semblable nature que l'on trouve fréquemment dans les mêmes parages, c'est-à-dire aux environs de la voie romaine qui reliait *Crociatonum* (St-Côme-du-Mont), avec *Augustodurum* (Bayeux). Ces causes ont été appréciées des deux manières suivantes.

Quelques numismates, rapprochant les dates des incursions piratiques des Francs vers cette époque, de celles où régnaient les personnages qui figurent sur les monnaies composant les dépôts, n'hésitent pas à attribuer l'enfouissement de ces médailles à la terreur qu'inspiraient les envahisseurs.

D'autres pensent que ces dépôts ont été faits sous l'empire de la crainte produite par l'arrivée des troupes d'Aurélien, qui vinrent en 274 mettre fin à la domination de Tétricus dans les Gaules.

Ces deux raisonnements paraissant également fondés, il est impossible de repousser l'un ou l'autre de

ces systèmes, jusqu'à ce qu'un document nouveau vienne élucider la question et permettre de choisir en connaissance de cause.

Parmi les pièces qui composent la découverte qui fait l'objet de cette notice, quelques-unes présentent des revers d'une certaine rareté, entre autres celui de Mariniane : CONSECRATIO, *Paon enlevant l'Impératrice*, ceux de Gallien : VICTORIA GERMANICA, *Victoire courant à gauche, un captif à ses pieds :* SALVS PROVINCIARVM, *le Rhin couché :* GERMANICVS MAXV, *Trophée entre deux captifs :* LEG. IIXX. P. VI. P., *Capricorne courant à droite ;* une tête casquée du même empereur avec un serpent surmontant le casque, mérite aussi d'être signalée.

Parmi les Salonine, deux revers sont bons : FECVNDITAS AVG., *femme tenant un enfant assis sur son bras gauche, et de la main droite un autre enfant :* CONCORDIA AVG., *l'Empereur et l'Impératrice debout, se donnant la main.*

De Salonin, également deux bons revers : JOVI CRESCENTI, *Jupiter assis sur la chèvre Amalthée,* DII NVTRITORES, *Jupiter présentant une victoire à l'Empereur, tous deux debout.*

Les pièces de Posthume, qui sont, comme dans tous les enfouissements du même genre, de beaucoup plus nombreuses que les autres, donnent nombre de revers remarquables : HERC. DEVSONIENSI, *Hercule debout appuyé sur sa massue :* HERC. PACIFERO, *Hercule tenant sa massue et offrant un rameau :* LAETITIA, *Une galère à rames :* NEPTVNO REDVCI, *Neptune debout :* SERAPI COMITI AVG : *Serapis debout* : SALVS AVG., *Personnage debout, à poitrine très-développée et vêtu d'une robe.*

Il n'est pas nécessaire de mentionner les quatre revers différents de Marius ; on l'a déjà dit, toutes les pièces à cette effigie sont rares, et cette rareté s'explique par la brièveté du règne de ce tyran qui fut assassiné trois jours après son élévation à la dignité impériale.

Ainsi qu'on pourra le remarquer en parcourant le catalogue qui termine cette notice, les pièces de Posthume sont en plus grand nombre que les autres, mais ce que le lecteur ne peut apprécier faute de planches, c'est le fini, la perfection avec lesquelles beaucoup de ces monnaies ont été faites, les têtes ont presque toutes un cachet d'élégance et de légèreté que l'on rencontre rarement dans le monnayage de cette époque.

Peut-être pourrait-on induire de cette remarque que Posthume, le césar gaulois, qui fut, suivant le témoignage de Trebellius Pollio (1), « soldat courageux, « magistrat plein de fermeté, grand dans toute la « conduite de sa vie », fut aussi doué de goûts artistiques et tint la main à ce que les pièces à son image fussent fabriquées de façon à prouver que sous son règne rien n'avait été négligé de ce qui pouvait contribuer à en rehausser la grandeur et l'éclat.

Avant de terminer ce petit travail par une liste à peu près complète des revers différents qui ont pu être déchiffrés, il n'est peut-être pas hors de propos d'indiquer quelle était la valeur des médailles qui composaient le trésor de La Cambe, et pour cela il suffira de se reporter à l'évaluation faite par M. Lambert de la trouvaille de 1830.

(1) Trebellius Pollio, XXX in Tyrannis, 2.

Depuis Septime - Sévère (193-211), les monnaies romaines avaient subi des altérations telles, que sous le règne des Gallien et des Postume, le denier impérial, qui était originairement d'argent fin et valait quatre sesterces, se trouvait représenté par une pièce de billon ou de cuivre saussé, et que le sesterce, qui eût dû contenir une certaine quantité d'argent, n'était plus qu'une petite pièce de cuivre.

Quoi qu'il en fût, la valeur fiduciaire restant la même, le sesterce représentait 0 fr. 20 environ de notre monnaie et les pièces de billon (deniers), chacune 0 fr. 80.

Or, les pièces trouvées en 1879, à La Cambe, au nombre approximatif de 1,800, étant à peu près en nombres égaux, deniers et sesterces, il en résulte que :

Les 900 deniers représentaient	720 fr.	actuels et
les 900 sesterces	180	
Total.	900 fr.	

Il ne faut pas perdre de vue que ces 900 fr. qui, pour notre époque, où le numéraire est abondant, ne font qu'une somme relativement peu considérable, représentaient, vers la moitié du IIIe siècle, une bien plus grande valeur, eu égard à la quantité de choses que l'on pouvait se procurer au moyen de ce capital.

LISTE DESCRIPTIVE DES PIÈCES.

—

Julia Maesa.

Tête tournée à droite : IVLIA MAESA AVG.

Revers : PVDICITIA AVG. La pudeur assise et paraissant relever son voile.

Philippe père.

Tête radiée, à droite : IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG.

R. P. M. TR. P. III. COS. P. P. Femme debout, à gauche, tenant un long caducée et une corne d'abondance.

Otacilia-Severa.

Buste à droite, sur un croissant : OTACILIA SEVERA AVG.

R. CONCORDIA AVGG. Femme assise, tenant une corne d'abondance et présentant une couronne.

Trajan-Dèce.

Tête radiée, à droite : IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG.

R. DACIA. Femme debout, tenant une enseigne surmontée d'une tête d'âne.

Herennia-Etruscilla.

Buste sur un croissant : HER. ETRVSCILLA AVG.

R. PVDICITIA. AVG. Même type que Julia Macsa.

Trébonien-Galle.

Tête radiée, à droite : IMP. C. C. VIB. TREB. GALLVS. AVG.

R. FELICITAS PVBLICA. La Félicité debout, tenant une haste inclinée.

Valérien.

Tête radiée, à droite : IMP. VALERIANVS. P. AVG.

R. ANNONA AVG. Femme debout.

R. CONCORDIA AVG. Type de la Concorde.

R. FELICITAS AVG. Femme marchant à droite, tenant à deux mains une enseigne inclinée : une écharpe voltige autour de la figure.

R. ORIENS AVG. Le Soleil debout.

R. LIBERALITAS AVG. Femme debout, tenant une corne d'abondance et un vase.

R. PIETAS AVGG. Les deux empereurs sacrifiant.

R. PM. TR. P... L'empereur assis sur un pliant, tenant la haste et une boule.

R. RESTITVTOR ORBIS. L'empereur debout, relevant une femme.

R. VIRTVS AVGG. L'empereur debout, casqué, tenant une lance de la main gauche et une victoire de la droite.

Mariniane.

Buste voilé, à droite, sur un croissant : DIVA MARINIANA AVG.

R. CONSECRATIO. L'impératrice enlevée par un paon.

Gallien.

Tête radiée, à droite : GALLIENVS AVG.

R. ABVNDANTIA AVG. Femme debout, la main droite sur la hanche.

R. APOLLINI CONS. AVG. Plusieurs sujets différents, Griffon, Centaure, Apollon, etc.

R. DIANAE CONS. AVG. Divers sujets, antilope, cerf, biche, etc.

R. FORTVNA REDVX. Femme assise.

R. IOVI PROPVGNATORI. Jupiter armé d'un foudre.

Buste radié, à gauche, armé du bouclier et la lance sur l'épaule. GALLIENVS. P. F. AVG (un autre avec tête radiée, à droite).

R. GERMANICVS MAXV. Trophée entre deux captifs.

Tête radiée, à droite : GALLIENVS P. F. AVG.

R. LAETITIA. Femme debout, une couronne à la main.

R. LEG. IIXX. P. VI. F. Capricorne courant à droite.

R. NEPTVNO CONS. AVG. Hippocampe.

R. P. M. TR... Femme assise tenant un globe.

Buste radié, à gauche, armé de la lance et du bouclier.

R. P. M. TR. P. VII. COS. IIII. P. P. Mars combattant.

Tête radiée, à droite : R. SALVS PROVINCIARVM. Le Rhin couché.

R. VBERITAS AVG. Femme tenant une corne d'abondance et un bonnet.

Buste à gauche, coiffé d'un casque surmonté d'un serpent : GALLIENVS AVG.

R. VICTORIA AVG. III. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Tête radiée, à droite : GALLIENVS. P. F. AVG.

R. VICTORIA GERMANICA. Victoire courant à gauche.

Salonine.

Buste de l'impératrice sur un croissant : SALONINA. AVG.

R. CONCORDIA. L'empereur et l'impératrice debout, se donnant la main.

R. FECVNDITAS AVG. Femme debout, tenant un enfant sur le bras et un autre par la main.

R. IVNO REGINA. Femme debout, tenant la haste et une couronne.

R. IVNONI CONS. AVG. Biche.

R. PIETAS AVG. Femme debout, la main droite levée.

R. VENVS... TRIX (Génitrix). Femme debout.

R. VESTA. Femme debout, tenant une haste.

Salonin.

Tête radiée, à droite (buste) : DIVO VALERIANO CAES.

R. CONSECRATIO. Salonin enlevé par un aigle.

Ead. epig. un bûcher.

R. DII NVTRITORES. Jupiter offrant une victoire à Salonin. Sur la face de la pièce on lit autour de la tête : P. COR. SAL. VALERIANVS CAES.

Même buste : VALERIANVS CAES.

R. IOVI CRESCENTI. Jupiter enfant, sur la chèvre Amalthée.

Même buste : VALERIANVS. P. F. AVG.

R. ORIENS AVGG. Le Soleil la main droite levée, un globe dans la main gauche.

Même buste : SALON. VALERIANVS CAES.

R. PIETAS AVGG. Instruments de sacrifice.

Tête radiée à droite : L. VALERIANVS. NOB. CAES.

R. PIETAS AVGG. Instruments de sacrifice.

Buste à droite, radié : P. LIC. VALERIANVS CAES.

R. PIETAS AVGG. Instruments de sacrifice.

Postume.

Tête radiée, à droite : IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG.

R. COS. IV. Victoire tenant une longue palme.

R. FELICITAS AVG. Femme debout, tenant une enseigne et une corne d'abondance.

R. FIDES MILITVM. Femme debout, tenant deux enseignes

R. *Ead. epig.* Femme assise, tenant la haste.

R. FIDES EXERCITVS. Quatre enseignes debout.

R. FIDES AEQVIT. Femme assise, tenant une enseigne.

R. IOVI VICTOR. Jupiter combattant.

R. IOVI STATORI. Jupiter debout, armé d'un foudre.

R. HERC. DEVSONIENSI. Hercule appuyé sur sa massue

et tenant un arc. Sur son bras gauche, la peau du lion de Némée.

R. HERC. PACIFERO. Hercule armé de sa massue et offrant un rameau.

Buste de Postume : IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG.

R. LAETICIA. Galère à rames.

Tête radiée: même légende.

R. MONETA AVG. La monnaie debout, tenant des balances et une corne d'abondance.

R. NEPTVNO REDVCI. Neptune.

R. ORIENS AVG. Le Soleil marchant à droite.

R. PAX AVG. La Paix.

R. PAX AVG. Victoire courant à gauche, une lance à la main.

R. P. M. TR. P. IIII. COS. III. Mars armé d'une lance.

R. P. M. TR. P. COS. III. P. L'empereur debout, tenant une lance et un globe.

R. PROVIDENTIA AVG. Femme debout.

R. SAECVLI FELICITAS. L'empereur armé d'une lance et tenant un globe.

R. SALVS AVG. Femme sacrifiant.

R. SALVS AVG. Personnage barbu, vêtu d'une robe découvrant une poitrine très-développée.

R. SERAPI COMITI AVG. Sérapis.

R. VICTORIA AVG. Victoire, un captif assis à ses pieds.

R. VIRTVS AVG. L'empereur casqué, armé d'une lance et d'un bouclier.

R. VIRTVS AEQVITAM. Hercule debout.

Laelien.

Tête radiée, à droite : IMP. C. LAELIANVS. P. F. AVG.

R. VICTORIA AVG. Victoire courant à droite, tenant une couronne et une palme.

Victorin.

Tête radiée, à droite : IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG.

R. AEQVITAS AVG. Femme tenant des balances et une corne d'abondance.

R. FIDES MILITVM. Femme entre deux enseignes.

R. INVICTVS. Le Soleil marchant à gauche.

R. PAX AVG. La Paix.

R. PIETAS. Femme sacrifiant.

R. SALVS AVG. Femme debout, offrant une couronne.

Marius.

Tête radiée, à droite : IMP. C. MARIVS. P. F. AVG.

R. CONCORD. MILITVM. Deux mains jointes.

R. SAEC. FELICITAS. La Félicité debout.

R. VICTORIA AVG. Victoire marchant.

R. VIRTVS AVG. Soldat debout.

Claude II.

Tête radiée, à droite : IMP. C. CLAVDIVS AVG.

R. AEQVITAS AVG. Femme debout, tenant des balances.

R. ANNONA AVG. Femme debout, tenant une corne d'abondance.

R. FELIC. TEMPO. La Félicité.

R. FIDES EXERC. Femme entre deux enseignes.

R. FORTVNA REDVX. La Fortune.

R. IOVI VICTORI. Jupiter armé d'un foudre.

R. PAX AVGVSTI. Femme debout.

R. P. M. TR. P II. COS. P. P. L'empereur tenant une lance et un globe.

R. PROVIDENT. AVG. Femme debout, appuyée sur une colonne.

R. SALVS AVG. Femme debout, devant un serpent.

R. VICTORIA AVG. Victoire tenant une couronne et une palme.

Découverte de Mosles.

Lorsque le bruit de la découverte de La Cambe se répandit, et lorsque l'on vit l'empressement avec lequel les amateurs recherchaient les pièces provenant de cette trouvaille, beaucoup d'individus qui avaient recueilli de vieilles monnaies dans les champs, en apportèrent à Bayeux ; aucune de ces pièces ne paraissait digne d'attention, lorsqu'un ouvrier remit à M. A. Lefranc, régisseur de biens, toute une découverte faite le 31 décembre 1878, à Mosles.

Ces pièces furent achetées par M. Lefranc, qui les communiqua à l'auteur de cette notice.

Cette nouvelle trouvaille se composait, comme celle de La Cambe, de pièces romaines en billon et en cuivre, mais ne présentait qu'un nombre de types beaucoup moins élevé.

En voici la série :

Otacilia-Severa,	de l'an 244 à 249.
Volusien,	— 252 à 254.
Valérien,	— 254 à 263.
Gallien,	— 260 à 268.
Salonine,	— vers 268.
Salonin,	— 253 à 259.
Posthume,	— 258 à 267.

Ainsi qu'on le voit, ces monnaies embrassent seulement 24 années, de 244 à 267.

Comme à La Cambe, les pièces de Postume sont de beaucoup supérieures en nombre à toutes les autres, un revers, IOVI STATORI, s'y trouve répété 56 fois sur 161 monnaies de cet empereur qui y ont été rencontrées.

Les revers étaient, sauf quelques exceptions, pareils à ceux des pièces de La Cambe, c'est pourquoi on n'en trouvera pas ici la nomenclature.

Pourtant, il est bon d'en signaler quelques-uns qui sont assez rares.

Gallien. DEO MARTI. Mars dans un temple.
LEG. GEM. III. P VII. Cheval.
LEG II PART. VI. P VI. Centaure.
VICTORIA GERMAN. Victoire couronnant l'empereur.

Postume. MINERVA FAVTRIX. Minerve.
PIETAS AVG. Femme debout, un enfant sur chaque bras et deux à ses pieds.
SALVS POSTVMI AVG. Hygiée.

Toutes les pièces de cette découverte sont d'une magnifique conservation ; le pot dans lequel elles ont été trouvées les ayant garanties de l'humidité, elles n'ont que très-légèrement souffert de l'oxydation.

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES.

Revue bibliographique normande.

Histoire des Enfants abandonnés, par Ernest Semichon. Plon, Paris, 1880. — *Jean Chouan et sa postérité ; — Conversation entre un officier envoyé par le général Hédouville et MM. de Chatillon et de Bourmont ; — le Curé Pous*, correspondance inédite d'un membre de l'Assemblée constituante, par M. L. de La Sicotière. — *Les Sociétés populaires de Coutances*, par M. Sarot. Sallettes, 1880. — *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, par M. Ch. de Montzey. Le Mans, Pellechat, 3 vol. in-8°. — *Notice sur la commune de Le Sauvagère ; Notice sur la commune de St-Maurice-du-Désert*, par M. le comte de Contades. Paris, Champion, in-12, 1879-1880. — *St-Pierre-sur-Dives*, par le docteur J. Pépin. Caen, Dédouit, 1880. — *Un aumônier du Roi Louis XV*, par M. Hippolyte Sauvage. — *Histoire de l'Imprimerie à Domfront*, par MM. Appert et Blanchetière. — *Histoire de la Cathédrale de Séez*, par MM. Marais et Beaudouin. — *Histoire de la Cathédrale de Coutances*, par M. l'abbé Pigeon. — *Chronique du Mont-St-Michel*, par Siméon Luce, t. I (Société des anciens textes français. Paris,

1879). — *Les Mémoires de l'Académie de Bellesme*, 2 vol. in-16. Ginoux, Bellesme, 1879.

Les controverses qui se sont élevées récemment à propos du projet de rétablir les Tours ont été, si nous ne nous trompons, l'occasion de la dernière publication de M. Ernest Semichon. Certains procès retentissants sont d'ailleurs venus donner au volume un mérite incontestable d'actualité.

« Dans le monde moderne, écrit M. Semichon, on s'est préoccupé d'une question grave entre toutes, le sort des enfants. Cette question a été discutée et résolue en sens contraire, depuis le commencement de ce siècle par la presse de toutes les opinions, notre devoir est de venir à notre tour dire quelques mots sur les enfants abandonnés, une des grandes misères de tous les temps, une des plus graves et des plus tristes pages de l'histoire sociale, une actualité enfin trop-poignante aujourd'hui en présence des innombrables et innocentes victimes de l'immoralité et de la législation. »

Ces dernières lignes indiquent clairement qu'aux yeux de l'auteur, la situation actuelle est déplorable; toutefois, si notre confrère n'est pas partisan du *statu quo*, il ne l'est pas davantage du rétablissement des Tours. Le système qu'il préconise et qui fonctionne déjà, dans une certaine mesure dans le département de la Seine-Inférieure, est une sorte de Tour surveillé avec toutes les garanties désirables de discrétion, et comportant les plus larges facilités d'admission. Ce n'est pas toutefois de cette thèse économique, quelle que soit son importance au point de vue social, que nous avons à nous occuper ici, mais bien d'une histoire des enfants

abandonnés qui lui sert de préface et qui rentre beaucoup plus dans la spécialité de notre recueil.

Dans quelques pages substantielles, M. Semichon retrace la situation, aux différentes époques, des enfants dans le monde païen, et après avoir énuméré les modifications profondes apportées à l'ancien état de choses, par les institutions catholiques, il conclut en ces termes :

« Nous avons établi d'une manière évidente et sans contestation possible, que l'église de Jésus-Christ avait seule, par ses enseignements et par l'application de la doctrine évangélique, arraché l'enfant au sort épouvantable que lui assignaient la législation et les mœurs du paganisme : nous avons vu ensuite, sous l'influence maternelle de l'Église, se former les premiers établissements charitables qui, à l'instigation des évêques et des conciles, s'ouvraient aux petits et aux faibles et aidaient puissamment l'Église à combattre les effets du criminel usage de l'exposition et de l'abandon des enfants. »

Une autre partie de l'ouvrage traite des enfants abandonnés pendant le moyen âge jusqu'au XVII[e] siècle, de la réforme merveilleuse réalisée par saint Vincent de Paul, et des innovations plus ou moins heureuses essayées par l'Assistance publique. Quelques indications trop brèves sur la situation des enfants abandonnés dans les autres nations, et un certain nombre de textes, curieux à consulter, complètent le volume. Cette monographie, à laquelle les connaissances juridiques de l'auteur et son expérience personnelle, comme inspecteur du service des enfants assistés dans le département de la Seine-Inférieure, donnent une véritable autorité, présente bien ça-et-là quelques lacunes ; toutes les questions y

sont abordées, mais ne sont pas traitées avec une égale ampleur, enfin, sur certains points, nous avons plutôt des notes éparses qu'un corps de documents bien liés, bien définis; mais malgré ces desiderata l'ouvrage fait le plus grand honneur à M. Semichon. Il atteste des lectures étendues, de patientes méditations et est digne de ses précédentes publications sur la *Paix et la Trève de Dieu* et les *Réformes de Louis XVI.*

Les événements contemporains ont ramené depuis quelques années l'attention sur la Révolution française, et l'on s'attache presque partout aujourd'hui à en étudier les différentes phases d'une manière plus méthodique, plus consciencieuse et plus approfondie. Comme on l'a remarqué fort justement, en histoire le goût de la phrase, le penchant invincible au réquisitoire ou au plaidoyer nous ont joué les plus mauvais tours, et n'expliquent que trop le discrédit absolu dans lequel sont tombées des œuvres accueillies autrefois avec fracas; sans réduire l'historien au rôle de greffier, on peut, et on doit exiger de lui une connaissance sérieuse des écrits contemporains et l'indication des documents qui servent de base à ses assertions.

Notre ancien directeur, M. de La Sicotière, appartient à la nouvelle école ; en tout il aime la lumière et le contrôle. On se rappelle peut-être avec quelle verve de bon aloi il fit, il y a deux ans, justice d'une fable ridicule sur les descendants de Jean Chouan, à laquelle Victor Hugo avait ajouté foi, avec une confiante précipitation. Les poètes, gens d'enthousiasme et de premier mouvement, ne sont pas tenus après tout d'y regarder de si près !! Aujourd'hui, c'est avec la même ardeur et le même succès que M. de La Sicotière réduit à

néant les étranges imaginations de M. Ch. Flor O'Squarr sur René Chouan, sur sa postérité et sur ses prétendues relations avec Louis XVIII.

C'est encore à notre infatigable confrère que nous devons la publication du texte de la *conversation entre un officier envoyé par le général Hédouville et MM. de Chatillon et de Bourmont.* Ce document, d'un intérêt considérable pour l'histoire des guerres de l'Ouest, révèle notamment la part considérable qui revient au général Hédouville dans l'œuvre de la pacification de la Vendée, et le rôle utile que remplit, en cette occasion, la vicomtesse de Turpin-Crissé, qui lui servit d'intermédiaire. On consultera avec non moins de profit le *Curé Pous, correspondance inédite d'un membre de l'Assemblée constituante 1789-1791*, publiée par L. de La Sicotière et Jamme de La Goutine. Au reste, la valeur de ces lettres éparses a été parfaitement appréciée par l'un des éditeurs, dans une remarquable introduction, dont nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les termes :

« C'est le journal intime d'un esprit honnête, modéré, sage, également dévoué à l'Église et à sa patrie. Ardent amour du bien public, désir de réformes qui devinrent une révolution, illusions généreuses et longtemps persistantes, amères déceptions, déchirements cruels au moment critique de la prestation du serment exigé des prêtres fonctionnaires, sacrifice non-seulement de ses fonctions, mais de tous ses intérêts temporels et de ses plus chères, de ses plus chrétiennes affections, d'autant plus noblement accompli qu'il lui coûtait davantage et qu'il ne partageait pas les illusions de ceux qui croyaient à une revanche prochaine.....

C'est là l'histoire du curé Pous et aussi celle de beaucoup de ses confrères depuis l'aurore radieuse de 1789, saluée par eux avec une sympathique confiance, jusqu'aux avortements de la Constitution de 1791 jusqu'aux jours de l'exil et de la proscription. »

M. Sarot continue, avec une ardeur qui ne fléchit pas, les travaux que, depuis quelques années déjà, il a entrepris sur l'histoire révolutionnaire du département de la Manche. Notre laborieux confrère, auquel nous devons déjà *Le Cotentin en 1789; La Commission militaire de Granville; La Chouannerie dans la Manche; Les Habitants de la Manche devant le Tribunal révolutionnaire de Paris*, vient d'ajouter à cette série déjà longue un nouveau volume conçu dans le même ordre d'idées, et consacré aux *Sociétés populaires* de la ville de Coutances, de 1790 au 6 fructidor an III.

L'ouvrage commence par une appréciation assez originale de ces sortes de réunions, véritables officines à ciel ouvert, dans lesquelles, au milieu d'un désordre sans nom, s'élaborent une foule de projets ridicules ou sanguinaires que plus tard, de gré ou de force, les pouvoirs publics, sous le coup des menaces de la rue, sont tenus de réaliser. Nous passerons légèrement sur les réflexions générales de l'auteur pour signaler d'une manière spéciale les renseignements relatifs à chacune des Sociétés dont il nous présente l'histoire.

La première de ces Sociétés dans l'ordre des dates est le club relativement modéré des *Amis de la Constitution*, composée de gens riches, mais singulièrement naïfs et pleins d'étonnantes illusions. Cette Société, qui

eut un instant à sa tête M. Le Pigeon de Boisval et que nous voyons un peu plus tard féliciter l'évêque Béchérel de sa nomination, disparaît de la scène au cours de l'année 1791.

Vient ensuite la Société bien autrement importante des *Amis de la Liberté et de l'Égalité*, dont le fondateur fut un véritable énergumène, le sieur Le Mithois, professeur, et rédacteur d'une feuille locale intitulée : *L'Argus ou l'homme aux cent yeux*. Après des débuts assez pénibles en 1790, nous la voyons, grâce à l'exaltation de ses membres, arriver à siéger à l'Hôtel-de-Ville et exercer sur la population coutançaise, dans le sens montagnard, une influence prépondérante.

Un instant, elle fut neutralisée par la Société Girondine des *Républicains français ou des carabots de Coutances* ; mais ce temps d'arrêt fut de courte durée : dès le 10 juillet 1793 cette Société, fondée le 22 juin précédent, était dissoute par l'autorité ; ses principaux chefs, dénoncés comme contre-révolutionnaires, étaient menacés de poursuites, et le club du citoyen Le Mithois, renforcé de nouveaux membres, reprenait tout son empire. Il continua son existence tapageuse et malfaisante jusqu'au 21 ventôse an III. A cette date il fut fermé par le représentant Bouret, qui fit enlever publiquement de la salle des séances les bustes de Le Pelletier et de Marat.

En revanche, au mois de germinal an III, nous voyons surgir une nouvelle Société dite *Société populaire*, et dans laquelle s'empressèrent d'entrer tous les anciens suspects et tous les réactionnaires notables de l'arrondissement. Elle débuta par jeter à la voirie les bustes de Le Pelletier et de Marat, et sembla se proposer pour

but de provoquer des mesures de représailles contre les Jacobins du pays, principalement contre Le Carpentier et ses séides. C'est elle qui fit rédiger par l'avocat Le Monnier, l'un de ses membres, cette virulente dénonciation contre l'ancien proconsul, déposée à la Convention nationale le 25 floréal an III.

A la suite de scène de désordre elle fut aussi dissoute dans les derniers jours de thermidor, par un arrêté du représentant Foucher.

Le nouvel ouvrage de M. Sarot, à raison du grand nombre de détails qui s'y trouvent condensés, est d'une lecture assez difficile ; mais, lorsqu'on le parcourt avec attention, on est largement payé de sa peine par les indications précieuses qui y abondent et qui permettent de saisir sur le vif le caractère véritable du régime révolutionnaire dans la ville de Coutances.

L'auteur de l'*Histoire de La Flèche et de ses seigneurs*, M. Charles de Montzey, appartient à la Normandie par son origine et par ses relations. Le sujet qu'il a d'ailleurs traité ne saurait, pour une infinité de raisons, nous être indifférent. La Flèche n'est pas, en effet, une ville ordinaire : elle vit surtout par son collége militaire qui compta et qui compte encore nombre de Normands parmi ses professeurs et ses meilleurs élèves.

L'ouvrage de M. de Montzey, publié sous le patronage de la Société historique et archéologique du Maine, à la suite d'un rapport fort élogieux du savant M. Bellée, se compose de trois livraisons, format grand in-octavo. C'est un ouvrage d'une importance réelle, qui a coûté à son auteur de longues recherches et qui, par la masse de notions précieuses que M. de Montzey

a eu le secret d'y introduire, dépasse sensiblement le cadre des monographies locales.

Les seigneurs de La Flèche, à toutes les époques, ont fait grande figure dans le monde. Parmi eux, on doit citer Hélie de Beaugency, comte du Maine, mêlé si activement aux querelles des fils de Guillaume le Conquérant, Foulques, dit le Jeune, comte d'Anjou; Geoffroy le Bel, Henri Plantagenet, Richard Cœur de Lion, et, à des époques plus rapprochées, Jean et René, ducs d'Alençon, Charles de Bourbon, Antoine de Bourbon et Henri IV. L'importance du rôle joué par de pareils personnages était précisément la grande difficulté du sujet choisi par M. de Montzey; il a su en triompher en ne retenant de ces biographies que ce qui rentrait essentiellement dans les annales de sa ville de prédilection. Ce n'est pas, au surplus, dans cette succession brillante de seigneurs que réside l'intérêt principal du livre que nous annonçons. Il est pour nous tout entier dans les renseignements que l'auteur nous fournit sur la fortune de La Varenne, sur l'établissement des RR. PP. Jésuites à La Flèche, sur leur expulsion et sur les diverses transformations de l'école militaire.

Parmi les serviteurs qui suivirent Henri IV sur les champs de bataille, on doit citer en première ligne Guillaume Fouquet de La Varenne, que nous retrouverons, à la fin de sa vie, seigneur du lieu où il reçut la naissance, succédant ainsi, par la plus étrange des destinées, à une longue suite de comtes, de ducs suzerains, de rois et de princes du sang.

Fouquet ne nous est guère connu aujourd'hui que par un mot piquant de Marguerite de Navarre et par les

sarcasmes du duc de Saint-Simon, si méprisant à l'égard des parvenus. Ses débuts mal connus, sa position familière auprès du roi, qu'il ne quittait pas plus dans ses aventures amoureuses que dans ses guerres et dans ses conseils, ont toujours pesé sur sa mémoire. La rapidité surprenante de sa fortune et son excessive vanité lui avaient d'ailleurs fait un nombre considérable d'ennemis. A distance, nous pouvons être pour lui plus équitable que ne le furent ses contemporains, et nous devons reconnaître que, dans toutes les affaires auxquelles il fut mêlé, il se montra souple, habile, résolu et d'un merveilleux dévouement à la personne du roi. Sa moralité, en somme, valait celle des autres courtisans, et Saint-Simon, qui flagelle si impitoyablement ses complaisances pour Henri IV, eût dû se rappeler qu'en cette matière délicate, le duc son père n'avait pas eu plus de scrupule.

Pour apprécier le rôle de Fouquet et les services qu'il avait rendus, il convient de lire avec soin, après les diatribes des pamphlétaires, les *considérants* consignés dans les lettres de noblesse qui lui furent octroyées en 1598, ainsi que l'exposé qui précède la cession gracieuse faite de la seigneurie de La Flèche au baron de Sainte-Suzanne, son fils, le 1er mars 1606.

Le premier document énumère toutes les entreprises guerrières auxquelles La Varenne s'est hardiment comporté, et les négociations importantes qu'il a heureusement menées à fin ; le second fait connaître les services de tout genre rendus par lui à La Flèche « qui n'étoit « auparavant que comme un village, et qui, à son « instante poursuite et moyennant les longues industrie « et vigilance qu'il y a apportées, se trouve maintenant

« en tel estat qu'elle peut estre justement mise au « nombre des belles villes de ce royaume, étant illus- « trée d'un siége présidial, d'une élection, d'un prévost « des marchands, d'un collége florissant, et plusieurs « autres suffisants pour l'avoir en quelque estime. »

A ce dernier point de vue, le livre de M. de Montzey est des plus intéressants. Après l'avoir lu on s'étonne que la cité qui doit tout à La Varenne n'ait encore rien fait jusqu'ici pour perpétuer son souvenir. Dans ce temps de statues, l'ami de Henri IV n'a pas un buste, et il n'y a pas une rue qui porte son nom.

Avant de quitter l'histoire de La Flèche, nous recommandons encore les chapitres relatifs à l'ancienne Société fléchoise, aux querelles des Jésuites avec le baron de Sainte-Suzanne, épisode piquant, qu'un de nos compatriotes, M. Semery, avait déjà raconté avec infiniment d'esprit ; enfin toute la partie du troisième volume, qui concerne les Fléchois en Vendée, la Révolution à La Flèche, la Chouannerie jusqu'à la pacification.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans de plus longs détails. L'ouvrage de M. de Montzey, il est facile de le voir, est écrit avec conscience et avec passion. C'est le travail d'un homme instruit, laborieux, attaché de cœur à la ville dont il résume l'histoire. Nous souhaiterions volontiers à toutes nos cités normandes des annalistes aussi dévoués et aussi persévérants.

Les deux volumes, d'une forme très-soignée, que vient de publier M. le comte Georges de Contades, sont consacrés à l'histoire des deux communes de La Sauvagère et de St-Maurice-du-Désert. Ce n'est là que le début d'une série qui comprendra toutes les com-

munes du canton de La Ferté-Macé. Située à l'une des extrémités du département de l'Orne et relevant avant 89 du diocèse du Mans, « cette circonscription, comme « l'observe justement M. de Contades, a été négligée « tant par les écrivains qui ont traité de la province « de Normandie que par ceux qui ont traité de la pro- « du Maine. Seul, le chanoine Le Paige a, dans son « *Dictionnaire*, consacré quelques lignes à chacune « de ses paroisses. » Notre confrère a pensé que ce n'était assez ni pour les esprits soucieux de notre vieille histoire provinciale ni pour nos compatriotes que leurs souvenirs de famille intéressent à ce coin du Passais normand.

Nous félicitons vivement, pour notre part, M. de Contades d'avoir voulu combler cette lacune, et nous ne doutons pas qu'il ne mène à bien sa patriotique entreprise. Les notices purement historiques publiées jusqu'ici se composent d'un aperçu statistique et géographique de la commune suivi de son histoire religieuse et féodale et de notes substantielles relatives à chacun de ses hameaux.

L'auteur ne s'est pas contenté de renseignements empruntés aux ouvrages imprimés, il a puisé largement dans les chartriers des châteaux et il a dépouillé avec soin les registres paroissiaux et les minutes du tabellionnage. Là ne s'est pas arrêté son labeur : après avoir reconstitué le passé de toutes les familles notables du pays, il a recueilli, avec un soin scrupuleux, toutes les traditions et tous les témoignages ayant trait aux troubles révolutionnaires. Nous avons remarqué, dans cet ordre de recherches, la biographie de l'abbé Fauvel, les extraits du manuscrit de M. Maheut de La Ramée,

les détails concernant Billard de Vaux, ainsi que le récit de la captivité à Alençon du châtelain de St-Maurice, Daniel de Montpinson. En finissant, mais à un point de vue différent, nous devons encore signaler une note curieuse sur la vieille forêt de Gestel, chantée autrefois dans un de ses sonnets par Vauquelin de La Fresnaye :

« En Andaine, en Getel les forêts resonnoient
« Au rebat des accents de mes chansons hautaines ;
« Et la piteuse Ecco repondoit à mes peines
« Que les naiades d'Orne après moy retonoient. »

Notre confrère, M. Pépin, auquel nous devons une série de notices sur diverses communes de Normandie, et sur certains monuments de Caen ou des environs, vient de consacrer à Saint-Pierre-sur-Dives quelques pages qui rentrent assez dans le genre cultivé par M. de Contades. Elles sont intitulées : *St-Pierre-sur-Dives ; Origines*. Comme ces mots l'indiquent, ce n'est là que le début d'une œuvre plus considérable, qu'il serait aujourd'hui prématuré d'apprécier. Cependant nous pouvons indiquer que, d'après les affirmations de l'auteur, le bourg de Saint-Pierre doit son développement et sa prospérité à l'abbaye. Au milieu de ces temps troublés, les moines s'y consacraient, loin des orages du monde, à la culture des lettres, au progrès de l'agriculture, à l'assainissement du pays. Les recherches de M. Pépin, à raison même des détails sur lesquels elles portent, se prêtent peu à l'analyse ; nous tenons toutefois à remercier l'auteur du soin avec lequel il a décrit les monuments figurés et énuméré les objets antiques exhumés du sol.

Sous le titre de : *Un aumônier du roi Louis XV*, M. Hippolyte Sauvage nous entretient de Mgr d'Aydic, frère du chevalier du même nom et dernier abbé de Savigny, au diocèse d'Avranches. M. Sauvage a profité d'une communication de pièces qui lui a été faite pour esquisser la biographie un peu mondaine du prélat aimable qui porte le titre d'aumônier du roi. Il faut bien en convenir, à moins d'une vertu exceptionnelle, on subit toujours plus ou moins l'influence de la société au milieu de laquelle on vit. L'abbé Odet d'Aydic, lancé, à son arrivée de province, dans le cercle de roués, de philosophes et de femmes élégantes que fréquentait son frère, ne semble pas avoir fait exception à la règle générale.

La seconde partie de sa vie fut absolument irréprochable, et son biographe a remarqué avec raison sa générosité envers ses moines et la part considérable qu'il prit dans les restaurations de son abbaye, à Savigny.

Mgr d'Aydic mourut à Périgueux, dans les premières années de la Révolution. Il était âgé de 92 ans, et l'ingénieuse sollicitude des siens avait réussi à lui cacher les graves événements qui s'accomplissaient autour de lui et la situation précaire à laquelle il était réduit.

L'exposition typographique organisée par les soins de notre Société a déterminé de nombreuses recherches locales dont il y aura lieu plus tard de tenir grand compte. Tandis que M. Frédérique étudiait avec scrupule les origines de l'imprimerie à Vire, MM. Blanchetière et Appert se livraient aux mêmes investigations pour Domfront. — Le premier nom d'imprimeur que l'on re-

lève à Domfront est celui d'un sieur Dariot, de l'officine duquel sortit le procès-verbal de l'épuration et de l'organisation révolutionnaire des autorités constituées, en date du 29 frimaire an III. — Après Dariot, venu avec les Représentants en mission, et qui n'a laissé aucun souvenir dans le pays, il faut nommer Marre et Crestey. Ce dernier publia, en 1827, l'*Essai sur l'Histoire et les Antiquités de la ville et arrondissement de Domfront, par Caillebotte*. C'est probablemet là le premier livre qui ait été imprimé à Domfront.

Flers, ville de nouvelle création, n'eut d'imprimeur qu'en 1837; La Ferté-Macé se paya ce luxe encore plus tard. L'imprimeur de Flers, Martin, a publié d'assez nombreuses brochures populaires, pouvant rivaliser avec les livres de la bibliothèque bleue. L'une d'elles se trouve reproduite, avec le placard de Dariot, à la fin du travail consciencieux et très-précis que nous analysons.

Nous sommes depuis bien longtemps en retard avec un bon ouvrage de MM. Henri Marais et Beaudouin sur la cathédrale et le chapitre de Séez.

M. Beaudouin a été archiviste adjoint du département de l'Orne, et c'est vraisemblablement à sa collaboration que sont dus de très-utiles et très-fréquents emprunts faits à des documents peu connus, quelquefois même à des titres originaux absolument inédits ; M. l'abbé Marais, ancien vicaire général, est chanoine de la cathédrale. Aussi porte-t-il à l'église-mère du diocèse et au corps vénérable dont il fait partie une affection particulière.

« Il nous a semblé convenable, écrit-il, de réunir « dans une même étude l'histoire de la cathédrale de « Séez et celle de son chapitre. Les chanoines, en effet,

« sont les habitants assidus de la cathédrale. Ce sont
« eux qui l'animent de leur présence et de leurs prières.
« Si la cathédrale est, dans le diocèse, le siége de l'au-
« torité épiscopale, la chaire de la doctrine, le centre
« et comme le résumé matériel des édifices consacrés à
« Dieu, l'Église qui, à l'exclusion de toute autre, porte
« le titre de sainte, de mère, de maîtresse et d'église
« par excellence, *Ecclesia;* les chanoines sont, après
« l'évêque, comme les chefs et les modèles du clergé,
« les représentants de la prière publique, les soutiens
« et les conseillers de l'autorité diocésaine. Les laisser
« de côté, c'eût été ne montrer qu'une maison sans
« habitants, un temple sans prière, c'est-à-dire quelque
« chose de mort. Il n'y a que les ruines qui soient
« inhabitées. »

L'attachement que porte M. l'abbé Marais aux chapitres nous explique pourquoi il a jugé à propos de placer en tête de son œuvre une dissertation, en forme, destinée à mieux faire connaître leur origine, leur rôle, les priviléges, les obligations, les droits et les devoirs de ceux qui en sont membres.

Les mêmes sentiments se manifestent d'ailleurs à chaque page, pour ainsi dire, de l'ouvrage, et ils se révèlent même avec une netteté caractéristique dans les dernières lignes qui le terminent. L'auteur y réclame avec une certaine insistance le rétablissement des anciennes dignités capitulaires, le fonctionnement sérieux de l'ordonnance constitutive des fabriques des églises cathédrales; enfin, l'insertion dans l'*Ordo* de l'antique formule : « *Consensu venerabilis capituli.* »

Nous croyons que, dans une certaine mesure, l'autorité diocésaine a fait droit à ses réclamations.

L'histoire de la cathédrale de Séez nous conduit depuis l'introduction du christianisme chez les Sagiens, par saint Latuin, jusqu'à l'époque actuelle. Dès le début, MM. Marais et Beaudouin ont rencontré, sur leur route, les graves questions de l'apostolicité de l'église de Séez, de la nationalité de saint Latuin, de l'emplacement primitif de la cathédrale. Sur tous ces points, le travail de nos deux écrivains sera utilement consulté; il comble, en effet, une lacune que, dans les *Notes statistiques du département de l'Orne*, M. de La Sicotière signalait aux érudits normands dès 1861. — En ce qui concerne la date de l'arrivée dans la Gaule de saint Latuin et le lieu d'origine de cet apôtre, nous devons cependant convenir que MM. Marais et Beaudouin ne nous apportent aucun élément nouveau d'information. Pour eux, comme pour la plupart des écrivains qui se sont occupés de ces questions, les sources écrites dignes de foi ont fait absolument défaut, et la tradition, bien obscure et bien incertaine, n'a pu apporter que de faibles éclaircissements à des problèmes qui soulèveront longtemps encore les plus sérieuses controverses.

La réfutation des idées de M. Baratte, curé de Chailloué, sur l'emplacement du premier oratoire chrétien à Séez, présente plus d'intérêt: nous en dirons autant des remarques relatives au changement de vocable de la cathédrale et à la date de sa construction. Il y aurait beaucoup d'autres détails dignes d'être relevés dans cette curieuse monographie. Nous citerons notamment les visites d'Eudes Rigault, l'état du diocèse pendant la guerre de Cent-Ans et pendant les guerres de religion, les réformes promises par les prélats, la situation du clergé à l'époque révolutionnaire et surtout le récit cir-

constancié des dissensions qui s'élevèrent entre l'Empereur, Monseigneur de Boischolet et le chanoine Legallois. Le volume publié par MM. Marais et Beaudouin nous offre, à la suite de l'histoire proprement dite, une description archéologique fort bien faite de la cathédrale, l'indication des lieux où le chapitre avait des propriétés et la liste des prieurs, des prévôts et des doyens.

Après avoir analysé l'essai sur la cathédrale, un des rédacteurs de la *Revue des Questions historiques* s'exprimait ainsi :

« C'est là un travail consciencieux et intéressant dans lequel on a tiré le meilleur parti possible de sources peu nombreuses. Il y a toujours un certain mérite à affronter les difficultés et les ennuis inséparables d'une œuvre aussi aride, et il ne nous en coûte nullement d'affirmer que MM. Marais et Beaudouin ne sont pas restés au-dessous de leur tâche (1). »

Ces éloges nous paraissent mérités et nous nous y associons complètement.

Le travail consacré par M. l'abbé Pigeon à la cathédrale de Coutances est bien différent de l'ouvrage de M. l'abbé Marais, dont nous venons de présenter l'analyse. Du chapitre, de son organisation, de ses droits, de son avenir, il est fort peu question ; mais, en revanche, l'histoire de la cathédrale, en tant qu'édifice, est traitée avec une ampleur et un soin tout particuliers. Quand on réfléchit à la gravité des problèmes architectoniques que soulève ce monument, aux polémiques ardentes dont il a été l'occasion, on

(1) *Revue des Questions historiques*, 49e liv., p. 324.

est loin de regretter le caractère exclusif des recherches de l'auteur ; nous le regrettons d'autant moins qu'elles fournissent à la discussion des éléments nouveaux et d'une incontestable valeur. Il serait superflu, dans ce recueil, de retracer, par le menu, les diverses phases d'une controverse à laquelle ont pris part MM. de Gerville, Gally-Knight, de Caumont, Mgr Delamarre, Vitet, Viollet-le-Duc, Léopold Quenault, l'abbé Lecanu, sans parler de M. Didier, l'auteur fantaisiste de l'ouvrage intitulé : *Les moines celtiques*.

Aujourd'hui, tant d'investigations sérieuses ont porté leurs fruits, et l'on rencontrerait, croyons-nous, bien peu de personnes disposées à reconnaître dans la cathédrale que nous avons sous les yeux l'édifice élevé au XIe siècle par Geoffroy de Montbray et à reprendre ainsi, pour leur compte, ce que Vitet appelait, avec raison, le plus hardi paradoxe suggéré par l'archéologie du moyen âge.

Un savant aussi consciencieux que modeste, M. Bouet, avait d'ailleurs, dès 1865, porté au système un coup terrible, en retrouvant à la base des tours de la façade occidentale des salles romanes dont le caractère décisif avait jusque-là échappé aux regards des explorateurs.

Appelé à Coutances, par une nouvelle aussi inattendue, un archéologue éminent qui a fait des constructions du Mont-St-Michel une étude approfondie, put reconnaître, avec certitude, que les traces des substructions romanes s'étendaient beaucoup plus loin.

« J'y ai trouvé, nous dit-il, non-seulement deux tours octogones sur base carrée, appartenant au XIe siècle, mais au-dessus des voûtes du collatéral nord, et cachée par le dallage des chapelles du XIIIe siècle, une série

d'arcades romanes, alternativement pleines et ouvertes, se développant sur une longueur de plus de cent pieds (1).

Ces constatations, il faut le dire, n'étaient guères connues que d'un petit groupe de curieux, lorsqu'en 1870, M. Pigeon, encouragé par M. Fierville, entreprenait à son tour une étude détaillée de la cathédrale. L'examen des tours et de l'intérieur de l'église l'amena bien vite aux observations qu'avaient déjà faites MM. Bouet et Ramé.

« Arrivé dans la deuxième chambre, nous remarquâmes que les tours, qui jusque-là avaient un plan carré devenaient octogonales et s'élevaient ainsi à une hauteur de près de vingt-et-un mètres ; c'était, comme nous le prouverons bientôt, la hauteur des tours primitives. Mais, qui pourrait peindre notre joie en contemplant ces grands cylindres, aux faces prismatiques, dont la base polygonale mesurait un diamètre d'environ quinze pieds, sur une hauteur de plus de soixante..... Nous étions en présence du roman le plus caractérisé, de l'œuvre primitive, de l'œuvre de Geoffroy de Montbray (2). »

M. l'abbé Pigeon ne s'est pas arrêté à la description de l'intérieur des tours ; il a recherché et mis en évidence dans le reste de la construction, le long de la nef et des transepts, les fragments encore debout de la cathédrale romane. Il a fait plus ; il a reconstitué avec exactitude, au moins pour certaines portions, le plan et la physionomie absolument romane du premier sanctuaire.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 95.

(2) *Histoire de la cathédrale de Coutances*, p. 76.

Dans la *Revue des Sociétés savantes,* M. Ramé, avec la compétence et l'autorité qui lui appartiennent, a rendu pleine justice à notre compatriote dans les lignes suivantes, que nous sommes heureux de reproduire :

« A Coutances même, écrit-il, un ecclésiastique qui « n'est pas un nouveau venu dans les études archéo- « logiques, M. l'abbé Pigeon, s'est attaché avec la « plus louable persévérance à la recherche des moindres « débris de la cathédrale primitive ; il a publié en 1877 « le résultat de ses investigations dans une monogra- « phie trop peu connue, pleine d'aperçus ingénieux « et nouveaux, et a déterminé d'une façon définitive, « mais à l'aide de dessins malheureusement défec- « tueux, la portion de l'œuvre de Robert et de Geof- « froy de Montbray qui sont parvenues jusqu'à nous. « Si ces découvertes ne fournissent pas encore une « date précise pour les constructions en ogives ; elles « ne permettent plus d'identifier celles-ci avec les « constructions des évêques au XIe siècle. Sans donc « que toutes les difficultés chronologiques aient encore « disparu, les grandes lignes de l'histoire de la cathé- « drale sont désormais fixées. »

Le volume de M. l'abbé Pigeon qui établit, avec tant de soin et de scrupule, le rôle de Geoffroy de Montbray, de Hugues de Morville et de Silvestre de la Cervelle, dans la construction, dans les réparations et dans les transformations successives de la cathédrale, renferme de plus le relevé de toutes les inscriptions qui s'y remarquent, la description détaillée de toutes les verrières, ainsi que le texte complet des miracles de cette métropole, édité pour la première fois d'après le manuscrit original.

Depuis la publication de son étude sur la cathédrale de Coutances, M. l'abbé Pigeon s'est livré à des travaux d'un genre un peu différent. Il nous a donné, notamment, une piquante biographie du docteur Bienvenu, avec une description de ses manuscrits, un examen des chartes de St-Gervais d'Avranches, à propos duquel nous aurions bien quelques réserves à faire, enfin un essai fort intéressant sur le grand bailliage de Mortain. Ce dernier opuscule est de nature à éclairer la période de transition, si curieuse, qui sépare l'ancien régime de la société moderne.

Au point de vue de notre histoire nationale, pour l'époque si dramatique des guerres anglaises, la dernière publication de M. Siméon Luce : « *Chronique du Mont-St-Michel*, 1343-1468 » présente un intérêt tout à fait exceptionnel.

Dès le début de son introduction, l'auteur a d'ailleurs indiqué en termes nets et précis le point spécial sur lequel il avait concentré ses investigations :

« Après l'incomparable épisode de Jeanne d'Arc, écrit-il, la merveille de notre histoire et l'expression sublime de l'âme du peuple de France au moyen âge, la résistance du Mont-St-Michel aux Anglais, pendant les trente-trois années que dura leur domination, de 1417 à 1450, est certainement un des faits les plus saisissants et les plus glorieux de nos annales au XVe siècle. »

La chronique du Mont-St-Michel et les pièces de nature diverse que M. Luce a eu le mérite de réunir et qu'il nous donne à la suite, soigneusement annotées et dans leur ordre chronologique, permettent de

saisir sur le caractère héroïque et les résultats décisifs de cet événement extraordinaire.

« Ce rocher escarpé, dont la célèbre abbaye couronne « le sommet, était devenu, surtout depuis le milieu du « XIVe siècle, une véritable place de guerre. Capitaines « de cette place en même temps qu'abbés, les religieux « qui s'étaient succédé à la tête du monastère pendant « le règne de Charles VI, notamment les deux derniers, « Pierre le Roy et Robert Jolivet, avaient rivalisé de « zèle pour compléter les fortifications du Mont-St- « Michel. Protégé ainsi par l'art et par la nature, isolé « au milieu de grèves dangereuses, que recouvre pé- « riodiquement le flux de la mer, entouré depuis des « siècles de je ne sais quelle terreur religieuse, adossé « au midi à la Bretagne, dont la neutralité le cou- « vrait d'une manière indirecte, un tel lieu devait « être et fut réellement le dernier et inviolable boule- « vard de la défense nationale en Normandie. Qui- « conque aimait trop la terre natale pour se résoudre « à s'en éloigner et abhorrait trop les conquérants « pour se résigner à vivre sous leur joug, vint cher- « cher au Mont-St-Michel un suprême refuge. Pendant « toute la durée de l'occupation anglaise, la garnison « du Mont ne cessa de se dresser en face des enva- « hisseurs comme une protestation (1). »

A cet égard, quelle que soit la valeur de la chronique dont l'origine montoise est aujourd'hui incontestable, nous attachons une bien autre importance à la série de documents tirés des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale et des Archives du département

(1) *Chronique du Mont-St-Michel*, Introduction, p. VIII.

de la Manche, qui l'accompagne. Pour nous, ces pièces qui se succèdent pour ainsi dire sans interruption, de 1418 à 1450, et dont nous n'avons en ce moment qu'une partie, constituent le grand et sérieux intérêt de la publication.

Nous ne voulons pas, quant à présent, entrer dans un examen détaillé qui pourrait sembler prématuré, nous nous bornerons à quelques brèves observations. On comprend aisément, sans qu'il soit nécessaire d'insister, tous les renseignements précieux sur les péripéties de la lutte que contiennent tous ces titres : montres de gens d'armes, mandements de paiement, octrois de priviléges, gains de guerre, actes de nomination, lettres de sauvegarde, lettres de rémission. Ce que l'on soupçonnerait moins, au premier coup d'œil, c'est la valeur de ces mêmes documents pour l'éclaircissement de problèmes archéologiques.

C'est ainsi que des pièces, insérées dans le premier volume, nous révèlent la date des bastilles de Genets et d'Ardevon, des fortifications de Tombelaine, du creusement au Mont de la première citerne et de l'établissement d'une portion notable des remparts. On peut, à cet égard, consulter notamment un *Vidimus*, par Laurent Le Grant, sénéchal du Mont-St-Michel, d'un acte de Charles VI, du 3 août 1417, autorisant l'abbé et les religieux, qui ont dépensé plus de 10,000 livres pour creuser une grande citerne en roche vive et pour se défendre contre les Anglais, à prélever sur différents comptables une somme de 15,000 livres tournois, et une déclaration par Louis d'Estouteville, capitaine du Mont-St-Michel, du mois de juillet 1426, portant que le fait de la construction d'une tour ronde et d'une poterne

dont il a pris l'initiative, pour compléter les fortifications, ne porte aucune atteinte aux droits de propriété de l'abbaye.

Une autre constatation, et celle-ci infiniment plus importante, se dégage de la publication de M. Siméon Luce. La résistance héroïque et prolongée du Mont-St-Michel, célébrée avec tant d'enthousiasme par les annalistes de l'abbaye et par les écrivains de notre province, n'a pas occupé jusqu'ici, dans les histoires générales de France, la place qui eût dû lui appartenir. Il ne s'agit pas là, en effet, d'un fait d'armes isolé, sans relation avec la marche des affaires, mais d'un événement qui, à raison des idées de l'époque et des circonstances qui l'entourèrent, eut et devait avoir le plus grand retentissement.

Au XVe siècle, le Mont-St-Michel, il ne faut pas l'oublier, n'était pas un château-fort comme un autre; c'était aussi et surtout un sanctuaire vénéré dans toute la chrétienté; la forteresse s'y confondait avec le grand pèlerinage de l'Occident, et la valeur stratégique de ce rocher perdu dans les grèves s'augmentait, au point de vue politique, du prestige religieux que la protection de l'Archange lui donnait aux yeux des populations. Au reste, il y a dans cette question quelque chose de plus décisif que toutes ces réflexions : c'est le nombre considérable des documents émanés des autorités anglaises et françaises et ayant trait, les uns à l'attaque, les autres à la défense de cette place. En parcourant ces pièces significatives, il est impossible de ne pas être frappé des efforts déployés des deux côtés. L'intérêt passionné que, amis et ennemis, attachent à la possession de ce lieu privilégié, donne sa valeur et sa véritable

portée à cette résistance désespérée qui le maintint jusqu'à la fin en l'obéissance du roy de France « à l'encontre, comme disent les chartes, de ses anciens ennemis et adversaires d'Angleterre. »

Quant au caractère implacable de la guerre en Basse-Normandie, les révélations que nous apporte le livre de M. Luce sont particulièrement navrantes. Sans vouloir nous appesantir sur la dépopulation effroyable du pays, sur les confiscations qui frappent les défenseurs du drapeau national, sur le désordre général attesté, et par les lettres de sauvegarde, et par les lettres de rémission, nous appelons l'attention d'une manière spéciale sur trois documents. Le premier est un procès-verbal de l'exécution d'un certain nombre de paysans des environs d'Avranches, *escolletés* ou pendus en 1420. Le second est un procès-verbal du même genre, constatant l'enfouissement toute vive d'une femme nommée Raoul Thomasse d'Esquay, condamnée comme complice des brigands ennemis du roi. Le troisième est l'évaluation à 8 saluts d'or des gains de guerre de Nicolas Burdett, lequel certifie *n'en avoir eu aucun durant qu'il estoit bailli du Cotentin*, parce que tous les brigands faits prisonniers ont été exécutés aussi bien à la bastille d'Ardevon qu'ailleurs.

Les *Mémoires de l'Académie de Bellesme*, publiés à Bellême, chez Ginoux, ne se rattachent que par de bien faibles liens aux doctes et sérieux ouvrages que que nous venons de parcourir. Ces deux volumes, assez difficiles à définir, et se prêtant peu à un classement méthodique, appartiennent avant tout au domaine de la haute fantaisie. C'est l'œuvre d'un moraliste pénétrant et d'une libre intelligence ouverte à toutes choses,

et éprise d'art, de vérité et de justice. Les portraits humoristiques, les rêves généreux, les critiques — fort vives par fois — des misères et des lâchetés de la société contemporaine, s'y mêlent à d'étranges réminiscences de la Bible et des littératures grecque, latine et orientale. L'examen de toutes ces variations charmantes n'est pas de notre domaine et nous entraînerait trop loin : mais on nous pardonnera peut-être de signaler toute une dissertation sur l'époque de l'apostolat de saint Latuin, qui ne déplairait pas à M. l'abbé Marais, une appréciation pleine de grâce et de vérité des sites et des monuments de Jersey, et enfin quelques lignes sur le Mont-St-Michel.

Cette brève description, écrite par un coloriste, n'est pas à dédaigner après les récits des historiens et les jugements corrects mais un peu froids des archéologues.

« Roland avait une sœur aînée, d'un premier lit, « qui l'aimait beaucoup. Elle était venue dès son em- « prisonnement s'installer au plus haut de l'escalier « serpentant, qui forme la rue de la ville et qui semble « taillé, comme elle, dans les débris de la Montagne : « elle était logée à l'endroit d'où l'on voit quelques « fenêtres de la Merveille, dans la moins délabrée de « ces bicoques du Mont, maisons croulantes, à pignons « fléchissants, quelques-unes en vieux granit superbe, « d'autres plaquées de bardeau, d'autres construites « jadis en magnifiques poutres artistement profilées ; « au devant de ces mystérieuses masures où suinte la « misère, des instruments de pêche, des vieilles filant, « des enfants grouillant ; par derrière autant de petits « jardinets, qui eux-mêmes ont l'air de ruines, pous- « sant de la verdure et des fleurs. Et c'est pourtant

« de là que s'élance la vraie et bien nommée Mer-
« veille des deux Normandies, l'œuvre la plus sublime
« de piété et de grandeur qu'ait conçue en pierre le
« génie normand, ce fameux St-Michel, en péril de
« la mer, que des côtes d'Avranches nous voyons, le
« matin, émergeant fantastiquement des lourds nuages
« gris et jaunes qui traînent sur les sables, et, le
« soir, rayonnant comme une vision d'aquarelliste an-
« glais, avec ses grèves, ses fonds de côtes bretonnes
« et les bosquets du rivage normand, dans une
« incompréhensible atmosphère violette. »

Les mémoires de l'Académie de Bellesme ne portent pas de signature ; mais l'auteur a laissé sa marque sur chaque page, et dans Roland des Hunières, humble chrétien et penseur audacieux, doux à l'homme et ayant de l'homme toutes les contradictions, il nous est facile de reconnaître le maître sympathique que nous avons aimé et applaudi il y a longtemps sous les traits de *M. de Saint-Santin* et de *Jean de Falaise.*

E. DE BEAUREPAIRE.

A Monsieur le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Gruchet-le-Valasse, 20 février 1881.

MONSIEUR,

Un de mes meilleurs amis, le savant archiviste et vice-président de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, m'écrivait, à la date du 17 janvier dernier, pour me demander une note sur les découvertes de Lillebonne, destinée au *Bulletin* de la Société des

Antiquaires de Normandie. Croyant d'abord qu'il s'agissait dans la pensée de mon honorable et téméraire correspondant, d'un travail scientifique et complet, mon premier mouvement, le meilleur, avait été de refuser; mais en relisant avec plus de soin la lettre de M. Charles de Beaurepaire, j'ai vu qu'elle n'imposait à ma note que deux conditions : être substantielle et courte. J'aurais eu trop mauvaise grâce, dès lors, malgré mes trop bonnes raisons, à décliner l'honneur qui m'était fait dans des termes aussi acceptables. J'ai accepté.

Les découvertes de Lillebonne dont il s'agit sont de deux sortes : romaines et franques. Elles remontent, les unes et les autres, à l'année dernière.

Je commence par les plus récentes.

I.

Tous les antiquaires de Normandie, ceux de Caen, aussi bien que ceux de Rouen, connaissent à Lillebonne, pour l'avoir vue ou pour en avoir entendu parler, une construction en pierre et bois, du XVI[e] siècle, curieuse par sa longue inscription, gravée sur toute l'étendue de la façade (1), par son porche à jour et par d'autres

(1) Cette inscription, publiée dans le *Bulletin des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, p. 337-338, année 1872, avec les lettres suppléées entre parenthèses, est ainsi conçue :

A gauche du porche :

LHOMME • EST • PRVDENT, QVI EDIFFIE :
POVR • SON • LOGIS, SOIT • MAISON • OV CHASTEAV :
MAIS • GARDE • QVE, TROP NE • SY FYE :
BELLE • CAGE • NE, NORRIT • PAS • LOYSEAV

détails de sculpture ou d'architecture, appelée le manoir d'Alincourt. Bâtie, à ce que l'on croit, par un sieur de Bonsens, probablement protestant, cette maison a été habitée, au moins pendant tout le XVIIIe siècle, par

COMBEN QVE LE, LOGIS • SOIT BEAV
DE TRAVAILLER • FAVLT, PRENDRE ENVYE :
QVI NE LENTEND, IL • EST • BIEN • VEAV :
VNG • CHACVN DOIT, GAIGNER • SA • VIE :

LA(n) I, AVEC M • ET V^c :
P • ARTISA(n)S • SVBTILZ • INGENIEVX :
EN SEPTE(m)BRE FVS FETE P. BO(n) SE(n)S
AYDA(n)T • LE : ROY ETERNEL GLORIEVX.

A droite du porche.

• SOVTENANT SANS PLVS TA DETRESSE
D'VN PAIN TON LABEVR EST
LES BENIS D'EN HAVT VIVENT ASSEVREMENT •
TOVT BON HEVR LEVR VIEN A LEVR AISE DORMANT,

VEOY QVE

En dehors du porche :

SI LE TOVT PVISSANT
NETABLIT LA MAISON
LHOMME • Y TRAVAILLANT •
SE PENE • OVTRE • RAISON •
VOVS • VEILLES • SANS FRVICT •
LA • CITE • DEFENDANT •
DIEV NE LA GARDANT •
AINS • QVE L(a)VBE ENCOR
AIT LE IOVR ECLAIRCY
Q(v)ITTE MOY TON LICT
REVEILLE DE SOVC(i).

une honorable famille normande, la famille Hellouin de Ménibus d'Alincourt (1).

Le 21 nivôse an XIII (12 janvier 1805), le manoir de l'émigré Hellouin, marié à une demoiselle Fautereau, fut vendu administrativement, pour le prix de 7,026 fr., au sieur Pierre Huet, fabricant à Bolbec. Le manoir d'Alincourt, avec ses dépendances, occupait alors une superficie de 2 hectares 55 ares 19 centiares. Cette propriété a été acquise, vers la fin de 1879 ou au com-

En dedans du porche :

COMBIEN QVE SOIS EXALTE EN RICHESSE
EN HAVLTZ HONNEVRS ET SVPREME NOBLESSE
POVRTANT • NE FAVT • LES PAVVRES • MEPRISER •
AINS LEVR AYDER • ET CHARITE • PRISER •
FORTVNE • MONTE • ET TOVT • SOVDAIN • RABAISSE

NEC • VLLI • PRÆSTAT • (V)ELOX • FORTVNA • FIDEM •
1622

(1) Nous avons retrouvé, à la mairie de Lillebonne, en date du 10 septembre 1717, un acte de baptême de *Marie-Marguerite de Menibus d'Alincour, fille de messire Nicolas Helouin, chevalier, seigneur de Menibus d'Alincourt, capitaine de cavalerie dans le régiment de Nouailles duc, et de dame Claude-Marguerite Chrestien*, morte, six jours après, à l'âge de 35 ans, et inhumée dans la chapelle de la Vierge de l'église de Notre-Dame de Lillebonne, sa paroisse.

Les registres de Bielleville, paroisse réunie à Rouville, mentionnent, à la date du 15 mai 1763, un certificat du sieur curé de Bénarville, signée *Hellouin d'Alincourt.*

Un descendant de cette vieille famille cauchoise, Édouard-Georges Hellouin de Ménibus, général de brigade, commandeur de la Légion d'Honneur, habite encore aujourd'hui Maisoncelle, près Crécy, dans le département de Seine-et-Marne.

Le colonel Arthur-Henri-Charles Hellouin de Ménibus, officier de la Légion d'Honneur, commandait la place de Rochefort en 1877.

mencement de 1880, par M. Denize, architecte-géomètre, à Lillebonne, qui l'a morcelée et coupée par des rues, dans un but de spéculation.

C'est en ouvrant ces rues, destinées à donner l'accès, la vie et la plus-value aux terrains adjacents, et précisément à l'intersection des deux principales, que, au mois de juin 1880, M. Denize rencontra, presque à fleur du sol, non loin et au sud-est du manoir dont nous venons de parler, des débris de marbre qui frappèrent son attention et lui parurent provenir d'un édifice romain. Il ne s'était pas trompé. Les travaux ultérieurs ne firent que confirmer, et au-delà, ces prévisions premières.

La presse parla, les savants s'émurent. Dans l'intérêt de l'archéologie, le département de la Seine-Inférieure demanda à intervenir. M. Denize y consentit. On convint que les objets sortant des ruines seraient cédés au Musée d'antiquités, et que, des ruines elles-mêmes, M. Denize ferait un plan. M. Maillet du Boullay, directeur du Musée d'antiquités à Rouen, prit alors la direction des fouilles, dont la surveillance fut confiée à un archéologue émérite de Lillebonne, M. Duval. Ces fouilles se sont prolongées jusqu'à la fin de l'automne. Malheureusement, leur résultat, presque négatif, et l'obligation de construire sur les terrains vendus, font craindre qu'elles ne soient pas reprises, au moins par le département.

Le bilan des découvertes peut s'établir ainsi.

Sous une couche d'humus artificiel, de un à trois mètres d'épaisseur, pétrie de scories antiques de toute sorte, ont été reconnus d'importants vestiges d'une construction considérable. Tous ces vestiges étaient ro-

mains. A certains traits de l'appareil, M. Lucas, architecte de Paris, venu au mois de juin à Lillebonne pour surveiller l'enlèvement de cette mosaïque regrettée, si bien décrite par votre savant archiviste, M. Chatel, crut pouvoir assigner à notre construction une date de deux siècles plus moderne que celle du théâtre. Mais, à cette époque, M. Lucas ne pouvait juger encore que d'après une maçonnerie intérieure à peine dégagée, presque exclusivement en moellon, et jadis couverte d'un revêtement qui n'existait plus. D'autres indices, recueillis plus tard, et tirés de l'appareil externe, des peintures murales, etc., sembleraient plutôt plaider en faveur de la contemporanéité. Je n'en citerai qu'un seul. Dans un de ses nombreux articles sur Lillebonne, l'abbé Cochet raconte, comme le tenant de M. Deville, qu'on avait découvert, dans les murs du théâtre romain, une monnaie d'Adrien, ce qui tendrait à prouver que cet illustre César, l'ami des Gaules et de la Bretagne, serait le fondateur de ce monument (1). Or, le 9 septembre 1880, j'ai été témoin du fait que voici : En arrivant à Alincourt, et comme nous dissertions de l'âge du monument, le premier objet que découvrit, au milieu des fouilles, l'œil exercé du savant antiquaire et collectionneur rouennais, M. Gouellain, qui les visitait pour la première fois, fut une monnaie romaine. C'était un Adrien. Sans attacher autrement d'importance à cette analogie, je crois qu'il est bon d'en tenir compte, sauf

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, par M. l'abbé Cochet, Paris, 1874, p. 283.

à examiner, comparer, comparer et examiner encore, avant de prendre une conclusion définitive.

Il sera difficile, avant d'avoir le plan sous les yeux, de préciser, avec quelque certitude, les attributions et le caractère de l'édifice révélé. L'opinion pourtant la plus probable est qu'il s'agit ici d'un balnéaire, et d'un balnéaire non privé, mais public, à cause de son étendue. On retrouve au moins là, en effet, les dix ou douze pièces constitutives de ces sortes de monuments, d'après les anciens auteurs. La distribution rigoureuse des différentes parties d'un *balnearium* m'est trop peu familière, malgré les éclaircissements spéciaux que prodiguent là-dessus, dans leurs descriptions techniques, en tête, notre regretté M. de Caumont, puis MM. Daremberg et Saglio, M. Chabat, et un quatrième, qu'il serait trop injuste d'omettre, M. Emmanuel Gaillard de Folleville, pour que j'ose hasarder aucune conjecture sur les emplacements de l'*apodyterium* ou vestiaire, de l'*aquarium* ou réservoir, du *frigidarium* ou salle non chauffée, de la *piscina natatilis*, *frigida lavatio* ou bain froid, du *vasarium* ou appartement aux trois vases alimentés par un aqueduc commun d'eau froide, d'eau tiède et d'eau chaude, de la *concomerata Sudatio*, ou étuve voûtée pour la transpiration, et de l'*eleotherium* ou salle aux parfums.

Les seules parties que je crois avoir reconnues sont celles-ci :

D'abord, des quadrilatères extrêmement bas, au nombre de cinq à six, où s'alignent, à rangs pressés, une foule de petits dés, ou piliers carrés, en brique, très-courts, très-uniformes et très-régulièrement espacés. Ce sont là, à n'en pouvoir douter, des spéci-

mens intéressants, par leur état de conservation, de ces hypocaustes ou calorifères importés de Rome à Juliobona, et légués au confortable nouveau des provinces conquises par le sybaritisme antérieur de Sergius Orata. Puis, au-dessus, se trouvent les étuves suspendues, avec leurs conduits circulant dans les murs, qui répandaient également la chaleur dans toutes les parties d'une salle, dont parle Sénèque, dans sa 90e épître à Lucilius : — *Ut suspensuras balneorum, et impressas parietibus tubos, per quos circumfunderetur calor, qui ima simul ac summa foveret æqualiter.* De ces diverses salles ou étuves suspendues, je ne signalerai qu'une seule, parfaitement reconnaissable. Cette salle, de dimension restreinte, formait un parallélogramme. Au milieu, encadré dans un bandeau de pierre, se trouvait un pavage en mosaïque qui a disparu. La ligne des murs est apparente, et, aux arrachements encore subsistants, on a la preuve écrite que ces murs étaient revêtus de marbre. A l'un des angles de la salle, je me souviens d'avoir remarqué une moulure de marbre encore en place. C'était un chambranle de porte. Plus loin, une sorte de grande auge, en pierre cimentée, me paraît répondre à ce que les Romains appelaient *labra*, baignoire où l'on prenait des bains d'eau chaude. Déjà M. Emmanuel Gaillard avait rencontré une baignoire de ce genre dans le premier balnéaire romain de Lillebonne, visité par MM. de Caumont et Auguste Le Prevost, en 1829. Hauts et larges, des canaux voûtés, à plein cintre, servaient tantôt au passage de la vapeur, tantôt à l'écoulement des eaux. L'aqueduc existe encore. L'unité primitive de la construction semble avoir été altérée par des

additions postérieures. Quelques murs paraissent doublés ou greffés les uns sur les autres. Partout les différences de niveau sont considérables, et ajoutent encore à la difficulté des attributions. Aussi nous bornerons-nous à indiquer comme possible, au milieu de toutes ces énigmes, dont les savants seuls ont la clé, la présence du *propigneum* ou *præfurnium*, couloir ou vestibule précédant le *fornax* ou fourneau des hypocaustes.

Deux absides, en tuf de petit appareil, que séparent un espace d'à peine dix mètres, et au fond desquelles on descend par des degrés de pierre dont le placage en marbre a été enlevé, rappellent assez cette partie des bains désignée par les anciens sous le nom de *laconicum*, étuve chaude, ou *descensio*. L'aire de ces absides que, du dehors, l'on prendrait pour des tours, est dallée en pierre de liais, et le pourtour intérieur en était tapissé de marbre. Un savant conservateur du musée du Louvre, M. Héron de Villefosse, qui a étudié longuement toutes ces questions, ne serait pas éloigné de voir, dans chacune de ces absides, un *laconicum* distinct, celui des hommes et celui des femmes. Et, à l'appui de son opinion, il cite les bains romains de Badenweiler, dont MM. Daremberg et Saglio reproduisent le plan dans leur *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, verbo *balneum*, et qui présentent une disposition identique. Nous serions alors en face du principal établissement de bains de Juliobona, divisé en deux parties, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, à une époque où la grande cité gallo-romaine comptait une population assez nombreuse pour motiver la construction d'un théâtre de

trois mille places. Mais, je ne saurais assez le répéter, sans le plan qui doit être fait, ou sans un complément de fouilles qui n'aura peut-être jamais lieu et qui pourrait amener de nouvelles lumières, il est prudent de ne s'en tenir qu'aux conjectures et de ne rien affirmer. Aussi je n'affirme rien. Seulement, je signale. Quelques peintures à fresque couvrent encore les murs. Des fragments de marbre de mainte espèce, de Gaule, d'Italie et d'Afrique, depuis les plus communs jusqu'aux plus rares, et provenant de pilastres, embases, chapiteaux, cymaises, chambranles et autres ornementations diverses, ont été rencontrés à profusion. La célèbre maison de Pline-le-Jeune n'en avait pas plus (1). Deux ou trois tronçons de colonne ionique, isolés de leurs soubassements, gisaient çà et là. Je ne parlerai pas des tuiles faîtières, pleines ou forées, plates ou à rebords, des briques, enduits, ciments, des clés, fiches, clous et autres morceaux de fer plus ou moins défigurés par l'oxyde, des tuyaux d'hypocauste, des amas de charbon, de suie ou cendre noire, ni de quelques restes de mosaïque et de nombreux crépis coloriés. Cela m'entraînerait trop loin. Qu'il me suffise d'ajouter que les traces d'incendie, d'effondrement et de pillage se retrouvent partout.

Pour toute inscription, sur un fragment de pierre sont gravées, en deux lignes, les quatre lettres suivantes :

C V
F A

(1) Pline-le-Jeune, liv. V, lettre 6, à Apollinaire.

Un seul vase en terre de Samos, malheureusement brisé, offre de l'intérêt. Il figure, en relief, un Apollon et un Bacchus assis. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la poterie samienne brille dans les exhumations de Lillebonne, mais c'est la première fois, si je ne me trompe, qu'elle révèle un sujet dont M. de Villefosse cite, seulement en Auvergne, quelques similaires.

Jetons un dernier coup-d'œil sur ce morceau de verre épais, de nuance foncée, qui pourrait bien rappeler l'une des premières applications du verre à vitres innové au temps de Sénèque, et passons vite à un autre ordre de découvertes.

II.

Comme il arrive presque toujours, les ruines romaines n'étaient pas seules. D'autres s'y trouvaient mêlées. Celles-là sont franques. Elles sont caractérisées par des sépultures contenant des vases et des armes. Ces vases et ces armes seront déposés au musée de Rouen. Nous citerons, entre autres armes, la hache ou francisque (1), le sabre ou scramasaxe (2), le couteau (3), deux lances ou javelots et deux autres instruments, l'un à pointe et l'autre tranchant, tous les deux à douille et à crochets, que nous n'avons garde de déterminer et pour cause, comme nous allons voir (4).

Un archéologue distingué, M. de Jancigny, membre

(1) *La Normandie souterraine,* par l'abbé Cochet, p. VII, fig. 12 et 13.

(2) Id., id., fig. 3.

(3) Id., id., fig. 9.

(4) Cf. *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, par l'abbé Cochet, p. 88.

de l'Académie d'Amiens, a cru reconnaître, dans l'un de ces objets, un couteau de sacrifice. Quelques-uns en font une arme de chasse. D'autres supposent que cette lame emmanchée servait à couper le gui sacré. Le célèbre fouilleur du département de l'Aisne, et collectionneur si obligeant de la rue de la Victoire, élève de l'abbé Cochet, comme il s'en vante, avec M. Bellon et tant d'autres, M. Moreau, qui porte si allègrement ses quatre-vingt-trois ans, nous a fait voir, le 18 février dernier, presque un similaire, à tout le moins un membre de la même famille, trouvé dans un tombeau franc, mais dont l'usage et le nom lui sont également inconnus. Enfin, un conservateur de musée dont l'éloge n'est plus à faire ni la compétence à démontrer, M. Du Sommerard, à qui nous avons soumis le dessin de M. Duval, nous a déclaré n'avoir jamais vu d'objet en fer absolument identique et s'est refusé à lui donner aucune appellation (1).

Parmi les autres objets en métal provenant des fouilles d'Alincourt, on remarque deux clefs, un hipposandale et des cercles de barillet.

De toutes les sépultures, une seule était en pierre. Le couvercle manquait, et l'auge était brisée. Elle ne contenait que des ossements à demi réduits en poussière, sans accompagnement aucun.

Les crânes seront étudiés par M. Lennier.

Ce savant naturaliste a reconnu, dans les spécimens soumis à son examen, les défenses de sanglier, si communes dans toutes nos fouilles, la bucarde comestible,

(1) Le temps nous a manqué pour interroger le musée de Saint-Germain.

la bucarde sourde, la lampote, le limaçon des jardins, le limaçon des vignes et l'huître de Dives.

L'espace de verger fouillé est d'environ mille mètres carrés.

III.

Comme les fouilles du manoir d'Alincourt, à Lillebonne, leurs congénères de Saint-Jean de Folleville, au bois d'Harcourt, sont également de deux sortes, romaines et franques. C'est au pied du coteau où a été trouvé, en 1860, le curieux miroir de Néron, conservé par Mme Auguste Fauquet, au château de Folleville (1), que l'on a découvert vingt ans plus tard, au mois de mars dernier, faisant face au château du Catillon et sans doute au canal, aujourd'hui comblé par les alluvions, qui amenait autrefois les eaux de la Seine jusqu'à Lillebonne, un cimetière franc enchevêtré dans des constructions romaines. Je passerai rapidement sur les cercueils de pierre, au nombre de cinq, et sur les inhumations diverses, où les squelettes seuls dormaient. L'un d'eux, mesurant une longueur de 1 mètre 80 centimètres, peut remonter à l'époque romaine. Cette époque s'est manifestée, au bois d'Harcourt, par une maison de petite dimension, des restes de pavage et de mosaïque commune, par un Antonin, une coupe samienne, un chapiteau qu'un excellent antiquaire autant que magistrat distingué, M. Albert Pellerin, considère à l'égal de ceux qui soutiennent, à Nîmes, les frises de la Maison-Carrée, et par les bas-reliefs

(1) Cf. *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, etc., p. 236.

sculptés sur des tronçons de colonne qui méritent l'attention et les retards d'une description particulière.

Ces bas-reliefs, dont nous devons à l'obligeance inépuisable de M. Duval un dessin qui doit être publié par la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, se composent, outre des arabesques et des figures d'ornement, d'une série de trois personnages, une femme et deux hommes, entièrement nus, dont il ne reste que les têtes, mutilées au sommet, et le haut des bustes, avec une partie des mains et des bras. Les deux hommes, dont l'un élève le bras comme pour lancer une pierre, et dont l'autre tient un bâton, dirigent leurs regards vers le même point et semblent les fixer sur quelque chose ou quelqu'un qui serait au-dessous, entre la femme et eux. La femme, qui a les cheveux roulés et porte, suspendu à une bandelette en V, un carquois derrière l'épaule, est tournée vers les hommes qu'elle ne regarde point, mais baisse les yeux sur la main haussant un glaive de quelque personnage inférieur dont le reste du corps est absent. L'artiste avait évidemment voulu retracer une scène tragique, mais quelle était cette scène? C'est ce qu'il m'aurait été impossible de deviner, sans le secours du conservateur du musée du Louvre, dont j'ai déjà prononcé le nom, homme aussi bienveillant qu'érudit, M. Antoine Héron de Villefosse, qui reconnut aussitôt, dans le motif tronqué et les linéaments obscurs que je lui présentais, — Oreste poursuivi par les barbares de la Chersonèse et terrassé devant l'autel de Diane. Les barbares lancent des pierres à Oreste, qui se défend avec son glaive (1). D'autres

(1) Cf. Euripide, *Iphigénie en Tauride.*

bas-reliefs de même nature, trouvés à Lillebonne, à diverses époques, ont été ou vont être réunis au musée de Rouen. Il sera intéressant de rechercher si ces colonnes ne proviennent pas d'un même édifice, de la même main, et si ce n'est point au ciseau de quelque enfant du Pirée, égaré sur les rives de la Seine, que l'on devrait d'avoir déroulé, sur un temple ou sur une villa gallo-romaine de Lillebonne, la dramatique histoire de la fille de Clytemnestre et d'Agamemnon.

Les précieux débris romains et francs du bois d'Harcourt ont été recueillis par le propriétaire, M. Gaston Fauquet, qui les conserve avec le plus grand soin dans le château de sa mère, à St-Jean-de-Folleville, où ils sont accessibles à tous les intéressés. Disons encore que M. Gaston Fauquet a le projet, cher aux archéologues, de poursuivre au printemps prochain les fouilles du bois d'Harcourt, et d'en relever le plan.

Sur tout le talus, fraîchement coupé, du chemin limitrophe entre Lillebonne et St-Jean-de-Folleville, dit chemin de la Bossaye, qui longe le bois d'Harcourt, émergent, à divers endroits, sous forme de morceaux de vases, tuiles, écailles d'huîtres ou de moules, charbon, etc., les signes irrécusables du passage des Romains et, peut-être même, car on a trouvé, au milieu de ces entassements, un silex taillé, de générations antérieures.

Voici, Monsieur, ce que je puis vous dire des découvertes antiques faites à Lillebonne en 1880. Je vous avais promis, j'en avais l'intention, d'être substantiel et court. Je n'ai été ni l'un ni l'autre. Ainsi advient-il souvent des résolutions des hommes en général, sans excepter les Normands.

Au moins l'honneur me reste de vous assurer, à

défaut de mieux, de ma bonne volonté, en même temps que de l'estime cordiale avec lesquels je suis, Monsieur, votre très-dévoué confrère.

BRIANCHON.

Le dolmen du mont Savary _ou_ Savarin _, en St-Germain-de-Tallevende, près Vire, connu sous le nom de_ Loge-au-Sarrazin ; communication de M. H. Moulin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

Le mont *Savary* ou *Savarin* fait partie de la ligne de faîte de *Chaulieu* et *Brimballe*, c'est-à-dire de cette chaîne de sommets alpestres qui donnent naissance à un certain nombre de cours d'eau (1), et qui séparent le bassin de la Manche du bassin de l'Océan (2).

Ce contrefort du versant septentrional de la montagne est lui-même à cheval sur les vallées de *la Vire* et de *la Virène*, lesquelles constituent en majeure partie l'ancien val de Vire, *vallis Viriæ* (3).

Or, ce mont est en outre situé non loin d'un très-ancien chemin, destiné à relier le Maine avec le Mortainais et le val de Vire, ancienne voie, connue sous le nom de *chemin Potier*. Ainsi ce chemin partant, au moins dans les derniers temps (4), des hauteurs de

(1) *La Vire*, *la Sée*, *le Noireau* et *l'Égrenne*.

(2) *L'Egrenne*, affluent de *la Varenne*, se dirige vers l'Océan, tandis que les trois autres cours d'eau se jettent dans la mer de la Manche.

(3) *La Virène* prend sa source au nord du même massif, près du village de la Girardière, non loin de St-Sauveur-de-Chaulieu. (V. la carte de l'état-major.)

(4) Dans des temps plus anciens, *le chemin Potier*, venant du Maine, par le Passais, St-Cyr-du-Bailleul et la forêt de Lande-Pourrie, se dirigeait directement vers *Viessoix*, en tournant alors *le val de Vire*.

St-Sauveur se dirige vers le val de Vire, en passant par *Chaulieu*, *les Forges*, *le château de la Lande-Vaumont*, *Beauregard*, *les Vaux*, *le mont Savarin* et *la Chaudronnière* (1)... pour de là regagner l'ancien *chemin messager* de Vire à Mortain, par Vengeons et Sourdeval-la-Barre, chemin devenu au siècle dernier la route nationale 177, de Caen à Redon.

La haute antiquité de ce chemin est encore attestée par la présence d'un grand nombre de voies latérales que ce collecteur reçoit de gauche et de droite, comme autant d'affluents; mais elle l'est surtout par la présence du dolmen que nous allons décrire, ainsi que par les précieuses trouvailles que l'on a faites, il y a quelques années, dans le voisinage de ce monument mégalithique.

A l'extérieur, le dolmen du mont Savary, orienté du nord au midi, présente l'aspect d'une grotte circulaire, dont la circonférence offre environ 9 mètres de développement; mais à l'intérieur, ce dolmen affecte la forme rectangulaire et pour ainsi dire géométrique d'une chambre sépulcrale. Il est d'ailleurs formé de cinq pieds droits ou pierres buttées, de $1^m,20$ de hauteur hors terre, non compris la pierre qui devait originairement fermer l'entrée du caveau; et ces pieds droits supportent eux-mêmes une table rectangulaire d'un seul morceau, mesurant $2^m,70$ de longueur sur $0^m,70$ de largeur.

Ce monument mégalithique a été formé de pierres granitiques, très-communes dans ces massifs de roches

(1) Carrefour de deux voies, *le chemin Potier* et *le chemin de la Lande-Vaumont*, avec une croix du XIV[e] ou du XV[e] siècle.

éruptives : pierres que l'on rencontre, en effet, partout dans la contrée, en général en affleurement, et que l'on a même dû trouver sur place, sinon à pied d'œuvre. Mais la forme et la construction de ce monument ne permettent pas de supposer un seul instant qu'un assemblage aussi régulier puisse être un jeu de la nature et l'œuvre du hasard.

Ainsi, notamment à l'intérieur, le monument du mont Savary présente la forme régulière d'une véritable chambre sépulcrale ou d'une sorte de caveau, mesurant 1m,80 de longueur sur 1m,30 de largeur : chambre dans laquelle l'on se tient aisément debout, en entrant par la baie aujourd'hui ouverte et autrefois fermée, qui devait lui servir de porte d'entrée.

Ce dolmen, car c'est évidemment un dolmen, a été fouillé, il y a quelques années, mais à une époque que nous n'avons pu préciser, le village étant à peu près abandonné (1). Seulement en fouillant le monument, l'on ébranla quelques-uns des pieds droits qui soutenaient la table du dolmen ; et, pour maintenir celle-ci en équilibre, l'on a été obligé de remanier après coup le monument, à l'aide d'une maçonnerie grossière et à pierres sèches. Mais, malgré ces retouches, l'on se rend parfaitement compte de ce qu'était ce dolmen dans le principe des choses.

La seule légende relative au dolmen du mont Savary qui ait subsisté jusqu'à ce jour, est cette dénomination assez étrange de *Loge au Sarrazin :* désignation bizarre

(1) Nous l'avons visité le 31 mars 1880, en compagnie de M. Fédérique, bibliothécaire de la ville de Vire, lequel voulut bien nous servir de guide et de cicérone.

que l'on retrouve également à Mortain, dans le massif de *La Montjoie*, et dont on a baptisé depuis un temps immémorial une grotte naturelle, appelée également dans le pays la *Loge au Sarrazin*. Cette légende nous reporterait donc aux temps carlovingiens et aux expéditions de Charles-Martel, comme aux invasions de ces barbares d'Orient, dont le nom et le souvenir ont pu facilement être continués par l'histoire légendaire des croisades.

Mais, de précieuses trouvailles, faites il y a quelques années dans le voisinage du dolmen du mont Savary (1), nous font remonter bien au-delà des temps carlovingiens, et nous reportent jusqu'à la fin de l'occupation romaine dans nos contrées de l'Ouest.

En effet, l'on a découvert tout près de cette *Loge*, laquelle a pu servir à plus d'un usage, dans la répare d'une haie voisine en masse de terre, un amas de hachettes en bronze, si connues partout ; et une petite monnaie de billon, fort bien conservée, de l'empereur d'Orient, *Julius Nepos*, prédécesseur d'*Augustule* (474-480) (2).

Sépulture franque à Gonfréville-l'Orcher, par M. Toutain-Mazeville.

La commune de Gonfréville-l'Orcher, célèbre par son ancien château et par l'ancienne résidence des Bas-

(1) Les objets trouvés au mont Savary sont en la possession de M. Victor Chatel, de Valcongrain.

(2) A Montanel, l'on a trouvé une médaille romaine du règne d'Honorius (395-424). — (V. le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1864, p. 212). M. Gasté, qui a fait du dolmen du mont Savary, l'objet d'une étude spéciale, a offert à la Société deux dessins forts exacts de ce monument mégalithique.

nage, bien que traversée par la voie romaine qui allait à Juliobona, offre peu de traces de cette époque.

L'auteur de cette note n'y a pu recueillir qu'un porte-lampe du meilleur type, genre pompéien, et un fragment d'un autre objet de même date, dont la destination est difficile à déterminer. Cette pénurie s'explique par cette considération que la commune de Gonfréville se compose d'un plateau fort élevé et que généralement les Romains ont négligé les hauteurs et se sont installés au bord des cours d'eau, dans les vallées.

En revanche, les Celtes et les Gaulois s'établissaient assez volontiers au sommet des montagnes et sur les plateaux. Aussi, des découvertes fort intéressantes, se rapportant à l'époque gauloise, se sont-elles produites depuis plusieurs années à Gonfréville-l'Orcher. Sur la ferme de Turgouville, on rencontra en 1836 une dizaine de hachettes en bronze. En 1859, au hameau dit de Notre-Dame-des-Bois, on ramena au jour trente ou quarante hachettes en bronze et un moule complet de lance de même métal. Ces objets étaient agglomérés et formaient un amas à peu près circulaire. L'abbé Cochet, qui vint sur les lieux, y constata l'emplacement d'une fonderie gauloise. Cette appréciation a été généralement admise, et la commune de Gonfréville-l'Orcher figure, avec cette désignation, sur la carte préhistorique de la Seine-Inférieure, dressée dernièrement par un ingénieur de Rouen, M. de Vesly.

Un peu plus tard, un fragment d'un moule de hachette en bronze a été encore découvert dans le voisinage.

Tous ces objets ont figuré à l'exposition organisée par les soins du Ministère de l'Instruction publique, salle préhistorique, au Trocadéro.

Enfin, une dernière découverte est venue en 1878 solliciter l'attention des archéologues : il s'agit d'une sépulture franque parfaitement caractérisée, ainsi que le révèlent les objets qui s'y trouvaient renfermés, et dont nous avons pu placer les plus remarquables sous les yeux des membres de la Société des Antiquaires. Ils ont été recueillis à côté d'un squelette d'une taille ordinaire, front bas et fuyant, à une profondeur d'environ 80 centimètres. Il a été facile d'y reconnaître des armes en bronze, des boucles et des fibules d'une ornementation assez soignée; on a pu également constater dans cette sépulture des débris de boucles en fer et de coutelas à peu près détruits par l'oxydation.

L'objet le plus curieux de la trouvaille est un vase de terre noirâtre, d'une assez grande finesse et d'une



décoration originale. Quelques personnes ayant cru voir dans les traits irréguliers qui bordent le col

du vase une inscription en caractères phéniciens, nous avons jugé utile de donner ici une reproduction exacte de cette intéressante céramique (1).

Découverte d'un souterrain au Hom, à Curcy.

Condé, le 24 février 1881.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je suis allé à Curcy voir le souterrain dont vous m'aviez signalé la découverte. Il est presque à fleur de terre, dans un clos dit le champ du *Hom*, situé sur le bord du chemin d'Évrecy, et il fait partie de la ferme de M. Leforestier, de St-Rémy, exploitée par M. Barassin.

Sa longueur est d'environ 8 pieds, sur une largeur de 9, à peu près. Quant à la hauteur, je n'ai pu m'en rendre compte, la voûte s'étant effondrée en partie par suite du dégel.

Cette voûte, à plein-cintre, est formée de pierres de schiste debout, reliées, au lieu de ciment, avec de la

(1) La découverte de Gonfréville se trouve ainsi mentionnée dans le *Bulletin* de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure : « M. Roessler fait part à la Commission de la récente découverte, à Gonfréville-l'Orcher, d'une sépulture accompagnée d'armes, d'ornements en métal, de vases avec caractères phéniciens.

« MM. Brianchon et Roessler sont priés de rechercher ce que sont devenus ces différents objets. »

Les objets provenant de cette trouvaille n'ont pas été dispersés, ils sont précieusement conservés dans la collection de notre dévoué confrère, M. Toutain-Mazeville.

Note de la Rédaction.

terre jaune (argile). Les murs sont en moellon de même pierre, non échantillonnée et assez grossièrement construits.

Voici la description de ce souterrain :

La voûte repose sur le mur de gauche et affleure seulement celui de droite; d'où il faut conclure que ce mur s'élevait plus haut que la voûte et appartenait à une construction disparue.

La porte d'entrée avait environ 2 pieds de largeur. Elle était à bourdonnière, ainsi que le prouve une pierre calcaire qui s'y trouvait, qu'on voit encore auprès et où l'on remarque le trou destiné à recevoir le pivot de bois.

Une porte intérieure a 2 pieds et demi environ de largeur ; elle donne probablement accès dans un autre souterrain ou plutôt dans le prolongement de celui mis à découvert. Elle est obstruée par les décombres.

En creusant des fosses à pommier, le fermier a rencontré beaucoup de pierres provenant de démolitions, et une protubérance du sol, qu'on voit entre le souterrain et le chemin d'Évrecy, est due, très-certainement, à un amas de décombres existant sur ce point.

Dans le talus du champ donnant sur le chemin, on remarque des traces de murs d'une construction aussi rudimentaire que les murs du souterrain.

Il est certain qu'une habitation s'élevait autrefois dans le champ Hom, un petit manoir sans doute qui, comme beaucoup d'autres châteaux, avait son souterrain de refuge. Cependant le souvenir ne s'en est pas conservé ; la tradition locale est muette à son égard.

Le nom du champ, *Hom* ou *Homme,* ne nous apprend

rien dans la circonstance, puisque, dans les langues du Nord, il signifiait presqu'île d'eau douce ; ce qui est applicable au village, l'Orne décrivant là un large cercle entourant une prairie dont elle fait une presqu'île.

M. de Caumont a signalé le pont de cette presqu'île. Il a une seule arche ogivale, peut-être y en avait-il plus d'une autrefois. On voit auprès les ruines d'une chapelle *Ste-Anne*. Ce pont, qui se trouve maintenant à quelque distance du lit de l'Orne, est dans la direction de l'ancien chemin de Thury à Évrecy.

Je suis allé voir les anciennes carrières d'ardoises de Curcy, qui sont auprès du Hom ; on m'y a signalé une excavation, maintenant remplie d'eau et très-profonde, dit-on, qui est connue sous le nom de la *mine d'argent*. Il est certain qu'on a trouvé de l'argent natif dans le schiste de ces carrières. De ces grains d'argent, les uns avaient la grosseur d'une balle de fusil, mais le plus ordinairement ils étaient gros seulement comme du plomb de chasse. L'essai en fut fait à l'École des mines, à Paris, et il fut reconnu que l'argent de Curcy contient :

Argent	0,90
Cuivre	0,10

composition exactement la même que celle de l'argent monnayé. D'autres carrières ont été exploitées dans les roches qui bordent le chemin du Hom à Harcourt. On voit encore les traces de ces carrières.

Veuillez agréer, etc.

Découverte de hachettes en pierre polie et en pierre taillée.

A la fin de décembre 1880, M. Le Pelletier, filateur dans les Vaux-de-Vire, près Condé, a trouvé trois haches en pierre polie et en pierre taillée. L'une est en silex, très-complète, longue de 16 ou 18 centimètres, et coupant parfaitement à son extrémité.

La seconde est en grès piqué, le tranchant seul est poli.

La troisième, représentée par un simple fragment, est en granit piqué.

Ces hachettes étaient placées sur un lit de charbon, à une profondeur de 35 centimètres ; près d'elles, on a pu recueillir quelques silex taillés.

Il y a deux ans, trois ou quatre hachettes en pierre avaient déjà été découvertes au même lieu par des ouvriers occupés à creuser des fosses à pommiers.

A une faible distance de cet endroit se trouvaient deux ateliers de silex taillés, signalés récemment par M. Raoul Bazin. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il y a trois ou quatre ans, une hache en grès piqué, polie au tranchant, a été trouvée à Condé, dans les prés St-Martin, lors de la construction du tissage *Le Hugeur*.

Je crois déjà vous avoir fait connaître que l'an dernier, dans le camp de Banville, près Courseulles, j'ai ramassé une multitude de silex taillés, parmi lesquels étaient des fragments de haches, également en silex, polis et blancs comme du marbre. D'autres morceaux de haches, les uns polis, les autres piqués finement, en grès ou en

granit, se trouvaient mêlés aux silex. Il y avait aussi des grattoirs ronds travaillés avec soin et un objet taillé, poli seulement à son extrémité, que notre confrère, M. Costard, a cru pouvoir classer parmi les ciseaux.

Le nombre des silex travaillés est extrêmement considérable.

Sur ce même emplacement, on remarquait des fragments de tuiles et de poteries rouges.

En finissant, je crois devoir vous indiquer la découverte récente, à Pontécoulant, d'une rouelle en plomb ou en étain.

(*Extrait d'une lettre de M. Jules Tirard, du 8 février* 1881.)

Découverte d'un jeton de la Cour des Comptes de Rouen et d'une enseigne du pèlerinage de Notre-Dame de La Délivrande.

Parmi les dernières découvertes qui ont eu lieu récemment à Rouen, dans des travaux de terrassement ou dans les dragages de la Seine, il en est deux qui présentent un degré tout particulier d'intérêt.

La première a fourni un beau jeton en bronze de 0^m,029 de diamètre; il porte d'un côté l'écusson aux léopards de Normandie surmonté de la couronne ducale et accosté des F couronnés de François Ier, avec cette légende : *Domini nostri regis Neustriæ* et la date de *1543*.

L'autre côté, qui doit être considéré comme l'envers, nous offre l'écu de France, couronné, avec la légende : *Pro prefectis ratiociniorum.*

M. Charles de Beaurepaire a fait remarquer que ce jeton doit être d'une extrême rareté, la Chambre des Comptes, créée en 1540, ayant été l'objet d'un édit de suppression presque immédiat et n'étant probablement jamais entrée en fonctions.

Le second objet a pour nous encore plus de valeur. Il est ainsi décrit par M. Billiard :

« Les dragages de la Seine, en face de la Bourse, m'ont fourni un bel écu de Louis XIV.

« Du même fond est aussi sortie la petite image de plomb que je crois être du XVe siècle. Le sujet du médaillon qui fait le centre d'une croix représente la Vierge portant sur son sein le glorieux Enfant. A sa droite, une figure en prière, à sa gauche, un licorne, puis pour accessoires, un vaisseau et des entraves.

« J'avais déjà rencontré ce même sujet avec des variantes de forme et d'accessoires, mais sans légende ou avec quelques lettres dont je n'avais su rien faire; la légende très-complète de ce médaillon ne laisse aucun doute : *Notre-Dame de Délivrande.*

« Cette image symbolique assez fréquente à Rouen est-elle une enseigne du pèlerinage de La Délivrande ? Y avait-il à Rouen ou dans nos environs quelque chapelle sous cette invocation ? ou n'est-elle qu'une pieuse amulette portée par les femmes pendant leur grossesse et jetée à la Seine où toujours on l'a trouvée ? Ces questions qui se présentent méritent peut-être que l'on s'en occupe. » (*Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* t. V, p. 110.)

Pour notre part, le plomb découvert à Rouen et recueilli par M. Billiard est incontestablement une enseigne

de pèlerinage; la nature même des accessoires qui entourent la figure centrale lève toute difficulté; il nous semble également certain qu'il ne saurait être attribué qu'à Notre-Dame de La Délivrande près Caen, et à cet égard, cette effigie est d'autant plus curieuse qu'elle prouve la vivacité des sentiments religieux qui s'attachaient à ce sanctuaire au XVe siècle.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

FONDÉE A CAEN, LE 24 JANVIER 1824

Reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 14 février 1855

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT.

Son Éminence le cardinal archevêque de Rouen ;
Nos Seigneurs les Évêques de Bayeux et de Lisieux ;
d'Évreux ;
de Séez ;
de Coutances et d'Avranches.
Messieurs les Préfets des départements du Calvados ;
de la Seine-Inférieure ;
de l'Eure ;
de l'Orne ;
de la Manche.

(Décisions de la Société des 12 avril 1861 et 2 décembre 1870.)

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1879-1880.

Directeur . . . MM. Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE;
Président . . . . . . DE FORMIGNY DE LA LONDE ;
Vice-Président. . . . BAYEUX ;
Secrétaire . . . . . Eugène DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE ;
Secrétaire adjoint . . Gaston LE HARDY ;
Trésorier . . . . . Charles HETTIER ;
Bibliothécaire . . . . Émile TRAVERS ;
Conservateur du Musée. LAVALLEY-DUPERROUX.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Les membres du Bureau, membres de droit.

Membres élus : MM. TRAVERS (Julien), — JOLY, — CAUVET, — CHATEL (Eug.), — GUILLOUARD.

MEMBRES TITULAIRES ÉLUS.

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception
180	AMPHERNET (Vte d'), Versailles, rue St-Julien, 2 (Seine-et-Oise)	4 nov. 1876
171	ANGERARD, notaire, à Louviers (Eure). .	4 mars 1875
191	ANQUETIL, Bayeux, rue des Ursulines, 9.	2 août 1879
182	APPERT, architecte, à Flers (Orne) . . .	2 févr. 1877
47	AUVRAY, architecte de la ville, Caen, rue du Cours-la-Reine	4 juill. 1856
63	BAILLEUL, agent-voyer en retraite, à Lisieux	2 déc. 1859

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
145	BARTHÉLEMY (C[te] Édouard de), rue de l'Université, Paris	31 janv. 1873
32	BAYEUX, professeur à la Faculté de Droit, Caen	5 août 1853
68	BEAUCOURT (G. du Fresne de), château de Morainville, par Blangy (Calvados)	10 août 1860
181	BEAUDOUIN (H.), ancien archiviste, 6, rue Oudinot, Paris	5 janv. 1877
24	BEAUREPAIRE (Ch. Robillard de), rue de Chasselièvre, 5 *bis*, Rouen	7 nov. 1851
22	BEAUREPAIRE (Eug. de Robillard de), conseiller à la Cour de Caen, rue de Bagatelle	7 juin 1850
29	BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, vice-président du Tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard, Paris	5 nov. 1852
81	BELLEVAL (le marquis René de), château de Bois-Robin, par Aumale (Seine-Infér.)	6 mars 1863
25	BERTAULD, sénateur, rue Écuyère, à Caen	5 déc. 1851
39	BERTOT, anc. élève de l'École des Chartes, ancien pharmacien, à Bayeux	5 janv. 1855
36	BLANCHETIÈRE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Domfront (Orne)	2 déc. 1853
105	BLANCHARD (Charles), avocat, à Condé-sur-Noireau (Calvados)	3 déc. 1869
193	BLANGY (le Vicomte, C[te] de), Juvigny, par Tilly-sur-Seulles (Calvados)	2 août 1879
195	BOISBRUNET (Soret de), ancien avocat général, avenue St-Gabriel, Caen	1880
13	BONNECHOSE (de), château de Blary, à Monceaux, par Bayeux (Calvados)	4 mars 1842
98	BONNEFONS (Louis), Évrecy (Calvados)	5 avril 1867
77	BOSSARD (l'abbé), curé-doyen de Condé-sur-Noireau (Calvados)	2 janv. 1863

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
20	BOUET (Georges), peintre, rue de l'Académie, Caen.	1er juin 1849
35	BOULATIGNIER, ancien conseiller d'État.	2 déc. 1853
207	BOURMONT (Amédée de Ghaisne de), élève de l'École des Chartes.	5 juin 1880
117	BRÉCOURT (Lenez de Cotty de), rue du Cours-la-Reine, Caen.	3 févr. 1871
52	BROSSARD (le Cte Philippe de), château des Isles-Bardel, par le Pont-d'Ouilly (Calv.).	6 mars 1857
143	CAILLOUÉ, place La Mare, Caen.	3 janv. 1873
148	CACQUERAY (marquis de), château de Macé, par Pontorson (Manche).	31 janv. 1873
45	CAREL (Alex.), avocat, rue de Bayeux, Caen.	7 déc. 1855
21	CAUVET (Jules), place Fontette, Caen . .	7 juin 1850
174	CHAMPIN, pr. prés. de la Cour de Caen. .	2 juill. 1875
197	CHARENCEY (de), linguiste, Paris	2 janv. 1880
188	CHARLES (l'abbé), La Ferté-Bernard (Sarthe).	3 mai 1878
41	CHATEL (Eugène), archiviste du Calvados, rue du Cours-la-Reine, Caen.	2 mars 1855
33	CHATEL (Victor), Campandré, par Aunay-sur-Odon (Calvados)	9 août 1853
174 *bis*	CHENEL, libraire, rue St-Jean, 16, Caen.	2 juill. 1875
15	CHÉRUEL, recteur honoraire, rue de Condé, 9, Paris.	7 juill. 1843
86	COMONT (l'abbé Georges), Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).	4 nov. 1864
186	COQUERET, anc. mag., r. de Bayeux, Caen.	17 janv. 1878
149	CORROYER, architecte, r. de Ponthieu, Paris.	31 janv. 1873
48	COTARD (Charles), peintre, Verson, près Caen	1er août 1856
116	COURSON (du Buisson de), Amblie, par Creully (Calvados).	6 janv. 1871
88	COURTILLOLES (de), château de Courtilloles, près Alençon (Orne).	5 mai 1865

Nº de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
51	DARCEL (Alfred), rue Chaussée-d'Antin, 27 *bis*, Paris	6 févr. 1857
23	DECORDE (l'abbé), Notre-Dame-d'Aliermont (Seine-Inférieure)	2 mai 1851
118	DEGRON (Lucien), rue St-Martin, Caen	3 févr. 1871
128	DELISE, cons. à la Cour de Cassation, Paris	1er mars 1872
71	DELIÉ, Manéglise, par Montivilliers (S.-Inf).	2 août 1861
16	DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, admin. de la Bibliothèque nationale, rue Notre-Dame-des-Petits-Champs, Paris	3 déc. 1847
198	DENIS-DUMONT (le Dr), rue Carmélites, Caen	2 janv. 1880
164	DESDEVISES DU DÉZERT, r. Bicoquet, Caen.	4 déc. 1874
153	DESESSARTS (Laurens-), prés. de chambre, rue de l'Oratoire, 14, Caen	2 mai 1873
167	DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy (Calv.)	4 déc. 1874
115	DESNOIRETERRES (Gustave Le Brisoye), Maisons, près Bayeux	2 déc. 1870
1	DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, rue Geoffroy-St-Hilaire, 57, Paris	24 janv. 1824
190	DESPRAIERIES, notaire, Carentan (Manche).	3 mai 1878
156	DIGUÈRES (Victor Guyon des), château de Sévigni, par Argentan (Orne)	1er août 1873
63	DO (l'abbé), chanoine de Bayeux	4 nov. 1859
62	DOUBLET, rue de la Chaîne, Caen	4 nov. 1859
124	DOUCET, banquier, Bayeux	3 nov. 1871
151	DROUET (Paul), rue Jean-Romain, 23, Caen.	4 avril 1873
199	DUDOUIT (l'abbé), curé de Soliers, près Caen.	2 janv. 1880
166	DUCHESNE-FOURNET (Paul), membre du Conseil général, Lisieux	4 déc. 1874
19	DUPONT (Gustave), conseiller, rue Pémagnie, Caen	7 juill. 1848
34	DUPRAY DE LA MAHÉRIE, conseiller, rue de la Chaîne, Caen	4 nov. 1853

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
144	DURAND (l'abbé), curé de Dozulé (Calvados).	3 janv. 1873
40	DURANVILLE (Léon Le Vaillant de), rue Alain-Blanchard, 3, Rouen.	5 janv. 1855
89	DUVAL (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.	5 mai 1865
114	DUVAL, percepteur, à Lillebonne (Seine-Inf.).	1er juill. 1870
46 *bis* et 122.	EGGER, rue Madame, 48, Paris. .	4 janv. 1856
54	ESTAINTOT (Robert Langlois, vicomte d'), rue des Arsins, 9, Rouen	4 juin 1858
95	EUDES-DESLONGCHAMPS, rue de Geôle, 9, Caen	7 déc. 1866
126	FARCY (Paul de), au Castel, à Bayeux. .	5 janv. 1872
78	FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibliothèque de Vire	2 janv. 1863
57	FEUARDENT, rue Vivienne, 12, Paris . .	3 déc. 1858
69	FIERVILLE, proviseur du Lycée du Havre.	2 août 1861
94	FLANDIN (Anatole), rue de la Michodière, 8, Paris.	4 mai 1866
200	FLEURY, juge, r. de l'Hôtel-de-Ville, Caen.	2 janv. 1878
8	FLOQUET, château de Formentin, par Cambremer (Calvados)	10 nov. 1837
42	FORMIGNY DE LA LONDE (Arthur Rouxelin de), rue des Carmes, Caen	2 mars 1855
208	GARNIER (l'abbé), aumônier à Caen, rue des Croisiers.	5 juin 1880
26	GASLONDE, député, r. de Rennes, 64, Paris.	5 déc. 1851
183	GASTÉ, rue Élie-de-Beaumont, Caen . . .	2 fév. 1877
140	GEISER, agent-voyer, à Condé-sur-Noireau.	6 déc. 1872
113	GIRAUCOURT (de), r. St-Patrice, 48, Rouen.	1 avril 1870
9	GLANVILLE (Léonce de), rue Bourg-l'Abbé, 10, Rouen.	2 mars 1838
206	GOUSSIAUME DELAPORTE, place de la Demi-Lune, Caen.	5 juin 1880

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
161	GOUVILLE (Le Monnier de), président du Tribunal de St-Lo	5 juin 1874
146	GRAVIER (Gabriel), rue Champ-des-Oiseaux, 80, Rouen.	31 janv. 1873
160	GUILLOT, juge de paix, à Évrecy (Calv.).	6 mars 1874
79	GUEROULT (le Dr Ernest), Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure)	6 fév. 1863
194	GUERRIER, professeur de dessin, à Vire. .	6 sept. 1879
59	GUESSARD (François), professeur à l'École des Chartes, au Mesnil-Durand, par Livarot (Calvados)	7 janv. 1859
101	GUILLOUARD, rue des Cordeliers, 9, Caen.	5 déc. 1868
129	HAIN, président de Chambre, rue Bosnières, Caen	3 mai 1872
74	HANDJERI (le prince Michel-Vlangali), château de Manerbe, par Lisieux.	7 mars 1862
112	HAREL, ancien magistrat, château de Chicheboville, par Argences (Calvados) . . .	4 fév. 1870
133	HARCOURT (le duc de), château de Thury-Harcourt (Calvados).	2 août 1872
31	HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), Livry, par Caumont (Calvados).	3 juin 1853
18	HETTIER (Léopold), rue Guilbert, 27, Caen.	3 déc. 1847
99	HETTIER (Charles), rue Guilbert, 27, Caen.	5 juill. 1867
201	HEUZÉ, professeur à l'École des Beaux-Arts, boulevard St-Germain, 241, Paris	2 janv. 1880
202	HOFFMAN, conseiller, rue de Bretagne-Bourg-l'Abbé, Caen.	1880
209	JACQUIER (Francis), sculpteur, rue au Canu, Caen.	5 juin 1880
76	JOLY (Aristide), doyen de la Faculté des Lettres de Caen, place St-Martin	2 janv. 1863
37	LAFFETAY (l'abbé), bibliothécre de Bayeux.	7 avril 1854

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
58	LAIR (Jules-Auguste), boulev. de la Villette, 204, Paris.	7 janv. 1859
93	LAISNÉ-DESHAYES, rue des Cordeliers, Caen	4 mai 1866
203	LAMBERT, rue Puits-ès-Bottes, inspecteur des domaines, Caen.	1880
53	LAMOTTE, architecte, rue de Bras, Caen. .	5 fév. 1858
157	LARTURIÈRE (de La Huppe de), Vire . . .	2 janv. 1874
7	LA SICOTIÈRE (Léon du Chesne de), sénateur, Alençon	7 avril 1837
38	LAVALLEY-DUPERROUX, architecte, rue du Cours-la-Reine, Caen	1 déc. 1854
26	LE BEURRIER (l'abbé), archiviste de l'Eure, Évreux	5 nov. 1852
150	LE BLANC, ingénieur, rue Jean-Romain, Caen.	7 mars 1873
111	LE BLANC-HARDEL, imprimeur, rue Froide, Caen	4 fév. 1870
172	LE BOUTEILLER, notaire, place St-Sauveur, Caen	7 mai 1875
163	LE BRETON, censeur du Lycée du Havre.	4 déc. 1874
132	LE BRETON, cons. de préfecture, Évreux.	3 mai 1872
10	LE CANU (l'abbé), chanoine de Coutances.	3 janv. 1840
100	LE COINTE (l'abbé), curé de Cormelles, près Caen	7 fév. 1868
187	LE COINTRE (Eugène), rue du Château, 35, Alençon.	3 mai 1878
6	LE COINTRE-DUPONT, Poitiers (Vienne). .	5 déc. 1834
75	LE DART (Jules), rue de Lisieux, Caen. . .	2 mai 1862
110	LEFAVERAIS, président du trib. de Mortain.	7 janv. 1870
92	LE FÉRON DE LONGCAMP, rue de Geôle, 51, Caen	2 mars 1866
62	LE GAY, conseiller à la Cour de Rouen, rue du Jardin-des-Plantes, 2.	1 juill. 1859

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
72	LE GRAND (l'abbé), curé de St-Julien, Caen.	7 fév. 1862
55	LE HARDY (Gaston), à Rots, par Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados)	4 juin 1858
17	LE HÉRICHER, professeur de Rhétorique, Avranches	3 déc. 1847
139	LE PROVOST (l'abbé), curé de Langrune-sur-Mer (Calvados)	6 déc. 1879
106	LE ROUGE (Edmond), juge, r. des Bouchers, 36, Bayeux.	3 déc. 1869
131	LE ROY, orfèvre, place Royale, Caen. . . .	8 mai 1872
152	LE ROY-BEAULIEU, Lisieux	6 déc. 187
141	LE ROY DE LANGEVINIÈRE (le Dr), rue de Geôle, Caen	4 avril 1873
178	LE TOURNEUR D'ISON (Alfred), Airan, par Argences (Calvados).	7 juill. 1876
66	LE VAVASSEUR (Gustave), La Lande-de-Lougé, par Briouze (Orne).	2 nov. 1860
103	LEVÉ (Albert), vice-président du tribunal de Coutances	6 nov. 1869
134	LIDEHARD, rue de Bernières, Caen. . . .	4 nov. 1872
147	LIESVILLE (Alfred Frigoult de), rue Gautrey, 24, Paris	31 janv. 1873
162	LOMAS (de), ancien magistrat, rue des Chanoines, Caen.	17 août 1874
82	LOTH (l'abbé), rue Bihorel, 4, Rouen. . .	6 nov. 1863
120	MAC-CULLOCH (Edgar), lieutenant du bailly de Guernesey (Angleterre)	2 juin 1870
155	MANOIR (Le Courtois du), rue des Chanoines, Caen.	6 juin 1873
130	MARIE (Charles), ancien professeur, à Venoix près Caen	3 mai 1872
125	MARTIN (William), avenue de la Reine-Hortense, 13, Paris.	3 nov. 1871

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
43	MERVAL (Stéphane, M[is] de), château de Canteleu, près Rouen	2 mars 1855
107	MÉTIVIER (Henri), inspecteur d'Académie, Arras (Pas-de-Calais)	3 déc. 1869
123	MOISY, notaire honoraire, Lisieux	4 août 1871
87	MOULIN (Henri), avocat, Mortain (Manche)	4 nov. 1864
204	MOUTIER, avocat, Pont-Audemer	1880
173	MURIE, architecte, Flers (Orne)	11 juin 1875
56	NEUVILLE (Louis-Rioult, V[te] de), château de St-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados)	3 déc. 1858
154	NIQUET (l'abbé), curé de Villers-Canivet, par Ussy (Calvados)	6 juin 1873
102	NOEL (l'abbé), curé de St-Agnan-de-Cramesnil, par Argences (Calvados)	5 déc. 1858
12	OLIVE (le D[r]), Bayeux	4 fév. 1842
65	OSMONT DE COURTISIGNY, président du tribunal de Falaise	30 mars 1860
61	OSSEVILLE (Le Forestier, C[te] d'), château de Thère, par Pont-Hébert (Manche)	6 mai 1859
137	PANTHOU (Lanfranc de), place du Parc, Caen	22 nov. 1872
3 *bis* et 108	PARIS (Paulin), membre de l'Institut, rue du Regard, 5, Paris	4 mai 1882
159	PELAY, président de la Société des Bibliographes normands, Rouen	6 févr. 1874
60	PELLERIN (Albert), ancien magistrat, Le Havre	4 févr. 1859
90	PELLERIN (Arthur), juge, à Domfront	2 févr. 1866
138	PELTREAU, conseiller général, à Alençon	22 nov. 1872
176	PEPIN (le D[r]), place Royale, à Caen	7 janv. 1876
179 *bis*	PIGEON, chanoine, Coutances	17 nov. 1876
67	PICHON (le baron Jérôme), château de Montessart, près Honfleur	2 nov. 1860

N° de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
	PIMONT, Valmont (Seine-Inférieure)	1er août 1862
27	PONTAUMONT (Le Chanteur de), rue de l'Alma, 30, Cherbourg	2 juill. 1852
49	POUBELLE (Amédée), rue de Geôle, Caen	7 janv. 1857
109	PRÉMONT, conseiller, rue St-Louis, Caen	7 janv. 1870
50	QUÉNAULT (Léopold), ancien sous-préfet, Coutances	6 févr. 1857
205 *bis*	RABEC, substitut, à Coignac	
179	RAMÉ (Alfred), conseiller, rue de Provence, 62, Paris	17 nov. 1876
104	RAMPAN (Léonard de), château d'Écrammeville, par Trévières (Calvados)	3 déc. 1869
84	RENARD (Charles), impasse de Thân, Caen	6 mai 1864
3	RENAULT, conseiller honoraire, à Falaise	7 juin 1833
127	RÉVOIL (H.), architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard)	1er avril 1872
148 *bis*	ROBERT (le Rév. P.), supérieur du Mont-St-Michel, par Pontorson (Manche)	31 janv. 1873
205	ROYER, secrétaire de la Société d'Agriculture de Bayeux	1880
73	RUPRICH-ROBERT, architecte, rue d'Assas, 10, Paris	7 févr. 1862
121	SABINE, architecte, avenue des Thermes, 30, Paris	3 juill. 1871
70	SAINTE-BEUVE (de), boulevard St-Germain, 72, Paris	2 août 1861
170	SAINT-GERMAIN (Hervé de), chât. d'Apelly, près Avranches	
91	SAINT-PATERNE (le Cte de Martené de), rue Le Roy, 1, Caen	2 mars 1866
85	SAINT-QUENTIN (de), château de Garcelles, par May-sur-Orne (Calvados)	3 mai 1878
175	SAROT, avocat, à Coutances	7 janv. 1876

Nº de réception.	Noms et adresses.	Date de la réception.
169	SEMICHON, avocat, r. de La Valasse, Rouen.	5 févr. 1875
189	TAILLY (d'Arodes de), rue Élie de Beaumont, Caen	3 mai 1878
11	TARGET (Paul), Bourguignolles, près Lisieux	5 mars 1841
44	TESNIÈRE, peintre, rue Jean-Romain, Caen.	27 nov. 1855
168	TESSIER, professeur à la Faculté des Lettres, rue Royale, Caen	5 févr. 1875
97	TIRARD (Jules), rue du Château, Condé-sur-Noireau (Calvados)	1er mars 1867
64	TOULMON (Eugène Bottée de), Orbec. . .	6 janv. 1860
30	TOUSTAIN (le Cte Henri de), château de Vaux-sur-Aure, près Bayeux (Calvados).	5 nov. 1852
196	TOUSTAIN-MAZEVILLE, rue des Croisiers, 7, Caen	6 sept. 1879
136	TRAVERS (Émile), rue des Chanoines, Caen.	22 nov. 1872
2	TRAVERS (Julien), rue des Chanoines, Caen	6 fév. 1829
192	TRIGER (Robert), ancien élève de l'école des Chartes, Le Mans (Sarthe)	2 août 1878
96	TROCHON (Albert), ancien magistrat, Louviers (Eure)	10 août 1866
184	TROSNEL, Marommes (Seine-Inférieure) . .	1er juin 1877
158	VANEL, ancien magistrat, Bayeux.	2 janv. 1874
80	VASSEUR (Charles), St-Germain-de-Belvès (Dordogne).	6 mars 1863
119	VASTEL, avocat, Versailles.	3 fév. 1871
15	VAUCELLES (de), Lignou, près Briouze (Orne).	23 juill. 1834
135	VENGEON (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer (Calvados).	4 nov. 1872
177	VIGNEAUX (Eugène de), rue des Francs-Bourgeois, 34, Paris.	4 fév. 1876
14	VILLERS (Georges Gardin de), Bayeux. . .	7 avril 1843

N° de réception.	Noms et adresses.	Dates de la réception.
165	VOISIN (l'abbé), curé de Caenchy, près La Cambe (Calvados).	4 déc. 1874
83	YANVILLE (Constant d'), chât. de Grangues, par Dives (Calvados).	4 déc. 1863
85	YVER (Léon), St-Martin-de-Bonfossé, par Canisy (Manche)	4 nov. 1864
142	WITT (Conrad de), au Val-Richer, près Lisieux	3 janv 1873

Les membres titulaires élus et payant leur cotisation annuelle ont droit aux publications de la Société.

Elles sont distribuées :

A Caen, chez M. LE BLANC-HARDEL, imprimeur de la Société ;

A Paris, chez M. CHAMPION, libraire, 15, quai Malaquais ;

A Rouen, chez M. MÉTAIRIE, libraire, rue Nationale.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

1re série, 10 volumes in-8° avec atlas, épuisée.

2e série, 10 volumes in-4° avec planches. Quelques exemplaires des t. X, XI, XII, XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XX restent encore dans les dépôts de la Compagnie. Prix : le volume 20 fr.

3e série, t. I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX vol. in-4°. Prix : 20 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ.

Le t. I, in-8° de 578 pages, pour les années 1860 et 1861. Prix : 8 fr.

Le t. II, in-8° de 688 pages, pour les années 1862 et 1863. Prix : 8 fr.

Le t. III, in-8° de 564 pages, pour les années 1864 et 1865. Prix : 8 fr.

Le t. IV, in-8° de 656 pages, pour les années 1866 et 1867. Prix : 8 fr.

Le t. V, in-8° de 444 pages, pour les années 1868 et 1869, Prix : 8 fr.

Le t. VI, in-8° de 428 pages, pour les années 1870, 1871, 1872 et 1873. Prix : 8 fr.

Le t. VII, in-8° de 507 pages. pour les années 1874 et 1875. Prix : 8 fr.

Le t. VIII, in-8° de 526 pages, pour les années 1876 et 1877. Prix : 8 fr.

S'adresser à MM. les libraires F. Le Blanc-Hardel, Ch. Métérie *et* Champion, *ou au Secrétaire de la Compagnie.*

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.



